Publié le 18 février 2014.
Dernière modification : 1er juillet 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN (1899-2015)

Épisode précédent :
Charbonnages du Tonkin (1895-1899) : francisation par la Banque A. Luc & Cie.

LE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) À LA BARRE

ALBERT DE MONPLANET, PRÉSIDENT [1]

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES
CHARBONNAGES DU TONKIN
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 4.000.000 de francs
Siège social à PARIS, 5, rue Caumartin
Assemblée générale du 8 juin 1899
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1899)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Les résultats de l'exercice 1898, dont nous venons vous rendre compte, n'ont pas trompé, dans leur ensemble, les espérances que notre dernier rapport vous faisait entrevoir.

L'extraction, notamment, a reçu une vive impulsion. Confiée à un ingénieur du plus haut mérite, elle s'est élevée de 127.713 tonnes à 204.024 tonnes. M. Charles Luc a remplacé M. Guilhaumat au mois de juillet, rentré en France, après un séjour de quatre ans à Hongay, M. Guilhaumat est demeuré attaché à notre société en donnant au conseil le concours de son expérience.

Les ventes ont augmenté de 71.536 tonnes.

Elles auraient donné un produit plus rémunérateur si elles n'avaient été grevées de certains contrats, effectués en 1897, et qui constituent pour notre société une véritable charge.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il reste beaucoup à faire pour que nos produits pénètrent dans un grand nombre de centres de consommation et soient appréciés à leur valeur. Rassurés au point de la puissance de la production de la mine, nous concentrons, aujourd'hui, tous nos efforts à la partie commerciale de notre entreprise. Nous avons confiance que la maison Jardine, Matheson and C° favorisera de tout son pouvoir les vues de votre conseil d'administration sur ce point capital pour l'avenir de notre société.

---

[1] Voir sa notice sur le *Qui êtes-vous ?*

EXPLOITATION

La production de l'année 1898, ainsi que nous le faisions prévoir dans notre dernier rapport, a été en augmentation sensible sur l'année précédente (tonnes) :

Elle a atteint 204.024
contre, en 1897, 126.713
Augmentation 76.311 tonnes (+ 59 %).

Le tableau suivant donne, d'ailleurs, la progression croissante de la production annuelle et journalière pendant les quatre dernières années (tonnes) :

	Prod. annuelle	Prod. par jour
1895	62.233	243
1896	103.517	362
1897	127.713	439
1898	204.024	691

Le champ d'exploitation, l'outillage et la main-d'œuvre dont nous disposons nous autorisent à espérer que la production de vos mines poursuivra sa marche ascendante en 1899.

Le nombre journalier moyen des coolies, en 1898, a été, pour les deux mines d'Hatou et de Nagotna, de 2.176
Contre, en 1897, 1.108
c'est-à-dire qu'il a à peu près doublé par rapport à l'année précédente.

Le travail assuré dans des conditions de salubrité qu'on ne trouve pas partout au Tonkin, un salaire assez élevé régulièrement payé et, en somme, un bien-être relatif sont autant de raisons qui amènent les Annamites sur vos travaux où ils ont, de plus en plus, tendance à se fixer définitivement.

La quantité de gros et de criblé, c'est-à-dire de charbon supérieur comme grosseur à 30 m/m, a été de 41.678 tonnes, soit 20,4 % de la production totale, contre, en 1897. 27.677 tonnes, soit 21,6 %.

Augmentation : 14.001 tonnes,

L'exploitation a porté, comme précédemment, sur les deux sièges d'Hatou et de Nagotna, qui ont respectivement fourni (tonnes) :

	1898	1897	Augmentation
Hatou	165.274	110.213	55.061
Nagotna	38.750	17.500	21.250

À la mine d'Hatou, les travaux se sont poursuivis à découvert par nos propres moyens, sans avoir recours, comme il en avait été question un instant, à l'intervention d'un entrepreneur, jugée inutile, sinon dangereuse, par vos ingénieurs.

En outre, des reconnaissances en galerie ont été entreprises en vue de déterminer l'allure et la puissance du gîte au nord des travaux actuels. Ces reconnaissances, dites du « Mamelon B », ont donné des résultats satisfaisants et serviront ultérieurement de base à une exploitation souterraine qui, menée concurremment avec les travaux à découvert, ne pourra être qu'avantageuse.

D'autres reconnaissances, non moins intéressantes, ont été ouvertes, à l'ouest d'Hatou, à mi-distance, environ, de la mine « Chariot » et ont mis en évidence un relèvement des couches d'Hatou (grande couche et couche du mur) renfermant un charbon plus dur que ceux d'Hatou ou de Nagotna. Ces reconnaissances se présentent jusqu'ici dans des conditions favorables et il est permis d'espérer qu'elles donneront prochainement lieu à la création d'un nouveau siège d'exploitation qu'il sera facile de relier à la voie ferrée d'Hatou, distante d'environ 2 kilomètres.

Dans la section de Nagotna, les travaux ont porté sur la cuvette du puits Kestner et sur la mine de Carrère.

Le puits Kestner a été guidé en bois, le fer ne résistant pas à l'action corrosive des eaux très acides provenant de l'épuisement.

Un travers-banc l'a mis en communication avec la galerie n° 1 de la couche Ravier, débouchant au jour au niveau des estacades, ce qui assurera l'écoulement facile des produits remontés par le puits.

Enfin, il va être muni d'un chevalement en fer, d'une machine d'extraction de 80 chevaux et de chaudières, c'est-à-dire armé, pour une production de 80 à 100.000 tonnes.

Quant à la mine de Carrère, elle n'a été exploitée jusqu'ici qu'à flanc de coteau ; mais on s'est déjà occupé d'explorer l'aval pendage dont on va poursuivre l'aménagement et entreprendre l'exploitation au moyen des descenderies munies de treuils à vapeur. Un nouveau puits sera foncé plus tard.

À l'extérieur, en attendant l'installation partielle ou totale d'un nouveau criblage actuellement à l'étude, ou a renforcé le criblage mécanique existant par l'addition d'un quatrième crible oscillant et l'installation de quatre cribles fixes.

Un nouveau dépôt pour locomotives a été construit. L'ancien était devenu insuffisant, par suite de l'augmentation du nombre des machines, qui est aujourd'hui de six, non compris la petite locomotive Decauville en service à la mine de Carrère.

Sa puissance de production de votre usine à briquettes de Hongay a été doublée par l'adjonction d'une deuxième presse du même type que la première et l'installation d'une deuxième chaudière de cent chevaux. Nous nous proposons de monter, comme rechange, une troisième chaudière de même force en 1899.

On a creusé plusieurs puits à eau de 7 à 8 mètres de profondeur pour le service de cette usine et construit, sur le bord de la mer, à proximité de la même usine, une nouvelle, fosse à brai de 2.500 tonnes.

L'usine hydraulique actionnant les grues de chargement des bateaux a été munie d'une troisième chaudière de 80 chevaux et une nouvelle grue, non plus hydraulique mais à vapeur, de la force de 10 tonnes, est venue augmenter les moyens de chargement dont vous disposiez.

Sept nouvelles maisons en maçonnerie, dont une à étape, ont été construites à Hongay, Hatou et Nagotna, pour servir de logement aux employés.

Enfin, le matériel de chemin de fer et celui des mines ont été augmentés de :

1 locomotive de 25 tonnes ;
1 locomotive Decauville ;
20 wagons ;
250 verseurs ;
500 mètres de voie de 1 mètre avec traverses métalliques ;
2 chaudières ;
3.000 mètres voie Decauville avec courbes et croisements.

L'expédition d'une partie de ce matériel vous avait été déjà signalée dans notre dernier rapport.

VENTES

Charbons. — Les ventes se sont élevées à 214.935 tonnes,

contre, en 1897, 143.399 tonnes
Soit une augmentation de 71.536 tonnes.

Les expéditions ont été faites pour les destinations suivantes (tonnes) :

Hong-Kong et Canton	137.347
Swatow	16.092
Shanghaï	6.154
Singapore	2.749
Amoy	4.032
Chinkiang	2.949
Total	169.323
Augm. sur un an	42.326

Les ventes de charbons se répartissent comme suit :
178.485 tonnes réalisées par l'agence de Hong-Kong sur les expéditions et sur les stocks ;
24.141 tonnes employées par l'usine à briquettes de Hongay ;
8.809 tonnes vendues au Tonkin ;
3.500 tonnes consommées à Hongay par les différents services.
214.935 tonnes.

Briquettes. — La fabrication s'est élevée à (en tonnes) :

Hongay 29.456
Hong-Kong 20.036
Total 49.492,
auxquelles il convient d'ajouter
Existences au 31 décembre 1897 1.521
Bénéfices sur les ventes à Saïgon, provenant de la différence entre les poids anglais et les poids français 15
Ensemble 51.028

(Suite et fin)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 août 1899)

Les ventes se composent de (tonnes) :

Hongay	25.731
Hong-Kong	14.277
Saïgon	2.098
Total	42.600

En y ajoutant 8.422 tonnes en stock, au 31 décembre 1898, à Hong-Kong, Hongay et Saïgon, en retrouve le total ci-dessus de 51.028 tonnes.

Nous avons pris les dispositions les plus sévères pour que nos acheteurs soient assurés de trouver à Hongay un produit parfait et uniforme. Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que tous les consommateurs se montrent satisfaits de notre nouvelle fabrication.

Comme vous pourrez le voir dans le compte des Profits et pertes, les ventes de briquettes fabriquées à Kowloon ont donné une perte de 12.289 44 dollars. En présence de ces résultats, votre conseil n'a pas hésité à suspendre la fabrication dans cette usine.

En 1898, nos livraisons à Saïgon nous ont laissé une perte, mais les prix de vente ayant augmenté sensiblement depuis un an, nous avons tout lieu d'espérer que 1899 ne nous donnera pas les mêmes déceptions.

EXAMEN DU BILAN

Vous remarquerez, Messieurs, que le bilan vous est présenté, cette année, sous une forme un peu différente de celle adoptée les années précédentes. Après une étude approfondie, après avoir pris l'avis d'hommes particulièrement compétents, le conseil a pensé qu'il serait préférable de tenir une comptabilité séparée, en piastres uniquement, pour les écritures de Hongay et de vos agences d'Extrême-Orient. Cette comptabilité, en fin d'exercice, se résumera dans un solde représentant votre Actif en Extrême-Orient et viendra s'incorporer dans votre bilan général à un taux fixé chaque année. Ce système aura l'avantage de supprimer les pertes de change qui se sont déjà produites et qui auraient pu atteindre, dans l'avenir, des proportions considérables.

Quant au taux du change à adopter, votre conseil a pensé qu'en choisissant celui de fr. 2 40, il restait dans une limite modérée.

Ce remaniement de votre comptabilité, indispensable à notre avis, a demandé beaucoup d'études et de temps. Il vous explique aisément le retard apporté à la régularisation de vos écritures, retard qui vous a été signalé par MM. les commissaires des comptes.

Vous savez, Messieurs, que l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1898 a décidé que le capital social serait réduit de moitié, soit de six à trois millions de francs, des amortissements correspondants à cette résolution devant être faits aux divers articles du Bilan, par les soins du conseil d'administration.

Nous vous donnons ci-dessous la répartition que nous avons cru devoir faire de la somme de trois millions entre les différents chapitres de l'Actif du Bilan, soit pour les amortissements partiels ou complets, soit pour ramener au taux uniforme de 2 40, certains postes qui figuraient, l'année dernière encore, à des taux plus élevés.

	Fr.
Concession et Mines. Frais de recherches et de premier établissement	520.790 79
Frais de constitution de société	281.432 74
Portefeuille	12.500 00
Change de la piastre (somme nécessaire pour ramener les différents éléments composant l'Actif de la Société en Extrême-Orient au taux de fr. 2,40	609.535 14
Profits et Pertes	333.317 99
Amortissements 1897	66.108 23
Enregistrement	11.410 42

Comptes Extrême-Orient

Immeubles Piastres	64.544 10
Galeries de Mines	26.247 87
Terrassements	29.964 54
Appontement	20.329 10

Puits Kestner 3.926 01
Découverts de Hatou 176.447 89
Matériel, Machines et Outillages 63.128 59
Matériel de chemin de fer roulant 13.926 42
Mobiliers, installations, armes, Instruments 16.027 96
Concession de la mine de Kétim 1.876 08
Créances douteuses 1.512 98
Comptes Explorations 1 500 10
Modifications aux Matériels 1.505 90
Déficit sur le stock de Kowloon, de 1.364 tonnes 18/20 à dollars 4 5.459 60
Propriété de l'usine de Kowloon 58.979 76
Piastres 485.376 96

Soit, au taux de fr. 2 40 Fr. 1.164.904 69
Ensemble Fr. 3.000.000 00

(Suite et fin)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 août 1899)

Nous avions espéré pouvoir ramener les chapitres Concessions, Frais de Recherches et de Premier Établissement, s'élevant ensemble à fr. 5.420.790 79. à la somme de fr. 4.000.000 ou 4.500.000, faisant l'objet désormais d'un article unique appelé « Concession et Mines ». Dans le. cours de l'exercice 1898, nous nous étions même arrêtés un instant à ce dernier chiffre ; mais après un inventaire des plus rigoureux des éléments de l'actif, après un supplément de renseignements que nous avons recueillis sur place par les soins de notre secrétaire général, il a paru qu'un nouvel amortissement de quatre cent mille francs devait encore être effectué sur différents chapitres.

L'essentiel, pour nous, était de savoir si, en donnant à ce nouveau chapitre une valeur de 4.900.000 francs, nous restions dans les limites d'une appréciation modérée. Aucun doute ne paraît possible à cet égard. Dans l'état actuel des travaux entrepris sur les mines, depuis bientôt dix ans, avec une puissance de production pour ainsi dire illimitée et qui, pour cette année, ne sera pas inférieure à 250.000 tonnes, nous ne voyons aucun inconvénient à porter votre concession pour cette somme de 4.900.000 francs, que nous avons définitivement arrêtée.

Vous voudrez bien remarquer que les frais de recherches et de premier établissement se trouvent ainsi supprimés.

Nous avons supprimé de l'actif également les comptes : Frais de Constitution de société ; terrassements et carrières ; galeries de mines ; découverts de Hatou ; concession de la mine de Kétim ; compte explorations ; modifications aux matériels ; comptes à amortir, et créances douteuses.

Le compte portefeuille a été ramené à 12.500 francs. Les immeubles, qui figuraient, au 31 décembre 1897, pour une somme de 553.081 fr. 75, ont été augmentés de dollars 14.679 ou 35.231 fr. 30 pour constructions nouvelles et diminués :

1° De dollars 64.544 10 ou 154.905, fr. 84 pour amortissement ;

2° De 75.660 fr. 31 pour perte sur le change.

Ils figurent maintenant au Bilan pour dollars 149.061 21 ou 357.746 fr. 90.

Le compte matériel, machines et outillages, qui était, au 31 décembre 1897, de 894.261 fr. 30 a été augmenté, pendant l'année, de dollars 70.000 17. ou 168.000 fr. 41 et diminué :

1° De dollars 63.128 59 ou 151.508 fr. 62. pour, amortissement ;

2° De 113.169 fr. 64 pour perte sur le change.

Il figure maintenant pour dollars 332 326 44 ou 797.583 fr. 45.

L'appontement était porte au Bilan de 1897 pour 165.903 fr. 27 : il a été ramené à dollars 40.000, soit 96.000 fr. d'où une diminution de 69.903 fr. 27, provenant :

1° de dollars 20.329 16 ou 48.789 fr. 98 pour amortissements, et

2° de 21.113 fr. 29 pour perte sur le change.

La valeur du chemin de fer au 31 décembre 1897. était de 937.651 fr. 65. Elle a été augmentée, pendant l'année, de dollars 53.676 06 ou 128.822 fr. 54 pour acquisitions de wagons, locomotives, etc., et diminuée :

1° De dollars 13.926 42 ou 33.423 fr. 41 pour amortissements ;

2° De 115.774 fr. 10 pour perte sur le change.

Elle est portée maintenant pour dollars 382.198 62 ou 917.276 fr. 68.

Le compte mobiliers, installations, de 79.267 fr. 64, a été augmenté de dollars 3.464 87 ou 8.315 fr. 69 et diminué :

1° De dollars 16.027 96 ou 38.567 fr. 10 pour amortissements ;

2° De 10.263 fr. 97 pour perte sur le change.

Il est porté au bilan de 1898 pour dollars 16.188 44, soit 38.852 fr. 25.

La propriété de Kowloon, au 31 décembre 1897, représentait une somme de 691.250 fr. Elle a été amortie de dollars 58.979 76 ou 141.551 fr. 42, d'une part, et de 91.250 fr. d'autre part, pour perte sur le change, soit, au total, 232.801 fr. 42, Elle n'est plus portée au bilan actuel que pour dollars 191.020 24 ou 458.448 fr. 58. Les installations de la seconde presse et des nouvelles chaudières à l'usine à briquettes de Hongay ont coûté 166.568 fr. 98 et l'usine figure maintenant pour une valeur totale de dollars 126.050 44 ou 202.521 fr. 05.

Malgré les diminutions importantes que nous venons de vous signaler, nous n'hésitons pas à déclarer que certains chapitres de votre actif et, en particulier, le compte matériel, machines et outillages, devront, dans l'avenir, subir encore de sérieux amortissements.

En résumé, nous avons dépensé, dans le cours de l'exercice 517.088 fr. 95 en augmentation de matériel ou en travaux neufs.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les bénéfices sur la fabrication des briquettes à Hongay et sur l'exploitation des charbons se sont élevés à dollars 384.781 50

chiffre auquel il convient d'ajouter 18.783 00

pour loyers et recettes diverses, et rectifications de comptes.

Total dollars 403.564 52

Dont il faut déduire :

Diminution sur comptes d'Actif à Hongay et divers : dollars 5.768 15

Intérêts et changes : 2.335 46

Frais généraux Hong-Kong : 4.715 77

Perte sur fabrication des briquettes à Kowlon : 12.289 44

Perte sur vente des briquettes à Saïgon : 2.793 32

Fonds d'amortissement : 30.842 80

dollars 58.744 91 58.744 91

Dollars 344.819 61

Soit, au change de fr. 2 40 Fr. 827.567 06

auxquels il convient d'ajouter la somme de Fr. 7.582 52

montant des ristournes sur fret et bénéfice sur change, soit fr. 835.149 58

Les frais d'administration, les frais généraux de Paris et les frais de voyages se sont élevés à : 126.421 29

les Intérêts et Changes et Droits d'Enregistrement à : 286.32990

Fr. 412.751 19

En résumé, votre compte de Profits et pertes se solde par un bénéfice net de 422.398 39

Nous vous proposons de porter à la réserve légale 5 %, soit 21.119 92

et de reporter à nouveau le solde, soit 401.278 47

Ces bénéfices nous ont permis d'éteindre les avances qui nous avaient été faites et de constituer à Hongay des approvisionnements de brai, en attendant la création d'un fonds de roulement qui vous paraîtra, comme à nous, indispensable.

Depuis notre dernière assemblée, le conseil s'est adjoint M. [Fernand] Monvoisin, administrateur du Crédit industriel et commercial [CIC]. La collaboration de M. Monvoisin nous a paru des plus précieuses pour la gestion de vos intérêts. Nous ne doutons pas que vous ne donniez votre sanction définitive à. cette nomination, faite par nous à titre provisoire.

M. Chaumier nous a adressé sa démission d'administrateur au mois d'août dernier. Cette résolution, appuyée sur certaines divergences de vues avec votre conseil d'administration, a provoqué tous nos regrets. Nous n'oublions pas, malgré tout, les services rendus par M. Chaumier à votre société.

MM. A. Luc et L. Gilbert, administrateurs, sont arrivés au terme de leur mandat. Le conseil vous propose leur réélection.

Vous avez également à nommer un ou plusieurs commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1899, et à fixer leur rémunération.

Les opérations que nous avons faites, soit avec la maison A. Luc et Cie, soit avec M. J[ules] Audresset, depuis notre dernière réunion, conformément à votre délibération du 4 mai 1898, ont consisté en de simples avances temporaires, aujourd'hui remboursées.

Comme les années précédentes, nous vous demanderons, par une résolution spéciale, d'approuver les opérations faites par votre société avec M. J[ules] Audresset et avec la maison A. Luc et Cie et d'autoriser, s'il était nécessaire, MM. Audresset et Luc à traiter encore avec nous, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce rapport, de vous demander de vous joindre à nous pour reconnaître hautement les efforts et le dévouement de tout le personnel, à tous les degrés de la hiérarchie. Ce témoignage de satisfaction sera accueilli par lui, croyez-le bien, avec reconnaissance. Il sera, en outre, un encouragement précieux pour des travailleurs qui, loin de nous, mais avec une ardeur remarquable, contribuent à la prospérité de votre entreprise.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier pour l'exercice 1898.

Nous avons examiné les écritures de la comptabilité générale et les comptes du Bilan, et nous avons constaté, par l'inspection des livres, leur parfaite conformité de chiffres, tout en faisant remarquer que le Journal est tenu sur un livre paraphé seulement le 27 septembre 1898. Les espérances que nous formulions, l'an passé, se réalisent et nous avons la satisfaction de voir le. compte de Profits et pertes se solder par un bénéfice important.

La diminution de capital, en vous permettant des amortissements pour un montant de trois millions, a amené un changement notable dans votre bilan.

Les comptes de valeurs, immobilisées d'un ensemble de. 5 millions 702.223 fr. 53, se trouvent ramenés sous la rubrique : « Concessions et Mines », au chiffre de 4.900.000 fr. amplement justifié par la prospérité de votre entreprise. Le compte de Portefeuille, l'ancien solde de Profits et pertes et les divers comptes de Matériel et

Immeubles en Extrême-Orient, ont été redressés ou nivelés par le restant de la réduction de capital.

Un nouveau compté général intitulé « Comptes Extrême-Orient », tenu à Paris uniquement en francs, et en Extrême-Orient uniquement en piastres, aux taux fixé cette année de 2 fr. 40, englobe et remplace les anciens comptes d'Extrême-Orient qui étaient tenus en même temps en francs et en piastres à des taux variables. Un autre compte, « Change de la piastre en Extrême-Orient », reçoit, chaque mois, les différences entre le change fixe et celui des remises ou des expéditions d'Europe, et laisse en fin d'exercice un bénéfice de 3.467 fr. 07, que vous trouverez au compte de Profits et pertes.

Les comptes d'exploitation de Charbons et de fabrication de briquettes ayant laissé un bénéfice net de 344.819 dollars 61, soit 827.567 fr. 06, vous permettent de passer à la « Réserve statuaire » une somme de 21.119 fr. 92, de créer un Fonds d'amortissements

divers de 74.022 fr. 72 et de trouver au compte de Profits et pertes une somme de 401.278 fr. 4-7, que votre conseil vous demande de reporter au compte de l'exercice 1899.

Nous nous rallions entièrement à cette proposition et vous invitons à approuver les comptes de l'exercice 1898, tels qu'ils vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Paris, 21 mai 1899.

Signé.

P. Lévy, Théo Perrin

RÉSOLUTIONS

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires des comptes et celle du rapport du conseil d'administration. approuve les comptes de l'exercice 1898, tels qu'ils figurent dans le Bilan présenté par le conseil d'administration.

2° L'assemblée générale ratifie, pour une durée de dix années, la nomination d'administrateur de M. Monvoisin, nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration, dans le courant de l'exercice.

3° L'assemblée générale réélit, en qualité d'administrateurs, MM A. Luc et L. Gilbert.

4° L'assemblée générale nomme, en qualité de commissaire des comptes, avec pouvoir, d'agir dans les termes de l'article 30 des statuts. MM. Lévy, Pelletier-Audresset et Sanglier, chef de comptabilité à la Société générale du crédit Industriel et commercial [CIC].

Elle fixe à mille francs le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux pour l'exécution de ce mandat.

5° Conformément à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, l'assemblée générale approuve les opérations faites en 1898 par la société avec MM. J. Audresset et A. Luc. administrateurs, et les autorise, en tant que de besoin, à traiter avec la société.

———————————

Tonkin

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 septembre 1899)

M. Lutz vient d'être nommé agent commercial de la Société des charbonnages du Tonkin.

Il a été prendre son service sur place. On n'ignore pas, en effet, que le service commercial, l'écoulement des charbons est la véritable pierre d'achoppement de nos exploitations tonkinoises. Nous souhaitons bonne réussite à M. Lutz.

———————————

INGÉNIEURS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 septembre 1899)

M. Escarré (Saint-Étienne, 1885) est arrivé du Tonkin dimanche pour prendre quelques mois de congé. Nous souhaitons la bienvenue à notre camarade.

———————————

INGÉNIEURS
Nominations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 octobre 1899)

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre camarade Charles Mouchet (Saint-Étienne, 1892) au poste d'ingénieur divisionnaire à la Société des Charbonnages du Tonkin.

Notre ami, qui a déjà fait une partie de sa carrière dans les pays orientaux, rendra certainement des services très importants dans ce poste de confiance..Nos meilleurs compliments.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 novembre 1899)

Avec les modifications apportées dernièrement dans cette société, le personnel technique est aujourd'hui composé de :

M. Guilhaumat J. (Saint-Étienne, 1884), ingénieur-conseil à Paris.
M. Luc Charles (Saint-Étienne, 1884), directeur au Tonkin.
M. Escarré (Saint-Étienne, 1885), ingénieur principal.
M. Vivier (Saint-Étienne, 1891), ingénieur divisionnaire.
M. Mouchet (Saint-Étienne, 1892), ingénieur divisionnaire.

Voilà une société où l'on reconnaît le mérite des ingénieurs sortis de notre école !

———————————

Chine
Le charbon du Tonkin à Shanghaï
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 novembre 1899)

550.000 tonnes de charbon de terre, estimées à 8 millions de haïkwan taëls, sont entrées dans ce port pendant l'année qui nous occupe :

	tonnes	taëls
Charbon japonais	476.000	3.500.000
Charbon du Tonkin	22.000	164.000
Charbon de Grande-Bretagne	24.000	208.000
Et l'Australie a fourni	24.000	128.000

Le total donne une augmentation de 105.000 tonnes sur l'exercice précédent.

Il est satisfaisant de constater que nos charbons du Tonkin commencent à trouver un débouché à Shanghaï. La mine de Kébao* a fait à elle seule le total de l'importation de notre colonie. Cette qualité est fort appréciée par quelques usines et surtout pour le chauffage. Les charbons de Hongay s'effritent, paraît-il, et sont par conséquent moins demandés et s'introduiront plus difficilement sur ce marché que ceux de Kébao. Cependant, les briquettes faites avec de la « poussière japonaise » et du « Hongay » ont donné d'assez bons résultais aux industriels qui en on fait l'essai. Nos charbons auraient donc une place mieux marquée si des moyens de transport plus réguliers et plus nombreux reliaient nos possessions indo-chinoises au port de Shanghaï.

DE BEZAURE,
consul général de France.

Construction du quai :
Charles Gollier, ingénieur E.C.P.,
pour la Société des ponts et travaux en fer

.....

À Haïphong. j'eus la bonne fortune dette accueilli le plus aimablement du monde par le résident-maire, M. Richard, un ancien confrère, grâce à qui je pus faire, dans la chaloupe à vapeur du protectorat, une ravissante excursion à la baie d'Halong.

Le premier jour, je visite les charbonnages de Hong-Gaï, qui sont en pleine prospérité : plus de trois mille coolies travaillent aux mines à découvert. C'est un spectacle des plus curieux que celui de cette foule de petits hommes, tous coiffés du large chapeau de paille pointu qui s'agitent sur la mine, exploitée par vastes gradins.

À chaque instant, des trains lourdement chargés conduisent le charbon de la mine au quai d'embarquement ou à l'usine à agglomérer.

La société minière, sous l'habile direction de M. Delpon, suffit largement à approvisionner les usines du Tonkin, la Compagnie des messageries fluviales, et peut encore exporter.

Malheureusement, pour la fabrication des briquettes, le charbon n'est pas assez gras : on est obligé de le mélanger avec des charbons du Japon, si bien que, là encore, nous sommes tributaires de l'étranger. Espérons qu'on découvrira un jour, dans nos possessions d'Extrême-Orient, des gisements de charbon gras ; il serait tout à fait urgent de faite des recherches dans ce sens.

.....

Sté française des charbonnages du Tonkin.

(*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)
(données 1900)

Siège social : 5 rue Caumartin, Paris. — Adresse télégraphique : Charlicot Paris. — T 241-42. — Code télégraphique : ABC. — 4e édition Administrateurs : MM. Jules Audresset, à Louviers, président ; Achille Luc, 4, rue Chauchat, Paris, vice-président ; Albert Luc, 4, rue Chauchat, Paris ; [*Robert* Alfred] Thoumyre, à Dieppe ; Raymond Ferrant, rue des Côtes à Maisons-Lafitte ; C. P. Chater [2] à Hong-Kong ; H. N. Mody à Hong-Kong. — Directeur commercial : M. Émile Lutz. — Commissaires des comptes : MM. Pelletier-Audresset et Paul Lévy. — Objet de la société : Exploitation des houillères de Hongay (Tonkin) — Capital social : 4 millions de francs divisés en actions de 250 fr. entièrement libérées.

Bilan au 31 décembre 1899
[…]
Les bénéfices de l'exercice 1899 s'élèvent à 1.072.131,65 en augmentation de 575.700.55 sur 1898.

———————

Raymond Frédéric FERRANT
Administrateur délégué (1900)

Né à Luneray (Seine-Inférieure), le 31 octobre 1858.
Fils de Frédéric Dauphin Ferrant, notaire et maire adjoint de Luneray, et Marie-Eugènie Lefrançois.

———————

Licencié en droit.
Administrateur délégué Charbonnages du Tonkin (1900) ; distribution de dividendes par une société qui n'en avait jamais réparti.
Administrateur des Ciments Portland artificiels de l'Indochine (1902).
Plusieurs missions en Chine, au Japon, États-Unis, Indo-Chine (1903-1904).
Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908.
Administrateur, puis président (1922) des Chaux hydrauliques du Lang-Tho (Annam).
Administrateur des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc.

———————

Membre du Conseil supérieur des colonies (1921).
Membre de la commission des concessions coloniales et du domaine.
Officier de la Légion d'honneur du 12 août 1923.
Décédé à Maisons-Laffitte (*Le Figaro*, 23 décembre 1936).

Base Léonore de la Légion d'honneur. Dossier de presse.

MM. CHOPY & Cie
(Banquiers)
18, rue Saint-Marc, Paris

[2] Sir Paul Chater (1846-1926) : banquier à Hong-Kong, promoteur courageux et administrateur des Charbonnages du Tonkin. Auteur d'une tentative de rachat du *Courrier d'Haïphong* en 1889. Commanditaire de forages pétroliers au Tonkin vers 1903 et de prospections de cuivre dans la même région autour de 1909. Administrateur de la Société agricole de Suzannah (hévéas). Officier de la Légion d'honneur.

ORDRES DE BOURSE
NÉGOCIATION DIRECTE D'ACTIONS D'ASSURANCES
et de Valeurs industrielles
(*Le Temps*, 15 juillet 1900)

MM. CHOPY et Cie publient tous les 15 jours le Bulletin des Assurances et des Valeurs industrielles, qui est envoyé pendant 3 mois gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Sommaire du nº du 1er juillet : Compagnie française Thomson-Houston. Revue des valeurs d'assurances. Revue des valeurs industrielles. Eaux pour l'étranger, Bouhey. Charbonnages du Tonkin. Briansk.

———————————

Courrier du Tonkin
(*Le Temps*, 17 juillet 1900)

(De notre correspondant particulier)

Marseille, 16 juillet.

Le paquebot *Polynésien*, des Messageries maritimes, courrier d'Australie, de Calédonie et d'Extrême-Orient par transbordement à Colombo est arrivé la nuit dernière.

Les journaux du Tonkin qu'il apporte signalent que le général Borgnis-Desbordes s'est rendu à Hon-Gay, le mois dernier, pour visiter les nouveaux ouvrages de fortification. Il a fait procéder ensuite à des tirs d'essai avec une pièce de 120. Les travaux de construction des casernements de Hon-Gay sont commencés ; ces bâtiments pourront recevoir deux cents artilleurs et un bataillon entier d'infanterie de marine.

———————————

Société des Charbonnages
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901 (2), p. 995)

Luc, directeur. — Escarre, ingénieur principal. — Vivier, Mouchet, ingénieurs divisionnaires. — Thée, ingénieur-mécanicien. — Fages, maître mineur. — Chambard, géomètre. — Patard, chef de fabrication. — docteur Roux, chef du service de santé. — Beauchesne, chef de la comptabilité. — Dupuy, Brision, Esbler, Commans, comptables. — Escarrat, magasinier. — Haerri, chef d'atelier.

———————————

Les terrains houillers du Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 avril 1901, p. 490)

On a envoyé de nouveaux fossiles de Hongay à M. Zeiller. Ils n'ont pas modifié, d'après nos renseignements, sa manière de voir primitive relativement au terrain houiller du Tonkin qu'il considère non point comme l'analogue du terrain houiller d'Europe, mais comme correspondant à l'étage des « Gondwana » en Inde.

Tel n'est ps, toutefois, l'avis de M. Leclère, ingénieur au corps des mines, qui revient d'une longue mission au Yunnan et au Tonkin, dont il avait été chargé par le ministre des colonies. M. Leclère est convaincu qu'on a bien affaire au Yunnan et au Tonkin, au terrain houiller normal reposant sur le calcaire carbonifère, peut-être dévonien, et

surmonté de terrain permien.C’est, depuis longtemps déjà, l’avis des ingénieurs de la mine. Mais, enfin, la question est toujours pendante.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Banque industrielle et coloniale*, 26 juin 1901)

Les actionnaires se sont réunis en assemblées générales ordinaire et extraordinaire, le 14 juin courant. Ils ont ratifié la vente du terrain de Kowloon faite pour le prix de fr. 1.631.578,72 alors que cette propriété avait été achetée, en 1895 pour fr. 528.170,96 et qu'elle figurait encore à l'inventaire pour la somme de fr. 441.045,48. Il en résulte donc un bénéfice de 1.103.407,76 sur le prix d'achat, et de 1.190.533,24 sur la somme pour laquelle ce terrain figurait à l'actif, sans compter l'usine à briquettes qui a été transportée à Hongay et qui représente encore une valeur importante.

Ce bénéfice que, dans son rapport, le conseil appelle extraordinaire, est le second de ce genre que la société réalise : déjà, en 1896, grâce à la baisse considérable de la piastre, elle avait pu rembourser ses anciennes obligations 8 %, émises à Hong Kong, à un taux qui lui avait laissé un bénéfice net de 783.000 fr. Combien de sociétés voudraient pouvoir rembourser leurs dettes dans de pareilles conditions !

Elle a donc encaissé, sur ces deux opérations, un coquet profit de fr. 1.886.407 76 ; voilà les surprises, souvent agréables, que donnent les pays neufs, surtout en Extrême-Orient. Il ne manque pas en Indo-Chine d'affaires pouvant, et devant, avec le temps, donner de brillants résultats, le tout est d'y entrer au moment voulu ; c'est ce qu'ont su faire les principaux actionnaires de cette société.

À l'assemblée ordinaire, le conseil a soumis les comptes de 1900 ; du côté, de l'exploitation, l'on constate également une bonne situation, sans progression toutefois, il y a même un léger recul.

	1898	1899	1900
Extraction (t.)	204.024	276.175	194.441
Vente (t.)	214.935	217.895	234.407
Briquettes fabriquées (t.)	29.456	43.762	44.483
Briquettes vendues (t.)	42.606	39.022	47.134
Bénéfices (fr.)	401.278	1.072.121	715.978

Le solde créditeur en Extrême-Orient, c'est-à-dire le compte d'exploitation, qui s'était élevé en 1899 à 1.445.309 fr. 42, n'a été que de 1.073.043 fr. 26 en 1900 bien que le chiffre des ventes ait été supérieur pendant ce dernier exercice.

L’exploitation a été moins rémunératrice, la main d'œuvre ayant été plus chère, ce qui a augmenté le prix de revient, et le bénéfice sur les briquettes ayant diminué par suite de la plus grande proportion de charbon japonais qui entre dans la fabrication, et de l'élévation du prix du brai.

Le coupon des actions sera mis en paiement le 1er septembre, à raison de 30 fr. sous déduction des impôts. L'action a coté 930.

L'action a coté 930. Ces cours peuvent paraître élevés si on les compare au rendement actuel et même à celui qu'on prévoit pour l'exercice courant.

———————————

TONKIN
Nouvelles exploitations houillères
(*Le Journal des débats*, 6 août 1901)

On sait que de nombreux gisements de charbon de terre, plus ou moins abondants et de qualités variables, ont été découverts au Tonkin, depuis les côtes de la baie d'Along jusqu'à la frontière de Chine du cercle de Laokay. Parmi ces gisements, dit le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, celui d'Hongay continue à donner lieu à une exploitation intensive. Le chiffre d'extraction mensuelle varie de 15 à 20 tonnes, et les mines de Kébao viennent d'être acquises par une nouvelle société. […]

———————————

NOUVELLES COLONIALES
AU TONKIN
(*Le Journal des débats*, 2 septembre 1901)

On sait que de nombreux gisements de charbon de terre ont été découverts au Tonkin, depuis les côtes de la baie d'Along jusqu'à la frontière de Chine du cercle de Lao-Kay. Parmi ces gisements, celui de Hongay et celui de la région de Dong-Trieu continuent à être exploités de façon intensive. En outre, les mines de Kébao viennent d'être acquises par une nouvelle société.

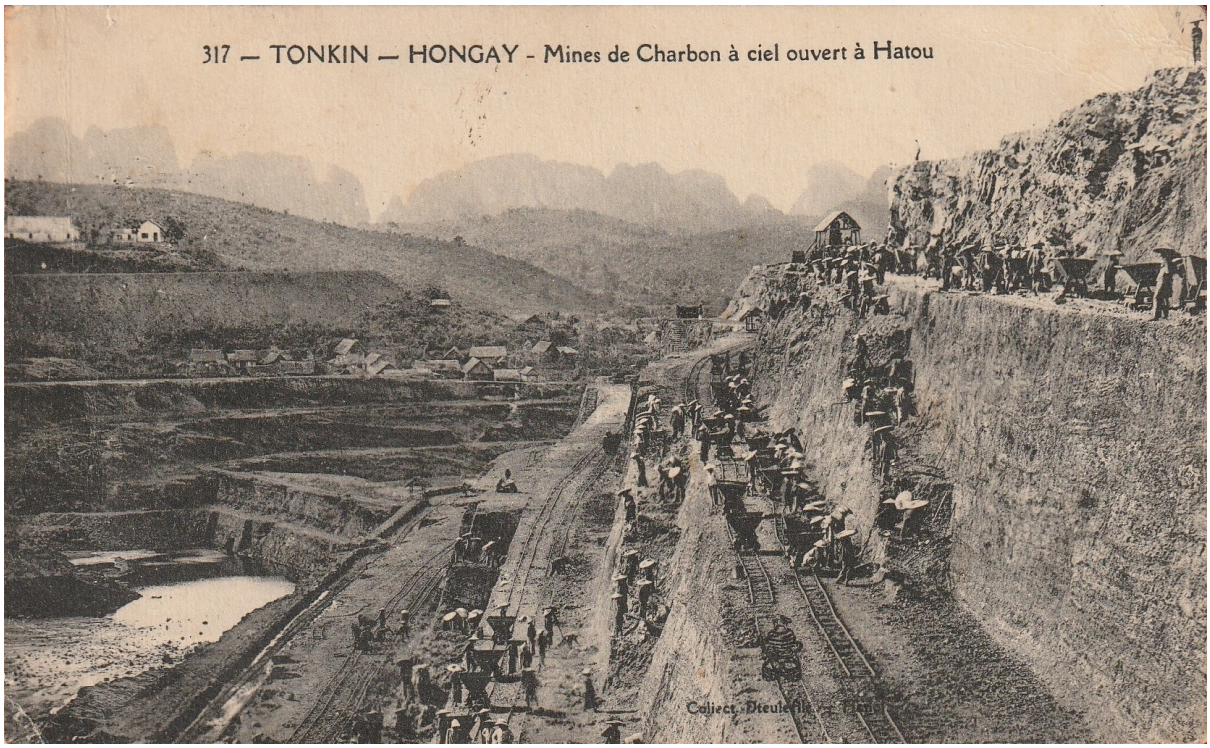
De Hongay on mande qu'un conflit s'est élevé entre Chinois et Annamites employés aux mines d'Hatou. Une rixe sanglante a eu lieu entre eux : il y a eu quatre Chinois tués et quatre blessés. Deux autres ont été atteints à la suite d'un coup de dynamite.

Toutes les autorités étaient sur les lieux. Cinquante *linh* de renfort sont venus prêter main forte.

———————————



Hongay. — Voir ferrée allant aux mines de Hatou. Coll. Dieulefils, Hanoï



Coll. Olivier Galand

Hongay. — Mines de charbon à ciel ouvert à Hatou. Coll. Dieulefils, Hanoï

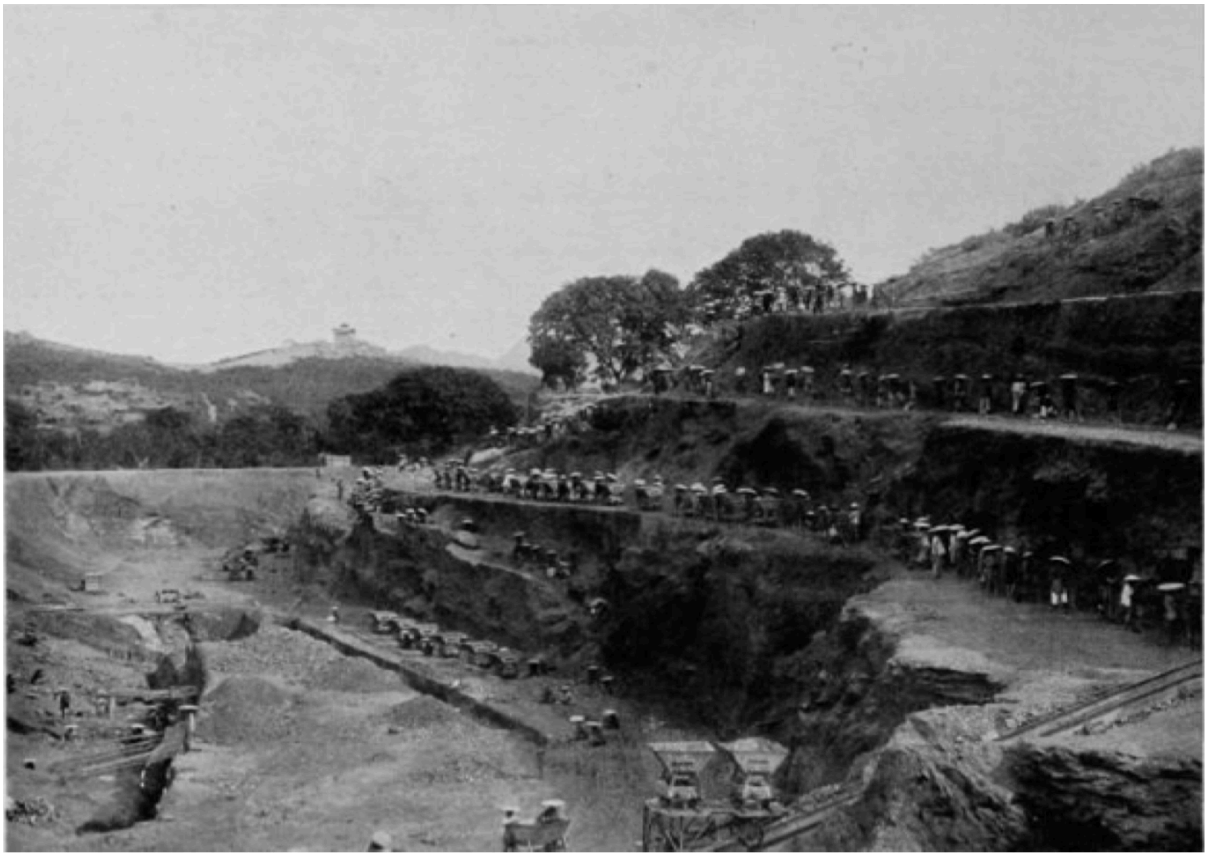


Photo Gervais-Courtellemont in *L'Empire colonial de la France : L'Indochine*, Paris, 1901, p. 132.

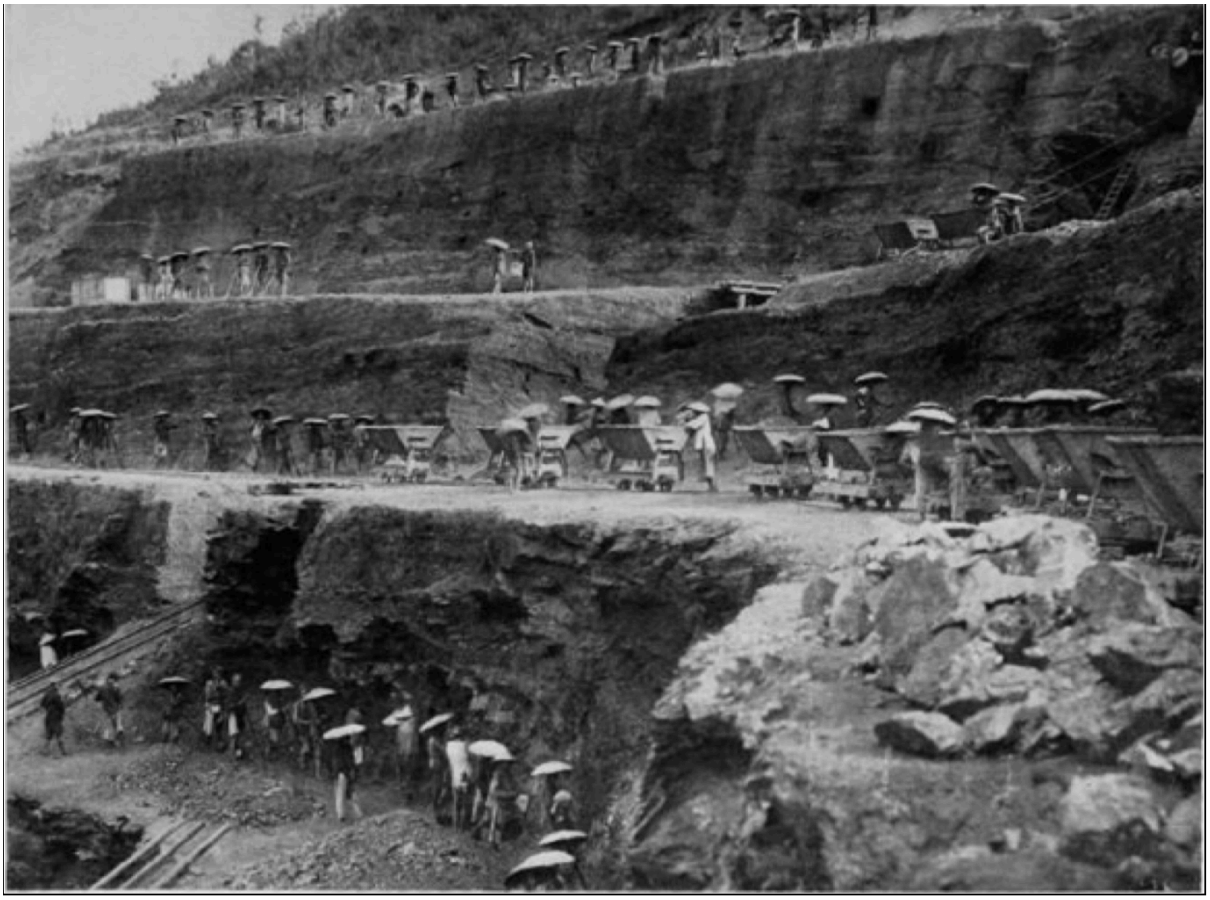
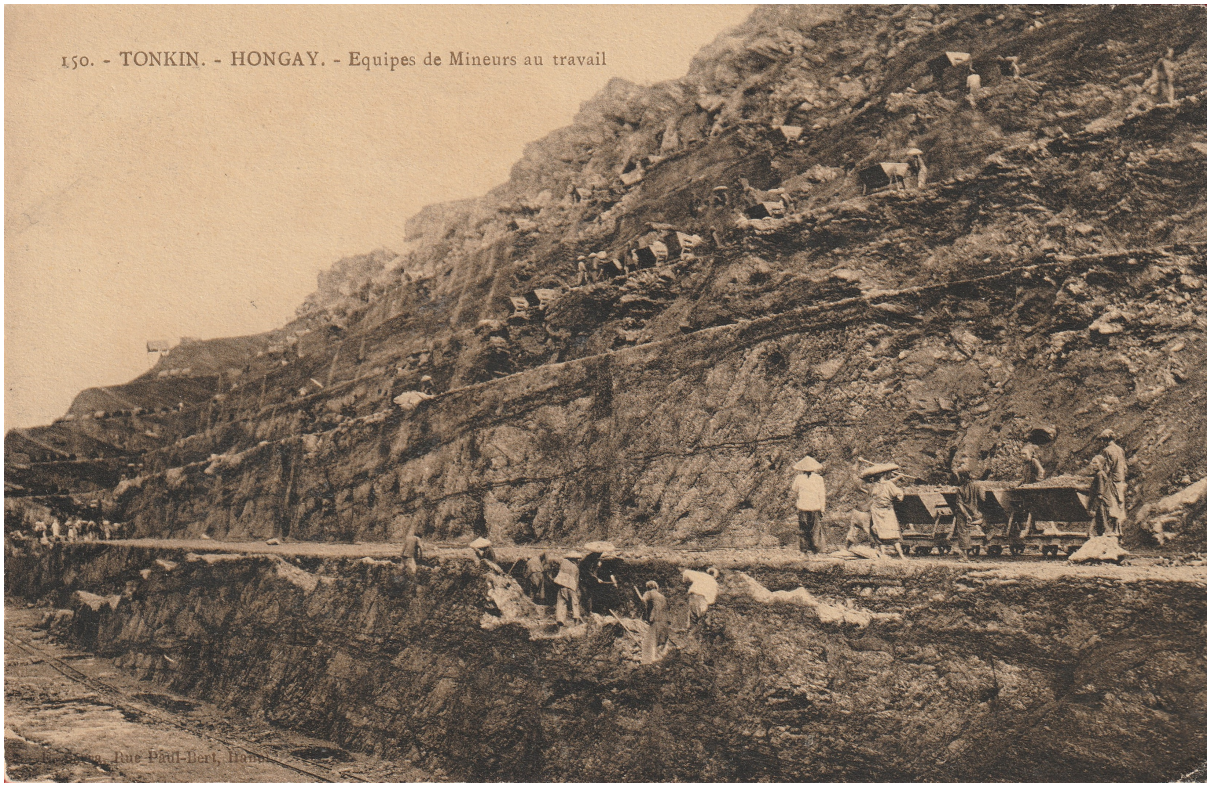


Photo Gervais-Courtellemont in *L'Empire colonial de la France : L'Indochine*, Paris, 1901, p. 133.



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Équipes de mineurs au travail. Coll. Émile Serra, rue Paul-Bert, Hanoï

———————————

L'Exposition d'Hanoï en 1902
LES COMITÉS D'ORGANISATION
(*Le Génie colonial*, mars 1902)

M. Luc, ingénieur civil des mines, directeur de la Société française des charbonnages du Tonkin à Hon-gay.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Temps*, 8 mai 1902)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société française des charbonnages du Tonkin a eu lieu le 6 mai, 8, rue d'Athènes.

Elle a approuvé les comptes qui lui étaient présentés ; elle a voté le dividende de 60 francs qui lui était proposé et elle a élu comme administrateurs pour six ans M. [Albert] de Monplanet, président du Crédit industriel, et M. Monvoisin.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1903)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société française des Charbonnages du Tonkin a eu lieu le 20 mai dernier. Malgré un ensemble d'événements défavorables en Extrême-Orient ; crise agricole causée par la sécheresse, troubles dans les deux Quangs qui ont entravé les livraisons à Canton, et baisse de la piastre de 2 fr. 50 à 2 fr., l'exercice 1902, dont il a été rendu compte à cette réunion, s'est traduit par un bénéfice brut de 2.298 762 fr. 34 (y compris les recettes diverses de l'exploitation) contre 1.962.779 10 en 1901 et 1 million 144.102 08 en 1900.

Comme nous l'avons indiqué dans notre numéro du 11 mai en examinant le bilan de la société — qui cette année est établi balancé — du montant des bénéfices bruts totaux s'élevant à 2.298.762 34

il a été prélevé pour les frais généraux, différence de change, amortissements (292.347 56), réserve légale (65.930 45), une somme de 1.338.931 42

ce qui fait ressortir les bénéfices nets à 960.3:30 92

En 1901, les amortissements pour travaux neufs et anciens avaient été de 458.681 fr. 88 et en 1900 de 268.915 fr. 22.

Grâce au report de l'exercice 1901, le solde disponible, tel qu'il ressort au dernier bilan, atteint 1.045.706 fr. 67, le prélèvement d'une somme de 960.000 fr. pour la distribution d'un dividende de 60 francs, égal au précédent, laissera un reliquat de 85.706 fr. 67 à reporter à nouveau.

En somme, l'année 1902 a eu à supporter de nouvelles charges et, malgré l'augmentation des bénéfices bruts, le dividende n'a pu être maintenu au niveau précédent qu'en réduisant les amortissements.

La production, qui avait été de 194.441 tonnes en 1900, de 248.622 tonnes en 1901, a atteint 316.618 tonnes en 1902.

Les ventes de charbons se sont élevées à 262.232 tonnes, contre 255.479 tonnes en 1901 et 234.407 tonnes en 1900. Seules les livraisons de briquettes, 57.181 tonnes, supérieures de 10.000 tonnes a celles de 1900, ont fléchi de 7.227 tonnes par rapport à 1901.

Au point de vue industriel, l'exploitation a suivi sa marche normale et progressive. Hatou, où elle a lieu à ciel ouvert, et Nagotna, où elle est souterraine, ont été, comme précédemment, les deux sièges d'extraction.

À Hatou, les travaux ont porté sur les trois dé couverts Nord, Sud et Mamelon 65.

Les découverts Nord et Sud ont donné 198.329 tonnes contre 178.601 tonnes en 1901 ; le Mamelon 65, 69.907 tonnes contre 17.182 tonnes en 1901 ; soit ensemble 268.236 tonnes, contre 195.783 tonnes en 1901.

Le siège de Nagotna a produit 48.382 tonnes contre 52.839 tonnes en 1901. La production en gros et criblé a été de 64.404 tonnes, soit 20,3 %. Elle n'avait été que de 19,31 % en 1901.

Cette proportion augmentera encore lorsque les travaux de la couche Marmottan, à Nagotna, auront pris un plus grand développement et qu'on aura pu aborder, à Hatou, les charbons durs du Mamelon 158, actuellement en préparation. Les ventes de charbons ont été de 262.232 tonnes en 1902, contre 255.479 tonnes en 1901. Il a été vendu 57.181 tonnes de briquettes contre 64..408 tonnes en 1901.

Au cours de l'exercice écoulé, l'usine à agglomérés a été munie d'installations nouvelles. Elle est actuellement en mesure de fabriquer annuellement 105.000 tonnes de briquettes et 15.000 tonnes de boulets. Un système de condensation centrale et un nouveau lavoir mécanique à grille filtrante ont également été aménagés. Le chemin de fer du mamelon 158 a été prolongé jusqu'au mamelon 138 ; enfin les rampes de la ligne d'Hatou ont été rectifiées.

Divers changements et améliorations ont été apportés aux quais et appontements. Les travaux du puits Kestner, à demi détruits par un typhon, ont été réparés.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, le président de l'assemblée, M. de Monplanet, a déclaré ne pas craindre la concurrence que va créer à

la société l'emploi du pétrole sur les navires de guerre. Le danger vient plutôt des expéditions de charbons japonais.

Sur la demande d'un actionnaire, le président a été amené à déclarer que l'éventualité d'une opération de conversion des obligations 5 % avait été envisagée, mais qu'étant donné l'amortissement rapide que le conseil comptait faire subir à celles-ci, l'opération ne présentait pas un avantage suffisant. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a 623.000 francs de primes à amortir qu'une conversion ne ferait pas disparaître.

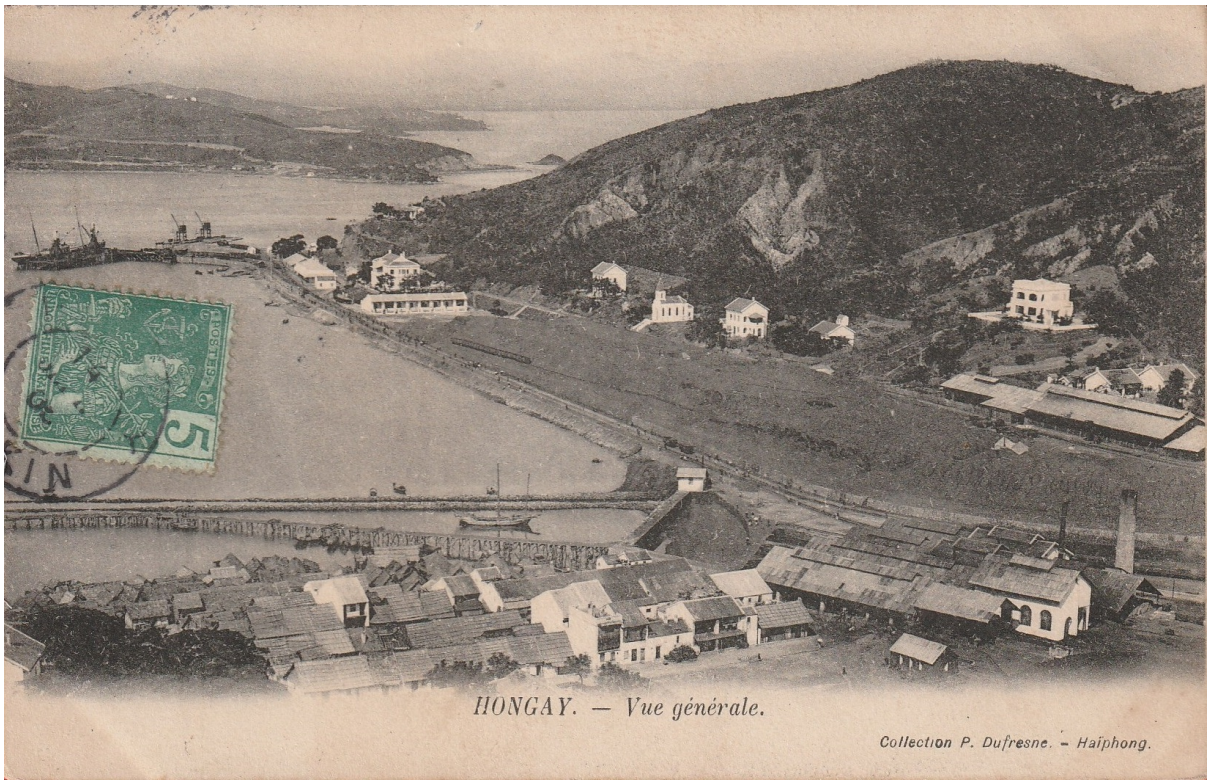
Enfin, en ce qui concerne la question du change, M. de Monplanet a porté à la connaissance des actionnaires que l'évaluation des stocks, qui se faisait autrefois en piastres, se fait maintenant en francs, leur valeur a été diminuée d'un sixième représentant la baisse subie par la piastre.

Les comptes de l'exercice écoulé ont ensuite été approuvés et l'assemblée a renouvelé pour 6 ans le mandat d'administrateur de M. Albert Luc.

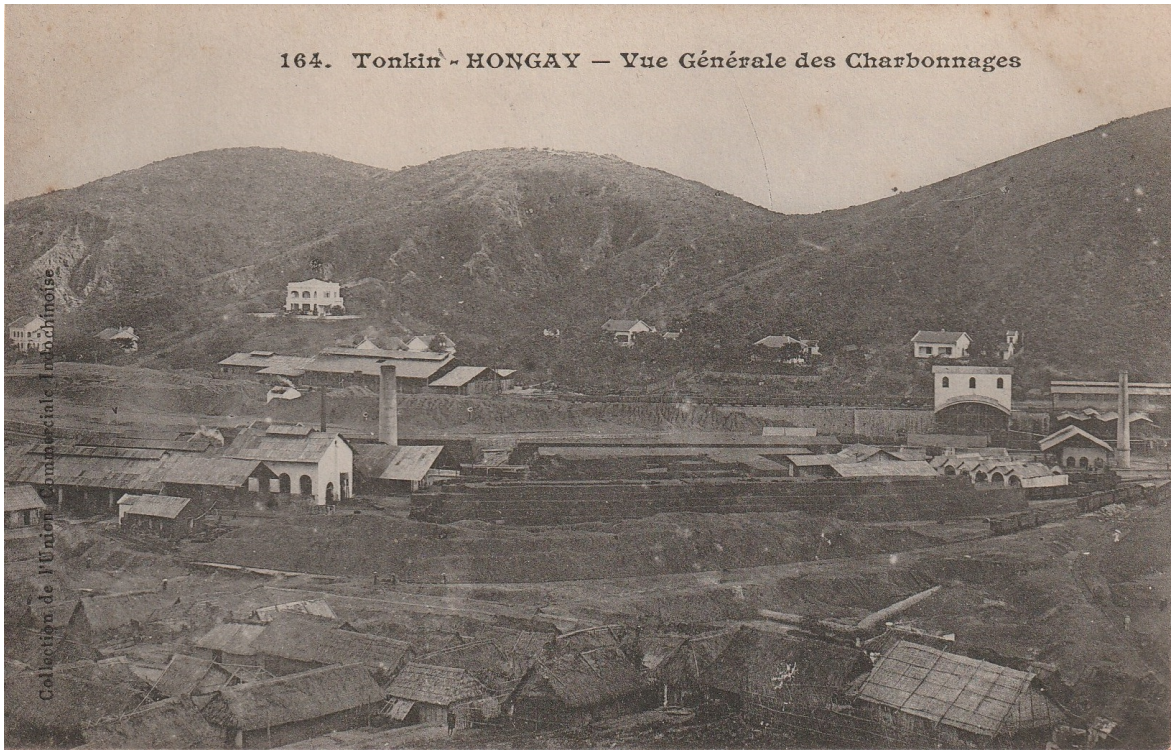
Un acompte de 30 fr. sur le dividende ayant été payé en mars, le solde, soit 30 fr., sera mis en paiement à partir du 1er septembre prochain.



Hongay. Vue générale prise de la rade. Coll. P. Dufresne, Haïphong.



Coll. Olivier Galand
Hongay. Vue générale. Coll. P. Dufresne, Haïphong.



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Vue générale. Coll. Union commerciale indochinoise



Coll. Olivier Galand
Vue de Hongay (Victor Demange)



Hongay. — Vue générale. Coll. Dieulefils, Hanoï



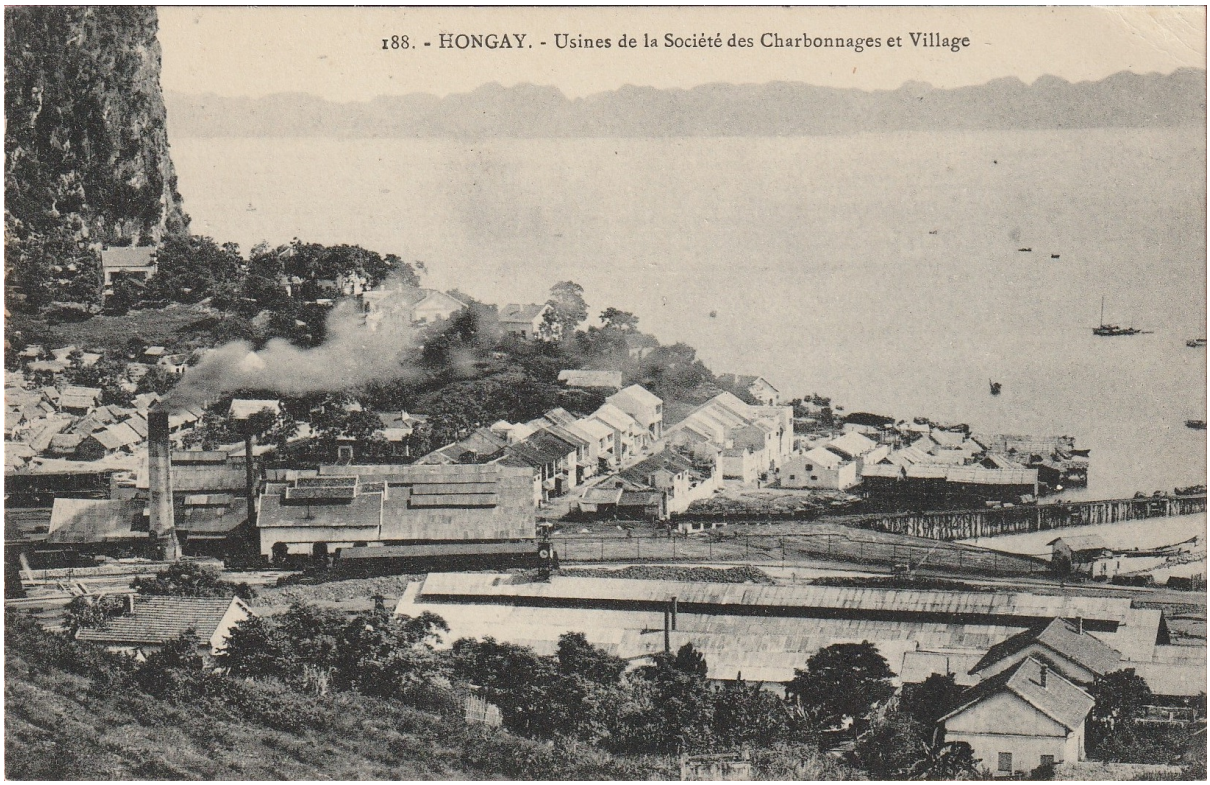
Coll. Olivier Galand
Hongay. — Vue générale. Coll. Dieulefils, Hanoï



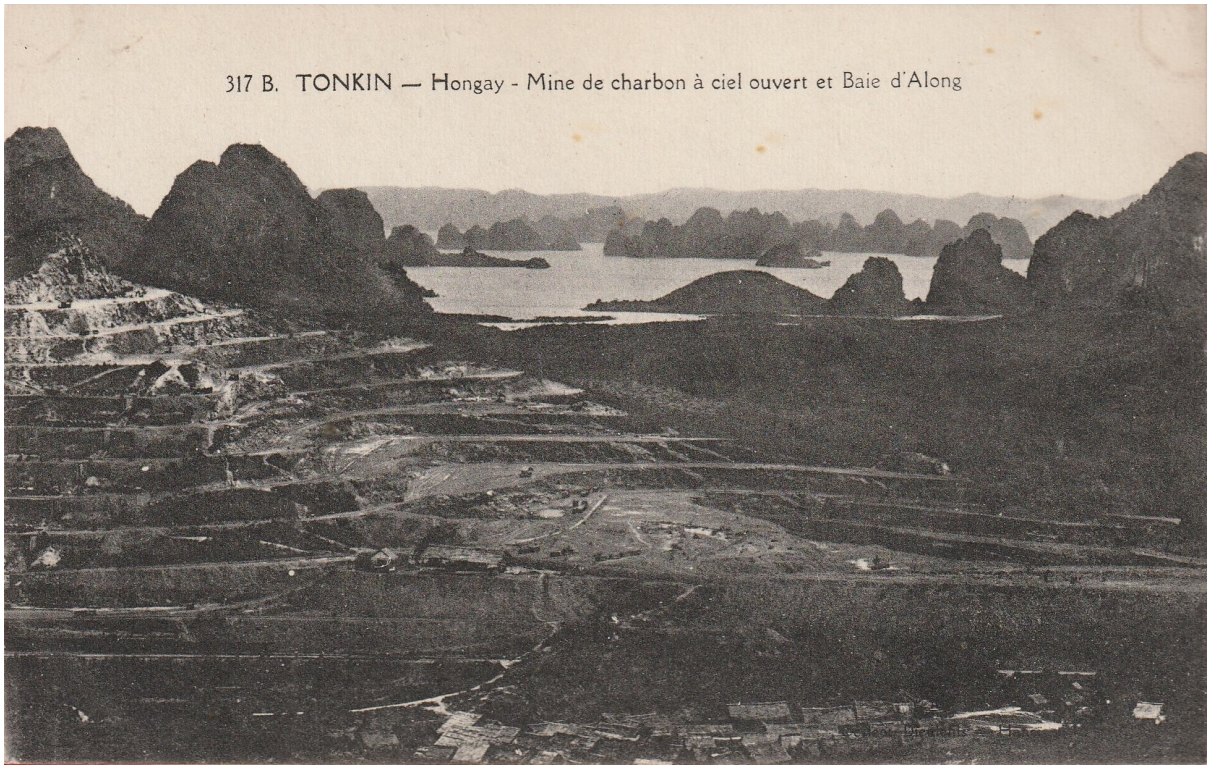
Hongay, vu de l'île Buisson (île aux Buissons)(sans date, ni éditeur)



Coll. Olivier Galand
Dieulefils, Hanoï, éditeur
Carte envoyée de Tourane, le 15 août 1913 à Mlle Marie Millon, 12, rue Voltaire, Puteaux.



Coll. Olivier Galand
HONGAY. — Usine et village (sans date, ni éditeur).



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Mine de charbon à ciel ouvert et baie d'Along (sans date, ni éditeur).

EN EXTRÊME ORIENT

XIX

Le sous-sol de l'Indo-Chine. — Une visite à Hongay.

par ROBERT DE CAIX

(*Le Journal des débats*, 9 juin 1903)

Haïphong, février.

……

Hongay — 248.000 tonnes en 1901 et 316.000 en 1903 — alimente l'industrie naissante du Tonkin et aussi l'exploitation de charbon tonkinois dont nous avons déjà parlé.

Quelques jours d'une navigation toujours calme séparent Haïphong du port de Hongay. On suit d'abord un des bras les plus septentrionaux du delta, puis on débouche sur une étendu assez large d'eaux marines, mais reliées à l'océan par un réseau de passes si tortueuses à travers le dédale de la baie d'Along qu'elles semblent d'abord séparées du large par une barrière continue. Sous un géant calcaire, pareil à ceux dont la ligne moutonne au loin, mais accolée au continent, apparaît la tache brune des paillotes du Hongay indigène. Des boutiquiers annamites et chinois y vendent aux ouvriers de la compagnie les ordinaires aliments sans identité bien établie qui n'appartiennent qu'à la cuisine extrême-orientale. Les seiches aplaties et desséchées, des tubercules fripés fraternisent aux étalages avec des bâtonnets odorants offerts à la piété de ceux qui ont quelques sacrifices à faire aux génies. Mais ces derniers, s'ils ont quelque goût pour la tranquillité rustique, ont dû fuir Hongay. Un long quai, utilitaire et noir, rectifie la plage à l'ouest du rocher. Un tas régulier de charbon en forme la crête : il a été apporté par le chemin de fer qui relie au port la mine, éloignée de 11 kilomètres, et il va être enlevé par lès grues hydrauliques, dont les silhouettes robustes dominent un appontement que l'on prolonge, en ce moment, pour permettre de charger à la fois deux navires bord à quai. La barre de la haute cheminée de la fabrique de briquettes complète ce paysage industriel, que les coloniaux, même les plus avertis, s'étonnent de trouver si intense et si étendu au Tonkin. Le train qui emporte le visiteur vers la mine met quelques instants à dépasser toutes les installations, le garage de locomotives, les files de wagons comblés de houille. Puis la voie sert de chaussée à une rue de paillotes, où grouillent les ouvriers annamites et ces mercantis chinois, maigres, actifs, et cependant impassibles, qu'on est sûr de rencontrer partout où circule un peu d'argent. Toute cette population construit ses paillotes à sa guise : la compagnie n'a aucun souci d' « haussmanniser » Hongay. On demande seulement aux propriétaires de ces immeubles, éminemment transportables, de payer une légère redevance, pour qu'ils ne puissent prétendre, par droit de prescription, à la propriété du sol qu'ils occupent.

Dans la campagne, le chemin de fer suit de très près la ligne de jointure de deux terrains différents. Il côtoie des collines lentes qui s'élèvent à gauche, couvertes d'une brousse rase et de grandes herbes jaunies. À droite, au contraire, se dressent, de distance en distance, comme des monstres, les pitons abrupts de calcaire dévonien, à l'ossature nette et ferme, et qui portent des lianes et des palmiers nains dans leurs anfractuosités. Le contraste entre les deux côtés de la ligne est saisissant, d'autant plus que les énormes rochers ont leur base empâtée dans une vasière dans laquelle une végétation basse et clairsemée de petits palétuviers plonge ses racines en arceaux. C'est une plage étrange où serpentent à marée basse des eaux paresseuses, que le flux couvre à peine tant elle descend lentement vers la mer, sur laquelle l'armée des géants rocheux se resserre au loin jusqu'à former cette ligne ininterrompue qui sépare la baie du large. À peine a-t-on quitté ce paysage qui ne rappelle rien, pour s'enfoncer vers l'intérieur, dans les collines sans hardiesse, que l'on trouve un autre spectacle

inattendu : celui de la mine elle-même. Le train s'arrête au bord d'une énorme excavation noire et brillante : à Hongay, on exploite a ciel ouvert, et rien n'évoque l'idée traditionnelle que nous nous faisons de la mine avec ses galeries, son obscurité et ses lampes sourdes. C'est une carrière de charbon qui s'ouvre devant le visiteur. Les 2.500 coolies qui la creusent ont déjà enlevé le sol sur une épaisseur de 28 mètres. Cette tranchée formidable s'allonge sur plusieurs centaines de mètres et elle recommence au delà d'un petit tunnel, le seul passage qui, avec ses boisements, rappelle à Hongay les houillères de l'Europe. Sauf un chapeau d'argile assez épais, presque tous les déblais étaient utilisables : la mine de Hongay présente douze couches de combustible ; c'est en plein charbon que l'on creuse.

Une pareille exploitation, à quelques kilomètres de la mer, est dans des conditions singulièrement favorables. D'après les on-dit, la houille qui se vend 17 fr. à quai n'aurait coûté, prête à être embarquée, que 2 piastres 80, ou, au cours actuel de la piastre, 3 fr. 60. Mais le charbon de Hongay a un défaut, comme, d'ailleurs, tous ses congénères d'Indo-Chine : il est excessivement maigre, c'est, en réalité, de l'anthracite. Son analyse moyenne révèle très peu de matières volatiles et de cendres, 7,20 % et 3 % contre 88,30 % de carbone fixe. La composition du Kébao est sensiblement la même. De pareils charbons réduisent bien le minerai et sont donc bons pour la métallurgie ; mais, tout en dégageant un calorique énorme, ils s'allument difficilement et ne donnent qu'une flamme courte. Ils sont peu utilisables pour les chaudières tubulaires des navires et les foyers construits pour être alimentés avec des charbons du genre du Cardiff. Aussi, bien qu'ils donnent d'excellents résultats aux industriels du Tonkin qui ont installé leurs chaufferies en vue de ce combustible, beaucoup d'acheteurs ne les prennent que mélangés à d'autres charbons. Pour vendre son produit, Hongay doit fabriquer des briquettes (60.000 tonnes en 1901) et importer pour ce faire 800 tonnes de charbon gras du Japon par mois, sans compter chaque année environ 3.000 tonnes de brai qui viennent d'Angleterre par voiliers. Ces éléments étrangers et la façon rendent la vente des briquettes singulièrement moins avantageuse que celle des charbons crus : elles sont payées 30 fr. la tonne à la compagnie à laquelle elles reviennent, dit-on, à 24 fr. De plus, le charbon menu acheté par Hongkong à Hongay est aggloméré dans le grand port anglais avant d'être livré la consommation.

Malgré tout, avec quelques dispositions particulières au foyer des machines, au besoin même l'installation de souffleries, le charbon tonkinois est d'une excellente utilisation. Sa consommation est assurée par le développement de l'industrie, l'extension du réseau ferré, et le débouché est assez grand pour permettre aux produits d'autres mines, peut-être à vrai dire placées dans des conditions d'exploitation un peu moins favorables, de prendre leur place sur le marché, à côté du charbon de Hongay. L'extraction de l'anthracite du Tonkin pourra, dans quelques années, se combiner avec celle des charbons gras du Yunnan, qui valent et même dépassent ceux du Japon. Cette association deviendra possible si le chemin de fer de Yunnan-Fou peut transporter à la descente la houille à un tarif assez faible pour qu'elle parvienne dans le Delta à un prix lui permettant de soutenir là concurrence du charbon japonais. Il semble que, dans de telles conditions, les compagnies de charbonnages tonkinois auraient intérêt à produire elles-mêmes au Yunnan, en y devenant concessionnaires de gisements houillers, le charbon gras qu'elles consomment, et à se payer ainsi le bénéfice qu'elles payent actuellement à des mines étrangères. La combinaison ne serait pas moins avantageuse au chemin de fer, qui ne peut guère espérer de trace que de la mise en valeur des richesses minières du plateau yunnanais ; les représentants à Hanoï du consortium, qui a entrepris l'exploitation de la ligne, estiment qu'il sera possible d'abaisser assez le tarif de transport du charbon du Yunnan pour le faire arriver dans le Delta à un prix égal à celui que doit demander son rival japonais.

Quoiqu'il advienne d'ailleurs de ce renfort de charbon, celui que le Tonkin possède et exploite déjà assure la vie industrielle qui se dessine dans la colonie. Pas plus que les

produits naturels ou la main-d'œuvre, le combustible ne manque, et il ne s'agit pas là d'une affirmation *a priori*, mais d'une constatation que les filateurs de Haï-Phong et de Hanoï, les navires fluviaux et les chemins de fer permettent de faire à chaque pas.

……

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 10 mars 1904)

Le conseil d'administration de la Société française des charbonnages du Tonkin a décidé la mise en payement, contre remise du coupon nº 6, d'un acompte de 25 francs bruts, 22 fr. 70 nets, à valoir sur le dividende de l'exercice 1903.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 4 juin 1904)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société française des charbonnages du Tonkin a eu lieu hier 2 juin, sous la présidence de M. [Albert] de Monplanet, président du conseil.

Après la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, l'honorable président du conseil a tenu, dans une courte allocution, à préciser le caractère tout momentané de la réduction du dividende cette année.

C'est un acte de sagesse, car sans la hausse extraordinaire qui s'est produite sur le brai et sur le riz par suite de la mauvaise récolte de la saison dernière, entraînant une aggravation de charges occasionnelles de 193.822 francs, les profits bruts de l'exercice écoulé eussent été supérieurs à ceux du précédent.

Les actionnaires ne doivent donc pas s'affecter de se voir conseiller cette mesure, dictée par la prudence — mesure qui ne peut que renforcer encore la situation forte et saine de leur société, — mais, au contraire, ils peuvent envisager l'avenir avec une absolue confiance et considérer le dividende de 50 francs proposé par le conseil, comme un minimum.

Il est ensuite procédé au vote des résolutions suivantes qui sont adoptées par l'assemblée à l'unanimité et sans aucune discussion :

1° L'assemblée générale approuve le rapport, le bilan et les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1903. Elle fixe à 50 francs, le dividende attribué à chaque action pour ledit exercice. Un acompte de 25 fr. ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 25 fr sera payable sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

2° L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit pour six années, M. Raymond Ferrant, comme administrateur.

3° L'assemblée générale nomme MM. P. Lévy et L. Werlé, commissaires des comptes pour l'année 1904, conformément à l'article 30 des statuts, pour agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 fr le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux.

4° L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à conclure telles affaires et passer tels traités qu'il y aura lieu, avec la Société française des Charbonnages du Tonkin.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1904)

La Société française des Charbonnages du Tonkin a réalisé, au cours de l'exercice 1903, un bénéfice brut de 1.565.374 19. Celui de 1902 figurait au crédit du compte profits et pertes pour 2.218.907 23, mais doit, pour la comparaison avec le bénéfice de l'année dernière, être diminué de sommes portées en 1903, au débit du même compte, telles que : différence de change Extrême-Orient, abaissement du taux de la piastre, règlement des primes et voyages. Ces sommes étant passées pour l'exercice écoulé directement aux comptes des exploitations, le bénéfice brut de 1902 doit être ramené pour la comparaison à 1.722.989 68.

Déduction faite des frais généraux, des intérêts des obligations, d'un prélèvement de 284.042 fr. À8 pour les amortissements et de 50.500 fr. 63 portés à la réserve légale, le compte profits et pertes présente pour 1903 un solde créditeur de 887.333 fr. 29.

Le dividende a été, comme nous l'avons dit, fixé à 50 francs par action par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin dernier, ce qui absorbe une somme de 800.000 francs et il a été reporté à nouveau 87.333 29. L'année précédente, le dividende avait été fixé à 60 fr. par action.

Au point de vue commercial, la situation est restée la même, ou à peu près, que précédemment. Avec une extraction de 267.333 tonnes, dont 20,11 % de gros et criblé, les ventes ont été, en effet, de 260.637 tonnes de charbon et de 57.568 tonnes de briquettes, contre 262.232 tonnes et 57.181 tonnes en 1902. Les prix s'étant bien maintenus, les bénéfices nets seraient donc restés approximativement égaux à ceux de l'an dernier, sans la hausse extraordinaire qui s'est produite sur le brai et sur le riz et sans l'obligation où la société a été mise par le Protectorat de payer, à compter du 1er juillet 1903, les redevances fixe et proportionnelle prévues par le décret du 25 fé vrier 1897.

La hausse du brai, par comparaison avec 1902, a coûté à la société 112.039 fr. 08 ; celle du riz 45.839 fr. 96 ; le semestre de redevances 18.443 fr. 44.

D'un autre côté, on a dû porter au débit de profits et pertes 17.500 francs par suite de la baisse survenue dans le cours de la Rente française 3 % que la société a en portefeuille. Ces aggravations de charges, 193.822 fr. 48, mises en regard de ses 16.000 actions, représentent plus de 12 francs par titre.

Le rapport du conseil d'administration dit qu'elle proviennent, pour la plus grosse part, de causes momentanées. Déjà, le brai est revenu à un coût normal et le prix du riz, bien qu'encore assez élevé, s'est sensiblement abaissé.

À en juger par les résultats connus des premiers mois, l'exercice actuel s'annonce ainsi dans de meilleures conditions. La guerre russo-japonaise, en occasionnant la rareté et le renchérissement des moyens de transport par mer, a bien, il est vrai, retardé dans une certaine mesure les livraisons de charbon en Chine, mais elle a fait progresser la vente des briquettes, qui atteint au 31 mai dernier 38.300 tonnes, contre 53.700 tonnes à l'époque correspondante de 1903.

Ces briquettes, employées par la marine de l'État, les entreprises de messageries, de transport, d'électricité, par les compagnies de chemins fer, de tramways, par les services publics et l'industrie privée, sont de plus en plus favorablement appréciées.

Le nouveau quai d'Hongay, inauguré en 1903, fonctionne bien. Les transports de la mine à Hongay ont été simplifiés et rendus moins onéreux par la suppression de certains plans inclinés et par la rectification de la rampe d'Hatou, dont la pente maxima n'est plus que de 3 mm. 4 au lieu de 11 millimètres.

Les découverts d'Hatou et du mamelon 65 peuvent faire face, pendant bien des années encore, à la production même accrue. Les premiers travaux d'aménagement du mamelon C n'en devront pas moins être prochainement entrepris. D'après les reconnaissances déjà faites et les indications recueillies sur l'allure, la puissance et l'étendue des deux couches explorées au mamelon C et au mamelon 158, les

ingénieurs concluent que ces couches, en grande partie exploitables à ciel ouvert, présentent une puissance utile de 30 à 35 mètres et renferment de 4 à 5 millions de tonnes de houille. Ils admettent aussi que les travaux d'aménagement entraîneront peu de dépenses et n'exigeront que peu d'immobilisations nouvelles de capitaux.

———————————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 février et 13 avril 1905)

M. [Maurice] Garand (Saint-Étienne, 1901), ingénieur aux mines de Commentry, est nommé ingénieur à la Société des charbonnages du Tonkin, à Hongay.

———————————

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Société française des Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 1er juin 1905)

La Société française des Charbonnages du Tonkin a réalisé un bénéfice brut de 2.085.154 fr. 15 pour l'exercice 1904, y compris 87.333 fr. 29, solde reporté de 1903. Déduction faite des frais généraux, des intérêts des obligations, d'un prélèvement de 589.251 fr. 92 pour les amortissements, et de 76.921 francs 45 portés à la réserve légale, le tout s'élevant à 1.116.465 fr. 23, il reste un bénéfice disponible de 968.688 fr. 92.

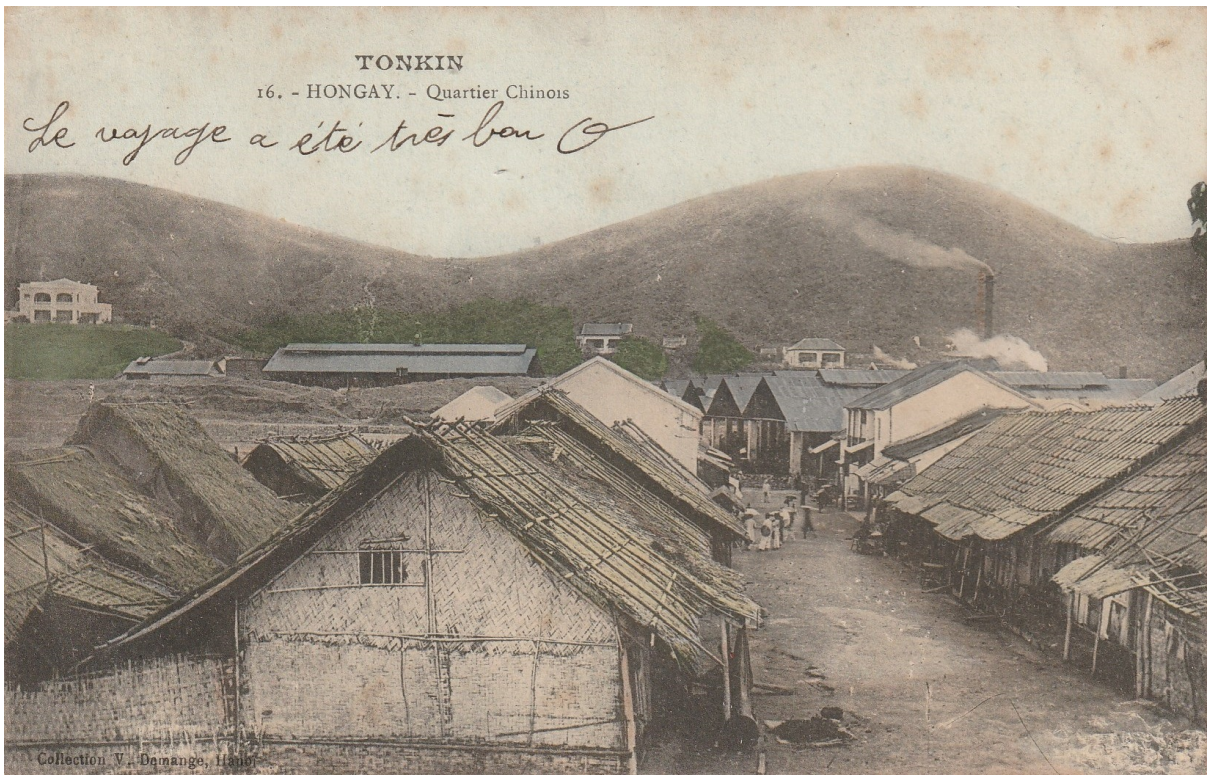
Ce résultat a permis à l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 30 mai, de fixer le dividende de l'exercice écoulé à 55 francs par action, contre 50 francs précédemment, ce qui nécessite le prélèvement d'une somme de 880.000 francs sur le bénéfice disponible. Le solde, soit 88.688 francs 92, est reporté à nouveau.

Un acompte de 27 fr. 50 sur le dividende ayant été mis en payement en mars dernier, le solde, soit 27 fr. 50, sera payable, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

En ce qui concerne l'exploitation, le rapport présenté aux actionnaires indique que les ventes ont été respectivement de 272.236 tonnes de charbon et de 77.895 tonnes de briquettes, contre 260.637 tonnes de charbon et 57.568 tonnes de briquettes en 1903.

Réunis ensuite en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont autorisé la vente de la maison de la poste à Hongay, actuellement possédée par la Société des Charbonnages du Tonkin, à l'administration des postes et télégraphes, pour la somme de 1.500 piastres.

———————



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Quartier chinois. —. Coll. V. Demange, Hanoï.

———————

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
Société anonyme
au capital de 4.000.000 de francs
Siège social : à Paris, 74, rue de la Victoire
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 mai 1905
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 3 juin 1905)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice 1904, dont nous venons aujourd'hui soumettre les comptes à votre approbation, a été le meilleur que notre société ait connu jusqu'ici.

Nos ventes ont été respectivement de 272.236 tonnes de charbon et de 77.895 tonnes de briquettes, contre 266.637 tonnes de charbon et 57.568 tonnes de briquettes en 1903. Les bénéfices avant amortissements se sont élevés à 1.538.429 francs, contre 1.128.072, l'an dernier.

Les prévisions favorables que nous formulions, il y a un an sur la marche de nos affaires en 1904, se sont donc réalisées. Nous avons bénéficié de certaines circonstances qui peuvent être passagères, mais nous devons aussi remarquer que nous opérons sur une base de plus en plus stable, et que nous avons été également bien servis par notre personnel, qui a rempli son devoir au mieux, à tous les degrés de la hiérarchie. Notre directeur général, M. Charles Luc, n'a pas seulement donné

l'impulsion, il a donné l'exemple, et nous tenons à le remercier ici pour son dévouement incessant et éclairé aux intérêts de la société.

La main-d'œuvre ayant été rare et relativement chère, nous avons jugée le moment opportun pour ralentir l'extraction, afin de diminuer l'importance des menus. Nous n'avons ainsi extrait que 230.982 tonnes en 1904, contre 267.333 pendant l'exercice précédent.

Les coolies sont revenus en plus grand nombre cette année et, suivant toutes probabilités, l'extraction du charbon surpassera, en 1905, les chiffres de 1904.

La fabrication des briquettes a été poussée activement : elle a atteint 106.989 tonnes. Nous avions d'abord a faire face à des demandes plus élevées que par le passé ; il nous a paru également désirable de constituer un stock important qui nous permit, le cas échéant, de répondre immédiatement à des besoins subits ou imprévus.

Comme par le passé, ce sont les découverts d'Hatou Nord et Sud et le mamelon 65 qui ont fourni la plus grande partie des charbons extraits, soit 198.298 tonnes sur 230.982. Nagotna, de plus en plus délaissé et qui est destiné à disparaître, n'a fourni que 30.184 tonnes. Enfin, le découvert de Monplanet qui, d'ici à 2 ou 3 ans, va devenir un de nos principaux centres d'extraction, a fourni 2.500 tonnes qui ont largement couvert les frais de préparation.

La proportion de gros et criblé a été de 50.375 tonnes, soit 21,8 %. Elle n'avait été que de 20,1 % en 1909. L'augmentation provient à la fois de Nagotna, où la proportion de gros, grâce à la couche Marmottant, a passé de 13,5 à 15,6 % et des découverts d'Hatou où le découvert Sud a donné 20,7 au lieu de 18,7 %, et le mamelon 65, 21,9, au lieu de 20,7 %. Le découvert Nord n'a presque pas varié (24,9 contre 24,5).

Ainsi que vous le verrez, par l'examen du bilan, après avoir augmenté de 76.921 francs, la réserve légale, qui atteint maintenant 384.662 fr. 23, nous avons profité des résultats favorables obtenus pour effectuer de forts amortissements.

Ces amortissements ont porté sur la totalité des travaux neufs, montant à 81.651 fr. 92, sur 193.000 francs de travaux anciens, parmi lesquels le puits Kestner, qui ne figure plus au Bilan que pour mémoire ; et, enfin, pour 314.000 francs sur la prime de remboursement des obligations 5 %, qui est ainsi ramené à 300.000 francs. Vous remarquerez, en outre, que nous avons créé un fonds d'assurances qui sera alimenté régulièrement par le prix de revient, à raison de 1.500 francs par mois, soit 18.000 francs par mois. Ce fonds est destiné à faire face à des sinistres divers (incendie et accidents de toute sorte).

Depuis la clôture de l'exercice, dans le courant du présent mois, pour répondre à la pensée exprimée par certains d'entre vous, lors d'une précédente assemblée, nous avons procédé à la conversion des obligations 5 % de la société en obligations 4 %. Nous avons lié cette conversion à une opération de remboursement extraordinaire, et, pour remplacer les 8.510 obligations 5 % qui figuraient encore au Passif social, nous n'avons émis que 7.000 obligations nouvelles 4 %. La charge annuelle du service des obligations, intérêts et amortissements, va donc se trouver sensiblement allégée à l'avenir. Elle ne sera pour 1906 que de 200.000 fr. alors qu'elle a été de 282.062 fr. 50 en 1904.

Le tableau d'amortissement des anciennes obligations prévoyait le remboursement total de l'emprunt en 35 ans, de 1901 à 1935 : nous avons conservé ce délai extrême de 1935 pour les obligations nouvellement créées, dont l'amortissement sera ainsi complètement effectué en 30 ans, d'après un tableau imprimé au verso des titres. Nous avons d'ailleurs réservé à la société, comme pour l'ancien emprunt de 1896, le droit de rembourser les titres par anticipation au moyen d'un tirage, ou de racheter des obligations en Bourse pour les annuler.

En faisant état des prélèvements et des amortissements précédemment indiqués, le Bilan de fin d'exercice, qui vous est soumis, s'établit de la manière suivante (en fr.) :

ACTIF		
Concessions de mines		4.900.000
Primes de remboursement des obligations		300.000
Avances pour impôts sur actions et obligations		63.250 79
Espèces en caisse au siège social et en banque		639 615 81
Portefeuille : 18.000 francs de rentes 3 % sur l'État français et 8.000 fr. de rentes en obligations Daïra Sanieh		788.788 10
Effets à recevoir		56.561 50
Brai et marchandises en cours de route (garantis par les assurances).		165.342 71
Débiteurs divers au siège social		25.150 00
Immeubles de la Société :	Mémoire	
Puits Kestner :	Mémoire	
Appontement de Hongay :	Mémoire	
Nouveau quai :	234.000 00	
Matériel, machines et outillages :	Mémoire	
Chemin de fer : matériel fixe et roulant :	373.000 00	
Chemin de fer : construction de la voie :	Mémoire	
Mobiliers, installations, instruments :	Mémoire	
Usine à agglomérer :	100.000 00	
Travaux préparatoires et de recherches :	Mémoire	707.000
Stocks de combustibles et brai		1.341.091 48
Marchandises et approvisionnements en magasin à Hongay		295.880 80
Débiteurs en Extrême-Orient :	388.098 doll. 50	776.197 00
Total		10.058.878 19

PASSIF		
Capital actions		4.000.000 00
Capital obligations		4.325.000 00
Fonds de réserve statutaire		384.662 23
Réserves pour fonds d'assurances		13.500 00
Coupons restant à payer et obligations à rembourser		105.779 26
Créditeurs en France fournisseurs et divers		100.369 86
Créditeurs en Extrême-Orient :	80.488 doll. 96	160.877 92
Profits et pertes :		

Dividende à payer :	880.000 00	
À reporter à l'exercice suivant :		
Bonis des exercices antérieurs.		
	Fr. 87.389 29	
Boni de 1904 :	1.355 63	
Soit :	88.688 92	
		968.688 92
Total		10.058.878 19

Si vous approuvez ces comptes, vous pourrez fixer le dividende de 1904 à 55 francs par action, sur lesquels 27 fr. 50 ont été distribués le 1er mars dernier. Il resterait donc à payer 27 fr. 80 par titre, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

Depuis notre dernière assemblée, nous avons perdus notre président honoraire, Jules Audresset. Vous connaissez, Messieurs, les services éminents que M. Audresset a rendus à notre société mais nous, ses collaborateurs, plus que tous autres, nous avons pu les apprécier et nous avons le sentiment, qu'en lui payant ici un tribut de regret et d'affectueuse estime, nous lui rendons un juste hommage.

Nous avons nommé pour le remplacer M. Louis Passy[3], dont la haute personnalité nous apportera une force nouvelle. Nous vous prions de vouloir bien ratifier ce choix.

Nous vous proposons également la réélection, pour six ans, de M. Achille Luc, arrivé au terme de son mandat.

Enfin, nous vous rappelons que vous avez à nommer deux commissaires des comptes chargés de faire ensemble, ou séparément, sur les comptes de 1906, le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 24 juillet 1867, et à fixer les émoluments de chacun d'eux.

RAPPORT
DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, dans votre assemblée générale du 2 juin 1904

L'examen détaillé que nous avons fait de vos livres nous a permis de constater la parfaite régularité de vos écritures sociales et la concordance absolue des chiffres qui y figurent avec ceux qui sont portés au bilan.

En parcourant avec vous les différents chapitres du bilan de 1904, nous vous signalerons ceux des chiffres sur lesquels nous croirons devoir attirer votre attention.

---

[3] Louis Passy (1830-1913) : député de l'Eure (1871-1913), sous-secrétaire d'État aux Finances (1874-1877). Nous laisserons ici de côté ses illustrations familiales — nous pourrions en rajouter — et sa longue vie politique qui font l'objet de savantes notices facilement accessibles et nous nous en tiendrons à sa carrière d'homme d'affaires, négligée par l'historiographie conformiste. Nous rencontrons d'abord Passy comme administrateur du Crédit foncier de France et censeur de la Société générale (1872), postes dont ces maisons ne consentiront à le relever qu'en raison de sa longévité au sous-secrétaire d'État aux Finances. Il revient ensuite aux affaires comme censeur du Crédit foncier colonial (1880), administrateur de l'Assurance financière (ce qui lui vaudra d'être condamné solidairement avec ses collègues en première instance et en appel), puis administrateur de la Compagnie financière et commerciale du Pacifique (exploitation du guano chilien)(1882) et du Crédit industriel et commercial (CIC)(1883). Il est aussi administrateur de l'Union et du Phénix espagnol (affaire Pereire), de la Confiance-Grêle (jusqu'en 1885), de la Confiance-Vie, du Crédit foncier colonial (1890), des Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP)(1891), des Charbonnages du Tonkin (1905) et de la Compagnie française des métaux (1907), ces deux dernières entités étant contrôlées par le CIC.

Actif

Les primes de remboursement des obligations ne figurent plus que pour 300.000 francs, par suite d'un amortissement de 314.600 fr.

Les immobilisations de capitaux (matériel, immeubles et divers), ramenées à 707.000 fr., ont été amorties de 193.000 francs, outre l'amortissement de 81.651 fr. 92 qui a été fait, de l'importance des travaux neufs et des acquisitions nouvelles de 1904 comprenant : aménagement au découvert de Monplanet, maisons, jonques, chaudière et diverses machines-outils.

Les stocks de charbon à Hongay figurent à l'inventaire pour 257.430 francs seulement, contre 257.430 francs. Ils sont donc en diminution de 279.975 francs.

Les stocks de briquettes à Hongay s'élèvent à 609.244 francs contre 80.480 francs en 1903.

Les charbons et briquettes à encaisser sont de 402.888 fr., en créances de premier ordre.

Les disponibilités réalisables s'élèvent à 4.151.878 fr. 19 contre 3.784.851 fr. 98 seulement en 1903.

Déduction faite du passif exigible, l'actif réalisable s'élève à 3.784.851 fr. 15 contre 3.170.474 fr. 97 en 1903.

Passif

Les obligations sont en diminution de 65.000 francs, par suite du remboursement des 130 obligations sorties au tirage.

La Réserve statutaire est en augmentation de 76.921 fr. 45 provenant du prélèvement afférent à l'exercice 1904. Elle s'élève à 384.662 fr. 23.

Une Réserve pour fonds d'assurances figure pour la première fois au Bilan, s'élevant à 13.500 francs.

PROFITS ET PERTES

Les bénéfices bruts accusés par l'inventaire, y compris 87.333 fr. 29, reliquat disponible de 1903, ressortent à 2.085.154 15

Déduction faite des frais généraux, des obligations, d'un prélèvement de 589.251 fr. 92 pour les amortissements, et de 76.921 fr. 45 portés à la réserve légale, le tout s'élevant à 1.116.465 23

Il reste 968.688 92

que le conseil vous propose de répartir comme suit :

Dividende de 55 francs par action. 880.800 00

À reporter à nouveau 88.688 92

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'approuver le Bilan et les Comptes de l'exercice 1904, tels qu'ils vous sont soumis par le conseil d'administration.

Ils accusent, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, une situation favorable.

Paris, le 29 avril 1905.

Signé : L. WERLÉ,
P. LÉVY.

Ordre du jour […]

RÉSOLUTIONS […]

Assemblée générale extraordinaire
Rapport du conseil d'administration

L'administration des Postes du Tonkin demande à acheter, moyennant 1.500 piastres, avec l'intention d'y maintenir ses services télégraphiques et postaux, l'immeuble que nous lui louons depuis 1892 pour un prix nominal. Cet immeuble, qui nous a coûté 2.365 dollars 67 est complètement. amorti depuis longtemps; il se trouve d'ailleurs à 24 mètres du rivage et, par conséquent, sur la bande du domaine maritime de 82 mètres à partir des plus hautes mers, dont la société n'est pas propriétaire.

Bien que le prix effort soit inférieur au prix de revient, il y a lieu de penser qu'il est acceptable, étant donné qu'il s'agit d'un immeuble construit depuis plusieurs années et destiné à un service public dont notre société est la première à profiter.

Nous vous prions donc, en vertu de l'article 28 des statuts, de bien vouloir donner votre approbation à cette vente.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, autorise la vente de la maison de la poste à Hongay, actuellement possédée par la Société des Charbonnages du Tonkin, à l'Administration des Postes et Télégraphes du Protectorat du Tonkin, pour la somme de quinze cents piastres.

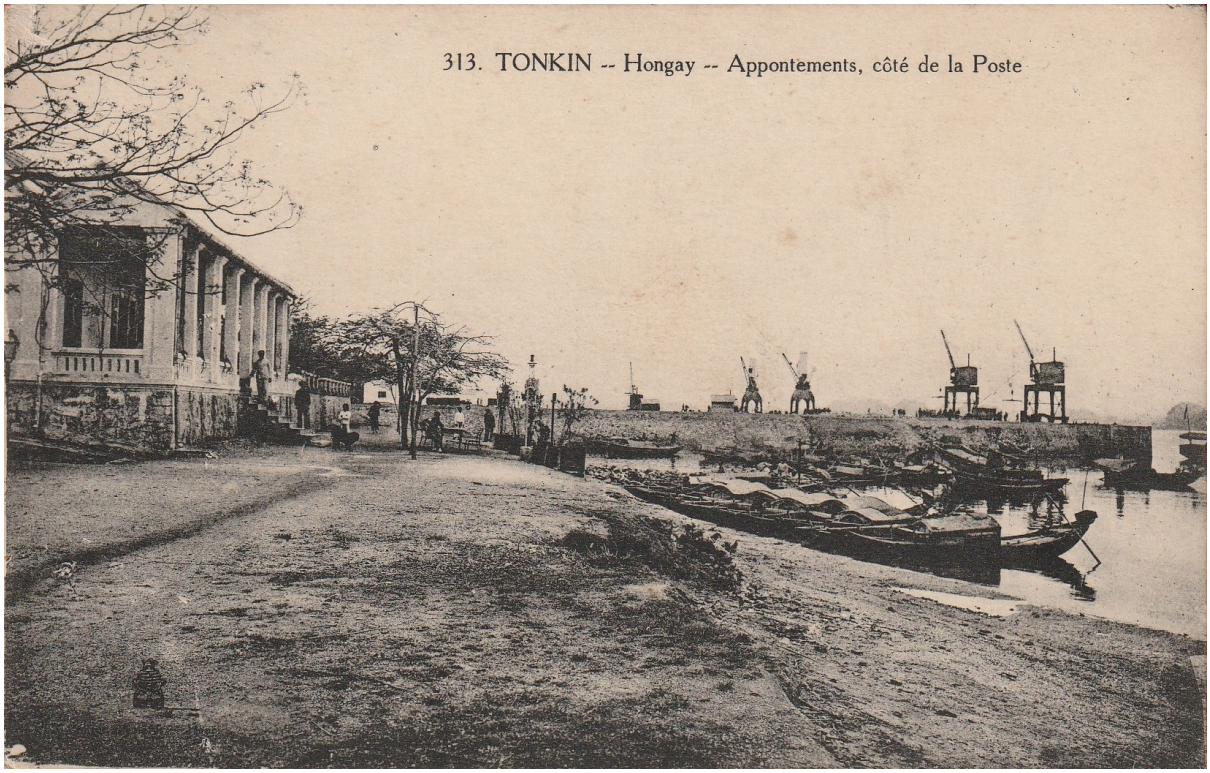
Charbon pour la Marine
par Robert PITAVAL
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juin 1905)

[…] M. de Monplanet nous a appris, à l'assemblée générale de la Société des charbonnages du Tonkin, que cette société venait de signer, pour la première fois, avec le ministère de la Marine, un contrat pour la fourniture de 10.000 tonnes de briquettes à l'arsenal de Saïgon. Ce ne seront pas les premières briquettes tonkinoises brûlées par nos navires de guerre, mais ce sera la première fourniture ferme et le premier engagement régulier.

Possédant un charbonnage sur place, nous n'avons aucune inquiétude à concevoir sur les approvisionnements des escadres en Extrême-Orient […]

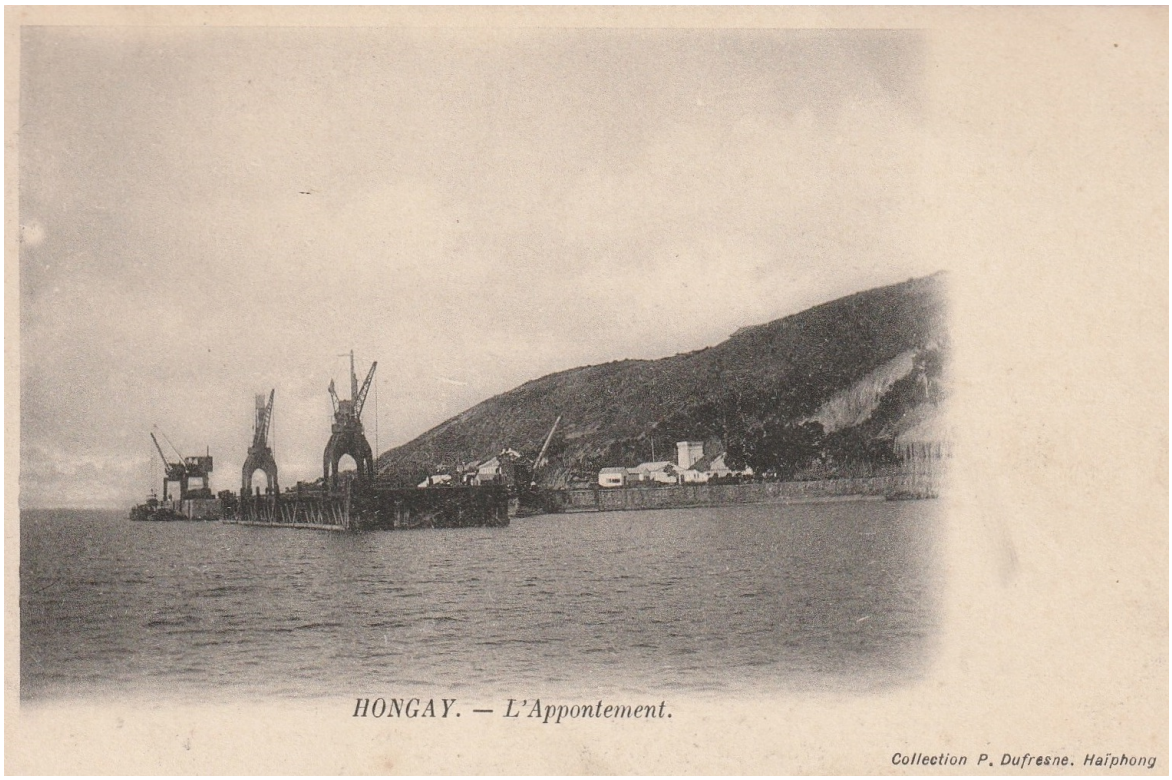
---

20 juillet 1905 : entreprise déclarée d'utilité publique



Coll. Olivier Galand

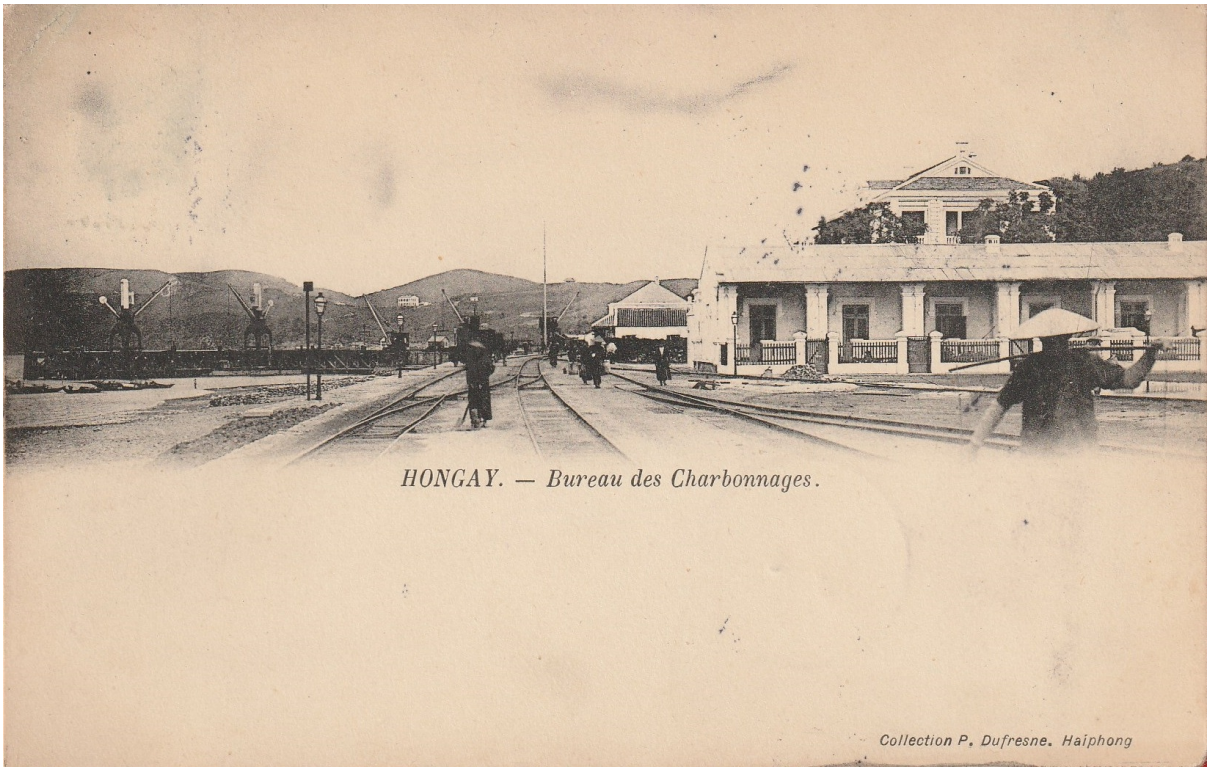
Hongay. — Appontements, côté de la poste (coll. Dieulefils).



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Appontement.
Coll. P. Dufresne, Haïphong. Imprimerie nouvelle photographique, Paris



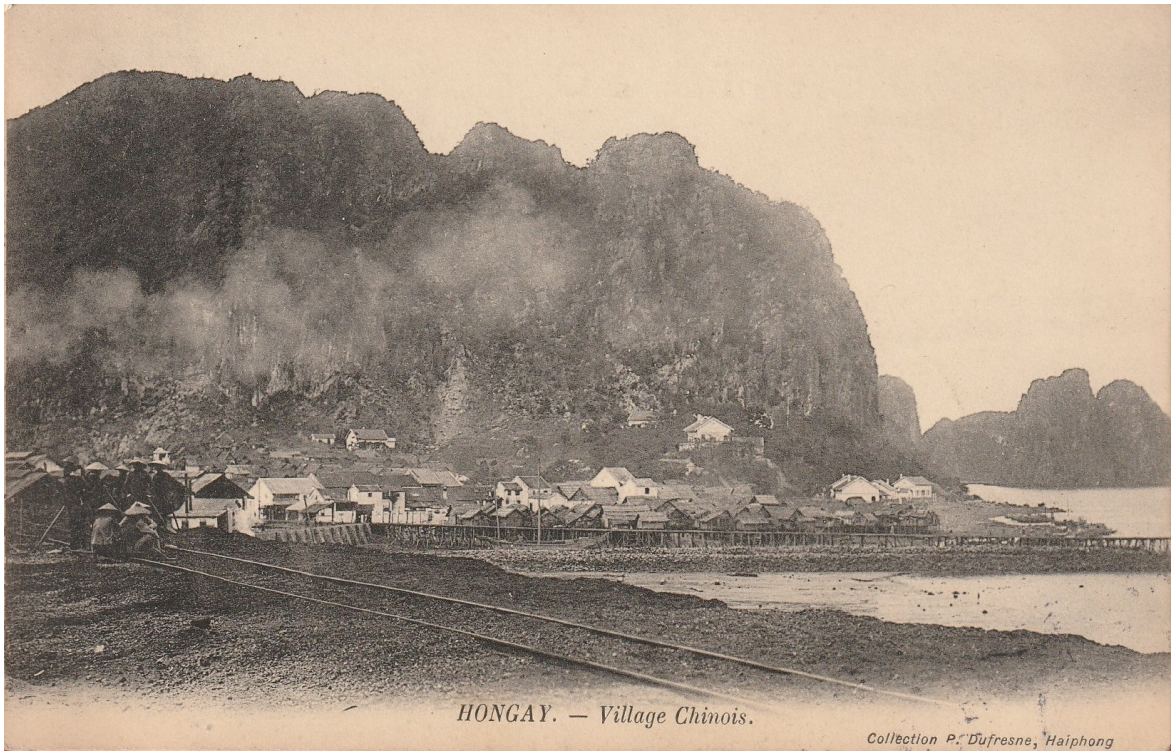
Hongay. — Appontement et charbonnages
Coll. P. Dufresne, Haïphong.



Hongay. — Bureau des charbonnages
Coll. P. Dufresne, Haïphong.



Hongay. — Les quais, près des cinq grues à vapeur (Coll. Dieulefils)

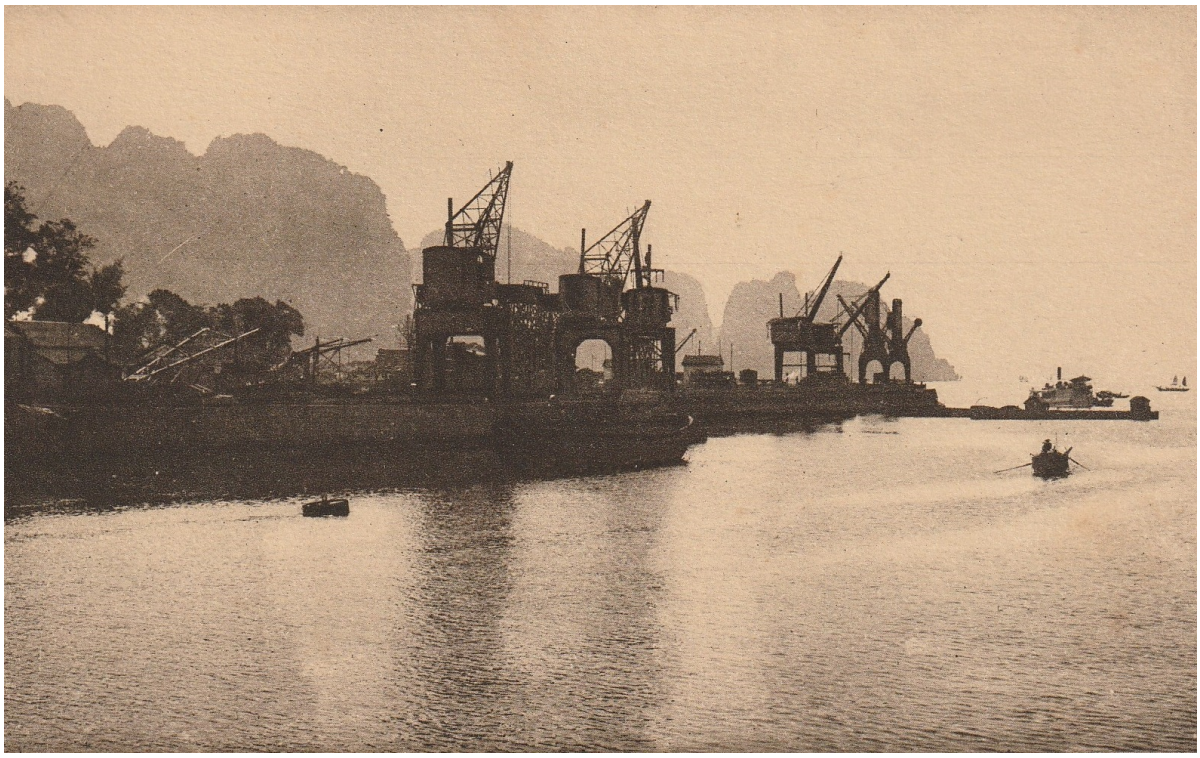


Hongay. — Village chinois
Coll. P. Dufresne, Haïphong.



Coll. Olivier Galand
Mines de Hatou. — Charbonnages du Tonkin. Cliché V. Demange, Hanoï. Cachet du 6 février 1906.

Cartes expédiées en janvier et février 1906 à Privas par Ch. Fourest, mécanicien des flottilles.



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Les quais (carte postale anonyme)



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Vue de l'île Buisson (Coll. Société bordelaise indochinoise)

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Société française des Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 29 mai 1906)

Les actionnaires des Charbonnages du Tonkin ont approuvé les comptes de l'exercice 1905. Le dividende a été fixé à 60 francs par action. Un acompte de 30 francs ayant été payé en mars dernier, le solde de 30 francs sera mis en distribution, impôts à déduire, à partir du 1er septembre prochain.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN [4]
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1906
Siège social : à Paris, 74, rue de la Victoire.
(*Le Recueil des assemblées générales*, 10 juin 1906)

Conseil d'administration : MM. de Monplanet, président ; Achille Luc, vice-président ; Albert Luc, [*Charles Paul*] Chater, Mody, [*Robert* Alfred] Thoumyre, Ferrant, Monvoisin, Passy.

Commissaires des comptes : MM. Paul Lévy, Louis Werlé.

L'assemblée a eu lieu sous la présidence de M. de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de M. le représentant de la Société générale de crédit industriel et commerciale et de M. Girault, en qualité de scrutateurs.

9.273 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous soumettons aujourd'hui à votre approbation les comptes de l'exercice 1905, qui nous a donné toute satisfaction, puisque les bénéfices nets, avant amortissements, ressortent à 1.766 120 francs, dépassant ainsi de 227.697 francs ceux de l'an dernier et de 638.054 francs ceux de l'année 1903.

Les ventes de charbon ont cependant été inférieures à celles de l'année précédente. Elles n'atteignent que 233.378 tonnes, contre 272.230 en 1904. Cette différence provient de ce que notre client de Canton a éprouvé d'insurmontables difficultés à

———————————

[4] Société anonyme constituée en 1888 pour une durée de 99 années.

Capital : 4 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 250 francs, entièrement libérées.

Le capital, qui était de 4 millions à l'origine de la société, a été d'abord porté à 6 millions en 1896. Il était représenté par 12.000 actions de 500 francs.

En 1898, le capital a été réduit de 6 à 3 millions par la réduction de la valeur des actions de 500 à 250 francs, et porté ensuite à 4 millions par l'émission de 4.000 actions nouvelles de 250 francs.

Obligations : Les obligations en circulation pour 2.090.000 francs, font partie d'un emprunt de 3.500.000 francs pour lequel 7.000 obligations de 500 fr. 4 % ont été émises en 1907. Elles sont remboursables au pair de 1906 à 1935, sauf anticipation.

Les actions et les obligations sont inscrites à la Cote officielle, au comptant.

Cours du 29 août 1912 :

Actions fr. 1.685

Obligations (jouissance avril) : 490

Répartition des bénéfices. — 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 5 % d'intérêt aux actions sur le montant libéré non amorti.

Le surplus est distribué aux actionnaires, soit à titre de dividende, soit à titre d'amortissement; des fonds spéciaux peuvent être constitués à cet effet, suivant décision de l'assemblée générale.

liquider le stock important qu'il avait en cette ville et n'a pu se livrer des quantités qu'il devait prendre.

Nous avons consenti, moyennant une indemnité de 40.000 dollars, à reporter son contrat sur l'année 1906, et nous ne lui avons rien livré en 1905.

Par contre, nous avons vendu 88.190 tonnes de briquettes, contre 77.895 en 1904.

Notre production a été respectivement de 242.772 tonnes de charbon et de 93.019 tonnes de briquettes, contre 230.982 et 106.280 tonnes l'an dernier.

Les découverts d'Hatou Nord et Sud et du mamelon 65 ont produit 213.265 tonnes, contre 198.298 l'an dernier. Nagotna n'a fourni que 25.555 tonnes, au lieu de 30.184 en 1904. Enfin, la tranchée du découvert de Monplanet a donné 3.752 tonnes, contre 2.514 tonnes.

La proportion de gros et criblé a très légèrement diminué, passant de 21,80 en 1904 à 21,30 en 1905. Elle n'avait été que de 20,1 en 1903.

Nous vous rappelons seulement pour mémoire la conversion de nos obligations, à laquelle nous venions de procéder lors de notre dernière réunion du 30 mai 1905. Nous vous avons donné à cette époque tous les renseignements nécessaires sur cette opération avantageuse pour la société.

Messieurs, au moment où nous tenons cette assemblée, notre directeur général, M. Charles Luc, s'embarque pour rentrer définitivement en France. M. Charles Luc était depuis 1898 au service de votre société, et, pendant les huit années qu'il a passées à la direction, nous avons pu apprécier à leur juste valeur sa compétence, sa droiture et la fermeté de son caractère. Nous sommes heureux d'en rendre témoignage devant vous. Nous avons choisi, pour le remplacer, M. Escaré, ingénieur attaché à la société depuis 1895 et sous-directeur depuis 1899. M. Escaré a déjà, par deux fois, fait l'intérim de la direction, pendant six mois chaque fois, à notre entière satisfaction ; c'est donc avec la plus grande confiance que nous l'avons promu au poste de directeur, pour lequel il était tout désigné.

Sur les 1.760.126 fr. 61 de profits réalisés en 1905, nous vous proposons de porter à la réserve légale 88.306 fr. 33, soit 5 % des bénéfices de l'exercice, d'amortir entièrement les travaux neufs de l'année, soit 40.505 fr. 94, et d'amortir également la somme de 290.200 francs, représentant le solde de la prime sur les anciennes obligations 5 %. Enfin, nous vous demandons de consacrer une somme de 387.000 francs à l'amortissement des travaux anciens.

Si vous approuvez ces propositions, le bilan définitif se présentera de la manière suivante :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1905

ACTIF		
Concessions et mines		4.900.000 00
Avances pour impôts sur actions et obligations		62.347 22
Espèces en caisse au siège social et en banque		2.190.787 54
Brai et marchandises en cours de route (garantis par les assurances)		155.215 48
Débiteurs divers au siège social		35 516 00
Matériel, immeubles, usine à agglomérer et divers Mémoire.		
Nouveau quai		200 000 00
Chemin de fer, matériel roulant		120.000 00
Stocks de combustibles et brai		1.144.931 38
Marchandises et approvisionnements en magasin à Hongay		282.829 16
Débiteurs en Extrême-Orient	210.113 doll. 53	420.227 06
Total		9.511 853 84

PASSIF		
Capital actions		4.000.000 00
Capital obligations		3.500.000 00
Fonds de réserve statutaire		472.968 56
Réserve pour fonds d'assurances		31.500 00
Coupons restant à payer et obligations à rembourser		208.499 64
Créditeurs en France (fournisseurs et divers)		112.179 06
Créditeurs en Extrême-Orient	68.901 doll. 66	137.803 32
Profits et pertes :		
Dividende à payer	960.000 00	
À reporter a l'exercice suivant :		
Bonis des exercices antérieurs	88 688 92	
Boni de 1905	214 34	
		1.043.903 20
Total		9.511 853 84

La prime de remboursement des obligations se trouve ainsi complètement amortie. L'ensemble des installations de la société : immeubles, puits Kestner, appontement, nouveau quai, matériel, machines, outillages, mobiliers, instruments, travaux préparatoires et de recherches, chemin de fer (construction de la voie, matériel fixe et roulant), usine à agglomérer, n'entre plus dans l'actif que pour 320.000 francs.

Le dividende de l'exercice 1905 est alors de 60 francs, soit 30 francs déjà payés le 1er mars à titre d'acompte, et 30 francs payables pour solde le 1er septembre prochain.

Il reste 214 francs 34 qui viendront grossir les bonis reportés des exercices antérieurs.

Messieurs, trois de nos collègues voient leur mandat expirer cette année : ce sont MM. Louis Passy, H.-N. Mody et sir C.-P. Chater ; nous vous proposons leur réélection pour une période de six ans.

Nous vous rappelons que vous avez à nommer deux commissaires des comptes chargés de faire ensemble ou séparément, sur les comptes de 1910. le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 22 juillet 1867, et à fixer les émoluments de chacun d'eux.

……

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques questions qui intéressent voire société.

D'abord, un mot du chiffre de nos bénéfices que nous n'avons jamais encore obtenu. Il a été, en effet, de plus de 1.500.000 francs.

Un mot aussi de leur emploi. J'espère que vous voudrez bien le ratifier, car enfin c'est l'avenir de votre société que vous allez assurer en approuvant les amortissements que nous faisons.

Il y a peu de temps encore, nous avions pour 700.000 francs de primes de remboursement sur nos obligations ; aujourd'hui, nous n'avons plus rien à payer. En fait de travaux neufs à amortir, nous n'en avons plus que pour 320.000 francs, y compris le quai de Hongay. Pour ce quai, nous avions devant nous cinquante ans, nous en avons encore quarante sept à courir, et je crois que l'an prochain, si l'exercice est bon, il n'en sera plus question. Nous n'aurons plus qu'à penser à prolonger ce quai.

En effet, après les travaux anciens, il y aura à faire des choses excellentes pour la Société : il faudra ne plus attendre que les travaux soient faits pour les amortir, mais créer des provisions pour les travaux à venir.

Il y aura certainement des quais à faire, l'ancien appontement est très usé ; il ne durera pas, il avait même été question de le voir disparaître cet hiver ; il faut donc penser dès à présenta des travaux de cette nature.

Nous pensons avoir une subvention du protectorat du Tonkin, car c'est là un travail qui profite évidemment à l'État qui, à un moment donné, aura besoin pour ses stations navales en Extrême-Orient du quais à Hongay, mais dans tous les cas, la grosse part des dépenses sera pour nous, et évidemment il faudra, l'an prochain, commencer à s'orienter dans celte voie.

Remarquez que nous aurons en 1900 un bénéfice que nous n'avons pas eu en 1905, à savoir le bénéfice des obligations dont l'exercice écoulé n'a pas encore profité. Quoique cette opération ait coûté aussi peu que possible, elle a cependant coûté quelque chose : aujourd'hui, cette charge est complètement amortie.

En 1906, les bénéfices de la conversion, qui représentent en chiffres ronds 80.000 francs, viendront grossir vos bénéfices d'exploitation ; d'autre part, l'intérêt à 4 % sera moins onéreux que l'intérêt qui était de 5 % primitivement.

Je ne voudrais pas être trop optimiste pour apprécier l'exercice en cours, car enfin, nous n'avons encore que deux mois de connus, mais nous avons déjà, pour ces deux premiers mois, une augmentation de 13.000 piastres, ce qui est une excellente indication. Dans ces 13.000 piastres, il entre quelque chose de ce bénéfice des obligations dont je vous parlais, mais il y figure aussi un accroissement des bénéfices d'exploitation.

Il y a un autre chiffre sur lequel je voudrais appeler votre attention car je crains de la part de quelques-uns d'entre vous une certaine hésitation sur sa signification.

Dans le détail du compte de profits et pertes de l'exercice 1905, vous voyez que nos bénéfices se décomposent de la manière suivante :

Bénéfices sur l'exploitation des charbons et sur la fabrication des briquettes, 1 525 380 fr. 22 ;
Différence de change en Extrême Orient, 521.991,77 ;
Ensemble 2.047.371 fr. 99.

Pour quelques-uns d'entre vous, ce bénéfice sur la différence au change peut paraître anormal ; il peut sembler devoir être modifié par le changement du cours de la piastre.

Il y a quelques années, nous avons abaissé dans nos écritures la valeur de la piastre à 2 francs, cela pour éviter toute déconvenue dans le cas où un abaissement de la piastre se produirait. Ne perdez toutefois pas de vue que l'abaissement de la piastre ne peut nous nuire que pour les marchés que nous passons en piastres.

Dans les marchés que nous passons en francs — et ces marchés deviennent de plus en plus nombreux précisément parce qu'ils ne nous présentent aucun aléa —, voici comment nous procédons.

Nous commençons par convertir nos francs en piastres à 2 francs. Si la piastre est bon marché, nous aurons beaucoup de piastres ; si elle est chère, nous en aurons peu ; en sorte que le bénéfice d'exploitation, par suite de cette conversion donnera moins de piastres si la piastre est chère, et plus de piastres si celle ci est bon marché.

Nous pouvons perdre sur notre compte d'exploitation, et c'est ce qui a eu lieu cette année, puisque les francs ont donné peu de piastres. Lorsque nous rapatrions nos francs en France, nous faisons l'opération inverse, et, comme la valeur de la piastre est élevée, elle nous rend, sous la forme de bénéfice au change, ce qu'elle ne nous a pas donné sous la forme de bénéfice d'exploitation.

L'inverse se produirait si la piastre était bon marché. Donc, de toute façon, pour tous les marchés en francs, que la piastre hausse ou baisse, nous n'avons ni à perdre ni à gagner; seulement, une certaine quotité de bénéfices passe du compte d'exploitation au compte « différence de change » ou réciproquement.

Ceci dit, je dois vous faire observer que la baisse de la piastre peut cependant jouer un certain rôle, mais seulement sur nos marchés en piastres, ceux que nous faisons avec la Chine notamment.

Cette différence joue dans un sens ou dans l'autre, car il est évident que dans ces marchés nous payons en piastres et nous recevons des piastres; la baisse du prix de la piastre ne porte donc que sur la différence entre nos recettes et nos dépenses en piastres.

Du reste, nous ne faisons ces marchés en piastres que là où nous ne pouvons faire autrement, de manière à stabiliser le plus possible le chiffre de nos recettes.

Je tenais à vous donner cette explication parce qu'à première vue, si ces 520.000 francs de bénéfices de change ne se reproduisaient pas, ils pourraient changer, semble-t-il, les résultats d'un exercice ; or ce sont tout simplement des bénéfices d'exploitation qui se présentent sous une autre forme.

……

———————

La Région
Hongay
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1906)

Le 17 octobre, le chef de village de Hatou prévenait la justice que le Chinois Tchéong-Hip était décédé pendant la nuit à la suite de grandes souffrances et que sa femme. sa fille et sa belle mère souffraient encore de violentes douleurs. À l'arrivée des autorités, on a trouvé le corps de Tcheng-Hip étendu à l'entrée de la porte du magasin, il était couché sur le dos, les bras croisés, les mains étaient crispées ; le visage contracté

et terreux, deux femmes annamites et une petite fille déliraient et étaient couchées dans la cour. M. le docteur Forest [5], médecin de la Société des Charbonnages de Hongay, qui avait été avisé, s'était également rendu sur les lieux et a procédé à la visite du cadavre.

Il a donné ses soins aux trois malades.

D'après le diagnostic du docteur, ces personnes auraient été victimes d'un empoissonnement. Les causes de cet empoisonnement sont inconnues.

———————

Hongay
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1906, p. 1)

Dans la nuit du 24 décembre vers minuit, un Annamite portant une petite touque à pétrole à la main droite et dans l'autre une lampe de mineur, fut découvert derrière les chaudières de l'usine à cribler le charbon.

En apercevant les agents de l'autorité, cet individu laissa tomber la touque et la lampe à terre et prit la fuite. Il n'alla pas loin ; à une soixantaine de mètres environ, il fut arrêté.

Il déclara se nommer Vu-van-Binh, gardien de nuit à l'usine à briquettes de la Société des Charbonnages de Hongay. La graisse dont il avait été trouvé porteur, lui avait été donnée le matin par son camarade Tam, coolie à la mine de Naotna. Tam est parti pour son village hier matin, et il en ignore complètement le nom. Il prétend qu'il portait cette graisse à l'usine à briquettes et voulait demander au lampiste de cette usine de lui changer cette huile à graisser contre de l'huile à brûler pour son usage personnel.

Ces faits ayant été portés à la connaissance de M. Escaré, directeur de la Société française des Charbonnages du Tonkin, ce dernier a déclaré que ce n'était pas la première fois que la Société était victime de vols de ce genre et qu'en conséquence, il désirait voir poursuivre le voleur. L'huile à graisse vaut 22 cents le litre.

Le bidon qui a été saisi contenait environ 4 litres d'huile à graisser, Vu-van-Binh a été écroué.

———————

Hongay
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1907)

M. Escaré, directeur de la Société française des Charbonnages de Hongay, a déclaré à la police que, depuis quelques jours, il s'apercevait que plusieurs ressorts de chaînes d'attache disparaissaient des wagons appartenant à la Société ainsi que différents outils (2 masses en acier, 3 marteaux en acier, 2 arrêts de caisse de wagons, 27 tiges de fer coupées provenant de ressorts de chaînes d'attache). Il croit que les forgerons habitant Hongay doivent se servir de ces ressorts et de ces outils pour fabriquer des outils annamites

Dans les recherches effectuées par la police, le forgeron Doan-Van-Nam fut surpris au moment où il venait de retirer du fourneau 2 arrêts de caisse à wagon et les trempait dans un petit bassin d'eau. Près de sa forge se trouvaient 2 masses, 3 marteaux, un lot de 27 tiges de fer coupées et redressées au feu. Dans son interrogatoire il prétendit que les 2 masses lui avaient été laissées par 2 coolies qui travaillaient sur la voie et dont il ignore les noms. Des 3 marteaux, 2 ont été fabriqués par lui-même et le troisième, il l'avait pris à la société lorsqu'il y travaillait comme forgeron.

---

[5] Alphonse Forest (1877-1962) : futur médecin de la municipalité de Haïphong.

Son fils adoptif, Vu-van-Nhon, aurait un jour ramassé sur la voie ferrée près de sa demeure, les 27 tiges de fer qui provenaient de vieille ferraille abandonnée au pied du mamelon du poste de la garde indigène. Vu-van-Nhau déclare que 2 coolies avaient apporté à son patron toutes les tiges de fer pour faire faire des coupe-coupe. Mais il ne pourrait les reconnaître, n'ayant apporté aucune attention à eux. Doan-van-Nam a été mis en état d'arrestation.

_____

Jean-Claude GOLLION
(1862-1950)
ingénieur divisionnaire (4 septembre 1906),
puis directeur (1907-1923) des Charbonnages du Tonkin

Né à Lyon 1er, le 23 mai 1862.
Marié avec Nancy Henriette Fretière. Dont :
— Louise Joséphine (Mme Maurice Miguet) ;
— et Marius Auguste Henri (Anvers, 27 septembre 1889-Obsèques à Haïphong le 26 janvier 1924), marié en 1914, avec Madeleine Beltrand.

———————

Ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne (1885).
Surnuméraire sans appointements aux mines de Roche-La Molière, à Firminy.
Chef d'entretien du matériel et des constructions nouvelles à la Société des mines de cuivre d'Hunixem, près d'Anvers, puis ingénieur à la Compagnie des mines de charbon de Belle-et-Bonne, près de Mons (1886-1890).
Mine de l'Escarpelle (Pas-de-Calais)(1890-1891).
Usine de grillage des blendes et de fabrication d'acide sulfurique à Villefranche-de-Rouergue (1891-1895)
Ingénieur divisionnaire aux mines de Campagnac (Aveyron)(1895-1898).
Mines de zinc et de plomb de Pontpéan, Ille-et-Vilaine (1898-1903).
Étude d'un gisement d'anthracite dans la région de Porto (1903-1904).
Ingénieur divisionnaire à la section de Bourdan de Commentry-Fourchambault et Decazeville (1904-1906).
administrateur et ingénieur-conseil de la Société du domaine de Kebao,
administrateur de la Société indo-chinoise des graphites
et de la Société industrielle des graphites (1925).

———————

Décédé à Lyon, le 28 mai 1950.

* Acte de naissance avec mention marginale du décès communiqué par Alain Warmé.

Charbonnages du Tonkin

———————

Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1907
(*L'Information financière, économique et politique,* 21 mai 1907)

Les actionnaires de la Société française des Charbonnages du Tonkin se sont réunis le 21 mai 1907 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de M. le représentant du Crédit Industriel et Commercial et de M. Girault [Girot], scrutateur.

7.285 actions étaient présentes ou représentées.

M. le président donne lecture du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs.

Les comptes de l'exercice 1906, que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation, présentent une nouvelle étape dans la marche ascendante de vos affaires.

Les bénéfices nets, avant amortissements, se montent à 1 884.012 fr. 60, contre 1.766.126 fr. 61 en 1905, 1.538 429 fr. en 1904 et 1.128.072 fr. en 1903.

Les ventes de charbons ont atteint 244.413 tonnes. Les ventes de briquettes ont continué leur progression. Elles s'élèvent à 97.757 tonnes, chiffre supérieur de 9.567 tonnes a celui de l'an dernier. Nous ne négligeons rien pour donner à la fabrication de ce produit toute l'extension désirable et pour alléger son prix de revient, sans nuire à sa qualité incontestée, de manière à le mettre à la portée d'un plus grand nombre d'industries et à en étendre le marché là où nos prix de vente actuels, augmentés des frais de transport, n'ont pas encore permis de le faire pénétrer.

L'extraction des charbons a passé de 242.772 tonnes à 247 960. Les découverts de Hatou ont donné 94.051 tonnes, Nagotna 42.557 tonnes et la tranchée de Monplanet 11.352 tonnes.

La proportion de criblé, toujours faible, a légèrement augmenté, passant de 21,3 à 22 %. Nous noterons, à titre d'indice favorable, que la moyenne des derniers mois de 1906 s'est élevée à 25 et 26 % et que cette proportion se maintient, jusqu'à présent, pour 1907.

M. Escaré, qui avait succédé à M. Ch. Luc, rentre à son tour en France, à l'expiration de son contrat. Il laisse la direction générale en mains sûres, à M. Gollion, que nous lui avions donné comme collaborateur, il y a un an, et qu'il a pu initier à nos services avant son départ.

Nous ne voulons pas laisser partir M. Escaré sans lui donner ici un témoignage de notre estime et sans le remercier du dévouement éclairé que, pendant douze ans, sans défaillance, il a prodigué à la Société.

Nous n'avons pas eu à souffrir de ces changements répétés de directeur, qui n'ont pas ralenti notre activité, et n'ont pas diminué notre orientation.

Un incident, dont nous vous devons connaissance, a cependant conduit la nouvelle direction à entreprendre des travaux sur notre concession de Campha, où un colon était venu, de son côté, organiser une exploitation en fraude de nos droits. Nous n'avons pu, jusqu'ici, faire expulser l'occupant ; mais nous lui avons intenté un procès, que nous avons gagné devant le tribunal. L'affaire est en appel. L'installation que nous entreprenons, sur votre propriété de Campha, sera une nouvelle affirmation de nos droits et elle facilitera la surveillance de nos intérêts dans la région.

Nous envisageons sans déplaisir cet essai d'exploitation et son développement éventuel ; mais c'est, pour nous, une raison de plus de profiter des années prospères pour préparer l'avenir, en hâtant les amortissements et en approvisionnant nos comptes de réserve. Vous trouverez la trace de cette préoccupation dans la répartition des bénéfices de 1906 que nous soumettons à votre approbation.

Les travaux de Campha ne sont pas, d'ailleurs, les seuls dont l'éventualité nous apparaît. Nous étudions actuellement un projet de prolongement des quais de Hongay, sur une longueur de 130 mètres et la question peut recevoir une solution à bref délai. L'amélioration de nos moyens d'embarquement et de débarquement doit, en effet, marcher de front avec l'extension de notre production et de nos débouchés.

Dans ces conditions, nous vous proposons de répartir les 1.884.012 fr. 60 de bénéfices de 1906 de la façon suivante : 94.200 fr. 63 seraient portés statutairement à la réserve légale, qui atteindrait ainsi 567.169 fr. 19 ; nous y ajouterions une somme de 232.830 fr. 81 pour la porter à son plein, c'est-à-dire à 800.000 francs. Nous amortirions totalement les travaux neufs de l'année, soit 114.999 francs 36. Enfin, nous porterions une somme de 319.000 francs à l'amortissement des travaux anciens qui ne compteraient plus dorénavant dans le bilan que pour 1.000 francs.

Nous pourrions alors très sagement consacrer 1.120.000 francs au dividende qui se monterait à 70 francs pas action, et il resterait un boni de 2.981 fr. 90 que nous ajouterions aux bénéfices reportés des exercices précédents.

Si vous adoptez ces propositions, le bilan définitif se présentera ainsi :

ACTIF	
Concessions et mines	4.900.000
Avances pour impôts sur actions et obligations	69.244 87
Espèces en caisse au siège social et en banque	2.374.216 18
Brai et marchandises en cours de route (garantis par les assurances)	240.955 18
Débiteurs divers au siège social	45.097 45
Matériel, immeubles, usines à agglomérer, appontement, quai, chemins de fer et divers	1.000 00
Stocks de combustibles et brai	1.070.624 52
Marchandises et approvisionnements en magasin à Hongay	323.668 66
Débiteurs en Extrême-Orient	722.395 86
Total de l'actif	9.747.202 72

PASSIF	
Capital actions	4.000.000 00
Capital obligations	3.440.000 00
Fonds de réserve statutaire	800.000 00
Réserve pour fonds d'assurances	49.500 00
Coupons restant à payer et obligations à rembourser	67.111 06
Créditeurs en France (fournisseurs et divers)	48.126 88
Créditeurs en Extrême-Orient	130.579 72
Profits et pertes :	
Dividende à payer	1.120.000 00
À reporter à l'exercice suivant :	
Bonis des exercices antérieurs	88.903 26
Boni de 1906	2.981 80
Total du passif	9.747.202 72

Sur le dividende de 70 francs que nous vous proposons, 35 francs ont été payés le 1er mars dernier, à titre d'acompte et le solde, 35 francs, serait payé, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

Messieurs, nous vous prions de réélire administrateur pour six ans M. Thoumyre, dont le mandat expire cette année.

Nous vous demandons également de nommer administrateur pour six ans, en vertu de l'article 17 des statuts, M. Christian de Monplanet, secrétaire de la présidence à la Société générale de crédit industriel et commercial.

Enfin, vous avez à nommer deux commissaires des comptes chargés de faire, ensemble ou séparément, sur les comptes de l'exercice 1907, le rapport prévu à l'article

32 de la loi du 24 juillet 1867 et à fixer les émoluments de chacun d'eux. Nous vous rappelons que MM. Lévy et Werlé, nommés commissaires pour 1906, sont rééligibles.

*
* *

Lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires des comptes.

*
* *

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Vous avez dû remarquer que, dans notre bilan, notre réserve statutaire atteint maintenant son plein. J'ai cru lire dans un journal que l'on comparait nos amortissements de cette année avec ceux de l'an dernier ; on a perdu de vue qu'une réserve constituée par avance est un amortissement au premier chef ; c'est la preuve que nous n'avons plus d'amortissements à faire et que nous sommes obligés de prévoir la constitution de réserves au lieu d'avoir des réserves à amortir. Au lieu de laisser notre compte matériel pour 1.000 francs, nous aurions pu l'amortir à un franc ; au fond, cela n'eût rien changé.

D'autre part, nous n'avons pas intérêt à tout amortir. Nous sommes en présence d'appétits qu'il est inutile de surexciter en montrant que notre concession ne figure pour rien dans le bilan ; il n'est pas mauvais qu'il reste quelque chose dans le bilan à amortir, sauf à faire des réserves qui équivalent à des amortissements directs.

De plus, je vous ferai remarquer que notre capital obligations, qui était de 5 millions il y a peu d'années, ne figure plus dans le bilan de 1906 que pour 3.440.000 francs. Depuis cette époque, indépendamment de l'amortissement annuel de 120 obligations, nous avons appelé à un tirage anticipé mille obligations que nous avons remboursées. Ceci, je crois, présente une situation plutôt prospère.

Il n'est donc pas étonnant que nous ayons autour de nous des gens qui ne seraient pas fâchés de prendre leur part de notre prospérité ; de là, ces quelques incursions faites par des colons en quête d'aventures ou de bénéfices, sur les limites de notre concession. Nous vous disions dans le rapport que nous étions devant les tribunaux pour un fait de ce genre. Le tribunal de Haïphong a rendu son jugement en notre faveur ; j'y lis notamment :

« Attendu... qu'il résulte que le périmètre occupé par Barlatier fait partie intégrante de la concession minière accordée à la Société demanderesse, que c'est, à bon droit que celle-ci demande son déguerpissement...

« Dit que c'est à tort, et sans droit...

« Ordonne que le défendeur devra cesser ses travaux de recherche et d'extraction sur ledit périmètre... »

M. Barlatier a fait appel de ce jugement. Une dépêche de ce matin nous dit que la cour a sursis de statuer, et que jusqu'à ce que la décision par la juridiction compétente ait été rendue, un séquestre est nommé pour sauvegarder nos droits.

Je tenais à vous faire cette communication, car vous allez vivre pendant un an sur les seules indications du rapport, et nous tenons à vous dire tout ce que nous savons.

Cette affaire de Campha est située au milieu des broussailles, loin des communications, et il y a là, pour une industrie nouvelle, de grosses difficultés qu'une société ne peut vaincre que si elle a de grosses disponibilités. C'est vous dire que nous n'avons pas lieu de nous inquiéter de ces concurrences. Nous sommes dans notre droit, nous avons une possession de droit et de fait puisque nous avons commencé nos travaux et que nous payons très régulièrement notre redevance à l'État — redevance

qui va s'accroissant et qui grossira encore à brève échéance. Si donc vous voyez dans la presse des nouvelles de ce procès, vous n'avez pas à vous inquiéter des conséquences qu'on pourrait lui attribuer.

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée générale approuve le rapport, le bilan et les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1906.

Elle fixe à 70 francs le dividende attribué à chaque action pour ledit exercice. Un acompte de 35 francs ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 35 francs, sera payable, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

2. L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit M. Thoumyre comme administrateur pour six ans ; elle élit également pour six ans, comme administrateur, M. Christian de Monplanet.

3. L'assemblée générale nomme MM. Paul Lévy et L. Werlé, commissaires des comptes pour l'année 1907, conformément à l'article 30 des statuts, pour agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 francs le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux.

4. L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à conclure telles affaires et passer tels traités qu'il y aurait lieu, avec la Société Française des Charbonnages du Tonkin.

———————

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 23 mai 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société française des charbonnages du Tonkin a eu lieu le 21 mai, sous la présidence de M. A[lbert] de Monplanet, président du conseil.

7.985 actions étaient présentes ou représentées.

Il résulte des rapports soumis à l'assemblée que les bénéfices bruts accusés par l'inventaire, y compris 88.903 fr. 26, reliquat disponible de 1905, ressortent à fr. 2.293.537 43

Déduction faite des frais généraux, des intérêts des obligations, d'un prélèvement de 433.999 fr. 36 pour les amortissements et de 327.031 fr. 44 portés à la réserve légale, le tout s'élevant à 1.081.652 37

Il reste 1.211.885 06

que le conseil a proposé de répartir comme suit :

Dividende de 70 fr. par action 1.120.000 00

À reporter à nouveau 91.885 06

Total égal 1.211.885 06

Avant de passer au vote des résolutions, M. de Monplanet, dans une courte allocution, a fait ressortir l'excellente situation de la société et sa belle perspective d'avenir.

L'assemblée a ensuite adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale approuve le rapport, le bilan et les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1906.

Elle fixe à 70 francs le dividende attribué à chaque action pour ledit exercice. Un acompte de 35 francs ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 35 francs, sera payable, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

2° L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit M. [*Robert* Alfred] Thoumyre comme administrateur pour six ans ; elle élit également pour six ans, comme administrateur, M. Christian de Monplanet [fils d'Albert].

3° L'assemblée générale nomme MM. Paul Lévy et L. Werlé, commissaires des comptes pour l'année 1907, conformément à l'article 30 des statuts pour agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 francs le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux.

4° L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à conclure telles affaires et passer tels traités qu'il y aurait lieu, avec la Société française des charbonnages du Tonkin.

———————————

Société française des charbonnages du Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 mai 1907)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. A[lbert] de Monplanet ; 7.985 actions étaient présentes ou représentées. Les bénéfices nets avant amortissements se montent à 1.884.012 francs contre 1.766.126 francs en 1905 Après prélèvement d'une somme de 327.030 francs portant à son plein la réserve légale et l'amortissement total des travaux neufs de l'année et des travaux anciens. Le dividende a été fixé à 70 francs par action. Une somme de 91.885 a été reportée à nouveau. Les comptes de l'exercice 1906 présentent une nouvelle étape dans la marche ascendante des affaires de la société. L'extraction des charbons a passé de 342.772 tonnes à 247.960 tonnes et les ventes ont atteint 244.413 tonnes. Les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions qui leur étaient soumises et réélu administrateur M. [*Robert* Alfred] Thoumyre Ils ont également élu administrateur pour six ans M. Christian de Monplanet.

———————————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1907)

M. Gollion (Saint-Étienne, 1885), ingénieur divisionnaire à la Société des Charbonnages du Tonkin, a été nommé directeur de cette société en remplacement de M. Alfred Escaré (Saint-Étienne, 1885), qui rentre en France après douze ans passés dans notre colonie.

C'est M. Garand (Saint-Étienne, 1901) qui est nommé sous-directeur de cette société.

———————————

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée du 21 mai dernier
(*Le Capitaliste*, 20 juin 1907)

[…] Les bénéfices nets, avant amortissements, se montent à 1.884.012 fr. 60, contre 1.766.126 fr. 61 en 1905, 1.538.429 fr. en 1904 et 1.128.072 fr. en 1903.

Les ventes de charbons ont atteint 244.413 tonnes.

Les ventes de briquettes ont continué leur progression.

Elles s'élèvent à 97.757 tonnes, chiffre supérieur de 9.567 tonnes à celui de l'an dernier. Nous ne négligeons rien pour donner à la fabrication de ce produit toute l'extension désirable et pour alléger son prix de revient, sans nuire à sa qualité incontestée, de manière à le mettre à la portée d'un plus grand nombre d'industries et à en étendre le marché là où nos prix de vente actuels, augmentés des frais de transport, n'ont pas encore permis de le faire pénétrer.

L'extraction des charbons a passé de 242.772 tonnes à 247.960. Les découvertes de Hatou ont donné 194.051 tonnes, Nagotna 42.557 tonnes et la tranchée de Monplanet 11.352 tonnes.

La proportion de criblé, toujours faible, a légèrement augmenté, passant de 21,3 à 22 %. Nous noterons, à titre d'indice favorable, que la moyenne des derniers mois de 1906 s'est élevée à 25 et 26 % et que cette proportion se maintient, jusqu'à présent, pour 1907.

Un incident, dont nous vous devons connaissance, a cependant conduit la nouvelle direction à entreprendre des travaux sur notre concession de Campha, où un colon était venu, de son côté, organiser une exploitation en fraude de nos droits. Nous n'avons pu, jusqu'ici, faire expulser l'occupant ; mais nous lui avons intenté un procès que nous avons gagné devant le tribunal. L'affaire est en appel. L'installation que nous entreprenons sur notre propriété de Campha sera une nouvelle affirmation de nos droits et elle facilitera la surveillance de nos intérêts dans la région.

Nous envisageons sans déplaisir cet essai d'exploitation et son développement éventuel ; mais c'est pour nous une raison de plus de profiter des années prospères pour préparer l'avenir, en hâtant les amortissements et en approvisionnant nos comptes de réserve.

Les travaux de Campha ne sont pas, d'ailleurs, les seuls dont l'éventualité nous apparaît. Nous étudions actuellement un projet de prolongement des quais de Hongay sur une longueur de 130 mètres. L'amélioration de nos moyens d'embarquement et de débarquement doit, en effet, marcher de front avec l'extension de notre production et de nos débouchés.

———————————

Annuaire générale de l'Indochine française 1908, 243 :

La Société française des charbonnages du Tonkin exploite à Hongay de vastes gisements de charbon, les uns à ciel ouvert, les autres sous terre. Elle a construit plus de 16 kilomètres de voie ferrée qui relient ses divers chantiers à un appontement de 85 mètres de long. L'extraction dépasse actuellement 280.000 tonnes.

Elle possède, en outre, une usine où l'on fabrique une centaine de mille tonnes de briquettes et emploie 3.500 ouvriers annamites et de 800 à 1.000 Chinois.

———————————

Gisements houillers
(*Bulletin de l'office colonial*, 1908)

L'exploitation principale est celle de Hongay appartenant à la Société des charbonnages du Tonkin. On y utilise une partie des menus en les transformant en briquettes par l'addition d'un peu de charbon gras japonais. Ces briquettes sont largement employées par la marine.

La production des mines de Hongay, qui n'était que de 92.000 tonnes en 1892, s'est élevée en 1906 à 247.960 tonnes de charbon et à 90.788 tonnes de briquettes. Cette exploitation a donné lieu environ à 1.884.012 fr. 60 de bénéfices pour un capital investi de 7.500.000 francs environ (actions et obligations). Ces résultats se sont encore

améliorés en 1907 : 249.921 tonnes de charbon ; 92.904 tonnes de briquettes; 2.011.526 francs de bénéfices.

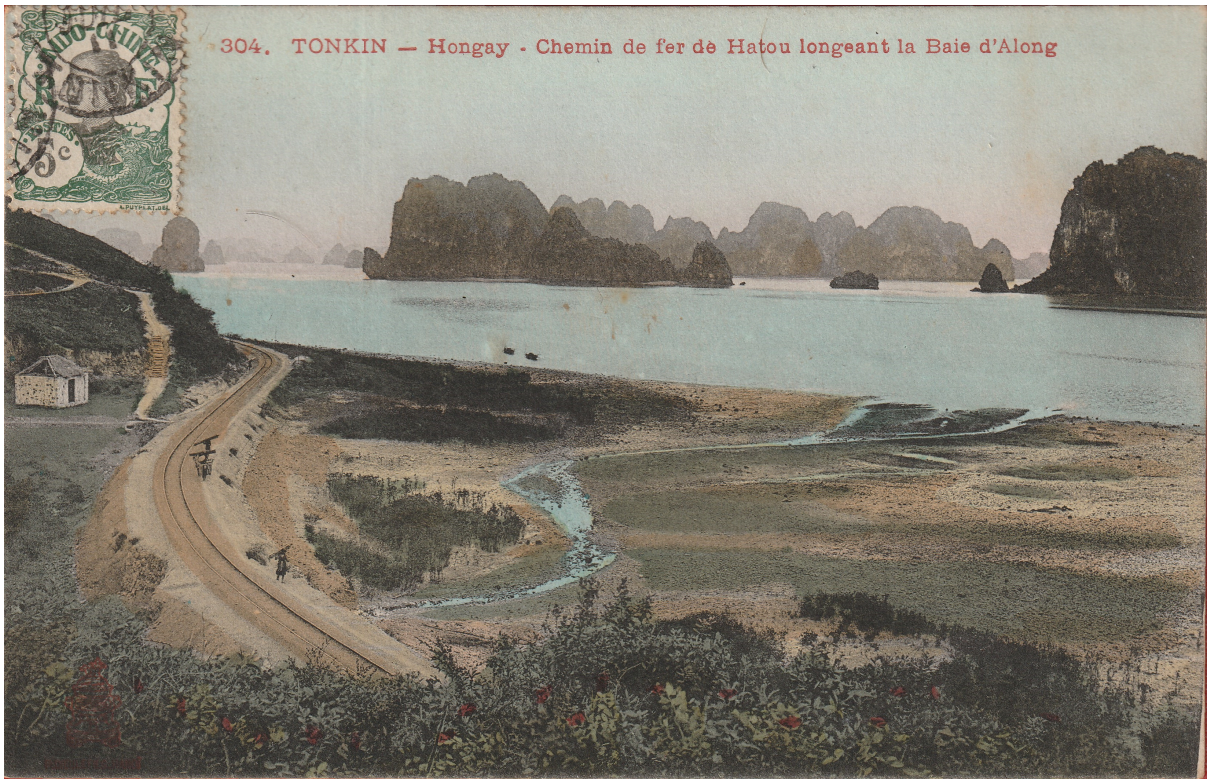
Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[67] La Société française des charbonnages du Tonkin exploite les gisements de Hongay (Hatou, Hongay, Campha), d'une superficie de 20.100 hectares. Société anonyme, en date du 4 avril 1888, pour une durée de 99 ans, elle a son siège social à Paris, 74, rue de la Victoire, Paris. Son capital est aujourd'hui de 4 millions, par actions de 250 francs, libérées, et de 3.500.000 francs d'obligations de 500 francs à 4 %. Le dividende a été de 75 francs en 1907. La production de 242.772.000 kilos, en 1905, est montée à 247.960 tonnes en 1906.

Le bénéfice s'est élevé à 1.883.012 francs. [68] On exporte à peu près la moitié de la production. Le reste est consommé dans la colonie.

La société emploie 5.000 ouvriers asiatiques et 43 mineurs ou contremaîtres européens.

Elle possède son chemin de fer, son usine à briquettes, son appontement avec des grues à wagons et un port superbe et naturel dans le plus beau site du monde, en baie d'Along.



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Chemin de fer de Hatou longeant la baie d'Along (Coll. Dieulefils)

La vie économique de nos colonies
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Dépêche coloniale illustrée*, 15 janvier 1908)



Hongay. — Maison du directeur.

[37] Les Charbonnages de Hongay exploités par la Société française des Charbonnages du Tonkin, à laquelle ils ont été concédés le 28 avril 1888 sous le. nom de « Domaine houiller de la baie d'Along », sont situés au Tonkin dans la province de Quang-Yen, en bordure sur les baies d'Along et de Faï-tsi-Long dépendant du golfe du Tonkin.

Hongay, qui n'existait pas il y a quinze ans, est aujourd'hui un centre industriel important, un port de mer créé de toutes pièces par la Société française des Charbonnages du Tonkin qui y concentre, y élabore et y embarque tous ses produits. Sa distance de Haïphong est de 33 milles par la voie d'eau.

On dispose donc, à Hongay, comme moyens de chargement, de 5 grues hydrauliques ou à vapeur qui pourraient embarquer, dans l'an.née, 6 à 700.000 tonnes, même en admettant une certaine irrégularité dans l'arrivée des bateaux.

Le « Domaine houiller de la Baie d'Along » s'étend sur une partie notable du terrain houiller du Bas-Tonkin.

Sa superficie, est d'environ 20.000 hectares.

Le terrain houiller de Hongay repose sur une formation calcaire importante, considérée comme appartenant à l'époque carbonifère, qui se développe sur de grandes étendues et constitue, presque en entier, les archipels si pittoresques des baies d'Along et de Faï-tsi-Long.

Le charbon de Hongay peut être classé parmi les houilles sèches à courte flamme. Ce n'est pas de l'anthracite.

Il ne décrépite pas au feu et brûle d'abord avec une flamme blanche, puis avec une flamme bleue. Le fait. de brûler avec une flamme blanche la classe parmi- les houilles oxygénées.

[38] D'après les données actuellement acquises, la richesse houillère de Hungay peut être estimée à près de 1 milliard de tonnes.

Les premiers travaux d'exploitation commencèrent en août 1888. Mais ils ne furent bien développés qu'à partir de 1893, époque à laquelle la production annuelle atteignit112.000 tonnes. Il n'avait pas fallu moins de cinq années pour s'organiser dans une région lointaine et sauvage où tout était à créer pour l'extraction, le traitement, le transport et l'embarquement des produits.

L'exploitation des mines de Hongay comporte actuellement deux-sièges principaux, Hatou et Nagotna.

À « Hatou », on exploite surtout la grande couche et on l'exploite à ciel ouvert. En 1902, elle a produit 268.000 tonnes.

Le nombre des coolies actuellement employés sur les travaux d'Hatou est de 3.000.



Hatou. — Exploitation à ciel ouvert de la grande couche découvert Nord

Le siège de « Nagotna » n'exploite plus actuellement que la cuvette du puits Kestner dont l'exploitation est souterraine.



Nagotna. — Puits Kestner : vue d'ensemble

La production de Nagotna qui a été, autrefois, de 70.000 tonnes, se trouve actuellement réduite a 30.000.

La main-d'œuvre est entièrement annamite. Naturellement adroits, hardis et prudents, les Annamites arrivent vite à faire d'excellents mineurs.

Le nombre des coolies actuellement occupés à Nagotna ne dépasse pas 350. Il était autrefois de 6 à 800.



Chemin de fer de Hatou

Les deux sièges d'exploitation distincts de Hatou et de Nagotna sont reliés à Hongay par deux voies ferrées qui se réunissent en un point situé à 1.800 mètres de l'appontement.

Le matériel comprend 250 wagons et 7 locomotives.

Pour la livraison des charbons soit à Haïphong, soit à bord des navires mouillés en rade de Hongay, les Charbonnages du Tonkin possèdent 4 chaloupes à vapeur variant de 12 à 55 tonneaux et servant de remorqueurs et 2 chalands et 14 jonques de 80 à 120 tonnes.

Jusqu à ces dernières années, la vente était limitée au Tonkin et à Hongkong.

Aujourd'hui, le charbon et les briquettes de Hongay sont connus et appréciés depuis les détroits de la Sonde jusqu'au Japon et aux Philippines.

Les principaux centres de vente sont : Pinang, Singapore, Saïgon, le Tonkin, Hongkong, Canton, Amoy, Swatow, Fou-tchou, Shanghaï, Nagasaki, etc.

Les chemins de fer en construction ou projetés, Ja navigation marchande toujours plus active, les usines de plus en plus nombreuses qui s'élèvent au Tonkin et en Chine assurent aux gisements de Hongay un débouché chaque année plus important.

Le personnel se compose de 45 Européens et de 10 indigènes:

La main-d'oeuvre comprend 4.600 coolies annamites ou chinois dont 3.350 employés aux travaux de mines et 1.250 occupés aux divers travaux du jour.

En 1906, les ventes de charbon ont atteint 244.413 tonnes et celles des briquettes 97.757 tonnes.

La progression dans. la production est donc importante. En dix à douze ans, celle du charbon a plus que doublé. Celle des briquettes, commencée plus tard, a marché encore plus rapidement ; il fallait créer une clientèle, lutter contre les habitudes prises, former un personnel et amener enfin le matériel nécessaire. Ce sont choses déjà

difficiles en Europe ; à cette distance, on doit comprendre qu'on a plus de mérite à les solutionner.

Le conseil d'administration est composé de MM. A. de Monplanet, président ; Achille Luc, vice-président ; Albert Luc, Fernand Voisin, Louis Passy, Christian de Monplanet, sir Chater, Mody et de M. Raymond Ferrant, administrateur délégué, qui est aussi administrateur de la Société des Ciments Portland de l'Indo-Chine.

———————————

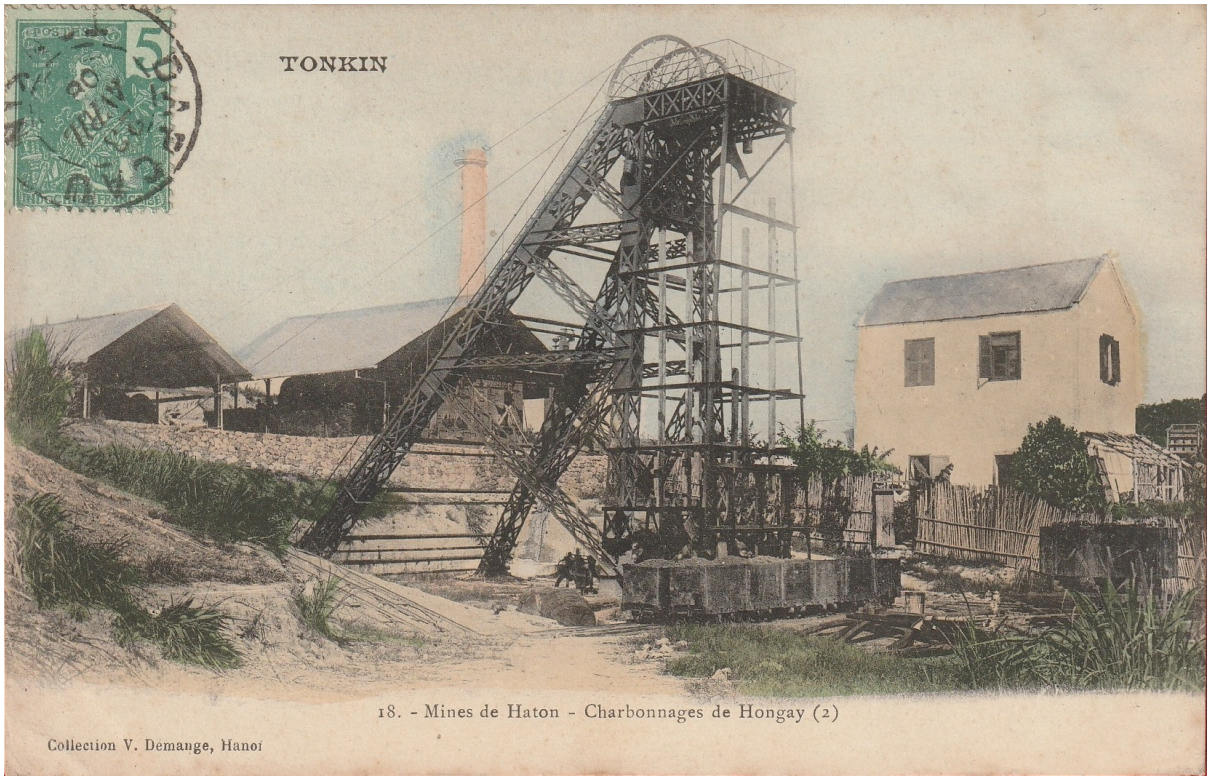
Société des charbonnages du Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 mars 1908)

Les bénéfices nets réalisés en 1907, par la Société des Charbonnages du Tonkin, dépassent 2 millions de francs contre 1.211.885 francs en 1906.

Il sera proposé, à la prochaine assemblée, de fixer un dividende de 75 francs par action contré 70 francs répartis en 1906.

En outre, il sera porté 60.000.00 francs à la réserve spéciale.

———————————



Coll. Olivier Galand
Mines de Hatou. — Charbonnages du Tonkin. Cliché V. Demange, Hanoï. Cachet du 23 avril 1908.

Charbonnages du Tonkin

Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1908
(*L'Information financière, économique et politique,* 27 mai 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 26 mai sous la présidence de M. de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de MM. le représentant du Crédit Industriel et Girot, scrutateurs.

7.155 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons aujourd'hui vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1907.

Le chiffre des bénéfices s'élève à 2.011 526 fr. 61. C'est le plus élevé que la Société ait connu jusqu'ici ; nous n'avions atteint l'année précédente que 1.884.012 fr. 60, contre 1.766.126 fr. 61 en 1905 et 1.538.429 fr. en 1904. Nous croyons pouvoir attribuer ce résultat très favorable au développement normal de notre entreprise, ainsi qu'à l'intelligence et aux efforts de notre directeur, M. Gollion, dont la gestion nous donne pleine satisfaction.

Nous avons extrait 249.921 tonnes de charbon et fabriqué 92.904 tonnes de briquettes, contre 247.960 tonnes de charbon extraites et 90.788 tonnes de briquettes fabriquées en 1906. La proportion de criblé a été de 22,3 %, un peu supérieure à celle de l'année précédente qui avait atteint 22 %. En 1905, nous n'avions obtenu que 21,3 %.

Les ventes de charbon ont passé de 244.413 tonnes à 265.208 tonnes. Par contre, la vente des briquettes a légèrement fléchi, passant de 97.757 tonnes à 91.400 tonnes. Cette diminution s'explique par le rappel en France des principaux navires de l'escadre. De ce chef, notre fourniture à la marine de guerre, tant en baie d'Along qu'à l'arsenal de Saïgon, a diminué de 10.000 tonnes.

Nous n'avons pas, du reste, perdu de vue les mesures propres à accroître nos ventes et nous avons à cet effet installé notre agent commercial à Hongkong, c'est-à-dire sur la place où nous pouvons espérer trouver, mieux que sur toute autre, de nouveaux clients.

Lors de notre dernière assemblée générale, nous vous avions parlé du procès que nous avions intenté à un colon qui était venu, en fraude de nos droits, installer une exploitation sur notre lot de Campha.

Nous avions eu gain de cause en première instance, mais la Cour d'Hanoï a sursis à statuer, nous renvoyant devant l'autorité administrative, en vue de déterminer les limites de la concession de la Société. Elle a ordonné, en attendant, le séquestre du territoire exploité, séquestre qui entraîne la possession de l'exploitant.

Étant donné, d'une part, que notre acte de concession indique que celle-ci comprend tout le domaine houiller jusqu'à sa rencontre avec le terrain rouge et, d'autre part, que les bornes qui nous limitent ont été posées par le Protectorat lui-même, il nous paraît qu'il ne peut y avoir aucun doute sur l'issue de ce procès. Nos droits sont d'autant plus indiscutables que l'administration du Protectorat a perçu, pour la partie de concession en cause, la redevance fixe prévue dans notre acte de concession.

Nous avons dû agir également contre un autre colon qui avait installé une petite exploitation sur notre lot de Hatou. La Cour a rendu le même arrêt de sursis et nous sommes maintenant en instance devant le conseil du contentieux de la colonie pour ces deux affaires.

Un troisième colon avait, de son côté, commencé une exploitation ; il a reconnu nos droits et s'est retiré.

Les bénéfices de l'année étant de 2.011.526 fr. 61, comme nous vous le disons plus haut, nous vous proposons de les répartir de la façon suivante ; 230.910 fr. 48 seraient consacrés à l'amortissement de la totalité des travaux neufs de l'année, 580.000 francs seraient portés à une réserve spéciale pour faire face à d'importants travaux que nous avons en vue, et nous pourrions répartir une somme de 1.200.000 francs, donnait un dividende de 75 fr. par action. Le reliquat de 616 fr. 13 serait ajouté aux bonis des exercices précédents.

Le bilan définitif se présenterait alors ainsi :

ACTIF	
Concessions et mines	4.969.320
Avances pour impôts sur actions et obligations	79.632 46
Espèces en caisse au siège social, à Hongay et en banque	2.294.533 29
Marchandise a cours de route (garanties par les assureurs)	44.664 55
Effets à recevoir	3.000 00
Débiteurs divers au siège social	165.470 53
Matériel, immeubles usines agglomérer, appontement, quai, chemins de fer et divers	1.000 00
Stocks de combustibles et brai	1.556.693 92
Marchandises et approvisionnements en magasin à Hongay	470.672 48
Débiteurs en Extrême-Orient	354.418 28
Total de l'actif	9.939.405 51
PASSIF	
Capital actions	4.000.000 00
Capital obligations	2.875.000 00
Fonds de réserve statutaire	800.000 00
Réserve pour travaux neufs	580.000 00
Réserve pour fonds d'assurances	67.500 00
Coupons restant à payer et obligations à rembourser	89.129 49
Créditeurs en France (fournisseurs et divers)	53.122 77
Créditeurs en Extrême-Orient	182.152 06
Profits et pertes :	
Dividende à payer	1.200.000 00
À reporter à l'exercice suivant :	
Bonis des exercices antérieurs	91.885 06
Boni de 1907	616 13

Total du passif	9.939.405 51

Nous ayons déjà mis en paiement, le 1er mars dernier, un acompte de 32 fr. 50, le solde de 37 francs 50 serait donc payable le 1er septembre prochain, comme d'habitude, sous déduction des impôts.

Nous avons le regret de vous annoncer qu'au cours de cette année, nous avons perdu notre collègue, M. Achille Luc, qui faisait partie de notre conseil depuis 1895. La situation était difficile, à cette époque ; M. Achille Luc n'en sut pas moins discerner la vitalité de notre entreprise et l'avenir qui lui était réservé. Il se mit, plein de confiance, à la tête du groupement financier qui fournit à la Société l'appui et les ressources nécessaires. Malade depuis assez longtemps, il n'assistait plus que rarement à nos séances. Mais il était encore des nôtres par les services précédemment rendus et nous ne pouvons le voir disparaître sans lui payer ici un juste tribut de regret. Nous ne vous proposons pas de le remplacer pour le moment.

Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir réélire pour six années MM. A. de Monplanet et Monvoisin, dont les pouvoirs expirent.

Nous vous rappelons enfin que vous avez à nommer deux commissaires des comptes chargés de faire, ensemble ou séparément, sur les comptes de l'exercice 1908, le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 24 juillet 1867, et à fixer les émoluments de chacun d'eux. Nous vous rappelons que MM. Lévy et Werlé, nommés commissaires pour 1907, sont rééligibles.

……

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 28 mai 1908)

Les actionnaires de la Société des charbonnages du Tonkin, réunis le 26 mai, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. A[lbert] de Monplanet, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907, se soldant par un bénéfice brut de 2.011.526 fr. 61.

Une somme de 230.910 fr. 48 a été appliquée à l'amortissement de la totalité des travaux neufs de l'année ; 580.000 francs ont été mis en réserve en vue d'importants travaux à exécuter. Le reste a été réparti aux actionnaires par un dividende de 75 francs par action (soit en tout 1.200.000 francs) et 616 fr. 13 ont été ajoutés aux reliquats des exercices antérieurs qui s'élèvent ainsi à 92.501 fr. 19.

Voici le texte des résolutions qui ont été approuvées à l'unanimité :

1° L'assemblée générale approuve le rapport, le bilan et les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1907.

Elle fixe à 75 fr. le dividende attribué à chaque action pour le dit exercice. Un acompte de 37 fr. 50 ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 37 fr. 50, sera payable, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

2° L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit MM. A[lbert] de Monplanet et [Fernand] Monvoisin comme administrateurs pour six ans.

3° L'assemblée générale nomme MM. Paul Lévy et L. Werlé commissaires des comptes pour l'année 1908, conformément à l'article 30 des statuts, pour agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 fr. le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux.

4° L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à conclure telles affaires et passer tels traités qu'il y aurait lieu, avec la Société française des charbonnages du Tonkin.

———————

Les Décorations du 14 Juillet
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Le Journal officiel de la République française*, 19 juillet 1908)
(*Le Journal des débats*, 20 juillet 1908)

Sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion, de l'Exposition coloniale de Marseille

Chevaliers

Ferrant (*Raymond*-Frédéric), administrateur délégué de la Société française des charbonnages du Tonkin. Membre du jury, groupe 5 : services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Capitaliste*, 27 août 1908)

Les Charbonnages du Tonkin conservent une bonne tendance à 1.480 et 1.485. Nous rappelons que les bénéfices de 1907 se sont élevés à 2 millions 11.526 fr. 61 qui ont été répartis comme suit : 230.910 fr. 48 à l'amortissement de la totalité des travaux neufs de l'année, 580.000 fr. portés à une réserve spéciale pour travaux en vue et 1.200.000 fr, aux actionnaires (75 fr. par action).

Le reliquat de 616 fr. 18 a été reporté à nouveau.

Ce bénéfice de 2.011.526 fr. 61 est le plus élevé que la société ait connu jusqu'ici. Il s'était élevé l'année précédente à 1.884.012 fr. 60 contre 1.766.126 fr. 61 en 1905 et 1.538.420 fr. en 1904.

Il a été extrait 249.921 tonnes de charbons et fabriqué 92.904 t. de briquettes, contre 247.960 t. de charbon extraites et 90.788 t. de briquettes fabriquées en 1906. La proportion de criblé a été de 22,3 %, un peu supérieure à celle de l'année précédente qui avait atteint 22 %. En 1905, la Société n'avait obtenu que 21,3 %.

Les ventes de charbon ont passé de 244.413 t. à 265.208 t. Par contre, la vente des briquettes a légèrement fléchi, passant de 97.757 t. à 91.400 t.

Cette diminution s'explique par le rappel en France des principaux navires de l'escadre. De ce chef, la fourniture à la marine de guerre, tant en baie d'Along qu'à l'arsenal de Saïgon, a diminué de 10.000 tonnes.

———————————

(*Bulletin de l'office colonial*, 1909)

Les charbonnages de Hongay et de Kébao, où le travail d'extraction a commencé depuis quelques années seulement, en fournissent la preuve, puisque, en l'espace de 6 ans, de 1900 à 1906, les houillères de Hongay ont accru leur rendement de 1/3, soit 200.000 tonnes environ contre 300.000 tonnes.

———————————————————————



Coll. Olivier Galand
TONKIN (Hongay). — Usines à briquettes et criblage (Coll. Dieulefils).

Témoignages de satisfaction
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 8 mars 1909, p. 334)

Par décision du Gouverneur général de l'Indochine en date du 17 février 1909, des témoignages de satisfaction sont accordés :

1° À M. le Docteur Forest, médecin de la Société des Charbonnages du Tonkin, pour l'intelligente initiative et le dévouement dont il a fait preuve à l'occasion de l'épidémie de peste de Hon-Gay en 1908 ;

2° À M. Robert, Brigadier de Gendarmerie pour les services dévoués qu'il a rendus durant la même épidémie.

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Gil Blas*, 27 mai 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société française des charbonnages du Tonkin a eu lieu hier, 25 mai courant.

Les bénéfices de l'exercice 1908 s'élèvent à 1.660.017 81 contre 2.011.526 61 en 1907 et le dividende a été maintenu à 75 fr. par action.

Un acompte de 37,50 ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 37 50, sera payable, le premier septembre prochain.

L'assemblée générale a réélu M. Albert Luc, administrateur sortant.

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1909, p. 487)

Diverses circonstances défavorables, mais de caractère passager, semble-t-il, sont venue, au cours de l'exercice 1908, peser sur les résultats de cette société et ont arrêté momentanément la progression des bénéfices que chaque années nous signalions à nos lecteurs.

Le rapport du conseil d'administration, lu à l'assemblée du 29 mai 1909, indique que l'année 1908 a été pour les affaires en Extrême-Orient, une année de dépression marquée. C'est ainsi que, bien que l'extraction ait été de 257.313 tonnes contre 249.921 tonnes en 1907, la fabrication des briquettes, de 89.045 tonnes contre 92.904 tonnes l'année précédente, les ventes ne se sont chiffrée que par 244.119 tonnes de charbon et 91.400 tonnes de briquettes contre 265.208 tonnes de charbon et 91.400 tonnes de briquettes vendues respectivement l'année précédente.

Le fléchissement des ventes de briquettes tient à la réduction du nombre des navires de l'escadre ; la perte subie du ce fait (10.759 tonnes) a dépassé le boni de 6.250 tonnes, résultant de l'augmentation des ventes faites à une autre clientèle. En outre, la baisse du cours de la piastre a eu une répercussion fâcheuse sur les recouvrements. À ces différentes causes générales est venu s'ajouter, comme circonstance particulière, l'inexécution d'un contrat sur le marché de Canton, qui a forcé la société à retarder ses expéditions. Depuis, les ventes sont redevenues normales sur cette place.

Toutes ces circonstances font que les bénéfices de 1908 n'ont atteint que 1 million 660.018 fr., contre 2.01l.526 fr. pour l'exercice 1907, ainsi qu'en témoignent les deux comptes de Profits et pertes ci-dessous, qui résument les résultats de ces deux mêmes exercices :

	1907	1908
Charges		
Intérêts des obligations	120.650	108.050
Frais généraux et redevances	226.321	238.128
	346.971	346.178
Produits :		
Bénéfices sur ventes	2.243.029	1.912.960
Intérêts, charges, loyers	115.468	93.236
	2.358.497	2.006.196
Rappel des charges	346.971	346.178
	2 011.526	1.660.018
Amortissements	810.910	458.750
	1.200.616	1.201.268
Report antérieur	91.885	52..501

Solde disponible	1.292.501	1.293.769

Mais cette diminution des bénéfices, que tout permet de croire momentanée, n'a pas eu, en définitive, d'influence sur le dividende distribué en raison de la situation exceptionnellement forte de la société.

En effet, fidèle à une politique de prudence, le conseil d'administration amortit chaque année l'intégralité des travaux neufs exécutés au cours de l'exercice. Ils se chiffrent, pour 1908, à 457.750 fr. ; pour l'exercice précédent, ce même amortissement des travaux neufs avait absorbé une somme de 230.910 fr. ; en outre, une réserve de 580.000 fr. avait été constituée pour travaux à venir. Cette réserve existant encore intégralement au bilan arrêté au 31 décembre 1908, le conseil a donc pu, sans se départir de sa règle de conduite., se contenter d'amortir simplement la totalité des travaux exécutés en 1908, soit 458.750 francs, comme il vient d'être dit.

La situation de trésorerie de la société est excellente : indépendamment des 130 obligations que les tableaux d'amortissement appelaient au remboursement en 1908, le conseil a amorti supplémentairement 1.000 autres obligations, de telle sorte que la dette obligataire au 31 décembre 1908 se trouvait réduite à 2.310.000 fr., alors qu'au 1er janvier 1901, elle était de 5 millions de francs. Ainsi, en dehors des chiffres portés au tableau ci-dessous, qui résume les opérations de la société au cours de ces dernières années, il a été possible de rembourser aux créanciers obligataires 2.690.000 fr. en huit ans. Dans ces conditions, le maintien du dividende à 75 fr. était amplement justifié, et l'assemblée, approuvant les propositions du conseil, a ratifié cette répartition de 75 fr. par action. Un acompte de 37 fr. 50 ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 37 fr. 50, sera payable sous déduction des impôts le 1er septembre prochain.

Ex.	Bénéfices bruts	Frais généraux	Bénéfices nets	Amortissements	Dividendes
1900	1.144.102	428.124	715.978	269.000	30
1901	1.962.779	465.143	1.497.636	459.000	60
1902	2.298.762	988.153	1.318.608	634.000	60
1903	1.594.089	451.905	1.140.072	270.000	55
1904	1.997.821	450.291	1.547.529	589.000	55
1905	2.243.368	477.241	1.766.126	718.000	60
1906	2.293.497	409.525	1.884.012	434.000	70
1907	2.358.497	346.970	2.011.527	810.910	75
1908	2.006.196	346.178	1.660.013	458.750	75

L'examen du bilan témoigne d'une situation très prospère de la société,. Pour faire face à 421.181 fr. d'exigibilités, plus ou moins immédiates, la société dispose de 2.120.896 fr. de disponibilités, non compris les stocks de marchandises et approvisionnements qui atteignent 2 millions 259.971 fr. À noter également que les immeubles, machines, outillage, travaux préparatoires, etc., sont complètement, amortis et ne figurent à l'actif que pour 1.000 francs.

On sait que le point difficile de l'exploitation consiste dans l'écoulement des menus, produits en grande quantité, en raison du caractère friable des charbons extraits, ce qui oblige à faire des briquettes et ne laisse pour la vente qu'une trop faible proportion de

gros charbons. Grâce aux efforts faits, il a été possible d'améliorer sensiblement la proportion de cette gailleterie, mais sans avoir été vains, les résultats obtenus laissent encore à désirer. Or, les travaux préparatoires exécutés sur la concession de Campha ont permis de rencontrer une couche de charbon puissante, analogue comme qualité à celle d'un des meilleurs gîtes déjà exploité, mais beaucoup plus dur et permettant de tirer des morceaux plus gros. Le conseil poursuivra la mise en œuvre commencée à la fin de 1907 et espère que ce charbonnage pourra entrer dans la période d'exploitation durant le deuxième semestre de 1909. Ce fait est susceptible d'influencer favorablement l'exercice en cours et méritait d'être signalé ici.

———————————

Société française des charbonnages du Tonkin
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910)

[390] Par contrat passé à la date du 27 avril 1888 entre M. Raoul Berger, résident général p. i. en Annam et au Tonkin, représentant M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, et M. Bavier-Chauffour, administrateur délégué d'une société anonyme au capital de 4.000 000 de francs désireuse d'exploiter les houillères de Hongay, il a été concédé à perpétuité à la Société dénommée « Société française des charbonnages du Tonkin » le fonds et le tréfonds du domaine houiller de la baie d'Along divisée en trois lots principaux d'une superficie totale approximative de 20.000 hectares et désignés sous les noms de :

Lot de Hongay
Lot de Hatou
Lot de Campha

La Société des charbonnages a fait les plus grands sacrifices de première installation et malgré son capital important, elle s'est trouvée à plusieurs reprises dans une situation financière embarrassée.

Depuis environ cinq ans, on peut affirmer que la Société des charbonnages est en pleine prospérité et appelée au plus brillant avenir.

Le chiffre des dividendes versé cette année aux actionnaires de la société a été de 12 %.

Hongay, qui se trouvait en 1888 composé d'un petit village annamite sans importance, est aujourd'hui une ville européenne d'une activité remarquable.

Des maisons en briques ont été édifiées par la Société pour l'administration et le personnel de l'exploitation.

Des quais ont été également construits ainsi qu'un appontement de 80 mètres permettant aux [391] navires des plus forts tonnages de venir effectuer leur chargement de charbon.

Le développement de l'exploitation nécessite même la construction d'un nouvel appontement semblable au premier qui, à l'heure actuelle, se trouve à moitié achevé.

À citer également une usine hydraulique, une usine à cribler le charbon, une usine à briquettes fonctionnant jour et nuit, des ateliers de charpentage, d'ajustage, de chaudronnerie et un dépôt pour les locomotives.

L'extraction du charbon s'effectue sur deux sièges d'exploitation : Hatou et Nagotna.

Un chemin de fer à voie de un mètre d'une longueur de 14 kilomètres relie Hongay à Hatou où, fait très particulier, l'exploitation se fait à ciel ouvert.

Un autre chemin de fer qui s'embranche sur la première ligne relie également Hongay à Nagotna où l'extraction se fait au moyen de galeries souterraines et d'un puits, le puits Kesner, de 132 mètres de profondeur.

Par sa situation spéciale au fond de la baie d'Along, par la richesse de ses gisements, par les débouchés que lui ont assuré ses premières années de succès, l'exploitation de Hongay est appelée au plus brillant avenir.

[396] MINES DE HONGAY. — Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs. Siège social : Paris, 5, rue de Caumartin.

PERSONNEL DES MINES DE HONGAY

MM. Gollion, directeur général ; Garand, sous-directeur ; Mouchet et Lugoy [6], ingén. divisionnaires ; Joannès, ingénieur du jour ; Sabatier, géomètre ; Brihaye, magasinier ; Uhler et Hoff, chefs comptable ; Collet, Desvaux, Donjacour, Jarde, Schmidhauser, comptables ; Coutillac, chef des ateliers ; Agen, Baillard, Blanchet, Blanchon, Bontoux, Bréard, Carme, Cartailler, Chèvre, de Domenico, Doyer, Dugenet, Gérard, Girot, Lacoste, Legrand, Logeais, Luer, Machecourt, Martinet, Mathelon, Perrin, Polge, surveillants ; Rey et Régérat, maître, mineur ; Bouet, Delbreil, Devost, Geisler, chefs de découvert ; Grataloup, faisant fonction de maître mineur ; Fortier, magasinier.

———————————

[6] Léon Lugoy : École des mines de Paris, 1899. Précédemment ingénieur-directeur de la mine de plomb « La Romanilla » (Espagne)(1904). Puis directeur de la Société minière de Thanh-Moi (1909), ingénieur aux Distilleries de l'Indochine à Cholon, directeur de la Compagnie minière des pétroles de Madagascar, directeur de la Compagnie minière du Haut-Mékong…



Hongay. — Vue générale (Collection P. Dieulefils, 53, rue Jules-Ferry à Hanoï).



Coll. Olivier Galand

Hongay. — Vue sur la baie (Collection P. Dieulefils, Hanoï).



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Vue de la baie (Collection P. Dieulefils, Hanoï).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1910)

Les actionnaires de la Société française des Charbonnages du Tonkin se sont réunis le 24 mai courant en assemblée générale ordinaire.

L'extraction des charbons a atteint en 1909, 273 835 tonnes et la fabrication des briquettes, 86.345 tonnes contre respectivement 257.213 tonnes et 89.045 tonnes en 1908. Les ventes se sont élevées à 271.142 tonnes de charbon et 88.678 tonnes de briquettes.contre 244.119 tonnes et 86.900 tonnes en 1908. L'augmentation est donc de 27.323 tonnes sur le charbon et de 1.778 tonnes sur les briquettes.

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 10 courant, les bénéfices bruts s'élèvent à 2.063.756 fr. supérieurs à ceux de 1908 qui atteignaient 2.006.196 fr.

Mais les amortissements avant inventaire se chiffrent cette année par 570.188 fr., au lieu de 458.750 fr. en 1908 et malgré une diminution des frais généraux, le bénéfice net de l'exercice ne ressort, de ce fait, qu'à 1.168.880 fr., légèrement inférieur à celui de 1908, qui s'élevait à 1 million 201.268 fr.

En tenant compte du report antérieur, le solde disponible atteint 1.262.649 fr., contre 1.293.769 francs.

Le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 75 fr. par action. Cette répartition absorbe 1.200.000 fr., et il reste à reporter à nouveau 62.649 fr.

Sur le dividende de 75 fr., un acompte de 37 50 ayant été mis en paiement en mars dernier. Le solde, soit 37 50, sera payable, à partir du 1er septembre prochain.

M. Raymond Ferrand, administrateur sortant, a été réélu et M. Ch. Girot [7] a été nommé administrateur en remplacement de M. Achille Luc.

———————————

L'industrie minière en 1909.
(*La Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1910)

La production de la houille au Tonkin, qui était de 344.512 tonnes en 1907, 366.800 tonnes en 1908, a atteint, en 1909, le chiffre de 449.075 tonnes, se répartissant comme suit au point de vue de la provenance :

Hongay (Société française des charbonnages du Tonkin)	308.086
Kébao (Société civile)	17.315
Dong-dang (à M. Paul Coulet)	6.834
Trang-Bac (Compagnie minière et industrielle)	46.500
Mong-Dzuong et Dong-Huy (à M. Barlatier, M. Dumont, séquestre)	36.045
Mao-Khé (à M. A.-R. Marty)	21.109
Ile aux Buissons (à M. Ferrand)	13.186

L'exportation générale a été de 249.690 tonnes, sur les ports de la Chine et de l'étranger. Les usines de Hong-Kong absorbent à elles seules environ 50 % de cette exportation.

L'avitaillement des navires a employé 33.689 tonnes, et la consommation locale (navigation fluviale, railways, industries, etc.) 112.873 tonnes.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Capitaliste*, 3 novembre 1910)

---

[7] *Charles*-Marie Girot : on a trace en 1858 de Pain, Girot fils aîné et Cie, banquiers à Clermont-sur-Oise. En septembre 1886, Ch. Girot est chargé du rapport sur les parts de fondateurs de la Société des téléphones de Madrid. Un mois plus tard, annonçant son mariage avec Louise-Monique Blondel-Desbordes, il se présente comme fondé de pouvoirs de banque. En 1888, il participe en tant que rentier à la constitution de la Société d'entreprises et de constructions des colonies espagnoles. En 1893, il entre au conseil des Téléphones de Madrid (liquidés deux ans plus tard). En 1895, il démissionne du conseil de la Banque nationale de Saint-Domingue.

Fin 1899, il crée la Cie minière et industrielle de Mansilla, chargée de la relance d'un gisement de plomb argentifère dans la région de Burgos. Mais l'affaire périclite et passe en 1904 sous le contrôle des Mines de Malfidano. Fernand Monvoisin (le représentant du CIC aux Charbonnages du Tonkin) en devient alors le président. L'affaire est liquidée en 1908 et relancée l'année suivante par la Sociedad española de minas de Mansilla.

En 1900 et 1901, *Paris-Capital* signale un Girot comme l'un des gros actionnaires du Crédit mobilier avec 1.000 titres.

Administrateur de la Société d'études minières (1906-1913), de la Société d'exploration en Indo-Chine (Tourakom)(1906), des Charbonnages du Tonkin (1910), de la Société des Ouled-Sellem (Algérie)(1911).

Avis de décès : *Le Temps*, 23 janvier 1927.

La production de la Société des Charbonnages du Tonkin suit, depuis quelques années surtout, une marche progressive assez régulière qui aurait pu, d'ailleurs, prendre des proportions autrement importantes si les débouchés s'y étaient prêtés.

Pour l'exercice 1909, l'augmentation de la production du charbon s'est chiffrée par 16.622 tonnes, alors que la fabrication des briquettes passait de 89.015 tonnes à 86.345. Les ventes se sont élevées à 27 1.442 t. de charbon et à 88.678 t. de briquettes, contre respectivement 241.119 t. et 86.900 t. en 1908. La plus-value est donc de 27.323 t. sur le charbon et de 1.778 t. sur les briquettes. Voici, au surplus, les chiffres des dernières années :

	Charbon		Briquettes	
	Production	Ventes	Production	Vente
1904	230.982	272.236	106.289	77.895
1905	242.772	233.378	93.019	88.190
1906	247.960	244.413	90.788	97.757
1907	249 921	255.203	92.204	91.400
1903	257.213	244.119	89.045	86.900
1909	273.835	271.442	86.345	88.678

Quant aux bénéfices nets effectués après les amortissements avant inventaire, ils s'élèvent, d'après les comptes présentés aux actionnaires, à 1.168.880 fr. 76 contre 1.201.267 fr. 85 en 1908, c'est-à-dire sans changement sensible, ce qui a permis de maintenir le dividende à 75 fr. par action comme précédemment.

Les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se comparent de la manière suivante :

	1908	1909
CHARGES		
Intérêts sur obligations	108.050 00	90.300 00
Frais d'administration	52.000 00	52.000 00
Frais généraux à Paris	69.727 81	67.439 08
Enregistrement et droit de timbre	5.820 16	5.555 90
Frais généraux à Hong-kong	15.293 40	16.995 36
Service commercial	34.784 90	33.075 70
Divers	2.875 31	1.526 94
Redevances au protectorat	57.626 78	57.460 72
Provision pour frais de procès	—	334 00
Amortissement de travaux neufs	458.749 96	570.187 60
Total des charges	804.928 32	894.875 30

PRODUITS		
Bénéfices sur les ventes	1.912.959 91	2.011.896 96
Intérêts et changes	55.248 04	34.957 66
Loyers et divers	37.988 22	16.901 54
Total des produits	2.006.196 17	2.063.756 06
Rappel des charges	804.928 32	894.875 30
Bénéfices nets après amortissements	1.201.267 85	1.168.880 76
Reports antérieurs	92.501 19	93.769 04
Soldes disponibles	1.293.769 04	1.262.649 80

La répartition comparée des deux soldes disponibles ci-dessus s'est effectuée comme suit :

	1908	1909
Dividende de 75 fr.	1.200.000 00	1.200.000 00
À nouveau	93.769 04	62.649 80
Totaux égaux	1.293.769 04	1.262.649 80

On sait que la clientèle de la Société est constituée surtout par les Compagnies de navigation, par notre division navale d'Extrême-Orient, les chemins de fer et tramways indochinois et quelques industriels établis dans nos colonies. Il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de s'étonner de voir le tonnage extrait des gisements de la Société se tenir à un niveau sensiblement constant. Nous devons reconnaître cependant que, du côté des agglomérés, de sérieux efforts ont été poursuivis, puisque la production et les ventes de briquettes ont doublé depuis dix ans.

Le dernier bilan résumé se compare ainsi à celui de l'exercice 1908 :

	1908	1909
ACTIF		
Immobilisations	5.022.353 18	5.259.444 84
Actif réalisable	2.347.201 38	2.052.582 12
Disponibilités	2.120.896 15	2.095.300 04
Total	9.490.450 71	9.407.333 00
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	4.000.000 00
Réserves	1.465.500 00	1.483.500 00
Obligations	2.310.000 00	2.240.000 00
Créditeurs	421.181 67	421.183 20

Profits et pertes	1.293.769 04	1.262.649 80
Total	9.490.450 71	9.407.333 00

Malgré les travaux d'aménagement des concessions et les installations nouvelles auxquelles a procédé la société, pendant la dernière période décennale notamment, les immobilisations ne figurent que pour une somme globale de 5 millions 260.000 fr., contrebalancée par environ 1.500.000 fr. de réserves. D'ailleurs, il y a lieu de remarquer que ces immobilisations ne comportent que les concessions et les mines. Tout le reste — immeubles, puits, appontement, quai, matériel de chemins de fer, mobilier, usines et fours à coke — sont portés au bilan à 1.000 fr., somme insignifiante figurant uniquement pour la forme.

En ce qui concerne le fonds de roulement, il ressort, défalcation faite non seulement des créditeurs divers, mais encore du dividende de l'exercice écoulé, à plus de 2.500.000 fr.

Voici, d'ailleurs, le relevé des bénéfices réalisés avant amortissement, pendant ces dernières années, avec l'indication de la répartition qui en a été faite :

	Bénéfices	Amort. et réserves	Divid. par action
1905	1.766.127	806.000	60 00
1906	1.883.012	761.000	70 00
1907	2.011.527	811.000	75 00
1908	1.660.018	458.750	75 00
1909	1.739.402	570.522	75 00

Ajoutons que l'entreprise se développe d'une façon normale et que si les débouchés n'augmentent que par petites étapes, ils suivent néanmoins une progression continue, très rassurante pour l'avenir.

———————



Hongay (Tonkin). — Vue d'ensemble. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



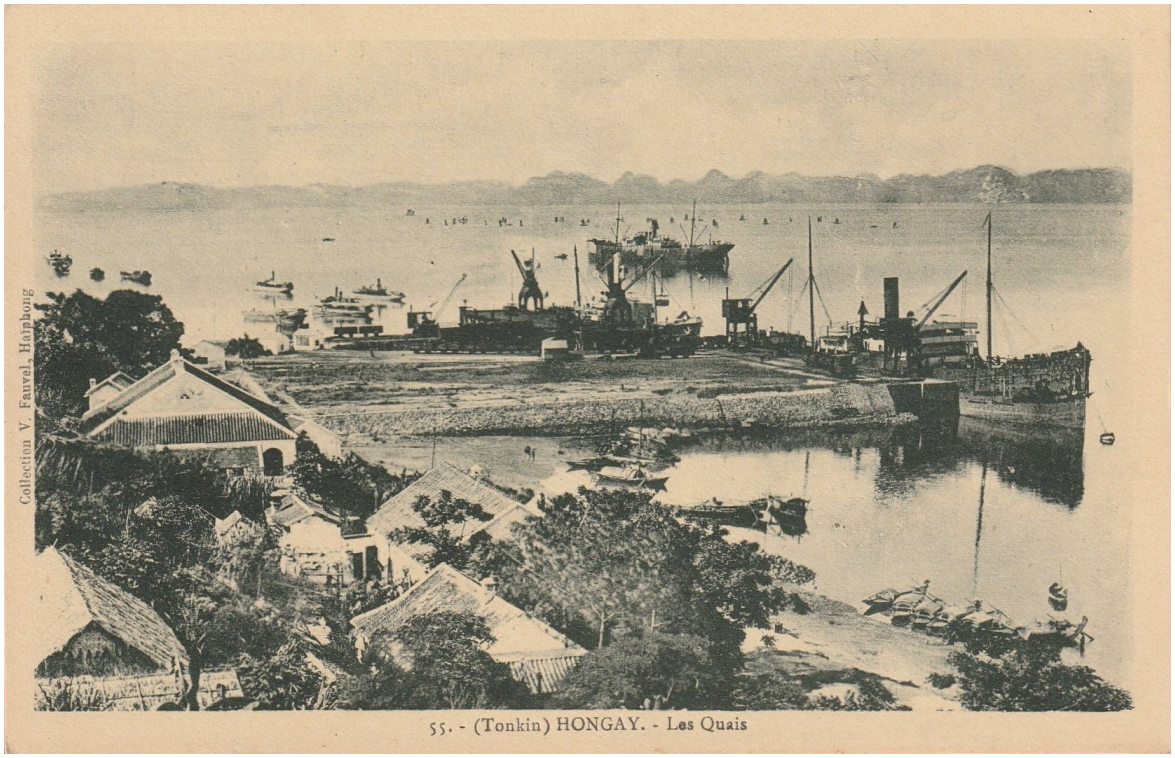
Coll. Olivier Galand
Hongay. — Usine de la mine - Village indigène. P. Couadou, Toulon-sur-Mer.
Carte expédiée de Hué par Henri Favier le 27 février 1913.



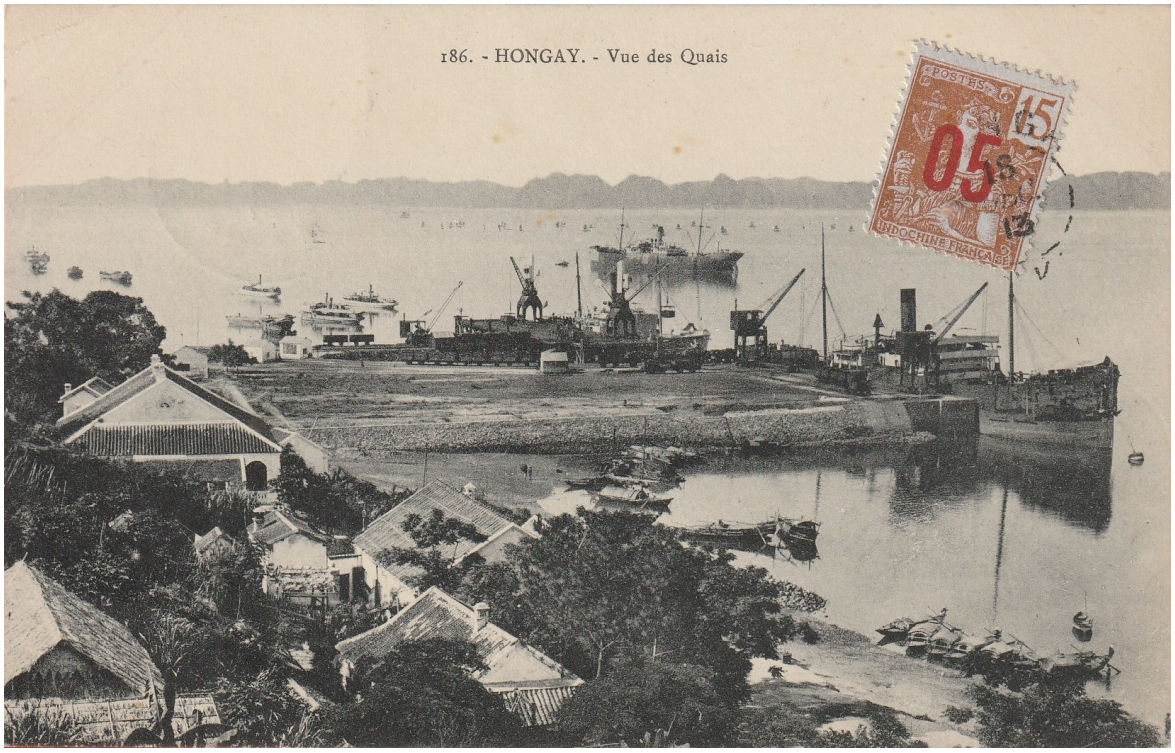
Coll. Olivier Galand
Hongay (Tonkin). — Vue d'ensemble. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



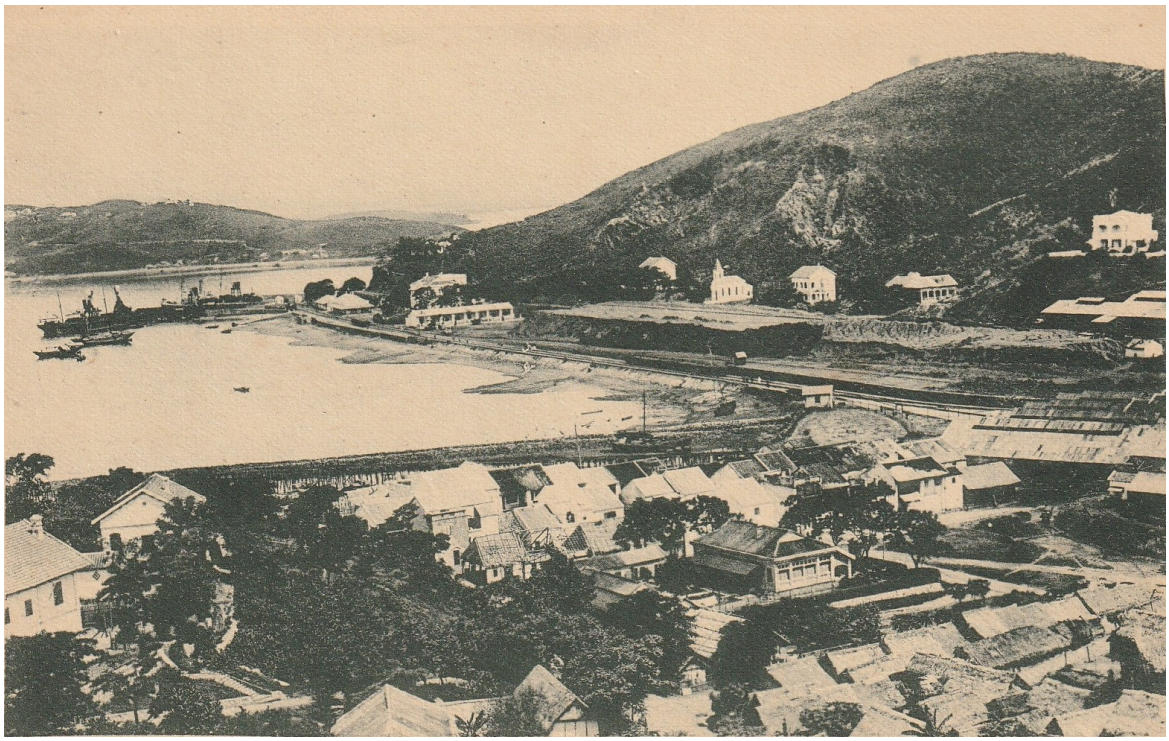
Coll. Olivier Galand
Hongay. — Les appontements des Charbonnages. Sans nom d'éditeur. Carte expédiée de Hongay, le 27 déc. 1912, à Mme Hoquiné, à Valleiry (Haute-Savoie).



Coll. Olivier Galand
Hongay (Tonkin). — Les quais. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Vue des quais. Sans nom d'éditeur. Carte envoyé de Hongay, le 18 décembre 1913, à Mme Hoquiné, à Valleiry (Haute-Savoie).



Coll. Olivier Galand
Hongay (Tonkin). — Vue du village indigène. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



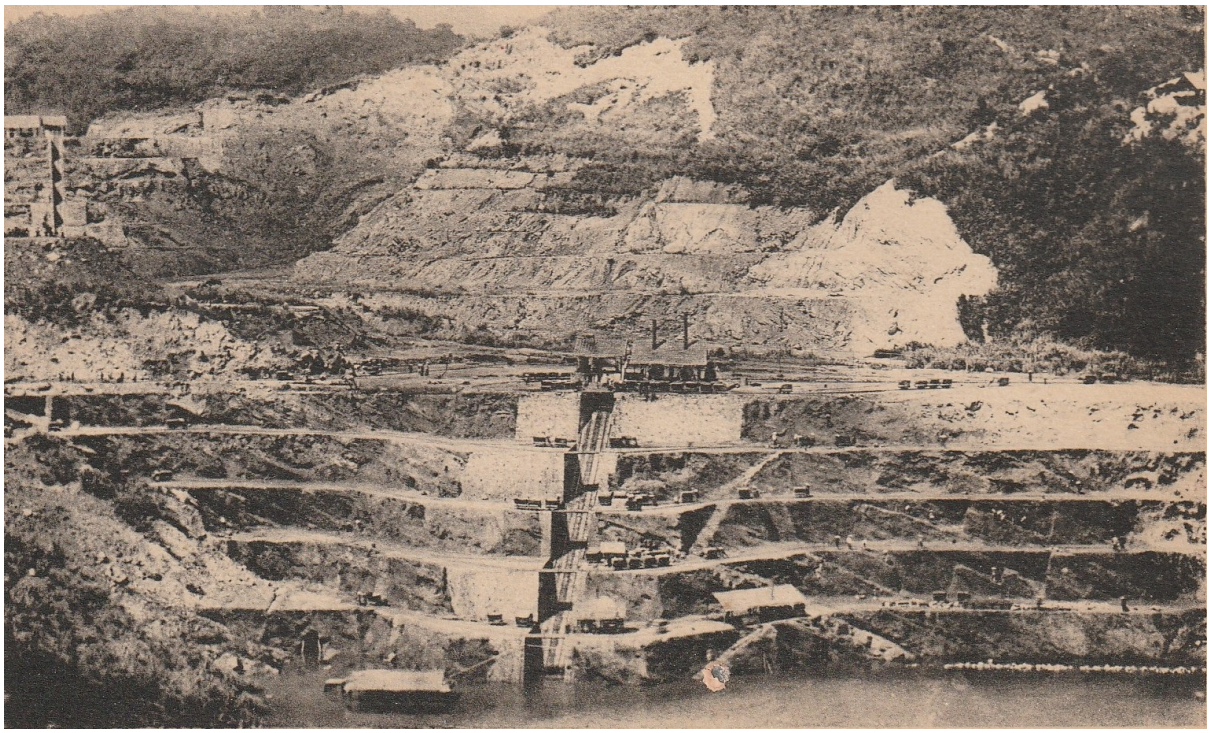
Coll. Olivier Galand
Hongay (Tonkin). — La ville indigène. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



Coll. Olivier Galand
Hongay (Tonkin). — Mines de charbon à découvert. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



Hongay (Tonkin). — Mines de charbon. Collection Victor Fauvel, Haïphong.



Coll. Olivier Galand
Hongay (Tonkin). — Mine de charbon. Collection Victor Fauvel, Haïphong.

———————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, HONGAY
Siège social à Paris
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 426)

Conseil d'administration

MM. DE MONPLANET, président ;
L. PASSY, vice-président ;

Administrateurs

MM. ALB. LUC,
THOUMYRE,
CH. P. CHATER,
H. N. MODY,
MONVOISIN,
C. DE MONPLANET,
CH. GIROT.

Administrateur délégué

MM. R. FERRANT,
J. GOLLION, directeur général ;
GARAND, sous-directeur.

Service de comptabilité

MM. F. UHLER, chef comptable ;
COLLET, comptable général ;
DEVAUX, comptable du journal correspondant ;
JARDEL, DONJAGOUR, LIEBERMANN, DUCHEMIN, comptables.
12 commis indigènes ;

C. BRIHAYE, magasinier ;
LACOSTE.

Service technique

MM. MOUCHET, ingénieur divisionnaire ;.
LUGOY, ingénieur divisionnaire ;
PRECKEL [8], ingénieur du jour, chef des ateliers ;
PELLÈRIN, contre-maître, mécanicien ;
BOUDINGNON, chef géomètre ;
PELLET, maître mineur ;
PÉGÉVAT, maître mineur ;
PATARD, chef fabrication briquettes ;
25 surveillants européens.

Service médical

M. docteur ERDINGER.

Service commercial

M. E. BOMAUD à Hong-kong.

PERSONNEL DES MINES DE HONGAY
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 236)

MM. Gollion, dir. général.
Garand, s.-directeur ;
Mouchet, Erdinger, Collet, Jardel, Prekel *[sic : Préckel ?]*, Barrière, Breant, Landrière, Bouton, Perrin, Domenico, Dardenne, Regérat, Feutrier, Bontoux, Mathelon, Morieult [9], Gaspard, Portier, Martinet, Logeais,
Lugoy, Uhle, Desvaux, Donjacour, Boudignon, Pelletier, Brihaye, Patard, Polge, Cartailler, Campanella, Lacoste, Pellet, Bouet, Gérard, Blanchon, Schneider, Ellendt, Geisler, Campanella, Doyer.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1911)

L'année 1910 a marqué pour la Société française des Charbonnages du Tonkin un exercice de prospérité exceptionnelle en raison de la recrudescence d'activité commerciale qui s'est dessinée à la suite de la période de dépression qui avait affecté les relations commerciales en 1908.

---

[8] Peut-être le Preckel, maître-laveur des Charbonnages de Kébao en 1893.
Probablement le père de Bernard-*Pierre* Preckel (Haïphong, 21 avril 1899-Hanoï, 20 juillet 1935), ingénieur adjoint de première classe des Travaux publics de l'Indochine, en service à Vinh Yen (*Les Annales coloniales*, 1er octobre1935). Père de Bernard-Marie-Louise Preckel, né le 9 juillet 1935 à Hanoï (*Les Annales coloniales*, 24 août 1935).
Un autre Preckel (Pierre-Bernard) fut mécanicien dans les années 1908-1915 aux mines d'or de Bong-miêu, puis aux mines de blende de Duc-Bo (Annam).

[9] Alphonse *Émile* Antoine Morieult (Paris VIe, 24 juin 1879-Haïphong, 19 mai 1926 : suicide) : quatre fois condamné, il est incorporé dans les bat'd'Af' en Tunisie. Envoyé au Tonkin (31 mars 1904), rengagé pour cinq ans le 19 oct. 1904. Soldat de 2e cl. au 10e R.I.C. Surveillant aux Charbonnages du Tonkin à Hongay (ca 1911-1920), puis à la voie et aux bâtiments de la Compagnie des chemins de fer du Yunnan en Chine, enfin à la voirie à Haïphong. Membre de l'Amicale des anciens Tonkinois. De son union avec Trân-thi-Tu, un fils, Georges-Louis (Haïphong, 18 mai 1908-Nice, 26 nov. 1997), interprète au service judiciaire.

Les résultats particulièrement favorables obtenus par la société proviennent aussi d'un léger abaissement du prix de revient, dû à une extraction plus considérable et surtout à l'accroissement sensible de ses ventes de charbon. Les bénéfices bruts de l'exercice écoulé s'élèvent, avant prélèvement pour amortissement, à 2 millions 228.145 39 contre 1.739.068 36 en 1909 et dépassent de plus de 200.000 fr. le chiffre de 1907 qui était jusqu'alors le chiffre de bénéfices le plus élevé obtenu par la société.

Dans ces conditions, le conseil, suivant la prudente ligne de conduite qu'il s'était tracée, a décidé de doter largement les amortissements des diverses immobilisations en prélevant sur les bénéfices laissés par le dernier exercice, les sommes nécessaires à celle opération. C'est ainsi que sur le solde créditeur de 2.228.145 39, il a été prélevé 560.789 10 destinés à l'amortissement des travaux neufs exécutes au cours du dernier exercice.

De plus, le siège de Campha étant entré dans la période de production, il a été amorti les 289.124 84 représentant les travaux préparatoires exécutés à Campha.

Cette somme totale de 849.913 94, consacrée aux amortissements, se trouve réduite, en fait, à 812.548 94 par la suppression du compte « Réserve pour amortissement des travaux de Campha » qui s'élevait à 37.365 fr.

Enfin, une somme de 120.000 fr. a été affectée à un compte « Provision pour Travaux » qui se trouve ainsi porté à 700.000 fr.

Après ces divers prélèvements en faveur des fonds de prévoyance, le bénéfice net ressort à 1.295.596 45 et présente sur celui de l'an dernier une augmentation de 126.715 69. Après adjonction du reliquat de 1909, le solde disponible atteint 1.358.246 25 contre 1.262.649 80 précédemment, ainsi qu'il appert de la comparaison suivante des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1909	1910
CHARGES		
Intérêts sur obligations	90.300 00	87.350 00
Frais d'administration	52.000 00	52.000 00
Frais généraux	67 439 08	70.145 40
Enregist., droit de timbre	5.555 90	5.511 68
Frais généraux Hongkong	16 995 36	16.423 72
Service commercial	33.075 70	33.080 90
Divers	1.526 94	5.017 83
Redevances au Protectorat	57.460 72	61 173 90
Amortissement des travaux neufs	570 187 60	523.424 10
Prov. pour frais de procès	334 00	0
Amortiss. de travaux à Campha	—	289.124 84
Réserve pour travaux neufs	—	120.000 00
Total	894.875 30	1.263.252 37
PRODUITS		
Bénéfices sur ventes	2.011.896 96	2.501.674 55
Intérêts et changes	34.957 56	44 339 42
Loyers et divers	16.901 54	12.834 85

Total	2 063 756 06	2.558.848 82
Rappel des charges	894.875 30	1 263.252 37
Bénéfices nets	1.168.880 76	1.295.596 45
Reliquat précédent	93.769 04	62.649 80
Solde disponible	1.262.649 80	1.358.246 25

L'assemblée tenue hier, 23 courant, a ratifié la proposition du conseil concernant la fixation du dividende à 80 fr. par action au lieu de 75 fr. l'an dernier. Sa distribution absorbe 1.280.000 fr. contre 1.200.000 précédemment.

Un acompte de 40 fr. ayant été réparti en mars dernier, la date de mise en paiement du solde, soit 40 fr. également, a été fixée au 1er septembre prochain. Dans ces conditions, l'affectation du solde bénéficiaire des deux derniers exercices se présente de la manière suivante :

	1909	1910
Dividende (80 contre 75 fr.)	1.200.000 00	1.280.000 00
Report à nouveau	93.769 04	78.246 25
	1.293.769 04	1.358.246 25

En ce qui a trait à l'exploitation, elle présente un développement sensible. L'extraction et la vente, qui avaient été de 273.835 tonnes et 271.112 tonnes en 1909, se chiffrent, en 1910, par 347.747 et 328.390 tonnes, compensant et au delà le léger fléchissement de 2.951 tonnes que les ventes de briquettes ont subi. En même temps, la proportion du criblé s'améliorait en s'élevant à 26,4 % contre 24,3 % l'an dernier, grâce à l'appoint apporté par l'exploitation de Campha.

On sait que la société a intenté une action contre un colon, installé sur sa concession de Campha. Cette action suit actuellement son cours et n'est pas encore définitivement réglée. Engagée en décembre 1906, elle a d'abord fait l'objet d'un jugement du Tribunal de première instance qui donna gain de cause à la société. La cour d'Hanoï, devant laquelle son adversaire en a appelé, a ensuite rendu un arrêt de sursis, déclarant qu'elle devait attendre pour se prononcer que la juridiction administrative compétente ait défini la valeur des pièces produites (acte de concession et procès-verbal de bornage). L'affaire est alors restée pendant trois ans devant le Conseil du contentieux administratif d'Annam-Tonkin qui vient enfin de rendre, le 9 janvier dernier, un arrêté conforme aux conclusions de la société et à la suite duquel la Cour l'a remise en possession. Elle attend maintenant l'arrêt du Conseil d'État, si son adversaire croit devoir mener le différend devant cette juridiction.

La provision pour travaux, qui atteint 700.000 fr. après le prélèvement effectué sur les bénéfices du dernier exercice, est destinée à couvrir les travaux entrepris pour la construction d'un second quai en maçonnerie, ainsi que les dépenses qui s'imposent, tant pour l'augmentation du matériel que pour la préparation du mamelon 158 et le développement de Campha.

Nous croyons intéressant de donner dans le tableau ci-dessous une comparaison détaillée des résultats obtenus par la société au cours de ces dix dernières années.

	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Amortissements	Divid.
1901	1 806 102 05	1.497.636 18	458.631 88	60

1902	2.218.907 23	1.318. 608 93	292.347 56	60
1903	1.565.374 14	1.140. 072 73	284.042 48	50
1904	1.997.820 86	1.547. 529 00	589.251	92
1905	2.243.368 85	1.854. 55.815 53	717.605 94	60
1906	2.204.634 17	1.972. 915 86	433.949 36	70
1907	2.358.497 22	2.103. 411 67	810.910 48	75
1908	2.098.697 36	1.752. 519 00	458.749 96	75
1909	2.157.525 10	1.832. 837 40	570.187 60	75
1910	2.621.498 62	2.290.795 10	432.548 94	80

Comme on le voit, à la suite de la crise de 1902, époque pendant laquelle la société, en Extrême-Orient, dut lutter contre la concurrence des charbonniers anglais, les bénéfices se sont maintenus à un niveau satisfaisant et ceux du dernier exercice marquent sur les précédents une progression sensible.

Au sujet de la concurrence, il semble qu'elle ne soit plus à craindre maintenant, la consommation étant juste couverte en Europe. Toutefois, le conseil signale dans son rapport qu'elle semble vouloir éclore de nouveau et que, sans présenter un élément dangereux, elle pourrait provoquer un abaissement des prix.

Voici comment se compare au précédent le dernier bilan de la société (31 décembre) :

	1909	1910
ACTIF		
Concessions et mines	4.969.320 00	4.969.320 00
Avances pour impôts	97.103 80	98.489 85
Caisse et banque	1.371.947 11	1.647.491 93
Marchandise» en route	111.687 19	267.318 71
Débiteurs divers au siège	176.691 80	195 563 21
Participation financière	—	10 000 00
Matériel immeubles div.	1.000 00	1 000 00
Travaux à Campha	289.101 84	mémoire
Stocks combust. et brai	1.527 033 50	2.467 693 20
Marchandises et approv.	428.444 82	« 523.338 90
Débiteurs Extrême-Orient	434.979 94	333.933 58
	9.407 333 00	9.314.149 38
PASSIF		
Capital-Actions	4.000.000 00	4.000.000 00
Capital- Obligations	2.240 000 00	2.165 000 00
Fonds de réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale pour travaux	580.000 00	700 000 00

Réserve spéciale pour fonds d'assurances	103 500 00	121 500 00
Créditeurs divers au siège	116 030 18	138.461 69
Créditeurs Extrême-Orient	305.153 02	230.941 44
Profits et Pertes :		
Bénéfices nets	1.168.880 76	1.295.590 45
Report antérieur	93.769 04	62 649 80
	9 407.333 00	9.514.149 38

Le prélèvement de 52.1124 10 qui a été fait pour amortir l'importance des travaux neufs et des acquisitions nouvelles de 1910, comprend notamment : l'achat d'une locomotive, de wagons, d'une chaloupe et de matériel pour Campha. La situation financière qui ressort de ce bilan est des plus satisfaisantes. Tandis que les exigibilités s'élèvent à 370.000 fr. environ ; les disponibilités dépassent 1.600.000 fr. sans y comprendre les marchandises en route ni les approvisionnements qui figurent pour un chiffre appréciable.

Après approbation des comptes, l'assemblée a réélu M. Ch. Girot, administrateur sortant.

———————————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er juin 1911)

M. Helgesen (Saint-Étienne, 1906), a été nommé ingénieur à la Société des Charbonnages du Tonkin.

———————————

LES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des finances*, 10 juin 1911)

Les cours enregistrés présentement sont plus que suffisants, écrivais-je le 4 mars dernier à, propos de cette valeur. Je conserve actuellement la même opinion,

Il est vrai que les résultats de l'exercice 1910 sont satisfaisants puisque, les bénéfices nets s'élèvent à 1.295.596 francs contre 1.262.649 francs et que le dividende a été fixé à 80 francs contre 75 francs l'an dernier,

Il est vrai aussi que le procès engagé depuis 1906 au sujet de la concession de Campha a été solutionné au profit de la Compagnie.

Néanmoins, le dividende de 80 francs brut, soit 73 fr. 30 net environ, correspond pour les cours actuels à un rendement de 4 % environ ; sur la base de cette répartition, le titre ne devrait donc pas coter plus de 1.500 à 1.600 francs, et il ne faut pas oublier que l'action d'une entreprise houillère en Indo-Chine ne saurait être capitalisée au même taux que le titre d'un charbonnage français.

Les circonstances en Extrême-Orient sont certainement moins favorables aux Charbonnages du Tonkin qu'il y a quelques années. De plus en plus, en raison de mise en exploitation de gîtes houillers au Japon et en Chine, les débouchés de la Société seront limités à la consommation locale.

Les Charbonnages du Tonkin sont, ne l'oublions pas, une entreprise coloniale et par suite soumise à certains aléas. Il ne manque pas de placements présentant plus de sécurité, plus d'avenir et rapportant davantage.

———————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 juin 1911)

M. Maujol, Eugène (Saint-Étienne, 1903), ingénieur aux mines de la Compagnie des chemins de fer M. Z. A., à Villanueva-Minas, près Séville, a été nommé ingénieur divisionnaire aux Charbonnages du Tonkin, à Haïphong.

———————

LES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Capitaliste*, 25 juin 1911)

.....

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 23 mai courant.

.....

M. Charles Girot, administrateur sortant, a été réélu et MM. Paul Lévy et L. Werlé ont été nommés commissaires des comptes.

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Capitaliste*, 7 septembre 1911)

La Société des Charbonnages du Tonkin a obtenu en 1910 les bénéfices les plus élevés qu'elle ait réalisés depuis son origine ; en même temps, elle a consolidé sa situation industrielle et financière de telle sorte que le dividende de 80 francs qu'elle répartit à ses actions de 250 fr. présente désormais de sérieuses garanties de stabilité. Ces résultats sont remarquables, si l'on considère surtout les difficultés que la Société a rencontrées à ses débuts, difficultés qui ont entraîné la reconstitution du capital, mais qui s'expliquent par l'importance de la tâche de mettre sur pied, en Orient, une grande exploitation charbonnière. On sait, en effet, que les concessions de la Compagnie — dénommées Hongay, Hatou et Campha — sont situées dans la baie d'Along, qu'elles s'étendent sur plus de 60.000 hectares et qu'elles renferment des couches dont la puissance atteint parfois jusqu'à 30 mètres. La qualité du charbon est, il est vrai, assez médiocre, ce qui force la société à transformer une grosse partie de sa production en briquettes.

Quoi qu'il en soit, les comptes de 1910 sont, comme nous venons de le dire, les plus brillants qui aient jamais été présentés aux actionnaires. L'extraction et la vente, qui avaient été de respectivement 293.835 tonnes et 271.442 t. en 1909, sont passées en 1910 à 347.7471. et 328.3901. Le chiffre des bénéfices s'est développé parallèlement et a atteint 2.228.045 fr. 49 contre 1.739.068 francs 36, ainsi qu'on en jugera par la comparaison ci-dessous des deux derniers comptes profits et pertes :

	1909	1910

CRÉDIT		
Bénéfices d'exploitation	2.011.896 96	2.501.674 55
Intérêts, loyer, divers	51.859 10	57.174 27
Total	2.063.756 06	2.558.848 82
DÉBIT		
Intérêt des obligations	90.300 00	87.350 00
Frais généraux	234.387 70	243.353 43
Total	324.687 70	330.703 43
Rappel du crédit	2.063.756 06	2.558.848 82
Bénéfices nets	1.739.068 36	2.228.145 39
Reports antérieurs	93.769 04	62.649 80
Bénéfices disponibles	1.832.837 40	2.290.795 19

D'une année à l'autre, les produits disponibles ont augmenté de plus de 360.000 fr. La plus grande partie de cette plus-value a profité aux comptes de prévoyance qui ont reçu 932.548 fr. 94 contre 670.187 fr. 60 précédemment. Les actionnaires n'en ont bénéficié que dans une faible part, car le relèvement du dividende de 75 à 80 fr. n'a exigé que 80.000 fr., le capital n'étant représenté que par 16.000 actions. Voici, au surplus, l'emploi des bénéfices :

	1909	1910
Amortissements, travaux neufs	570.187 60	523.454 10
Amortissements, travaux à Campha	—	289.124 84
Réserves travaux neufs	—	120.000 00
Dividendes	1.200.000 00	1.280.000 00
Reports	62.649 80	78.246 25
Total	1.832.837 40	2.290.795 19

Ces résultats se comparent ainsi à ceux des années précédentes depuis dix ans :

Ex.	Bénéfices bruts	Bénéfices nets disponibles	Prélèvement de prévoyance	Dividende
1900	1.077.043	715.978	268.915	30 00
1901	1.806.102	1.497.636	468.632	60 00
1902	2.278.907	1.318.609	292.348	60 00
1903	1.565.374	1.140.073	284.042	50 00
1904	1.997.821	1.547.529	589.252	55 00
1905	2.243.369	1.854.815	717.606	60 00
1906	2.204.634	1.972.916	433.949	70 00
1907	2.358.497	2.103.412	810.910	75 00
1908	2.006.196	1.752.519	458.750	75 00
1909	2.063.756	1.832.837	570.188	75 00
1910	2.558.849	2.190.795	932.549	80 00

Les chiffres ci-dessus font apparaître un développement véritablement brillant ; leur progression résulte en grande partie de l'accroissement de l'extraction, laquelle, de 194.441 tonnes en 1900, s'est élevée, ainsi que nous l'avons vu, à 273.835 tonnes en 1909 et 347.747 en 1910, en même temps que les ventes passaient de 234.407 tonnes en 1900, à 271.442 en 1909 et 328.390 en 1910, La différence qui existe entre le tonnage des deux derniers exercices, particulièrement, est suggestive. Elle s'explique par la mise en valeur de la concession de Campha, coïncidant avec des demandes plus actives de la part du Japon ; toutefois, l'exploitation des nouvelles couches de charbon a eu aussi pour conséquence d'améliorer le prix de revient, car la qualité de la houille qu'elles renferment est, au point de vue commercial, nettement supérieure à celle des houilles des anciennes exploitations. Plus dur, le charbon de Campha fournit, en effet, une proportion de criblé assez importante. Grâce à cette circonstance, la proportion de criblé, qui n'était encore que de 19,31 % en 1901 pour l'ensemble de la production, est passée à 24,3 % en 1909 et 26,4 % en 1910. Encore est-il vraisemblable que ce pourcentage s'accroîtra sensiblement dans l'avenir.

Cette question est d'une grosse importance en raison de la concurrence des charbons japonais et des charbons chinois dont l'extraction se développe rapidement. Cependant, la Société est assurée de conserver ses débouchés du fait du prix de revient peu élevé qu'elle est à même d'obtenir ; en outre, elle n'entend pas borner son activité au seul développement du domaine présent. Cette année encore, elle a prélevé sur les bénéfices des sommes importantes la mettant en mesure de s'intéresser à de nouvelles affaires minières où elle trouverait à la fois un profit accessoire ou de nouveaux débouchés pour ses charbons. D'ores et déjà, du reste, elle a participé — à concurrence de 10.000 fr. — à deux entreprises de recherches et d'études qui opèrent dans des régions avoisinantes. Il peut y avoir là place à des perspectives non négligeables. D'autre part, enfin, la Société, continuant l'extension de son domaine propre, a entamé la construction d'un second môle en maçonnerie et a accru son matériel général, particulièrement à Campha en raison des larges espérances que donne cette dernière concession à propos de laquelle la Société à vu ses droits définitivement reconnus par un jugement de la Cour d'Hanoï, dans un procès pendant contre un colon qui s'était installé sur le périmètre en question et avait entamé l'exploitation sans autorisation.

Le dernier bilan de la Société comparé au précédent montrera la bonne situation financière de l'entreprise.

	1909	1910
ACTIF		
Immobilisations	4.970.320 00	4.970.320 00
Tr. prép. Campha	289.124 84	—
Participations	—	10.000 00
Réalisables-disponibles	2.192.409 84	2.542.797 28
Stocks	1.527.033 50	1.467.693 20
Approvisionnements	428.444 82	523.338 90
	9.407.333 00	9.514.149 38
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	4.000.000 00
Obligations	2.240.000 00	2.165.000 00
Réserves	1.483.500 00	1.621.500 00
Exigibles	421.183 20	369.403 13
Dividendes à payer et reports	1.262.649 80	1.358.246 25
	9.407.333 00	9.514.149 38

Les immobilisations, qui comprennent les concessions, mines et matériel, n'ont pas varié, la société amortissant les travaux neufs par prélèvements sur les bénéfices. D'autre part, le compte travaux préparatoires à Campha a disparu, la Société l'ayant amorti conformément à son programme, en raison de l'entrée de la concession dans la période de production. Par contre, un nouveau poste figure au bilan : participations financières, dont nous avons donné l'origine d'autre part.

La trésorerie est, comme on peut en juger, très au large. Pour faire face à 369.403 fr. de dettes, la Société dispose d'un actif liquide et réalisable de 4.533.829 fr, au lieu de 4.147.888 francs l'année précédente. Le fonds de roulement net ressort donc, non compris les participations, à 4.164 426 fr. contre 3.726.705 fr. en 1909. Il est ainsi supérieur au fonds social. En somme, à tous points de vue, la situation des Charbonnages du Tonkin se présente dans des conditions satisfaisantes et étant donné le large développement dont celte affaire est encore susceptible dans l'avenir, on s'explique que la Bourse fasse bénéficier ses titres d'un taux de capitalisation sensiblement moins élevé que celui des autres valeurs indo chinoises.

———————————



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Village indigène et dépôt de briquettes (Coll. Dieulefils).
Carte envoyée le 31 décembre 1912 à M. Constant Lamy, Andelot-en-Montagne (Jura).

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1912)

On annonce que le dividende serai maintenu à 80 francs. Pour l'exercice actuel, la situation continue à s'améliorer. En effet, pour le mois de février, les expéditions se sont élevées à 14.000 tonnes pour le charbon et à 12.000 tonnes pour les briquettes. Enfin, depuis le 1er janvier, l'augmentation est de 2.200 tonnes pour le charbon et de 3.400 tonnes pour les briquettes.

———————————

LES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des finances*, 23 mars 1912)

Chaque année, le mois de mars a régulièrement pour effet de donner une vigueur nouvelle aux actions de la Société des Charbonnages du Tonkin. Cette année encore, pour ne pas déroger à la coutume, elles se sont envolées de 1.680 à 1.760 francs. Elles se négocient actuellement à 1.710 francs.

La véritable cause réside dans ce fait qu'à cette époque est généralement fixé le montant de l'acompte du dividende.

En 1911, il avait été porté de 75 à 80 francs. Verrons-nous une nouvelle augmentation en 1912 ? La spéculation est, comme toujours, en avance sur les événements. Rien d'officiel, en effet, n'a encore transpiré à ce sujet.

Il semble bien que ce qu'on puisse espérer de mieux, c'est le maintien pur et simple de la répartition à son chiffre antérieur.

L'année 1911 ne paraît pas avoir été exceptionnellement favorable. La production n'a pas dépassé le niveau de 1910 et, d'autre part, d'importants travaux ont été entrepris, qui nécessiteront des amortissements proportionnels.

La hausse récente n'a donc guère sa raison d'être.

Je sais bien que la situation de l'entreprise est satisfaisante à tous égards et que la trésorerie paraît à l'aise d'après le dernier bilan. Il n'empêche que pour un dividende de 80 francs, les cours actuels sont un peu exagérés. Un revenu de 4 65 % n'est pas tout à fait suffisant, à mon avis, pour une entreprise qui est loin d'être sans aléas.

———————————

Les Mines du Tonkin et de l'Annam
par ALBERT METIN, député du Doubs
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1912)

Si le Tonkin peut se dire, avec quelque ambition, le pays industriel de la colonie, il en est, avec plus de raisons encore, le pays minier.

Ici, et dans une moindre mesure en Annam, les produits du sous-sol joueront un rôle important dans la progression de la richesse à venir.

La production des mines de charbon du Tonkin et de l'Annam, qui croît régulièrement depuis 1904, a augmenté en 1910 plus rapidement que les années précédentes. Elle est passé de 363.000 tonnes en 1909 à 479.596 t. en 1910, soit une augmentation de 116.596 tonnes. Pour 1910, l'exportation progresse de 48.525 tonnes sur celle de 1909.

Au Tonkin appartiennent la plupart des gisements houillers indochinois, exploités seulement depuis notre arrivée. Le principal groupe se trouve sur la côte nord du Tonkin, surtout dans le bassin de Hongay et dans l'île de Kébao. 5.000 ouvriers indigènes sont employés dans cette région et extraient à peu près 300.000 tonnes par an.

Un gisement de charbon sur la côte annamite [à Nong-Son*], près de Tourane, fournit environ 20.000 tonnes par an.

En 1910, pour le Tonkin seul, l'exportation des charbons se chiffre par 260.000 tonnes, dont près de 200.000 proviennent de la Société des Charbonnages de Hongay. […]

———————————

(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1912)

Dans sa dernière réunion, le conseil de Protectorat du Tonkin a examiné les questions suivantes :

……

Cession onéreuse à la Société des charbonnages du Tonkin d'un immeuble provincial de Quang-Yen.

……

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1912)

Quoique légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier, les résultats pour l'exercice 1911 sont cependant satisfaisants. Les bénéfices bruts se sont élevés à 2.348.013 contre 2.558.348 francs en 1910 et 2.063.756 en 1909. Après déduction des frais généraux et prélèvements en faveur des amortissements, le bénéfice net s'établit à 1.207.480 francs au lieu de 1.295.596 francs en 1910, formant avec le report antérieur un solde disponible de 1.285.726 francs contre 1.358.246 francs précédemment. A. l'assemblée du 21 courant, le conseil proposera de répartir le même dividende que l'an dernier, soit 80 francs par action, dont, la distribution exigera 1.280.000 francs. Le compte de profits et pertes du dernier exercice comporte, au crédit une somme de 300.000 francs qui a été prélevée sur la réserve pour travaux neufs ; d'autre part, au débit, les sommes affectées aux amortissements s'élèvent à 1.104.902 francs, de sorte que la part faite à ces amortissements sur le montant des bénéfices de l'exercice écoulé ressort exactement à 804.902 francs, les 300.000 francs de surplus provenant de la réserve pour travaux neufs et l'opération se réduisant à un simple jeu d'écritures.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN[10]
Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1912
Siège social : à Paris, 76, rue de la Victoire.
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 juillet 1912)

Conseil d'administration

MM. A. de Monplanet, off. LH, président ; Louis Passy, vice-président ; Albert Luc ; [*Robert*] Alfred Thoumyre, Fernand Monvoisin, chev. LH ; Christian de Monplanet ; Ch. Girot ; Sir Paul Chater, chev. LH, administrateurs ; Raymond Ferrant, chev. LH, administrateur délégué.

Commissaires des comptes : MM. Paul Lévy; Louis Werlé.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons vous soumettre aujourd'hui les comptes de l'exercice 1911. Les bénéfices nets ont atteint la somme de fr. 2.012.382 15, à laquelle viennent s'ajouter les bénéfices reportés des exercices antérieurs fr. 78.246 25, soit au total une somme disponible de fr. 2.090.628 40.

———————————

[10] Société anonyme constituée en 1888 pour une durée de 99 années.

Capital : 4 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 250 francs, entièrement libérées.

Le capital, qui était de 4 millions à l'origine de la société, a été d'abord porté à 6 millions en 1896. Il était représenté par 12.000 actions de 500 francs.

En 1898, le capital a été réduit de 6 à 3 millions par la réduction de la valeur des actions de 500 à 250 francs, et porté ensuite à 4 millions par l'émission de 4.000 actions nouvelles de 250 francs.

Obligations : Les obligations en circulation pour 2.090.000 francs, font partie d'un emprunt de 3.500.000 francs pour lequel 7.000 obligations de 500 fr. 4 % ont été émises en 1907. Elles sont remboursables au pair de 1906 à 1935, sauf anticipation.

Les actions et les obligations sont inscrites à la Cote officielle, au comptant.

Cours du 29 août 1912 :

Actions fr. 1.685

Obligations (jouissance avril) : 490

Répartition des bénéfices. — 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 5 % d'intérêt aux actions sur le montant libéré non amorti.

Le surplus est distribué aux actionnaires, soit à titre de dividende, soit à titre d'amortissement; des fonds spéciaux peuvent être constitués à cet effet, suivant décision de l'assemblée générale.

Les principales causes qui ont influé en sens divers sur les résultats de cette année sont : d'une part, l'augmentation très sensible que nous avons obtenue sur la proportion de criblé qui est passée de 26,4 % à 35,6 % ; d'autre part, et par contre, les troubles en Chine qui ont légèrement affecté nos ventes, ainsi que les concurrences déjà signalées, qui nous ont obligés à diminuer les prix.

Tout compte fait, on peut être satisfait de cet exercice qui, inférieur à 1910, est supérieur à toutes les années précédentes.

L'extraction a été de 327.894 tonnes et la vente des charbons de 312.193 tonnes. Elles avaient atteint respectivement 347.747 tonnes et 328.390 tonnes en 1910. Pour les briquettes, la vente est restée sensiblement la même, soit 85.426 tonnes contre 85.727 tonnes.

Nous avons fabriqué 3.000 tonnes de coke et nous en soumettons les échantillons à divers acheteurs possibles.

Comme nous vous le disions l'an dernier, la Cour d'appel d'Hanoï nous a remis en possession de Mong-dzuong, mais nous n'avons pas voulu faire état des bénéfices réalisés sur cette mine tant que nos adversaires, qui sont maintenant devant le Conseil d'État, continueraient la procédure. Nous nous sommes bornés à amortir dans les écritures le matériel afférent à cette entreprise et le solde créditeur de fr. 170.667 46 a été inscrit à un compte d'attente que vous trouverez au passif.

Nous avons poursuivi très énergiquement cette année le programme de travaux dont nous vous avons entretenus précédemment ; aussi les immobilisations atteignent-elles le chiffre considérable de fr. 1.104.902 26, qui se décompose de la sorte (fr.) :

Immeubles	58.363 62
Usines à agglomérer	2.803 36
Fours à coke	15.763 46
Quai nº 2	459.606 18
Mobilier, instruments et appareils	340 72
Matériel de chemin de fer fixe et construction de la voie	15.362 18
Matériel électrique	1.139 82
Matériel de navigation	9.510 94
Matériel industriel et de criblage	5.121 46
Travaux d'aménagements et de recherches	288.247 44
Travaux préparatoires à Campha	206.643 08
Participation financière (Société d'études minières en Indo-Chine)	42.000 00
	1.104790226

nous vous proposons de les amortir complètement.

Pour cela, nous prendrons à la réserve spéciale, constituée précisément en vue de ces travaux, une somme de

Fr. 300.000, qui, ajoutée au solde créditeur de fr. 2 millions 90.628 40, donne un total de fr. 2.390.628 40. Après avoir déduit de cette somme les fr. 1.104.902 26 des immobilisations, il restera un solde disponible de fr. 1 million 285.726 14 qui vous permettra de voter un. dividende de fr. 80 par action, égal à celui de l'an dernier, et de

reporter fr. 5.726 14 à nouveau. Si vous approuvez ces propositions du conseil, le bilan de fin d'exercice s'établira de la manière suivante :

ACTIF	
Concessions et mines	4.969.320 00
Avances pour impôts sur actions et obligations	104.996 05
Espèces en caisse et en banque	1.447.224 04
Brai et marchandises en cours de route (garantis par les assureurs)	374.010 60
Débiteurs divers au siège social	235.647 56
Matériel, immeubles, usines à agglomérer, apponteiment, quais, chemins de fer et divers	1.000 00
Stocks de combustibles et brai	1.358.057 56
Marchandises et approvisionnements en magasin à Hongay	500.917 68
Débiteurs en Extrême-Orient	445.690 64
Total	9.436.864 13

PASSIF		
Capital actions		4.000.000 00
Capital obligations		2.090.000 00
Fonds de réserve statutaire		800.000 00
Reserve spéciale pour travaux		400.000 00
Réserve spéciale pour fonds d'assurances		139.500 00
Coupons restant à payer et obligations à rembourser		72.802 55
Créditeurs en France (fournisseurs et divers)		120.855 62
Créditeurs en Extrême-Orient		357.312 36
Bénéfices réservés sur la mine de Mong-zuong		170.667 46
Profits et pertes :		
Dividende à payer :	1.280.000 00	
À reporter à l'exercice suivant :		
Boni de l'exercice :	5.726 14	1.285.726 14
		9.436.864 13

Messieurs, depuis notre dernière réunion, nous avons eu le regret de perdre un de nos collègues anglais, sir Hormusjce Mody, un des premiers intéressés dans les Charbonnages de Hongay. Sa grande compétence en affaires en avait fait un des personnages les plus marquants de Hongkong, et il représentait dignement notre société sur cette place. Nous avons exprimé tous les regrets que nous cause sa perte à

son associé et, ami, Sir Paul Chater, qui représentera seul désormais les Charbonnages du Tonkin à Hongkong.

Le mandat de Sir Paul Chater expire, du reste, cette année. Il en est de même des pouvoirs de M. Louis Passy. Nous vous proposons de réélire ces deux administrateurs pour une nouvelle période de six ans.

Vous avez également à nommer deux commissaires chargés de faire, ensemble ou séparément, sur les comptes de l'exercice 1912, le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 24 juillet. 1867, et vous avez à fixer les émoluments de chacun d'eux.

Nous vous rappelons que M. Lévy et Werlé, nommés commissaires pour 1911, sont rééligibles.

……

———————

Charbon
(*La Quinzaine coloniale*, 25 avril 1913)

Le chiffre de la production des combustibles qui était, en 1904, de 250.000 tonnes, est passé à 427.000 tonnes en 1912, après avoir atteint 480.000 tonnes en 1910. Il a été successivement :

1904	250.000
1905	300.000
1906	315.000
1907	321.000
1908	347.000
1909	348.000
1910	480.000
1911	437.000
1912	427.000

Les mines de charbon comprennent des mines de charbon maigre et anthraciteux et des mines de charbon gras. Le charbon gras est l'objet de recherches actives et même d'un commencement d'exploitation à Phan-Mé, près Thai-Nguyen, à Chiné et à Phu-Nho-Quan. Le charbon maigre est exploité à Hongay, à Kébao et dans le Dong-Trieu. Un nouveau groupe d'exploitation est en préparation dans le Uong-Bi. La principale mine de charbon est, comme on le sait, celle de Hongay, appartenant à la Société française des charbonnages du Tonkin. Les couches sont puissantes et l'extraction se fait à ciel ouvert. La production des mines de Hongay constitue a elle seule les trois quarts de la production totale des mines de charbon du Tonkin : 306.000 tonnes, sur 427.500. Les autres exploitations sont celles de la Société du domaine de Kébao* (production en 1912, 11.800 tonnes), de la Compagnie minière et industrielle de l'Indochine (18.000 tonnes), de M. A. R. Marty (23.492 tonnes), de M. Berniès (17.000 tonnes), de M. Ferrand (30.000 tonnes), de la Société des mines de Phan-Mé (6.600 tonnes), de MM. Borel et Schaller (2.000 tonnes), et en Annam, les mines de Quang-Nam (12.000 tonnes).

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Capitaliste*, 29 mai 1913)

L'assemblée ordinaire a eu lieu sous la présidence de M. de Monplanet. Il résulte de la lecture du rapport que les ventes ont atteint, en 1912, 333.905 tonnes de charbon et 101.664 t de briquettes contre 312.193 et 85.426 t. en 1911. L'extraction a été de 306.139 t. contre 327.894 en 1911 et la fabrication des briquettes est passée de 75.820 t. à 87.130. Les bénéfices se sont élevés à 1.926.291 fr. permettant, après amortissement de 709.155 fr. pour travaux et matériel neufs, de distribuer un dividende de 80 fr. par action. Les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions soumises et réélu administrateurs MM. [*Robert* Alfred] Thoumyre et Christian de Monplanet.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES
CHARBONNAGES DU TONKIN
Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1913
(*Recueil des assemblées générales*, 21 août 1913)

Société anonyme constituée en 1888 pour une durée de 99 années.

Capital : 4 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 250 francs, entièrement libérées.

Le capital, qui était de 4 millions à l'origine de la société, a été d'abord porté à 6 millions en 1896. Il était représenté par 12.000 actions de 500 francs.

En 1898, le capital a été réduit de 3 à 3 millions par la réduction de la valeur des actions de 500 à 250 francs, et porté ensuite à 4 millions par l'émission de 4.000 actions nouvelles de 250 francs.

Obligations : Les obligations en circulation pour 2.010.000 francs, font partie d'un emprunt de 3.500.000 francs pour lequel 7.000 obligations de 500 fr. 4 % ont été émises en 1907. Elles sont remboursables au pair de 1906 à 1935, sauf anticipation.

Les actions et les obligations sont inscrites à la Cote officielle, au comptant.

Cours actuels (8 octobre 1913) :

Actions fr. 1.705 00

Obligations 4 % (jouissance octobre) 473 00

Répartition des bénéfices : 1,5 % à la réserve légale ; 2,5 % d'intérêt aux actions sur le montant libéré non amorti. Le surplus est distribué aux actionnaires, soit à titre de dividende, soit à titre d'amortissement ; des fonds spéciaux peuvent être constitués à cet effet, suivant décision de l'assemblée générale.

Conseil d'administration

MM. A. de Monplanet, président ; Albert Luc ; [*Robert*] Alfred Thoumyre, Fernand Monvoisin, Christian de Monplanet, Ch. Girot, Sir Paul Chater, administrateurs, Raymond Ferrant, administrateur délégué.

Commissaires des comptes : MM. Paul Lévy, Louis Werlé.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons soumettre à votre approbation les comptes de 1912.

Au cours de cet exercice, nos ventes ont atteint 333.905 tonnes de charbon et 101.664 tonnes de briquettes, contre 312.193 et 85.426 tonnes en 1911. Ces chiffres,

tant pour le charbon que pour les agglomérés, sont les plus élevés que nos comptes rendus aient enregistrés jusqu'ici.

L'extraction a été de 306.139 tonnes contre 327.894 en 1911, et la fabrication des briquettes est passée de 75.820 tonnes à 87.130. Elles ont été réglées de façon à réduire l'importance des stocks, comme vous le verrez par l'examen du bilan. La proportion de gros a été de 41,54 %, en hausse nouvelle sur celle considérée déjà comme très satisfaisante de l'an dernier.

Quatre sièges ont été en exploitation. Ils ont fourni respectivement : Hatou 126.328 tonnes, Monplanet 116.204 tonnes, Campha 42.461 tonnes, et Mong-dzuong 20.646 tonnes. Il y a eu diminution de 17.000 tonnes à Hatou, et augmentation de 8.000 tonnes à Monplanet, de 13.000 à Campha, de 2.000 à Mong-dzuong.

Les bénéfices n'ont pas suivi la marche ascendante des ventes. Ils sont de fr. 1.926.291 30 contre fr. 2.012.382 15 en 1911, soit fr. 86.090 85 en moins. Ce résultat est dû à plusieurs raisons. D'abord, la redevance payée au Protectorat, qui était précédemment de 2 francs par hectare, est de 3 francs depuis le 1er juillet 1942, en vertu de l'acte de concession. Ensuite, la hausse des frets a atténué le bénéfice net, notamment pour les briquettes de guerre, sur les quelques places où nous vendons c i. f. Enfin, la cause principale de la diminution des profits provient de la baisse que nous avons dû consentir sur les prix de vente pour lutter contre nos concurrents. Le marché des charbons maigres est limité dans un pays aussi peu industriel que l'Extrême-Orient et nous avons intérêt, même en nous résignant à certains sacrifices, à barrer la route, autant que possible, aux entreprises nouvelles qui cherchent à aborder nos clients.

Pour vaincre la concurrence, nous ne nous bornons pas d'ailleurs à abaisser les prix de vente. Nous travaillons à être les mieux outillés : nous poursuivons sans relâche l'amélioration de nos moyens de production et de livraison. C'est ainsi que nous venons d'achever la construction et l'armement d'un quai nouveau entré en service au mois de décembre 1912, et que nous préparons une extension notable des lavoirs et du criblage. En effet, le prix n'est pas tout, en matière commerciale. La mine qui livre vite et facilement, celle qui peut donner le combustible le plus propre et du calibre le mieux approprié aux besoins de l'acheteur, s'assure par là-même un courant favorable d'affaires et souvent une prime appréciable. Sous ces deux rapports, nous avons une avance considérable et nous ne négligerons rien pour la conserver.

Toujours en vue de fortifier notre entreprise, des prospecteurs ayant trouvé dans la région de Phu-Nho-Quan des gisements de charbon gras ou demi-gras, nous avons cru devoir porter sur ce point notre action et nous nous sommes assurés un droit d'option sur ces périmètres. Les travaux que nous y faisons actuellement, pour vérifier l'étendue et la richesse des couches, nous diront quelle est la valeur de cette découverte et si elle mérite de retenir notre attention.

Les immobilisations de cette année atteignent le chiffre de fr. 709.155 96 et se répartissent ainsi (fr.) :

Immeubles	45.741 50
Quai no 2	343.089 96
Mobilier, instruments et appareils	3.127 42
Matériel électrique	2.951 72
Matériel de navigation	12.823 66
Matériel industriel	3.320 24
À reporter	381.024 50

Phu-No-Quan	13.963.74
Construction de la voie	175 36
Travaux préparatoires à Campha	186.836 54
Travaux d'aménagements et de recherches	127.155 82
	709.155 96

Nous vous proposons de les amortir entièrement en prélevant une somme de fr. 60.000 sur la réserve pour travaux qui sera encore de fr. 340.000. Le bénéfice de 1912 étant de fr. 1.926.291 30 et. le boni de l'exercice précédent de fr. 5.726 14, en ajoutant le prélèvement de fr. 60.000, nous avons un total de fr. 1.992.017 44, qui nous permet de répartir fr. 1.280.000 aux 16.000 actions, soit fr. 80 par action, d'amortir entièrement les fr. 709.155 90 de travaux et matériel neufs et de reporter à nouveau fr. 2.861 48.

Les membres du conseil d'administration arrivés, cette année, à fin de mandat sont MM. [*Robert* Alfred] Thoumyre et Christian de Monplanet. Nous vous proposons de les réélire pour une nouvelle période de six ans.

Vous avez également à nommer deux commissaires chargés de faire, ensemble ou séparément, sur les comptes de l'exercice 1913, le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 24 juillet 1867, et vous avez à fixer les émoluments de chacun d'eux.

Nous vous rappelons que MM. Lévy et Werlé, nommés commissaires pour 1912, sont rééligibles.

Bilan au 31 décembre 1912
9.109.896 59

Compte de Profits et pertes
2.318.602 79

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

Dans votre assemblée générale du 21 mai 1912, vous nous avez fait l'honneur de nous confier la mission de procéder à la vérification des comptes de l'exercice 1912.

L'examen que nous avons fait des livres nous a fait constater la parfaite régularité des écritures et la concordance absolue des chiffres qui y figurent avec ceux portés au bilan.

En parcourant avec vous les différents chapitres du bilan de 1912, nous vous signalerons ceux des chiffres sur lesquels nous croirons devoir attirer votre attention.

ACTIF

Les Concessions et mines continuent à figurer pour 4 millions 969.320 francs.

Les Immobilisations de capitaux (immeubles, appontement, quais, chemin de fer, usines à agglomérer, fours à coke, matériel, travaux préparatoires et de recherches et divers) complètement amorties, continuent à être portées pour fr. 1.000 seulement.

Un prélèvement de fr. 709.155 96 a été fait pour amortir l'importance des travaux neufs et des acquisitions nouvelles de 1912, comprenant notamment : l'achèvement du quai nº 2 et son armement, la construction de maisons d'habitation à Campha, la construction d'un plan incliné avec chariot porteur, d'un transporteur aérien, l'acquisition de jonques, d'une locomotive, de voies, de verseurs et de chalands.

Les Stocks de charbon à Hongay sont portés à l'inventaire pour fr. 349.817 02 au lieu de fr. 511.570 74 en 1911.

Les Stocks de briquettes à Hongay s'élèvent à fr. 130.870 80 contre fr. 426.780 en 1911.

Les Charbons et briquettes en encaisser figurent pour fr. 622.673 18 au lieu de fr. 445.690 64 en 1911.

Les Disponibilités réalisables s'élèvent à fr. 4.139.576 59, tandis que les exigibilités ne sont que de fr. 363.617 65.

PASSIF

Les Obligations sont en diminution de fr. 80.000, par suite du remboursement de 160 obligations sorties au tirage du 1er février 1912.

La Réserve statutaire continue à figurer à son plein de fr. 800.000.

La Réserve spéciale pour travaux est en diminution de fr. 60.000, prélevés pour parfaire l'amortissement des travaux neufs de l'exercice.

La Réserve pour fonds d'assurances s'élève à fr. 157.500, en augmentation de fr. 18.000.

PROFITS ET PERTES

Les bénéfices bruts accusés par l'inventaire, y compris fr. 5.726 14, reliquat disponible de 1911, et les fr. 60.000 prélevés sur la réserve pour travaux neufs, ressortent à fr. 2.318.602 79

Déduction faite des Frais généraux, des Intérêts des obligations, d'un prélèvement de fr. 709.155 96 pour les amortissements, le tout s'élevant à 1.035.741 31

Il reste fr. 1.282.86148

que le conseil d'administration vous propose comme suit :

Dividende de fr. 80 par action fr. 1.280.000 00

À reporter à nouveau 2.861 48

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'approuver le Bilan et les comptes de l'exercice 1912, tels qu'ils vous sont soumis par le conseil d'administration.

Ils accusent, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, une situation favorable.

Paris, le 7 mai 1913.

P. LÉVY, L. WERLÉ.

DISCUSSION

L'assemblée générale était présidée par M. A. de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de MM. Picot, représentant le Crédit industriel et commercial [CIC], et Henri Thelier [11], en qualité de scrutateurs.

M. Ferrant remplissait les fonctions de secrétaire.

5.652 actions étaient présentes ou représentées.

Un actionnaire. — Que signifie cette rubrique qui figure au passif : « Bénéfices réservés de la mine de Mong-dzuong, 155.917 fr. 46 » ?

Le président. — Comme vous le savez, nous avons intenté un procès contre deux personnes qui sont venues, il y a quelques années, s'installer sur notre concession de Campha et y commencer une exploitation.

L'un des prospecteurs a disparu presque aussitôt installé, mais l'autre s'est livré à une véritable exploitation, vendant aux Chinois un certain nombre de milliers de tonnes de charbon mêlé, tout venant, et nous faisant ainsi concurrence.

Nous avons poursuivi ce prospecteur et nous avons gagné jusqu'ici notre procès. Nous l'avons gagné devant la Cour et devant le Conseil du contentieux en Indo-Chine. Aujourd'hui, notre adversaire est devant le Conseil d'État.

À vrai dire, nous avons beaucoup de chances d'avoir raison jusqu'au bout, mais la Cour, tout en nous donnant gain de cause et en ordonnant à ce concurrent de cesser son exploitation, a nommé un séquestre provisoire pour gérer cette exploitation.

---

[11] Henri Thelier (1876-1962) : président des Charbonnages du Tonkin en 1930. Voir encadré ci-dessous.

Le Conseil du contentieux, en nous donnant à son tour gain de cause, nous a envoyé en possession ; le séquestre nous a rendu des comptes ; il avait fait des dépenses et encaissé des recettes. Les dépenses payées, il restait 155.000 francs de bénéfices réalisés sur cette partie de notre concession contestée.

Bien que nous ayons le droit de disposer de cette somme, nous croyons préférable, tant que nous n'aurons pas gagné notre procès devant le Conseil d'État, de l'inscrire au passif, sous la rubrique « Bénéfices réservés de la mine de Mong-dzuong. »

En réalité, c'est une réserve que vous avez là ; le jour où l'instance sera complètement terminée, nous n'aurons plus aucun scrupule de faire figurer dans nos bilans, parmi nos bénéfices, ces 155.000 francs.

Grâce à cette somme, au fonds de réserve statutaire, à la réserve spéciale pour travaux, à la réserve spéciale pour fonds d'assurances et éventualités diverses, sur laquelle, entre parenthèses, nous n'avons jamais eu à prélever un centime, mais il faut prévoir une catastrophe toujours possible, vous avez un total 1.500.000 fr. de réserves à mettre en regard de vos 2.010.000 francs d'obligations, sans compter votre actif en charbon et en existences.

Cela peut vous permettre d'envisager tranquillement la concurrence, car il ne faut pas se dissimuler que si malgré l'accroissement de nos ventes en 1912 nous avons gagné 86.000 francs de moins, c'est que nous avons été obligés de baisser nos prix de vente.

Ce n'est pas évidemment la seule cause de cet état de choses, il faut y ajouter la hausse des frets.

Beaucoup de nos acquéreurs ont reculé le plus possible la livraison des marchés qu'ils avaient contractés.

Il est vrai que ce manque d'expédition trouve sa contrepartie dans les premiers mois de 1913. Je puis vous dire, en effet, cela ne préjuge rien de l'exercice en cours, que sur les premiers mois de cette année, vous avez 112.000 francs de bénéfices de plus que l'année dernière, dans la période correspondante.

Cela tient peut-être à l'amélioration de la situation commerciale, mais beaucoup, à mon avis, à ce que nos acquéreurs ont reculé le plus qu'ils ont pu la date de livraison de leurs marchés, pour tâcher de payer des frets moins élevés. Ils s'y sont résignés quand ils ont eu besoin de prendre livraison de ces marchés, de sorte que ces 86.000 francs que vous trouvez en moins en 1912, la logique veut que vous les retrouviez en 1913. Mais, quelquefois la logique est démentie par les événements.

Un autre actionnaire. — Comment ce pirate a-t-il pu s'établir sur notre concession ?

Le président. — Nous avons 22.000 hectares de concession, dont 18.000 dans la brousse. Alors que nos exploitations ne sont qu'à quelques lieues, à vol d'oiseau, il faut entreprendre un véritable voyage pour visiter tout notre domaine. Nous n'avons pas que nos concessions houillères, nous avons la toute propriété de notre concession, le sol nous appartient, par conséquent, vous êtes bien chez vous, deux fois chez vous. Mais il n'y a pas une borne à chaque kilomètre et la surveillance n'est pas aussi facile qu'en France sur un domaine aussi vaste et aussi pénétrable. Quelques indigènes qu'on appelle des Moïs, disséminés dans la région, s'y promènent à l'état sauvage, c'est une population qui vit en liberté, dans toute l'acception du mot.

Nous ne savions pas ce qui se passait là-bas, quand, un jour, nous avons appris qu'un monsieur s'était installé chez nous.

Il a prétendu qu'il était chez lui et que notre concession ne s'étendait pas sur le point où il s'était établi. Il a fallu que les agents de l'administration minière du Tonkin viennent reconnaître que les délimitations qui nous avaient été fixées comprenaient le périmètre sur lequel ce personnage s'était installé.

Le gouvernement est avec nous, nous avons toujours payé les redevances sur ce territoire, nous avons toutes les chances de gagner notre procès.

Ce procès a eu un bon résultat ; il nous a montré que dans cette brousse, il y avait de bon charbon ; c'est ce qui fait que vous avez, cette année, une proportion de gros de 41 %.

Or, le gros ne nous coûte pas plus cher à extraire que le moyen et il a une valeur bien supérieure. C'est depuis lors que nous avons dépensé une centaine de mille francs pour mettre Campha en exploitation. Il n'y a que les moyens de transport qui soient rudimentaires.

En somme, il y a toujours quelque chose de bon dans le malheur. Ce pirate a été un prospecteur pour nous ; c'est pourquoi je me suis servi du mot prospecteur en parlant de lui au début.

L'actionnaire. — Je vous remercie infiniment.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport, le Bilan et les Comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1912.

Elle fixe à 80 francs le dividende attribué à chaque action pour ledit exercice. Un acompte de 40 francs ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 40 fr., sera payable, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit M. [*Robert*] Alfred Thoumyre et M. Christian de Monplanet comme administrateurs pour six ans.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme MM. Paul Lévy et Louis Werlé, commissaires des comptes pour l'année 1913, conformément à l'article 30 des statuts, pour agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 francs le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à conclure telles affaires et, passer tels traités qu'il y aurait lieu avec la Société française des charbonnages du Tonkin.

———————

CHAPITRE XX
L'INDOCHINE
DE LA CONQUÊTE À LA COLONISATION
(1885-1914)

par Daniel HÉMERY

(in Jean Ganiage, *L'Expansion coloniale de la France sous la IIIe République 1870-1914*, Paris, Payot, 1968)

Le développement du marché charbonnier asiatique fait naître l'industrie charbonnière, la plus importante de toutes les industries minières. Vers 1900, il se vend plus de 3 millions de tonnes de charbon entre Changhaï et Singapour. La cherté du fret au départ de l'Australie et de l'Europe, la nature sulfureuse des charbons gras japonais, avantagent les gisements tonkinois, dont les charbons maigres conviennent particulièrement aux chaudières des steamers et des locomotives. La production indochinoise atteint 430.000 tonnes en 1912, dont la plus grande part provient des

mines de Hongay, qu'exploite l'une des plus belles affaires françaises d'Extrême-Orient, la Société française des charbonnages du Tonkin, fondée en 1896 [12] .

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Paris-Capital*, 15 janvier 1914)

Le conseil d'administration déclare un dividende de 85 francs brut par action, contre 80 fr. brut précédemment, à valoir sur l'exercice en cours.

———————————

MORT DU DOCTEUR MARMOTTAN [13], ANCIEN PRÉSIDENT

PARTICULARITÉS
UN DON DE 100.000 FRANCS
(*Le Temps*, 5 mai 1914)

Nous recevons la lettre suivante de M. Paul Beauregard, député du seizième arrondissement de Paris, membre de l'Institut :

Monsieur le directeur,

Dans mon affiche de remerciements à mes électeurs, je me suis fait un devoir de rendre un public hommage à mon prédécesseur, le docteur Marmottan, récemment disparu, et qui a été si longtemps maire et député de Passy.

Mme Jean Izoulet, fille aînée du docteur Marmottan, vient de m'écrire une lettre pour me remercier et m'annoncer qu'en souvenir de son père, elle désire faire à diverses œuvres de bienfaisance un don de 100.000 francs.

Je suis heureux d'avoir été au moins l'occasion de cette libéralité magnifique, et je vous adresse la lettre qui me l'annonce, et, que, sur mes instances, on veut bien m'autoriser à publier.

Monsieur le député,

Dans votre affiche de remerciements aux électeurs, vous voulez bien rendre un magnifique hommage à l'homme de bien que fut mon père, le docteur Marmottan, auquel vous avez succédé, et qui vient de disparaître après avoir été pendant tant d'années maire et député de Passy.

Mon mari, mes enfants et moi, nous sommes profondément touchés de cet hommage public et de ce salut émouvant ; et je m'empresse de vous adresser l'expression de toute notre gratitude.

Avec le même empressement, je saisis cette occasion de remplir envers mon père ce que je considère comme un véritable devoir.

Dans son testament, en effet, nous avons été frappés d'une omission qui ne saurait manquer de surprendre tous ceux qui, comme vous-même, l'ont véritablement connu. Et c'est cette omission que je voudrais de mon mieux réparer.

Comme vous le savez, le docteur Marmottan a fourni une triple carrière — scientifique, politique et industrielle.

---

[12] 1.766.000 F de bénéfices pour un capital de 3 millions en 1905.

[13] Docteur Pierre Marmottan (1832 Valenciennes-1914 Cannes), député de la Seine (1876-1883 et 1889-1898). Président des Mines de Bruay et des Mines d'Albi.

Dans la première moitié de sa vie, avant 1870, il a été médecin, naturaliste, et plus tard « correspondant du Muséum ».

Mais, après 1870, dans la seconde moitié de sa vie, sous les auspices de ses grands amis, Henri-Martin et le président Carnot, il est devenu homme politique ; et sous l'inspiration de sa famille (un père banquier et un frère agent de change), il est devenu grand industriel.

Et pendant plus de trente ans, il a été, d'une part, maire et député de Passy, et d'autre part, président des Mines de Bruay, sans parler des Mines d'Albi et des Charbonnages du Tonkin [président à l'époque de Bavier-Chauffour, puis administrateur].

Le Muséum, Passy et Bruay voilà donc sa triple carrière.

Or, dans son testament, écrit à quatre-vingts ans passés, il lui est arrivé, semble-t-il, ce qui arrive souvent aux vieillards : il n'a gardé mémoire que de la première moitié de sa vie, il ne s'est souvenu que de sa vocation et de sa carrière de jeunesse, la science, et il n'a laissé de legs (ses collections et 150.000 francs) que pour le Muséum et la Société d'entomologie de France.

Dans ce testament, il semble que toute la seconde moitié de sa vie ait sombré dans l'oubli ; et il n'y est question ni de Passy, ni de Bruay, qu'il a tant aimés.

Je me fais un devoir de réparer de mon mieux cette omission ; et d'après une décision prise d'un commun accord avec mon mari et mes enfants, dès l'ouverture même du testament, je suis heureuse de pouvoir donner, en souvenir de mon père, une somme de cent mille francs dont dix mille pour les pauvres de Paris, quarante mille pour quatre œuvres de bienfaisance de Passy (le Bureau de bienfaisance, la Caisse des orphelins dont mon père était président-fondateur, l'Œuvre des loyers et la Société de secours mutuel), et cinquante mille francs pour la Caisse de retraite des mineurs de Bruay.

Veuillez agréer, monsieur le député, avec l'expression réitérée de nos remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Marie Izoulet, née Marmottan.

Je suis sûr que les lecteurs du *Temps* trouveront, comme moi, dans cette lettre un bel exemple de piété filiale et de générosité sociale.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments de considération les plus distingués.

———————————

Mines de Czeladz [charbon en Pologne]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

L'assemblée nomme administrateur pour six ans M. Albert de Monplanet.

———————

Assemblées générales
CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mai 1914, p. 520)

Confirmant nos prévisions antérieures, le rapport soumis à l'assemblée du 26 mai 1914 et dont nous publions plus loin le texte, indique que les résultats obtenus par cette société, en 1913, sont des plus satisfaisants et les meilleurs qu'elle ait encore enregistrés. Les chiffres très détaillés que donne le rapport nous dispensent de revenir ici sur les comptes que les actionnaires ont approuvés à l'unanimité. Notons seulement

la progression réalisée dans les bénéfices nets : 1.926.291 fr. en 1912 et 2.539.655 fr. en 1913, progression qui a permis de porter le dividende de 80 à 85 fr. par action.

Grâce à la politique très prudente observée par le Conseil, la situation de l'entreprise, déjà solidement établie, s'améliore à chaque exercice. La dette obligataire est en décroissance rapide, les réserves se totalisent par 1.875.500 fr., pour un capital de 4 millions de francs. Quant à la trésorerie, elle est des plus satisfaisantes puisque les exigibilités n'atteignent pas 543.700 fr. tandis que les ressources liquides et l'actif réalisable dépassent 4.752.000 francs.

Enfin, ajoutons en terminant que le président du conseil d'administration a déclaré à l'assemblée que l'exercice en cours se présente dans de bonnes conditions. L'action Charbonnages du Tonkin reste intéressante.

———————

Charbonnages du Tonkin
Assemblée du 26 mai 1914
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mai 1914, p. 533-534)

Messieurs

Les résultats de l'exercice 1913 dont nous vous soumettons les comptes, sont les plus satisfaisants que la société ait encore obtenus.

364.143 tonnes de charbon ont été extraites ; 132.143 tonnes de briquettes ont été fabriquées, alors que l'extraction et la fabrication de 1912 n'avaient atteint respectivement que 306.139 et 87.130 tonnes.

Les ventes de charbon se sont élevées à 423.102 tonnes contre 333.905 tonnes l'année précédente, et les ventes d'agglomérés à 129.151 tonnes contre 101.664 tonnes.

« Enfin, les bénéfices ont passé de 1 million 926.291 fr. 30 à 2.539.655 fr. 47, en augmentation de 613.364 fr. 17, soit plus de 32 %.

Nous avons mis un nouveau siège en exploitation, le mamelon 158, qui a donné 54.939 tonnes ; le découvert de Monplanet et la mine de Mong-dzuong ont fourni 115.371 tonnes et 20.131 tonnes, c'est-à-dire sensiblement les mêmes chiffres que l'an dernier. Le découvert de Campha a produit 61.286 tonnes contre 42.461 tonnes, soit 19.365 tonnes de plus qu'en 1912 ; il est appelé à un développement encore plus considérable à l'avenir et nous avons dû construire une digue permettant de charger à toute marée. Enfin, le découvert de Hatou, déjà en diminution l'an dernier avec 116.204 tonnes, n'a produit que 111.876 tonnes. La proportion de gros a été approximativement la même que précédemment : 41,3 % contre 41,5 %.

Notre administrateur délégué a fait cette année une tournée d'inspection en Extrême-Orient et il est revenu très satisfait de son voyage. Il a été heureux de constater que l'état du marché des charbons en Extrême-Orient permettait d'espérer de nouveaux débouchés dans l'avenir avec des prix rémunérateurs et que la personnel de Hongay était, à tous les degrés, à la hauteur de sa tâche.

Les travaux de prospection que nous avons faits dans la région de Phu-Nho-Quan ne nous ont donné encore aucuns résultats concluants. Nous continuons l'étude de ces gisements.

Le procès que nous soutenons depuis sept ans contre M. Barlatier. qui était venu en 1906 organiser une exploitation sur notre concession, est toujours pendant devant le Conseil d'État. Le procès engagé contre M. Maron, qui était également venu s'installer au nord de notre concession, n'est pas encore terminé devant le conseil de contentieux de la colonie, mais l'extraction est abandonnée depuis longtemps. Enfin, en 1912, deux

nouveaux colons sont venus, au mépris de nos droits les plus évidents, s'installer sur des terrains du lot de Hongay. Nous avons introduit contre eux une instance judiciaire.

Afin de faire face au développement probable des ventes, il y a lieu de se préoccuper de créer de nouveaux découverts et d'augmenter notre outillage et nos constructions. Il sera aisé de faire face à ces dépenses grâce aux larges amortissements que nous avons toujours faits d'accord avec vous. Le chiffre élevé des bénéfices de 1913 permet du reste d'augmenter encore votre réserve spéciale pour travaux éventuels.

Les immobilisations de cette année sont les suivantes :

Immeubles	13.952 84
Quai nº 2	11.293 10
Matériel industriel	28.317 98
Matériel de mines et divers	5.852 60
Matériel de chemin de fer	78.115 54
Mobilier, instruments et appareils	1.749 96
Matériel de navigation	6.837 48
Travaux préparatoires et aménagements	166.571 42
Travaux préparatoires à Campha	280.289 48
	587.980 40

Nous avons effectué un troisième versement sur notre participation dans la Société d'études minières en Indo-Chine, soit 21.000 francs, que nous vous proposons d'amortir en même temps que les immobilisations que nous venons d'énumérer : c'est donc un total de 608.980 fr. 40 à porter aux amortissements.

Il vous reste ainsi 1.933.536 fr. 55 à répartir, et nous vous proposons la répartition suivante : une somme de 560.000 francs irait grossir les prévisions pour travaux neufs qui monteraient alors à 900.000 francs ; chaque action recevrait un dividende de 85 francs, au total 1.360.000 fr. ; le boni de 13..536 fr. 55, non distribué, serait reporté à nouveau.

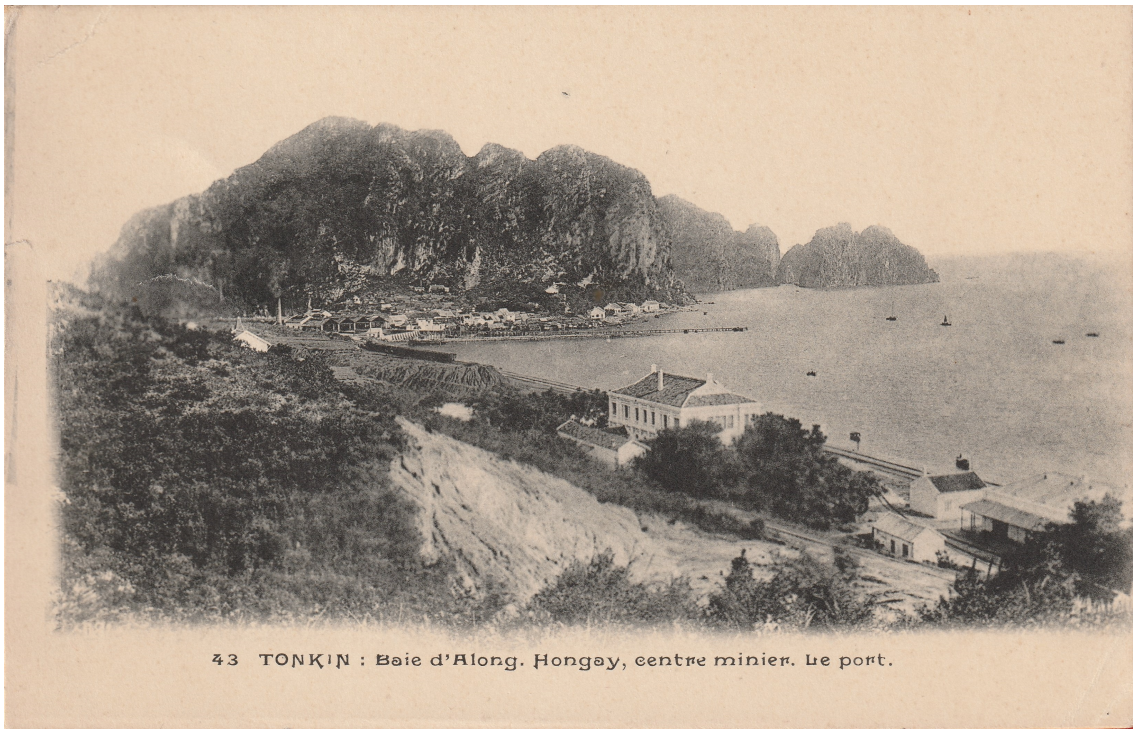
Messieurs, depuis votre dernière assemblée, nous avons eu la douleur de perdre M. Louis Passy, le doyen vénéré de notre conseil ; nous avons appelé pour le remplacer M. [Fernand] de Carrère, qui a déjà précédemment pris part à l'administration de la société et nous vous demandons de bien vouloir ratifier notre choix.

Les mandats de MM. A. de Monplanet et Fernand Monvoisin arrivent à expiration. Nous vous proposons de les renouveler pour une période de six ans.

Au cours de l'année, un des commissaires des comptes, M. Werlé, est décédé. et M. Lévy a été seul à remplir le mandat que vous leur aviez confié.

Nous vous rappelons que M. Lévy est rééligible et pensons que voudrez lui adjoindre un collègue afin de maintenir à deux le nombre des commissaires.

———————





Tonkin : baie d'Along. Hongay, centre minier. Le port.
Victor Fiévet [14], Hanoï, Tonkin.

[14] Victor Fiévet : s'agit-il de l'ancien douanier, né en 1865, retraité en 1900 ? Ou du créateur de la Société Thot-Lam (thé) ?



Coll. Olivier Galand
Hongay. Mines de charbon à ciel ouvert.
Dans le fond, les rochers de la baie d'Along.
Victor Fiévet, Hanoï, Tonkin.

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juillet 1914)

Les affaires de la Société des Charbonnages au Tonkin se sont encore développées au cours de l'exercice 1913, en raison des améliorations incessantes apportées à l'organisation des ventes et au perfectionnement de la préparation des charbons. On sait, en effet, que l'extension des débouchés est subordonnée à la concurrence du combustible japonais qui, en Chine surtout, voit sa consommation s'étendre grâce à son bon marché. Toutefois, si le charbon japonais n'est pas cher, il est de mauvaise qualité ; aussi les Charbonnages du Tonkin s'efforcent-ils d'améliorer la qualité de leurs produits de telle sorte que l'infériorité de prix du charbon japonais ne constitue plus un avantage réel pour le consommateur.

En ce qui concerne l'exercice 1913, dont il était rendu compte à l'assemblée du 26 mai dernier, l'augmentation des ventes a été très sensible : elles se sont élevées à 423.102 tonnes contre 333.905 tonnes l'an dernier. Les bénéfices nets sont passés de 1.277.135 fr. 34 à 1.370.675 fr. 07. Dans ces conditions, le dividende fixé pour 1911 et 1912 à 80 fr., a pu être porté pour 1913, à 85 fr. par action.

Les résultats généraux des deux derniers exercices se comparent ainsi :

	1912	1913
DÉBIT		
Intérêts sur obligations	81.200 00	78.000 00

Frais d'administration	52.000 00	51.000 00
Frais généraux Paris	69.427 40	68.475 00
Enregistrement, droit de timbre	5.419 40	5.371 30
Frais généraux Hongkong	17.593 28	28.575 52
Service commercial	26.658 10	31.681 48
Redevances au protectorat	71.022 24	55.653 62
Divers	3.264 93	4.52 51
Voyage en Extrême-Orient	—	14.615 83
Amortissements	709.155 96	608.S80 40
Réserve pour travaux	—	560.000 00
	1.035 741 31	1.536 879 66

CRÉDIT		
Bénéfices sur les ventes de charbons et d'agglomérés	2.197.225 79	2.847.433 07
Intérêts et changes	39.222 60	43 490 29
Loyers et divers	16.428 26	16.626 37
Prélèvements sur réserve pour travaux	60.000 00	60.000 00
Total des produits	2.312.876 65	2.907.554 73
Rappel des charges	1.035.741 31	1.536.879 66
Bénéfices nets	1.277,135 34	1.370.675 07
Reliquat antérieur	5.726 14	2.861 43
Solde disponible	1.282.861 48	1.373.530 55

Le dividende de 85 fr. absorbe 1.360.000 fr. Un acompte de 42 fr. 50 sur cette répartition ayant été distribué en mars dernier, le solde, d'un montant égal, sera mis en paiement à partir du 1er septembre prochain.

*
* *

Au cours de l'exercice 1913, 364.143 tonnes de charbon ont été extraites : 132.143 tonnes de briquettes ont été fabriquées, alors que l'extraction et la fabrication de 1912 n'avaient atteint respectivement que 306.139 et 87.130 tonnes.

Les ventes de charbon se sont élevées à 423.102 tonnes, contre 333.905 tonnes l'année précédente, et les ventes d'agglomérés à 129.151 tonnes, contre 101.664 tonnes.

La société a mis un nouveau siège en exploitation, le mamelon 158, qui a donné 54.939 tonnes ; le découvert de Monplanet et la mine de Mongdzuong ont fourni 115.371 tonnes et 20.131 tonnes, c'est-à-dire sensiblement les mêmes chiffres que l'an dernier. Le découvert de Campha a produit 61.826 tonnes contre 42.461 tonnes, soit 19.365 tonnes de plus qu'en 1912 ; il est appelé à un développement encore plus considérable à l'avenir et la Société à dû construire une digue permettant de charger à

toute marée. Enfin, le découvert de Hatou, déjà en diminution l'an dernier avec 116.204 tonnes, n'a produit que 111.876 tonnes. La proportion de gros a été approximativement la même que précédemment : 41,3 % contre 41,5 %.

D'après les indications fournies par l'administrateur délégué au retour d'une tournée d'inspection en Extrême-Orient, l'état du marché des charbons permet d'espérer encore de nouveaux débouchés dans l'avenir avec des prix rémunérateurs.

Les travaux de prospection faits dans la ré ion de Phu-Nho-Quan n'ont donné encore aucuns résultats concluants. L'étude de ces gisements se poursuit.

Le procès que la Société soutient depuis sept ans contre M. Barlatier, qui était venu en 1906 organiser une exploitation sur ses concessions, est toujours pendant devant le Conseil d'État. Le procès engagé contre M. Maron, qui était également venu s'installer au nord de la concession, n'est pas encore terminé devant le conseil de contentieux de la colonie, mais l'extraction est abandonnée depuis longtemps. Enfin, en 1913, deux nouveaux colons sont venus, au mépris des droits les plus évidents de la Compagnie, s'installer sur deux terrains du lot de Hongay. Le Conseil a introduit contre eux une instance judiciaire.

Afin de faire face au développement probable des ventes, il y a lieu de se préoccuper de créer de nouveaux découverts et d'augmenter l'outillage et les constructions. Il sera aisé de faire face à ces dépenses grâce aux larges amortissements que la Compagnie a toujours effectués. Notons que pour 1913, il a été amorti, outre la somme de 587.980 40 représentant les immobilisations de l'exercice, une somme de 21.000 fr. représentant le troisième versement sur la participation dans la Société d'études minières en Indo-Chine ; au total 608.980 fr. 40.

*
* *

Les deux derniers bilans se comparent ainsi :

	1912	1913
ACTIF		
Concessions et mines	4.969.320 00	4.969.320 00
Avances pour impôts sur actions et obligations	107.410 18	104.454 89
Espèces en caisse et en banque	1.376.234 40	1.410.478 06
Marchandises en cours de route	91.918 95	164.179 17
Brai en cours de route	360.958 15	296.149 61
Effets à recevoir	4.464 00	46.960 00
Débiteurs divers au siège social	274.294 57	158.017 22
Matériel, immeubles et divers	1.000 00	1.000 00
Stocks de combustibles	757.041 16	796.419 56
Marchandises et approvisionnements :		
Magasins à Hongay	514.582 00	585.032 18
Débiteurs en Extrême-Orient	514.582 00	585.032 18
Divers	622.673 18	1.181.750 70
	9.109.896 59	9.722.761 39

PASSIF		
Capital actions	4.000.000 00	4.000.000 00
Capital obligations	2.010.000 00	1.930.000 00
Fonds de réserve statutaire	800.000 00	800.000 00
Réserve spéciale pour travaux	340.000 00	900.000 00
Réserve spéciale pour fonds d'assurances et éventualités diverses	157.500 00	175.500 00
Coupons restant à payer sur actions et obligations	63.997 46	69.311 95
Obligations à rembourser	4.000 00	18.000 00
Fournisseurs: restant dû au 31 décembre	3.289 88	10.863 59
Créditeurs divers	59.969 47	59.238 36
Créditeurs en ExtrêmeOrient :		
Divers	232.860 84	212.109 44
Bénéfices réservés sur la mine de Mougdzuong	155.917 46	174.106 50
Profits et pertes :		
Dividende à payer	1 280.000 00	1.360.000 00
À reporter	2.861 48	13.536 55
	9.109.896 59	9.722.761 39

Le bilan fait apparaître une situation financière satisfaisante, les disponibilités réalisables s'élevant à 4.752.441 fr. 39 tandis que les exigibilités ne représentent que 369.528 fr. 34. Les autres comptes n'appellent pas d'observations spéciales. Notons toutefois que les charbons et briquettes à encaisser figurent pour 1.181.750 fr. 70, au lieu de 622.073 fr. 18 en 1912, la principale augmentation provenant d'une créance sur l'État d'environ 500.000 fr.

*
* *

Des observations intéressantes ont été échangées après la lecture des rapports. Le président a indiqué que la clientèle des Charbonnages du Tonkin était très variée, suivant qu'elle se trouvait en Chine ou en Indo-Chine ; la Compagnie a même des marchés importants au Japon. Au surplus, le problème commercial peut être considéré maintenant comme résolu. C'est la question de la main-d'œuvre qui, à présent, préoccupe le conseil Cette année, la société a pu avoir des coolies en nombre important, mais ceux-ci quittent volontiers les chantiers pour les champs quand la récolte est bonne. Aussi la société cherche-t-elle à attirer des communautés annamites en leur procurant certains avantages matériels, car de l'avis du conseil, la société pourrait vendre beaucoup plus si elle pouvait extraire davantage.

L'exercice 1914 se présente, quoi qu'il en soit, dans de bonnes conditions.

Des indications complémentaires ont été fournies au sujet des procès en cours: Le plus important, le procès Barlatier, va aller devant le Conseil d'État, qui certainement confirmera les autres juridictions. Dans tous les cas, la Compagnie a été très prudente en mettant aux bénéfices réservés ce qu'elle a trouvé dans la caisse du séquestre quand

elle a pris la suite de l'affaire. Si elle gagne définitivement, ces bénéfices auront une autre destination.

Quant au procès Maron, il n'offre aucun intérêt. La Société le perdrait-elle, que cela ne diminuerait pas d'un centime la valeur de sa concession.

Notons enfin, à propos d'une question posée au sujet des comptes débiteurs, que la société n'est pas obligée, habituellement, à consentir à ses clients des crédits à longue échéance. Un seul client demande des délais prolongés : l'État. Vu l'état de nos finances publiques, les dépenses ne sont pas toujours mandatées en temps utile. Toutefois, pour les 500.000 fr. dus à la société, la question est tranchée ; elle n'aura pas besoin d'attendre le prochain emprunt.

Les comptes ont été, ensuite, approuvés à l'unanimité. MM. A. de Monplanet et Monvoisin, administrateurs sortants, ont été réélus pour six ans.

———————

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE HONGAY
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

[100] Recherches minières à Nho-quan (Ninh-binh).
MM. FEUTRIER, chef de service ;
PIRALI, BOURUON, SALMON, surveillants.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN À HONGAY
Siège social : 76, rue de la Victoire, Paris.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

[100] Conseil d'administration

MM. DE MONPLANET, président ;
MONVOISIN, vice-président.

Administrateurs

MM. Albert Luc, [Robert] THOUMYRE, C.-P. CHATER, DE CARRÈRE, Ch. GIROT, R. FERRANT, administrateurs délégués.

Direction à Hongay

MM. J.-C. GOLLION, directeur général ;
M. GARAND, sous-directeur.

Ingénieurs

MM. MOUCHET, ingénieur divisionnaire, en congé en France ;
MAUJOL, ingénieur divisionnaire à Hongay;
HELGESEN, ng, divisionnaire à Campha. ;
BURFIN, ingénieur du jour à Hongay ;
RAYGONDEAU, ingénieur à Nga-hai;
FEUTRIER, géomètre.

Service médical

M. le docteur GAYRARD, médecin aide-major de 1re classe, hors cadres, chargé du Service médical et pharmaceutique.

Service commercial

M. LECABLE, agent commercial à Hong-kong

Service mécanique

MM. PORTET, chef des ateliers ;
PEULETIER, contremaître, mécanicien.

Usine à briquettes.

M. PATARD, chef de fabrication ;
POLGE, REPELIN, TROUVÉ, surveillants.

Fours à coke

M. LANDRIÈVE, chef de fabrication.

Service du jour

MM. SAFFRAY, DOMENICO, S. CAMPANELLA, DEVOST, FRANÇOIS, surveillants.

Service de la mine

MM. BÉGÉRAT, PELLET, PREYNAT, maîtres-mineurs, à Katou ;
BONTOUX, MARTINET, GÉRARD, chefs de découvert ;
MATHELON, ANASTASSIADIS, MORIEULT, SCHNEIDER, SIMON, [101] VASSILIS, CAMPANELLA (P.-J.), LOGEAIS, GARRETTE, GUIBERT, ROSAY, DELBREIL (E.), PIRALI, MAZERET, surveillants ;
FORTIER, magasinier ;
DELBREIL H.), chef de découvert, à Campha ;
LUER, CHÈVRE, TUÉOLOGIDES, DIALINAS (J.), DIALINAS (M.), CAR.MAGNOLA, SALMON, surveillants ;
SPERBER, magasinier ;
GRATALOUP, chef de poste, à Mong-dzuong ;
LAN-DAN et GIOVANI, surveillants ;
LEGRU, chef de poste ;

Service de la comptabilité

MM. UHLER, chef de la comptabilité ;
E. JARDEL, comptable général, en congé ;
BOURNIQUE, comptable général p. i. ;
DONJAGOURT, comptable du Service des Mines ;
GUSTRE, shipping ;
BLONDÉ, aide-comptable ;
COLLINET, magasinier.

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 20 février 1915)

Cette société, en raison de son éloignement du théâtre des opérations, n'a pas eu à souffrir de la guerre. Le chiffre des ventes pour l'exercice qui vient de finir serait supérieur à celui de 1913 qui avait atteint 423.102 tonnes de charbon et 129.000 tonnes de briquettes. Il avait été distribué un dividende total de 85 francs.

Actuellement, le conseil annonce un acompte de 45 fr. et il est à présumer que le solde sera également de 45 francs, ce qui porterait le dividende total à 90 francs.

———————

Haïphong
Les obsèques de M. Maurice Garand
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1915)

Ce matin, à 10 heures 30, ont eu lieu le obsèques religieuses de M. Maurice Garand, sous-directeur de la Société française des charbonnages de Hongay, originaire de Saint-Étienne, décédé à l'hôpital de Lanessan, à l'âge de 38 ans, des suites d'une hépatite suppurée, le 23 mars 1915.

L'absoute fut donnée dans la chapelle de l'hôpital, puis le cortège se forma pour se rendre au cimetière.

Le deuil était conduit par M. Paul Garand, frère du défunt ; M. J. Gollion, directeur de la Société française des charbonnages du Tonkin ; M. Dumont, directeur de la Société des phosphates, ami personnel du défunt.

Les poêles étaient tenue par MM. Chemin-Dupontès, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan ; Maujol, ingénieur divisionnaire de la Société française des charbonnages de Hongay ; Saurel, ingénieur des mines ; le médecin-major Erdinger.

De superbe couronnes avaient été envoyées par : M. Paul Garand avec inscription *À mon frère* ; par *Le conseil d'administration de la Société française des charbonnages du Tonkin ; Le personnel européen de la Société française des charbonnages ; La Société française des charbonnages, agence de Hong-Kong ; Le personnel indigène de la Société française des charbonnages ; Les anciens élèves de l'École des mines de Saint-Étienne ; la maison Denis Frères ; La maison Descours et Cabaud ; la Banque de l'Indochine ; M. Paul Roque, armateur ; La société des Ciments Portland ; Les Chargeurs réunis.*

Après le dernières paroles du prêtre, deux discours furent prononcée, l'un par M. J. Gollion, directeur de la Société française des charbonnages, l'autre par M. Maujol, ingénieur, au nom des Anciens Élèves de l'École des mines de Saint-Étienne. Les voici :

Discours de M. Gollion,
directeur de la Société française des charbonnages du Tonkin

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une poignante émotion que je m'approche de cette tombe si prématurément ouverte pour adresser un dernier adieu à celui qui fut, à la Société française des Charbonnages du Tonkin, pendant de longues années, mon collaborateur et mon ami.

Raconter la vie de l'homme que la mort vient de faucher dans dans la fleur de l'âge est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui.

Maurice Garand, né à Saint-Étienne le 7 juin 1877 [15], fit de solides et brillantes études au collège Saint-Michel de cette ville. Après deux années de préparation, il entra à l'École nationale des mines de Saint-Étienne et en sortit eu 1901 dans un très bon rang avec le diplôme d'ingénieur civil des mines.

immédiatement après sa sortie de l'École, il entra la Compagnie des mines de Commentry Fourchambault et Decazeville où il passa près de quatre années pendant lesquelles il étudia, avec ses qualités d'activité, d'intelligence et de méthode, l'exploitation des couches puissantes, parfois si difficile et toujours délicate.

En 1905, il partait pour les Colonies, désireux de se faire une situation plus large et, surtout, lui permettant de faire mieux pour le bien-être et l'avenir de ceux dont il était devenu le chef de famille. C'est ainsi qu'il vint à Hongay occuper un emploi d'ingénieur divisionnaire a la Société française des charbonnages du Tonkin. On lui confia, en même temps que l'exploitation du découvert d'Hatou, l'exploitation difficile de la mine de Nagotna.

La rapide connaissance qu'il aval acquise de la main-d'œuvre annamite, jointe à ses extraordinaires qualités d'activité, d'intelligence et de méthode, lui permit d'obtenir de brillants résultats dans le service qu'on venait de lut confier.

En 1907, la Société française des Charbonnages du Tonkin lui donna l'important poste de sous-directeur ; il avait à peine 30 ans. La Société ne pouvait par faire un choix plus heureux.

---

[15] Fils d'Eugène Garand, commissionnaire en soieries, et de Louise Houdaille. Il avait fait graver sur sa montre « Dieu ! France ! Famille ! ».

Pendant les huit années qui viennent de s'écouler, tous ont pu, comme moi-même, mais nul mieux que moi-même, constater combien, dans ces fonctions, il était ce que les Anglais ont appelé avec tant de justesse l'homme qui prenait place dans la place qui convient. Ses chefs, ses collaborateurs ont trouvé en lui un homme au caractère droit, loyal en sans aucune faiblesse, d'une activité à toute épreuve, d'une intelligence hors ligne, merveilleusement doué pour cette bataille continuelle qu'est la lutte industrielle contre la nature.

Ses inférieurs ont trouvé en lui le chef bon, affable, sachant récompenser l'effort de chacun aussi bien que réprimer la moindre faiblesse, tout en sachant cependant rester paternel et indulgent.

Ses amis ont toujours trouve en lui l'homme serviable, dévoué à ceux auxquels il avait donné son estime et au service desquels il savait mettre en œuvre toutes ses qualités, de même qu'il les mettait en œuvre pour le plus grand bien de la Société française des charbonnages du Tonkin qui lui avait témoigné sa confiance.

Parlerai-je en mon nom personnel ? Dirai je le profond vide que va laisser près de mol celui qui vient de nous être enlevé en pleine jeunesse, en pleine activité, celui dont nous avons tous admiré l'inlassable labeur, celui que nous pleurons et dont nous garderons tous pieusement le souvenir.

Garand, que je parle au nom du conseil d'administration de la Société française des Charbonnages du Tonkin, que je parle en mon nom personnel, que je parie au nom de tous les employés des Charbonnages qui entourent aujourd'hui votre tombe, que je parle au nom de vos anciens camarades de École des mines de Saint-Étienne, que je parle au nom de vos nombreux amis, au nombre desquels j'ai l'honneur de me ranger, quelle que soit le voix dont je me fasse le porte-parole, je ne pourrai qu'être l'écho d'un immense en unanime regret.

Puissent ces témoignages de sympathie être un adoucissement à la douleur si grande et si légitime que vont éprouver les frères et les sœurs de monsieur Garand à l'annonce de la nouvelle de la perte de ce frère si aimant, de ce chef de famille si bon et si dévoué qu'ils ne reverront plus.

Maurice Garand, au nom de tous, je vous apporte un dernier adieu.

Discours de M. Maujol, ingénieur

Au nom des anciens élèves de l'École des mines de Saint-Étienne, je vient adresser un suprême adieu à notre camarade Maurice Garand qu'un aveugle en cruel destin vient d'abattre en pleine force, à son poste de travail. Issu d'une très honorable famille stéphanoise qui compte plusieurs personnalités des armes et des mines, Maurice Garand fit de solides et brillantes études littéraires au collège Saint-Michel, à Saint-Étienne. Supérieurement doué pour ce genre d'études, il les eût certainement poursuivies si des deuils répétés ne l'eussent rendu orphelin. Il n'avait pas seize ans et était l'aîné d'une nombreuse famille. C'est alors que, suivant les conseils de son oncle, le général Houdaille, ancien commandant de la « division de fer », il prépara l'École des mines de Saint-Étienne. Mettant à profit l'esprit d'analyse qu'il devait à ses études antérieures, Il aborda heureusement les mathématiques, fut bientôt classé premier de son cours et passa brillamment les deux parties de son baccalauréat, obtenant pour chacun la mention « très bien » et les félicitations du jury. Deux ans plus tard, il était reçu à l'École des mines de Saint-Étienne. Il en sortait en 1901 et la Société des mines de Commentry l'engageait aussitôt comme ingénieur du fond. C'est le seul poste qu'il occupa avant de partir au Tonkin ; il s'y était fait remarquer par de rares qualités d'intelligence et de volonté. Ses débuts à la Société française des Charbonnages du Tonkin remontent à 1905 ; en 1907, à 30 ans, n'ayant encore que deux ans de service à la Société, celle-ci n'hésita pas à lui confier les importantes et difficiles fonctions de

sous-directeur. C'est à ce poste que la plupart d'entre nous nous l'avons connu, c'est à ce poste qu'il vient de mourir, emportant l'estime et le regret de tous ses camarades, de tout son personnel, de ses nombreux amis. En même temps qu'il se créait cette belle situation, sa sollicitude n'abandonnait pas ses frères plus jeunes ; il n'avait cessé de surveiller leur éducation et de préparer leur avenir, les soutenant et les guidant. Cette sollicitude eut sa récompense. Un de ses frères [Albert-Émile], sorti dans les premiers de l'École polytechnique, est officier du génie maritime ; un autre [Louis-Marcelin] est capitaine aux goums du Maroc ; enfin le troisième, Paul, celui qui pleure à nos côtés, était en voie de devenir un gros planteur de notre colonie. Quelle belle et noble vie ! Elle fut trop courte, hélas ! mais comme elle est bien remplie. Nous en garderons pieusement le souvenir : elle st le plus bel exemple de valeur morale et d'énergie. Nous rappellerons aussi avec émotion ceux d'entre nous qui avons plus intimement connu ce brave cœur, quels trésors d e délicatesse, de sensibilité et d'amitié se cachaient sous des apparences volontairement un peu sévères. Puisse l'unanimité de nos regrets apporter un léger adoucissement à l'immense douleur de cette famille si cruellement frappée. Puisse l'unanimité de nos regrets apporter un léger adoucissement à l'immense douleur de cette famille si cruellement frappée. Et toi, mon cher Paul, puise courage et résignation dans cette réconfortante pensée que notre regretté Maurice est dans la paix que Dieu a promis aux hommes de bonne volonté.

La cérémonie terminée, le cercueil a été placé au dépositaire du cimetière de la route de Hué.

Remarqué dans l'assistance : MM. van Vollenhoven, secrétaire général ; M. l'administrateur Jardin, représentant M. le président de la commission municipale ; M. de Bellini, représentant M. le résident supérieur ; MM. [Auguste] Sire, directeur de la Banque de l'Indochine [à Hanoï] ; M. Hollard, directeur général des P.T.T. ; M. Langrogne, sous-directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan ; M. l'ingénieur en chef Lefèvre ; le capitaine de gendarmerie Dérosiaux ; M. Gué, fondé de pouvoirs de la maison Descours et Cabaud, à Haïphong ; M. Aimé Giqueaux, fondé de pouvoirs de la maison Denis à Haïphong ; Me Dubreuil et Baffeleul ; MM. Delorme, Cottin, Foureaut, Gabal ; M. Kock ; M. l'administrateur Morel ; M. Clopp ; MM. les ingénieurs Moreau et Hud ; M. Sellier ; M. Cordier ; M. Fafart, représentant la maison Roque ; M. Chenu, sous-directeur de la cimenterie ; M. Valette, de la maison Denis frères à Hanoï ; M. Simonet, de la maison Descours et Cabaud à Hanoï ; MM. Helgesen, Raygondeau, Burfin, ingénieurs ; Uhler, chef de la comptabilité ;Landriève, chef des services du port ; Feutrier, géomètre ; Pellet, maître mineur ; et une vingtaine de contremaîtres et surveillants ; plusieurs dames ; de nombreux employés européens et indigènes de la société, etc.

Nous renouvelons à M. Paul Garand, à la famille du défunt, à M. J. Gollion, directeur de la Société des Charbonnages, au service des mines, aux anciens élèves de l'École des mines de Saint-Étienne l'expression de nos vives condoléances.

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 19 juin 1915)

Les Charbonnages du Tonkin n'ont pas eu à souffrir de la guerre et les produits d'exploitation ont atteint en 1914 3.301.748 fr. au lieu de 2.907.554 fr. Le dividende est porté de 85 à 90 fr. Il est reporté à nouveau 157.560 fr.

———————

Société française
des
Charbonnages du Tonkin
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juin 1915
(*Le Journal des chemins de fer*, 19 juin 1915)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous présentons aujourd'hui les résultats de l'exercice 1914 qui sont, comme nous l'avions prévu, des plus favorables. Le mouvement d'expansion qui avait débuté au cours de l'exercice 1913 s'est accentué en 1914 et tous les comptes sont en progression marquée.

Nous avons extrait 497.912 tonnes de charbon contre 364.143 en 1913 et 306.139 en 1912. La fabrication des briquettes se chiffre par 110.785 tonnes. Elle avait été de 132.143. et 87.30 tonnes les deux années précédentes. Les ventes de charbon ont atteint 153.050 tonnes et, les ventes de briquettes 132.080, contre respectivement, 423.102 et 129.151 tonnes pour l'exercice antérieur.

Les bénéfices, favorablement influencés par une amélioration des prix, ont atteint 3 millions 301.748 fr. 11 au lieu de 2.539.655 fr. 47 en 1913, soit une augmentation de 30 %. Ces résultats satisfaisants n'ont pu être obtenus sans un important développement industriel dont le chiffre des immobilisations de capitaux porte la trace. L'accroissement des affaires comporte naturellement l'accroissement des moyens de production et de chargement et le chiffre des dépenses nouvelles s'élève cette année à 1 million 417.724 fr. 20.

De 1904 à 1913, la moyenne de l'extraction des charbons a été de 284.000 tonnes. Pendant cette période, deux importants chantiers ont disparu : Nagotna et le Mamelon 65, et le découvert d'Hatou est appelé à diminuer d'importance d'année en année. Pour arriver à une production moyenne de 500 à 550.000 tonnes et même supérieure, si les ventes le permettaient, nous sommes obligés d'envisager la création de nouveaux chantiers

Non pas que la richesse en houille des découverts de Monplanet, du Mamelon 158 et, surtout, de Campha ne puisse théoriquement faire face longtemps, seule, à une telle production : mais les dimensions de ces chantiers forcément restreintes ne se prêtent pas, sans inconvénient, à une production intensive. Il est indispensable, en effet, pour un bon rendement des piqueurs, que chacun d'eux dispose d'un champ d'abattage suffisant.

Aussi, avons-nous, pendant l'année 1914, poursuivi l'extension vers l'Est du découvert de Campha, mis en exploitation la couche de 16 mètres exploitée à flanc de poteau et préparé de nouveaux chantiers. Parmi ces derniers, nous citerons celui de Nga-Haï sur lequel nous avons porté particulièrement notre effort et qui, nous l'espérons, pourra déjà produire quelques milliers de tonnes en 1915. Les diverses couches de Nga-Haï appartiennent au système supérieur de Hongay, c'est-à-dire à celui de Nagotna et de Mongdzuong. Nous avons également fait de nombreuses reconnaissances au point appelé Charlot où nous comptons pouvoir organiser un découvert important dans la grande couche, c'est-à-dire dans le système inférieur que nous trouvons à Hatou et à Campha.

Nous avons dû aussi nous préoccuper des moyens de chargement pour évacuer nos produits. Notre vieil appontement en bois, qui datait de 1892, a été refait entièrement avec des pieux en ciment armé. À Campha, nous avons achevé la digue de 1.500 mètres commencée en 1913, et nous l'avons terminée par un musoir qui permettra l'évacuation à toute marée des charbons extraits dans cette région.

Nous vous avions dit, l'an dernier, que nos travaux de l'inspection à Phu-Nho-Quan n'avaient pas, jusqu'alors, donné de résultats concluants. La poursuite de ces travaux n'ayant amené aucune amélioration, nous avons abandonné notre option.

Nos procès, engagés contre les colons qui, à diverses époques, sont venus s'installer sur notre concession, continuent à suivre leur cours, peu rapide en temps normal, ralenti encore par la guerre.

Depuis notre dernière réunion, Messieurs, la mort nous a frappés durement à Hongay. Notre sous-directeur, M. Garand. est brusquement décédé à Hanoï, le 23 mars dernier, au cours d'une opération, à l'âge de 37 ans. Il était entre à la société en 1905 et était devenu sous-directeur en 1907. C'était un homme énergique, intelligent, actif, dont le concours nous avait été des plus précieux pendant la période de développement que nous venons de traverser. Nous avons nommé pour le remplacer M. Maujol, ingénieur divisionnaire à Hongay depuis octobre 1911, dont nous avons pu apprécier les solides qualités.

Enfin, le médecin de la société, le docteur Gayard, arrivé à Hongay en mai 1914, est décédé brusquement le 28 avril dernier. Ces pertes, douloureuses en tous temps, surviennent à un moment où tous les hommes valides étant aux armées, le recrutement du personnel est particulièrement difficile.

Nous devions, comme vous le savez, mettre en paiement le solde du dividende de 1913 le 1er septembre dernier mais la guerre, survenue le 3 août, a subitement bouleversé le marché financier et nous n'avons pu disposer à temps de nos fonds placés. De plus, le rapatriement de l'argent s'est trouvé ralenti par suite d'une crise des changes en Extrême-Orient et nous avons dû attendre quelque temps avant de reconstituer nos réserves : c'est ce qui explique le retard dans le paiement du coupon qui a eu lieu le 15 décembre Vous avez pu voir que le coupon intérimaire de 1914, porté à 45 francs, a été payé à sa date habituelle le 1er mars dernier

Voici le détail des immobilisations de l'année 1914 (en fr.) :

Immeubles	73.042 66
Appontement et quai no 2	285.860 14
Matériel industriel	117.869 86
Matériel de mines et divers	53.572 58
Matériel de chemin de fer	153.292 08
Mobilier instruments et appareils	569 50
Matériel de navigation	17.216 90
Travaux préparatoires et aménagements	344.505 20
Travaux préparatoires à Campha	371,705 28
	1.417.734 20

Nous vous proposons de les amortir entièrement. Il vous resterait alors une somme de 1.884.023 fr. 91, que vous pourriez répartir de la façon suivante : 300.000 francs à ajouter à la réserve pour travaux neufs qui atteindra alors 1.200.000 francs ; 1.400.000 francs pour le dividende qui serait ainsi porté à 90 francs par action ; enfin 144.023 fr. 91 seraient ajoutés au boni du dernier exercice. Ce dernier étant de 13.536 fr. 55, le report à nouveau atteindrait 157.560 fr. 46.

……

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport, le bilan et les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1914.

Elle fixe à 90 francs le dividende attribué à chaque action pour le dit exercice. Un acompte de 45 francs ayant été mis en paiement en mars dernier, le solde, soit 45 francs, sera payable, sous déduction des impôts, le 1er septembre prochain.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit M. Albert Luc comme administrateur pour six ans.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Paul Lévy et Albert Bazaine commissaires des comptes pour l'armée 1915, conformément à l'article 30 des statuts, pour agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 francs le chiffre des honoraires alloués à chacun d'eux.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, autorise, en tant que de besoin les administrateurs à conclure telles affaires et passer tels traités qu'il y aurait lieu avec la Société française des Charbonnages du Tonkin.

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN

(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1915)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires des Charbonnages du Tonkin a eu lieu le 8 juin, sous la présidence de M. le marquis de Monplanet, président du conseil.

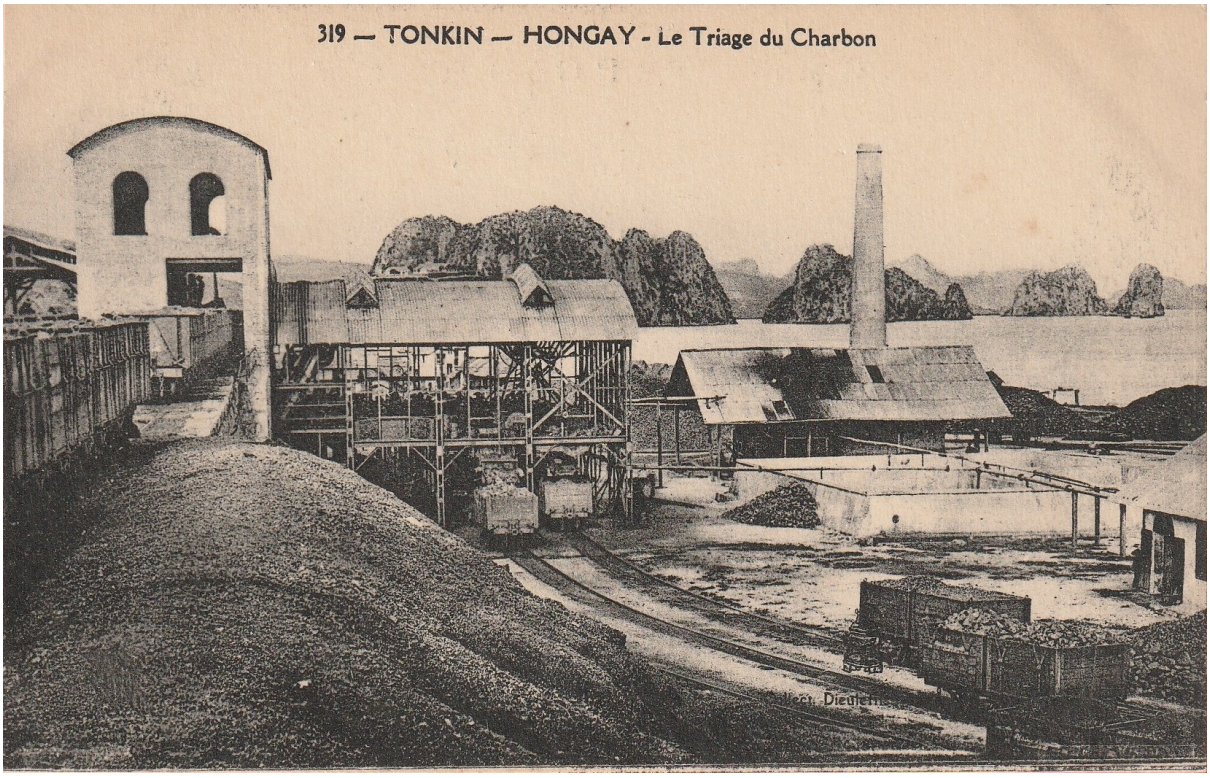
L'exercice 1914 a été des plus favorables. Le mouvement d'expansion qui avait débuté au cours de l'exercice 1913 s'est accentué en 1914 et tous les comptes sont en progression marquée.

L'extraction a été de 497.912 tonnes de charbon contre 364.143 en 1913 et 306.139 en 1912 ; les ventes de charbon ont atteint 453.050 tonnes- et les ventes de briquettes 132.030, contre respectivement 423.102 et 129.151 tonnes pour l'exercice antérieur. Les bénéfices, favorablement influencés par une amélioration des prix, ont atteint 3.301.718 fr. 11 au lieu de 2.539.655 fr. 47 en 1913, soit une augmentation de 30 %.

Déduction faite des frais généraux, d'un prélèvement de 1.417.724 fr. 20 pour les amortissements, et de 300.000 francs portés à la réserve pour travaux, le bénéfice net disponible s'élève à 1.597.560 fr. 46. Le dividende a été porté de 85 à 90 francs par action, et 157.560 fr. 46 ont été reportés à nouveau. Un acompte de 45 francs ayant été mis en paiement en mars, le solde, soit 45 francs, sera payable le 1er septembre.

Les actionnaires ont approuvé à l'unanimité toutes les résolutions proposées par le conseil, et réélu M. Albert Luc, administrateur sortant.

———————



Coll. Olivier Galand
Hongay. — Le triage du charbon. —. Dieulefils, Hanoï.

LE DÉVELOPPEMENT MINIER AU TONKIN ET LA PARTICIPATION ALLEMANDE

par le lieutenant SIRE,
attaché au bureau militaire du gouvernement général de l'Indochine.
(*Bulletin économique de l'Indochine*, nº 115, septembre-octobre 1915, p. 620-635)

Ces combustibles sont représentés surtout par la houille maigre de la Société française des charbonnages du Tonkin à Hongay, vaste entreprise qui a été déclarée d'utilité publique par un arrêté du 20 juillet 1905.

Cette grande société fournit, en effet, le combustible aux principaux services publics de l'Indochine, à l'Administration du Protectorat, à la Marine nationale à Saïgon, aux chemins de fer, à la Compagnie du Yunnan, aux Messageries maritimes, aux Chargeurs réunis, aux services subventionnés des transports fluviaux et maritimes, au service des Douanes et régies, aux Travaux publics, enfin à la presque totalité des industriels de l'Indochine.

Sur cette immense concession de 21.932 hectares et 50 kilomètres de côtes, entre 7.500 et 10.000 coolies chinois et annamites travaillent à 9 découverts et gîtes principaux : ceux de Hatou, Monplanet, Mamelon 158, couche de 16 m., recherches Chariot, Campha, Mamelon B, Muong-Dzuong et Ngai-Hai.

La « Société française des Charbonnages de Hongay » a installé un système de triage artificiel spécial et une fabrique de briquettes par mélange avec de la houille grasse japonaise et du brai d'Europe. 127 navires, tant français que japonais, anglais, norvégiens, allemands, américains et chinois, ont exporté de Hongay, en 1914, 372.000 tonnes de charbon après y avoir importé 45.000 tonnes de lignite gras du Japon et de brai d'Europe. Et la consommation locale a atteint 166.000 tonnes.

C'est donc une production totale se rapprochant déjà de celle des fameuses mines de charbon de Ping-Hsiang dans le Kouang-Si, qui atteignent 640.000 tonnes.

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 20 novembre 1915)

Les expéditions pour le mois d'octobre se sont élevées à 42.800 tonnes de charbon et 5.800 tonnes de briquettes au lieu de 39.000 tonnes et 9.100, tonnes respectivement, pour le mois correspondant de 1914.

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 18 décembre 1915)

Les expéditions pour les mois de novembre se sont élevées à 65.000 tonnes de charbon et 10.000 tonnes de briquettes, au lieu de 28.800 tonnes et 5.300 tonnes respectivement, pour le mois correspondant de 1914.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Paris-Capital*, juin 1916)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1915 se soldant par un bénéfice nef de 1.044.459 francs, contre 1.584.023 fr 90 en 1914 et voté un dividende de 95 fr., au lieu de 90 fr. précédemment, sur lequel un acompte de 47 fr. 50 sera payé le 1er septembre prochain.

———————————

L’industrie minière en 1915
(*Bulletin économique de l’Indochine*, juillet 1916)

[464] Les charbonnages de Hongay ont vu leur activité intensifiée par les besoins universels en charbon de terre. 142 navires ont touché Hongay en 1915, contre 111 en 1914. Les ventes de l'année 1915 y ont atteint 630.000 tonnes. Elles étaient de 260.000 tonnes en 1907, de 533.000 tonnes en 1914.

L'ensemble des houillères du Tonkin a progressé de 321.000 tonnes en 1907 à 728.000 tonnes en 1915.

———————————



Plaques autochromes prises par Léon Busy entre 1915 et 1920 (coll. Albert Kahn)
http://belleindochine.free.fr/images/tonkincolonial/HonGay.JPG

(*Bulletin de l'office colonial*, janvier 1917)

Les gisements de charbon actuellement exploités sont concentrés sur les bords de la baie d'Along ; — dans l'île de Kébao (où les couches, généralement minces, se présentent moins bien), — dans la concession si prospère de Hongay (Société française des charbonnages du Tonkin — capital 4 millions de francs. Obligations: 5 millions, dont 2.910.000 francs remboursés en 1912) ; dans le massif dit du Dongtrieu, où l'exploitation commence à peine, et où l'on se trouve en présence de gîtes énormes. Ils se présentent dans les calcaires d'âge rhétien, si admirablement étudiés par l'éminent géologue M. Zeiller, de l'Institut. Les houilles sont maigres (anthracites). Mais deux gisements au moins de charbons gras, ou demi-gras, sont connus et exploités au Tonkin : l'un à Phan-Mé, dans la province de Thai-nguyen ; l'autre près de Phu-nho-Quan, dans l'ancienne province de Ninh-Binh. Dans cette dernière région, on paraît se trouver en présence d'un gisement considérable, encore mal reconnu, mais qui aurait l'inconvénient d'être très sulfureux. […]

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1917)

Solde disponible de l'exercice 1916 : 1.871.490 fr. contre 1.802.020 francs en 1915. Dividende officiellement proposé : 105 fr. 263 par action contre 95 précédemment. On sait qu'un acompte de 50 fr. a été versé le 1er mars.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1917)

Le rapport présenté à l'assemblée du 5 courant donne les chiffres suivants de l'exploitation en 1916 : extraction : 575.600 tonnes ; briquettes : 125.553 tonnes contre 540.197 tonnes et 91.952 tonnes respectivement en 1915. La société a dû encore réduire l'importance des travaux neufs et elle éprouve de grosses difficultés à s'approvisionner en brai, qu'elle ne peut se procurer qu'au Japon.

L'assemblée a approuvé les comptes et voté la répartition d'un dividende de 105 fr. 263, soit 100 fr. net contre 95 fr. pour 1915.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Cote de la Bourse et de la banque,* 31 octobre 1917)

Les résultats de l'exercice 1916 présentés à l'assemblée générale des Charbonnages du Tonkin sont très satisfaisants. Les comptes approuvés font, en effet, ressortir un bénéfice de 3 millions 307.179 fr. 18 alors qu'en 1915, le bénéfice n'était que de 3.020.127 45. Le dividende voté atteint 105 fr. 263 alors qu'il n'était que de 95 fr. en 1915 et 90 fr. en 1914.

L'extraction des charbons a passé de 540.197 tonnes à 575.600 tonnes, la fabrication des briquettes de 91.952 à 125.553 tonnes. Devant la difficulté grandissante de se procurer le matériel et les matières premières indispensables, la société a dû réduire l'importance des travaux neufs qui seront poussés plus activement après la guerre. Il a été impossible d'importer du brai d'Angleterre par suite de la pénurie de bateaux. La société a dû s'en procurer au Japon.

Les comptes profits et pertes se comparent en 1915 et 1916 de la manière suivante :

	1915	1916
CHARGES		
Intérêts sur obligations	71 000 00	67.350 00
Frais d'administration	52.000 00	52.000 00
Frais généraux à Paris	75 031 12	72.113 70
Enregistrement, timbre	7.002 77	6.918 39
Frais généraux à Hongkong	28.063 02	33.374 82
Service commercial	29.132 00	27.521 00
Redevance au Protectorat	98.035 68	94.032 20
Divers	3 804 99	3.517 06
Total	364.829 58	350.857 83
PRODUITS		
Bénéf. s. ventes de charb. agglom.	4.348.860 77	3 520 618 66

Intérêts et changes	13.754 71	82.930 53
Loyers et divers	42 341 55	20 487 82
Total	3 384.957 03	3 624.037 01
Rappel des charges	364.829 58	350 857 83
Bénéfice net de l'exercice	3.020.127 45	3 267.179 18
Report antérieur	15.560 40	282.020 45
Bénéfice à répartir	3.177.687 91	3.549 199 03

La répartition des bénéfices des deux exercices est la suivante :

Amortissements	537.107 46	444.708 70
Réserve pour assurance	38 500 00	—
Réserve p. éventualités div.	800 000 00	1.200.000 00
Dividende	1.520.000 00	1.684.208 00
À reporter	282.020 45	187.282 93
Total égal au bénéfice à répartir	3.177.687 91	3.549.199 03

Ainsi le versement à la réserve pour éventualités a été augmenté de 400.000 fr. mais la réserve pour fonds d'assurance portée l'année dernière à 250.000 fr. reste à ce chiffre.

Les principales augmentations, qu'on relève au dernier bilan, portent sur l'encaisse, les marchandises en magasin. Les disponibilités réalisables atteignent 7.450.304 02 contre 6.304.735 88. La situation de la trésorerie est encore plus satisfaisante que celle en fin de l'exercice précédente puisque, en outre de cette augmentation de disponibilités, il y a une diminution des exigibilités qui passent de 493.838 93 à 464.93659.

On constatera que l'actif réalisable est supérieur au capital-actions et obligations réunis. La réserve statutaire reste à son maximum légal. Quant à la réserve pour éventualités, elle atteint 2.000.000 de fr.

M. Ch. Girot est élu administrateur.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1918)

Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la Société française des Charbonnages du Tonkin, convoquée pour le 23 de ce mois, que les bénéfices de l'exercice 1917 se sont élevés à la somme de 2 millions 43.526 fr contre 1.871.491 fr. pour l'année précédente Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de porter le dividende de 105 fr. brut à 110 fr. net par action.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

L'assemblée ordinaire des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1917, qui se soldent par un disponible de 2.513.526 fr. Une somme de 500.000 fr. a été appliquée à la réserve pour éventualités diverses et un dividende de 110 fr a été voté, sur lequel un acompte de 55 fr. a été versé le 1er mars écoulé ; le solde sera mis en paiement le 1er septembre prochain.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 27 mai et a approuvé les comptes de l'exercice 1917 qui se soldent par un bénéfice de 3.001.401 fr contre 3.257.179 fr. en 1916. Sur cette somme, 645.247 fr. ont été affectés à divers amortissements. Sur le solde, il a été porté 500.000 fr. à la réserve pour éventualités diverses et un dividende de 115 fr. par action (110 fr. net de la taxe de 5 % sur le revenu) a été voté. Un acompte de 55 fr. ayant été mis en paiement le 1er mars dernier, le solde, 55. fr. net, sera payable le 1er septembre prochain, sous déduction de l'impôt de transmission pour les titres au porteur. Le dividende de l'exercice.précédent avait été de 105 fr. 26.

Pendant l'exercice 1917, la société a extrait 544.000 tonnes de charbon et vendu 503.967 tonnes ; elle a fabriqué 89.000 et vendu 98.595 tonnes de briquettes.

L'assemblée était présidée par M. [Albert] de Monplanet, président du conseil d'administration. Les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Des félicitations ont été votées au conseil.

———————————

Bulletin des amis du vieux Hué (BAVH), 3e trim. 1918 :

[176] Le soir, les chaloupes mouillaient à Kam-Pha.

Le 4 mai 1918 au matin, en débarquant, le cortège est reçu par M. Gollion, directeur, et par le personnel des charbonnages.

On prend place dans des wagonnets spécialement aménagés pour parcourir la digue. Sur le carreau de la mine, les uns montent en chaise, les autres à cheval, pour effectuer l'ascension d'une montagne d'où l'on découvre parfois un magnifique panorama.

Enfin, l'on arrive à la montage où se fait l'exploitation en découvert. Nous sommes alors réellement émerveillés. Des milliers de coolies travaillent à l'abattage successif des bancs de schiste que l'on rejette et des bancs de charbon que l'on charge directement dans des wagonnets. Le directeur fait remarquer à M. le gouverneur général et à l'empereur tous les avantages de ce genre d'exploitation, et en particulier, celui de n'avoir pas à craindre de catastrophes de grisou. Il cite quelques chiffres : la production fut de 60.000 tonnes environ pour les quatre premiers mois de 1918 ; elle atteindra pour l'année entière 225.000 tonnes ; la mine a produit depuis son ouverture 755.000 tonnes ; elle est exploitable pour 20 millions de tonnes, ce qui correspond à une extraction de 400.000 tonnes pendant cinquante ans. La Société française des charbonnages du Tonkin occupe, tant ici qu'à Hongay, de 12 à 13.000 coolies. Ceux-ci sont installés dans des villages coquets, propres, bien tenus. Ils sont soignés, le cas échéant, dans des hôpitaux de la Société, qui assure aussi l'instruction à leurs enfants.

L'empereur n'en croit ni ses yeux ni ses oreilles. Il est saisi d'admiration. Et, pour mieux, voir, il n'hésite pas à escalader à pieds plusieurs gradins, en compagnie de M. Sarraut.

[176] Après avoir admiré le panorama féerique de la baie des Fai-tsi-long, le cortège retourne à bord des chaloupes, et rentre à Haïphong dans l'après-midi. Un train spécial nous conduit à Hanoï le soir même.

———————————

Les charbons du Tonkin
(*Bulletin de l'Office colonial*, 1919)

Le tableau du mouvement général des sorties des charbons du Tonkin pour l'année 1918 contenu dans les statistiques commerciales de la Chambre de commerce de Haïphong montre qu'il a été livré 560.966 ton. de charbon, contre 670.443 ton. en 1917, soit 100.477 tonnes de moins qu'en 1918.

Ces 560.966 tonnes se répartissent ainsi, par lieux de production : Société française des Charbonnages du Tonkin, 506.307 tonnes ; Société anonyme du domaine de Kébao, 7.676 tonnes ; Mao-khê, 12.659 tonnes ; Charbonnages de Tuyên-Quang, 20.100 tonnes ; Charbonnages de Bicho, 11.200 tonnes ; divers 3.025 tonnes.

———————————

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 20 avril 1919)

Chevalier (au titre civil)

Gollion (Jean-Claude), directeur général de la Société des charbonnages de Hongay (Tonkin). Titres exceptionnels : en Indo-Chine depuis douze ans et demi. A su donner à l'industrie qu'il dirige et qui est, à l'heure actuelle, la plus considérable de la colonie, une impulsion qui en augmente chaque année l'importance. A, pendant toute la durée des hostilités, assuré l'exploitation intense de ses mines, ce qui a permis de fournir à la flotte commerciale française, dans les meilleures conditions, le combustible qui lui était indispensable.

[La production de 1915 a atteint 450.000 t. avec 7 à 10.000 ouvriers.

M. Gollion n'a pas hésité à augmenter dans de notables proportions le nombre des ouvriers indigènes occupés dans le seul but d'assurer par le travail la subsistance aux nécessiteux.

A assuré, durant la guerre, l'exploitation intense de ses mines, ce qui a permis de fournir à la flotte commerciale française le combustible qu'elle ne pouvait trouver, même à des prix exorbitants, dans les ports étrangers.]

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Paris-Capital*, mai 1920)

Les bénéfices bruts de cette société ont passé de 5.257.308 en 1918, a 13.129.674 fr. : après affectation de 6.500.000 fr. à la réserve pour éventualités diverses et de 450.220 fr. aux amortissements et adjonction du report antérieur de 154.422 fr., les bénéfices disponibles ressortent à 6.318.876 fr, au lieu de 2.166.475 fr. Le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 1er juillet, de fixer le dividende à 174 fr. 25 brut (160 net), pour la totalité du capital. Pour 1918, les actions anciennes avaient reçu 120 fr net.

———————————

[Conséquences de la dévaluation de la piastre]
(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1920)

La piastre indo-chinoise, qui avait atteint un moment 16 francs environ, ne vaut plus maintenant que 10 fr. 75 et on nous demande quelles conséquences ce fléchissement peut avoir sur le résultat des sociétés travaillant en Indo-Chine.

À vrai dire, il n'est pas possible de fournir une réponse d'ordre général à celle question ; si, en principe, la hausse de la piastre favorise par exemple les sociétés important dans la colonie des matières achetées en France, et défavorise celles qui importent en France des matières achetées dans la colonie, on doit constater que, dans l'application, celle règle subit l'influence de facteurs secondaires qui en modifient profondément les conséquences.

En lisant les rapports annuels des sociétés intéressées on voit, notamment, en résumé, que la COMMERCIALE INDO-CHINOISE reconnaît que la hausse de la piastre lui est profitable ; l'UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE [LUCIA*] déclare seulement que le jeu combiné des exportations et des importations et les « mesures prises » la mettent à l'abri des « fluctuations » de la monnaie locale ; la COMMERCIALE D'EXTREME-ORIENT perdrait à son renchérissement, si le relèvement des denrées qu'elle exporte, notamment du riz, ne constituait un palliatif suffisant. Seules, la SOCIÉTÉ DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'INDO-CHINE et l'INDO-CHINOISE D'ÉLECTRICITÉ ne peuvent qu'en pâtir à cause de l'accroissement des dépenses de personnel et des charges d'exploitation en général, qui résulte du relèvement de la piastre et qu'il faudra compenser par un redressement des tarifs ; c'est le cas également des TABACS DE L'INDO-CHINE*, dont les frais se sont beaucoup accrus, circonstance aggravée encore par un redoublement de concurrence des importateurs algériens et marseillais. Enfin, les CHARBONNAGES DU TONKIN, au contraire, profitent largement de la situation actuelle.

On voit qu'il est difficile de démêler des principes, généraux au milieu de cet enchevêtrement d'intérêts contradictoires ; le cas de chaque entreprise est à examiner en particulier, d'autant que beaucoup de sociétés — elles en ont été publiquement accusées — se livreraient sur le marché du change de la piastre à une spéculation continuelle et généralement profitable grâce aux importantes disponibilités qu'elles possèdent.

———————

(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1920)

L'action des Charbonnages du Tonkin a vivement fléchi à 5.045, recul que facilite l'étroitesse de son marché. En octobre, les expéditions ont porté sur 59.800 tonnes de charbon et 6.450 tonnes de briquettes, au lieu de 55.000 et de 9.200 tonnes respectivement pour la période correspondante de 1919. Depuis le 1er janvier, la plus-value est de 125.200 tonnes pour le charbon et il y a moins-value de 1.150 tonnes pour les briquettes.

———————

LA QUESTION CHINOISE
Le Commerce chinois en Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1920)

Du *Courrier d'Haïphong*.

……

Pas plus qu'on ne peut comparer à la rue des Voiles à Hanoï, ni à la mesquine activité du quartier chinois de Haiphong l'intense animation permanente des rues de Cholon, n'est-il pas permis, si l'on veut rester dans les limites du vraisemblable, d'assimiler à

l'indéniable suprématie chinoise en Cochinchine, la timide action de quelque quinze mille Célestes dans les trois grandes cités tonkinoises. Et quelle crainte peuvent suggérer pour la prospérité de Thai-binh 250 Chinois noyés dans un million d'Annamites ? Ou les 8.000 Chinois qui s'opposent aux 70.000 Annamites de Haïphong ? On compte sans doute 5.000 Chinois à Quang-yên : mais on sait que la Société des Charbonnages da Tonkin en occupe au moins 4 500 comme coolies à Hongay, à Hatou, à Monplanet et à Campha. Ici, les Chinois sont surtout des coolies ; là bas, dans les grasses provinces de Cochinchine, ils détiennent le monopole du commerce et des transports. En face de 6 millions de Tonkinois, trente neuf mille Chinois n'existent pas ; mais, au-dessus de deux millions neuf cent mille Cochinchinois, deux cent quarante mille Chinois constituent l'armée formidable du commerce, attablée au festin pantagruélique que lui offre la Cochinchine hospitalière.

———————————

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1921)

La Société française des Charbonnages du Tonkin a exporté en 1920, 59.601 tonnes de briquettes ; 645.946 tonnes de criblé et de menu ; 708 tonnes de coke ; au total 706.315 tonnes, contre 582.511 tonnes en 1919, soit 123.804 tonnes de plus en 1920.

Les vapeurs japonais et anglais, spécialisés dans la navigation côtière, ont permis de retrouver le fret nécessaire à l'écoulement, des produits de cette Société essentiellement française.

Notre confrère le *Courrier d'Haïphong* annonce qu'à l'assemblée générale du 7 juin 1921, après la constatation du mouvement ascensionnel des exportations, surtout sur l'étranger, qui a chance de se prolonger, il fut déclaré que, les charbons de la Société étant recherchés et le conseil ayant peine à satisfaire aux demandes d'achat, ce dernier avait été amené à envisager un programme de travaux permettant d'augmenter la production.

Au retour d'un administrateur envoyé en mission à Hongay, le conseil a décidé la création d'un nouveau port à la pointe de Campha. Ce port desservira toute la région est des concessions de la société, où se trouvent les gisements les plus avantageux à exploiter, tant comme proportion de criblé que comme prix de revient.

On pourra ainsi arriver en une étape de trois ans environ, à une production de 900.000 tonnes, puis à 1.200.000 tonnes en une seconde étape, avec la possibilité d'un développement ultérieur plus grand encore si le besoin s'en faisait sentir. Enfin, le port serait accessible aux cargos de 8.000 tonnes.

Le programme à réaliser entraînera une dépense qui sera échelonnée sur plusieurs années, au cours desquelles l'élévation normale des prix de revient actuels peut s'atténuer.

———————————

AEC 1922/730 — Sté française des charbonnages du Tonkin*, 76, rue de la Victoire, PARIS (9e).

Capital. — Société anon fondée le 4 avril 1888, 8 millions de fr. en 32.000 act. de 250 fr. ent. lib. — Divid. : 1916, 100 fr. ; 1917, 110 fr. ; 1918, 120 fr. ; 1919, 160 fr. ; 1920, 250 fr. ; 1921, 305 fr. 55.

Objet. — Exploitation du domaine houiller de la baie d'Along (Tonkin) et industries s'y rattachant. Une grande partie de la production est exportée en Chine, au Japon à Singapoore, et à Hongkong. La société possède des agents dépositaires ou correspondants à Singapoore, Saïgon, Hongkong, Canton, Swatow, Amoy, Shanghai,

etc. — En 1920, les ventes de la Société ont atteint 706.315 tonnes, dont 59.664 de briquettes, 645.946 de criblé et menu, 708 tonnes de coke.

Conseil. — MM. A[lbert] de Monplanet [CIC/BI], présid. ; [Fernand] Monvoisin [CIC], v.-présid. ; A[lbert] Luc [banquier. Il sera, en 1925, du 1er conseil des Mines de zinc de Chodon], Ch. Girot, C[hristian] de Monplanet [frère d'Albert. CIC], F[ernand] de Carrère [1849-1934][ancien receveur des finances, il préside à la francisation de la société de 1895 à 1900], R[obert] Thoumyre, Stanislas Simon [Bq Indoch.], Ch[arles] Georges-Picot [CIC], adm. ; R[aymond] Ferrant, adm. dél.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN À HONGAY

Siège social : 76, rue de la Victoire, Paris.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 80)

Direction à Hongay

MM. J. C. GOLLION, chev. Lég. hon., directeur général ;
E. MAUJOL, sous-directeur.

Ingénieurs

MM. GONNET, ingénieur principal ;
BEISSAC [16], chev. Lég. hon., croix de guerre, ingénieur divisionnaire [passé en 1927 aux Charbonnages de Kebao] ;
ROSSARY, ingénieur ordinaire ;
SABARY [17], ingénieur du jour ;
BASCOU [18], ingénieur principal du jour.

Service médical

M, le docteur P. JACQUEMART (croix de guerre), chargé du Service médical et pharmaceutique.

Service commercial

M. E. LECABLE, agent commercial à Hongkong.

Service mécanique

MM. CORMERAIS [19], chef des ateliers ;
NAEGELÉ [?], contremaître mécanicien ;
FRUCHARD, contremaître mécanicien.

Usine à briquettes

---

[16] Pierre Jean François Henri Beissac (14 novembre 1891 à Pleaux, Cantal-22 avril 1943 à Mazingarbe) : chevalier de la Légion d'honneur du 23 janvier 1915 comme lieutenant de réserve à titre temporaire au 56e régiment d'infanterie, officier du 2 février 1940 comme commandant de l'armée de l'air.

[17] Léopold-François Sabary : admis à faire valoir ses droits à la retraite le 15 février 1917 comme mécanicien principal de 2e classe de la marine (port de Rochefort,) en service au centre d'aviation de Saint-Raphaël. Chevalier de la Légion d'honneur en 1923.

[18] Louis Alexandre César Bascou (19 juin 1889 à Paris-20 juillet 1931 à Hongay) : polytechnicien, chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1917 comme capitaine à titre temporaire au 1er régiment d'artillerie de campagne, officier du 2 janvier 1928 comme capitaine de réserve au 4e régiment d'artillerie coloniale.

[19] Charles Cormerais : né à Nantes le 9 octobre 1882, engagé volontaire dans la marine pour cinq ans le 2 septembre 1902, ingénieur des Arts et métiers. Précédemment au service des Éts Larue à Hanoï. Plus tard aux Ateliers maritimes à Haïphong, aux F.A.C.I. à Saïgon et aux Éts Bourbon à Nhatrang, enfin aux Éts Diethelm à Saïgon.

MM. POLGE chef de fabrication ;
TROUVÉ, surveillant.

Fours à coke

M. ROSAY, surveillant.

Service du jour

MM. DABREMONT, chef de bureau des études ;
BOURBON, géomètre ;
FORTIER, chef de service ;
LOHMANN, surveillant ;
THÉOLOGIDÊS, surveillant ;
DEVOST, surveillant ;
BAILLS, surveillant ;
SIMON JEAN, surveillant ;
CHEVALIER, surveillant.

Service de la Mine

MM. PELLET, sous-ingénieur ;
VERDIER, maître-mineur ;
BONTOUX, chef de découvert ;
MARTINET, chef de découvert ;
H. DELBREIL, chef de découvert ;
CHÈVRE, chef de découvert ;
LAPORTE, surveillant ;
ANASTASIADIS, surveillant ;
VASSILIS, surveillant ;
VILLARÉAL, surveillant ;
E. DELBREIL, surveillant ;
CHAMLOIS, surveillant ;
LINDNER, surveillant ;
BRUNEL, surveillant ;
LUER, surveillant ;
PEILLON, surveillant ;
J. DIALINAS, surveillant ;
M. DIALINAS, surveillant ;
PHILIPPOT, surveillant ;
CARAMAGNOLA, surveillant ;
QUOICO, surveillant ;
SCALA, surveillant ;
PINELLI, surveillant ;
CARETTE, surveillant ;
FEYLER, surveillant ;
TABORSKY, surveillant ;
RIPP, surveillant ;
CHRYSOULAKIS, surveillant ;
TYZL, surveillant ;
MAMOUNAKIS, surveillant ;
MAZORET, chef de poste ;
LÉVEQUE, chef de poste ;
BARAILLE, chef de poste ;
BOURELLY, surveillant ;
SOUBRIER, surveillant ;

TABARY, surveillant ;
BLANCHON, surveillant ;
BRIET, géomètre ;
KRAEMER, surveillant;
ROSSI, surveillant ;
BATIILLOT, surveillant.

Service de la comptabilité

MM. F. R. UHLER, chef de la comptabilité ;
BLONDÉ, comptable général ;
REPLIN, comptable du Service des mines ;
X…, comptable du Service du jour ;
CHAPAZ, magasinier ;
MOYNAT, aide-magasinier ;
MARTIN-JACQUES, aide-clerc-shipping ;
X… , caissier central.

Agent transitaire à Haïphong

M. H. LACOSTE

———————

COMPAGNIE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1922)

Le conseil d'administration aurait décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire vers la fin avril, afin de leur soumettre un projet de doublement du capital. Cette opération aurait lieu simultanément avec la répartition aux actionnaires d'une somme de 250 fr. par action, prélevée sur les réserves.

D'autre part, la société aurait décidé la division en deux de l'action qui cote actuellement 7.790 fr.

———————

COMPAGNIE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1922)

L'augmentation du capital de 8 à 16 millions par distribution gratuite de 32.000 actions nouvelles, titre pour titre, aura lieu entre le 1er septembre et le 1er décembre au moment du paiement du solde de dividende afférent à l'exercice 1921.

Les nouveaux titres seront créés jouissance du 1er janvier 1922 et assimilés immédiatement aux actions anciennes.

———————

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 22 mai 1922)

Notre confrère *Le Courrier d'Haïphong* donne les renseignements suivants sur le charbon du Tonkin :

« Nos lignes d'Extrême-Orient desservent près de la moitié de l'Afrique et la plus grande partie de l'Asie ; elles exigent un grand nombre de navires de gros tonnage,

paquebots et cargos exécutant un très long parcours. Par suite, leur dépense en charbon se trouve être le facteur principal à considérer. Or, jusqu'ici, cette flotte n'utilisait de charbon français qu'entre Marseille et Port-Saïd ; durant tout le reste du voyage, elle. devait s'approvisionner en charbon étranger. Si l'on considère qu'un paquebot de Chine des Messageries consomme, en filant 13 nœuds, de 14 à 15.000 tonnes de charbon par voyage, la consommation des Messageries Maritimes ne ressort pas à moins de 400 à 450.000 tonnes par an et celle des Chargeurs Réunis à 150 ou 200.000 tonnes.

Durant la guerre et depuis, ce charbon a atteint des prix exorbitants : jusqu'à 500 fr. la tonne dans certaines escales et il était généralement mauvais, provenant du Natal, du Japon ou des Indes. En prenant une base de 300 francs la tonne, la dépense globale s'élève à 180 millions de francs par an durant 1918 et depuis.

Or ce charbon que l'on payait si cher à des étrangers, pouvait être fourni par des mines françaises. Sans doute, le charbon de Hongay qui est anthraciteux ne peut être employé tel quel, mais -mélangé à du charbon gras japonais ou même tonkinois, il est excellent. Il y a un an, le *Paul-Lecat* en a fait l'expérience ; il a embarqué à Saïgon 800 tonnes d'un mélange d'anthracite Hongay et houille grasse Phan-Me (Tonkin).

On a constaté que la pression était très satisfaisante, bien maintenue et la consommation inférieure à celle du charbon japonais, indien ou sud-africain.

Étant donné que la presque totalité de la production de Hongay va aux Chinois et aux Japonais et qu'il serait impolitique d'en cesser l'exportation chez eux, la solution du problème est dans une exploitation intensive et surtout extensive des gîtes connus en Indochine. »

———————————

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 1er juin 1922)

D'après le *Bulletin financier de l'Indochine,* le développement des Charbonnages du Tonkin est des plus satisfaisants.

Bien que les résultats de l'exercice 1921 ne soient pas officiellement annoncés, on sait déjà qu'ils accuseront une nouvelle progression sur les précédents, qui s'étaient traduits par un bénéfice net de 17.001.000 francs et avaient permis de répartir un dividende de 250 francs par action.

À titre d'indice, faisons remarquer que les expéditions de la société ont été, pour les onze premiers mois de 1921, de 772.000 tonnes (contre 639.400 pour la période correspondante de 1920) et que l'acompte de dividende réparti dernièrement a été de 137 fr. 50 (net de l'impôt sur le revenu) contre 125 francs il y a un an. On parle, pour l'exercice écoulé, d'un bénéfice total de 22 millions de francs environ.

Un tel bénéfice permettra aisément de répartir un dividende accru, qui atteindra peut-être 300 francs (contre 250 fr. l'année dernière. Cette répartition n'absorberait, en effet, que 10 millions.

Des travaux de recherches entrepris en 1921 ont amené la découverte de cinq couches de charbon sur la rive droite du fleuve Rouge près du village de Qui-Môngo.

L'emplacement des recherches est situé à 15 kilomètres au Nord-Ouest de Yên-Bay et à quelques centaines de mètres seulement du fleuve.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN[20]
Assemblée générale ordinaire du 13 juin 1922
Siège social : à Paris, 74, rue de la Victoire.
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

Conseil d'administration : MM. A. de Monplanet, off. LH, président ; Fernand Monvoisin, chev. LH, vice-président ; Raymond Ferrant, chev. LH, administrateur délégué ; Albert Luc, Christian de Monplanet, Charles Girot. Fernand de Carrère, Ch. Georges-Picot, off. LH, Stanislas Simon, off. LH, R[obert] Thoumyre, chev. LH.

Commissaires : MM. Paul Lévy et Albert Bazaine.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Pendant l'année 1921, dont nous vous présentons aujourd'hui les comptes, nous avons extrait 720.000 tonnes et vendu 781.231 t. de charbon, contre respectivement en 1920, 550.000 t. et 645.946 t. Vous noterez ces augmentations de 170.000 t. pour l'extraction et de 135.285 pour les ventes.

Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'en utilisant au maximum notre outillage et nos moyens actuels d'embarquement.

La vente de briquettes, toujours mal influencée par la cherté du brai, a été de 57.512 tonnes contre 59.661 en 1920.

Les bénéfices ont passé de 17.601.638 fr. 54 à 21 millions 507.4-78 fr. 93. L'augmentation très sensible des ventes a donc compensé, et bien au delà, la baisse de la piastre ; c'est ce que nous avions toujours prévu.

Nous avons, au cours de l'année dernière, poursuivi les études préparatoires qui devaient permettre d'entrer dans l'exécution des diverses parties du programme des travaux que nous vous avions indiqués, lors de notre précédente assemblée.

Afin d'assurer les besoins prochains en force motrice et donner à nos installations d'énergie toute sécurité de marche, nous avons composé notre centrale avec 4 groupes électrogènes de 1.000 kilowatts.

Pour réserver l'avenir, les plans de la centrale, prévoient l'adjonction possible d'un cinquième groupe dont la puissance unitaire pourra, au besoin, être double de la puissance unitaire des groupes actuels.

Tout le matériel nécessaire à l'équipement de ces groupes, chaudières, canalisations, appareillage, a été commandé.

Nous avons choisi pour la centrale électrique un emplacement peu éloigné du barrage construit il y a quelques années et dont la réserve permettra d'alimenter les chaudières avec une eau parfaitement adaptée à leur bon fonctionnement.

---

[20] Société anonyme constituée en 1888 pour une durée de 99 années.

Capital : 4 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 250 francs, entièrement libérées.

Le capital, qui était de 4 millions à l'origine de la société, a été d'abord porté à 6 millions en 1896. Il était représenté par 12.000 actions de 500 francs.

En 1898, le capital a été réduit de 6 à 3 7 millions par la réduction de la valeur des actions de 500 à 250 francs, et porté ensuite à 4 millions par l'émission de 4.000 actions nouvelles de 250 francs.

Obligations : Les obligations en circulation pour 2.090.000 francs, font partie d'un emprunt de 3.500.000 francs pour lequel 7.000 obligations de 500 fr. 4 % ont été émises en 1907. Elles sont remboursables au pair de 1906 à 1935, sauf anticipation.

Les actions et les obligations sont inscrites à la Cote officielle, au comptant.

Cours du 29 août 1912 :

Actions fr. 1.685

Obligations (jouissance avril) : 490

Répartition des bénéfices. — 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 5 % d'intérêt aux actions sur le montant libéré non amorti.

Le surplus est distribué aux actionnaires, soit à titre de dividende, soit à titre d'amortissement; des fonds spéciaux peuvent être constitués à cet effet, suivant décision de l'assemblée générale.

Cet emplacement se trouve à 5 kilomètres de Hongay, le long de la voie ferrée qui relie le port à la région de Hatou.

Les travaux relatifs à l'infrastructure de la voie du chemin de fer sont en cours. Les rails, traverses et accessoires correspondant à 15 kilomètres de voie sont arrivés à Hongay dans les premiers mois de l'exercice.

Nous avons équipé cette voie en rails « Standard » français de 26 kilos.

Pour la construction de l'ouvrage du nouveau port, nous avons traité avec la « Société des Grands Travaux en Béton Armé » qui doit nous livrer en octobre 1923 l'appontement terminé.

Cet ouvrage aura un développement utile pour le chargement de 240 mètres et comportera deux postes d'accostage desservis par un gril continu de 6 voies.

Afin de réaliser cette disposition particulièrement favorable pour les opérations de chargement qui doivent porter sur des produits de classes différentes, nous avons été amenés à prolonger l'ouvrage d'art lui-même aux deux extrémités, ce qui permet le raccordement, des voies jusqu'au terre-plein.

C'est ainsi que la longueur totale de l'ouvrage d'art est de 265 mètres le long de la file de mer et de 345 mètres le long de la file de terre.

Deux grands cargos de 8 à 10.000 tonnes pourront s'y trouver simultanément en chargement.

Enfin, nous poursuivons parallèlement la préparation des autres installations, transport d'énergie, criblage, organisation des stocks, en vue d'assurer l'achèvement de chaque poste de façon aussi concordante que possible avec notre programme. Voici le détail des immobilisations de l'année 1921 :

Immeubles	468.982 74
Matériel industriel de Mines et divers	289.500 82
Matériel de chemin de fer	167.237 02
Mobilier, instruments et appareils	5.232 02
Matériel de navigation	233.190 76
Travaux préparatoires et d'aménagement	954.285 18
Travaux préparatoires à Campha	1.514.170 74
Total	3.632.599 28

Nous vous proposons, comme d'habitude, d'amortir entièrement cette somme.

Il restera alors un solde bénéficiaire de 17.874,879 65

qui, avec le boni des exercices précédents, soit 778.087 89

donne à répartir 18.652.967 54

Dans ces conditions, vous pouvez distribuer un dividende de 305 fr. 555, soit 275 fr. net d'impôt sur le revenu 9.777.777 77

et porter à la réserve pour éventualités diverses mie somme de 8.000.000 00

Le boni reporté serait alors de 875.189 77

Total 18.652.967 54

Les huit millions à inscrire à la Réserve pour éventualités diverses viendront compenser le prélèvement de pareil montant que votre assemblée générale extraordinaire vient de voter en vue du doublement du capital social.

Les pouvoirs de MM. Charles Georges-Picot et Raymond Ferrant venant à expiration, nous vous demandons de les renouveler pour une période de six ans.

Vous avez à nommer deux commissaires pour l'exercice 1922 et à fixer les émoluments de chacun d'eux, MM. Lévy et Bazaine sont rééligibles.

……

———————

QUANG-YÊN
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1922)

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès, survenu le 8 juillet à l'hôpital militaire de M. Morel, ancien commandeur du vapeur *Nguyên-Trai* et agent de le Société française des Charbonnages du Tonkin à Hongay.

……

———————————

L'activité économique
Ouverture du marché philippin aux Charbonnages du Tonkin
(*L'Écho annamite*, 27 juillet 1922)

La « Manila Electric Company » de Manille, l'une des plus puissantes entreprises des îles Philippines, vient de signer avec la Compagnie française des Charbonnages du Tonkin un contrat pour la fourniture annuelle de 65.000 tonnes de charbon de Hongay.

L'importance de cette transaction mérite d'être signalée. Jusqu'ici, en effet, l'archipel philippin était exclusivement tributaire des charbons japonais et australiens ; le charbon tonkinois, bien qu'à proximité, y était inconnu.

———————————

À propos du port de Campha
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 août 1922)

On sait que la Compagnie des mines de Hongay, émue par les reproches de malthusianisme économique qui lui venaient de toute part, s'est enfin décidée à moderniser son exploitation. Elle a entrepris la création d'un port à Campha dans la baie d'Along. Malheureusement, c'est à Paris que tout fut étudié ; et, en l'absence de M. Gollion, dont la longue expérience aurait évité de coûteuses erreurs, sur des plans venus de Paris, un administrateur délégué venu de Paris, a fait commencer les travaux.

Lorsqu'un bon million fût englouti, on s'avisa qu'on n'avait oublié qu'une chose : c'est de faire faire par des gens du métier, des marins et des pilotes, une étude des chenaux accédant au port.

Enfin, le directeur expérimenté est revenu et l'on s'occupe de réparer la gaffe ; il est donc probable que le port sera établi dans les meilleures conditions. Cela n'embellira sans doute pas la baie d'Along, pas plus que la mine à découvert de Campha ne l'embellit. Cela lui enlève beaucoup de sa poésie ; mais il ne semble pas que la Commission des sites s'en émeuve. Elle a raison de fermer les yeux, de faire taire des principes si rigoureusement appliqués à d'autres. Interdire l'exploitation d'une mine de charbon très riche sous prétexte d'esthétisme serait le comble du ridicule.

En même temps qu'elle crée un port, la Compagnie s'occupe de moderniser enfin ses installations ; car ce n'est pas tout de faciliter l'accès de la mine aux navires, encore faut-il a voir du charbon à leur livrer, et la Compagnie des mines de Hongay n'arrive

même plus à satisfaire à la demande courante, à plus forte raison à constituer des stocks.

Ceci finirait à la longue à faire aux Charbonnages de Hongay une mauvaise renommée.

La nécessité de moderniser les procédés d'extraction s'impose en raison de la difficulté de trouver de la main-d'œuvre ; car, si invraisemblable que cela paraisse, à proximité des plaines surpeuplées du Delta, où des centaines de milliers des gens vivent sinon dans le paupérisme, du moins dans une pauvreté qui nous paraît, à nous Européens, de la misère noire, à proximité de cette source en apparence abondante de main-d'oeuvre, on trouve difficilement à recruter assez de mineurs, malgré les salaires élevés et des œuvres de tous genres pour le bien-être des ouvriers.

Il s'agirait donc de réduire au minimum cette main-d'œuvre : or, beaucoup de personnes qui ont visité Hongay, ayant visité d'autres exploitations, nous ont dit que la main-d'œuvre y était littéralement gaspillée faute d'une organisation et d'un outillage moderne. C'est cette organisation et cet outillage que l'on vient d'entreprendre de mettre au point en commençant par la construction d'une centrale électrique. On y brûlera les déchets de charbon ; de sorte qu'on ne verra plus cet éparpillement de machines à vapeur et de locomotives gaspillant à qui mieux mieux le charbon de choix. Cela permettra aussi un meilleur emploi de la main-d'œuvre.

Le problème de la main-d'œuvre se pose ici tout autrement que dans la majorité des autres pays. L'appât du gain n'est pas suffisant pour arracher à son village l'Annamite, même très pauvre, tant qu'il n'a pas plus de besoins. Il est bon de stimuler d'abord chez lui certains besoins non de luxe mais simplement d'une vie plus saine, d'un peu d'hygiène, d'une meilleure nourriture, d'une cabane moins petite, d'un peu moins de promiscuité sur le lit de camp. Cela, il ne pourra se le procurer, dans certains cas, qu'en allant chercher du travail loin de son village. Mais ce village il y est attaché, comme nous n'en avons guère une idée ; il est tenu par des liens de famille infiniment plus étroits que chez nous : il est, dans le vrai sens du mot, un membre de sa famille. Or un membre ne se détache pas aisément du corps. Il faudrait qu'à côté de la mine, il y eût dès rizières suffisantes pour y transplanter des clans entiers. Et alors, ce sera la question des pénates qui se posera. Nous employons, nous, le mot pénates au figuré ; c'est pour les Annamites une réalité. Ils hésitent à s'éloigner pour longtemps de la terre où reposent les ancêtres.

Le plus simple serait de rapprocher tellement la mine du village que les retours fréquents fussent faciles. Or Hongay est à six heures de chaloupe de Haïphong et Haïphong à dix ou douze heures de chaloupe du centre tonkinois de la surpopulation : la région de Namdinh à Thaibinh ; dix heures de chaloupe et parfois vingt, en cas d'échouage. C'est un voyage pénible et qui, finalement, coûte cher. Et puis l'Annamite est changeant, il n'aime pas à se lier par un contrat de longue durée : il travaillerait volontiers à la mine s'il pouvait facilement se faire remplacer pour un temps par un parent ou camarade et jouir pendant ce temps de la vie de famille et du doux farniente.

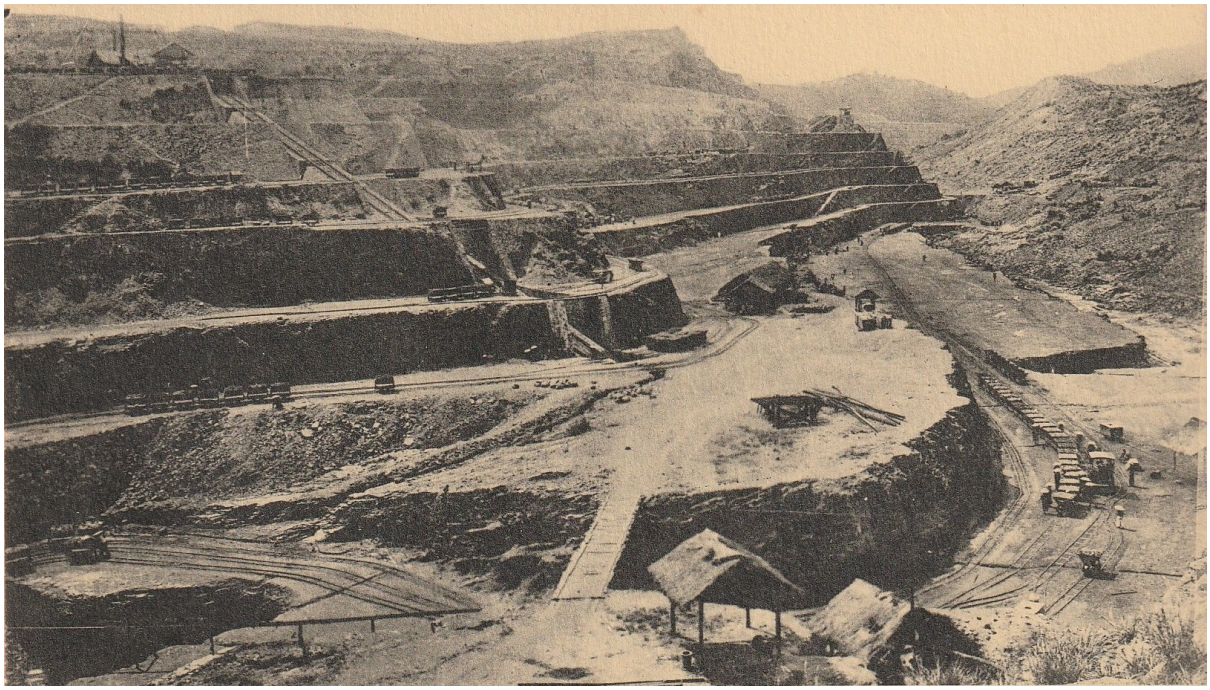
———————————

Hauts fourneaux

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 août 1922)

Nous apprenons que Sir Paul Chater, l'une des plus éminentes personnalités de la Colonie de Hongkong, bien connue d'ailleurs comme membre du conseil d'administration des Charbonnages de Hongay, officier de la Légion d'honneur, organise actuellement à Londres une Société de hauts fourneaux pour la production du fer et de l'acier à Kaolown, en face de Hongkong. […]

(*L'Avenir du Tonkin*)



Coll. Olivier Galand
22. — Une exploitation minière de houille à ciel ouvert.Cl. de l'Ag. Éc. de l'Indo-Chine.
S. XV F. Nathan, édit.

———————

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1922)

La Manila Electric Company, de Manille, l'une des puissantes entreprises des îles Philippines, vient de signer avec la Compagnie française des Charbonnages du Tonkin un contrat pour la fourniture annuelle de 60.000 tonnes de charbon de Hongay. L'importance de cette transaction mérite d'être signalée. Jusqu'ici, en effet, l'archipel philippin était exclusivement tributaire des charbons japonais et australiens ; le charbon tonkinois, bien qu'à proximité, y était inconnu.

———————————

Chronique financière
Charbonnages du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1er octobre 1922)

Ainsi que nous le laissions prévoir dès le mois de mars dernier, cette société s'est fait autoriser par l'assemblée extraordinaire du 13 juin à procéder au doublement de son capital qui se trouvera ainsi porté de 8 à 16 millions de francs. Cette opération comporte la création de 32.000 actions nouvelles de 250 francs chacune, offertes en souscription du 1er septembre au 1er décembre 1922, aux actionnaires actuels, à raison d'une nouvelle pour une ancienne au pair. Parallèlement, il sera procédé à une

répartition de 8 millions prélevés sur la réserve pour éventualités diverses (inscrite au dernier bilan pour 17 millions), en sorte que le montant de la souscription sera intégralement couvert. Les actionnaires n'auront, de ce chef, rien à débourser puisque l'impôt de 10 % sur le revenu est passé par frais généraux. Ces 250 francs provenant des réserves seront distribués, en même temps que le solde du dividende de l'exercice 1921 (137 fr. 50 net d'impôt sur le revenu), le 1er septembre prochain, c'est-à-dire à l'ouverture de la souscription. En outre, les 32.000 actions nouvelles se trouveront assimilées aux actions anciennes et participeront aux bénéfices de l'année en cours.

Une fois l'augmentation de capital réalisée, les Charbonnages du Tonkin disposeront encore de plus de 18 millions de réserves. On sait que la situation de trésorerie est des plus brillantes, la Société, en ne tenant compte que des espèces en caisse et en banques, bons de la défense, rentes, etc., accusant un fonds de roulement d'environ 28 millions. Enfin, le matériel, les voies, quais, usines, installations diverses et travaux de recherches, qui ont une valeur considérable, sont portés au 31 décembre 1921 pour 1.000 francs.

Information du 1er août.

———————

HONGAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1923)

La mission parlementaire en baie d'Along[21]. — Samedi dernier, 24 février, les membres de la mission parlementaire, Mme Maître, M. le conseiller général Bermond, publiciste, qui s'étaient embarqués à Haïphong sur la chaloupe *Émeraude* naviguèrent la seconde partie de la nuit pour se trouver le matin, au mouillage, dans l'anse de la grotte des Surprises.

Après avoir visité ce site enchanteur, les touristes regagnèrent la chaloupe qui les conduisit à Hongay où ils furent reçus par M. Gollion, directeur général des charbonnages, et le sous-directeur, entourés du personnel européen de l'entreprise.

M. l'administrateur About, résident de Quang-Yên, et M. de Saint-Julien, ingénieur, étaient également présents.

La mission parcourut les usines, les ateliers, puis fit un tour au marché et dans la rue principale de Hongay.

À midi, M. Gollion recevait à sa table MM. les députés et les personnes qui les accompagnaient.

Après le déjeuner, les voyageurs remontèrent à bord de l'*Émeraude* pour continuer la visite de la baie, qui s'effectua dans les meilleures conditions.

Les sites pittoresques que traversa la chaloupe, la visite des trois criques et du port des Sylphes, etc., depuis le départ jusqu'au retour à Hongay. vers 20 heures, intéressèrent vivement tout le monde.

À 11 h. 30 du soir, l'*Émeraude* levait l'ancre pour Campha où elle mouilla et où le lendemain matin, vers 8 h. 30, arrivèrent successivement M. le résident supérieur retenu la veille à Hanoï par la remise de décoration à M. Bach-thai-Buoi et qui embarqua à bord du *Querné* à 11 heures du soir pour rejoindre à Campha la mission parlementaire, puis M. Gollion et enfin M. About, résident de Quang-Yên. rentré au chef-lieu la veille à cause de l'indisposition de son adjoint.

Sur l'appontement attendaient pour recevoir les visiteurs : M. Gonnet, ingénieur principal, chargé du centre de Campha et les autres Européens de la station.

---

[21] Mission composée de MM. Valude, Outrey, Maître et Perreau-Pradier, députés du Cher, de la Cochinchine, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Le trajet des appontements au centre d'exploitation s'effectua en lorit [lorry], puis en chaise à porteur, enfin à cheval.

La mission parlementaire avait manifesté tout particulièrement son intention de visiter les découverts de Campha et elle reçut là du personnel technique tous les renseignements qu'elle leur demanda.

La visite se termina vers 11 h. 30. MM. le résident supérieur, les députés, le capitaine Thierry, et M. l'administrateur Manau regagnèrent l'*Émeraude* pour Haïphong tandis que M. Gollion et son sous-directeur rejoignaient Hongay et que M. About rentrait à Quang-Yên.

La mission rentra à Haïphong lundi soir, à 8 h. 30 ; après avoir dîné à bord de la chaloupe.

VOYAGE À HONGAY
par le colonel Bonifacy

VOYAGE À HONGAY

La production, les expéditions
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er avril 1923)

Utile dulci : pour aller à Hongay, la cité du charbon, la prodigieuse masse de combustible unique au monde, il faut passer par la baie de Ha-Long, autre merveille, non seulement par ses sites pittoresques, mais aussi par sa faune. N'est-ce pas, en effet que nos marins découvrent, de temps à autre, le fameux serpent de mer, ce véridique fils du fantastique dragon chinois, dispensateur de la pluie, roi des mers et des fleuves ?

Je me disposais donc à vous dépeindre les fameux rochers calcaires, surgis à l'époque primaire qui, d'après une théorie aussi nouvelle que grandiose, auraient roulé du lointain Tibet vers les plaines mais Cunthius [ligne illisible] peaux n'auraient pu chanter d'une façon digne d'eux les aspects enchanteurs qui se déroulent sous les yeux du voyageur ravi et mes descriptions auraient paru trop ternes après celles des maîtres de la plume.

Entrons donc prosaïquement dans le wagon malodorant qui doit nous emporter vers la ville sœur ; nous y trouvons, en troisième, des chinois vautrés sur les banquettes. Bien que fils des Latins, accoutumé dès ma prime jeunesse à déguster l'*aioli*, l'*aigobonlido*, à l'ail, au thym et à l'huile, comme les bergers de Virgile, je n'en suis pas moins choqué par l'odeur d'ail, de loques mal lavées, de sueur concentrée qu'exhalent ces fils de l'Empire du milieu. Ils s'inquiètent peu, tels des Anglais, de gêner les infortunés qui doivent voyager avec eux.

On s'instruit en voyageant : un aimable compagnon de route me documente aimable sur les mines du Dông-Triêu. Il me montre même la carte au 1/100.000e, avec les périmètres de recherche, les concessions de mines, divisées entre de nombreux propriétaires. Leur rendement, me dit-il, lorsqu'on totalise les exploitations diverses, est plus du double de celui de Hongay. La richesse du bassin, dont la partie Sud est le prolongement de celui de Hongay, tandis que la partie Nord, au-delà de l'arroyo de Bên-Châu, donne des charbons plus gras, a frappé d'étonnement les mineurs de Saint Étienne, de Blanzy, qui sont venus le visiter. Cette partie du Tonkin, à proximité de la mer, sillonnée par le song Da-Bach, dont les diverticules arrivent au pied même des montagnes, peut devenir une nouvelle Ruhr. N'oublions pas que les rivières et les canaux y amènent les minerais de fer de Thai-Nguyên, les charbons à coke de la même province, de Tuyên-Quang, de Phu-Nho-Quan, etc., que la calamine, la blende de Cho-Diên y affluent déjà par cette voie, et que nous allons voir, au cours du voyage, l'usine appartenant aux grandes sociétés européennes, qui les convertit en zinc.

Cette attrayante conversation, cette vue anticipée de ce que sera plus tard le Tonkin, réservoir d'hommes, amas de charbon, réceptacle de tous les minerais dont l'ingéniosité humaine tire partie, au sol aussi riche que son sous-sol, puisque, grâce au labeur incessant de ses paysans, non seulement il nourrit sa surabondante population (plus que quadruple, au kilomètre carré, de celle la France) mais encore fournit de trois à cent mille tonnes de produits agricoles à l'exportation, ne nous empêche pas de constater

que, faute d'irrigation, une bonne partie de la récolte du 5e mois, en riz. sera inexistante. Les défluents sont pourtant assez nombreux ; il suffirait de quelques canaux creusés à peu de frais pour amener, à proximité des rizières, l'eau que les cultivateurs puiseraient, grâce à leurs ingénieux procédés que nous voyons en action aux environs de Hai-Duong, près de la grande artère fluviale du Thai-binh.

Mais voici les innombrables cheminées de la cimenterie : elles couvrent les vastes rizières d'une opaque fumée blanche. À chaque voyage, on s'aperçoit que leur nombre a augmenté. La cimenterie de Haïphong est, pour les ciments, ce qu'est Hongay pour le charbon, une merveille. Les calcaires, dont les formes étranges se profilent à l'extrémité de la vaste plaine, ombragée de gracieux aréquiers, donnent, mélangés à l'argile fine, un excellent ciment, grâce à l'action du charbon que la nature a placé à côté d'eux.

Voila la coquette et industrieuse cité de Haïphong (La défense maritime). Comme à Hanoï, on y bâtit de tous côtés de gracieuses villas où logent, bien chez eux, les employés affairés des chantiers de constructions maritimes, de l'usine à essence, de la savonnerie — dont les produits ont à peu près évincé ceux de Marseille —, de la Cotonnière, de la fonderie d'antimoine, de l'immense usine des produits chimiques. Comme Haïphong est le port unique où se fait le commerce d'importation et d'exportation du Tonkin, celui où aboutit la batellerie, on peut juger de son importance chaque jour grandissante, en dépit des difficultés de ses voies d'accès.

Mais cette métropole du commerce et de l'industrie présente une physionomie absolument différente de celle de Hanoï. D'ailleurs, comme nous le disait dernièrement l'éminent professeur Brunhes, toute beauté naît de la diversité, non pas de l'uniformité ainsi que le prétendaient et le prétendent encore les farouches niveleurs qui voudraient étoffer toute différence entre provinces, voire entre nations et races, sous leur rouleau compresseur. Le caractère propre de Haïphong, c'est la netteté, la rectitude : tout y est propre, aligné, tiré au cordeau, collet monté. On n'y trouve pas ces bruyants quartiers indigènes de Hanoï, si pittoresques, si remuants. On n'y entend que le rauquement des sirènes, le sifflement des machines, le bruit des marteaux frappant le fer ou l'acier. Y élever la voix paraîtrait une inconvenance et il me semble le « fascit de brut » de mes compatriotes Provence doit y étonner les échos des austères bâtiments officiels, des pompeux établissements financiers, industriels et commerciaux.

J'ai le grand plaisir, à Haïphong. de visiter le colonel Chevalier, mon ancien camarade de la Guyane, dont les hasards de nos carrières coloniales m'avaient séparé depuis vingt neuf ans. En son absence, je suis reçu par sa charmante fille, dont le visage me rappelle, non seulement celui de son père, mais aussi celui de son grand oncle, dans la compagnie duquel j'entrai, il a exactement quarante-huit ans, comme caporal au 30e de ligne. Voici Le colonel, malgré la neige qui a recouvert nos barbes et nos cheveux, nous n'avons pas trop changé : les visages aux traits fortement accusés les conservent intacts en dépit de l'âge et des rides. Mais nous avons à peine le temps d'échanger quelques souvenirs, le *Rubis*, élégante chaloupe de l'ex-compagnie Roques, vient de mugir ; c'est l'heure du départ.

Et nous voilà partis, circulant autour de nombreux amers, bouées et phares qui jalonnent le chenal. Nous marchons vers les calcaires dentelés, que dépassent les montagnes schisteuses aux formes arrondies. [Nous observons] les palétuviers nains, bien différents comme taille de leurs similaires colosses de la Guyane. Des pêcheurs de crabes, une jambe en avant, les yeux fixés sur le point où le crustacé va surgir, me rappellent leurs collègues échassiers. Des cormorans nagent, le cou seul hors de l'eau, puis ils plongent et reparaissent, un poisson dans le bec.

Mais voila Quang-Yên (l'immense paix), sur sa colline. Les Gao (faux cotonniers) aux immenses fleurs semblables à des lys sanglants, les Xuân (lilas de Perse), aux fleurs violettes qui parfument la brise, les *bougainvillias* aux énormes grappes d'un rouge vineux, les letchis, longaniers, manguiers. qui disparaissent sous leurs fleurs en épis robe de capucin, entourent et ombragent ses villas, ses bâtiments administratifs, qui

paraissent tous neufs, tandis que l'usine à zinc [22] élève dans la plaine ses halls aux rares fenêtres, ses hauts fourneaux gris. Leur sévère utilité contraste avec la grâce des bâtiments administratifs où, Dieu me pardonne ce blasphème, les fonctionnaires me semblent devoir couler des jours heureux dans la molle indolence des disciples de Boileau.

Nous longeons ensuite la grande île de Cac-Ba (Toutes ces dames), aux roches calcaires épousant toutes les formes, qu'entoure une ceinture de vases à palétuviers ; puis nous pénétrons dans le dédale merveilleux des îlots rocheux aux formes bizarres, percés de grottes, de tunnels, formant des calanques au sable fin qui constituent cette féérique baie de Ha-Long. J'ai traversé deux fois, entre l'île de la Trinité et le continent américain, les bouches du Serpent et du Dragon qui en présentent le pâle reflet. Admirez l'analogie des noms. Et ici ouvrons une parenthèse : j'ai visité Port d'Espagne. la capitale de la Trinité ; c'est une ville française, qui nous fut ravie à la suite de la Révolution, mais ce qui est curieux, c'est qu'aucun livre d'histoire ne rappelle ce fait. Et cependant, les *habitants* parlent français, ils sont régis par l'ancienne coutume de Paris. Quand j'y passais, je visitai l'église métropole : les annonces y étaient en français, mais le dimanche précédent, l'archevêque irlandais, nouvellement nommé, en remplacement d'un Français du Vieux Pays, avait prêché pour la première fois en anglais, à la grande douleur des vieux Français de l'île.

C'était un des premiers résultats de la persécution religieuse, la grande idée de vos bons radicaux. En dépit de la sage parole de Gambetta, *l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation*, il est évident que si on empêche les congrégations et le clergé de se recruter, on ne peut exporter des missionnaires, des Frères et des Sœurs. Le gouvernement actuel a voulu revenir en arrière, mais quelle clameur cela excite dans le clan des Sectaires, qui estime que, suivant la forte pensée du pur et sensible Robespierre, mieux vaut la perte de l'influence française dans le monde que l'abandon d'un principe. Tel était le sujet de notre conversation alors que, en compagnie du directeur de l'Instruction publique à la Guyane et d'un Français de la ville, en mai 1895, je déambulais dans les rues de Port of Spain. Il est bien entendu qu'il n'était question que de la persécution religieuse, dont les résultats se faisaient sentir, et non de la réaction actuelle.

Mais nous sommes en baie de Ha-Long. Les îlots rocheux forment un vaste cirque autour de l'île aux Buissons et de Hongay. On voit les maisons qui grimpent à l'assaut des rochers, le quai noir où les trains circulent en sifflant, les bateaux japonais, anglais, américains de Manille qui viennent charger le précieux combustible. Le *Rubis* jette l'ancre, et une nuée de sampans accoste. Nous sommes arrivés, le soleil couchant dore un tableau merveilleux, j'admire et gagne, non pas l'hôtel provisoire dont le propriétaire édifie un bâtiment aussi magnifique que moderne, mais le logis de bons amis qui ont bien voulu m'offrir l'hospitalité.

Auguste L. M. Bonifacy.

VOYAGE À HONGAY

La production, les expéditions
(*L'Avenir du Tonkin*, lundi 2 et mercredi 4 avril 1923)

Peut être m'accuserez-vous, chers lecteurs, de mettre la charrue avant les bœufs. Il semble que je devrais d'abord parler de l'extraction du charbon, puis de son transport, puis de son expédition sur Hong-Kong, Amoy, Changhai, le Japon, les Philippines,

---

[22] Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine.

Singapour et Penang. C'est, en effet, l'ordre naturel, régulier, mais ce n'est pas celui sous lequel les choses m'apparaissent, et je pense que vous ne m'en voudrez pas de les décrire telles que je les vois.

Hôngay est sur une presqu'île, un chenal la sépare de l'île aux Buissons, masse schisteuse aux pentes doucement mamelonnées, où on trouve une petite garnison et où on organise, en outre, un sanatorium militaire.

Les quais de Hôngay, sillonnés de voies ferrées constamment parcourues par des trains de combustible, sont établis sur une mince langue de terre au pied d'une colline de même formation schisteuse dont les déchirures sont jaunes ; l'ocre y est abondant. On voit, de l'ouest à l'est, le nouvel hôtel en construction, la poste, l'hôtel de la douane, la centrale électrique, les magasins qui contiennent pour plus de 2 millions 500 mille piastres de matériel (21 millions de francs au taux du jour), les bureaux de l'exploitation, enfin l'immense dépôt de charbon à ciel ouvert, les ateliers, les usines de triage, de briquettes, etc. Derrière, montant à l'assaut de la colline, les gracieuses villas du directeur, du sous-directeur, de certains employés, l'ambulance et la maternité. Une élégante petite chapelle, desservie par un prêtre annamite, mais ou un religieux dominicain de la Mission espagnole vient dire la messe les jours de fête. On sait que la Mission espagnole compte beaucoup de religieux français, dont un évêque, qui, chassés de France, ont dû se réfugier en Espagne, d'où ils sont venus dans notre colonie.

Une masse calcaire, curieusement sculptée par les pluies, se soude, presque à angle droit, au terrain primitif et tombe à pic dans la mer. Sur son flanc occidental s'étagent la rue chinoise et ensuite, dans un désordre pittoresque, des villas d'employés dominées par l'élégante maison d'école, aux larges baies, ou une institutrice dispense les premiers rudiments d'instruction aux enfants européens, l'école pour les indigènes, avec son maître annamite, est à côté. Ces fabriques, dont quelques-unes sont sur le rivage, d'autres juchées dans des anfractuosités du rocher, présentent à l'œil un spectacle charmant qui rappellent, aux yeux des Provençaux, les crèches de Noël. Il n'y manque que les santons traditionnels qui font, vers la fin de décembre, la joie des enfants de Marseille. Les dernières maisons sont occupées par les pilotes qui guident les bateaux étrangers dans les dédales de la baie.

Actuellement, la langue de terre sur laquelle se trouvent les quais semble insuffisante en largeur, on construit de nouveaux quais qui empiètent sur la mer, et les terres-pleins sont comblés au moyen des terres arrachées à la colline. Cela n'empêche pas les quais anciens d'être en activité. Ils sont jalonnés de 16 grues a vapeur. Les unes, accouplées deux par deux, déversent incessamment le combustible dans les soutes avant et arrière des charbonniers. D'autres chargent, pour les usines tonkinoises ou pour le port de Haïphong, de grandes péniches de la Compagnie que des remorqueurs conduisent à Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh, etc., etc., ou déchargent d'autres péniches amenant le charbon des mines éloignées non desservies par le chemin de fer.

Des trucs transportent, jour et nuit, le charbon du dépôt aux grues. Chaque truc est chargé de deux caisses, contenant uniformément deux tonnes, les wagons passent sur la bascule, au nombre de six, puis le bras de la grue saisit délicatement une caisse, la plonge dans la cale où elle s'ouvre par le côté pour se vider de son chargement, et la reporte vide sur le wagon. Les deux caisses vidées, on fait la tare.

Je vois deux japonais qui reçoivent leur chargement, le *Ta ga Maru*, et le *Mei Dai Maru*. *Maru* veut dire bateau de mer, et *Ta ga*, que les Annamites prononcent *Da gia*, signifie « beaucoup de prix, ou de marchandises ». *Mei Dai*, prononcé en annamite *Minh Dai*, signifie « éclatante grandeur ». Les Annamites préposés au chargement ne parlent pas japonais, les Japonais ne parlent pas annamite, aussi communiquent-ils en écrivant, en caractères, sur un tableau noir. Les uns et les autres lisent leur langue écrite commune, le chinois littéraire.

Trois autres charbonniers sont sur rade, un, qui a complète son chargement, va partir cette unit. Un autre arrive. Un seul de ces bateaux est américain, de Manille, les autres

sont japonais. J'ai pu voir le nom en caractères de celui qui doit rester. Il signifie : deuxième tige des grands voyages ».

Outre les grues fixes, deux grues mobiles Graffton [Grafton] circulent sur wagon : elles peuvent servir au chargement et au déchargement et sont particulièrement précieuses en cas de déraillement des wagons.

Un peu de statistique : les charbonniers japonais embarquent de trois à quatre mille tonnes de charbon, surtout du menu. Les deux grues qui chargent déposent dans les cales environ 1.300 tonnes de menu par jour, de 800 à 1.000 tonnes de noisette. Il faut donc deux à trois jours pour charger un bateau. Le travail ne s'arrête ni jour, ni nuit.

Actuellement, le travail est en. retard.

Beaucoup de coolies, ayant quitté la mine au moment du Têt ne sont pas revenus. On attribue leur carence à la concurrence faite par les embaucheurs des grands travaux du chemin de fer de Dông-Ha à Vinh. On incrimine aussi l'exode provoqué par les recruteurs pour la Cochinchine, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides. Ne serait-il pas sage d'assurer d'abord le recrutement en coolies des grandes industries du Tonkin, de ses mines, de ses grands travaux ? La Compagnie des Charbonnages est donc obligée d'aller recruter des coolies en Chine. Les Chinois fournissent des efforts plus grands mais leur main-d'œuvre est moins souple, ils sont moins maniables et moins intelligents. Je ne parle pas, bien entendu, des ouvriers spécialistes employés dans les ateliers et dont beaucoup sont chinois. Les ouvriers annamites, et je donne ici l'avis non seulement des directeurs, mais des chefs de découvert, sont plus soumis, plus respectueux, plus maniables. Les Chinois font les déblaiements des terres, des rochers pour découvrir le charbon, ce sont les Annamites seuls qui font, avec beaucoup de soin, le travail de mine, le choix du vrai charbon. Ce sont les vrais mineurs. Le nouveau directeur M. Gautheron [23], qui vient de quitter une importante mine de France, rend hommage à leurs qualités. Il me dit même que les femmes, filles et jeunes garçons employés au triage, font leur tâche avec beaucoup plus d'attention que les Français et Françaises, toujours distraits.

Reprenons la statistique : 188 charbonniers étrangers sont venus prendre du charbon en 1922. Sur ce nombre, 108 sont japonais, les autres anglais ou américains de Manille, très peu de hollandais. La production totale des mines a été de tonnes 580.000 en 1920, 700.000 en 1921, 760.000 en 1922. On prévoit 850.000 tonnes pour 1923, 900.000 pour 1924 et on espère atteindre le million en 1926.

Les résultats acquis à ce jour sont dus, pour la plus grande part, à M. Gollion, le directeur qui va quitter les mines. Lorsque, venant de Decazeville, il prit, en 1906, le gouvernement de l'exploitation, la production était de 248 tonnes seulement. Le dressage du personnel, y compris les Européens, parmi lesquels on ne trouve que de rares professionnels, est son œuvre. C'est surtout grâce à lui que la main-d'œuvre annamite, complètement étrangère à l'art du mineur, a acquis la perfection à laquelle elle est arrivée. Et ces beaux résultats ont été acquis avec un matériel et des moyens plutôt insuffisants, perfectionnés petit a petit, mais qui vont être transformés à l'instar des installations les plus modernes. Les travaux sont déjà commencés.

Je ne parle pas de l'excellente situation financière de la compagnie ; elle est connue dans le monde entier. C'est elle qui a, en grande partie, changé l'opinion en France en ce qui concerne la valeur du Tonkin et notons que la cimenterie, dont l'essor a été aussi merveilleux, appartient au même groupe financier[24].

---

[23] *Claude* Jean Gautheron (et non *Gaulhron*)(Brie-Comte-Robert, 17 février 1883-Neuilly, 19 mai 1970). Polytechnicien, École des Mines. Ancien ingénieur des mines de Lens. Chevalier (28 décembre 1916), puis officier (12 août 1917) de la Légion d'honneur comme capitaine du génie. Il sera recruté en 1927 par Fommervault comme administrateur délégué des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, administrateur des Étains de l'Indochine, des Mines d'or de Tchépone (Laos), puis de Litcho (Siam) et des Étains de Silleda (Espagne).

[24] C'est beaucoup s'avancer.

Je dois a mes lecteurs de les mettre en garde sur ce que j'avais dit de la production des mines du Dông-triêu. J'en laisse la responsabilité à l'aimable compagnon de voyage qui m'a documenté. D'après les renseignements qui m'ont été donnés à Hongay, cette production aurait été de 60 mille tonnes en1922 et on prévoit qu'elle sera de 100 mille en 1923. Ce sont évidemment des résultats appréciables, et Hongay voudrait qu'ils soient plus importants, car il ne peut suffire aux demandes du Tonkin et de l'étranger. Et à ce propos, on me parle de la situation intolérable que fait aux industries du Tonkin, à peine nées et déjà si florissantes, l'obstruction de la seule voie fluviale qui permet de desservir les usines situées sur le fleuve Rouge et ses défluents de droite. L'envasement du canal des Bambous sera la ruine de ces industries, si l'on n'y remédie à bref délai. Pour excuser ses retards, l'Administration dit que le dragage ne changera que temporairement la situation, que le canal s'envasera de nouveau, qu'il vaut mieux creuser un canal latéral. Mais cela demanderait de longues années et en attendant, le charbon, ce pain de l'industrie ne peut arriver aux usines.

Et nous parlons de nouveau de la main-d'œuvre : les ouvriers, et en cela les ouvriers annamites sont semblables aux autres, préfèrent les travaux de route, les travaux neufs en général, à ceux, tels que ceux des mines, où la production est strictement réglée, ou le rendement est fixe d'une façon invariable. Le mineur doit produire tant, pour donner du combustible à un prix déterminé ; sa tâche est obligée, son effort doit être constant. Voyez un coolie sur la route : il soulève à peine sa dame et la laisse retomber nonchalamment en regardant en l'air, en causant avec ses voisins. Le mineur doit, au contraire, envoyer un nombre fixe de wagonnets à l'ascenseur à crémaillère. Il faut qu'il se donne tout entier à son travail et cela se voit.

Quelle austère dissertation ! Je ne veux pas vous fatiguer plus longtemps aujourd'hui. Je pourrais, peut-être, vous décrire les magnificences de la grotte des merveilles, que j'ai visitée ce matin, mais je vous ai dit mes scrupules. J'aurais beau enfler le ton, je ne parviendrai pas à égaler mes devanciers : *oportet deductum dicere carmen*. Je me conforme aux conseils d'Apollon et vous renvoie à de plus habiles que moi en vous souhaitant une nuit paisible, des rêves heureux et de bon augure.

Auguste L. M. Bonifacy.

———————

VOYAGE À HONGAY

———

Les Mines

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1923)

Avant tout je dois m'excuser, cher lecteur ; tel un petit Montaigne, *sic parvis componere magna*...[25], allons bon ! J'ai la manie de parler latin. On ne m'y prendra plus, je vous l'assure. Je ne ferai pas comme mes compatriotes, à l'époque où le cardinal de Bourbon était légat d'Avignon et le cardinal d'Armagnac vice-légat, ils avaient imposé le français comme langue officielle au lieu du provençal, et les malheureux sujets du pape farcissaient leur très mauvais français de latin, quand ils ne pouvaient parvenir à s'expliquer dans la langue du Nord (XVIe siècle.)

On a un peu exagéré l'importance des couches de charbon de Hongay. Pour les comparer, disons d'abord la valeur des couches ordinaires d'Europe ou d'Amérique : on traite des filons de 40 centimètres dans des mines souterraines ; lorsque la couche atteint 6 mètres, on l'appelle grande couche. Enfin un charbonnage français, Decazeville, présente les couches d'une valeur tout à fait exceptionnelle, 50 mètres.

---

[25] Si je peux comparer un petit à un grand.

Les couches de Hatou, de la cote 158, de Monplanet atteignent cette épaisseur. Le découvert de Campha présente la valeur inouïe de 160 mètres. Les mines souterraines de Nga-Hai et de Mon-Duong, un à deux mètres pour la première, 4 à 8 pour la deuxième. Dans toutes ces couches, il faut considérer que la moitié seulement de la matière extraite est du vrai charbon, le reste, trié sut place ou dans les ateliers de triage, est inutilisable.

Comme on le voit, ces chiffres sont assez beaux, ils sont uniques au monde, les exagérer est inutile.

Je ne suis pas géologue, mais je sais, comme tout le monde, que le charbon est formé par les forêts de l'époque primaire ensevelies. Mais quelle forêt a pu produire des couches de charbon de 160 mètres ? Des arbres de 600 m. n'y auraient pas suffi. Si on considère la hauteur des forêts actuelles, telles que celles de l'Amérique équinoxiale, que j'ai parcourues, sous l'ombre épaisse desquelles ne croissent ni herbe, ni gazon, on peut admettre qu'il aurait fallu plus de 50 forets, ensevelies les unes sur les autres, empilées sans solution de continuité pour former des couches pareilles. Or les forêts ne croissent pas en un jour, elles demandent, pour se fixer, un sol fertile, la couche de 160 mètres est homogène, sans solution de continuité.

J'ai demandé son avis à M. Gautheron, le nouveau directeur, ancien ingénieur en chef des mines de Lens, plus tard ingénieur, pour la partie mines, du Bureau d'organisation économique [26], ancien élève de Polytechnique et de l'École des Mines. Il m'a répondu qu'on n'en savait rien ; que toutes les théories sur les dépôts fixes, les chargements étaient pures hypothèses. Rien, dans le monde actuel, ne peut nous donner une idée de ce qui s'est passé aux premiers âges du monde. Les résultats de nos expériences de laboratoire, faites en un minimum de temps, dans nos infimes creusets, contredisent ceux réalisés.au cours des millénaires, dans l'immense creuset de la nature. Ainsi, par exemple, la silice, dont est formée l'ossature du globe, est inattaquable, indestructible, dans nos laboratoires, quels que soient les réactifs employés, et cependant, dans la pierre meunière de Meudon, nous la voyons disparaître sous nos yeux et faire place au calcaire. Les récentes découvertes du prince de Monaco sur la faune abyssale démontrent que, dans l'étal actuel du globe, les dépôts qui se forment dans ces abymes sont des boues, argileuses, silice presque pure. Les immenses concrétions calcaires qui forment l'ossature du Jura, des Alpes subordonnées, etc., n'ont donc pu se former que sur les rivages ou dans des mers peu profondes. Nous avons, au Tonkin, des masses compactes de roches siliceuses, mais elles sont stratifiées, c'est-à-dire que, diluées par les eaux, elles se sont ensuite disposées en couches régulières et parallèles. Ces couches ont ensuite été bouleversées, boursouflées en croupes arrondies, disloquées par des failles, et c'est entre leurs lames que nous trouvons la houille. Celle-ci peut-être datée, car une étude attentive permet de reconnaître les végétaux qui l'ont formée. Par contre, aucun fossile n'ayant été trouvé dans les sédiments siliceux, leur âge ne peut être déterminé.

Les roches calcaires dont les blocs, qui fondent d'une façon relativement rapides sous l'influence des eaux changées d'acide carbonique. jalonnent la baie de Ha-Long et quantités d'autres régions de l'Indochine sont l'œuvre, en grande partie, des foraminifères de. l'époque primaire. Comment les retrouve-t-on tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des roches siliceuses, probablement plus anciennes ? On ne peut l'expliquer, et les théories plus ou moins ingénieuses qu'on a formées sont aussi pures hypothèses.

Il est certain, ceci est de mon crû, que les roches de la baie de Ha-Long y ont été déposées alors que la mer de Chine n'existait pas, que les îles de l'Indonésie étaient reliées les unes aux autres et formaient avec l'Inde, l'Indochine, Madagascar et l'Afrique du Sud un continent. On ne peut expliquer que de cette façon la présence, sur des îlots,

---

[26] Bureau d'organisation économique : organisme fondé par le polytechnicien Paul Dhé.

des macaques et du curieux nemorhedus (appelé improprement mouflon) qui, par ses caractères tenant des cervidés, des bovidés et des ovidés, prouve que son origine remonte à l'époque lointaine où ces groupes n'étaient pas différenciés.

Vous devez certainement commencer à bailler devant cet étalage d'érudition, je termine donc et vous invite à prendre dans les immenses garages de Hongay, l'un des 14 trains qui desservent, de jour et de nuit, les mines de Hatou, Monplanet et du mamelon 158, Deux cent trucs, portant chacun deux caisses de quatre tonnes, sont employés sur les voies de un mètre, au transport du minerai, chaque train comprend en outre des wagons pour le personnel indigène et un wagon confortable pour Européens, La gare, ainsi que les ateliers de criblage, et ceux dans lesquels on confectionne les briquettes et les boulets, se trouve dans l'isthme qui unit les collines schisteuses aux rochers calcaires dont je vous ai parlé dans le précédent article, et sur lesquels s'étagent au nord et au sud, l'église et les maisons indigènes, les marchés, fort importants, le cinéma. Nous retrouvons bientôt le rivage et voyons le chantier maritime, où on répare péniches et chaloupes, puis au nord, l'embranchement qui conduisait autrefois à Nagotna, première mine exploitée, abandonnée depuis longtemps Nous trouvons ensuite des jardins potagers, fort bien entretenus, puis, rejoignant la voie par un col, la belle route carrossable qui reliera bientôt Campha à Hongay. Voici le point d'eau, immense barrage fermant un talweg, avec sa pompe à vapeur qui fournit d'eau les mines et les habitants. Notre train y laisse trois wagons citernes, qu'on va remplir et qu'il reprendra au retour. Nous voyons ensuite à droite la nouvelle centrale électrique, en construction. Elle desservira toutes les mines de la concession, y compris les deux points extrêmes : Campha et Hongay. La voie coupe ensuite des roches calcaires et, quittant le rivage, s'engage dans le massif carbonifère ; on voit des affleurements de charbon dans le déblai où passe la voie. Voici le village de Hatou, enfoui dans ses vergers. On aperçoit sur les collines, les habitations des Européens, et leurs pentes sont aménagées en plantations d'ananas.

Voici la mine Chant, épuisée, qui profile au sommet d'une colline ses noirs étages en gradins.

À droite, le village et l'embranchement de Monplanet et enfin, au kilomètre 13, point terminus, la mine du mamelon 158. Nous y montons par les escaliers qui relient les gradins. Sur chacun de ces gradins circulent des wagonnets, sur voie de 60 centièmes amenant, les uns le charbon, d'autres des stériles ou les roches que les Chinois déblaient pour mettre à jour la couche charbonneuse. Ces wagonnets sont chargés par trois sur le truc d'un funiculaire, qui les monte à la plate-forme du sommet de la colline. Là, les stériles sont acheminés vers un point où on les précipite sur la pente, en déplaçant la montagne, tandis que le charbon est versé dans les bennes d'un transbordeur aérien qui le descend sur les wagons dans les caisses desquels il est chargé.

J'admire les couches charbonneuses, faisant avec l'horizon un angle d'environ 25 degrés s'élevant vers l'est et enserrées entre des masses rocheuses rouges et jaunes. Les Chinois travaillent à la tâche comme terrassiers, les Annamites comme mineurs à la journée. Ainsi, le travail d'extraction se fait à l'inverse de ce qui a lieu dans les mines de France. On *monte* dans la mine, on en *descend* le charbon. Du point où nous sommes, à 158 mètres au dessus du niveau de la mer, on admire un paysage fantastique ; au premier plan, des collines noires découpées en gradins, flanquées de l'amas des stériles. Au loin, les rochers calcaires de la baie, s'élevant à 200 mètres environ et dont la troupe pressée ne laisse pas deviner les bras de mer qui circulent entre leurs bases rongées par les vagues.

Cela me rappelle : « li balzi e le bolge dell'Inferno ». Mais chut, je n'ai pas proscrit le latin pour vous parler italien maintenant. Je n'ai cependant pas d'équivalent français à vous offrir, sauf *li baus*, en provençal. On prétend même que Dante établit le plan circulaire de son enfer sur celui des Baux en Provence.

Arrachons-nous à ce spectacle qui fait admirer aussi bien l'œuvre de la nature que le travail prestigieux de l'homme et allons à Monplanet. La mine est exploitée depuis plus longtemps. Aussi a-t-elle douze gradins et sa hauteur, ou sa profondeur, est-elle de 115 mètres environ. Les wagons de stérile et de charbon montent, ou descendent, vers une plate-forme à mi hauteur. De là, les stériles grimpent, par un nouveau funiculaire, sur autre versant d'ou ils sont précipités, tandis que les wagonnets sont déversés directement dans les caisses des trucs qui arrivent jusque la, sans avoir besoin de passer par un transbordeur aérien. Nous admirons sur la plate-forme un bloc de charbon de six tonnes, hissé a grand peine jusque là. Un bloc encore plus gros figurait, nous dit M. Gollion, à l'Exposition de Marseille avec le plan relief des mines.

Les choses deux fois répétées plaisent. Voyez comme je suis sage, je vous dis cela en français, je crois cependant inutile de vous dépeindre Hatou, qui ressemble, en plus grand à Monplanet et je termine en vous remerciant de votre bienveillante attention, si vous avez eu la constance de me lire, et en m'excusant de l'aridité du présent article.

Auguste L. M. Bonifacy.

VOYAGE À HONGAY

Les services du jour

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1923, et correctifs du 8 suivant)

On appelle services du jour, dans les mines ordinaires, tous ceux qui sont effectués à la lumière naturelle, par opposition aux travaux du fond qui s'élaborent au dessous de la surface du sol. Les bureaux.les magasins, les ateliers, les constructions, les travaux de route, les usines électriques, les services de transport chemins de fer, automobiles, navigation, sont des services du jour. C'est d'eux que je veux parler aujourd'hui.

Je vous ai dit quelques mots du magasin ; ii est dirige par deux employés européens, cinq secrétaires interprètes ; une trentaine de coolies sont chargés de la manutention.

Les bureaux centralisent les écritures tous les services, assurent celui de la trésorerie de la solde, etc. Des employés de bureaux paient, individuellement, deux fois par mois, une avance d'une piastre, et le dimanche qui suit le 16 de chaque mois la solde entière des coolies. On leur avance également, avec perte de deux ou trois cents par kg, une ration journalière de riz. La comptabilité se fait en piastres.

Passons aux ateliers : Voici d'abord les charpentiers, tous annamites. Des constructions neuves s'élèvent de toute part. De plus, la Compagnie fournit à certains de ses employés européens et à leur famille non seulement le logement donné à tous, mais encore l'ameublement. Aux charpentiers se joignent donc des menuisiers.

Les travailleurs sur métaux, Chinois et Annamites, forgerons, ajusteurs, tourneurs suivent. Ils sont pourvus de toutes les machines nécessaires, actionnées par un moteur à vapeur de 50 chevaux. On peut reprocher à cet atelier d'être devenu trop étroit, et cependant en dépit des commandes, des transmissions, qui semblent vouloir vous happer au passage, les accidents y sont infiniment rares. Après les établis des ouvriers, on trouve ceux des apprentis ajusteurs, au nombre de soixante, Chinois et Annamites, puis un nouvel atelier à bois. avec un seul apprenti annamite. La Compagnie, désirant se constituer un personnel ouvrier stable, donne une solde journalière de 15 cents aux apprentis. Ceux-ci préfèrent apprendre le travail [des anciens, de sorte que] le recrutement des ouvriers sur bois est fort facile.

Les coolies des ateliers sont pavés de 25 à 40 cents par jour ; les spécialistes habiles peuvent arriver à gagner 1 p. 40 Le travail continue pendant la nuit. De jour, on compte 10 heures de travail ; le travail de nuit est compté comme étant de 18 heures, parce qu'il est plus pénible.

Le travail est dirigé par un chef d'atelier assisté d'un comptable européen, sous la direction de l'ingénieur du jour, chargé de tous les services techniques extérieurs.

Les ateliers vont être agrandis et on construit un pont roulant pour réparer les locomotives dans les ateliers même.

Notez que ces ateliers ne servent pas seulement aux réparations, mais aussi à la fabrication neuve. On y construit des canots, moteurs à essence compris.

Passons à la fonderie, qui date de 1922. On y coule la fonte deux fois par mois et la consommation moyenne est de 10 tonnes. La Compagnie fond tout ce qui lui est nécessaire : boîtes à graisse, tuyaux, hélices, etc. On fond aussi le bronze pour la robinetterie, coussinets, freins, etc. Le travail, exécuté sons la direction technique du surveillant européen des ateliers, est fait à l'entreprise par un Chinois [employant quelques Chinois et des Annamites].

Ouvrons. à ce propos, une parenthèse : la proportion des ouvriers chinois est de un cinquième. On remarque que ces ouvriers se fixent plus volontiers que les Annamites, deviennent stables.

Par contre, le nombre des Annamites établis à demeure, sans désir de retour à la rizière ancestrale, ne s'accroît que dans des proportions très lentes. Cet amour du pays natal est louable, mais il ne fait pas I'affaire de la Compagnie. Elle ne recrute en Chine que forcée par la nécessité. Peut-être pourrait-elle augmenter le nombre des Annamites fixés en améliorant leur logement, en leur accordant a chacun un lot de terrain, en construisant des pagodes.

Les ateliers de ciblage succèdent à la fonderie. Le charbon de toutes les mines arrive à la gare construite en terrasse. Les caisses (deux par wagon, chaque caisse contenant environ 4 tonnes), se vident sur des trémies, agitées d'un mouvement continu ; le poussier et les tout petits morceaux, la *rainette*, passent à travers le crible ; les gros morceaux et la *noisette* tombent sur des tables roulantes qui, animées d'un mouvement assez lent, promènent leur chargement sous les yeux attentifs de trieurs et de trieuses qui enlèvent prestement les morceaux de pierre ou de schiste noir qui ont échappé à l'attention du mineur. Les longues tables sont surveillées par 27 trieurs en haie, les courtes par 16. Après cette inspection, le charbon arrive à une barre, placée obliquement, qui ne laisse entre elle et la table qu'un tout petit espace. Les morceaux ne peuvent le franchir, la table continuant à tourner, il tombe sur un plan incliné dont la première partie est une grille à travers laquelle passe le menu. Le charbon est ainsi trié.

La *rainette* est vendue ou sert, en la mélangeant à du charbon gras (du Japon) et du brai, à faire des briquettes, principalement pour les chaudières des bateaux, et ces excellents boulets servant au chauffage des appartements. Cette dernière production est peu importante. Je ne vous décrirai pas la fabrication de ces agglomérés. Mes articles pourraient, par hasard, tomber sous les yeux de concurrents et la Compagnie ne tient pas à ce que ses procédés de fabrication soient divulgués.

On fait subir au menu un lavage à I'eau de mer ; les gros morceaux sont vendus tels quels.

Les services du jour comprennent encore le Service maritime : la Compagnie possède 6 chaloupes à vapeur, 4 canots à essence, 56 chalands et jonques.Actuellement, les charbons de Campha sont amenés à Hongay par les chalands et remorqueurs de la Sacric (Compagnie anonyme de remorquage et de chalandage de l'Indochine) Cette situation est temporaire ; elle ne durera que jusqu'à l'achèvement du port en eau profonde de Campha ; la Compagnie n'avait donc pas intérêt à accroître, outre mesure, son matériel flottant. Certaines grandes mines du Tonkin prennent leur charbon à Hongay même.

Continuons notre énumération:

Service sanitaire : la Compagnie a son médecin, son infirmerie. sa maternité et, triste opposition, son cimetière.

Balayeurs des maisons, vidangeurs, porteurs d'eau.

J'ai parlé du barrage et de sa pompe automotrice. L'eau potable est distillée. On peut regretter que l'eau pour le lavage ne soit pas plus abondante dans un pays où on éprouve constamment le désir de se laver.

Service des grues.

Usines électriques. La centrale en construction remplacera les deux actuelles (Campha et Hongay).

Service de la traction et de la voie. Il est excessivement important, car la Compagnie possède 13 grandes locomotives et de 18 à 20 locomotives Decauville.

Service de la maçonnerie. N'oublions pas qu'on construit des maisons, des usines, des ateliers, des ponts, des routes, des voies ferrées, des jetées.

Service de réparation du matériel flottant et, enfin, service géométrique.

Tous ces services du jour emploient un minimum de 2.500 ouvriers et coolies, dont un cinquième sont chinois.

Ne sont pas compris, dans ce chiffre, les coolies, fort nombreux, employés par les divers entrepreneurs qui travaillent pour la Compagnie.

Les deux chapelles, les écoles, l'infirmerie, la maternité appartiennent à la Compagnie qui assure non seulement les soins médicaux mais fournit les médicaments à ses employés. L'hôtel même est propriété de la Compagnie.

Voilà ce que la Compagnie a créé sur des collines stériles et ce qu'elle assure directement. C'est grâce à elle que l'État fait, à Hongay les recettes suivantes ($) :

Droits à l'importation piastres	1.300
Statistique (à l'exportation)	22.800
Navigation (pilotage non compris)	2.600
Recettes diverses	18.000
Sorties des mines	18.000
Vente d'opium	37.000
Forêts (charpente et boisage)	7.000
Taxe sanitaire	1.800
Postes et tél.	98.000
Total (1922)	214.500

On a vendu, en outre, 180.000 d'alcool, recette encaissée par le débitant général, et il n'est pas fait mention ici des redevances pavées à l'État pour la possession du sol et du sous-sol.

Il y a, à Hongay, trois pilotes pour guider les bateaux étrangers dans le dédale des îles de la baie de Ha-Long, et sur les bords de la passe de Cua-Luc, qui conduit dans le port Courbet, un garde général des forêts habite, dans l'île aux Buissons, une élégante villa, près du point où aboutit la route, praticable aux automobiles, qui conduit de Haïphong à Hongay.

Cette coquette cité industrielle renferme plus de 12.000 habitants. Elle est fréquentée non seulement par les officiers et matelots japonais, anglais, américains et philippins, mais encore par de nombreux touristes. L'air, en dépit de la poussière de charbon, y est excellent, le climat salubre. On peut s'étonner que quelque grande firme tonkinoise n'y ait pas créé une maison de vente où les étrangers trouveraient des marchandises de France et des produits du pays. Les eaux y sont excessivement poissonneuses, et plus de 2.500 barques, presque toutes de pêche, y sont immatriculées.

La vue de Hongay, l'activité qui y règne ne peut que réjouir un cœur français, et l'enthousiasme que suscite cette magnifique entreprise augmente encore lorsqu'on visite Cam-Pha, Môn-Duong et Nga-Haï, ce que nous ferons demain.

Auguste L. M. Bonifacy.

———————

VOYAGE À HONGAY

———

Cam-Pha — Môn-Duong

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1923)

Les chaloupes de la Compagnie conduisent à Cam-Pha en 2 heures et demie, en traversant les beaux rochers de la baie de Ha-long et de celle de Fai tsi long (que vient faire ici ce terme chinois ?). Nous croisons en chemin des remorqueurs *Sacric* entourés des chalands qu'ils traînent, semblables à une mère cane entourée de ses canetons.

Et, à ce propos, savez-vous, aimables lectrices, que les canes, qui possèdent par ailleurs des qualités morales auxquelles je me plais à rendre hommage, sont ici le symbole de l'absence d'amour maternel ? Dans la Haute-Région, leur chair et celle de leurs époux est interdite aux femmes ; on craint que son absorption ne les prive du désir d'avoir des enfants et de la tendresse commune aux mères. Le canard est peut être, probablement, l'oiseau le plus anciennement domestiqué, bien que son congénère sauvage soit très farouche et les peuples de civilisation chinoise, comme les anciens Egyptiens, font éclore depuis longtemps les œufs de cane dans des fours, à la chaleur douce et constante du fumier. Il en résulte que les canes, dégagées de tout soin envers leur progéniture, consacrent tout leur temps à l'amour et à la ponte et ont complètement perdu l'habitude de couver. Ma comparaison est donc un peu forcée car on ne voit jamais ici le touchant tableau que présente une mère cane, entourée des petites boules de soie jaune que sont ses canetons.

La montagne schisteuse, qui regarde la mer et s'étend parallèlement à elle est coupée en gradins où circulent les wagonnets, où les mineurs piquent le charbon ; çà et là, les funiculaires, coupant perpendiculairement les gradins, descendent la production sur le rivage. On groupe les wagonnets par 36 ou 40, et une locomotive les emporte aussitôt à l'extrémité d'une jetée de 1.800 mètres, qui s'avance en eau profonde.

Là, les wagonnets se déversent sur deux tables tournantes inclinées d'où le charbon coule dans les chalands qui le transportent immédiatement à Hongay où se fait le triage. Le mouvement ne s'arrête ni jour, ni nuit, et les trains de wagonnets parcourent incessamment la jetée.

Cam-pha mine est déjà une coquette cité, où les maisons neuves, encore blanches, aux toits rouges, se détachent avec vigueur sur le fond noir du découvert. Le blockhaus de la Garde indigène, avec ses créneaux, lui donne même une certaine note moyenâgeuse. C'est si joli, si gracieux qu'on se demande si c'est bien là la mine dont la richesse est hors de pair dans le monde. On a tellement peu l'idée d'allier, malgré le proverbe, l'idée de beauté à l'idée d'utilité.

On est en train de construire, et c'est fait par la Compagnie, la voie de chemin de fer qui doit relier Cam-pha-mine à Cam-pha-port. Nous avons déjà dit qu'une route automobilable, en construction, conduit du nouvel hôtel, sur la passe Cua-Luc, à Cam-pha. On la voit serpenter sur la croupe de la montagne.

L'hélice fait de nouveau entendre sa chanson et, toujours en vue de la côte, nous filons à travers les calcaires aux formes étranges et tourmentées ; en 50 minutes environ, nous arrivons à Cam-Pha port. La Compagnie a déjà commencé les travaux définitifs et une riante villa, ombragée par de beaux arbres, s'élève sur une colline en forme de table bordant la mer. Nous voyons ensuite deux pagodes très fréquentées,

bien entretenues, en voie d'agrandissement et nous arrivons au lot de travaux donnés à l'entreprise à la Compagnie des Grands Travaux en ciment armé [27]. La chaloupe peut déjà s'amarrer au quai provisoire, tandis qu'une jetée, munie d'une grue dessert la partie construite exclusivement par la Compagnie. On édifiera, à Cam-Pha port, non seulement les quais où les bateaux charbonniers viendront se charger, mais aussi un triage important qui traitera la production de Cam-pha mine et celle de Môn-Duong, celui de Hôn-gay continuant à traiter celles de Hatou, Monplanet, point 158 et Nga-Hai où l'on accède par la passe Cua-Luc, port Courbet et une rivière, fortement encaissée dans les roches schisteuses. Nous voyons en place la machine qui sert à enfoncer dans le fond de mer les piques en ciment armé, de 17 mètres de long, d'une épaisseur de 8 centimètres environ et de forme octogonale. Ces piquets sont munis, au bout qui doit pénétrer dans le rocher, d'un fort sabot aigu de fer, fabriqué par la Compagnie. Surplombant les ateliers et les bureaux, une colline s'avance ; on en décape le sommet pour en faire une plate-forme.

À partir de Cam-pha, on quitte la mer et les rochers calcaires, et l'on entre dans une sorte de rivière, aux tournants capricieux, aux affluents et défluents nombreux qui pénètre dans les collines schisteuses couvertes de forêts. Tout concourt à faciliter le travail humain dans ce magnifique pays : la nature a eu la complaisance de créer des canaux naturels qui permettent d'accéder aux mines et de transporter, à peu de frais, leur production.

Nous arrivons au point appelé Gôc-Gao, où se trouve, sur un îlot, une case en torchis habitée par un employé indigène des forêts. Là, nous quittons la chaloupe et descendons dans un canot à vapeur, les chaloupes ne pouvant remonter jusqu'à la mine. C'est à ce point que les chalands prennent la remorque. Il existe cependant certains petits remorqueurs qui vont, par marée haute, jusqu'au quai de la mine.

Les collines schisteuses, dont les croupes arrondies contrastent si fort avec les coupures nettes du calcaire, sont parées d'une végétation continue. Les grands arbres y font défaut ; ce sont des taillis très fourrés, que les eaux calmes reflètent. Sur ce rideau de verdure se profile de temps en temps une aigrette au corps élancé, d'une blancheur immaculée, ou un martin pêcheur émeraude, turquoise et rubis qui, perché sur la tige flexible d'un jonc, attend patiemment le poisson. Si l'on examine les terrains que recouvre cette parure végétale, l'esprit reste étonné en réfléchissant aux convulsions effroyables qui les ont constitués, non pas à l'origine même du monde, mais après que les schistes primitifs avaient été stratifiés dans les premières mers, après même que les couches de charbon, résidus des forêts primitives avaient été formées. On trouve en effet, mélangées, brassées pour ainsi dire, des blocs de roche primitive, sans trace de stratification, des grès, des poudingues, des éclats de roche stratifiées, dont les couleurs varient du noir au rouge éclatant, noyés dans une terre jaune siliceuse. C'est dans ces amas que se trouve le charbon dont les couches, horizontales lorsqu'elles se sont formées, ont été redressées ensuite et sont presque verticales. Ces charbons, bien que noyés dans les terrains primitifs, sont contemporains des rochers calcaires de la baie, mais ceux-ci ont été formés sous les eaux peu profondes des mers tandis que les charbons proviennent de forêts à l'air libre.

Nous voyons en route, car le charbon se trouve partout, une toute petite exploitation, une galerie appartenant à un employé indigène des postes ; plus loin, trois galeries appartenant à la Compagnie données à l'entreprise à un Chinois et nous arrivons enfin au quai où le travail est arrêté, car on vient de donner aux ouvriers une piastre d'avance.

Môn Duong promet beaucoup, on y élève des bâtiments coquets pour les Européens, une locomotive Decauville vient d'être apportée pour amener au débarcadère non plus les wagonnets, mais les berlines en bois, montées sur roues, fabriquées en entier par la

---

[27] Grands Travaux d'Extrême-Orient.

Compagnie, qui circulent […] remontent des galeries basses aux galeries hautes pour arriver, chargées, à la table roulante qui déverse leur contenu dans les chalands.

Nous pénétrons dans la galerie B. E. et, après avoir traversé une mince couche de stérile, nous voici dans la *tranche*. La couche exploitée varie de 4 à 18 mètres d'épaisseur, elle se dirige presque verticalement du bas en haut de la montagne. Les galeries horizontales sont coupées, à angle droit, de galeries d'exploitation qui s'étendent jusqu'au mur. C'est ainsi qu'on désigne les stériles verticaux qui enserrent la couche. Ceux qui la limitent par le haut sont appelés plafond, ceux horizontaux sur lesquelles elle repose plancher. Quelques puits d'aération se rencontrent çà et là ; des plans très inclinés permettent aux mineurs de faire descendre la production d'un étage à l'autre directement, par son propre poids ; des galeries à pente un peu moins raide servent d'escalier, un treuil permet d'y faire passer les berlines, une corde fixée au boisage facilite l'ascension des mineurs.

Nous circulons dans la couche, nous montons les étages, et arrivons en un point où la galerie est obstruée par un mur. Au delà de ce mur, doublé par des coffrages en bois et en terre et par un autre mur, le charbon brûle lentement. On a pensé dernièrement qu'il était éteint et on a pratiqué, dans la paroi un regard pour s'en assurer. Mais le fumée, l'acide carbonique se sont précipités par l'issue, et on a dû obstruer à nouveau le regard. Un des employés s'est trouvé mal.

Nous circulons, tenant à la main des lampes à acétylène. Le grisou n'est pas à craindre, nous dit-on, et les lampes Davy demeurent en magasin. Par contre, la chaleur est grande, surtout à proximité de la partie de la mine en feu. On emploie des ventilateurs, et le magasin renferme une réserve de ballons d'oxygène.

Mais je m'aperçois que cet article est suffisamment long. Je vais en rester là après avoir exprimé un regret : je n'ai pas eu le temps d'étudier la faune des galeries, d'autant plus intéressante pour moi que je me suis un peu spécialisé dans la recherche des insectes lucifuges. Je n'ai que le temps de voir de vulgaires cafards, ces orthoptères primitifs ; je vois aussi un grand myriapode chilopode (mille pattes carnassier), préposé par la nature à l'extermination des cafards. Ce n'est pas. le scolopendre géant que nous connaissons tous, mais un cryptops ressemblant en grand à ceux du Midi de la France et que je vois pour la première fois au Tonkin ; ses pattes sont très longues. On me dit que les iules myriapodes inoffensifs, qui vivent de bois pourri, sont aussi fort nombreux. Cela n'a rien d'étonnant.

Cafards et myriades sont des articulés fort anciens ; ils vivaient déjà dans les forêts qui nous fournissent la houille et n'ont presque pas varié depuis. À l'époque primaire, la lumière du soleil, voilée par l'atmosphère épaisse, surchargée de vapeur, devait à peine pénétrer dans les mousses géantes, les prêles, les fougères qui constituaient ces forêts, les articulés qui les peuplaient fuient encore la lumière du jour et recherchent les ténèbres de la nuit et les grottes profondes. Les galeries de mine sont pour eux un séjour rêvé, ils y pullulent, c'est naturel.

Auguste L. M. Bonifacy.

———————

VOYAGE À HONGAY

———

Môn-Duong. — Retour

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1923)

Je ne vous ai pas parlé du boisage, en bois de Sen et de la forme des galeries. Elles représentent un carré d'environ 2 mètres de côté. Sur le sol, si on peut s'exprimer ainsi, se trouve une voie de 0 m. 60 pour le passage les berlines. Aux murs et au plafond, le boisage est tantôt carré tantôt en forme de toit très incliné. Il est alors dit *anglais*. Il est

composé de planches, appliquées contre le charbon, et maintenues par de gros piquets très serrés. Lorsqu'une galerie est devenue inutile, on la comble avec du stérile fortement tassé et on fait une galerie au dessus. Le travail préparatoire est fait d'avance, de façon à ce que l'extraction ne chôme pas. Cette extraction ne peut se faire que par galerie, du sorte qu'entre deux galeries parallèles, il reste toujours un petit mur de charbon qu'on ne peut enlever, sans compromettre la solidité des galeries.

Nous visitons la mine sous la direction d'un professionnel européen qui paraît fort épris de son métier. Il trouve que le travail sur les découverts, tout fructueux qu'il soit, n'est pas digne d'un vrai mineur. C'est du simple terrassement, on n'a pas de difficultés à vaincre, pas de facultés à déployer. Le mineur aime la mine malgré ses dangers, de même que le Lapon ou l'Esquimau aime son triste pays et ne peut s'en séparer. J'ai fait cette constatation il y a bien longtemps lorsque, jeune caporal, j'avais à instruire, en 1875, un continrent de la Loire. Ces mineurs, un peu frustres, avaient le *mal de la mine* et les souvenirs de leur existence passée revenait perpétuellement dans leur conversation.

Après une longue promenade dans les quartiers BE, BE 1, BE-1 *bis,* nous revoyons le jour. Sa lumière paraît jaune. Nous avons traversé la montagne de part en part et grimpé d'environ 40 mètres. Nous voyons à nos pieds une excavation dans laquelle plonge le câble d'un treuil et les tuyaux d'une pompe. Elle conduit par une pente fort rapide, dans les galeries basses où l'eau sourde, on est obligé de l'épuiser. Ces galeries passent sous le ravin, sous la montagne voisine et l'on en sort par une galerie qui aboutit à l'autre versant. […]

Nous rejoignons noire compagnon, qui a distribué aux mineurs leur piastre d'avance (on ne fait usage que de piastres métalliques) e«t nous reprenons le chemin du retour, non sans avoir constaté que le village des ouvriers mineurs, recouvert en paillotes, vient de brûler pour la X^{e} fois.

Le combustible que I'on retire à Môn-Duong est un très bel anthracite, presque sans matières étrangères ; la production est d'environ neuf mille tonnes par mois. Pour les lecteurs qui n'ont pas fait de grec, je dirai que *anthrax* veut dire charbon. On a coutume de désigner ainsi les charbons qui ne contiennent pas beaucoup de matières volatiles, qui ne sont pas gras ; très bons pour le chauffage, ils le sont naturellement moins pour la distillation et la préparation du coke.

Au retour, je vais visiter la pagode de Cam-Pha. Elle s'intitule pagode de la montagne du Corps des dix mille Saints. Je n'y découvre pas les caractères qui se prononcent Cam-pha, cela signifie peut être douce universalité, car un *cam* signifie doux et un *ha,* action du soleil qui se répand partout, mais sans avoir lu les caractères, on ne peut rien affirmer.

Cette pagode est très fréquentée ; deux femmes sont en train de s'autohypnotiser en imprimant à leur buste des mouvements désordonnés que scande un petit orchestre. Elles diront, dans l'hypnose, le nom du génie malfaisant qui les rend stériles ou malades, et l'exorciste lui enjoindra de déguerpir. Ce sont peut-être des professionnelles qui entrent ainsi en hypnose pour le compte des autres, des *bà dong* ou medium. Nous n'avons rien inventé dans cet ordre d'idée.

Lorsqu'on visite Hôn-gay, il ne faut pas manquer d'admirer Port Courbet, cette magnifique rade, que l'on commença à aménager autrefois comme point d'appui de la flotte. La baie de Ha-Long, devant Hôngay, aurait servi d'avant port et les batteries ou torpilles dormantes dans les passes auraient interdit d'une façon sûre I'accès aux bateaux ennemis. Mais on sait que la persévérance dans les idées n'est pas la vertu du régime. Fachoda nous avait incité à défendre nos ports et nos possessions lointaines ; une risette des Anglais nous a fait abandonner les travaux commencés. Le péril passé, le Saint est tourné en dérision, dit un proverbe italien.

Mais on ne peut s'empêcher de penser avec Courbet, avec l'ingénieur hydrographe Renaud, avec tous eux qui jugent sans parti-pris quelle faute nous avons fait en ne

construisant pas ici le grand port maritime du Tonkin, en persistant à lui préférer Haïphong.

Certes nous avons édifié en ce dernier point une œuvre colossale, mais avec nos faibles moyens, arriverons-nous à entraver l'œuvre que la nature poursuit devant nos yeux, la formation d'un delta, l'envasement des bouches fluviales. Nous avons bâti, non sur le sable, mais sur des vases mouvantes, et la construction des usines a coûté des sommes fantastiques alors qu'on avait le terrain solide à Port-Courbet.

C'est une question qui a fait couler et fera couler beaucoup d'encre et sur laquelle je ne m'étendrai pas, laissant ce soin à d'autres plus compétents. Je renverrai mes lecteurs à la brochure si documentée du capitaine Lapicque, qui cherche à solutionner la question : tout en conservant le port de Haiphong, il préconise l'aménagement d'une rade en eau profonde au mouillage du Crapaud, dans le nord-est du massif de la Cac Ba, par des fonds très sains d'au moins dix huit mètres à marée basse.

Cette rade serait pour Haïphong ce que sont Saint-Nazaire pour Nantes, le Havre pour Rouen, Cuxhaven pour Hambourg, Woo Sung pour Changhai, etc. Loin de nuire à son développement, elle ne ferait que l'augmenter.

Il me reste un devoir fort agréable à remplir, c'est de remercier tous ceux qui ont bien voulu me donner l'hospitalité à Hongay, me guider dans mes visites et d'exprimer toute ma gratitude aux directeurs, ingénieurs et employés qui ont facilité la tâche que je m'étais imposée, m'ont donné les éclaircissements que je demandais avec une bonne grâce et une patience inlassables. C'est à eux tous que je dois d'avoir pu documenter quelque peu les lecteurs de l'*Avenir.* J'espère que mon récit les incitera à visiter eux-mêmes ces mines merveilleuses, dont la prospérité, je l'ai déjà dit, mais il n'est pas mauvais de le répéter, a contribué à changer l'opinion des Français de France à l'égard du Tonkin.

Auguste L. M. Bonifacy.

Au Conseil d'État
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1923)

Le Conseil d'État a rejeté la requête de M. François Marom, prospecteur, qui s'était pourvu contre un arrêté en date du 9 décembre 1916, par lequel le conseil du contentieux administratif de l'Indochine aurait fait une fausse interprétation de l'acte portant concession à la Société française des charbonnages du Tonkin, de gisements houillers dans la baie d'Along.

———————————

M. Gollion prend sa retraite
Une retraite active
par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 mai 1923)

C'est un événement dans le monde minier et industriel tonkinois que la retraite de M. Gollion, directeur général de la Société française des Charbonnages du Tonkin […].

Un beau jour de septembre [1906], M. Gollion débarque au Tonkin où il est appelé à prendre la direction des mines de Hongay.

Les gisements exploités sont alors Halou, Kagolna, le mamelon 65. La production est de 248.000 tonnes.

En 1923, on exploite les découverts de Hatou, Monplanet, le mamelon 158, Campha, Mong-Dzjuong et Nga-Hai et la production peut être estimée à 850.000 tonnes avec la perspective d'une extraction de 1.200.000 tonnes dans un avenir prochain.

C'est, on l'avouera, un beau résultat au point de vue technique. Le résultat financier est encore plus brillant : les actions émises à 250 francs valent aujourd'hui plus de 8.000 francs. Nul n'ignore d'ailleurs que le résultat technique aurait pu être plus brillant, si les dirigeants de l'affaire n'avaient été hypnotisés par le point de vue financier. Plus indépendante, la direction technique eût sans doute pris sur les bénéfices les moyens d'accroitre la production. Il y a là deux points de vue qui, s'ils se contrebalancent harmonieusement, mènent à d'heureux résultats, mais peuvent être l'un et l'autre néfastes en cas de rupture d'équilibre ; s'il y a eu un moment rupture au détriment du développement des mines et de la production, la faute n'en est pas à la direction locale. M. Gollion se retire, laissant l'affaire dans une situation financière incomparable, la production trois fois ce qu'elle était en 1906, et l'outillage en voie de transformation complète en vue d'un énorme développement ultérieur.

Parmi les nombreux travaux entrepris au cours des dix-sept années de sa direction, celui dont M. Gollion est, croyons-nous, le plus fier, est ce magnifique barrage du km 3, d'une hardiesse et d'une légèreté telles que l'on peut dire que c'est le chef-d'œuvre de la construction en ciment armé en ce pays. Entièrement l'œuvre de M. Gollion, il à 14 m. de haut sur 45 m. de large et retient une réserve de 110.000 mètres cubes d'eau pour les chaudières des locomotives et des ateliers. […]

M. Gollion n'est pas moins fier de la réforme qu'il a apportée au Tonkin dans la classification des charbons. En 1906, on distinguait tout simplement le criblé, retenu par les mailles de 0,30 cm^2 du menu, qui passait par ces mailles. M. Gollion a fait admettre par la clientèle toute la gamme des noisettes, intermédiaire entre le criblé et le menu, mais provenant du menu. Il est admis aujourd'hui que le charbon en gros blocs n'est pas plus avantageux que le charbon en morceaux plus petits et la noisette est de plus en plus recherchée des industriels.

C'est ainsi que l'usine électrique de Saïgon ne marche, depuis plus de quatorze ans, qu'avec la noisette dont elle se déclare très satisfaite. Or ceci a, pour les mines, une énorme importance, le menu ayant ainsi acquis une plus grande valeur

Campha, la perle minière du Tonkin, cette incomparable montagne de charbon, a été mis en valeur grâce aux efforts de M. Gollion et c'est sur ce découvert que la société fonde aujourd'hui ses plus belles espérances.

De là l'idée d'un port à Campha même pour les grands navires. Idée séduisante, mais fort délicate ; un port n'est pas une mine. M. Gollion estimait qu'avant de commencer un pareil travail, une étude longue et minutieuse était nécessaire. Il aurait voulu, remettant à plus tard l'exécution de ce projet, prolonger jusqu'à Campha le chemin de fer de Hongay à Hatou. En modernisant l'outillage du port actuel de Hongay, on en eût triplé le rendement, ce qui eût donné le temps d'étudier plus sérieusement Campha. Malgré les avertissements des hommes et de la nature, malgré tout ce que purent dire ingénieurs, marins, pilotes et hydrographes, la direction s'est obstinée à commencer de suite les travaux de Campha-port. Souhaitons qu'elle n'ait pas trop à regretter de n'avoir pas suivi de sages conseils. En tout cas, il est probable que, de toute façon, cette liaison par voie ferrée entre Campha et Hongay, préconisée par M. Gollion, finira par se faire, car elle présente de nombreux avantages, qui, déjà, ont conduit à la construction d'une route.

Tout en s'occupant d'accroître sans cesse la production de la mine, d'améliorer la présentation du charbon et de procurer aux actionnaires de riches dividendes, M. Gollion ne s'est pas désintéressé du bien-être du personnel. Six pavillons construits ou acquis à Chapa* depuis 1917 permettent au personnel européen d'aller jouir dans la haute montagne de vacances à la fraîcheur et au grand air vif. Enfin, M. Gollion, d'accord avec le bureau du tourisme, a entrepris à Hongay même la construction d'un magnifique hôtel* qui, tout en rendant service aux clients de la mine, attirera vers la baie d'Along, ce mouvement de tourisme sur lequel le Tonkin est en droit de compter comme sur une de ses principales ressources accessoires. […]

Le 22 avril, les employés européens de la société, auxquels s'étaient joints un certain nombre de fonctionnaires résidant à Hongay, se sont réunis, à 15 heures, à l'hôtel de la direction pour offrir un souvenir à leur directeur et lui apporter un témoignage de leurs sentiments d'affection et de reconnaissance. Après avoir rappelé les améliorations que le personnel de la société doit à la sollicitude de son directeur, M. Bourbon, géomètre de la société, parlant au nom des employés, exprima la gratitude qu'ils gardent à leur ancien directeur pour tous ses bienfaits et les regrets qu'ils éprouvent à le voir partir.

Albert Joseph Félix MASSENET,
ingénieur-conseil, secrétaire du conseil d'administration

Né à Lectoure (Gers), le 30 septembre 1883.

Fils du général Camille Massenet (lui-même l'un des onze enfants d'Auguste, un des demi-frères du compositeur Jules Massenet) et d'Edmée Cabannes.

Frère cadet de :

— Alfred Massenet (1872-1942), polytechnicien, dirigeants de sociétés, président de la Compania del Norte Africano. Voir encadré.

— Henri Massenet (1874-1947), polytechnicien ;

— et de Maurice Massenet (1876-1948), président du Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré.

Marié en 1910 à Marguerite Labeyrie (1888-1916), décédée à La Rochelle où elle était infirmière à l'hôpital militaire de l'École Fénelon. Dont Philippe (1911-2002), polytechnicien, et Denise (1914-2018), mariée en 1935 à Raymond Marchal, élève ingénieur de l'aéronautique.

Remarié en 1920 avec Anne de Lobit, nièce du général de Lobit, commandant en chef le 17e corps d'armée. Dont Paule (1924) et Alfred (1927).

———————————

Polytechnicien, ingénieur des mines.

Grièvement blessé pendant la guerre de 1914.

Administrateur (1920), puis président du Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc,

administrateur du Contrôleur-Enregistreur Panoptés (Anciens Établissements Desenne et Cie)(1923),

des Établissements Pierre Massenet : travaux publics (1927),

de la Compagnie auxiliaire de matériel industriel et routier (1928),

de la Compagnie française des mines du Laurium (1930),

de la Société immobilière Orsay-Cognacq, avec ses frères (1930),

administrateur, puis président de la Société marocaine d'explosifs,

commissaire aux comptes des Forges et aciéries du Nord et de l'Est,

et de leurs filiales, les Mines de fer de Segré et Usinor,

commissaire de la Société de l'Ouenza (1933-1937).

Représentant des Charbonnages du Tonkin dans divers comités d'organisation sous Vichy.

———————————

Chevalier (4 mars 1915), puis officier (25 décembre 1935) de la Légion d'honneur à titre militaire.

Décédé à Paris, le 17 juillet 1951.

En termes émus, M. Gollion remercia ses collaborateurs du témoignage de sympathie qu'ils lui donnent, au moment où il a la tristesse de se séparer d'eux ; il remercia également M. Massenet [28], ingénieur-conseil de la société, et M. [Claude] Gautheron [29], le nouveau directeur, d'avoir bien voulu contribuer à l'acquisition de la superbe œuvre d'art qui lui est offerte et termina en déclarant que, loin de Hongay, qu'il aime et qu'il quitte avec regret, la vue de ce souvenir artistique lui rappellera, chaque jour, les dévoués collaborateurs au milieu desquels se sont écoulées les années de sa longue direction. […]

M. Massenet, prenant ensuite la parole, rappela l'œuvre accomplie par M. Gollion pendant les dix-sept années qu'il a consacrées à la Société française des Charbonnages du Tonkin.

Les employés annamites ont tenu, eux aussi, à faire solennellement leurs adieux à leur directeur général et à lui exprimer leur reconnaissance pour tout le bien qu'il leur a fait. Ils se réunirent à la direction le 29 avril, à 14 heures.

L'un d'eux, après avoir énuméré les nombreuses mesures philanthropiques dues à l'initiative du directeur, mit en relief, dans un brillant discours, les hautes qualités qui ont acquis à M. Gollion la confiance et l'affection de son personnel. Enfin, le 30 avril, à 11 heures, tous les Européens se rendirent à l'appontement. où M. Gollion allait s'embarquer pour lui renouveler leurs souhaits de bon voyage et de bon séjour en France auprès des êtres qui lui sont chers.

Et c'est le cœur serré que toutes les personnes présentes pressèrent une fois encore la main du directeur qui fut le principal artisan de la prospérité des Charbonnages du Tonkin et de qui tout le monde ici gardera le plus affectueux et le plus vivace souvenir [30].

———————

TONKIN
Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923)

Notre confrère l'*Avenir du Tonkin* nous apprend ce qui suit :

« C'est avec regret que [nous nous trouvons dans] l'obligation de signaler que les curiosités, effets de lumière, coloris et autres de la jolie Grotte des Merveilles, qui porte si bien son nom, sont littéralement abîmés par certains Asiatiques, parmi lesquels beaucoup de marins faisant partie des équipages de navires japonais venant prendre du chargement à Hongay, Ceux-ci ne se gênent pas pour inscrire leurs noms en énormes caractères agrémentés de peintures ornées de leur pavillon national. »

---

[28] Peut-être Albert Massenet (1883-1951), X-Mines, fils du général Camille Massenet (lui-même l'un des 11 enfants d'Auguste, un des demi-frères du compositeur Jules Massenet) et d'Edmée Cabannes. Marié à Marguerite Labeyrie (1888-1916) dont Philippe, polytechnicien, et Denise. Grièvement blessé pendant la guerre de 1914. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mars 1915, officier du 25 décembre 1935 (son dossier ne comprend que des renseignements militaires). Fiancé en octobre 1920 à Anne de Lobit, nièce du général de Lobit, commandant en chef le 17e corps d'armée.

Ou bien son frère aîné Alfred Massenet (1872-1942), ingénieur ds mines, administrateur de diverses sociétés marocaines, des Sucreries brésiliennes, puis de la Banque française de l'Afrique (1928) et des Mines de Falémé-Gambie (1930). Chevalier de la Légion d'honneur du 26 janvier 1912 (min. Aff. étr.) ?

Voire un troisième homme.

[29] *Claude* Jean Gautheron (Brie-Comte-Robert, 17 février 1883-Neuilly, 19 mai 1970). Chevalier (28 décembre 1916), puis officier (12 août 1917) de la Légion d'honneur comme capitaine du génie. Il sera recruté en 1927 par Fommervault comme administrateur délégué des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, administrateur des Étains de l'Indochine, des Mines d'or de Tchépone (Laos), puis de Litcho (Siam) et des Étains de Silleda (Espagne).

[30] On a vu précédemment que Gollion poursuivit sa carrière à Kebao, aux Étains de Bayas-Tudjuh, à la Société indo-chinoise des graphites, etc.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 5 juin, sous la présidence de M. A[lbert] de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de M. Pierre Gomel [31] et du représentant du Crédit industriel et commercial, en qualité de scrutateurs. M. Raymond Ferrand *[sic : Ferrant]*, administrateur délégué de la société, remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée. Plus de 21.000 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes de l'exercice écoulé, se soldant par un bénéfice net de 15.106.520 fr. 16.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé à 222 fr. 22 par action, soit 200 fr. nets de la taxe sur le revenu, le dividende attribué à chaque action pour ledit exercice.

Un acompte de 100 francs, net de la taxe de 10 %, ayant été mis en paiement le 1er mars dernier, le solde, soit 100 francs, également net d'impôt sur le revenu sera payable le 1er septembre prochain, sous déduction de l'impôt de transmission pour les titres au porteur. Le report à nouveau s'élève à 884.297 francs.

MM. Charles Girot et Stanislas Simon, administrateurs sortants, ont été réélus pour une période de six années.

Le rapport du conseil indique qu'au cours de l'exercice, il a été extrait 7150.000 tonnes et vendu 770.882 tonnes de charbon contre respectivement 720.000 et 781.231 tonnes pendant l'année précédente.

Société des Charbonnages du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juillet 1923)

La fourniture d'un important ensemble de matériel électro-mécanique a été confiée à la Société Alsacienne par la Société Française des Charbonnages du Tonkin. Ce matériel est destiné à l'électrification de ses mines de Hongay et comporte : quatre groupes turbo-alternateurs de 1.200 kilowatts avec le tableau de distribution correspondant, quatre groupes convertisseurs de 250 kilowatts, les transformateurs de diverses sous-stations et le matériel électrique moteur destiné à l'équipement des divers engins des mines de Hongay et de leurs installations annexes. Dans ce dernier matériel figurent en particulier : cinq locomotives électriques de 24 tonnes, à voie de 1 mètre et 36 moteurs

---

[31] Pierre Gomel (1878-1936) marié à Jeanne-Marie-Juliette Fouques-Duparc.

Fils de Charles Gomel (1843-1922) — conseiller d'État, fils de conseiller d'État, administrateur (1888), puis vice-président et (1906) président des Chemins de fer de l'Est, administrateur (1889), puis vice-président (1902) de la Société Le Nickel (SLN), administrateur (1894) du Crédit foncier de France, président du comité de Paris des Chemins de fer andalous, vice-président de la Française d'Éclairage et de chauffage par le gaz, etc. — et de la fille de Pierre Mathieu-Bodet, député de la Charente, ministre des finances, puis administrateur du Crédit foncier et censeur du Crédit industriel et commercial.

Frère de Marie Gomel (mariée à Maurice Chabrol, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, administrateur du Nickel) et de Cécile Gomel (mariée à Édouard Dutey-Harrispe, administrateur du CIC, des Chemins de fer de l'Est, des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, etc.)(voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine).

Cousin germain de Charles-Philibert Gomel, avocat, puis agent de change, marié à une fille d'Hippolyte Thirria — administrateur des Chemins de fer de l'Est, du Nickel, censeur de la Société générale, etc. — et père de Charles-Édouard Gomel marié à une fille de l'industriel lyonnais André Gillet.

pour l'équipement de 4 portiques de port, de 3 portiques de stock et de 4 cuillères électriques.

L'Écho des mines.

N. D. L. R. — Voilà qui pourra amener la Société Alsacienne à se rendre compte de l'existence du Tonkin et des débouchés qu'on y peut trouver.

———————

Société française des charbonnages du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier sous la présidence de M. [Albert] de Monplanet, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922, qui a laissé 26 millions 36.832 fr. 11 de bénéfices bruts auxquels il faut ajouter les bénéfices reportés de l'exercice précédent, soit 875.189 fr. 77, au total 26.912.041 fr. 88. Les bénéfices nefs après amortissements, réserve et paiement des frais généraux, s'élèvent à 15.106.520 fr. 16.

Le dividende a été fixé à 222 fr. 22 par action, soit 200 fr. nets.

MM. Charles Girot et Stanislas Simon ont été réélus administrateurs.

L'extraction effectuée pendant l'exercice s'est élevée à 760.000 tonnes et il a été vendu 710.882 tonnes de charbon contre respectivement 720.000 et 781.231 tonnes pendant l'année précédente.

Les hauts prix des briquettes, provenant de la cherté du brai, ont encore fait rétrograder les ventes de 57.512 tonnes à 35.188 tonnes.

Le rapport rappelle que le programme des aménagements nouveaux, en relation avec le développement de la production, était dominé par les deux directives suivantes ; organiser pour la concession de Campha et la région de l'Est du domaine, un nouveau centre de préparation et d'embarquement du charbon ; créer une centrale et les installations annexes de distribution pour fournir en premier lieu l'énergie nécessaire aux nouveaux services, y compris celui de la traction sur la voie ferrée appelée à réunir les mines au port de Campha, et en second lieu la force motrice voulue pour permettre l'électrification d'un certain nombre de services à Hongay, dont le matériel, en fonctionnement depuis de longues années, doit être rénové dans un délai prochain.

La réalisation de ce programme exigeait l'exécution d'une série d'installations importantes. Malgré les difficultés inhérentes à l'ampleur du programme et à l'éloignement de l'exploitation, les études particulières ont pu être poussées assez activement pour permettre de passer les commandes de matériel au cours de l'exercice.

Les travaux de préparation sur le prolongement Est du grand découvert de Campha ont été activement poursuivis ainsi que les levés topographiques nécessaires pour dresser les plans d'exploitation des autres centres de production à ouvrir ultérieurement.

À Port-Campha, l'exécution du bâtiment de la centrale continue dans des conditions normales. La société compte établir dans le cours de l'année les supports de la ligne d'énergie à 30.000 volts.

Les deux installations de criblage et de lavage seront contiguës : le criblage est étudié pour pouvoir traiter 300 tonnes par heure ; il ne fonctionnera que le jour seulement concurremment avec les travaux sur les gradins des découverts. Le lavoir restera en marche jour et nuit.

Au cours de l'exercice, la société a effectué à Hongay de nombreux travaux, tant pour améliorer la tenue de la ville que pour faciliter l'exploitation de ses services, Le bâtiment de l'atelier a été agrandi ; la fonderie en a été retirée et installée dans un bâtiment distinct. Sur les quais, des appareils de manutention supplémentaires ont été installés.

La Journée industrielle. — 6 juin 1923.

———————————

Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

Officiers

Ferrant (*Raymond*-Frédéric), administrateur délégué de la Société française des charbonnages du Tonkin. Chevalier du 17 juillet 1908. Exposant (section économique des mines, classe 1) à l'Exposition nationale coloniale de Marseille.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN,
Siège social : 76, rue de la Victoire, Paris.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. 86-87)

Direction à Hongay

MM. C. J. GAUTHERON, chev. LH, directeur général ;
C. BRULARD, sous-directeur.

Ingénieurs

MM. BASCOU, chev. LH, ingénieur en chef ;
GONNET, ingénieur principal ;
BEISSAC, chev. LH, Croix de guerre, ingénieur divisionnaire ;
SABARY, chev. LH, ingénieur du jour ;
ZIGHERA, ingénieur service électrique ;
GERVAIS, ingénieur ;
BERGER, ingénieur.

Service médical

MM. LE DR. JACQUEMART, chargé du service médical et pharmaceutique ;
EYMARD, infirmier chef.

Service commercial

M. CUVILLIER, agent commerciale à Hongkong.

Services technique mécanique et électrique
ATELIER

MM. PUGIN, chef bureau dessin ;
PLANCHETTE, secrétaire ;
WOISTHENRICH, géomètre ;
CHEVALIER, monteur-électricien ;
GUÉVEL, chef mécanicien principal ;
LABEAU; chef mécanicien ;
LEPAPE, contremaître électricien ;
VOZELLE, C.; mécanicien ;
VOZELLE, M., mécanicien ;
LEROY, mécanicien ;
NEVEUX, contremaître menuiserie ;
DESGOUTTES, mécanicien ;

BIGOT, mécanicien ;
GONIN, mécanicien ;
GOMEZ, mécanicien ;
JOUAN, mécanicien ;
DACQUAIT, comptable aux ateliers.

Magasin général

MM. CHAPÀZ, magasinier ;
DUGON, magasinier ;

Usine à briquettes

MM. POLGE, chef de fabrication ;
TROUVÉ, surveillant.

Service du jour

MM. FORTIER, chef des.chargements ;
LOHMANN, surveillant ;
THÉOLOGIDÈS, surveillant ;
DEVOST, surveillant ;
BAILLS, surveillant ;
SIMON JEAN, surveillant ;
VlALETTE, surveillant ;
CHALUMEAU, surveillant ;
BROUTTE, surveillant ;
ISNARD, surveillant ;
BOCHER, surveillant ;
MATERNATI, surveillant ;
LE PRIOL, surveillant ;
SPRÉCHER, surveillant ;
GUILLARD, surveillant ;
CHAIX, surveillant ;
PELLONI, surveillant ;
BRÉARD, surveillant ;
MOUTOUH, surveillant ;
LAPORTE PIERRE, surveillant ;
BOUQUET, vétérinaire ;
PASQUET, surveillant.

Service de la Mine

MM. BRAUN, maître mineur ;
DELBREIL, chef conducteur des travaux des mines ;
BONTOUX, chef de découvert ;
MARTINET, chef de découvert ;
CHÈVRE, chef de découvert ;
VITRAT, surveillant ;
LUER, surveillant ;
PASCAL, surveillant ;
VASSILIS, surveillant ;
QUAICO, surveillant ;
CHRYSOULAKIS, surveillant ;
LIDNER, surveillant ;
BARBOT, surveillant ;
VILLARÈAL, surveillant ;

VALETTE, surveillant ;
BHINAUT, surveillant ;
DENVAL, surveillant ;
TUAL, surveillant ;
PÉRIÉ, surveillant ;
REPELIN (Pierre), surveillant ;
MANESGAU, surveillant ;
BARAILLE, surveillant ;
GRONDIN, surveillant ;
RIPP, mécanicien ;
PEILLON, surveillant ;
BOURRELLY, surveillant ;
FILLËTROY, surveillant ;
DELILLE, surveillant ;
MAMONNAKIS, surveillant ;
DlALINAS, surveillant ;
CARAMAGNOLA, surveillant ;
FEYLER, surveillant ;
KRAEMER, surveillant ;
ROCHE, surveillant ;
BERT, maréchal ferrant ;
HAMMER, surveillant ;
PERNET, surveillant ;
CLERC, surveillant ;
WEINICH, surveillant ;
LEVRAY, surveillant ;
VERPILLOT, surveillant ;
HINDRÉ, surveillant ;
PlOLI, surveillant ;
LORENZI, surveillant ;
HERSCOËT, surveillant ;
MAZARD, surveillant ;
TRÉVENNEC, surveillant ;
MAIBORODAS, surveillant ;
GÉRAR, surveillant ;
RUMEAU, surveillant ;
ADOUX, surveillant ;
HEINTZ, surveillant ;
OLLIVIER, surveillant ;
DUBERN, chef de chantier ;
PULCE, surveillant ;
GUTTON, surveillant ;
CHABAZ, surveillant ;
MONNIER (Humbert), surveillant ;
BAILLS (Geogres), surveillant ;
BERLIOZ, surveillant ;
MAZORET, chef de poste ;
BRUNEL, surveillant ;
NICOL, surveillant ;
THOMAS, surveillant ;
DUNI, surveillant ;
SIMON (P.), surveillant ;
BARRET, surveillant.

Service de la comptabilité

F.R. UHLER, chef de la comptabilité ;
BONDEL, comptable général ;
REPELIN (Paul), comptable service mines ;
SCHUTTIG, comptable service du jour ;
KOSNAR, comptable ;
J.-J. MARTIN, cherc shipping ;
YOLLE, secrétaire général.

Agent transitaire à Haïphong

BOÉ, chev. LH.

TONKIN

La vie économique

L'application de l'anthracite pulvérisé à la chauffe des chaudières

(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1924)

Les premières tentatives faites au Tonkin en vue de l'application de l'anthracite pulvérisé à la chauffe des chaudières n'avait pas donné de résultats satisfaisants ; de nouveaux essais ont été entrepris récemment avec un matériel nouveau et il semble, à l'heure actuelle, que la question soit bien au point.

On a utilisé le menu ordinaire non lavé de la Société française des charbonnages du Tonkin (prix moyen 5 $ 80 fob. Hongay) soumis à un criblage préalable, de façon à n'employer à la pulvérisation que les morceaux de dimensions intérieures à 10 millimètres.

Ce menu constitue d'ailleurs un combustible à pouvoir calorique élevé et à faible teneur en cendres, qui semble *a priori* beaucoup plus facile à utiliser en pulvérisé que les anthracites alpins sur lesquels d'intéressantes études ont été faites récemment.

L'installation ayant servi aux essais était destinée au chauffage d'une chaudière Babcock et Wilcox de 150 m^2 de surface de chauffe ; elle était d'ailleurs très simple et comprenait un seul appareil du type turbopulvérisateur. Le charbon, versé à la main dans une trémie, passait dans un distributeur et était ensuite broyé dans un pulvérisateur composé de 3 disques à palettes calées sur un arbre tournant à 1.750 tours par minute. Un ventilateur, calé sur le même arbre, aspirait le charbon pulvérisé et l'envoyait au brûleur.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants et, au dire des usagers, le prix de revient de la vapeur obtenue par chauffage au pulvérisé est notablement inférieur à celui de la vapeur produite par les chaudières à grilles fixés, en tenant compte des frais d'entretien résultant de l'obligation de remplacer assez fréquemment certaines parties du turbopulvérisateur.

Au moment où, par suite du développement économique de la colonie, la consommation locale de combustibles s'accroît plus vite que la production, l'application par les industriels indochinois des nouveaux procédés de chauffe à l'anthracite pulvérisé constituerait une solution précieuse. Mais les industriels ont été, jusqu'à présent, habitués à utiliser des produits calibrés et les menus, qui constituent une proportion importante de la production des mines locales, étaient en grande partie exportés.

Le chauffage au pulvérisé, dont l'emploi s'étendra vraisemblablement au Tonkin, pourrait aussi être intéressant pour les industriels des autres pays de l'Union, et en particulier de la Cochinchine ; le marché cochinchinois, alimenté uniquement par des

importations a absorbé, en 1922, 61.000 tonnes de charbon dont 56.000 tonnes d'anthracite du Tonkin.

———————————

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1924)

La Société des grands travaux d'Extrême-Orient exécute actuellement pour le compte de la Société française des charbonnages du Tonkin, à Hongay, l'aménagement d'un port à Campha avec appontement en béton armé et la construction d'une centrale à Hongay.

———————————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er mars 1924)

R. Berger (École des mines de Paris, 1918), ingénieur à la Sté des Charbonnages du Tonkin. à Hongay.

———————————

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1924)

Nous extrayons les renseignements suivants d'un rapport établi par le Résident supérieur au Tonkin sur les mines de combustible et sur les mines métallurgiques pendant le 1er semestre de 1923 :

La Société française des charbonnages du Tonkin a produit, pendant le 1er trimestre 1923, 258.947 tonnes de charbon et 16.261 tonnes, d'agglomérés.

La construction du port en eau profonde, à la pointe de Campha-Port, relié à Campha-Mine par un chemin de fer électrique, est commencée, ainsi, que celle d'une centrale de 4.000 kW qui sera reliée aux points d'utilisation par une ligne à haute tension.

———————————

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1924)

Les bénéfices nets de l'exercice 1923 se sont élevés à 18.838.350 fr. au lieu de 14 millions 231.330 francs en 1922. Ce chiffre s'entend, après versement de 11.024.741 fr. pour l'amortissement de tous les travaux neufs, alors qu'en 1922, les prélèvements pour amortissements de travaux neufs, de frais d'augmentation de capital, et mise à plein de la réserve légale s'étaient élevés à 9.609.240 fr.

Au bilan au 31 décembre 1923, les concessions figurent toujours pour 4.969.320 francs, les immobilisations pour 1.000 fr., les disponibilités et valeurs réalisables pour 50.660.711 fr. Il est à noter que les rentes françaises et Bons du Trésor en portefeuille sont portées maintenant à leur cours au 31 décembre, au lieu de figurer

comme précédemment pour leurs prix d'acquisition. Les exigibilités se chiffrent par 4.100.862 fr.

———————————

Chambre de commerce de Saïgon
Résumé du procès-verbal de la séance du 22 janvier 1924
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 mai 1924)

……

C. Création et aménagement d'un parc à charbon pour l'approvisionnement du port de Saïgon.

M. le président [La Pommeraye]. — Saïgon est, de tous les ports d'Extrême-Orient, celui qui est de beaucoup le plus mal approvisionné.

Aussi le conseil d'administration du port a mis à l'étude l'établissement d'un parc à charbon et, dans très peu de temps, le parc à charbon sera créé et organisé.

Je me suis préoccupé, pendant mon séjour au Tonkin, des possibilités de ravitaillement de ce parc.

Le directeur des Charbonnages du Tonkin, M. Gautheron, m'a confirmé par lettre les déclarations qu'il avait bien voulu me faire.

Extraits de la lettre de M. Gautheron

Les charbons tout-venant de nos mines ne produisent que 35 % de produits classés (criblé et noisettes lavées, 65 % sont des menus contenant eux-mêmes une forte proportion de poussiers. Les industriels de la Colonie ne se sont généralement pas soucié d'acquérir ni les appareils, ni le personnel aptes à réaliser une bonne combustion de ces menus.

Il en résulte que la clientèle coloniale réclame presque exclusivement des classés ; la place de Saïgon se signale particulièrement par son refus absolu d'accepter des menus. Il est aisé de comprendre que la Société des charbonnages de Hongay ne peut pas fournir en quantités suffisantes les qualités exclusives qui n'entrent que pour 35 % dans sa production. On rétorque, il est vrai, que la société fait assez de classés pour en vendre à l'exportation et qu'elle pourrait donc livrer davantage à la place de Saïgon.

Je pourrais écarter cet argument *a priori* en disant qu'après tout, le commerce du charbon est libre ; mais l'attitude des Charbonnages du. Tonkin en matière d'exportation est imposée par la nature des choses. Il est évident qu'une affaire de charbon, si belle soit-elle, ne peut accepter de jeter à la mer les 65 % de sa production. La société a donc cherché en dehors la vente de ses menus qu'elle ne trouvait pas en Indochine. Mais il va de soi que la clientèle étrangère a profité de la situation pour réclamer en même temps que du menu, une certaine quantité de bons criblés de Hongay qui sont avantageusement connus en Extrême-Orient. La vente de nos criblés à l'exportation est donc une rançon de la vente des menus. Pendant l'année 1924, nous aurons vendu à l'exportation environ 420 000 tonnes de menus contre 95.000 classés : tandis que la colonie aura reçu 200.000 tonnes classés contre seulement 75.000 tonnes de menus (Cimenterie, Chemins de fer du Yunnan). ces chiffres sont suffisamment éloquents.

Dans les prévisions pour 1924, la part en classés incombant à la Colonie est notablement accrue : 230.000 tonnes dont 54.000 réservées à la seule place de Saïgon, tandis qu'il restera seulement 85.000 tonnes pour l'exportation.

À l'avenir, les besoins de Saïgon seront couverts plus aisément, puisque la Société des Charbonnages prévoit un développement régulier de son extraction. Mais on peut se demander si la carence de Hongay sur la place de Saïgon est tellement préjudiciable à

l'industrie de cette place, puisque des charbons étrangers, de qualité moyenne, tout particulièrement ceux des îles de la Sonde, y sont offerts à des prix plus bas que les nôtres : à ce propos, j'ai appelé votre attention sur le prix élevé des frets Hongay-Saïgon.

Je vous ai dit aussi que la société peut augmenter la production de ses agglomérés et que nous avons l'habitude d'offrir a la clientèle, en agglomérés, les quantités que nous ne pouvons pas livrer en classés, etc. [32]

Signé : GAUTHERON

……

———————————

Les obsèques de M. Jardel

[Saint-Girons, 24 février 1871-Hanoï, 6 août 1924]

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1924)

Vendredi matin, à 7 heures 30, ont en lieu, suivies par une nombreuse assistance, les obsèques religieuses de M. Eugène, Théodore Jardel, propriétaire, lieutenant de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, croix de guerre, membre de l'A.T A.C., membre de la 190e section des médaillés militaires, membre de l'Amicale des Anciens Tonkinois, ancien chef de la comptabilité à la Société des charbonnages de Hongay, décédé à la clinique Saint-Paul le 6 août 1924, dans sa 53e année.

L'absoute fut donnée par le R. P. Dépaulis, procureur de la Mission, dans la chapelle de la clinique, puis le convoi suivit le long parcours du boulevard Van Vollenhoven au cimetière de la route de Hué.

Le corbillard aurait pu disparaître sous les couronnes et les gerbes de fleurs ; sur la tombe du défunt, des discours auraient pu retracer la vie de l'homme de bien, de l'ancien combattant, de l'ancien Tonkinois qui venait de disparaître mais M. Jardel, croyant fervent, modeste parmi les modestes, bon époux, avait, en ses volontés dernières, formellement déclaré qu'il ne voulait sur son cercueil que les fleurs qu'y déposerait son épouse, et sur sa tombe que les prières qu'y réciterait le prêtre.

C'est ce qui explique pourquoi il n'y eut ni couronnes, ni discours.

Mais l'assistance — civile et militaire — fut nombreuse qui entoura de sa respectueuse sympathie Mme Vve Eugène Jardel et la famille du regretté disparu conduisant le deuil.

Les troupes aujourd'hui, de par la réglementation nouvelle, ne rendent plus les honneurs comme jadis, depuis la levée du corps jusqu'à la porte du cimetière, mais une délégation d'officiers de toutes armes, décorés de la Légion d'honneur, assistait à la cérémonie.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué : des Sœurs de charité; le Ch. F. Corentin, M. Lenain ; M. Dandolo, directeur de l'*Avenir du Tonkin* ; M. Crevost, directeur du Musée Maurice-Long ; M. Bourgoin, inspecteur des Douanes et Régies, membre de l'A.T.A.C. ; M. le capitaine Renaud, de l'état-major du général commandant supérieur ; le capitaine Ardoin, de l'état-major de la Division ; M. l'adjudant chef Treillard ; membre de la 190e section des médaillés militaires ; M. Rigault, membre de la Société amicale des Anciens Tonkinois ; Mme et M. Mohamed, secrétaire de M. le premier président de la cour d'appel de Hanoï ; M. Rochat, M. Boyé, négociant ; M. Fortin, entrepreneur ; Mme Vve Meyssonnier, M. H. de Massiac, administrateur de de l'*Avenir du Tonkin* ; les lieutenants Couderc et Pelissier, des officiers de tous les corps et

---

[32] N.D.L.R. — Il serait logique, vu ces déclarations, que l'industrie locale s'outillât pour utiliser les menus ; si elle ne le fait pas, elle n'a pas le droit de réclamer. C'est ce que la chambre de commerce devrait faire comprendre à ses ressortissants.

services, des délégations des administrations, des membres des diverses sociétés dont faisait partie le défunt.

En cette douloureuse circonstance, nous renouvelons à Mme veuve Eugène Jardel, à la famille et aux amis, l'expression de nos bien vives condoléances.

———————————

Cam-Pha mine et Cam-Pha port
par le lieutenant-colonel BONIFACY
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 octobre 1924)

L'année dernière, vers Pâques, j'ai donné, dans l'*Avenir du Tonkin, une* description des mines de Hôngay, découverts rattachés au port par un chemin de fer et de la mine souterraine de Mong-Duong ; je n'avais fait que passer devant Cam-Pha mine et avais vu les premiers travaux de Cam-Pha port. Cette année, je parlerai surtout de Cam-Pha mine et des travaux de Cam-Pha port, dont certains sont près d'être achevés.

Il convient de dire, d'abord, que tous les bâtiments de la nouvelle centrale électrique, qui fournira l'énergie à Hôngay, à Cam-Pha mine, à Cam-Pha port, au chemin de fer électrique qui réunira les deux Cam-Pha et, sans doute, à l'île aux Buissons, sont terminés ; les appareils commencent à arriver. L'usine sera beaucoup plus importante que celle de Hanoï. Les bâtiments vus de la mer, avec les logements du directeur, des employés et des ouvriers, donnent l'impression d'un beau village, gai et bien bâti.

Est également finie la route pour automobiles qui rejoint Hôngay, Cam-Pha mine et Cam-Pha-port. Elle traverse la forêt, excessivement giboyeuse, et il n'est pas rare d'y rencontrer des singes ; macaques, semnopithèques ou gibbons, et des cervidés : cerfs hippelaphes, axis et cervules. La route est très pittoresque.

Mais je me rends à Cam-Pha mine par une des chaloupes de la Compagnie, le *Charlot*, ancien bateau directorial fort bien aménagé. La route par mer suit une des régions les plus belles des baies de Ha-Long et de Phaitsilong.

Actuellement, et en attendant la mise en état de Cam-Pha port, Cam-Pha mine écoule son charbon par un quai relié à la terre par une longue jetée, incessamment parcourue par des trains Decauville. Sur le quai, les wagonnets sont renversés dans des godets placés sur une chaîne sans fin qui déversent le charbon dans, de grandes jonques que des remorqueurs emmènent à Hôngay, où ils passent à l'usine de triage. Il y a, sur le quai, deux déversoirs. Bien que la journée (21 août) soit un jour de grande paie et de repos, le transport du charbon et le chargement des jonques n'en continue pas moins car, comme toujours, on est fort pressé pour satisfaire aux demandes.

Nous prenons place sur des loris remorqués par une locomotive et nous nous rendons à Cam-Pha. La jetée traverse une côte basse où poussent des palétuviers au milieu desquels émerge un curieux rocher calcaire.

Le massif de Cam-Pha, déjà profondément attaqué et bouleversé, se compose de roches archéennes, de gneiss, jetées dans un désordre extraordinaire. Les couches de charbon ont été déjà enlevées à plusieurs endroits, et la montagne, qui, il y a cinq ans, était recouverte d'un verdoyant manteau de forêts, étale maintenant ses plaies béantes, rouges, blanches, noires, car il y a des monticules de schistes charbonneux, parmi lesquels des femmes de mineurs glanent un peu de combustible. Au milieu de ce chaos, on voit les plans inclinés qui descendent la production et la route automobilable que suivent aussi les coolies montant dans les découverts.

Beaucoup de dépôts de stériles se trouvent au-dessus du village. C'est très laid actuellement, mais, bientôt, la puissante nature tropicale pansera ces plaies et les dissimulera sous un gai rideau de verdure.

Notre train laisse à droite le marché provisoire, extraordinairement bien pourvu et animé en ce jour de paie. On en construit deux définitifs, en maçonnerie, avec chasse

d’eau, du côté du village chinois, c'est-à-dire un peu plus à droite et plus près de la montagne.

À gauche s'élèvent de nombreuses constructions : ateliers, écuries, magasins, usine électrique provisoire ; elles donnent sur une rue parfaitement macadamisée, bordée de profonds caniveaux et plantée de jeunes arbres : lilas du Japon, flamboyants, filaos, sapindus, etc. Les fils électriques qui se croisent dans l'air sont supportés par de massifs piliers en ciment armé.

Les bâtiments administratifs sont du côté de la mer, de l'autre côté sont des habitations en torchis, couvertes en tuiles, avec jardin, puits, pour les indigènes ; on a construit, on construit, on construira, on irait plus vite si les maçons étaient plus nombreux. Bien entendu, toutes les rues sont aussi soignées et se coupent à angle droit, sauf au pied de la montagne, où se trouvent les villas du personnel européen. La route qui les dessert serpente selon les ressauts du terrain, et en se conservant horizontale. Ces habitations sont entourées de grands arbres, seuls vestiges de l'antique forêt qui couvrait encore, il y a cinq ou six ans, l'emplacement de cette cité nouvelle, qui compte déjà plus de 30 mille habitants.

C'est Monsieur Gonnet, directeur de Cam-Pha, qui est le créateur de cette cité. Lors de son arrivée, il y a cinq ans, il n'y avait qu'une case et la forêt. On conçoit combien les progrès de son œuvre l'enchantent.

On construit un bureau de poste, 45 mille piastres sont prévues pour l'édification d'une église catholique. On se rappelle que, parmi les coolies qui s'enracinent au sol, qui deviennent des professionnels, les catholiques sont la majorité. Ils sont d'ailleurs plus disciplinés, plus proches de l'Européen.

Mais voyons un peu ce que promet la mine ; on ne s'installerait pas d'une façon aussi grandiose si le charbon était près de s'épuiser.

Les premières attaques ont eu lieu, en chiffres ronds, à 100 mètres d'altitude, on est actuellement à 250 et on prépare un découvert à 350.

Certains découverts ont 27 gradins séparés en moyenne par une hauteur de 6 mètres. (162m.)

On retrouve les affleurements sur 6 kilomètres, et, actuellement, on prépare un découvert à cette distance, sur la route de Mong-Duong.

On prévoit, d'ici à quelque temps, (le matériel est en route), 20 plans inclinés descendant la production Celle-ci, qui était ces jours derniers de 1.700 tonnes par jour, sera aisément doublée.

Actuellement, après un recrutement, 12.000 coolies travaillent sur les découverts ; sur ce nombre, 4.000 sont fixés, deviennent des professionnels ; il y a, en outre, 1.200 travailleurs, maçons, etc et un service forestier a été organisé.

Nous n'avons parlé que de l'agglomération à gauche de la route ; à droite se trouvent un deuxième village annamite, le village chinois, les bureaux et magasins où on fait en ce moment la paie, individuellement.

Il y a, à Cam-Pha, environ 700 Chinois. Ce sont, pour le plus grand nombre, des Chinois tonkinois de la province de Moncay : malgré cela, ils sont plus indisciplinés que les Annamites, et ont essayé de se mettre en grève il y a peu de temps. La fermeté du directeur a eu vite raison de ce mouvement et, d'après les renseignements qu'il veut bien me donner, les Chinois n'ont, pour eux, que leur stabilité, car leur nombre ne varie que de 7 à 600, tandis que celui des Annamites varie de 1.200 à 4.000. Le Chinois est plus fort, mais, comme il est payé plus cher, le rendement, si l'on tient compte du prix, est un peu inférieur à celui des Annamites. Les Chinois sont tenus à part : on craint leur influence néfaste sur les Annamites Les événements actuels en Chine ont, en effet, leur répercussion sur les ouvriers chinois du Tonkin qu'ils ont rendus plus indisciplinés. Cette opinion sur les Chinois se généralise au Tonkin ; leur influence commerciale même est en forte baisse, à mesure que se développe le goût du commerce et de l'industrie chez

les Annamites. J'ai été agréablement étonné, à Haïphong, de voir combien le nombre de ces derniers avait augmenté dans les boutiques des rues indigènes.

Au-dessous du village chinois se trouve le gros village annamite dont nous avons parlé.

C'est que le terrain, à Cam-Pha, se prête beaucoup mieux à l'aménagement des villages. À Hôngay, tout le terrain est pris par l'installation industrielle. On a cependant construit un beau village catholique ; mais il est sur une croupe, ce qui est contraire aux habitudes de nos protégés. On s'occupe partout, d'ailleurs, d'aménager des installations; c'est très important si on veut fixer les indigènes. À Hôngay, on a commencé la construction d'un nouveau quai. Les chaloupes pourront accoster, et on agrandira le terre-plein, actuellement mangé par les nombreux rails du Decauville. Les magasins, en construction l'année dernière, sont terminés, et le magnifique hôtel* est près de l'être.

Revenons à Cam-Pha : une route automobilable dessert les découverts ; la parcourir en voiture est vraiment chose fort intéressante et même émouvante, car on passe en corniche, par des tournants brusques, au-dessus de l'abîme.

De plus, la vue des rochers calcaires de la baie, des villages que l'on surplombe, du fourmillement des coolies et employés qui y sont rassemblés, est un spectacle magique. De ci, de là, les eaux jaillissent en minces cascades, et des Annamites s'y lavent en famille. Il faut noter qu'une des choses qui détournent les Annamites des mines de charbon, c'est leur saleté apparente. Il faudrait qu'on leur ménageât, comme en France, les moyens de se baigner en quittant le travail.

L'automobile que M. Gonnet a bien voulu mettre à ma disposition me conduit à Cam-Pha port. La route côtoie souvent la voie de chemin de fer en construction ; ses ouvrages d'art, fort nombreux, sont presque partout terminés. Je remarque que le pays, autrefois cultivé, a été abandonné par ses habitants ; on voit encore, dans la forêt, les talus des rizières. Quelques-unes seulement sont cultivées par des Man, me dit-on. Comme l'eau descendant des montagnes boisées ne manque pas, le pays se prêterait donc à l'installation de villages qui pourraient fournir des mineurs.

Nous voici à Cam-Pha port. Nous voyons d'abord l'usine de triage, à peu près terminée ; elle n'était pas commencée à notre dernier passage. Elle pourra traiter trois fois plus de combustible que celle de Hôngay. Je. descends sur un terre-plein fait aux dépens d’un mamelon qui a presque entièrement disparu. La Société des Grands Travaux d'Extrême-Orient [GTEO] va y installer deux grosses bétonnières qui fabriqueront les énormes blocs de béton de 60 tonnes qu'on va jeter à la mer pour former les quais. Ils sont prévus pour recevoir deux ou trois bateaux de 10 mille tonnes. Il y aura, de plus, un quai pour les chalands, qui chargeront les navires d'un tonnage supérieur ne pouvant accoster. Cette Société ne s'occupe que de l'installation du port. L'usine de criblage, les bâtiments administratifs et les logements sont élevés par les charbonnages eux-mêmes

Le personnel des Grands Travaux [GTEO] comprend 1 ingénieur, 2 surveillants, 400 coolies Celui des charbonnages : 1 ingénieur, 1 chef de chantier, 7 surveillants, 1.500 coolies. Parmi tous ces coolies se trouvent 800 Chinois. La compagnie des Grands Travaux conserve les siens ; celle des charbonnages les remplace peu à peu par des Annamites.

M. Dubern, le chef de chantier, me donne ces renseignements et me fait visiter les villages des coolies, fort propres, avec caniveaux parfaitement nets ; puis le marché, très bien fourni. En amont se trouve un bassin avec écluse ; après le marché, on ouvre les vannes, et les locaux sont nettoyés à fond. Cette installation si nette, ce souci d'imposer la propreté aux indigènes me rappelle nos villages de tirailleurs dans les postes de la Haute-Région, M. Dubern les connaît ; comme beaucoup d'autres employés des charbonnages, il a servi sous mes ordres lors des colonnes contre le de Tham. De son service militaire, il a conservé le goût de la régularité, de la propreté, de cette initiative

qui caractérisait nos cadres de marsouins. Parmi ses coolies annamites se trouvent beaucoup de catholiques. Sur leur demande, il a fait construire une chapelle en paillote ou le prêtre indigène viendra, de temps en temps, les catéchiser.

Mais je ne veux pas laisser croire que les catholiques ont seuls droit aux faveurs de l'administration. Les pagodes, *miêu* ou *dên*, sont nombreuses aux charbonnages et le Tigre, roi des Forêts, ou le Dragon,qui plonge dans la baie et s'élève dans les nuées, ont leurs édicules où ceux qui les craignent disposent les offrandes qui doivent prévenir leur colère.

Parmi les employés des charbonnages, un sous officier, titulaire du brevet de chef de section, me charge de présenter, en son nom et au nom de quelques-uns de ses camarades, la demande suivante :

Ne pourrait-on pas accorder à ces sous-officiers, afin qu'il puissent conserver et perfectionner leur instruction militaire, le droit de faire des périodes d'instruction volontaire, sans solde, dans les garnisons à proximité ?

C'est avec plaisir que je transmets cette demande qui part d'un sentiment trop louable pour que je ne le partage pas.

Nous sommes persuadés que si M. J.M. qui a signé l'article de l'*Écho des mines, et de la métallurgie*, reproduit dans *l'Éveil* du 17 août, avait vu les installations de Hôngay et de Cam-Pha, s'il s'était bien rendu comptes des possibilités de vente des charbons, du recrutement des coolies, et des conditions climatériques du Tonkin, il n'aurait pas émis, sur l'avenir des charbonnages, des pronostics panachés de réticences. La Société des charbonnages, si on considère le cours de ses actions et la valeur de ses dividendes, est une affaire de premier ordre. Lorsqu'on visite ses installations, il n'est pas douteux, même pour un profane, qu'elle ne puisse continuer à assurer et à développer sa production. Enfin, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour augurer que la production en charbon du Tonkin, quel que soit le développement qu'elle prenne, trouvera toujours soit à l'intérieur, soit au dehors, des acheteurs.

Il est même probable que la consommation indigène du charbon, dans un pays dénué de bois comme le Delta tonkinois, s'accroîtra pour les besoins ménagers. Les limités de cet article ne me permettent pas de m'étendre sur cette question.

En terminant, je remercie MM. Gautheron et Gonne, qui ont bien voulu faciliter mes recherches et me renseigner, et tout le personnel, qui m'a réservé un excellent accueil.

———————————

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Thée (Jules), Sanary-sur-Mer, Var. A. et M. — Fours à cuivre. Appareils de traitement du charbon. Installations hydrauliques et minières. Fabrication de lithopone, d'eau de Javel et de produits de nettoyage.

Antérieurement : ingénieur en chef du jour aux Charbonnages de Hongay. Chef des ateliers et ingénieur de la traction aux Chemins de fer d'Indo-Chine. Directeur des mines de baryte et fabrication de lithopone Ponthierry. Directeur des Établissements Cotelle, de Marseille : fabrication et partie commerciale, eau de Javel, lessives liquides et granulées, savons mous, savon minéral, cires. Etudes générales. Services du four Boleo.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN,
Exploitation des gisements houillers à Hongay
M. GAUTHERON, directeur.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 68-69)

Européens non fonctionnaires.

MM. ADOUX, surveillant; Campha-mine ;
ALLEREAU, surveillant. Campha-mine ;
ARNAUD, surveillant, Campha-port ;
ARNOLD, monteur, Centrale électrique de Hongay ;
BADET, surveillant, Hongay ;.
BAILLS, Georges, surveillant, Hongay ;
BAILLS, Henri, surveillant; Hongay ;
BARAILLE, chef de poste, Hatou ;
BARDON,ingénieur, Uông-bi ;
BARRET; surveillant, Mong-duong ;
BASCOU,ingénieur, Hongay ;
BAZIN, surveillant, Campha-mine ;
BEISSAC,ingénieur, Hatou ;
BERGER, ingénieur, Campha-mine ;
BERT, surveillant, Canipha-mine ;
BISCHOFF,mécanicien, Hongay ;
BLANC, Julien, électricien, Centrale électrique de Hongay ;
BLANC, Pierre, comptable., Hongay ;
BLANC, Robert, pilote, Hongay ;
BLONDE, comptable, Hongay ;
BONTOUX, chef de découvert, Canipha-mine ;.
BORIÈS, maître-mineur, Ha-lam ;
BOULAY, contre maître mécanicien, Quangyên ;
BRAUN, maître-mineur, Mong-duong ;
BRÉARD, surveillant, Hongay ;
BRIET, géomètre, Uong-bi :
BRUNEL, surveillant, My-han-loui ;
CADIÈRE, monteur, Centrale électrique de Hongay ;
CALANDRUCCIO, magasinier, Hongay ;
CAMBOULIVES, électricien, Hongay ;
CARMAGNOLAS, surveillant, Campha ;
CHABAS, surveillant, Campha-port ;
CHABRES, prospecteur, Mong-duong ;
CHAPAZ, Vansech, magasinier, Hongay ;
CHEVALIER, ingénieur, Centrale électrique Hongay ;
CHÈVRE, chef de découvert, Hatou ;
CHRYSSOULAKIS, surveillant, Hatou ;
CLÉMENT, hôtelier, Quang-yên ;
CLERC, surveillant, Campha-mine ;
COLOMBINI, surveillant, Campha-mine ;
COMPAN, ingénieur, My-han-loui ;
CORMERAIE, hôtelier, Hongay ;
DACQUAIT, comptable, Hongay ;
DAURAT, surveillant, Campha-mine ;
DELBREIL, chef-conducteur des trav., Hatou ;
DELILLE, sous-chef de découvert, Campha mine ;
DELILIPPI, surveillant, Uong-bi ;
DENVAL, surveillant, Hâtou ;
DEVOST, surveillant, Hongay ;
DHINAUT, surveillant,.Hatou ;
DIALINAS, Jean, surveillant, Port-Wallut ;

DIALINAS, Michel, surveillant, Kébao ;
DIDIER, maître mineur, Campha-mine ;
DUBERN, sous-chef de découvert, Campha-mine ;
DUGON, surveillant, Hongay ;
DUMONT,surveillant, Hatou ;
DUNI, surveillant, Mong-duong ;
ENDELICHER, surveillant, Campha-port ;
EYMARD, ingénieur-chef, Campha-mine ;
FAIVRE, surveillant, Campha-mine ;
FEYLER, surveillant, Campha-mine ;
FILLETROZ, sous-chef de découvert, Campha-mine ;
FISC, surveillant, Uong-bi ;
FORTIER, surveillant, Hongay ;
FOURMAGEAT, surveillant, Hatou ;
FRESSARD, comptable, Uong-bi ;
FURTOHST, surveillant, Bang-thoug ;
GARCIA, surveillant, Hatou ;
GÉRARD:,surveillant, Campha-mine ;
GERVAIS, ingénieur, Nga-hai ;
GILLET, surveillant, Campha-mine ;
GOMZIOU, mécanicien, Hongay ;
GOMEZ, mécanicien, Campha-mine ;
GREIVELMNGER, comptable, Campha-port ;
GRELLIER, mécanicien, Campha-port ;
GRONDIN, surveillant, Ha-lam ;
GUEVAL, ingénieur, Hongay ;
GUTTON, surveillant, Campha-port ;
HAMMER, surveillant, Campha-mine ;
HEINTZ, surveillant, Campha-mine ;
JACQUEMART, docteur en médecine.-Hongay ;
JEANNIN, surveillant, Campha-port ;
KADERSAIB, gardien, Hongay ;
KATSAVAS, Sotirios, maître-mineur, Uong-bi ;
KA TSAVAS,Théodore,maître-mineur, Uong-bi ;
KRAEMER, surveillant, Campha-mine ;
KRUG, géomètre, Hongay ;
LABEAU, Auguste, mécanicien, Hongay ;
LABEAU, Raymond, mécanicien, Hatou ;
LAMARRE, comptable, Hongay ;
LANCELOT, surveillant, Hayat ;
LAPOHTE, comptable, Uông-bi ;
LARCIIER, comptable, Hongay ;
LATOUR, électricien, Centrale électrique Hongay ;
LE PRIOL, surveillant, Centrale électrique Hongay ;
LEROY, chef-mécanicien, Campha-port ;
LEVÊQUE, maître-mineur, Uong-bi ;
LEVBAY, surveillant, Campha-mine ;
LINDNER, sous-chef du découvert, Hatou ;
LORMANN, surveillant, Quang-yên ;
LOIZEL, ingénieur, Uong-bi ;
LOMBART, mineur, Nga-hai ;
LORENZO, mineur, Campha-mine ;
LUER, mineur, Hatou ;

MAHÉ, chef comptable, Quang-yên ;
MANIQUANT, surveillant Centrale électrique, Hongay ;
MARTIN, comptable, Hongay ;
MARTINEKO, surveillant, Centrale électrique, Hongay ;
MARTINET, surveillant, Ha-lam ;
MARTINIÈRE, magasinier, Hongay ;
MARTY, ingénieur, Campha-port ;
MASSON,maçon, Hongay ;
MAZARS, surveillant, Campha-mine ;
MAZORET, chef de poste, Mong-duong ;.
MERCIER, surveillant, Campha-mine ;
MIGNON, surveillant (Hatou), Hatou ;
MOMONAKIS, surveillant, Hatou ;
MORO, ingénieur, Campha-port ;
MOUTOUH, surveillant, Hatou ;
NAEGELÉ, chef d'atelier, Port-Wallut ;
NEVEUX, menuisier, Hongay ;
NICOL, surveillant, Campha-mine ;
NOIRFALISE, comptable, Hongay ;
OPPENHEIM, chef-comptable, Port-Wallut ;
PAOLI, surveillant, Ha-lam ;
PARIENTY, surveillant, Campha-mine ;
PASCAL, surveillant, Hatou ;
PASQUET, surveillant, Campha-port y
PEILLON, sous-chef de découvert, Campha-mine ;
PELLONI, surveillant, Campha-port ;
PERIE, surveillant, Hatou ;
PERRONNET, surveillant Hatou ;
PIC, chef de laboratoire, Quâng-yên ;
PIERRETTI, surveillant, Hongay ;
PINELLl, surveillant, My-han-loui ;
PIRALI, surveillant, Nga-hai ;
POLGE, mécanicien, Hongay ;
PRÉKEL, Henri, colon, Quang-yên ;
PROUST, surveillant, Qjuang-yiu ; :.
PUGIN, ingénieur, Campha-port ;
PULCE, géomètre, Canipha-port ;
QUOICO, surveillant, Hatou ;
RASSI, surveillant, Kébao ;
REGAMEY, mécanicien, Hongay ;
REPELIN, garde-magasin. Hatou ;
RIPP, chef-mécanicien, Campha-port ;
RISTERUCCI, surveillant,.Hatou ;
ROVHE, surveillant, Campha-mine ;
RONFAUT, comptable, Hongay ;
ROTHBNFLUG, électricien, Campha-porl ;
ROUX, chef de matériel, Quang-yên ;
RUMEAU, surveillant, Campha-mine ;
SAGLIETTO, mécanicien, Uong-bi ;
SABARRY, Charles, sans profession, Hongay ;
SABARRY, Léopold, ingénieur, Hongay ;
SALMON, prospecteur, Vachay ;
SANDROZ, surveillant, Hongay ;

SCOUR, chef d'atelier, Hongay ;
SERRE, surveillant, Campha-mine ;
SIMON, Jean, surveillant, Hongay :
SIMON, Paul, surveillant Nga-hai ;
SUDRE, surveillant, Nga-hai ;
TEUWENS. directeur de la Fonderie, Quangyên ;
TCHOUMAKOFF, surveillant, Nga-hai ;
THEOLOGIDES, surveillant, Hongay ;
THOUZELLIER, agent de la S. A. C. R. I. C, Vachay ;
TOURON, ingénieur, Quang-yên ;
TRANCON, électricien, Centrale électrique, Hongay ;
TREVENNEC, comptable, Campha-mine ;
TROUVE, surveillant, Hongay :
UIILER, comptable, Hongay ;
VALETTE, surveillant, Hatou ;
VASSILIS, surveillant, Hatou ;
VERDIER, ingénieur, Kébao ;
VEYRENC, chef de service, Centrale électrique ;
VIALETTE, surveillant, Quang-hanh ;
VILLAREAL, surveillant, Hatou ;
VITRAT, sous-chef de découvert, Hatou ;
VOZELLE, Camille, électricien, Centrale électrique ;
VOZELLE, Marcel, mécanicien, Campha-port ;
WEINICH, surveillant, Campha-mine ;
WOITHIENRICH, géomètre, Hongay ;
WURTZ, sans profession, Quang-yên ;
YOLLE, dactylographe, Hongay.

———————————

Roland Dorgelès,
Sur la route mandarine,
Paris, Albin Michel, 1925

[88] La Cat-Bâ [île en baie d'Along peuplée de pêcheurs chinois], c'est la vieille Asie, Hongay la civilisation: vous choisirez.

Elles sont, je crois, uniques au monde, ces mines de Hongay où l'on extrait le charbon à ciel ouvert. Campha, Hatu, Monplanet, grands pans d'amphithéâtres taillés à même les mamelons. Ce sont de gigantesques escaliers noirs qui escaladent le ciel et leurs parois sont si lisses, si droites, qu'on croirait que le charbon fut découpé en tranches, ainsi qu'un monstrueux gâteau. Rien n'est à l'échelle humaine. Tout est trop haut, trop vaste, et les indigènes qui piochent sur les pentes ne font qu'une poussière humaine, sur ces gradins de jais. La route mène d'une carrière à l'autre, longeant la mer, coupant des villages, franchissant des cols, traversant des forêts.

— À qui sont toutes ces terres, bonhomme ?

— C'est au marquis de Carabas

Mais nous ne racontons pas ici le *Chat botté*. Le marquis de Carabas de ce domaine ce sont les Charbonnages du Tonkin.

La Société possède tout : les champs, les bois, les maisons, les routes, et jusqu'aux entrailles de la terre. Ce chemin de fer, c'est à elle ; ce port, ces jetées, ces passes balisées, c'est à elle ; cette église au clocher pointu, ce grand marché couvert, c'est à elle. Sur vingt mille hectares, tout lui appartient, jusqu'à la moindre brindille. Un village gêne un tracé, tant pis : on le rase. Et quand on le [89] reconstruit plus loin, on fait

payer à l'indigène une partie de la case neuve, si bien que, lié désormais à la terre, il ne la quittera plus.

Car c'est cela le moins facile, trouver des coolies, des milliers de coolies, et les retenir à Hongay, les empêcher de s'enfuir. On a tout essayé : rien n'y fait. Dès que le Tonkinois a quelques piastres dans sa bourse, il quitte l'ouvrage et retourne à sa rizière. À l'époque du Têt, aux approches de la moisson, tous veulent revoir leur village, et c'est alors par milliers qu'ils s'échappent. Tous les surveillants massés n'y peuvent rien : en quelques jours, tous les découverts sont déserts.

Que faire ? On cherche d'autres stratagèmes. On multiplie les ruses. Ainsi, on ne leur paye leur salaire que la deuxième quinzaine du mois suivant, si bien que, courant toujours après leur dû, ils sont obligés de rester. Cependant, pour qu'ils ne meurent pas de faim et par pure philanthropie, on leur verse, s'ils ont bien travaillé, une piastre tous les dix jours : c'est ce qu'on appelle ici " faire une avance ". C'est également pour les retenir qu'on leur a donné ce grand marché couvert, ce cinéma. Que ne leur a-t-on construit un hôpital !

Un administrateur de la Société a trouvé mieux : la religion. Des missionnaires installés à la mine retiendront au moins les catholiques, a-t-il pensé. On en a donc fait venir un, un Père annamite, des Missions espagnoles. On lui a construit cette petite [90] église et la paroisse, à peine née, groupe déjà sept cents coolies. Où la chèvre a son pieu, elle broute ; où le converti a son église, il prie et, sans qu'il s'en doute, c'est pour le marquis de Carabas que le père jaune dit sa messe.

Lorsque l'inondation, parfois, emporte les digues du fleuve Rouge, dévastant les rizières, et que la famine s'abat sur le Delta, les nhaqués affluent aux charbonnages par villages entiers, venant chercher la pâture qu'ils ne trouvent plus chez eux, et l'on compte alors jusqu'à vingt mille coolies entre Campha et Nagotna. Ce sont, pour la mine, les bonnes années.

Quand je visitai Hongay, les carrières noires grouillaient d'ouvriers. Êtres vêtus de loques. Piocheurs aux bras maigres. Des femmes aussi, dont la bouche rougie de bétel semble saigner. Derrière les wagonnets, des « nhos » de dix ans s'arc-boutent, petits corps secs, visages épuisés sous le masque de charbon.

— Quinze sous par jour, me dit seulement mon guide.

La poussière dans quoi ils trottent a mis à leurs pieds nus comme une dure semelle de houille et leurs guenilles aussi sont toutes noires. Voilà ce que sont devenus Fleur de Thé et Nguyen le bouvier Pas de lotus, de pagodons, de haies fleuries : le travail moderne n'aime pas la fantaisie. Plus de bambous devant les cases : des pieux. Plus d'aré- [91] quiers minces et droits : des cheminées. Ce bruit de torrent, ce sont les cribleuses, et ce n'est pas l'encens qui fume, ce sont briquettes brûlantes : houille maigre, brai et charbon gras, ô exotisme !

Transportez sur les bords des mers de Chine une bourgade française du XIIIe siècle et creusez-y une mine ; vous avez Hongay.

Lorsque l'auto, en trompettant, s'engage dans une rue, de vieux serfs s'inclinent, cassés en deux, se soutenant à leur bambou. Les *ba-gia* (vieilles femmes) se réfugient dans leurs taudis. Mais le marchand chinois, au contraire, sort sur le seuil de sa boutique et nous sourit de toutes ses dents blanches ; Il est avec nous, celui là, avec les maîtres. À chaque nouveau chantier qu'on ouvre, à chaque nouveau puits qu'on creuse, à peine les premiers coolies arrivés, le Chinois survient avec ses quatre planches, ses bols à riz et ses provisions. Un seul coup de pioche n'est pas encore donné qu'il est déjà là, tondu de frais et souriant. Il sera riche avant les autres, ce malin gras. Pour lui comme pour ses compères, l'Indo-Chine n'est toujours qu'une colonie chinoise gérée par les Français.

Quel est le maître ici ? Un mandarin ? Baste ! Rien ne l'attire chez ces coolies et la cour de Hué se moque bien d'eux. Un fonctionnaire français ? Vous voulez rire : il y a

juste un gendarme, bien qu'il se pare pompeusement du titre de commissaire. Le seul maître, c'est la mine.

[92] Tout ce que mon regard embrasse, du haut du mamelon, lui appartient. Tout, jusqu'à la large baie où furent engloutis des millions pour essayer de construire un port impossible. C'est pour la mine que les marins s'agitent sur le pont des cargos, que les Tonkinois piochent sur les découverts, que les Man à chignon se glissent dans la forêt vierge, à la recherche de gisements nouveaux. Tout le long du wharf, des grues tendent infatigablement leurs bras de fer. Des trains se remplissent et se vident, toujours renouvelés. D'autres villages sortent de terre, avec des cases toutes semblables, qu'on construit en série. C'est pour la mine

Elle produit tout elle-même : ses chalands, ses outils, ses chaudières, et jusqu'au riz des coolies.

Elle est riche, très riche : vingt-neuf millions de bénéfices nets l'an dernier, c'est-à-dire plus que son capital. Près de vingt millions de réserve avouée, des actions gratuites distribuées aux actionnaires, le titre de deux cent cinquante francs coté maintenant de sept à dix mille.

Oui, formidablement riche : les soixante-quatre mille actions qui représentaient à l'émission seize millions valent aujourd'hui plus d'un demi-milliard !

Et savez-vous combien ce royaume du charbon apporte à l'Indo-Chine, à la France ?

Rien

Je dis rien, car je ne vais pas compter les quelques francs de taxe superficiaire, les quelques sous [93] de taxe minière. Il en est des Charbonnages comme de la plupart des riches entreprises de là-bas : de puissants inconnus se partagent les bénéfices, sucent la moelle de ce pays, et la Colonie n'a rien, et la France n'a rien, elle qui a payé cette terre de tant de sang.

Hongay donne du moins à l'Indo-Chine tout son charbon ?

Pas même. Presque tout est pour le Japon, qui paye bien. Et Saïgon réclame en vain, nos usines doivent passer des commandes à Cardiff, et les chemins de fer chauffent au bois, dévastant les forêts. Ni argent ni charbon : Hongay ne nous rapporte rien, rien que la haine de milliers de coolies

Là-bas, au sud, derrière la Cat-Bâ, qui arrondit son des de buffle, derrière les collines bleues de Dông-Triêu, s'ouvre le Cua Nam, qui déverse dans le golfe son eau épaisse et rouge. C'est là que s'engagèrent, il y a cinquante ans, nos premières canonnières, quand Francis Garnier se battait dans Hanoi. C'est là, dix ans plus tard, qu'on vit passer les marsouins et les marins d'Henri Rivière qu'on allait massacrer sur la route de Sontay. C'est par ce chenal bordé de palétuviers que des gamins hâves, soldats de Courbet et de Négrier prirent le chemin de Langson et de Tuyen Quang. Les conquérants Je cherche vainement des yeux, parmi les îles émiettées de la baie d'Along, l'îlot [94] du Cimetière où reposent, sous le sable, quelques marins sans nom. Les conquérants Et plus tard, encore, combien de jeunes hommes enthousiastes, vêtus de toile et casqués de blanc, ont passé devant Haïphong, dont poussaient autour d'une caserne les premières maisons, croyant que la fortune les attendait dans les marécages mortels du Delta ou les bois de la Haute Région ! Les conquérants

Qu'ont-ils gagné. tous ceux-là ? Pierre Loti avait-il raison lorsqu'il doutait de la grandeur, de la durée de ces lointaines conquêtes et qu'il pleurait ces milliers de soldats dont les vies précieuses n'auraient dû se risquer « que pour les suprêmes défenses de notre cher sol français »[33] ?

Mais non, ce rêveur se trompait. Les chiffres sont là pour lui répondre : un demi-milliard d'actions trente-deux millions de bénéfice brut

———————

[33] *Un pèlerin d'Angkor*.

Du charbon indochinois en Nouvelle-Calédonie
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
2 janvier 1925)

Un vapeur japonais, qui vient d'amener de la main-d'œuvre indochinoise aux Nouvelles-Hébrides et à Nouméa, a débarqué, en outre, dans ce port 2.500 tonnes de charbon de Hongay que la Société « Le Nickel » doit essayer dans ses hauts fourneaux. Cette constatation est intéressante : elle confirme l'importance des relations qui vont s'établir entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie.

———————————

LA MISSION ÉCONOMIQUE JAPONAISE

Excursion en baie d'Along
Visite à Hongay
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1925)

Samedi soir, après un dîner intime, les membres de la Mission, accompagnés de M. Delamarre, se sont embarqués sur des chaloupes pour la baie d'Along. Le 8 au matin, dès la première heure, le prince Yamagata, debout sur le pont, appelait ses compatriotes pour contempler le spectacle magnifique pour lequel il ne cessait d'exprimer son admiration. Bien que l'atmosphère fût un peu obscurcie par la brume, tous furent frappés par la beauté du décor dont ils disent que c'est une des merveilles du monde.

À 9 heures, ils se dirigeaient vers Hongay où ils furent reçus par M. Gautheron, directeur des Charbonnages, entouré de ses principaux collaborateurs, qui leur fit visiter les divers ateliers bois et fer annexés à l'usine. À midi, Mme et M. Gautheron recevaient la mission à déjeuner, un déjeuner où la bonne grâce de la maîtresse de maison secondée par les dames de la localité fit régner la plus vive cordialité. L'après-midi, le directeur des mines et ses collaborateurs firent visiter à leur hôtes les installations de Campha-port et les chantiers de Campha-mines qui intéressèrent vivement tous les membres de la mission dont plusieurs représentent des maisons japonaises clientes et fournisseuses d'Hongay.

Après avoir pris congé de Mme et M. Gautheron et du résident de Quang-Yên, et leur avoir exprimé ses remerciements, le prince Yamagata et sa suite s'embarquèrent vers 7 heures sur les chaloupes et l'ensemble de la mission dîna sur la *Perle,* d'où elle se dirigea sur Haïphong où elle arriva à 7 heures au matin pour continuer aussitôt sa route sur Hanoï, où les automobiles les transportant arrivèrent à des heures variables entre 10 heures et demie et midi.

……

———————————

(*L'Écho annamite*, 17 février 1925)

La grande drague *Cacha,* des T. P., stationne en baie d'Along pour effectuer le dragage du chenal devant la centrale électrique 5.000 KW., construite par les Charbonnages du Tonkin, qui est actuellement la plus puissante de la colonie. La drague se rendra à Campha pour effectuer le dragage du nouveau port maritime construit par les Charbonnages et relié aux mines par une voie ferrée électrique de un mètre sur douze kilomètres de long.

———————————

Informations minières
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1er mars 1925)

M. Peyre, ancien directeur général de la Société de Berestow-Krinka (Russie), a été nommé sous-directeur des Charbonnages de Hongay.

———————————

Mines de zinc de Chodon
(*La Revue coloniale* (mensuelle), mai 1925)

Une nouvelle société, au capital de 8.200.000 francs, vient de se former en vue de l'exploitation d'importants gisements de zinc situés dans la région de Chodon.

Administrateurs : [Henri] Girot [34], administrateur des Charbonnages du Tonkin ; [Albert] Luc, administrateur des Charbonnages du Tonkin

———————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 juin 1925)

L'extraction a atteint 859.000 tonnes contre 768.000 tonnes en 1923. Dividende net : 240 francs.

L'assemblée ordinaire tenue le 9 juin, sous la présidence de M. de Monplanet, assisté du représentant du Crédit industriel et commercial et de M. Thelier, comme scrutateurs, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, dont les bénéfices nets se sont élevés à 17.044.075 fr., formant avec le report antérieur une total disponible de 18 millions 621.809 francs.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé d'amortir sur 40.282.732 fr. d'immobilisations, un total de 32.282.7.32 fr. au moyen d'un prélèvement de 17 millions sur les réserves constituées précédemment pour travaux et éventualités diverses et de 15.282.732 fr. prélevés sur les bénéfices de 1924.

Le dividende a été fixé A 272 fr. 72 par action soit 240 fr. nets, et le report à nouveau à 1 million 167.264 fr.

MM. Robert Thoumyre et Christian de Monplanet ont été réélus administrateurs.

Le rapport signale que l'extraction de charbon a atteint 859.000 tonnes en 1924 et les ventes 826.015 tonnes, contre respectivement 766.000 tonnes et 822.107 pendant l'année précédente. La fabrication des briquettes est passée de 46.426 tonnes à 75.211 tonnes ; 76.098 tonnes ont été vendues, soit 26.991 de plus qu'en 1923.

L'exécution des installations nouvelles s'est poursuivie activement pendant tout l'exercice ; ces installations sont actuellement partiellement utilisables et les possibilités d'embarquement vont augmenter.

---

[34] Henri Girot est le fils de Charles, auquel il a donc succédé au conseil des Charbonnages du Tonkin. Il figure aussi à partir de 1923 au conseil de la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient (CCNEO). Associé à Albert Luc dans les Mines de zinc de Chodien, il l'est aussi dans la Compagnie générale néo-hébridaise (c. 1927-1930). Henri Girot avait épousé en 1914 une des deux filles de François Urruty († 1941), représentant pendant quarante ans de l'Auxiliaire des Mines, puis de Minerais et métaux dans de nombreuses affaires minières et métallurgiques (Christofle). Son propre fils, Jacques Girot, épousa en janvier 1940, à La Trimouille (Vienne), Henriette Hamy, fille de Pierre, ancien ingénieur de la marine, et de Mme, née Blanche.

À Campha-Port, le quai et son armement sont en bonne voie d'exécution. On utilise provisoirement un petit embarcadère de fortune.

Le bâtiment et les canaux d'eau de la centrale sont achevés ; les turbo-alternateurs sont montés.

La Société s'est attachée à assurer la progression du tonnage extrait parallèlement à l'accroissement des besoins et dès la fin de l'année, le découvert de Halam entrait en activité. Il pourra produire environ 50.000 tonnes pendant l'exercice en cours.

Dans la région de Campha, un nouveau découvert a été l'objet de travaux préparatoires et l'exploitation normale en est proche. À Mong-Dzuong, des galeries de reconnaissance ont été ouvertes et ont permis de trouver un charbon de très bonne qualité.

Le recrutement de la main-d'œuvre fait l'objet de l'attention de la direction et on s'efforce de la fixer sur place.

Un actionnaire ayant demandé ce que le conseil avait prévu dans son budget pour les travaux neufs de l'année 1925 et d'une façon générale pour la terminaison des travaux neufs, M. de Monplanet a répondu qu'il était très difficile de distinguer entre les travaux neufs et l'entretien. Cependant, il a indiqué que pour les travaux neufs, on prévoyait une dépense d'un million de piastres, soit environ 10 millions de francs, pour les travaux du quai et l'achèvement des travaux en cours.

———————

ÉTUDE

Charbonnages du Tonkin

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry], 10 juillet 1925)

Nous cotons cette société entre les plus prospères de toutes en Indochine.

Elle a été constituée en 1888, au capital de 4 millions de francs pour exploiter les gisements houillers de la concession qu'elle a obtenue, qui s'étend en bordure de la baie d'Along (Tonkin) qui couvre une superficie de 3.000 hectares. Elle a six sièges d'extraction et les principaux centres miniers sont à Hongay, Hatou et Campha, à une vingtaine de kilomètres d'Haïphong. Ces gisements sont très riches, qui ne présentent pas de sérieuses difficultés, se font à ciel ouvert dans les centres d'Hatou et de Campha, et au centre d'Hongay, partie à flanc de coteau et partie par puits et galeries.

La production a progressé sans arrêt ; en 1913, elle atteignait 364.000 tonnes de houille et en 1923 ce chiffre était plus que doublé, puisqu'il s'exprimait par 766.000 tonnes. Grâce aux installations nouvelles qui ont pour but d'intensifier la production, de faciliter la manutention et les transports, la Société espère arriver bientôt à une production annuelle de 900.000 tonnes d'abord, puis de 1.200:000 tonnes.

En ce qui concerne ses débouchés, la Société a pris toutes ses précautions. Elle a organisé un service commercial qui rayonne maintenant à grandes distances et lui recrute une clientèle qui s'est notablement accrue depuis la suppression de la concurrence anglaise, la pénurie du charbon en Extrême-Orient lui est donc favorable.

Les modifications subies par son capital sont très curieuses à suivre. On a vu plus haut qu'il était, à l'origine, de 4 millions de francs ; il était représenté par 16.000 actions du normal de 250 francs, c'est-à-dire exactement doublé, mais par application des réserves avec lesquelles on remit une action nouvelle à chaque action ancienne. Enfin, en 1922, il est encore doublé et à peu près de la même manière ; il est élevé à 16 millions de francs par la création de 32.000 actions nouvelles qui sont remises, titre pour titre, à chaque action ancienne, celle-ci ayant reçu, dans ce but, une réparation extraordinaire de 250 fr. nets, prélevés comme précédemment sur les réserves. Heureux actionnaires !

Le porteur d'action primitive en possède trois aujourd'hui, dont deux ne lui ont rien coûté et qui valent 7.700 chacune.

Le petit tableau ci-dessous résume les chiffres essentiels des bilans afférents aux dix derniers exercices dont les comptes ont été approuvés par les assemblées ordinaires !

Années	Bénéf. nets	Amort. et réserves	Divid. p. act.
1914	3.302	1.717	90 00
1915	3.020	1.375	95 00
1916	3.267	1.645	105 26
1917	3.001	1.145	115 79
1918	5.257	3.455	120 00
1919	13.130	6.956	160 00
1920	17.622	8.677	250 00
1921	21.507	11.632	275 00
1922	23.840	9.609	200 00
1923	28.979	11.025	240 00

La forte progression constatée dans les bénéfices depuis 1919 s'explique par la disparition à peu près complète de la concurrence du combustible anglais et aussi par la hausse du change qui a eu la plus heureuse répercussion sur les recettes de la société.

Il n'en est pas moins remarquable de voir une société dont le *working capital* n'a jamais été, en réalité, que de 4 millions, réaliser pour l'exercice 1923, un bénéfice net sept fois plus élevé que ce capital et c'est une entreprise coloniale qui nous donne ce spectacle plutôt rare.

L'examen du dernier bilan fait ressortir une situation financière hors de pair d'une trésorerie opulente. Le fonds de roulement, au 31 décembre 1923, dépassait 48 millions de francs et l'ensemble des réserves dépassait encore le total de 18 millions de francs.

Si l'on tient compte de ce développement magnifique d'une compagnie française exploitant en Extrême-Orient, si l'on réfléchit qu'elle n'a plus de dette envers elle-même que les actions de son capital, on comprendra pourquoi celle-ci jouissait d'une aussi grande faveur à la Bourse de Paris. Or, comme les résultats de 1924 ont été au moins aussi satisfaisants que les précédents, on n'aperçoit pas de raison sérieuse qui puisse modifier, présentement, l'attitude de la Bourse à l'égard des actions de la Compagnie des Charbonnages du Tonkin.

———————————

Charbonnages du Tonkin

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^me^ veuve Biétry], 29 juillet 1925)

Les Charbonnages du Tonkin ont franchi le cours de 8.000, pour s'inscrire. à 8.?00. D'après le rapport présenté à l'assemblée générale du 9 juin courant, l'extraction de charbon a atteint en 1954, 859.000 tonnes et les ventes 826.015 tonnes, contre respectivement 765 mille et 822.108 tonnes précédemment ; la production ainsi accrue

a permis de reconstituer le stock qu'avaient épuisé des commandes pressantes. La fabrication des briquettes est passée de 46.426 tonnes à 75.211 tonnes. 76.098 tonnes ont été vendues, soit 26.991 de plus qu'en 1923. L'exécution des installations nouvelles s'est poursuivie activement pendant toute l'année ; elles commencent à être partiellement utilisables et les possibilités d'embarquement vont augmenter.

Le conseil s'est efforcé d'assurer la progression du tonnage extrait parallèlement à l'accroissement des besoins, et, dès la fin de l'année, le découvert de Halam entrait en activité. Il pourra produire environ 50.000 tonnes pendant l'exercice en cours.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry], 21 août 1925)

Il a été extrait 859.000 tonnes contre 766.000 et vendu 826.015 tonnes au lieu de 822.107. La fabrication des briquettes est passée de 46.426 tonnes à 75.211 tonnes. Il a été vendu 76.098 tonnes soit 26.991 de plus qu'en 1923. Le découvert de Halam pourrait produire environ 50.000 tonnes cette année. Dans la région de Campha, un nouveau découvert a été l'objet de travaux préparatoires. L'exploitation normale est proche. À Mong-Dzuong, des galeries de reconnaissance ont été ouvertes et ont permis de trouver un charbon de très bonne qualité.

La récente assemblée a décidé d'amortir sur 42.282.732 fr. d'immobilisations, un total de 32.282.732 fr. au moyen d'un prélèvement de 17 millions sur les réserves constituées précédemment pour travaux et éventualités diverses et de 15.282.732 prélevés sur les bénéfices de 1924. Après dividende de 272,72 brut, soit 240 net, au report à nouveau, 1.167.264 fr. Les Charbonnages du Tonkin sont loin de coter les cours auxquels une telle affaire peut prétendre.

———————————

Revue de la presse d'Indochine
Sur la route Mandarine
(*L'Écho annamite*, 2 septembre 1925)

De l'*Impartial*.

M. Maurice Ajam, que toujours l'on trouve prêt à soutenir les thèmes réactionnaires, s'est livré ces jours-ci à une violente attaque contre le dernier livre de Roland Dorgelès, *Sur la route Mandarine*. Voilà qui honore grandement notre ami : « Sainte-Beuve aimait à répéter qu'il y avait des familles d'esprits, explique M. Maurice Ajam. Assurément, l'auteur de la *route Mandarine* n'est pas de la nôtre. » Nous nous en doutions un peu. Pour comprendre la générosité d'âme d'un Dorgelès et pour apprécier sa noblesse de cœur, il faut avoir reçu une éducation morale très différente de celle du sénateur de la Sarthe. Il faut être fidèle à certains principes. Il faut s'inspirer d'un autre idéal… Félicitons le brillant romancier de tout ce qui le distingue de son contradicteur.

Roland Dorgelès a voulu voir de ses propres yeux cette France d'Asie, où il y a tant à observer. Il s'est livré sur place à une enquête qui lui a permis de faire une ample provision d'admiration pour le génie de notre race, mais aussi de signaler bien des abus.

Il n'a pas admis sans esprit critique les légendes qui courent sur l'Indochine et il n'a point enregistré avec complaisance toutes les déclarations des bourreurs de crâne. Notre voyageur n'a pas été chercher sa documentation dans les prospectus des banques, au milieu des conseils d'administration ou parmi les lanceurs d'affaires. Il a employé la méthode la plus directe et la plus désintéressée.

C'est pourquoi, ayant dénoncé les tripotages de certains manieurs de piastres et le scandaleux égoïsme de quelques firmes, il est accusé d'être un « anticolonial », Dès que l'on touche à un privilège, à l'omnipotence d'une grande compagnie, à la toute-puissance d'une banque, des gens vertueux s'écrient aussitôt que vous faites œuvre anti-française. La France, c'est leur argent, la France, c'est leur fief. Ils n'admettent pas qu'on puisse parler de la colonie qu'ils exploitent sans leur censure.

À notre époque de libre discussion, c'est un peu comique. Les plus enragés parmi les défenseurs des grands intérêts économiques, ce sont ceux qui n'ont jamais quitté Paris. Ils détiennent une doctrine qu'ils jugent infaillible et qu'ils se gardent de confronter avec les faits, en Indochine ou ailleurs. M. Maurice Ajam n'a jamais mis les pieds en Asie. Dans un an seulement, les délégués sénatoriaux de la Sarthe lui en donneront le loisir. Mais cela ne l'empêche pas de discuter *ex cathedra* les conclusions de Roland Dorgelès.

Voulant donner un exemple des erreurs commises par l'auteur de *Sur la route Mandarine*, M. Maurice Ajam s'indigne de la description que fait Dorgelès du travail dans les mines de Hongay. Or, non seulement ce chapitre est d'une scrupuleuse vérité, mais si l'on pouvait reprocher quelque chose à l'auteur, ce serait son indulgence. En 1920, j'ai visité moi même les Charbonnages du Tonkin et j'ai été ému de la manière dont étaient traités les coolies chinois. J'en ai fait la remarque dans mon livre l'*Asie qui s'éveille*. M. Henry de Lachevrotière, le directeur de l'« Impartial » de Saigon — qui n'est pourtant pas un anticolonial — écrivit lui aussi, à l'époque, une série d'articles indignés sur le peu de sollicitude que montraient les autorités de Hongay vis-à-vis de leurs ouvriers. Depuis, notre ami, M. Pierre Bermond a pu constater combien piteuses étaient les réformes sociales en faveur des travailleurs jaunes.

Roland Dorgelès n'a pas manqué d'être frappé par leur triste sort, et il a répété avec un louable souci de l'exactitude que si la France n'y mettait bon ordre, nous continuerions à nous attirer la haine de milliers de Chinois.

Là-dessus, M. Maurice Ajam s'indigne et se pose en avocat des Charbonnages du Tonkin ; malheureusement pour lui, il ne connaît pas la cause qu'il défend ! Trop de témoins ont constaté le tort que nous font de telles méthodes. Nous ne saurions admettre que le capitalisme des gens de Hongay ou que des entreprises mercantiles d'un autre genre, sous couvert de civilisation française, soient à l'abri de toute critique.

Les hommes qui nuisent le plus au bon renom de nos colonies, les véritables anticoloniaux, ce sont ceux qui oublient les devoirs essentiels de la nation protectrice à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir. M. Albert Sarraut a parfaitement défini le rôle des pays qui vont chercher au loin des terres à exploiter, des richesses à mettre en valeur, des matières premières à utiliser. Il a blâmé avec éloquence le système des colonisateurs pour qui les colonies ne sont qu'un instrument de domination et de bénéfices égoïste,. « La France, a-t-il dit, ne peut pas s'attarder — selon le conseil inhumain et antiéconomique des inventeurs du Pacte colonial — à l'empirisme grossier d'une politique qui se résumait en une opération unilatérale, incarnant le droit du plus fort et conçue exclusivement pour l'intérêt du pays dominateur. »

L'ancien ministre des colonies a toujours soutenu qu'au contraire, la France devait justifier sa présence dans les possessions lointaines par un apport de civilisation et par une éducation systématique des races indigènes.

Il a proclamé que, seule, la politique d'association nous permettait d'être en règle avec notre conscience de peuple idéaliste.

Roland Dorgelès n'est pas d'un autre avis et, dans *Sur la route Mandarine*, il a eu raison, cent fois raison, de protester contre toutes les iniquités qui voilent ce principe. Pas de mercantilisme et pas d'impérialisme, voilà qui est clair. Au lieu de le blâmer d'étaler quelques plaies au grand jour, nous devons le féliciter, réclamer avec lui plus de lumière pour procéder aux opérations chirurgicales qui peuvent être nécessaires. Tant pis si cela gêne les profiteurs et les ignorants !

François de TESSAN.
———————

COUR CRIMINELLE DE HANOÏ
Session pour le 3e trimestre de l'année 1925
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 septembre 1925)

Audience du lundi 19 septembre 1925
L'affaire Yolle (Charles-André)

Un tirage au sort étant nécessaire pour chaque affaire, en vue de renouveler le jury, la cour sera assistée pour cette deuxième affaire, commencée à 3 heures de l'après-midi, de MM. Ballicourt François, professeur ; Révérony, Jules Paul, chef de bataillon en retraite ; Robert Léopold, employé de commerce ; Michel Raoul, directeur des écoles.

Yolle, Charles-André, fils de feu Yolle Henri Désiré et de feue Vieille Albertine, né à Hanoi, marié, père de 2 enfants, employé aux Charbonnages de Hongay, est âgé de 24 ans.

Son cas est fort simple et l'on peut voir dans cette affaire une des conséquences fâcheuses de la manie qu'ont certaines personnes de se servir à tout bout de champ d'une arme quelconque.

Donc, le 4 mai dernier, à Hongay, sur le coup de midi, Yolle sortait de chez lui, armé d'une carabine de six millimètres chargée d'une cartouche à balle de plomb dite Bosquette et inspectait les alentours de sa maison pour voir si des indigènes venaient, comme d'habitude, satisfaire leurs besoins près de la clôture de son habitation.

Il n'avait pas fait dix pas qu'il apercevait, accroupi près de la clôture et faisant ses besoins, un annamite du nom de Ngô-vièt-Lu, âgé de 23 ans, coolie au service des Charbonnages, et, sans réfléchir aux conséquences de son geste, il lit feu sur le coolie en criant : « Va-t-en salir ailleurs. »

Le coolie porta aussitôt la main à son flanc, puis se relevait et prenait la fuite, mais a ?0 mètres du lieu, il s'affaissait.

La victime de ce drame rapide fut aussitôt transportée à l'ambulance des Charbonnages, où Yolle, navré certainement de la triste aventure, vint le voir dans l'après-midi.

Une intervention chirurgicale fut jugée nécessaire le lendemain et, à 15 heures, Ng-viet-Ly fut opéré : dans la soirée, il expirait malgré les soins qui lui avaient été prodigués : une péritonite suraiguë étant née de la quadruple perforation intestinale causée par la balle.

L'autopsie révéla, en effet, que le projectile, après avoir pénétré à la partie postéro-interne de la région lombaire gauche, avait perforé par quatre fois la masse intestinale, puis s'était logé dans le muscle psoas iliaque gauche.

Le drame n'avait pas eu de témoins : La victime, entendue à son lit de mort, déclara qu'elle ne savait pas qui avait tiré, mais que le coup était parti d'une maison européenne.

Quant â Yolle, il affirma avoir tiré sans viser le coolie mais uniquement pour l'effrayer : si le coolie ne s'était pas relevé brusquement, la balle lui aurait passe au-dessus de la tête ; s'étant dressé subitement en voyant Yolle, le coolie avait reçu le projectile qui ne lui était pas destiné.

La justice, saisie de l'affaire, devait, par la suite, retenir contre Yolle Charles-André, charges et présomptions suffisantes d'avoir à Hongay, province de Quang-Yên, le 4 mai 1925, volontairement fait des blessures au nommé Ngô-van-Sy, lesquelles blessures, faites sans intention de donner la mort, l'avaient pourtant occasionnée et le renvoyer devant la cour criminelle, où nous le voyons aujourd'hui, pour y répondre du crime prévu et puni par l'article 309 *in fine* du code pénal.

Me Sicard assiste le prévenu. Les débats ne finiront que tard dans la soirée.

———————————————

Voilà la justice
(*L'Écho annamite*, 22 septembre 1925)

Le Japonais Uyeno Nisaku, surveillant de concession près de Ninh Binh, a été inculpé de violences ayant entraîné la mort d'un ouvrier annamite. Il a été condamné par la cour criminelle de Hanoï à 2 ans de prison avec sursis.

Le Hollandais Yelle [Yolle] employé aux « Charbonnages du Tonkin » à Hongay, inculpé d'homicide par imprudence d'un coolie annamite, a été condamné à 2 ans de prison avec sursis.

———————————————

Pour le bon renom de la Justice française
par NGUYEN-PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 2 octobre 1925)

Plusieurs compatriotes du Tonkin m'ont signalé deux verdicts rendus par la Cour criminelle de Hanoï au cours de sa dernière session, qui ont suscité, aux dires de mes correspondants, une vive émotion parmi la population indigène.

On se rappelle que le *Courrier d'Haïphong*, qui ne pèche pas par excès d'indigénophilie, a, sans doute sous la pression de l'opinion publique, exprimé la surprise causée par ces deux condamnations anodines rendues illusoires par le bénéfice de la loi de sursis.

Il s'agissait pourtant, dans les deux cas, d'affaires de meurtre. Dans la première, l'accusé était un Japonais du nom de Uyéno Nisaku, gérant de la concession Ellies et Mathée* à Dông-Giao (province de Ninh-Binh). Voici les faits de la cause, tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation. […]

Le héros de la deuxième affaire est un Français, Yolle, Charles [35], employé aux Charbonnages de Hongay. Il avait, toujours d'après l'acte d'accusation, à répondre des faits suivants :

« Le 4 mai 1925, vers midi, à Hongay, province de Quang-Yen (Tonkin), Yolle, employé à la Société des Charbonnages du Tonkin, sortit de chez lui, une carabine de 6 millimètres à la main, chargée d'une cartouche à balle dite Bosquette pour voir, expliqua-t-il, si des indigènes venaient, comme d'habitude, satisfaire leurs besoins près de la clôture de son habitation.

Ayant alors aperçu l'Annamite Ngô-viet-Ly, âgé de 23 ans, coolie au service des Charbonnages, accroupi près de cette clôture, il fit aussitôt feu sur lui, en criant : « Va-t-en salir ailleurs ».

L'homme touché au flanc, s'enfuit, s'affaissant à 80 mètres environ plus loin.

Transporté à l'ambulance des Charbonnages à 12 heures 30, où Yolle vint le voir deux heures plus tard, il subissait le lendemain à 5 heures, une intervention chirurgicale, mais ce fut en vain : la mort fit son œuvre le même jour à 18 h.

L'autopsie révéla que le projectile, après avoir pénétré à la partie postéro-interne de la région lombaire gauche, avait perforé par quatre fois la masse intestinale, puis s'était logé dans le muscle psoas iliaque gauche.

———————————————

[35] Est-ce le même Yolle (Charles-André), né le 27 octobre 1901, qui devient, le 1er février 1931, inspecteur de 2e classe affecté au gouvernement général à Hanoï ?

La mort était due à une péritonite suraiguë due à la quadruple perforation intestinale causée par la balle.

L'accusé, pour sa défense, prétendait avoir tiré sans viser sa victime, uniquement pour l'effrayer, mais que l'indigène s'étant brusquement redressé en le voyant, avait été atteint par le projectile qui, normalement, eût dû passer au-dessus de sa tête. Le blessé, entendu le jour même du crime, a dit, au contraire, que le coup était parti sans qu'il ait pu voir qui avait fait feu sur lui.

L'absence de témoins ne permit pas de vérifier l'une et l'autre allégation ; il y a lieu cependant d'observer que Yolle savait d'atténuer, sans aucun doute, la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Il n'eût pas, en effet, touché en plein corps sa malheureuse victime, s'il ne l'avait positivement mise en joue et visée. »

Accusés d'avoir fait volontairement à leur victime des blessures sans intention de donner la mort, Uyéno Nisaku et Charles Yolle se sont entendu condamner chacun à deux ans de prison avec sursis.

Les indigènes, qui ont vu les meurtriers de deux des leurs, s'en aller libres comme des innocents après la lecture du jugement, reprochent à la Justice de faire preuve de partialité en faveur des Français et des étrangers. Ils se disent que la mansuétude de la Cour envers les accusés de cette catégorie pourrait inciter leurs congénères à faire bon marché de la vie des indigènes puisqu'il en coûte si peu de les tuer ou de les assommer. Faisant un triste. retour sur eux-mêmes ainsi que sur les désavantages et les humiliations résultant de leur qualité d'indigènes, ils en viennent à concevoir sur leur propre sort des inquiétudes qui témoignent, de leur part, une confiance moins grande dans la Justice, l'expression la plus haute et la plus tangible de la souveraineté française.

C'est en effet aux juges seuls que les indigènes attribuent ces verdicts qui déroutent leur sentiment inné de la justice.

Ils ignorent le mécanisme de l'appareil judiciaire, et l'idée ne leur vient jamais de rendre les assesseurs responsables des acquittements ou des condamnations trop bénignes prononcées.

Ce sont pourtant les assesseurs qui sont cause de tout le mal, car, en répondant aux questions qui leur sont posées, ils obéissent, peut-être à leur insu, à l'esprit de race et à des considérations sentimentales qui les inclinent à une indulgence excessive à l'égard des accusés, des compatriotes ou des Blancs comme eux ou encore des étrangers, en qui ils voient des hommes plus malheureux que coupables et dont ils ne veulent point briser la vie. C'est ainsi qu'il leur arrive, en dépit de l'évidence des faits, de répondre négativement aux griefs relevés à la charge de ces derniers. Et les juges. qui ne peuvent qu'appliquer la loi, sont obligés de prononcer l'acquittement ou une condamnation mitigée par les circonstances atténuantes.

Tant qu'on n'aura pas réformé le mode de constitution du jury appelé à collaborer avec la Cour aux jugements prononcés dans les affaires criminelles où des Européens et des indigènes sont en cause, le dénouement sera toujours le même, à peu de choses près, et les indigènes auront de moins en moins confiance dans la Justice, qui n'en peut mais, comme je viens de le démontrer. Cette imperfection de l'organisation judiciaire de l'Indochine me paraît si grave que, bien des fois déjà, je me suis demandé s'il ne vaudrait pas mieux qui les Européens et étrangers coupables de meurtres ou d'assassinats d'indigènes fussent traduits en correctionnelle. Là, les juges, face à leur conscience et habitués à apprécier objectivement les faits, prononceraient des sanctions certes peu graves mais au moins effectives.

Essayant de m'attaquer à la cause du mal, j'ai, d'accord avec mes collègues émis, au cours de la session de 1922 du conseil colonial [de la Cochinchine], un vœu tendant à ce que, dans les affaires criminelles où des Européens et des indigènes sont en cause, le jury soit composé de Français et d'indigènes en nombre égal. Ce vœu est demeuré jusqu'ici platonique. Je compte l'insérer dans le cahier qui sera présenté au nouveau gouverneur général.

Mais en attendant cette grande réforme, il en est une petite qu'il ne tiendrait qu'a la Justice de réaliser immédiatement ; il s'agit d'appliquer les dispositions légales qui offrent aux personnes lésées par un délit ou un crime le moyen d'obtenir réparation du préjudice subi.

Les indigènes, surtout ceux du peuple, ignorent que si la poursuite des délits et crimes incombe d'office au Ministère public, les personnes lésées doivent se porter civile au procès pour obtenir les réparations qui leur sont dues.

À l'heure actuelle, les Européens ou étrangers accusés de meurtres d'indigènes échappent même, dans la plupart des cas, aux conséquences pécuniaires de leur geste, parce que les parents des victimes ont négligé de réclamer des dommages-intérêts. Que si les intéressés n'ont pas les moyens de payer un avocat, qu'ils s'adressent à la Justice pour demander l'assistance judiciaire.

Les Annamites instruits pourront et devront faire l'éducation de la masse de leurs compatriotes sur ce point.

Et nous verrons à quel taux sera taxée la vie d'un Annamite.

———————————

Société française des charbonnages du Tonkin

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry], 16 octobre 1925)

Le rapport du conseil dont il a été donné connaissance à l'assemblée ordinaire qui a récemment approuvé les comptes de l'exercice 1924 donne les renseignements suivants sur l'exploitation sociale :

En 1924, l'extraction de charbon a atteint 859.000 tonnes et les ventes 826.015 tonnes contre, respectivement, 766.000 et 822.108 pendant l'année précédente. La production ainsi accrue a permis de reconstituer le stock qu'avaient épuisé des commandes pressantes.

La fabrication des briquettes est passée de 46.426 à 75.211 tonnes ; 76.098 tonnes ont été vendues, soit 26.991 de plus qu'en 1923.

L'exécution des installations nouvelles s'est poursuivie activement pendant toute l'année ; elles commencent à être partiellement utilisables et les possibilités d'embarquement vont augmenter. Les ouvrages d'art étant terminés et la voie mise en place, les charbons de Campha-Mine peuvent être transportés à Campha-Port où ils sont criblés et embarqués sur jonque pour la colonie.

Une fraction du criblage, dont le bâtiment est terminé, a commencé à fonctionner ; le lavoir est très avancé.

Le bâtiment et les canaux d'eau de la centrale sont achevés ; les turboalternateurs sont montés. À la fin de l'année, l'installation des chaudières et de leur grille mécanique était en cours ainsi que le montage du tableau et des transformateurs.

Les pylônes de la ligne de transport de force étaient en place entre la centrale et Hongay et la ligne en partie posée.

La centrale une fois terminée, la société pourra, au fur et à mesure de l'achèvement de la ligne et des diverses sous-stations, électrifier ses installations de Hongay et de Hatou, puis celles de Campha actionnées à l'heure actuelle par les futures machines de secours, ainsi que le nouvelle voie ferrée sur laquelle la traction à vapeur suffira jusqu'à cette époque.

Pour permettre la surveillance des travaux et des exploitations, la société a continué à développer le réseau routier et, d'autre part, le téléphone relie maintenant les différents centres.

Un personnel européen plus nombreux a nécessité la construction de diverses maisons ; on a eu également à édifier un nouveau magasin général pour remplacer

l'ancien qui n'était plus en rapport avec l'importance des approvisionnements. L'atelier général a été très développé : une nouvelle fonderie lui est annexée et ces installations sont en mesure d'effectuer la plupart des réparations et des réfections courantes.

Le conseil s'est attaché à assurer la progression du tonnage extrait parallèlement à l'accroissement des besoins, et, dès la fin de l'année, le découvert de Halam entrait en activité. Il pourra produire environ 50.000 tonnes pendant l'exercice en cours.

Dans la région de Campha, un nouveau découvert dit du « Col des Cerfs » a été l'objet de travaux préparatoires et l'exploitation normale en est proche. À Mong-Dzuong, des galeries de reconnaissance ont été ouvertes : on y a trouvé un fort beau charbon qu'une voie de 0 m. 50, actuellement en construction, enlèvera bientôt.

D'autres recherches ont été effectuées sur plusieurs points en vue d'un avenir plus éloigné : citons, notamment celles du « kilomètre 6 » de la route Campha-Mong-Dzuong qui ont donné des résultats fort intéressants.

———————

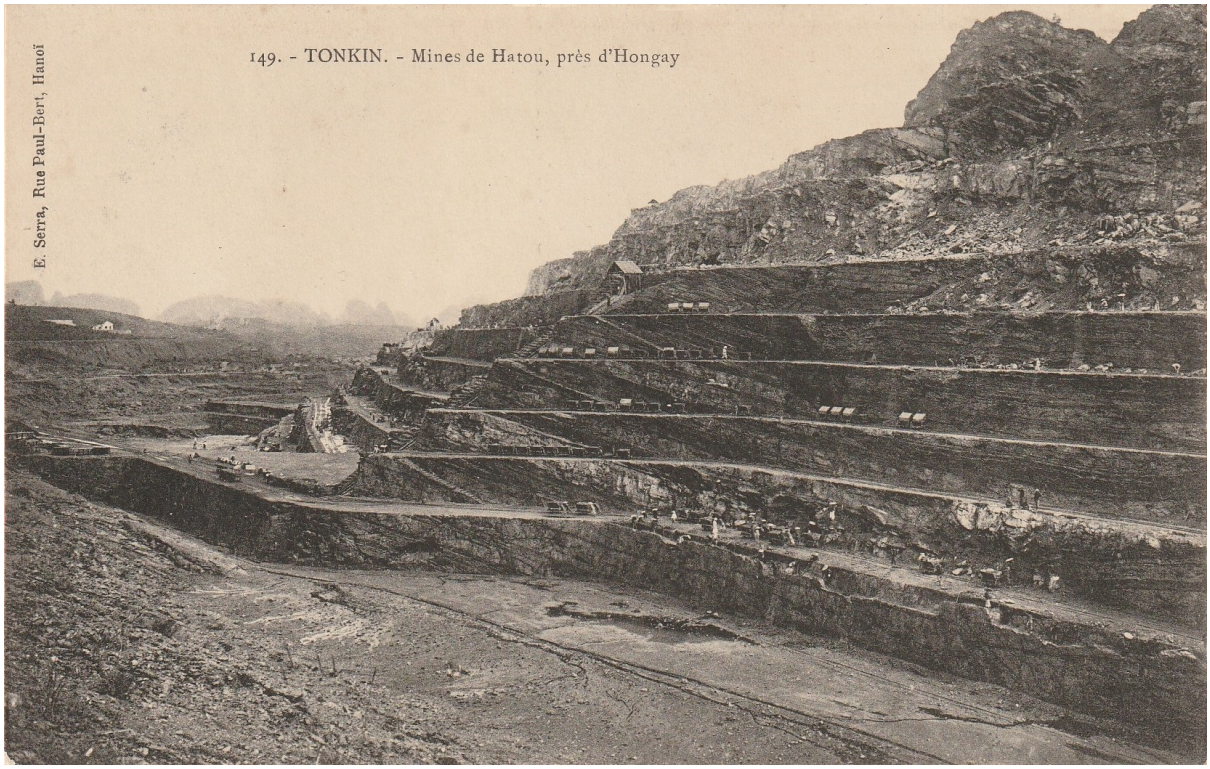
Rituel usage

(*L'Écho annamite*, 19 octobre 1925)

Hanoi. — La Chambre consultative [des représentants du peuple] du Tonkin a adressé au ministre des Colonies un télégramme lui exprimant son indéfectible attachement à la France.

La séance de clôture de la session aura lieu mardi matin. Les membres de la Chambre partiront mercredi pour Hongay où ils visiteront les charbonnages.

———————



Coll. Olivier Galand
Mines de Hatou, près d'Hongay.
(Cliché E. Serre, rue Paul-Bert, Hanoï. Éditeur : Indochine films et cinémas, Saïgon)

———————

Le comité de l'Indochine
Actes du comité du 1er janvier au 31 mars 1926
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 juillet 1926)

Taxe sur les charbons indochinois

La Société des Charbonnages du Tonkin a protesté auprès de nous, par une lettre du 18 février, contre un projet du gouverneur général tendant à l'établissement d'un droit de sortie de 10 % par tonne sur les charbons crus, et spécialement sur les menus à destination de l'étranger

Le ministre des Colonies a répondu que cette taxe avait pour but de rapprocher les taxes de sortie des produits miniers des taxes perçues à la sortie des riz de Cochinchine. Cet équilibre paraît indispensable au regard du sentiment des agriculteurs cochinchinois. Il n'est dont pas possible de revenir sur cette augmentation de taxe.

———————

Hongai
Les mineurs volés par le garde-champêtre
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1926)

Maintes fois, dans ce journal, nous avons pris la défense des travailleurs des mines de Hongai. Le mode de recrutement des coolies, l'insuffisance des salaires, le nombre

d'heures de travail, les conditions de vie, l'emploi d'enfants des deux sexes, sont autant d'énormités qui constituent un défi à l'esprit humanitaire que d'aucuns se plaisent à attribuer à la colonisation française.

Mais ce n'est pas tout. Exploités ignominieusement d'un côté par les capitalistes, ils sont volés de l'autre par des êtres sans scrupule qui ont un certain pouvoir sur eux. De cet état de choses, voici, entre autres, un exempte. Il nous est fourni par un incident qui s'est produit, il y a peu de temps, aux mines de Hongai, et dont la victime nous a envoyé la lettre ci-dessous :

N. D. L. R.

Hongai, le 14 avril 19:6.

Monsieur le directeur de l'*Écho annamite*,

Sachant qu'en maintes circonstances, vous vous êtes intéressé au sort des travailleurs des mines de Hongai, je me permets de vous raconter l'incident suivant, qui s'y est produit et dont je suis la première victime.

Afin d'assurer l'ordre dans la colonie des mineurs, la Direction de la Société a institué un corps de police privée ayant à sa tête un garde-champêtre nommé Guénard, chargé aussi de donner des logements gratuits aux mineurs et des emplacements où ces derniers, sur leur demande, peuvent en construire à leurs frais. Une telle fonction est pour lui un « filon » pour remplir ses poches. Nul ne peut plus rester tranquille dans le logement qu'il occupe depuis longtemps, ni avoir une parcelle de terrain où dresser sa paillote sans avoir graissé la patte au garde-champêtre.

Son subordonné Mai est son intermédiaire et son complice.

Les malheureux qui gagnent vingt sous par jour sont obligés de s'endetter pour les satisfaire l'un et l'autre.

Je suis dactylographe au bureau de la Direction. Je remplis les fonctions de secrétaire à la section de Hongai de la Mutualité des employés de commerce et d'industrie du Tonkin.

Au courant de ce qui se passe, je crois de mon devoir de dénoncer les louches besognes de Guénard et de Mai.

Ayant dressé la liste des travailleurs sur qui ils ont commis des exactions odieuses et des sommes qu'ils ont ramassées et dont le total s'élève à plus de 500 piastres, je conduis mes amis devant la direction, où nous demandons à voir le directeur.

Guénard et Mai, ayant appris que nous allons les dénoncer, arrivent.

Mai, furieux, tombe sur moi, la main haute. Quatre employés français, amis de Guénard, lui prêtent main forte pour me brutaliser. Le directeur, aux cris poussés par les mineurs, sortit de sa maison et assista à la scène finale de cette infamie.

— J'ai porté plainte contre mes agresseurs. Un gendarme est venu dresser le procès-verbal de l'incident. Les mineurs ont de même porté plainte contre les exactions de Guénard et de Mai. Mais le directeur nous a engagés à retirer nos plaintes, pour tout arranger à l'amiable.

Mai est renvoyé, mais, grâce à la protection du garde-champêtre, il habite encore Hongai et continue à nous lancer des menaces. D'autres que lui, pour des motifs futiles, ont été expulses du territoire des mines, domaine privé de la Société d'Exploitation.

Pourquoi lui, sans être nullement inquiété par le Directeur, persiste-l-il à ne pas décamper ?

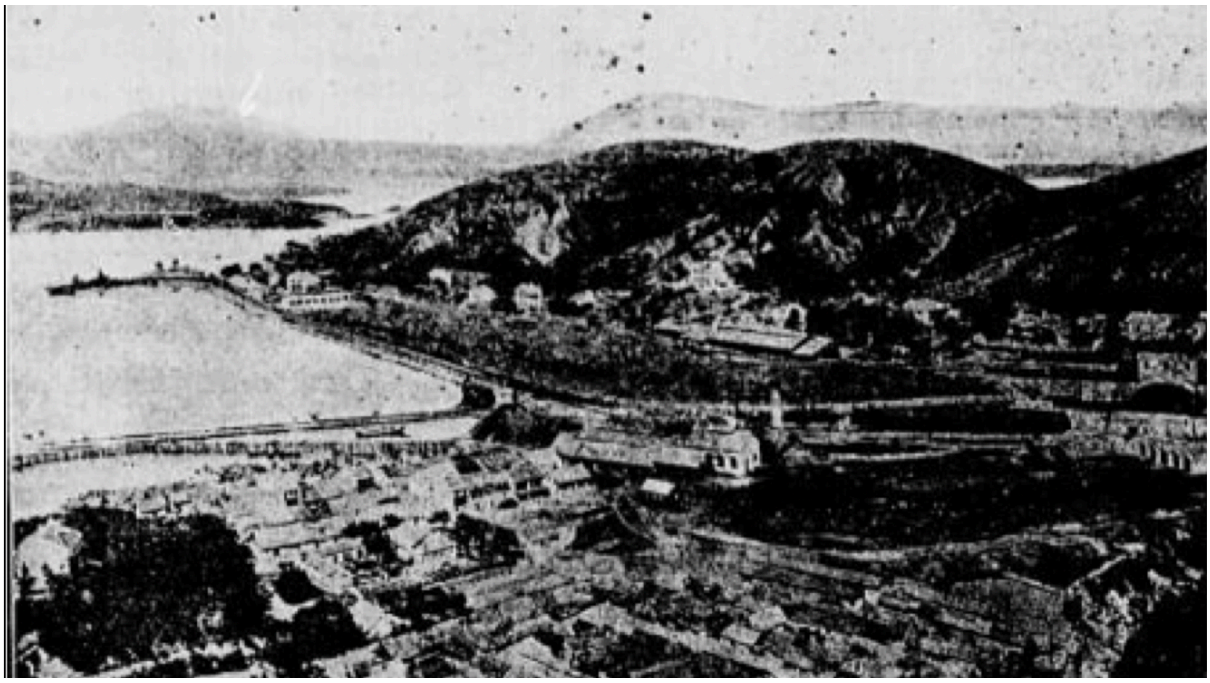
L'incident que je viens de relater vous donne une idée de la situation des travailleurs des mines de Hongai. Vous seriez indigné si je vous racontais en détail leurs conditions de vie et de travail. Je vous assure, que nos pauvres compatriotes sont bien à plaindre…

Veuillez agréer, etc.

NGUYÈN-KHUONG-CHUC

———————

Les mines de Hongay
La Société des Charbonnages du Tonkin en 1926
par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 juillet 1926)



Vue générale

Voici quelques notes, qui ne sont pas rédigées dans l'intention de renseigner des spéculateurs ou d'intéresser des techniciens.

Nous écrivons pour ce que les Anglais appellent l'homme de la rue.

Au Tonkin, en cette saison, « l'homme de l'apéritif » serait un terme plus exact. Nous nous adressons donc à notre vieil et excellent ami Tapcarton.

On parle beaucoup de Hongay, au Tonkin, on porte même des jugements très durs sur cette entreprise prospère, car la prospérité comme la malchance fait de vous une cible.

Nous n'avons pas de flèches à y décocher ; assez de gens en ont de pleins carquois ; nous avons seulement profité d'une petite villégiature pour prendre quelques notes et compléter celles d'un précédent séjour, afin de n'avoir pas l'air d'un serin dans la conversation. Ce sont des impressions, exposées comme elles nous reviennent à l'esprit ; il fait trop chaud pour les classer. On les trouvera incomplètes, peu précises, inexactes. On fait ce qu'on peut. En fait, il s'agit de mettre un peu de garniture autour de quelques photographies. Quand on montre la lanterne magique, il faut non seulement éclairer sa lanterne mais avoir quelques mots à dire ; sinon ce serait comme le cinéma sans musique.

[Voir Hôtel des Mines, Hongay]

Hongay est une villégiature exquise ; on peut y faire toutes sortes de belles excursions.

La première à indiquer au visiteur est le tour de l'île, car Hongay, comme le dit son nom, est une île.

La curiosité amènera le touriste à passer d'abord par le port. Dès les premiers pas, il constatera, s'il est déjà venu, un changement considérable. Tout un groupe de maisons d'employés européens témoigne déjà de l'augmentation de personnel, qui n'atteint

aujourd'hui pas loin de 200. C'est déjà quelque chose qu'une entreprise qui fait vivre deux cents Européens ! Bien que la compagnie ne passe pas pour attacher ses chiens avec des saucisses et qu'elle fasse encore des contrats en francs, ce qui n'est pas très chic, le sort du petit personnel, pour faire pitié à nos fonctionnaires, n'est pas si misérable que le veut la légende. Nous croyons savoir qu'au minimum de 180 $, pour des employés dépourvus d'instruction, s'ajoutent certains avantages quant au logement, aux soins, à la nourriture qui permettent de vivre, sinon de faire des économies. Parmi les employés d'un rang plus élevé nous en avons entendu qui se déclaraient très satisfaits et avaient fait venir de France des frères ou beaux-frères, ce qui est une indication.

Nous remarquons aussi, dès les premiers pas, trois puissantes grues électriques en cours de montage à côté des sept ou huit anciennes grues à vapeur. Tous les ports de l'Indochine réunis sont loin d'en posséder autant.

Les ateliers de réparation ont été considérablement agrandis et partout des ouvriers sont en train de poser les fils pour l'électrification générale des ateliers, du port et de la ville.

Celle-ci se composait, il y a quatre ans, d'une ville chinoise en briques et d'une vaste agglomération de paillotes assez misérables.

Les critiques de M. Roland Dorgelès eussent été alors admissibles ; mais lors de sa visite, les travaux aujourd'hui en voie d'achèvement étaient déjà commencés : comblement d'une baie pour agrandir l'agglomération, y tracer des rues et remplacer l'informe amas de chaumières par de belles maisons de briques, que la société donne toutes facilités et les plus grands encouragements aux particuliers pour construire, et par des corons à maisons de torchis d'un modèle très amélioré.

Nous avons pu admirer tout un quartier de belles boutiques, un superbe théâtre-cinéma qui, paraît-il, fait de brillantes recettes ; enfin, nous avons remarqué les travaux en cours pour doubler la superficie du marché. Pour décongestionner l'ancienne agglomération, on a créé sur la colline un vaste village pour les mineurs catholiques, avec une église et une cure élégante pour le prêtre annamite. S'étendant sur une crête balayée par les vents, ce village aux rues larges dotées de caniveaux, avec ses maisons séparées entourées d'un jardinet, contraste par sa propreté avec les quartiers populaires d'une ville comme Hanoi.

Le promeneur, après ce village, passe un pont et longe la lagune qui sépare l'île du continent et qui, de l'autre côté, débouche sur la délicieuse baie de Port-Courbet. Laissant à droite la route et le chemin de fer en construction, qui relient Hongay à la mine de Halam, on revient à l'hôtel par la côte nord de l'île ; promenade aussi intéressante qu'agréable.

On passe près d'une des pépinières-jardins que la Société a créées sur son domaine. Là sont semées les diverses espèces de bois destinées à l'agrément des agglomérations et au repeuplement forestier.

On cultive en particulier l'eucalyptus, dont chaque maison des villages indigènes recevra quatre plants.

Or on sait que l'eucalyptus, en dehors de l'ombre qu'il donne très vite en raison de la rapidité de sa croissance, a des propriétés remarquables pour l'assainissement du voisinage. Le jardin produit des légumes destinés au personnel européen. D'autre part, les Chinois ou les Annamites qui le désirent reçoivent tout le terrain dont ils ont besoin pour leurs cultures maraîchères auxquelles les fonds de vallons conviennent parfaitement.

Une autre très belle excursion, qui peut se faire en pousse-pousse, et les pousses de louage abondent à Hongay, c'est la visite de la mine de Halam. En hiver des touristes un peu ingambes la feront facilement à pied ; nul besoin d'employer les moyens ferroviaires que la société met au service des visiteurs officiels.

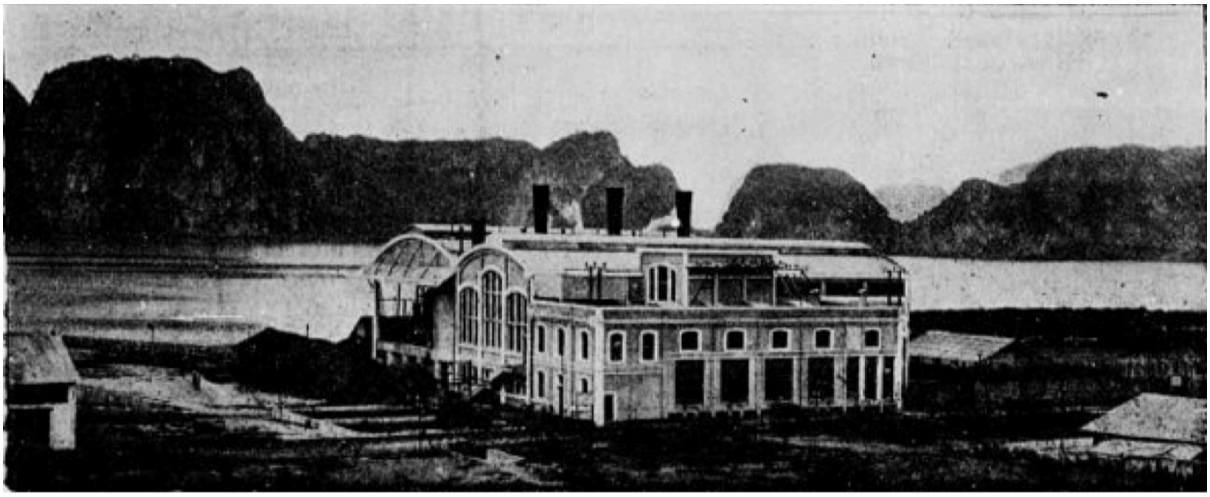
Nous parlerons de Halam à la fin de cet article, en donnant les photographies de ce coin si pittoresque.

Prenons maintenant une automobile. Après avoir traversé le port, les usines et la ville de Hongay, après avoir quitté l'île, nous longeons la baie d'Along par une route impeccable ; nous laissons à gauche le réservoir monumental du km 3, un des derniers essais de captation d'eau de ruissellement avant la solution, aujourd'hui définitive, de la question d'alimentation en eau par puits de grande profondeur. Ce problème était assez inquiétant pour le développement futur des mines et de l'agglomération ; il n'inspire plus désormais aucun souci. Hongay est assuré d'avoir l'eau potable d'excellente qualité en abondance.

Au km. 5 voici, se détachant sur les grands rochers de la baie, la silhouette encore blanche et non sans élégance de la Centrale électrique.

On raconte toutes sortes de choses à la terrasse des cafés, tantôt sur la rapacité de la société, qui distribue aux actionnaires toutes ses recettes sans rien dépenser en outillage et améliorations, tantôt sur les cent millions qu'elle a jetés à la mer sans aucun résultat, pour un port impossible. Il n'y a qu'à aller voir et ouvrir les yeux.

Nous avons déjà vu quelques petites améliorations : ateliers agrandis, grues électriques modernes, une ville en reconstruction, un bel hôtel, tout un village neuf confortable et sain, une route automobilable ; voici maintenant une centrale électrique de 6.000 chevaux, toute neuve, toute moderne.



La centrale électrique, au km. 5.

Ses chaudières Babcock & Wilcox du dernier modèle sont munies de distributeurs mécaniques de charbon et de grilles mécaniques ; il n'y a pas de chauffeurs, simplement un employé qui surveille la bonne marche des appareils. C'est tout au plus s'il risque de se salir les mains. Ces chaudières sont construites pour brûler ce que les mines produisent de plus invendable comme menu. Il ne tiendrait qu'à d'autres industries, qui se plaignent du prix et de la rareté du beau criblé que demandent leurs chaudières, d'imiter cet exemple, d'avoir des chaufferies faites pour le charbon du pays et de ne pas se ridiculiser en réclamant aux mines de produire du charbon tout spécial pour des chaudières achetées sans réflexion. Les industriels indochinois auraient dû se dire : « Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a » car la Société des Charbonnages du Tonkin était comme la plus belle fille du monde, qui ne peut donner que ce qu'elle a.

En visitant la centrale, nous avons eu une petite satisfaction d'amour propre. Notre confrère M. Dandolo a, un jour, prétendu que le comble du plaisir est de se faire chatouiller la plante des pieds par une jolie femme ; nous préférons les petits chatouillements d'amour-propre et nous faisons ronron quand on nous passe la main

dans le dos. M. le Directeur des Mines de Hongay nous a passé la main dans le dos. Il nous a félicité de notre longue campagne pour l'emploi du charbon pulvérisé et nous a appris que sa société se proposait de reprendre l'étude pratique de cette question pour l'édification de sa clientèle.

La centrale est, inutile de le dire, à turbines : quatre groupes turboalternateurs, système S. A. C. M. Zoelly, fournis par la Société Alsacienne [SACM, Mulhouse]. — La salle des machines est vaste, très aérée, on y donnerait un bal autour des groupes, d'autant plus que toutes précautions sont prises pour éviter tout contact dangereux.

Le courant triphasé à 3.000 volts est transformé pour la transmission à grande distance en alternatif à 30.000 volts et une ligne de transport de ce genre, avec ses hauts et robustes pylônes et ses énormes isolateurs, représente tout de même autre chose qu'une ligne télégraphique. C'est une dépense de l'ordre de la construction d'une route.

Le courant est ramené à 3.000 volts, puis à 250 et 500, pour l'utilisation en éclairage et force motrice.

La transformation de 30.000 à 3 000 v. se fait dans des édifices dont le caractère industriel n'a nullement exclu l'élégance.

Cette recherche d'un style agréable à l'œil, et qui produit de suite une impression favorable, se retrouve partout. C'est ainsi que le public tonkinois serait heureux de voir l'Administration des Postes s'inspirer, pour ses constructions en province, des jolis bâtiments édifiées pour elle à Campha, par exemple.

En quelques minutes, nous arrivons à Hatou, le découvert classique, qui, avant Campha, battait le record des mines en plein air, en Indochine du moins, car sans aller plus loin que la Mandchourie, il y a des gisements de ce genre, supérieurement outillés et admirablement bien placés pour faire à Hongay, le jour où l'on voudrait chez nous étouffer cette poule aux œufs d'or, une rude concurrence. Heureusement, la société a gagné beaucoup d'argent, amassé des réserves, inspiré confiance, ce qui lui a permis de faire, depuis quatre ou cinq ans, pour plus de quatre millions de piastres de travaux neufs, qui auront armé l'entreprise pour recevoir sans broncher le choc, s'il se produit.

Hatou, la vieille fourmilière, de plus en plus active, est totalement transformé. Sur une vaste superficie comblée avec les stériles de la mine s'élève un joli village indigène avec ses rues bien tracées, ses caniveaux, ses maisons en torchis propres et aérées. Aux divers chantiers du découvert, les installations électriques sont prêtes à remplacer les installations à vapeur.

Après Hatou, la route, aujourd'hui route coloniale, traverse une région pittoresque, en partie cultivée et susceptible de l'être davantage et dont les parties boisées sont l'objet d'un aménagement digne de vrais forestiers. En fait, dans tout son domaine, la société procède à un reboisement méthodique, c'est-à-dire qui ne ressemble en rien à ce petit jeu, que nos pseudo-forestiers indochinois nous ont habitués à critiquer

Le personnel se compose, sous la direction d'un jeune Eurasien plein d'allant, de quelques douzaines de paysans man. Ainsi ce sont les destructeurs nés de la forêt à qui l'on en a confié la garde et la reconstitution. Et le pays se reboise, il faut voir çà.

Dans quelques années, quand ce qui est encore brousse ou forêt maigre sur des milliers d'hectares sera devenu belle forêt bien aménagée, on verra des gens s'indigner de voir tant de richesses aux mains d'une société privée et de si belles forêts échapper au fisc, aux rapports techniques et aux magnifiques résultats des forestiers officiels. N'est ce pas dans une région voisine que l'un d'eux avait replanté huit ans de suite 400.000 arbres, que chaque année les indigènes du voisinage incendiaient. Le total, 3.200.000, faisait très bien dans les rapports, jusqu'au jour où un chef indiscret eut l'étrange idée de vouloir voir.

Ici, pas tant de chichi ; on a des pépinières où l'on sème les espèces qui conviennent au sol, et l'on fait en grand du nettoyage de forêt, et le modeste petit service forestier donne non pas des rapports avec des mots grecs et latins mais des résultats.

La route longe à un endroit des pâturages où paît un très beau troupeau. Le nouveau directeur, qui donne vraiment l'impression d'un réalisateur et qui ne néglige nullement certains à-côtés, n'a pas seulement mis sur pied un service forestier qui fait effectivement et en grand du vrai reboisement, mais aussi un véritable service agricole, qui comprend, en particulier, une ferme laitière, dont on espère, par l'introduction de races bien choisies, augmenter beaucoup la production ; avantage vivement apprécié par les familles européennes.

Ce sont là des à-côtés qui ont leur importance.

En arrivant à Campha par cette route, que nous avions déjà faite en partie trois ans auparavant, nous ne pouvons nous défendre d'un cri de surprise.

Nous avions vu, il y a trois ans, un village indigène en formation, déjà très bien tracé, avec des cabanes d'un type très supérieur à la cabane ordinaire des villages annamites. C'est aujourd'hui une véritable ville que nous trouvons, en grande partie construite de maisons de briques, avec de nombreuses boutiques, un élégant bureau de poste, les bureaux de la mine et la monumentale écurie où sont princièrement logés une soixantaine de chevaux du personnel ; car c'est toute une cavalerie que possède la société. Mais ce qui met le comble à notre étonnement, c'est d'apercevoir en haut sur la montagne, au niveau des plus hauts gradins du grand découvert, un magnifique village annamite flambant neuf. C'est une véritable victoire d'être arrivé à démontrer aux Annamites qu'il n'y a rien à craindre dans la montagne des diables ni des revenants, ni, et, dans une région bien policée, des pirates. Quant on sait la terreur que les Annamites ont à ce sujet, on apprécie ce résultat. Non seulement les ouvriers sont plus près de leur travail, mais ils jouissent d'un air frais et sain ; ils sont aussi à l'abri de certaines tentations que sait semer le Chinois subtil.

Quant à la ville, en bas, qui va devenir une des plus importantes du Tonkin, elle a de quoi se développer. La baie découvre à marée basse sur une vaste étendue et n'a la profondeur voulue pour des jonques ou chaloupes qu'à plus de 1.500 m. du rivage. Il y a là plusieurs kilomètres carrés faciles à remblayer et ce ne sont pas les matériaux qui manquent.

On sait en effet qu'une mine de charbon à découvert n'est pas ce que beaucoup de personnes pensent, un Pactole où il n'y a qu'à tremper son chapeau pour le ramener plein de pièces d'or. En fait, pour en extraire le charbon, il faut enlever non seulement toute la terre et le rocher qui recouvrent le gisement mais les schistes qui séparent les couches de charbon. À l'œil du profane, la montagne décapée et ouverte à l'apparence d'un gigantesque bloc de charbon ; en fait, les couches de combustible alternent avec les couches de schistes et, finalement, il faut enlever et emporter là où elles ne peuvent gêner, dix tonnes de stérile pour une tonne de charbon. C'est-à-dire que dans une mine comme celle de Campha, qui va produire plus de 500.000 tonnes de charbon, il faudra remuer 5.000.000 de tonnes, soit plus de 2 millions de mètres cubes de terre, pierres et schistes, et les transporter dans des fonds de vallées loin du gisement de charbon.

Campha mine possède maintenant une gare et une grande construction pour la mise en réserve du charbon, avec trémies pour le chargement dans les wagons à destination de Campha-port.

Les wagonnets amenés des gradins du découvert, et plus tard d'autres découverts qui se succéderont dans la direction de Campha-port, par toute une série de plans inclinés, viennent, par des voies Decauville, au-dessus de fosses en ciment armé en forme de pyramides renversées.

Celles-ci se terminent en bas par une ouverture qui s'ouvre ou se ferme à volonté au-dessus de voies inférieures où viennent les wagons du train à charger. Ce sont de grands wagons métalliques de 30 tonnes qui, à Campha-port, se déchargeront en quelques minutes à droite et à gauche dans les fosses de l'atelier de criblage, au-dessus desquelles le train sera amené.

Nous longeons maintenant cette voie ferrée. Les trains y sont actuellement remorqués par des locomotives à vapeur trapues et puissantes ; prochainement, la traction électrique sera substituée à la traction à vapeur.

Onze kilomètres plus loin, nous arrivons à Campha-port, le port irréalisable de M. Dorgelès. En fait, il y règne une grande activité, une double activité, car l'exploitation va de pair avec la construction, et, tandis que les pelles à vapeur grignotent encore des flancs de collines, que les scaphandriers, là-bas au fond de l'eau, et les maçons à la surface, parachèvent la digue, que l'on monte les appareils de tout genre pour la manutention du charbon, voilà en rade deux gros vapeurs japonais, dont l'un de 6.000 tonnes, que l'on travaille activement à charger, et voici au port une réserve de 60.000 tonnes de charbon, qui n'est pas là pour fermenter ; enfin plus loin l'usine de triage travaille à plein rendement.

Tout cela se trouve dans un paysage que l'on vient du bout du monde pour admirer, mais qui n'en est pas, à notre avis, déshonoré. La commission des sites n'a rien osé dire ; elle a bien fait. La baie d'Along ne sera que plus belle d'être peuplée et animée.

Voici une grande structure métallique qui, en attendant de servir un jour à retirer de l'eau le cadavre du Serpent de mer, n'a évidemment rien de poétique. Car on sait que les poètes, qui s'extasient devant les descriptions les plus minutieuses qu'Homère ou Virgile nous font des choses les plus prosaïques de leur temps, n'admettent pas que les objets usuels du nôtre puissent être matière à poésie. N'en déplaise à ces orthodoxes, nous trouvons, quant à nous, beaucoup de poésie dans une locomotive ou une turbine. Aussi ces deux grands portiques en cours de montage ne nous choquent pas dans ce paysage féerique. Nous songeons aux milliers de braves gens auxquels ils éviteront ce que M. Dorgelès considère comme une calamité : de se salir les mains. À la commande électrique d'un ouvrier confortablement assis dans sa cabine, la machine prendra délicatement d'un wagon, entre le pouce et l'index, la lourde benne chargée de charbon pour aller la déverser sur un tas de réserve où dans les cales d'un vapeur ; et le nombre des pauvres prolétaires obligés de toucher le salissant combustible avec leurs mains sera réduit à presque rien. Les autres n'auront qu'à s'asseoir à l'ombre d'un arbre et jouer de la flûte.

Nguyene, tu patulæ recubans sub tegmine fagi, Sylveslrem tenui musam meditaris avena.

Bien mieux, on ne verra plus de pauvres esclaves du capitalisme s'arc-bouter à dix contre un wagon pour le faire démarrer, ni même deux diables noirs, montés sur une fumeuse locomotive, tirer un wagon, en pousser un autre, au milieu du bruit et de la fumée. Rien de cela. Tout un appareillage sera installé le long des voies de cette vaste gare de triage, de câbles glissant sans arrêt l'un dans un sens l'autre dans l'autre et qu'une main métallique, au bout d'un petit câble accroché au wagon, viendra prendre pour se faire entraîner jusqu'à l'endroit voulu. Voyez si ce serait commode, ce système-là, dans les rues de Hanoï ! On aurait des patins à roulettes et une canne munie d'une pince ; il n'y aurait qu'à tendre la canne et pincer le câble pour être entraîné jusqu'où l'on voudrait. Quels sont les édiles qui nous donneront cela ? Eh bien ! ce que les édiles de Hanoï ne sont pas fichus de procurer à leurs administrés, la Société des Charbonnages du Tonkin l'offre à de simples wagons. Ce qui semblerait prouver qu'avec le progrès moderne, les ballots sont les plus gâtés ; c'est peut-être pour cela qu'il y en a tant !

Mais ne perdons pas notre temps à philosopher ; un sampan nous attend pour nous faire visiter la fameuse digue, qui sera le quai où deux grands navires portant 8.000 tonnes et tirant 9 mètres pourront venir s'amarrer, ou bien trois charbonniers de taille moyenne. Ce travail, qu'a entrepris une société privée, peut être comparé tout simplement aux quais dont le port de Saigon est si fier. La digue, longue de 300 mètres est faite d'énormes blocs en ciment, de 60 tonnes chacun. Inutile de dire que ces blocs n'ont pas été transportés du vaste chantier où on les prépare, et mis en place par des

bonnes femmes avec leurs petits paniers. Une puissante bigue, installée sur un gros chaland en fer (l'ensemble s'appelle un bardeur), est chargée de la besogne. On conçoit bien aussi que ce bardeur n'est pas venu laisser tomber ses petits cubes pêle-mêle dans l'eau, mais sur un fond bien préparé, bien uni, comme on fait pour une grande pierre de taille d'un édifice terrestre. Tout un groupe de scaphandriers ont travaillé à cette préparation, fort difficile, d'un fond rocailleux et irrégulier et bien des charges de dynamite ont dû y être employées. La construction de la digue a formé en arrière un véritable petit port, qui serait bien commode pour les sampans et jonques, mais inutile, car il n'en manque pas d'autres à côté ; aussi, tout cet espace sera-t-il progressivement comblé pour en faire un vaste terre-plein ; en attendant, une digue courbe vient rejoindre la digue-quai pour y amener la voie ferrée.

Nous ne faisons pas un article technique. Néanmoins, nous nous en voudrions de ne pas parler des bollards.

« Mais vous ne faites que cela chaque semaine », dit quelqu'un qui, derrière nous, suit notre plume d'un air narquois.

« Non, cher ami, vous confondez, il ne s'agit pas de bobards mais de bollards, avec deux l. » — « Comment, avec deux ailes ! mais ils ont l'air terriblement fixés dans la maçonnerie, ces appareils, d'après votre photo ! » En effet, il s'agit de ces bornes métalliques qui, sur les bateaux, ont un autre nom fort inconvenant et que, dans les ports fluviaux du Tonkin, on remplace par de vieux canons plantés droits ; les navires viennent s'y amarrer ou y prendre leur appui pour avancer ou reculer. Il faut donc qu'elles soient bien fortement ancrées elles-mêmes dans la maçonnerie, non seulement par leur base mais aussi pas de formidables barres de fer, qui traversent le quai dans toute sa largeur, Ces pièces ont été fondues à Haïphong par nos excellents amis Robert, Guérin et Théard.

Entre le quai et les balises qui marquent la limite du port les plus larges navires ont la place d'évoluer.

Au-delà commence l'île de Kébao. Actuellement, les vapeurs mouillent à l'entrée du port et reçoivent leur chargement par des péniches qui viennent prendre le charbon au quai, qui a été construit en premier lieu plus en amont. Ce quai, qui forme le port aux jonques et péniches, et où viennent charger les jonques, péniches et chalands à destination de Haïphong ou de l'intérieur du Tonkin, est en plein fonctionnement, avec trois grues à vapeur.

Inutile de dire que le grand quai de 300 mètres sera doté des appareils de levage les plus perfectionnés.

Il nous reste à voir l'usine de criblage et la ville.

L'usine, montée par une maison belge renommée, est tout ce qu'il y a de plus moderne comme aspect, agencement et matériel.

(suite)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 juillet 1926)

Le criblage-laverie est à lui seul une grosse usine et bien moderne d'aspect avec son bâtiment de fer garni de briques, vaste, et disposé pour le maximum de rendement avec le minimum de main-d'œuvre. (Pour parler le français moderne nous dirions : pour le maximum d'efficiency avec le minimum de labour) mais nous sommes vieux jeu.

Nous avons vu que les trains amènent de Campha-mine à Campha-port, le charbon tel qu'il est extrait et grossièrement séparé des schistes. Ils arrivent au criblage au-dessus de fosses où les wagons déversent leur chargement. Il suffit de dégager les verrous qui en maintiennent les deux côtés fermés ; comme le fond des wagons, au lieu d'être plat, forme un angle dièdre renversé, le charbon tombe de lui-même jusqu'au dernier morceau.

Il tombe donc dans l'une ou l'autre de trois fosses en forme de pyramides renversées, au fond arrondi et dont chacune correspond à un des appareils de criblage. Une sorte de drague, dont les godets viennent racler le fond de la fosse, y prend le charbon et l'entraîne vers la partie haute de l'appareil, d'où il redescend par son poids sur un plan incliné. Le fond de ce plan incliné est formé d'abord de grilles aux trous de plus en plus grands, animées d'un mouvement de va et vient, puis de couples de rouleaux de plus en plus espacés et tournant en sens inverse, de telle façon que les morceaux de charbon trop gros pour passer entre les rouleaux, au lieu d'y rester coincés, sont finalement rejetés doucement et continuent à descendre vers un plan incliné qui, sauf quant à la couleur, ressemble à une piste de toboggan.

Lorsque le charbon arrive là, il n'y a plus que les gros morceaux ; les poussières sont tombées à travers les premières grilles, les menus à travers les grilles plus grosses, les noisettes de différentes tailles à travers les rouleaux, et cela avec un minimum de secousses, donc un minimum de casse. Les gros morceaux descendent donc par leur poids, les plus gros les premiers, le long de cette sorte de canal métallique des deux côtés duquel des ouvrières les suivent de l'œil et, reconnaissant les morceaux de schistes de ceux de charbon, opèrent à la main un dernier tri. Le charbon arrive ainsi à des trémies dont l'ouverture donne sur les wagons, qui avancent au fur et à mesure que l'un d'eux est plein. Ici encore, tous les appareils sont disposés de façon à n'agiter le charbon qu'autant qu'il faut pour le faire avancer en le brisant le moins possible.

Les rames de wagons sont de là entraînées vers les tas de réserve qu'enjambent les portiques décrits dans notre dernier numéro. Lorsque ceux-ci fonctionneront, c'est-à-dire dans quelques jours, le crochet de leur treuil viendra soulever les caisses des wagons (un type de wagon tout différent du type ci-dessus décrit, composé d'une plate-forme supportant deux caisses mobiles d'un contenance de 4 tonnes chacune) et en déposer le contenu sur les tas de réserve on dans les soutes des navires à quai.

Les menus sont triés par un tout autre procédé. Entraînés par un courant d'eau ils arrivent dans des bacs dont l'eau est continuellement agitée par des pistons ; les schistes sont entraînés vers le fond ; les morceaux de charbon, même les plus petits, surnagent et, bien propres, bien brillants, sont entraînés par l'eau dans un canal au fond percé de petits trous par où l'eau s'échappe tandis que le charbon est amené mécaniquement vers les wagons qui l'emporteront.

Les bacs sont débarrassés de leurs schistes, l'eau nettoyée et pompée pour servir à nouveau, par des procédés et appareils qu'il serait trop long de décrire ici. Qu'il nous suffise de dire que tout ce travail demande une force considérable distribuée par de puissants moteurs électriques. En attendant de recevoir par l'entremise de transformateurs le courant de la centrale du kilomètre 5, le criblage a reçu, depuis sa mise en marche, le courant de la petite centrale provisoire de Campha-port ; celle-ci se compose de trois groupes mus par des machines Weyher et Richemond de 150 chevaux.

Nos lecteurs connaissent tous cet excellent type de machines montées sur leur chaudière, faciles à conduire, et d'un excellent rendement, convenant très bien pour les puissances jusqu'à 300 chx. Toute neuves, elles trouveront longtemps encore leur emploi comme machines de secours au cas d'accident à la ligne de transport.

Il nous reste à parcourir le village, déjà véritable petite ville, appelée à devenir très vite une des plus grandes villes du Tonkin. Aussi n'a-t-on pas commis la faute de bâtir au hasard, au fur et à mesure des besoins ou de faire faire, comme à Haïphong, le plan d'extension par le marmiton du cuisinier du planton du service municipal de la voirie — On a fait à Campha-port de l'urbanisme, c'est-à-dire un plan raisonné où chaque construction ou groupe de constructions est à la place que dicte sa destination.

La ville occupe un promontoire qui se termine par deux collines séparées par un col. Les collines sont décapées pour faire place, à une certaine hauteur, aux maisons européennes, entre autres à une très belle maison pour les pilotes, qui auront une vue

très étendue sur le port, la rade et la baie. De vastes terre-pleins gagnés sur la baie par remblaiement de l'espace entre la rive et la digue, et sur la colline par prélèvement des terres nécessaires à ce remblai sont occupés par la gare de triage, les réserves de charbon, l'usine et les bureaux. Une coupure pratiquée dans le col a réuni ce terre-plein à un espace libre de l'autre côté du promontoire. Ainsi l'on a déjà de vastes terrains pour la future ville. En attendant un palace, comme à Hongay, la société a construit un hôtel* un peu moins dispendieux, mais confortable, en torchis couvert en tuiles, concédé à un Français qui, le jour de notre visite, le 4 mai, devait en prendre possession. Simple auberge où, sans doute, on trouvera aussi bonne cuisine que dans les palaces. La construction s'en imposait pour les besoins du personnel de la mine, des pilotes, des officiers des bateaux et des visiteurs venant pour affaires. Elle permettra aussi aux simples touristes de manger à Campha, et à pas mal de commerçants ou entrepreneurs de venir voir sur place toutes les occasions d'affaires que peut présenter une ville naissante à croissance rapide.

Le port de Campha est une erreur, ont prononcé beaucoup de pontifes, nous-même à une certaine époque.

Il y a eu aussi, même si l'idée du port était bonne, une erreur de conception qui fit beaucoup jaser il y a cinq ou six ans, mais qui, réparée depuis, en tirant parti d'ailleurs de ce qui avait été fait, aura coûté moins que ce que la Société aura gagné du fait du bon marché de tout le matériel venu de France.

Mais l'idée du port de Campha était critiquée par ceux qui auraient voulu voir tout concentré à Hongay pour en faire un très grand port. Pourquoi ne pas relier Campha-mine à Hatou par le chemin de fer, ce qui aurait mis le port de Hongay à 42 km. du fameux découvert ? Pourquoi, au contraire, faire un chemin de fer de onze kilomètres pour aller encore plus loin chercher un port ?

La réponse est bien simple. Il aurait fallu approfondir les chenaux de la baie d'Along, qui conduisent à Hongay et construire à Hongay le même quai d'embarquement et les mêmes aménagements qu'à Campha, plus 25 km. de chemin de fer au lieu de onze.

D'autre part, ces onze kilomètres entre Campha-mine et Campha-port longent des collines aussi riches en charbon que celles de Campha et de nouveaux découverts y seront prochainement mis en exploitation. Ces nouvelles exploitations se rapprocheront donc peu à peu du port en construction.

Tertio. — La ligne sera continuée au-delà de Campha-port par une ligne à voie étroite rejoignant le charbonnage de Mong-Dzuong, déjà desservi par des jonques et chalands qui trouvent le nouveau port cinquante kilomètres plus près que Hongay

Quarto. — Il aurait fallu à Hongay regagner sur la baie une très grande superficie qu'on trouve plus facilement, et sans avoir rien à déranger, à Campha-port.

Maintenant, que l'on veuille bien considérer que le transport du charbon de Campha-mine à Hongay, auquel il faut ajouter les frais de déchargement, coûte environ 0,40 $ la tonne et coûterait à peu près autant par chemin de fer, et que 600.000 tonnes par an devraient alors être ainsi transportées s'il avait fallu continuer à faire le criblage à Hongay et au moins 300.000 s'il avait fallu y transporter le charbon d'exportation. Cela faisait, dans le premier cas, 240.000 piastres et, dans le second, 120.000 piastres au moins de frais de transport que l'on économise grâce à Campha-Port. Cela fera beaucoup plus dans quelques années lorsque la production aura doublé.

D'ailleurs grâce à la route, au télégraphe et au téléphone, le directeur général a maintenant bien en mains toutes les exploitations et tous les services et la centralisation est infiniment plus effective qu'auparavant.

Remarquons enfin, mais c'est une idée tout à fait de notre crû, et peut-être n'est-elle pas du tout conforme aux vues de la société, que Campha-port, si facilement extensible, pourrait devenir plus qu'un port charbonnier, un port de commerce, qui serait le terminus d'une ligne venant directement de Langson et du Quangsi. Ce port créerait une rude concurrence à celui que les Chinois projettent dans le voisinage de

Pakhoi. Celle ligne s'impose au point de vue stratégique ; elle mettrait Langson à environ 140 km. d'un port de mer au lieu de 242 et desservirait la riche région minière qui s'étend au sud de Langson dans la direction de Pointe Pagode.

Nous n'avons pas eu l'occasion de visiter les exploitations de Mong-Dzuong et de Nga-Hai et comme cet article n'est pas une étude mais une causerie sur des choses vues, nous ne parlerons que de ce que nous avons vu.

Or, nous avons vu quelque chose qui nous a fort impressionné comme résultat obtenu en peu de temps : la mine de Halam.

Cette mine offre également un joli but d'excursion car la minuscule mer intérieure de Port Courbet, pour être bien différente d'aspect de la baie d'Along, n'en a pas moins un grand charme et que certaines personnes préfèrent même, à la tombée de la nuit.

On peut partir de l'Hôtel des Mines par la route qui longe le Port Courbet ou bien passer par la ville de Hongay et l'isthme marécageux qui relie l'île de Hongay à la terre, ou, si l'on veut, le détroit qui relie la baie d'Along au golfe intérieur dit Port Courbet. On longe ensuite celui-ci par un chemin actuellement à peine praticable aux pousse-pousse, car il est en plusieurs endroits coupé par le chemin de fer en construction de Hongay à Halam. On traverse plusieurs vallées gracieuses, qui appellent le colon annamite ou chinois, et plusieurs cols d'où l'on a de très belles vues et l'on débouche au bout de quatre kilomètres en face d'une vallée bien différente des autres. C'est l'activité même. Au bout du haut remblai par où, après une profonde tranchée, elle y pénètre, la ligne rejoint une vaste plate-forme où des locomotives amènent train sur train de wagonnets pleins de remblai qui se déversent dans ce qui reste de vide et s'en vont. Si l'on lève les yeux vers le haut du vallon, on aperçoit comme un volcan d'où descendrait une énorme coulée de lave. En fait, le cratère est une plate-forme de bois où des wagonnets viennent sans arrêt basculer leur contenu dans le but, semble-t-il, de combler la vallée haute. Mais bien vite, on s'aperçoit que cet énorme travail, qui aboutira sans doute bientôt à créer une plaine surélevée là où il y avait un fond de vallée marécageux, n'est qu'un travail accessoire et que ce déblai ce sont ces dix mètres cubes de terre, de rocher et de schiste qu'il faut d'abord dégager pour en tirer un mètre cube de charbon, que d'ici on ne voit pas sortir.

En effet, si nous descendons de notre col et traversons un coquet village annamite établi, chose curieuse, sur une croupe, puis le vaste remblai fait de terre et de schiste, et si nous gravissons un de ces coteaux sur la crête décapée desquels s'élèvent de coquettes maisons européennes au toit rouge, alors nous voyons que ces trains de wagonnets en bas, et les wagonnets alimentant la coulée de lave en haut arrivent du gradin inférieur et du gradin supérieur d'un vaste découvert sur le flanc gauche d'un vallon et d'un autre sur le flanc droit, avec leurs nombreux gradins intermédiaires taillés, semble-t-il, dans une énorme épaisseur de charbon.

En fait, c'est un formidable filon fait de couches successives de charbon et de schistes, qui forme un gigantesque pli recouvert par la terre et le rocher de la montagne. En haut, l'on débarrasse le filon de tout le stérile (stérile en charbon) qui le recouvre. En bas, une énorme épaisseur de terre accumulée par les siècles remplit le creux du plissement. Lorsque la génération présente aura enlevé l'amas de charbon supérieur au niveau de la vallée, l'amont pendage, pour employer le langage technique, on fera une exploitation par puits et galeries et il y en aura pour plusieurs générations en tirant 200.000 tonnes par an. La carrière de charbon, en apparence inépuisable, n'est rien à coté de ce que réserve la partie souterraine du pli. En fait, plus on enlève de charbon dans ce fabuleux bassin houiller de Hongay et plus l'on s'aperçoit que cela n'est encore que travail de décapage et que le gisement est en fait plus riche qu'on ne s'en était douté.

Cette mine de Halam est adossée au découvert de Monplanet qui se trouve de l'autre côté de la montagne ; une vallée y conduit, par où se faufile le chemin de fer à voie de 0,60 m encore actuellement chargé d'écouler sur Hatou puis, par la voie de 1 m sur

Hongay, les 50.000 tonnes produites par Halam en 1925 et les 100.000 qui en sortiront cette année. Mais cette voie assez accidentée est insuffisante ; elle nécessite un transbordement et un long trajet, tandis que la voie en construction, que nous avons suivie pour venir à Halam par la haie de Port-Courbet, voie de un mètre à grand rendement, amènera directement en moins de cinq kilomètres le charbon à Hongay. Alors Halam pourra sortir 200.000 tonnes et plus par an.

L'ingénieur de Halam, M. Bories, est particulièrement fier de son village annamite si bien tracé, aux maisonnettes de torchis couvertes de toits imperméables en bambou, d'un modèle très supérieur aux toits de paillote, si accessibles à la pourriture et si hospitaliers aux rats. Dans trois ou quatre ans, ce village aura un tout autre aspect, lorsque les quatre eucalyptus, aujourd'hui humbles arbrisseaux, qui poussent sous la protection de la clôture de chaque maison seront devenus des arbres à la belle frondaison, qui étendront leur ombre bienfaisante et leurs effluves balsamiques sur tout ce village.

Une eau d'une pureté parfaite et d'une délicieuse fraîcheur est amenée sous une forte pression d'une source abondante que l'on aperçoit presqu'au sommet de la montagne ; ce ne sera pas le moindre attrait de Halam pour les ouvriers annamites.

Ceux-ci commencent à se fixer dans les divers villes et villages de la vaste concession minière et l'on peut estimer à 6.000, soit le tiers de la population ouvrière, ceux qui peuvent être considérés comme définitivement fixés dans le pays.

Par tous les moyens, en particulier par l'agrément des villages, on cherche à accélérer cette emprise. C'est qu'il faut une énorme population de mineurs, sept ou huit fois plus que pour une exploitation équivalente en Europe. Un des ingénieurs, sorti du rang, lui-même, et qui a débuté à Carmaux comme apprenti, c'est-à-dire dans notre petit nègre tonkinois, comme *bécon-coolie*, nous disait qu'il fallait compter au moins quatre Annamites adultes, au travail, pour produire autant qu'un apprenti mineur de 18 ans de chez nous. Or les Annamites ne connaissent pas la journée de 8 heures, que de bonnes âmes voudraient introduire ; si l'on prend une moyenne, ils arrivent bien au-dessous de ce chiffre ; car ils ont leurs vacances de 15 jours à 3 semaines au Têt, plus celles qu'ils prennent pour un oui ou pour un non, s'il y a menace de pluie le matin, ou s'il fait trop chaud, on si leur petite sœur a bobo, ou s'ils n'ont pas fini de dépenser leur argent le lendemain de la paye, etc. Presque tous sont à la tâche, autrement le rendement atteindrait zéro ; mais ici, notre inspecteur du travail, le farouche socialiste Guerrier, risque bien d'amener la guerre s'il veut réglementer les heures de travail, car le mineur annamite aime à travailler à sa fantaisie. S'il plaît à l'un, ou plutôt à un groupe, d'abattre sa tâche en cinq heures, puis de s'en aller, il peut plaire à un autre groupe de consacrer douze heures à la sienne en travaillant au compte goutte.

Il y a bien d'autres traits de mœurs qui le dérouteront, depuis la terrible peur du diable et des revenants, qui fait que dans une maison un peu excentrique les Annamites ne veulent vivre qu'entassés comme sardines, jusqu'à l'étrange sentiment qui fait s'esclaffer de rire les spectateurs d'un accident où un camarade a eu les deux mains arrachées. Tant est drolatique le spectacle que nul ne pense à porter secours, jusqu'à ce qu'une « observation » leur rappelle que les Européens sont d'étranges originaux, qui n'ont aucun sens du comique.

En fait, le problème psychologique est ici bien autrement difficile que tous les problèmes techniques, et M. Gautheron, directeur des Charbonnages, nous disait qu'il paierait bien cher un conseiller annamite assez au fait des idées européennes et resté assez en sympathie avec celles de ses compatriotes, assez honnête surtout pour voir dans cette masse ouvrière autre chose qu'un troupeau d'esclaves à exploiter, conseiller dont la fonction serait de renseigner la direction sur ce que pensent véritablement les mineurs dans des cas où leurs actes déroutent complètement l'esprit européen ; grèves en apparence inexplicables, fuites sans raison saisissable, actes de barbarie sans nom ou terreurs folles, etc.

Nous signalons là aux psychologues un champ d'investigation nouveau, une étude passionnante, un travail qui pourrait être fécond en résultats utiles. Beau sujet d'enquête pour un inspecteur du travail, qui joindrait à une connaissance parfaite de la langue, des mœurs et traditions annamites, l'âme d'un docteur Gustave Le Bon.

———————

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1926)

PUBLICATION DE MARIAGE. — À la mairie a été affichée la publication de mariage de M. René Lucien Faivre, employé à la Société française des charbonnages du Tonkin, demeurant à Campha, avec M^lle^ Lê-thi-Them, demeurant à Cam-pha.

Nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

———————

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1926)

Reviennent en France : M. Rumeau, des Charbonnages de Hongay…

———————

Hanoï
PUBLICATION DE MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1926)

M. Moïse Kornfeld [36], surveillant à la Société française des Charbonnages du Tonkin, à Campha-Hongay (Quang-Yên) avec mademoiselle Julie Gicquel, à Hanoï.

———————————————

MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1926)

Aujourd'hui a été célébré le mariage de M. Kornfeld, de la Société des Charbonnages du Tonkin, avec mademoiselle Julie Gicquel.

Les témoins étaient : M. Abor, avocat général à la Direction de l'administration judiciaire, et madame Solovieff.

Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

———————————————

HONGAY
Le gouverneur général Varenne et le résident supérieur visitent les mines
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1926)

……

[36] Moïse Kornfeld (Doubossary (Russie), 26 avril 1901-Cachan, 10 novembre 1977) : naturalisé français le 11 novembre 1926. Sergent au 1^er^ régiment étranger, surveillant aux Charbonnages du Tonkin, puis chef de district à la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

À 13 h. 30, M. le gouverneur et M. le résident supérieur, ainsi que l'officier d'ordonnance Barrault, déjeunaient à l'Hôtel des mines de Hongay, propriétaire M. Poinsard. Ces messieurs ont remarqué la parfaite tenue de l'hôtel.

À 15 heures, M. Gautheron, directeur général de la S. F. C. T., M. Ferrand, administrateur délégué, M. Peyre, sous-directeur de la société, vinrent saluer leurs hôtes.

La garde indigène, sous les armes, rendait les honneurs, tandis que le gouverneur général, décorait là également deux cais. fort méritants, de la médaille d'honneur en argent.

Le Centre avait été magnifiquement pavoisé et la gendarmerie assurait le bon ordre.

Le départ pour les découverts d'Hatou s'est effectué à 15 heures et le retour eut lieu à 18 h.

Entre-temps, les visiteurs ont été conduits à la centrale électrique sise au kilomètre 6.

Le gouverneur général a constaté le gros effort réalise et a été surpris de voir l'outillage tout à fait moderne des installations qui font honneur à ceux qui en ont été les artisans.

Mme Gautheron, avec sa bonne grâce charmante et son amabilité coutumière, reçut ses hôtes qu'elle avait priés à dîner.

Le vendredi 17 à 7 heures du matin, départ pour Campha-mine où ces messieurs arrivèrent a 8 heures 30, reçus par M. Gonnet, ingénieur, non sans avoir admiré les sites pittoresques que présente la route.

Le gouverneur a été émerveillé du travail en gradins, de la rapidité avec laquelle s'évacue le charbon par les plans inclinés ; de la méthode employée rationnellement dans le travail.

Une courte visite au col des Cerfs où le gouverneur put voir les galeries souterraines de recherches ; les gisements relevés montrent qu'il y a des trésors recelés dans cette partie de l'exploitation.

Départ pour Campha-Port où ces messieurs ont vu l'installation des quais de chargement ; ils ont assisté aux opérations de criblage électrique. Ce fut pour eux un émerveillement de constater la perfection de l'outillage tout à fait moderne, dont s'est doté la société.

Le gouverneur a félicité M. Gautheron très chaleureusement et a remarqué la propreté et l'hygiène qui règnent dans les villages qu'au cours de la visite, il a eu l'occasion de traverser.

À midi, ces messieurs étaient de retour à Hongay où ils ont déjeuné chez le directeur général.

Ils quittaient Hongay à 14 heures pour rentrer à Hanoï.

———————————

La mission japonaise à Haïphong
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1926)

Mardi, est arrivé à Haïphong, par le vapeur *Sôngho*, la mission comprenant le sénateur Inabata, président de la chambre de commerce d'Osaka, MM. Ishimaru, secrétaire général de l'Union des chambres de commerce japonaises, Morinaga, industriel, venant en Indochine pour rendre la visite que le gouverneur général Merlin a faite au Japon en 1924. Elle a été reçue par le représentant du gouverneur général et par le président de la chambre de commerce. La mission visitera les principales industries haïphonnaises, puis les charbonnages de Hongay et la baie d'Along, pour arriver, samedi 25 courant, à Hanoï, où elle sera reçue par le gouverneur général par intérim Pasquier.

———————————

Informations minières
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 janvier 1927)

M. [Isidore-Odilon] Brun (École des Mines d'Alais [Alès]), ancien directeur du Platine* [ancien administrateur de la Société minière française au Maroc et de la Compagnie de recherches et d'exploitations minières [CREM], filiales chérifienne et indochinoise du Platine], a été nommé directeur adjoint des Charbonnages de Hongay.

———————————

M. Gautheron rentre en France
(*L'Écho annamite*, 21 février 1927)

Hanoï. — M. Gautheron, directeur général à la Société française des Charbonnages du Tonkin, rentre en France par l'*Azay-le-Rideau*.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des finances*, 25 février 1927)

Le cours de 12.545 actuellement pratiqué est un cours d'achat.

La baisse de La piastre, si elle doit affecter les résultats de l'exercice n'empêche pas les porteurs d'être assurés de sérieuses répartitions après l'achèvement du port de Campha qui a coûté plus de 80 millions.

Les effets de ces travaux, de la construction du chemin de fer de Campha-Mine à Campha-Port, de l'établissement du réseau de distribution électrique se feront sentir dès 1927 et ouvrent à l'affaire un avenir superbe.

L'amortissement de toutes ces dépenses se fait à une cadence très rapide sur 33 millions, y compris 13 millions de frais de recherches investis en 1925, 17 millions 600.000 francs ont été amortis en une seule fois par prélèvement sur les bénéfices. Dans peu de temps, la trésorerie sera rétablie dans un excellent état.

Pour l'exercice 1926, les ventes sont en progression de 100.000 tonnes sur l'exercice précédent. Les actionnaires ne toucheront cette année que 270 francs net, mais un avenir peu éloigné leur réserve des surprises agréables.

———————————

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1927)

Les membres du conseil d'administration ; la direction et le personnel de la Société FRANÇAISE DES CHARRONNAGES DU TONKIN, madame V^ve^ Alexis Didier ont la douleur de vous faire pari de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alexis Didier,
maître mineur à Hatou (Hongay),

décédé le 16 mars à Hongay dans sa 35^e^ année. Les obsèques auront lieu à Hongay le 17 mars à 8 heures.

Priez pour lui !

———————————

NÉCROLOGIE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er juin 1927)

M. Albert de Monplanet, président de la Société des Charbonnages du Tonkin, vice-président de la Compagnie des Mines de Béthune, vient de mourir à l'âge de 88 ans. Il était également président du Crédit Industriel [CIC*] et de la Banque de l'Indo-Chine.

———————————————

L'affaire Heintz [37]
(*L'Écho annamite*, 25 juin 1927)

De *France-Indochine*.

La cour criminelle s'est réunie ce matin (16 juin) sous la présidence de M. Collet, ayant comme assesseurs MM. Dupré et Couget, pour juger M. Heintz, accusé d'avoir porté à un indigène des coups ayant entraîné la mort.

La cour ayant procède au tirage au sort des assesseurs, successivement sortent les noms de MM. Rousselet, industriel [conserveur] à Dap-Cau, Marchand industriel à Nam-Dinh, Guerrier, ingénieur des Travaux publics, et Clément, ingénieur en chef des chemins de fer du Nord.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation d'après lequel il résulte que, le 12 mars dernier, vers 5 heures et demie du soir, Heintz, surveillant des mines de la Société des charbonnages du Tonkin, était à Campha, assisté du coolie Ru, occupé à établir la plate-forme destinée à la pose d'une voie Decauville. À un certain moment, comme un caillou encastré dans le sol gênait ses travaux, Heintz prit, des mains de Ru, la pince que portait ce dernier et aplanit lui-même le terrain. En se retournant pour remettre l'outil au coolie, il crut s'apercevoir que celui-ci le considérait d'un œil moqueur.

Furieux, Heintz se précipita sur Ru qui, voulant esquiver le coup qu'il prévoyait devoir lui être porté, chercha par un mouvement à se mettre hors de portée. Ayant fait un faux pas, il tomba et Heintz alors lui porta un violent coup de pied dans le côté. Heintz était chaussé de forts souliers cloutés. Ru se releva en se plaignant et après avoir fait pointer son travail par Heintz, il partit pour sa case. Il ne put y arriver et son cadavre fut retrouvé près de la maison de l'ingénieur situé à 1.200 mètres du lieu où il fut frappé.

L'autopsie a relevé que deux côtes avaient été brisées, la rate était éclatée en trois points différents. La mort était donc la conséquence du coup reçu. La victime était d'une constitution saine, et remarque importante, la rate présentait un volume normal. Il a donc fallu que le coup de pied fut particulièrement violent pour briser deux côtes et faire éclater cet organe sain qui présentait au choc un certain degré de résistance.

Heintz a reconnu les faits à lui reprochés et a regretté l'acte de violence auquel il s'était livré.

Il a prétendu qu'après avoir giflé Ru parce que celui-ci avait mal exécuté son travail, il avait voulu lui porter un coup de pied dans les fesses. Ru ayant cherché à esquiver le coup, le pied avait porté sur le flanc gauche, endroit qui n'était pas visé. Cette explication est contredite par les conclusions du rapport médico-légal suivant lequel la victime était couchée, baissée ou accroupie au moment où le coup de pied lui avait élé porté, et par les déclarations des témoins qui ont affirmé que Ru était couché à terre lorsqu'il avait reçu le coup de pied.

---

[37] Louis Roubaud a donné une version très libre de cette affaire dans *Le Petit Parisien*, 23 septembre 1930. Reprise l'année suivante en volume dans *Viêt-Nam, la tragédie indochinoise*. Heintz devient Schultz.

D'autre part, l'information n'a pas établi avec certitude que Heintz, avant de porter le coup fatal, ait été l'objet d'une moquerie de la part de Ru.

Heintz avait la réputation d'être brutal et, dit l'acte d'accusation, il activait souvent le zèle de ses coolies un rotin à la main.

Au cours de l'audience, l'accusé renouvelle les déclarations qu'il a déjà faites durant l'instruction, avouant avoir porté des coups et manifestant des regrets pour son acte.

Me de Saint Michel Dunezat, qui est constitué pour la famille du coolie qui s'est portée partie civile, soutient l'accusation, alors que Me Desgrand défend Heintz.

Après une courte délibération, la Cour prononce un verdict condamnant M. Heintz à un mois de prison avec sursis et accordant 200 piastres de dommages et intérêts à la partie civile [soit environ un an de salaire].

Antonin MARCHEIX

Né le 20 janvier 1888 à Cusset (Allier).
Marié en 1921 avec Émilie Thoumyre, nièce de Robert Thoumyre.
Dont : Huguette.
Polytechnicien.
Elève ingénieur des Ponts et chaussées, puis ingénieur des Ponts et chaussées (1er octobre 1911-2 août 1914).
Aux armées (3 août 1914-26 mars 1919) : chevalier de la Légion d'honneur du 22 avril 1917, Croix de guerre, Croix de Sainte-Anne de Russie. 5 citations.
Ingénieur ordinaire, puis ingénieur en chef des Ponts et chaussées (27 mars 1919-31 janvier 1927).
Directeur (1er février 1927), puis directeur général de la Société française des charbonnages du Tonkin.
Commandeur de l'ordre du million d'éléphants et du Parasol blanc.
Off de la Légion d'honneur en 1934, parrainé par Thoumyre.
Effectue chaque année un voyage d'inspection en Indochine, Chine et Japon afin de rechercher des débouchés commerciaux.
Décédé à Hongay le 23 mai 1940.

LE 14-JUILLET À HONGAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1927)

La fête nationale s'est déroulée ici au milieu de l'entrain et de la gaieté générale. Mercredi soir, il y eut retraite aux flambeaux avec le concours de la fanfare de la mission catholique espagnole.

Jeudi au matin, une salve de 21 coups de canon annonça le commencement des réjouissances et jusqu'à 11 heures, les jeux divers se succédèrent avec prix pour les coolies de la Société.

À midi, M. et madame Mai choix recevaient à leur table les chefs des différents services et cette réception fut empreinte de la plus grande cordialité.

De 16 h. à 18 h., reprise des jeux ; jeux nautique, lâcher de canards, course de sampans, mât de beaupré, avec primes pour les vainqueurs.

À 20 h. 30 soirée ouverte chez madame et M. Marcheix, directeur, pour les employés de la Société et leurs familles ; fanfare, buffet abondamment garni, sauterie jusqu'à minuit : tout fut parfait.

L'Hôtel des Mines avait organisé également une grande fête dans ses salons, qui dura jusqu'à trois heures du matin.

En résumé, journée très bien réussie et excellente pour tout le monde.

———————————

EN INDO-CHINE
SANGLANTES MÉTHODES DE COLONISATION
DU GOUVERNEUR SOCIALISTE VARENNE
(*L'Humanité*, 4 septembre 1927)

.....

Les tribunaux sont l'expression fidèle du régime d'arbitraire qui règne en Indochine. Ils innocentent les colonialistes qui assassinent les Indochinois et condamnent à des peine formidables les malheureux Annamites qui, poussés par la faim, font quelques; maraudes.

.....

Dans le courant de juin, la Cour criminelle du Tonkin « juge » un surveillant des mines de la Société des charbonnages du Tonkin un nommé Heintz qui, se retournant pour remettre une pince à un coolie, crut que celui-ci le considérait d'un œil moqueur. Ce fut, paraît-il, un motif suffisant pour que Heintz gifle le coolie, le jette à terre et lui porte de tels coups de pied que la victime, nommé Ru, eut deux côtes brisées et la rate crevée en trois points différents. Quelques minutes après, Ru mourait. La Cour criminelle approuva Heintz, car il ne peut être question de condamnation lorsque l'on sait que le verdict est de deux mois de prison avec « sursis ». Il n'en coûte guère, Varenne régnant, d'assassiner un Indochinois.

La censure empêche que tous les crimes de l'impérialisme français en Indochine soient connus, mais ceux que nous signalons et qui ont pu être divulgués accroissent la volonté d'émancipation du peuple annamite qui est las d'être torturé, d'être opprimé.

———————————

LA RÉORGANISATION DE LA COMMISSION
DES CONCESSIONS AUX COLONIES
(*JORF*, 21 octobre 1927)
(*L'Écho annamite*, 29 novembre 1927)

Ferrand, administrateur délégué de la Société française des Charbonnages du Tonkin.

———————————

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1927, p. 2)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 21 décembre 1927, à 21 heures 43, à l'hôpital de Lanessan, de Alice Noémie Bella Kornfeld, fille de M^me^ et M. Moïse Kornfeld, employé aux Charbonnages du Tonkin.

Nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

———————————

Charles GEORGES-PICOT, président [38]

Production comparée des mines de combustible du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 janvier 1928)

Voici quelle a été, pour l'année 1926, la production des différentes mines du Tonkin et leur classement d'après cette production (en tonnes) :

1	Société des Charbonnages du Tonkin	855.000
2	Charbonnages du Dôngtriêu	142 000
3	Sté des Anthracites du Tonkin	138.668
4	Domaine de Kébao	32.781
5	Sté J. Pannier et Cie	29.235
6	Sté Minière du Tonkin (Phan-Mê)	26.109
7	Sté des Charbonnages d'Along et Dong Dang	24.139
8	Sté des Charbonnages de Ninh-Binh	10.920
9	M. Darrieux	8.265
10	M. Nguyên huu Thu dit Sen	7.360
11	Sté des Anthracites de Yèn-Lâp	3.597
12	Sté des Charbonnages de Tuyên Quang	3.355
13	Bach-Thai-Buoi	1.440
14	M^me^ Faussemague	1.258
15	Étains Wolframs du Tonkin [EWT](Caobang)	1.115
	En Annam : une seule mine Vinh-Phuoc	3.000

On voit que les Charbonnages du Tonkin produisent près de 66 % du tonnage total extrait en Indochine, mais cette supériorité sur les autres charbonnages tend à devenir moins écrasante. Les chiffres du premier semestre, que nous donnons ci dessous, montrent quel bond en avant à dû faire cette société pour conserver son rang dans le pourcentage général : 530.000 tonnes pour six mois, correspondant à une production annuelle de 1.060.000 t.

Quant au classement résultant de ces chiffres, il étonnera pas mal de gens en plaçant les Charbonnages de Ninh-Binh à la queue des petits charbonnages ; à quoi il doit certainement y avoir une explication autre que la pauvreté du gisement.

Voici quelles sont les quantités extraites pour ce premier semestre 1927 et le classement des gisements d'après ces quantités :

---

[38] Voir sa notice sur le Qui êtes-vous ? Indochine-1924.

1	Société française des charbonnages du Tonkin	530.684
2	Société des anthracites du Tonkin	89.264
3	Société des Charbonnages du Dôngtriêu	74.828
4	Société du Domaine de Kébao	21.028
5	Société Minière du Tonkin (Phan-Mé)	18.521
6	Société des Charbonnages d'Along et Dông Dang	17.627
7	J. Pannier et Cie	16.023
8	M. Darrieux	5.925
9	Bach Thai Buo	5.065
10	M. Nguyên huu Thu	3.500
11	Charbonnages de Tuyên-Quang	3.067
12	M. Nguyên huu Thu dit Sen	2.600
13	Sté des Charbonnages de Ninh-Binh	2.537
14	G. Rey	1 600

Plus quelques autres ayant donné moins de 1.000 tonnes.
En Annam, Vinh-Phuoc n'a donné que 1.065 t.

Au total, l'accroissement de l'extraction par rapport à la période correspondante de 1926 est considérable : 780.695 contre 649.789, soit, si le second semestre répond au premier, c'est-à-dire est un peu plus productif, n'ayant pas les vacances du Têt, environ 1.600.000 tonnes pour l'année 1927 contre 1.285.000 en 1926.

———————

HANOÏ
Naissance
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1928)

À l'hôpital de Lanessan le 20 janvier 1928, à 15 heures 45, de Geneviève Jeanne Andrée Pulce, fille de Mme et M. Eugène Marie Pulce, géomètre à la Société des Charbonnages de Hongay.

———————

Société française des charbonnages du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1er avril 1928)

La main-d'œuvre ne fait pas défaut aux Charbonnages du Tonkin. Mais il est à penser qu'elle ne se contentera pas longtemps de salaires dérisoires. L'éventualité ne serait pas sans répercussion sur le coût de revient. Mais, par ailleurs, le grand programme de travaux étant achevé, le conseil disposera de disponibilités plus importantes pour rémunérer le capital de façon plus large.
Bulletin financier de l'Indochine [Mme veuve Biétry].

N.D.L.R. — Lorsque la main-d'œuvre commencera à se raréfier, la Société et les sociétés voisines pourront s'intéresser à la construction de la ligne de chemin de fer que nous avions suggérée il y a quelques années:de Nam-Dinh à Campha par Thai-Binh, Haïdzuong, Laikhê, Dong-Triêu, Maokhè, Uông Bi, Yên-Lap, Dong Dang, c'est à dire d'une voie ferrée construite pour permettre des trains rapides entre les provinces surpeuplées et les centres miniers de notre principal bassin houiller.

Mettant Campha à 4 heures de Nambinh, Uông Bi à 2 heures de Késat, cette ligne permettra aux ouvriers ces voyages faciles, fréquents et bon marché, qui leur permettront, par exemple, d'aller de temps en temps passer le dimanche ou un jour de fête en famille. Vu le caractère et les coutumes de nos paysans annamites, des trains rapides et à bon marché mettant les travailleurs à proximité immédiate du village natal, permettront le recrutement d'une catégorie de travailleurs plus sérieuse bien que saisonnière, semblable à ces Piémontais qui viennent travailler en France à temps perdu.

———————

HON GAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1928)

Peste bovine. — Sont étendues à tout le territoire du village de Trang-Kenh, canton de Duông-Dông, huyên de Yên-Hung, province de Quang-Yên, toutes les dispositions de l'arrêté du 30 janvier 1928 déclarant en état d'infection de peste bovine le territoire de la ferme du Kilomètre 5 de la Société française des Charbonnages du Tonkin à Hongay, province de Quang-Yên.

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des finances*, 15 juin 1928)

La Société des Charbonnages du Tonkin va, nous l'avons indiqué, augmenter son capital et une partie des actions nouvelles seront des actions à vote plural.

À l'assemblée extraordinaire du 7 juin, qui n'a pu délibérer faute de quorum, M. Charles Georges-Picot, président du conseil d'administration, a tenu à expliquer officieusement pourquoi le conseil avait décidé de créer des actions à vote plural.

Il l'a fait avec franchise.

Actuellement, a-t-il dit en substance, la création d'actions à vote plural ne s'impose pas du tout ; personne ne nous menace ; mais elle peut devenir utile demain. Vous, actionnaires, avez-vous à vous plaindre de notre gestion ?

Seriez-vous absolument satisfaits de vous trouver brusquement en face d'une nouvelle administration qui aurait pu s'emparer de la majorité et dont vous ignoreriez la conception, les méthodes, les buts ? Eh bien, nous, administrateurs, nous ne tenons, pour notre part, à ce qu'une majorité anonyme se dresse en face de nous et nous intime l'ordre de plier bagages. Alors nous prenons nos précautions.

C'est très bien parler.

Du reste, préalablement, M. Charles Georges-Picot avait tenu à bien préciser que les actions à vote plural seraient réparties aux actionnaires actuels proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent, saris aucune intervention en vue de favoriser tel ou tel groupe, ou telle ou telle personne, « contrairement à ce qui a été fait dans d'autres sociétés ».

———————

Notre carnet financier.
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1928)

La Société des Charbonnages du Tonkin a réalisé en 1927 un bénéfice net après amortissement de 21.646 240 francs. Le dividende brut a été fixé à 329 fr. 26 par action, soit net 270 francs. Un acompte de 135 francs ayant été payé le 1er mars dernier, le solde sera mis en paiement à partir du 1er septembre.

La nomination en qualité d'administrateurs de M. Henri de Monplanet et H. Girot, a été ratifiée.

MM. Charles-Georges Picot et Raymond Ferrant, administrateurs sortants, ont été réélus.

———————————



Vue aérienne. Service aéronautique de l'Indochine



Coll. Olivier Galand
MINES DE CAMP PHA (TONKIN)
F.C. 720 Cliché Agence économique de l'Indochine.



Cam Pha : les bureaux (1928)
© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.
Fonds Sunny Le Galloudec.

Le conseil de recherches scientifiques de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 2 août 1928)

M. [Antonin] Marcheix, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur de la Société des Charbonnages du Tonkin ;

La mission de M. [Robert] Thoumyre
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 octobre 1928)

L'ARIP annonçait récemment la prochaine arrivée en *mission* de M. Thoumyre. En fait, cet ancien ministre est l'administrateur de la Société des charbonnages du Tonkin envoyé par cette société faire la visite annuelle aux mines de Hongay.

Cette curieuse faveur à un homme d'affaires, venant faire un voyage d'affaires pour la plus riche entreprise du Tonkin, cause un certain étonnement dans les milieux miniers. Aussi le gouvernement général fera-t-il bien de renseigner exactement le public à ce sujet.

Le grand tourisme en baie d'Along
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 octobre 1928)

[…] Au Tonkin, on subventionne pour la ligne Hongkong-Haïphong une société d'exploitation de subvention, qui colle sur cette ligne de vieux bateaux laissés pour compte aux antipodes, vrais épouvantails à touristes. Enfin, pour empêcher les visiteurs de se rendre en une heure et quart d'automobile de Haïphong à la baie d'Along, on entretient sur le Cua Cam, le Cua Nam Triêu et le goulet de Port-Courbet des bacs dignes d'un pays en pleine déliquescence.

Or voici que l'un des trois bacs, celui du goulet de Port-Courbet, entre Vatchai et Hongay, vient de couler par vingt mètres de fond avec une automobile, dont, heureusement, les occupants ont eu le temps de se réfugier sur la chaloupe qui remorquait le bac ; sans quoi M. et Mme Bontoux, des mines de Hongay, et leur chauffeur auraient été noyés. […]

———————————

LE 11-NOVEMBRE À HONGAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1928)

Malgré un temps gris, maussade, Hongay était paré de ses atours de fête et une grande animation a régné dans le centre minier. Après la retraite du 10 au soir, les jeux ordinaires indigènes se sont déroulés le 11 dans le plus grand calme.

La direction des Charbonnages, coquettement pavoisée et brillamment illuminée, ainsi d'ailleurs que l'Hôtel des mines, jetaient la note gaie.

Dans l'après-midi, les Européens employés de la S.F.C.T., les fonctionnaires du centre, plusieurs membres de la section haïphonnaise de l'A.T.A.C. se pressaient, accompagnés de leurs familles dans les salons de l'Hôtel de la Direction où ils recevaient le plus cordial accueil de la part de Mme Marcheix, l'aimable, femme de M. le directeur général qui, lui, recevait à l'entrée les invités.en compagnie de son oncle, M. le député Thoumyre, grand mutilé de guerre [39].

La fanfare indigène de Hongay jetait à tous les échos les notes éclatantes de ses cuivres en des pas redoublés entraînants. Un orchestre à corde, sous l'habile direction de l'excellent musicien qu'est M. Ravais, faisait danser les visiteurs qui s'en donnaient à cœur joie jusqu'à 19 heures.

Un buffet élégamment et abondamment servi fut très fréquenté. Pas une note discordante et la joie sur toutes les physionomies.

À 20 heures, les Anciens Combattants se retrouvèrent à nouveaux devant une table élégamment parée à l'Hôtel des Mines.

Une quarantaine de convives firent honneur au menu du dîner, fort bien servi, ma fol par des boys stylés et stimulés pur les actifs propriétaires, Mme et M. Poinsard, qui se dépensèrent sans compter, arrivant à satisfaire tout le monde.

M. le député Thoumyre présidait et MM. Marcheix, Lécorché, Bascou étaient à la table d'honneur en compagnie de mesdames Bascon, Lécorché, Boé.

Mme Marcheix, souffrante, n'avait pu assister au dîner.

La plus grande gaieté ne cessa de régner durant le repas. Les camarades Guillois et Blanc, rompant avec la tradition, se firent les interprètes joyeux des camarades de l'A.T.A C. auprès de MM. Thoumyre et Marcheix.

M. le député, dans une heureuse improvisation, exprima sa satisfaction de retrouver au Tonkin, loin de la mère partie, une ambiance vraiment française et sa joie de se voir

[39] Antonin Marcheix avait épousé en 1921 une nièce de Robert Thoumyre.

au milieu d'anciens combattants, car, ancien combattant et mutilé lui-même, il revivait les heures graves de la guerre et se sentait heureux de pouvoir fêter le dixième anniversaire de l'Armistice dans une telle atmosphère.

Il a remercié les dames d'avoir bien voulu rehausser de leurs grâces et leur beauté l'éclat de la fête.

Il a tenu à associer les anciens combattants annamites aux camarades français qui continuent leur tâche et le bon combat dans l'œuvre de civilisation et de paix pour le renom de la Grande France.

Il a levé son verre aux anciens combattants à la gloire de la France, de l'Indochine, sans oublier nos grands politiques et dirigeants actuels.

Les cris de « Vive la France, l'Indochine Poincaré, etc. » ont salué la péroraison.

M. Marcheix, directeur général des Charbonnages, a remercié les camarades de l'A.T.A C. d'Haiphong d'être venus se joindre aux camarades de Hongay, les a assurés de sa bienveillante sollicitude et que les anciens combattants trouveraient toujours auprès de lui le meilleur accueil.

Des bans et double bans accueillirent les improvisations de chacun et vers 10 heures 30, la salle de banquet transformée en élégante salle de bal vit tournoyer les couples jusqu'au matin.

La gaieté gauloise n'a pas perdu ses droits et la plus franche camaraderie n'a cessé de régner : c'est en se promettant de se retrouver le plus souvent possible dans les mêmes conditions qu'on se sépara.

Les Haiphonnais s'en revinrent au petit jour, amenés par la chaloupe « Charlot ».

———————————

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1929)

Des matelots japonais ont frappé à Hongay le lieutenant Hesse, secrétaire de la direction des Charbonnages du Tonkin.

———————————

M. ROBERT THOUMYRE,
député, ancien ministre,
nous dit son admiration
pour l'œuvre coloniale française
EN EXTRÊME-ORIENT
(*Le Colon français*, 2 mars 1929)

———————————

[Arrestations]
(*Le Colon français républicain*, 23 mai 1929)

Depuis vendredi dernier, tant à Haïphong qu'à Hongay, un certain nombre d'Annamites fonctionnaires et employés de commerce soupçonnés de faire partie du Viet-nam quôc dàn dang, association secrète anti-gouvernementale, ont été arrêtés : dans les banques, à la Poste, aux docks, à la Franco-Asiatique des Pétroles*, aux Charbonnages de Hongay. Le nombre des anti-Français arrêtés aurait été plus nombreux si certains patrons — les plus gros — n'avaient pas refusé au service de la sûreté les moyens d'avoir un œil chez eux. Mais ces « Gros » se moquent pas mal du

« Grand soir » ; quand il éclatera, ils auront pris le paquebot pour la France. Drôle de mentalité !

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des débats*, 27 juin 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde créditeur de 21.422.815 francs, ont été approuvés par l'assemblée tenue le 25 juin. Le dividende a été fixé à 164 fr. 63 brut par action. Un acompte de 67 fr. 50 net ayant déjà été versé, le solde, soit 67 fr. 50 net, sera payable le 1er septembre.

———————————

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1929)

……
Par un accord, la Société des Charbonnages du Tonkin confie à la Société la gérance de la moitié environ de sa flotte et lui donne tous ses transports par eau.

———————————

Hanoï
Naissance
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1929)

Nous apprenons avec plaisir la naissance survenue le 11 août 1929, à 9 heures, à la clinique Saint-Paul, de Guy Laurent Henri Pulce, fils de Mme et M. Eugène Marie Pulce, employé aux Charbonnages du Tonkin, domiciliés à Campha-Port (Quang-Yên).
Nous adressons compliments aux parents et souhaits au bébé.

———————————

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine
Désignation des membres
La séance d'ouverture se tiendra à Hanoï le 22 courant
(*L'Écho annamite*, 3 octobre 1929)

Comme membres suppléants : MM. [Antonin] Marcheix, directeur de la Société des charbonnages du Tonkin…

———————————

Marcel Claude BONNEVAY,
directeur technique

Né à Chirens (Isère), le 1er août 1888.
Fils de Jean-Marie Bonnevay, libraire, et de Mme, née Plassart.
Père de Georges Raymond (Hanoï, 31 janvier 1925), Aimé Jean (Hanoï, 6 juin 1926-Hanoï, 18 juin 1926), Marguerite (Saint-Girons, sept. 1928).

———

Polytechnique, ponts et chaussées.
Légion d'honneur et croix de guerre.
Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Indochine (nov. 1924-Jan. 1928).
En congé à Paris.
Aux Charbonnages du Tonkin (oct. 1929).
Membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine (1933).

———

Officier de la Légion d'honneur (1933).
Décédé (à Paris ?), le 5 avril 1941.

M. Bonnevay directeur technique de la Société des Charbonnages du Tonkin
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1929)

Le *Journal officiel* publie un décret qui place M. Bonnevay, ingénieur de 1re classe des Ponts et chaussées, anciennement directeur des railways en service en Indochine, en congé hors cadres, et l'autorise à entrer au service de la Société des Charbonnages du Tonkin en qualité de directeur technique.

———

L'accroissement du coût de la vie
par V. KH. TH.
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1929)

……

Un ouvrier mineur aux Charbonnages de Hongay gagne actuellement, en moyenne, 0 $ 60 [par jour], soit 6 francs au taux de 10 francs la piastre ! L'ouvrier mineur algérien gagne 8 fr., tunisien 7 fr., pour. un temps plus court (8 heures) de travail. Et si nous mettons en regard du coût de la vie, qui croit régulièrement de 61 % en douze ans (1914 à 1926), l'augmentation de salaire pour le même temps, qui est de 40 % au plus (cf. *Bulletin économique de l'Indochine*, mai 1928 et août 1927), nous constatons une réduction notable du pouvoir d'achat chez l'ouvrier, résultant de l'écart sensible entre son salaire et le coût actuel de la vie.

……

———

L'agitation communiste
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1929)

Des renseignements nous parviennent de différentes sources, qui montrent que la manifestation communiste. en l'honneur de l'anniversaire des Soviets le 7 novembre devait se produire partout en Indochine.

. . . . . .

À Campha Port, des barres de fer avaient été placées en travers de la voie pour arrêter le trafic. De nombreux tracts furent distribués ainsi que des affiches : un distributeur a été arrêté.

. . . . . .

———————————

Pour la sécurité de Hongay-Campha
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 mars 1930)

Aussi bien les moyens dont on dispose ne permettent-ils pas de prendre toutes les précautions nécessaires. Nous citerons le cas du groupe Hongay-Campha. Aucun détachement n'y a été envoyé. Or il y a là un rassemblement de quelque 35.000 coolies, parmi lesquels il se trouve bien un certain nombre de fripouilles et de fortes têtes. On admettra sans peine, au surplus, qu'il n'a pas dû être épargné par la propagande. Les nouvelles qui parviennent du Delta sont de nature à échauffer les esprits et à pousser des énergumènes aux pires méfaits. Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner qu'une certaine émotion se manifeste chez les cent cinquante ou deux cents Européens éparpillés dans la région. Il y a, d'ailleurs, eu, l'autre jour, une petite alerte à la suite d'une panne d'électricité, due probablement à la malveillance. Hongay avait jadis une garnison européenne. Elle serait aujourd'hui plus utile que jamais.

Le Courrier d'Haïphong.

N.D.L.R. — Il n'y a sans doute plus aucune indiscrétion à dire que le 11 novembre dernier, il y a eu un attentat de ce genre, à Campha, et que seul le sang froid et la promptitude de décision du directeur, M. Marcheix, a pu empêcher les actes de sabotage, préparés nuitamment, de désorganiser la distribution du courant électrique et de mettre hors d'usage des appareils essentiels.

———————————

Nouvelles du Tonkin
Visites officielles du roi du Laos
(*L'Écho annamite*, 7 mars 1930)

Hanoï, le 6 mars. — S. M. Sisavang Vong, roi du Luang Prabang, est rentré à Hanoï jeudi, dans la fin de la matinée, retournant d'une courte croisière dans la baie d'Along au cours de laquelle il a visité le croiseur *Waldeck-Rousseau* et l'exploitation des Charbonnages. La Société des Charbonnages du Tonkin avait organisé à Hon-Gay, une réception en son honneur.

Après avoir assisté, jeudi à midi à un déjeuner intime, offert par le gouverneur général Pasquier, auquel ses sept enfants et le proviseur du Lycée Albert-Sarraut avaient été conviés, le Roi s'est rendu, à la fin de l'après-midi avec sa famille, à une représentation de gala du cirque White Way séjournant actuellement à Hanoï.

———————————

La vie militaire

———————

Affectation spéciale
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1930)

Par décision du gouverneur général de l'Indochine du 15 janvier 1930, sont placés dans la position hors cadres (art. 18 de la loi du janvier 1925) et classés dans l'affectation spéciale (fonctions commerciales et industrielles), les officiers de réserve dont les noms suivent :

Génie

Marcheix, Laurent-Antonin-Charles, capitaine, directeur général à la Société française des Charbonnages du Tonkin à Hongay.

Poudres

Massé, Eugène-Auguste, agent technique de 2e cl. des poudres, chef du service électrique extérieur à la Société des Charbonnages du Tonkin à Hongay.

———————

Vol de trente deux mille détonateurs !
(*L'Écho annamite*, 9 avril 1930)

La Société des Charbonnages de Hongay vient d'être victime d'un vol de 32 000 détonateurs entreposés dans un magasin, près du bureau des mines Cette disparition, la deuxième du genre en moins de deux mois, cause un émoi considérable, dans la société et parmi la population. On suppose en effet, que les auteurs de ces vols, d'une importance indéniable quant à la nature des objets volés et à leur quantité, seraient des révolutionnaires, qui s'en serviraient pour fabriquer des bombes.

———————

CAMPHA-MINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1930)

Arrestation d'une bande de voleurs d'explosifs. — Nous apprenons qu'à la suite des vols d'explosifs commis sur le territoire de la concession de la Société des Charbonnages, la collaboration étroite entre M. Bertrand, chef de la police privée à Hongay, et M. Tessarech, inspecteur de la Garde indigène à Campha-Mine, vient de permettre l'arrestation importante d'une bande de mauvais sujets qui ont participé, par effraction, à un vol récent d'explosifs au village de Raymond-Ferrand.

MM. Tessarech et Bertrand ont eu, déjà, au cours de leur carrière policière d'excellents résultats.

Il n'est pas douteux que cette opération parfaitement réussie servira d'avertissement aux mauvais sujets de la région.

Le départ de Raymond-Ferrand et l'arrivée à Campha-Mine de ces malfaiteurs arrêtés a produit une grande satisfaction parmi la population honnête et laborieuse.

———————

CAMPHA-MINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1930)

Découverte de dynamite. — Nous apprenons à nouveau que la garde indigène à Campha-Mine et la police privée de Hongay, dont nous avons relaté hier l'heureuse réussite dans une opération de police, viennent d'avoir encore un nouveau succès.

Au cours d'une perquisition faite hier, chez un Chinois suspect à Campha-Mine, on a pu y saisir une certaine quantité de paquets de dynamite cachés dans cette habitation.

Nous renouvelons ici nos bien sincères félicitations a Messieurs Tessarech, inspecteur de la garde indigène, et Bertrand, chef de la police privée de la Société Française à Hongay, qui sont tous deux des professionnels très méritants.

———————

Inspection de M. le résident supérieur Robin
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1930)

Le résident supérieur, accompagné du directeur local de la Santé, du chef de la Sûreté au Tonkin et de son secrétaire particulier, s'est rendu hier vendredi en tournée d'inspection dans la province de Quang-Yên.

Ayant quitté Hanoï à 5 heures du matin, il empruntait la route Coloniale nº 18, passait vers 8 heures le bac de Yên-Lap, où le Résident de Quang-Yên et l'adjoint technique chargé de la subdivision des Travaux publics de la province s'étaient portés à sa rencontre, et arrivait à Hongay à 9 heures. MM. Marcheix, Bascou, directeur et ingénieur de la S.F.C.T., l'attendaient au débarcadère.

Monsieur Robin alla d'abord inaugurer l'hôpital, en visita, sous la conduite du docteur Charrier, les différents pavillons, et loua la perfection des installations de cette formation sanitaire, actuellement presque achevée.

La fin de la matinée fut consacrée à une conférence avec les directeurs de la Société des Charbonnages.

L'après-mididi, le résident supérieur parcourut de Hongay à Campha-port la route qui relie les centres d'exploitation ; il s'arrêta à Camphaport et fit halte au retour à Campha-mine. Monsieur Robin repassa à Hongay à 3 heures, prit congé des directeurs et du résident, et revint par le même chemin qu'à l'aller à Hanoi, où il était de retour à 8 heures 30.

———————

Tournée d'inspection de M. Robin
(*L'Écho annamite*, 28 avril 1930)

Hanoï, le 26 avril. — Le résident supérieur Robin, accompagné du directeur local du service de santé et du chef de la Sûreté du Tonkin, a effectué, vendredi, une tournée d'inspection, dans la province de Quang-Yen. Il a inauguré le nouvel hôpital de Hon Gay et visité les installations des différents pavillons, dont il a loué la perfection. Après avoir conféré avec les directeurs de la Société des charbonnages du Tonkin, le résident supérieur a parcouru, jusqu'à Camphaport, la route reliant les centres d'exploitation de cette compagnie.

———————————

Pour l'exportation des charbons tonkinois au Japon
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1930)

Les négociants en charbon suivent avec attention la visite faite actuellement au Japon par plusieurs représentants des sociétés de charbonnages Indochinois, particulièrement par M. [Pierre] Charlier [X-1922], agent du « Comptoir des Charbonnages indochinois » — qui groupe la société des Anthracites du Tonkin, les Charbonnages du Dông-Triêu, la Société du domaine de Kébao, la Société indochinoise des charbonnages et des mines métalliques, la Société des charbonnages de Ninh-Binh — et par MM. [Antonin] Marcheix et Cuvillier, directeurs de la Société des Charbonnages du Tonkin.

L'importation au Japon des anthracites tonkinois, commencée depuis plusieurs années, se développe d'une manière très favorable pour les sociétés indochinoises.

———————

Hongay est érigé en un nouveau centre administratif
(*L'Écho annamite*, 16 juin 1930)

Hanoï, le 14 juin. — Par arrêté du gouverneur général, un centre administratif est créé à Hongay (Tonkin). Sa juridiction s'étend sur l'ensemble des territoires des charbonnages de Hongay et de Kébao L'administrateur adjoint Chauvet, chef adjoint du cabinet du résident supérieur du Tonkin, dirigera la nouvelle délégation

———————————

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 20 juin 1930
Les événements d'Indochine
(*Le Temps*, 22 juin 1930)

DISCOURS DE M. THOUMYRE

———————————

Ernest-*Henri*-Marie THELIER, président (juillet 1930)

Né à Paris IXe, le 19 janvier 1876.

Petit-fils d'Auguste Thelier (1813-1880), chef de la Banque Thelier et Henrotte, administrateur du CIC et l'un des premiers actionnaires de la Banque de l'Indochine en 1875.

Fils d'*Ernest* Honoré Thelier (1845-1916) et de Marie Lucie Marthe Ganneron.

Ernest était banquier chez Thelier et Henrotte, maison devenue Henrotte fils et Cie, puis Henrotte & Muller, faillie en 1912 (c'est elle qui contrôlait la Société du Haut-Ogooué (SHO) au Gabon). Son dernier chef, Hubert Henrotte (1844-1920) avait été administrateur de la Société générale de 1889 à 1892 et de la Banque de l'Indochine de 1889 au lendemain de sa faillite.

Le fils d'Hubert Henrotte, également prénommé Hubert (1873-1947), avait épousé Marguerite Thelier, l'une des filles d'Ernest.

Quant à François Henrotte (1843-1896), frère d'Hubert I, il avait épousé une fille Ganneron, dont la sœur cadette avait épousé… Ernest Thelier.

Neveu de Léon Thelier (1842-1910), banquier (Thelier et Henrotte), administrateur du CIC de 1880 à sa mort, des Chemins de fer de l'Est-Algérien et des Chemins de fer garantis des colonies françaises (Saïgon-Mytho).

Marié à Paris VIIIe, le 1er octobre 1902, alors lieutenant au 101e régiment de ligne, avec Henriette Filhos, fille d'un ancien fondé de pouvoirs d'agent de change. Dont :

— Germaine, mariée en 1925 à Joseph de la Fournière, avocat. Parents de Xavier de la Fournière, agent de change, fondateur des clubs giscardiens Perspectives et réalités, adjoint au maire de Paris (1971-1992), failli en 1992.

Commissaire aux comptes (ca 1912), puis administrateur (1921) des Mines de houille de Marles,

Administrateur des Compagnies d'assurance France-Vie et France-Incendie (1918),

des Agences maritimes Henry Lesage (à la suite d'Hubert Henrotte),

des Chemins de fer et minières Prince-Henri, au Luxembourg,

Administrateur (1920), vice-président (1927), à la mort d'Albert de Monplanet, président (juillet 1930), à la mort de Charles Georges-Picot, puis simple administrateur (1936-1958) du Crédit industriel et commercial (CIC).

Membre du comité de liquidation des Chemins de fer de l'Ouest (1924),

Administrateur des Produits chimiques Marles-Kuhlmann (1927),

de la Galicienne de mines : charbonnage polonais (1924),

et des Charbonnages, mines et usines de Sosnowice (Pologne)(*ca* 1926)…

Président de l'Union des banques régionales pour le crédit industriel (juin 1929),

Successeur de Charles Georges-Picot comme président de la Société bordelaise de crédit industriel et commercial (1930-1936),

administrateur de la Banque de l'Indochine (1930-1936)

et du Crédit national (1931).

Président du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine (CIAL),

administrateur de la Société lorraine des Aciéries de Rombas,

En 1934, il prend la présidence de la Nancéienne de crédit en difficulté.

associé de la Compagnie franco-coloniale de navigation, s.à.r.l. : bananier *Alice-Robert* (1934).

Successeur en 1935 de Monvoisin au conseil de la Compagnie française des métaux (son président de 1938 à 1956).

Membre (1938), puis président (1947) du conseil de surveillance de la Compagnie centrale d'éclairage par le gaz Lebon et Cie.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1928 comme président des industries françaises en Pologne. Officier en août 1936 comme président honoraire du CIC.

Décédé à Paris XVIIe, le 25 novembre1962.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er octobre 1930)

Trois indigènes, dont un armé d'un revolver, ont essayé d'assassiner l'ingénieur de la mine de Campha qui réussit à les mettre en fuite.

———————

Les anthracites français du Tonkin
par P. Cordemoy
(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, octobre 1933, p. 373-380)



Port de Hongay. — Les grues électriques

……

Trois cents Européens, presque tous Français, y sont employés.

Les ouvriers spécialistes et les manoeuvres (coolies) sont recrutés en presque totalité au Tonkin. Leur nombre, variable suivant l'époque, peut s'élever jusqu'à 30.000 individus.

Le coolie annamite, adroit et docile, mais de faible stature, ne peut avoir qu'un rendement équivalant au tiers de celui d'un ouvrier européen de force ordinaire.

Son salaire est en moyenne de 40 cents (4 francs) par jour.

La Société a fait aménager pour ses coolies et leurs familles de nombreux villages, sur des plans rationnels, avec services de voirie, réseau d'égouts, distribution d'eau, marchés, abattoirs. Une surveillance constante est exercée sur l'état sanitaire.

Elle a établi deux hôpitaux contenant 400 lits et en assure le fonctionnement complet.

Elle a construit également des églises, des écoles et aménagé des terrains de sport.

……



L'hôpital

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

La cour d'appel a élevé de 6.000 à 10.000 piastres l'indemnité provisionnelle que doit verser la Société des Charbonnages du Tonkin à M. Preckel qui, depuis 1914, revendique la mine Antonin.

Charbonnages du Tonkin
(*La Dépêche coloniale*, 2 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1930. Dividendes votés : 160 fr. 714 brut par action O et 22 fr. 38 par action P. Paiement le 1er septembre. La nomination de M. Henri Thelier comme administrateur a été ratifiée et MM. Christian de Monplanet et Robert Thoumyre ont été réélus aux mêmes fonctions.

Haïphong
OBSÈQUES
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1931)

Les obsèques de M. Alexandre Bascou, ingénieur en chef du service du jour à la S. F. C. T., ont eu lieu hier soir, à 17 h., au milieu d'une grande affluence.

Le cercueil fut débarqué à l'appontement de la Sacric et placé sur un corbillard, puis le cortège se rendit à la cathédrale où un service funèbre fut célébré par le R. P. Baro.

Un char spécial portait les nombreuses et belles couronnes et gerbes offertes par les amis du défunt, l'Association des anciens combattants, la Société des Charbonnages du Tonkin, l'Amicale des anciens élèves du l'École polytechnique, l'Amicale des anciens élèves de l'École supérieure d'électricité de Paris, etc.

Après le service funèbre, le cortège se dirigea vers le cimetière où le cercueil fut placé au dépositaire, en attendant d'être transporté en France.

Au nom de la Société Française des charbonnages et de l'A.T.A.C., M. Bonnevay, directeur technique, adressa un émouvant adieu au défunt, qui, au cours de la grande tuerie, obtint six citations, fut décoré de la croix de guerre et fait chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, et qui fut un homme plein de bonté, aimé de tous.

Nous adressons à madame veuve Bascou et à ses deux enfants l'expression de nos vives condoléances.

———————————

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Temps*, 27 juillet 1931)

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 30 juin [sous la présidence de M. Thelier], a approuvé les comptes de l'exercice 1930 et voté un dividende de 135 francs net de l'impôt sur le revenu, contre 145 francs l'année précédente.

Rappelons que les résultats de 1930 se sont traduits après 7 millions d'amortissements par un bénéfice net de 19.847.017 francs (contre 23.795.260 francs pour 1929) formant avec le report antérieur un solde à répartir de 21.622.2811 francs. Il a été reporté à nouveau 477.900 francs.

Pendant l'année 1930, il a été extrait 1.249.950 tonnes contre 1.353.500 en 1929, et vendu 1 million 307.229 tonnes contre 1.380.360.

D'autre part, il a été fabriqué 137.517 tonnes d'agglomérés et les ventes se sont élevées à 140.005 tonnes contre respectivement 107.330 et 108.720 tonnes.

« La crise qui affecte, à l'heure actuelle, toutes les nations du monde, souligne le conseil dans son rapport, s'est fait sentir au Japon d'une manière particulièrement accusée dès les premiers mois de l'année dernière. Nos opérations commerciales avec ce pays, qui portent chaque année sur des tonnages élevés, s'en sont trouvées affectées et les quantités de combustibles que nous avons pu y exporter ont été inférieures aux prévisions.

Il est difficile, dans les conditions économiques actuelles, de prévoir une amélioration très prochaine du marché japonais. Nous souhaitons vivement, en tout cas, qu'un règlement satisfaisant des relations douanières entre le Japon et l'Indochine intervienne au plus tôt. Lors du retour à une situation économique plus normale, il faciliterait encore les échanges entre les deux pays.

Grâce aux conditions dans lesquelles sont annuellement conclus la plupart de nos contrats de vente, l'exercice dernier a encore bénéficié dans une large mesure des prix qui correspondaient a la position économique du marché des charbons au début de 1930. À l'heure actuelle, l'instabilité des prix et l'incertitude où nous sommes sur leur évolution nous conduit à observer, dans nos opérations commerciales, une politique expectante, en limitant nos engagements à des périodes aussi courtes que le permettent la nature et l'importance de nos tractations.

Par ailleurs, notre direction à Hongay a porté tous ses efforts vers la recherche et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer notre prix de revient et à atténuer la répercussion inévitable sur certains postes de ce dernier de la baisse de la piastre, dont le cours de stabilisation s'est trouvé inférieur de près de 15 % au cours moyen du change de cette monnaie en 1929.

Nous maintenant dans le cadre des directives dont nous nous étions inspirés déjà l'année précédente, nous avons limité notre production et allégé nos stocks. Parallèlement, nous nous sommes efforcés d'améliorer la proportion de classés dans notre extraction et d'étendre l'usage des agglomérés dans notre clientèle, aussi bien à la colonie qu'à l'exportation.

À la suite de pourparlers engagés avec M. Briffaud, qui désirait céder les établissements industriels qu'il avait installés pour la fabrication de briquettes en bordure du Cua-Cam, vis-à-vis de la ville d'Haïphong, nous avons estimé opportun d'acquérir la propriété de ces établissements. Cette opération mettait en outre, à notre disposition, d'importants terrains de dépôt dont l'usage était de nature à faciliter grandement nos opérations commerciales locales et, en particulier, nos ventes pour le transit maritime. Une société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 piastres, a été constituée pour poursuivre l'exploitation de l'usine d'agglomérés elle-même. Cet organisme, auquel nous avons loué l'ensemble des établissements récemment acquis, a pris le nom de « Société de charbons et agglomérés d'Haïphong ». Nous en avons statutairement la gérance. »

Le rapport note ensuite qu'en ce qui concerne la distribution d'énergie électrique, la société a installé, au cours de l'année, trois nouveaux transformateurs de 400 kilowatts, parachevé les lignes de distribution à 30.000 et 3.000 volts dans la région de Halam et développé le réseau d'éclairage à Mong-Dzuong.

L'éclairage public et industriel comportait au 1er janvier 5.071 lampes de puissances diverses.

Répondant à un actionnaire qui lui demandait s'il n'y avait pas possibilité pour la société de développer les ventes et particulièrement de se créer des débouchés en France, le président a déclaré :

« Nous avons suivi cette question de très près, mais je dois vous faire remarquer qu'on ne peut pas expédier en France n'importe quelles qualités de charbons. Il faut que ces qualités répondent aux habitudes de la clientèle française ; notamment il faut que ce charbon puisse remplacer l'anthracite, et, particulièrement, l'anthracite anglais auquel est habituée la clientèle française. Les charbonnages de Dong-Trieu ont ce charbon très facilement Lorsque nous avons vu que cette société expédiait du charbon à Rouen, nous avons cherché si nous n'aurions pas, nous aussi, du charbon répondant aux qualités désirées. Nous croyons l'avoir trouvé et je peux même vous dire que nous avons commencé l'expérience. Un bateau chargé d'anthracite de nos charbonnages doit partir ces jours-ci, de notre port de Campha, à destination de Rouen.

Nous nous sommes entendus avec de très puissantes maisons qui font les frets et les ventes. Nous allons donc tenter l'expérience vers la France et vers l'Amérique, car nous chercherons à nous placer sur tous les marchés. »

CHARBONNAGES DU TONKIN

Assemblée ordinaire du 30 juin. Exercice 1930

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 août 1931)

Le solde bénéficiaire net de 19.847.016 fr. donne, avec le report antérieur de 1.775.264 fr. un total de 21.622 281 fr. Le dividende a été fixé à 160 fr. 714. par action O. et 22 fr. 38. par action. P.

Report à nouveau : 477.900 fr. 57. Les amortissements ont porté sur le portefeuille auquel il a été affecté 760.060 fr. et sur les dépenses d'immobilisations qui ont été amorties de 3.459.196 fr. 30.

Le rapport indique que l'exercice 1930 a bénéficié des prix des charbons du début de 1930, grâce aux contrats de ventes conclus annuellement. Dans les circonstances actuelles, le conseil s'efforce de limiter ses engagements à de courtes périodes, étant donné les variations des prix et l'incertitude de l'avenir.

Tous les efforts de la direction de Hongay se portent sur la diminution des prix de revient et l'atténuation des effets de la baisse de la piastre.

[Rachat des Usines Briffaud, Haïphong]

La société a acheté à M. Briffaud* la fabrique de briquettes qu'il possédait en bordure du Cua-Cam, près de Haïphong. Il a été constitué une société au capital de 100.000 $ pour continuer l'exploitation de la fabrique, cette société, qui a pris le nom de « Charbons et agglomérés de Haïphong », est gérée statutairement par les Charbonnages du Tonkin.

Les travaux neufs de l'exercice ont immobilisé 8.671.808 fr. 60 dont 2.866.633 fr. 60 pour l'acquisition des Établissements Briffaud.

Il a été extrait pendant l'année 1.240.950 tonnes contre 1.353.500. Les ventes ont été de 1.307.229 tonnes contre 1.380.360. Il a été fabriqué 137.517 tonne d'agglomérés.

Le président répond aux actionnaires que la valeur des stocks a diminué par rapport à celle de 1929, 10.033.032 fr. contre 14.444.276 fr. La société a cherché à étendre ses ventes et a décidé d'expédier en France un premier bateau chargé d'anthracite. Elle espère que ce charbon sera favorablement accueilli par la clientèle. Elle compte étendre son expérience à l'Amérique.

———————

Charbonnages du Tonkin

Le 21 septembre est arrivé au Havre la première cargaison d'anthracite que la société ait expédié en France.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

———————

TONKIN

Le Cercle nautique de la Baie de Ha-Long organisa le 15 août une régate que gagna M. Hautier [40], ingénieur à Hongay, sur le « Pierretot ».

.....

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1931)

———————

ÉTUDES FINANCIÈRES
Charbonnages du Tonkin
(*Le Temps*, 2 novembre 1931)

---

[40] *Jean* Roger Hautier (Mussidan, 27 mai 1888-Arcachon, 7 juillet 1976) : fils de Jean Hautier, conducteur des Ponts et chaussées, et d'Estelle Eudoxie Duverneuil. Marié à Paris, le 21 juin 1923, avec Andrée Suzanne Thévenot. E.C.P., ingénieur en chef des travaux du jour de la Société française des charbonnages du Tonkin. Yachtman. Chevalier de la Légion d'honneur.

Au moment où, pour apprécier la valeur d'une affaire, les capitalistes ne veulent retenir que ses perspectives immédiates, il convient de rappeler que la Société française des charbonnages du Tonkin — l'une de nos plus belles entreprises — eut des débuts particulièrement pénibles. En 1898, dix ans après sa constitution, elle dut même réduire son capital de 6 à 3 millions.

Ses dirigeants ne désespérèrent pas cependant de l'avenir. Et ce fut par une inlassable ténacité et par une gestion très prudente qu'ils parvinrent a ériger la société à son rang actuel.

Au lendemain même de l'occupation du Tonkin, ils ont eu à vaincre l'hostilité des indigènes. Ils ont eu ensuite à organiser une vaste exploitation industrielle dans une contrée dont les conditions climatériques sont rendues très défavorables par un régime de pluies extraordinaire ; en deux ou trois jours, les pluies y atteignent de 800 à 1.000 millimètres, c'est-à-dire plus qu'il n'en tombe en France dans une seule année. Ces pluies torrentielles rendent l'extraction d'autant plus pénible qu'elle s'effectue à ciel ouvert ; elles provoquent une destruction des stocks par entraînement et compromettent l'état des produits « classés » dont la valeur est plus que double de celle des produits fins.

D'autres difficultés d'ordre social ont été rencontrées et subsistent même encore : ainsi, à partir de février, l'exploitation des mines est, chaque année, pratiquement arrêtée : tous les « coolies » qui ne sont pas chrétiens rentrent dans leur village et la société voit sa main-d'œuvre réduite au strict minimum.

Pour exploiter les mines qui sont situées en bordure de la baie d'Along, a quelques kilomètres du port de Haïphong, il a fallu non seulement prévoir des moyens d'embarquement mais aménager ceux-ci en vue de chargements très rapides. Le charbon extrait, qui est de. nature anthraciteuse, est, en effet, très friable; et lorsque les produits « classés » restent stockés assez longtemps, leur transformation en « menus » entraîne une dépréciation de près de la moitié de la valeur marchande.

La conquête des débouchés a été ardue. Les gisements se trouvent placés, en effet, en dehors des grandes routes maritimes d'Extrême-Orient. Il a fallu attendre les perfectionnements apportés aux chaudières marines pour trouver un écoulement facile des « maigres anthraciteux » auprès des compagnies de navigation ; c'est seulement depuis un temps relativement proche que le charbon du Tonkin est recherché parce qu'il ne fait que très peu de fumée et ne laisse que peu de cendres. Ces qualités permettent présentement à la compagnie de ne pas avoir à se préoccuper trop de la concurrence du mazout. Elle vend aujourd'hui au Japon et à Shanghaï qui sont ses principaux clients ; elle a également des centres de vente en Malaisie et à Hong-Kong.

Elle s'est préoccupée de combattre la concurrence du charbon anglais en composant avec du charbon japonais des agglomérés dont la vente n'a cessé de croître. Elle a aussi, à l'exemple de sa voisine -– la Société des charbonnages de Dong-Trieu, riche d'anthracite, étudié la question du transport de ses combustibles jusqu'à Rouen.

D'autres obstacles ont surgi devant les animateurs de la compagnie. Il leur a fallu tenir compte de troubles monétaires dont l'acuité a particulièrement grandi depuis trois ans avec l'effondrement des cours du métal-argent, base du système monétaire de l'Indochine et de la Chine, Ils ont dû, en 1930, prévoir les conséquences de la stabilisation de la piastre indochinoise sur la base de 10 francs français, et ces conséquences — hausse des prix et hausse. des salaires en Indochine — ont été rendues très sensibles par la fixation du taux de stabilisation de la piastre à 15 % environ au-dessous du cours moyen du change indochinois en 1929.

L'œuvre poursuivie par les fondateurs de la compagnie fut donc toujours de longue haleine et l'on comprend qu'ayant coutume de ne pas considérer les événements immédiats, il leur soit arrivé, à l'occasion d'assemblées, de répondre à des actionnaires que la hausse ou la baisse des cours des titres de la société n'avaient pas autrement

d'importance. « Tout est une question de confiance, déclarait le président en juin 1930. Si vous avez confiance, prenez vos actions, mettez-les dans un tiroir et laissez-les à vos héritiers. »

On ne saurait trop rappeler ces paroles au moment où sévit une véritable crise de confiance, alors que le ralentissement du trafic maritime influence les ventes de charbon en Extrême-Orient, que la baisse de la livre sterling trouble les relations commerciales et que le conflit sino-japonais fait naître certaines craintes.

Un fait demeure : c'est que, depuis 1898, la société a toujours obtenu des résultats très satisfaisants malgré des vicissitudes de tous ordres. Pour mettre en valeur son magnifique gisement, d'une étendue de 20.000 hectares, dont la durée est pratiquement illimitée, elle a créé, aménagé, perfectionné ses trois centres de Hongay, Hatou et Campha. Le port d'embarquement de Hongay est, aujourd'hui, doublé par celui de la pointe de Campha, qui est accessible aux navires de gros tonnage par tous les temps. Deux gros bateaux peuvent maintenant y être chargés à l'allure de 100 tonnes par heure et par navire. Une centrale électrique a été édifiée en 1925 et le premier tracteur électrique a commencé à circuler en octobre 1928. L'emploi d'appareils à air comprimé permettant l'abattage mécanique a été étendu à partir de 1929 et la batterie de fours à coke reconstruite. En 1930, pour tenir compte de la hausse des prix, des mesures particulières ont été prises afin d'abaisser le coût de la production : celle-ci a été réduite et des efforts ont été faits en vue d'étendre l'usage des agglomérés, tant en Indochine qu'au dehors.

Une nouvelle usine à boulets a été montée l'an dernier.

[Participation dans la Société anonyme de Constructions mécaniques]

Il a paru avantageux de confier des travaux de réparations à la [Société anonyme] des Constructions mécaniques de Haïphong dans laquelle la société a pris, en 1929, une participation de 900 actions de 100 piastres qui est inscrite au bilan pour 810.000 francs.

[Participation dans la SACRIC]

Abandonnant le transport des charbons par des chalands lui appartenant, la société a pris également, en 1929, une participation de 645.000 francs dans la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine ; à celle-ci a été confiée la gérance du matériel de chalandage.

[Participation dans la Compagnie recherches et d'exploitations minières en Indochine]

Toujours en 1929, une nouvelle participation de 3.907 actions représentant 312.000 francs a été prise dans la Compagnie recherches et d'exploitations minières en Indochine.

Des terrains et des ateliers ont été acquis à Haïphong afin d'y construire une usine d'agglomération qui a été donnée en location à une société récemment constituée, les Charbons et agglomérés de Haïphong, suite des établissements Briffaud, et dont le capital initial a été fixé à 100.000 piastres ; la gérance en appartient statutairement à la compagnie.

Enfin, pour stabiliser la main-d'œuvre, un programme d'œuvres sociales a été établi.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'efficacité des efforts techniques, surtout pour ce qui concerne les agglomérés (1.000 tonnes) :

	Production		Ventes	
	Charbon	Briquettes	Charbon	Briquettes

1923	766	46	822	49
1924	859	75	826	76
1925	910	80	792	81
1926	855	81	924	72
1927	1.029	98	1.056	107
1928	1.437	104	1.179	102
1929	1.354	108	1.380	109
1930	1.250	138	1.307	140

Pendant vingt ans — de 1898 à 1919 —, le capital est demeuré au chiffre très modeste de 4 millions. Doublé à 8 puis à 16 millions en 1920 et 1922 par deux distributions d'actions gratuites, il a été porté à 38.400.000 francs en août 1928. Cette opération a été réalisée d'abord par l'émission à 500 francs, jouissance du 1er janvier 1928, de 64.000 actions O de même rang que les actions anciennes de 250 francs ; ensuite par l'émission, à 280 francs, jouissance du 1er janvier 1929, de 25.600 actions P à vote privilégié qui n'ont droit qu'au quinzième du superdividende dévolu aux actions O. L'augmentation du capital a permis la consolidation de crédits bancaires qu'avait nécessités la réalisation d'un nouveau programme d'extensions.

On a vu plus haut que ce programme a déjà facilité un accroissement remarquable de la production et des ventes. En 1928, les travaux neufs ont nécessité 9.556.299 francs ; ils ont entraîné l'année suivante une dépense de 7.672.532 francs qui, en raison de la baisse de la piastre. n'a pu être amorti entièrement comme cela avait lieu précédemment. En 1930, il a été consacré 8.671.809 francs aux travaux neufs, chiffres dont l'augmentation montre clairement que le conseil travaille pour l'avenir sans se préoccuper des contingences immédiates.

Cette méthode n'est évidemment possible que parce que la situation financière de la société a été bien assise par le moyen de gros amortissements opérés depuis longtemps et aussi parce que le conseil ne distribue jamais qu'une partie modérée du bénéfice annuel. On se convainc aisément de sa prudence par le tableau ci-dessous des résultats :

Au 31 déc.	Bénéf. net av. amort.	Montant distribué	Divid. par act. O net de l'impôt sur le revenu
	(en 1.000. francs)		(en fr.)
1923	29.808	17.261	240
1924	32.327	17.455	240
1925	35.037	17.455	240
1926	54.897	21.073	270
1927	39.049	21.073	270
1928	36.823	21.073	135
1929	29.480	22.943	145
1930	26.938	21.144	135

L'augmentation du nombre des actions en 1928 a entraîné une réduction de moitié du dividende bien que la production se fût accrue. La baisse de la piastre vint dans la suite réduire le bénéfice jugé distribuable en même temps qu'elle a contraint le conseil à se montrer circonspect. Les deux exercices suivants furent également des années de crise ; néanmoins, le dividende, qui avait été augmenté en 1929, a été fixé à 136 francs pour l'exercice écoulé.

*
* *

Sera-t-il maintenu cette année ?

À cette question, la Bourse répond par avance en cotant 2.655 francs l'action qui en valait 25.000 [?] en 1928.

Pour étayer son opinion, la Bourse peut invoquer les troubles économiques, actuels, les événements d'Extrême-Orient et la diminution des expéditions. Celles-ci sont tombées durant les neuf premiers mois de l'année en cours, à 844.300 tonnes pour le charbon et à 102.000 tonnes pour les briquettes alors que, durant la même période de l'an dernier, elles s'étaient établies respectivement à 959.400 tonnes et 105.100 tonnes.

Malgré ces facteurs défavorables, il est permis d'écrire que la Bourse exagère dans le sens de la baisse. Certes, il est possible que le prochain dividende soit moins satisfaisant que le précédent : les amortissements de l'exercice 1930 étaient déjà moins importants que ceux effectués pour d'autres exercices antérieurs, et le report à nouveau, qui était de 852.550 francs en 1929, se trouvait réduit au chiffre modeste de 477.901 francs après la dernière répartition.

Il reste cependant que la position industrielle et commerciale de la compagnie est solide et que sa situation financière se trouve bien assise, ce que montre le dernier bilan que voici résumé après répartition (en 1.000. francs) :

ACTIF	
Immobilisé	44.273
Portefeuille	2.660
Stocks et approvisionnement	26.637
Débiteurs	19.165
Disponible	16.447
	109.182
PASSIF	
Capital	38.400
Fonds de prévoyance	23.568
Exigible	47.214
	109.183

Les fonds de prévoyance, qui atteignent les. deux tiers environ du capital, couvrent la moitié des immobilisations et du portefeuille. Les stocks, qui comprennent d'importants

approvisionnements, sont inférieurs à 27 millions alors que les débiteurs et les disponibilités dépassent 35 millions.

Le total de l'actif disponible et réalisable — 62 millions — comprend ainsi 16 millions 1/2 de disponibilités immédiates, En regard de celles-ci, les exigibilités qui comprennent 21.144.381 francs de dividendes à distribuer figurent seulement pour 47 millions. La trésorerie était donc aisée en fin d'exercice, et tout porte à croire, eu égard à la grande prudence du conseil, qu'elle ne s'est pas resserrée durant ces derniers mois.

L'action Charbonnages du Tonkin avait été portée naguère à des cours qui pouvaient paraître extravagants. Elle cotait encore 12.000 francs en 1928 pour un dividende de 135 francs égal à celui distribué pour l'exercice écoulé. Entre ce cours de 12.000 francs et celui de 2.975 francs actuellement coté, il semble qu'il y a place pour une moyenne tenant compte non pas du prochain dividende mais de la productivité toujours régulière de l'entreprise et de sa bonne gestion.

———————

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1931)

MARIAGE. — Ce matin, à 10 heures, à la résidence-mairie, a eu lieu le mariage de M. Sylvain Maurice Campillo, mécanicien à la Société française des Charbonnages du Tonkin, avec Mademoiselle Jeanne, Cyprienne Guilpart, la gracieuse fille de madame et de M. Guilpart, le sympathique contrôleur des Douanes et Régies.

Les témoins étaient : MM. Gustave Pierret, agent général de la Compagnie indochinoise de navigation à Haïphong, et Joseph Scour, ingénieur chef du Service mécanique de la S. F. C. T.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux, nos compliments à leur famille.

———————

M. le ministre à Hongay. Ce que M. Marcheix lui a dit
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 décembre 1931)

Recevant à Hongay M. le ministre Paul Reynaud, M. [Antonin] Marcheix, directeur des Charbonnages du Tonkin, a prononcé une allocution dont on lira avec intérêt les passages saillants.

*
* *

En quarante ans d'existence, le SFCT a créé plus de 500 kilomètres de route, dont une partie a été rétrocédée à la colonie, 25 kilomètres de chemins de fer, deux ports, dont l'un pour recevoir en tout temps des navires de 8 000 tonnes Sa production qui, en des temps heureux, il y a trois ans, a atteint 1.450.000 tonnes, se maintient à un taux qui lui permet de payer 400.000 piastres d'impôts à la colonie sans que celle-ci ait à débourser un cent en retour. Sur les 23.000 hectares qu'elle détient, 70.000 habitants vivent dans la paix, alors que Hongay fut jadis le pays d'élection des pirates. Trente cinq mille coolies y viennent de divers points du Delta chercher une subsistance que leurs villages ne leur fourniraient pas. Indigènes et Européens trouvent chez elles des hôpitaux, des écoles, une voirie organisée, une distribution d'eau potable qui sont entièrement son œuvre.

Ce que nous demandons à l'État, c'est de s'abstenir de toute ingérence dans la gestion, d'établir le minimum de règlements car ils paralysent toujours l'initiative des

particuliers, leur activité et leur esprit d'entreprise. Nous lui demandons une attention confiante et non méfiante, nous attendons de lui l'abandon des sentiments agressifs contre ceux qu'on croit « les riches » car ce ne sont le plus souvent que des prudents, des consciencieux, animés du souci d'une bonne gestion.

Ce qu'on souhaite ici d'une façon absolument générale, c'est que les ressources produites par l'impôt, c'est-à-dire par la collectivité, ne soient pas mises à la disposition d'entreprises particulières. Les risques sont et doivent rester exclusivement à la charge du capitaliste qui, lui, doit les évaluer et en accepter le poids comme il en accepte les bénéfices.

La politique de soutien financier tant préconisée actuellement ne sert qu'à prolonger une crise dans laquelle doivent inéluctablement sombrer les entreprises non viables ou mal organisées ; les soutenir serait simplement prolonger sans raison une situation impossible et l'État n'a aucun motif de se substituer aux capitalistes et aux instituts de crédit pour déterminer quels sont leurs moyens.

Par contre, nous lui demandons d'instituer une bonne politique économique et douanière. Ce faisant, il forgera l'outil dont nous aurons à faire bon usage.

Jusqu'à présent, on a trop assimilé, en matière de tarifs, l'Indochine à la Métropole, alors qu'elles n'ont pas la même clientèle et que le véritable marché de l'Indochine, c'est l'Extrême-Orient.

Il serait dangereux d'obliger indéfiniment les populations indochinoises à payer certains produits importés de la métropole trois fois plus cher que les similaires provenant de pays qui sont acheteurs en Indochine.

Une des mesures les plus urgentes à prendre serait de conclure le traité de commerce que, depuis longtemps, sollicite le Japon, principal acheteur de produits de l'industrie extractive de l'Indochine (zinc et charbon).

———————

Société des Charbonnages du Tonkin

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 janvier 1932)

M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, profitant de son passage à Hanoï, a visité les mines de charbon de Hongay, qui emploient 22.000 ouvriers, produisent annuellement plus de douze cent mille tonnes, comportent des installations modernes, et, enfin, deux ports en eau profonde.

Accompagné de M. [Antonin] Marcheix, directeur général, le ministre a inspecté l'hôpital et. les formations sanitaires destinés au personnel européen et indigène. Le ministre s'est rendu sur les chantiers du siège d'exploitation à ciel ouvert de Campha, et s'est intéressé aux conditions de travail des mineurs. En quittant les charbonnages, le ministre des colonies a remercié M. Marcheix de l'accueil que lui a réservé cette grande entreprise due à l'initiative française.

———————

MINISTÈRE DE LA GUERRE

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1932)

Réserve
Artillerie coloniale
Capitaine

À la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine :

Dreyfus (Maurice-Édouard) [41], capitaine du centre de mobilisation d'artillerie no 5.

———————————

HANOI
AVIS DE DÉCÈS
[Justin Léon Monge (Paris XIVe, 23 mars 1892-Hanoï, 23 février 1932).
Fils de Joseph Monge et de Marie-Léonie Coulomb.]
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1932)

Madame Vve Monge ;
Mademoiselle Monge ;
M. Lacarret, du Service de la Sûreté ;
La direction et le personnel de la Société des Charbonnages du Tonkin ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Monge,
employé au Charbonnages du Tonkin,
médaille militaire, croix de Guerre

leur époux, père, beau-frère, collaborateur et ami, décédé le 23 février, à la clinique Saint-Paul et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le mercredi 24 février à 16 heures.
Réunion à la clinique Saint-Paul.
Le présent avis tient lieu de faire part.

———————

TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 mai 1932)

La Cour d'appel de Hanoï a condamné les Charbonnages du Tonkin à payer 929 piastres à M. Loreau.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1932)

L'exercice 1931 se solde par un bénéfice de 19.817.546 fr. contre 19.847.016 fr. en 1930. Report antérieur compris, le solde disponible s'élève à 20.295.446 fr. Le dividende sera fixé à 120 fr., contre 135 fr. précédemment.

———————————

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

Les Charbonnages du Tonkin ont expédié pendant le premier semestre de l'année 591.000 tonnes de charbon et briquettes contre 631.000 en 1931, soit une baisse de 6,2 %.

……

———————

[41] Maurice Édouard Dreyfus (Paris IVe, 12 avril 1887-Luynes, Indre-et-Loire, 12 sept. 1978) : marié à Émilie-Cécile-Élisabeth Gauthier, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 30 mars et 21 avril 1923), ingénieur aux Charbonnages du Tonkin (1932-1936), autorisé à s'appeler Lereuil (16 nov. 1956).

———————————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN.
Siège social : 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris,
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1933, p. 940)

Hongay,
Adr. tél. : « MINES »,
Téléphone nº 2
Directeur général : A[ntonin] Marcheix,
Directeur technique : M. Bonnevay.
———————————————

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Sont revenus en France : MM. … Lataste et Scour, des Charbonnages du Tonkin…
———————————————

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Sont revenus en France :
Vozelle et Pouger, des Charbonnages du Tonkin ;
———————————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 1er juillet 1933)

L'assemblée ordinaire annuelle a approuvé les comptes de l'exercice 1932, accusant. après d'importants amortissements, un solde créditeur de 11.411.886 francs.

Il s'y ajoute le report antérieur de 1 million 467.250 francs.

Le dividende a été fixé à 83 fr. 333 par action O soit 70 francs net de l'impôt sur le revenu.

Un acompte de 30 francs net ayant été mis en paiement le 1er mars, le solde de 40 francs sera payable le 1er septembre 1933.

À la même date sera payé le dividende des actions « P » fixé à brut 17 fr. 222 et à net 14 fr. 167.

Le report à nouveau a été fixé à 1.771.577 francs.

Dans son rapport, le conseil indique que la société, grâce aux précautions prises avant l'abandon de l'étalon-or par le gouvernement japonais, n'a eu à souffrir, au cours du premier semestre de l'exercice écoulé, que d'une limitation de ses livraisons, mais que dans le deuxième semestre, le montant global des recettes s'est trouvé lourdement affecté par les abattements massifs consentis sur les prix pour les adapter aux possibilités de la clientèle.

Les courants d'échanges, établis avec divers ports de l'Amérique du Nord, n'ont pu être maintenus. Par contre, le tonnage des livraisons à destination de la France est en augmentation, atteignant 31.500 tonnes contre 14.650 en 1981. La société espère exporter dans la Métropole 60.000 tonnes en 1933.

L'extraction brute a atteint en 1932 1 million 147.000 tonnes, comme en 1931, laissant un tonnage net de 1.116.000 tonnes ; il a été vendu ou consommé 1.069.000 tonnes contre 1.149.000 en 1931 ; il a été fabriqué 98.000 tonnes d'agglomérés contre 133.000 ; il a. été vendu ou consommé 82.000 tonnes contre 131.000.

La centrale électrique a fourni 9.194.720 kilowatts.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Thion de la Chaume [42]. Elle a réélu M. Albert Luc.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire, a été reportée au 18 juillet, faute de quorum.

Rappelons que cette assemblée devait statuer sur la fusion avec la « Société des anthracites du Tonkin ».

———————

ÉTAT CIVIL
DÉCÈS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

Haïphong. — M. Lucien Ravais, des Charbonnages du Tonkin, décédé le 12 juin.

———————

ABSORPTION DES ANTHRACITES DU TONKIN

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire du 18 juillet a approuvé le principe de la fusion avec la Société des anthracites du Tonkin, dont nous avons publié les modalités dans nos précédentes feuilles. Elle a nommé à cette intention les commissaires aux apports prévus par la loi.

Le fléchissement des bénéfices au cours de 1932 s'expliquait surtout par la baisse du yen, qui n'a pas été compensée par un relèvement correspondant des prix sur le marché japonais, lequel constituait jusqu'à présent le principal débouché pour les produits de la société. Des efforts ont été entrepris pour développer les exportations en France, où les prix obtenus sont plus satisfaisants.

———————

ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE KÉBAO

———————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 septembre 1933)

---

[42] René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré.

Les actionnaires, réunis le 20 septembre en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Thelier, président du conseil d'administration, ont approuvé définitivement l'absorption par voie de fusion do la Société des Anthracites du Tonkin, et l'apport fait par la Société du Domaine de Kébao de certaines parts de son actif, après audition du rapport favorable à ces opérations des commissaires aux apports nommés par l'assemblée extraordinaire du 18 juillet, à l'occasion de laquelle nous avons analysé en détail les opérations dont il s'agit. Celles-ci sont donc définitives. Toutefois, en ce qui concerne la Société du Domaine de Kébao, il y a lieu d'attendre encore l'autorisation du gouvernement de l'Indochine qui est nécessaire pour le transfert de la concession.

———————

(*Le Temps*, 25 septembre 1933)

Les Charbonnages du Tonkin perdent de leur côté une centaine de francs. L'assemblée extraordinaire du 20 septembre a ratifié le rapport relatif à l'absorption de la Société des anthracites du Tonkin et de la Société du domaine de Kébao et rendu définitive l'augmentation du capital à 39.525.000 francs. Le rapport indique, notamment, en ce qui concerne les apports faits par les sociétés, que les deux exploitations à acquérir vont probablement connaître un meilleur rendement en raison, surtout, d'un allégement des frais généraux, tant à Paris que sur place ; rattachées à une direction locale forte et habile, elles fourniront vraisemblablement des résultats plus favorables que ceux qu'elles pouvaient atteindre isolées

———————

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1933)

NAISSANCE. — Nous apprenons avec plaisir la naissance survenue le 22 septembre à Haïphong de Nicole Geneviève, Paul [*sic*], fille de M. Éloi Édouard Bougon [43], directeur commercial de la Société des Charbonnages du Tonkin, et de M^me^, née Hahnemann Marie Erica.

Nos compliments aux parents, nos souhaits au bébé.

———————

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Temps*, 23 octobre 1933)

Les circonstances générales qui ont prévalu, en Extrême-Orient, au cours de l'année 1932, ont lourdement pesé sur l'activité des échanges commerciaux et ont entraîné, avec un resserrement du volume des transactions, de nouvelles chutes dans les prix.

Les cours du métal argent ont continué à fléchir pour atteindre leurs niveaux les plus bas avec les dernières semaines de l'année.

Les changes des monnaies de ses marchés de Chine, sur lesquels la société envoie la majeure partie de ses expéditions à l'exportation, ont enregistré le même mouvement.

———————

[43] Éloi Bougon (Boissey-le-Châtel, Eure, 16 mars 1900-mpf 7 juillet 1940 : voir ci-dessous).
Marié à Marie Erica Hahnemann — sœur de l'épouse du directeur des affaires politiques et administratives à Saïgon, Guillaume Striedter. Dont : *Eliane* Odette (Deauville, 19 nov. 1929-Le Havre, 12 déc. 2009), *Nicole* Geneviève (Haïphong, 22 septembre 1933) et Odile.

Le yen a éprouvé à la fois le contrecoup des événements politiques et celui de la crise économique intérieure particulièrement aiguë qui a sévi sur le Japon. En fin d'année, le cours du change de cette monnaie était tombé aux 2/5 de sa parité or, abandonnée au cours du dernier trimestre de l'année 1931 ; mais, malgré ce mouvement de l'unité monétaire, les prix intérieurs du Japon en 1932, décomptés en monnaie locale, ne se sont pas modifiés et même, à certains moments, des fléchissements ont été signalés sur divers articles.

Grâce aux précautions que la société a pu prendre avant l'abandon de l'étalon or par le gouvernement japonais, elle n'a eu à souffrir, au cours du premier semestre, que d'une limitation de ses livraisons, mais dans la deuxième partie de l'année, le montant global de ses recettes s'est en outre trouvé lourdement affecté par les abattements massifs qu'elle a dû consentir dans ses cotations, pour adapter celles-ci aux possibilités économiques d'une clientèle qu'il paraissait sage de conserver.

La colonie, également éprouvée par le développement de la crise mondiale, et subissant, de plus, la répercussion d'un resserrement budgétaire nécessaire, a dû restreindre considérablement ses dépenses et, partant, entre autres, ses consommations en matières premières.

Cette restriction importante des besoins de la colonie a retenu l'attention des dirigeants de diverses exploitations houillères et les préoccupations ressenties par eux, à divers titres, en présence des perspectives d'un marché aussi troublé ont certainement contribué à faciliter la bonne fin des négociations pour une concentration des entreprises houillères exploitant en Indochine,

Les efforts ont été poursuivis en vue d'étendre les débouchés des anthracites sur de nouvelles régions, en introduisant, en particulier, les criblés de choix sur des marchés où ils n'avaient pas encore paru précédemment.

C'est ainsi que l'entreprise a réussi à établir un courant d'échanges sur une échelle modeste, il est vrai, avec les divers ports de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Parallèlement, un premier chargement, envoyé sur la côte est, avait été spécialement apprécié par la clientèle de la région de Boston.

Malheureusement, l'institution au cours de l'été 1932 par tes assemblées législatives américaines d'un droit d'accise de 2 dollars 24 par tonne de 1,016 kilos est venue interdire pratiquement l'entrée aux États-Unis des combustibles en provenance de territoires des nations qui, comme la nôtre, ne trouvent pas, dans les dispositions de leurs accords commerciaux avec les États-Unis, les clauses d'exemption dont bénéficient, à l'égard de ce droit d'accise, d'autres pays européens exportateurs de houille.

Par contre, la société a eu la satisfaction de voir notablement progresser le tonnage de ses livraisons à destination de la France, et elle a vivement apprécié la continuité et l'efficacité de l'action commerciale conduite par MM. Worms et C^{ie} en vue d'obtenir cet heureux résultat.

Buvard publicitaire



Coll. Olivier Galand
Les 2 merveilles de l'Indochine
Le palais d'Angkor
merveille de l'architecture
L'anthracite de Hongay
merveille naturelle
exclusivité Worms
Achetez un produit colonial français 8.200 calories… et pas d'ennuis !
Quelle que soit la taille de votre appareil, brûlez du Hongay. Il fera merveille
Mayeux Paris

Il est arrivé en France 31.500 tonnes en 1932 contre 14.650 tonnes en 1931 et la société a bon espoir de pouvoir expédier, au cours de l'année 1933, un tonnage qui approchera de 60.000 tonnes.

Des menaces de complications douanières avec les différents pays où l'entreprise trouve une importante clientèle ont été fréquemment l'objet de ses préoccupations. Il est, en effet, d'une nécessité vitale pour l'Indochine dont la prospérité et la capacité d'achat en France sont fondées sur l'exportation de ses matières premières extractives ou agricoles de suivre une politique économique qui tienne compte des débouchés qu'elle trouve naturellement et en premier lieu pour ces produits chez ses voisins,

C'est cette doctrine qu'a consacrée l'arrangement commercial heureusement conclu en mai 1932 le gouvernement français et le gouvernement japonais. Il faut souhaiter qu'elle conduise également à. la conclusion prochaine d'un accord analogue avec le gouvernement de la Chine, en vue de faire entrer définitivement en vigueur le projet de traité commercial entre la Chine et l'Indochine paraphé dès 1930.

La société éprouve dès à présent la conséquence fâcheuse du retard apporté à liquider cette importante question. Le gouvernement de Nankin, en effet, par une réaction que facilitent souvent les négociations de trop longue durée, vient de décréter le doublement de ses droits de douane, portant ainsi le montant de la taxe totale qui frappe les menus fins d'anthracite à leur entrée en Chine à un chiffre voisin de la valeur de vente Fob, actuellement pratiquée, pour ces produits, par certaines exploitations du Tonkin, La sollicitude et le soin que le gouvernement général de l'Indochine et nos représentants diplomatiques en Chine ont constamment apportés à la défense des intérêts économiques majeurs de la colonie font espérer que cette entrave nouvelle et grave à l'exportation ne sera que de faible durée et qu'une solution interviendra prochainement, permettant à la société de maintenir sa position sur l'important marché chinois des anthracites.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1932 ont fait ressortir un bénéfice net, obtenu après dotation de 8.250.376 francs aux amortissements et provisions, de 11.411.886 francs contre 19 millions 817.546 francs pour 1931.

L'assemblée du 28 juin, qui a approuvé les comptes de cet exercice, a fixé le dividende à 70 francs net contre 120 francs pour l'année précédente.

Il a été reporté à nouveau 1.771.577 francs.

Le rapport du conseil expose que l'extraction brute a atteint, en 1932, le même chiffre qu'en 1931 : 1.147.000 tonnes laissant, déduction faite des déchets de triage et lavage, un tonnage net de 1 million 116.000 tonnes. Il a été vendu ou consommé 1.069.000 tonnes en 1932, contre 1 million 149.000 en 1931, et fabriqué 98.000 tonnes d'agglomérés contre 133.000 sur lesquels il a été vendu ou consommé 82.000 tonnes contre 131.000.

Cette dernière diminution est symptomatique du resserrement de consommation de la colonie, sur le territoire de laquelle l'entreprise vend la presque totalité de ses agglomérés, notamment pour les besoins du chemin de fer.

Le succès de ses ventes en France l'a amenée, dans la conduite de ses exploitations, à faire un effort tout particulier sur les centres du groupe Est de son domaine minier Mong-Dzuong et Campha, où se trouvent en quantité particulièrement abondante les qualités propres à ce nouveau marché.

Prenant en considération le niveau de production auquel le resserrement des divers marchés oblige, les Charbonnages du Tonkin ont trouvé avantage à concentrer leur exploitation en réduisant le nombre de leurs centres en activité ; en conséquence, ils ont pris, dès la fin de l'année dernière, les dispositions nécessaires pour arrêter totalement l'exploitation sur les divers chantiers du centre de Raymond-Ferrant. Ils espèrent d'ailleurs que cette suspension d'activité pourra n'être que provisoire.

*
* *

Dans le rapport qui était présenté à l'assemblée extraordinaire, laquelle n'a approuvé qu'ultérieurement, le quorum n'ayant pas été atteint le jour de l'assemblée ordinaire, les accords qui lui étaient proposés, le conseil exposait les raisons qui l'ont amené à envisager les opérations d'absorption, par voie de fusion, des Anthracites, du Tonkin et de la société du Domaine de Kébao

L'incorporation du domaine minier de ces deux sociétés apportera aux Charbonnages du Tonkin des réserves de charbon très importantes et qui peuvent ne pas être sans intérêt pour l'avenir. En outre, et surtout, le conseil a vu dans cette incorporation des avantages plus immédiats :

1° Aboutir à une sérieuse diminution des frais généraux par le groupement sous une même administration technique, administrative et financière de trois sociétés voisines et ayant le même objet ;

2° Être à même de pouvoir satisfaire de plus près à tous les besoins possibles de la clientèle. Le domaine minier de la société des Anthracites du Tonkin est un peu plus proche que le sien de divers centres consommateurs du moyen et du Haut-Tonkin, et ses produits peuvent y parvenir avec les moindres frais de transport, ce qui revêt une importance accrue avec la chute de prix des charbons en Indochine. Par ailleurs, tant la société des Anthracites du Tonkin que la société du Domaine de Kébao fournissent des produits de moindre qualité que celles des charbons de Hongay, dont le conseil a tenu à maintenir la réputation justifiée et incontestée. En raison de la crise qui se développe, depuis plus de trois ans, et qui sévit particulièrement en Extrême-Orient, une certaine clientèle a cru de son intérêt ou s'est vue contrainte, passant outre aux conditions de rendement, de s'adresser de plus en plus nombreuses aux combustibles de deuxième choix et, en conséquence, de bas prix. En disposant des produit des deux affaires dont le conseil a envisagé l'incorporation du domaine minier, la société sera à même, avec une gamme de produits plus étendue en qualité, de rester en contact avec tous les clients possibles, en pouvant offrir à chacun celui de ces produits que les circonstances du moment lui feront apparaître comme le mieux approprié à ses besoins et à ses possibilités ;

3° Accessoirement, la Société française des Charbonnages du Tonkin, dont les exploitations souterraines prennent une importance chaque jour plus grande, et dont les besoins en bois de mine augmentent chaque année, trouvera dans les forêts du Domaine de Kébao une grosse partie de l'appoint en poteaux de mine qu'elle doit actuellement chercher dans le commerce, et dont elle a, à certaines époques, d'assez grosses difficultés à s'approvisionner.

———————————

HONGAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1933)

Suicide. — La nommée Nguyên-thi-Tuyet, 27 ans troisième concubine du nommé Do-ngoc-Quang, entrepreneur, s'est suicidé en se pendant avec sa ceinture à la charpente de la maison de son mari.

Encore un de ces drames de la polygamie comme il y en a tant en ce pays, et dont la plupart restent ignorés.

———————————

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-décembre 1933)

Sont arrivés au Tonkin : MM. Marcheix, directeur général des Charbonnages du Tonkin.

———————————

Commissions de conciliation
Arrêté du 29 décembre 1933
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, p. 37)
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1934)

Sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1934, comme membres patrons et employés ou ouvriers français et indigènes :

……

2° de la commission de conciliation de Haïphong :

……

Dreyfus, ingénieur en chef à la Société des charbonnages du Tonkin, à Hongay, Quangyen, membres suppléants.

———————————

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1934)

Arrivées. — Sont arrivés vendredi matin à 11 heures par le *Claude-Chappe*.

Venant de Marseille : … Mme et M. Feitch [*sic*], de la Sté des Charbonnages ; … M. Delaygue.

———————————

Haïphong
MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1934)

Le mariage de M. Hennequin Maurice, ingénieur à la S. F. C. T., avec Mlle Marguerite Lecomte a eu lieu lundi 9 avril à 16 h 30.

Les témoins étaient : MM. Bonnevay, directeur de la Société des Charbonnages du Tonkin, et Paul Bernhard, directeur des Distilleries.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

———————————

SULLY ET L'INDOCHINE
Réponse de BARBISIER [= CUCHEROUSSET] à NGU TU, de L'*Union Indochinoise*
(*L'Éveil de l'Indochine*, 20 mai 1934)

[…] Vous parlez, des gisements houillers du Tonkin. Vous dites que la Société des Charbonnages du Tonkin n'a fait qu'une bouchée de toutes ses rivales. Vous voulez dire de deux de ses rivales ! Mais savez-vous quelle était la situation financière de ces rivales ? Et si ce n'est pas plutôt un sauvetage de leurs actionnaires que la Société la plus solide a opéré ?

Grâce à ce sauvetage ces deux mines continueront à vivre et leurs deux mille ouvriers annamites à gagner de beaux salaires, cinq fois ce que gagne un ouvrier agricole. Ce sont des Français, administrateurs, directeurs, ingénieurs, employés, qui ont été sacrifiés dans cette fusion.

Quant au monopole, nous en sommes loin ; plusieurs mines appartiennent à des Annamites, qui semblent actuellement y bien faire leurs affaires. […]

———————————

Société française des charbonnages du Tonkin
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant, après diverses affectations et amortissements, par un bénéfice net de 11.308.955 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 1.771.577 francs.

Le dividende brut a été fixé à 84 francs 337 par action O et 17 fr. 289 par action P.

Un acompte de 30 fr. net ayant été unis en paiement le 1er mars 1934 sur le dividende des actions O, le solde sera mis en paiement le 1er septembre 1934, en même temps que la totalité du dividende des actions P.

Une somme de 1.842.750 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu MM. Raymond Ferrant et Henri Thelier. administrateurs sortants, et a donné quitus de sa gestion à la succession de M. Fernand de Carrère, administrateur décédé.

———————————

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU TONKIN

(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue le 28 juin sous la présidence de M. Thelier, a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice net de 11.308.955 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 1.771.577 fr., soit un total de 13.080.533 francs qui a été ainsi réparti : 11.237.783 francs comme dividende et 1.842.750 fr. à reporter à nouveau.

Le dividende a été fixé à 84 fr. 337 brut par action pour les actions O numérotées de 1 à 128.000 et, par voie de conséquence, à 17 fr. 289 par action P.

———————

Société française des Charbonnages du Tonkin

Assemblée ordinaire du 28 juin 1934

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 août 1934)

Séance ouverte sous la présidence de M. Thelier, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires : le Crédit industriel et Commerce, et M. Georges Mollet

M. Massenet remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

M. le président indique que 1.510 actionnaires, possédant ensemble 50.164 actions, sont présents ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATlON

La situation des marchés d'Extrême-Orient, Messieurs, sur lesquels nous écoulons la majeure partie de notre production ne s'est pas améliorée au cours de l'exercice 1933 dont nous venons vous rendre compte. Pour certains de ces marchés, nos prix de vente F.O.B. ont même encore sensiblement fléchi.

La nouvelle baisse des cours de l'argent métal, la dévaluation continue de la monnaie japonaise, l'établissement de droits de douane nouveaux en Chine en ont été les principales causes de l'abandon d'une partie de clientèle que nous trouvons à l'heure actuelle en Chine pourrait même se justifier si nous n'avions encore l'espoir de voir intervenir dans un avenir prochain, entre l'Indochine et la Chine un accord commercial amendant sérieusement les mesures douanières prises par le gouverneur de Nankin à l'égard de nos produits.

Nous vous avons déjà entretenus l'année dernière des négociations engagées à ce sujet. Ces négociations semblaient alors en bonne voie, mais, depuis, en octobre dernier. nous avons eu la déception de les voir suspendre brusquement, sans profit pour qui que ce soit, en raison de l'établissement en Chine d'une taxe sur les riz importés.

Enfin, les marchés des États-Unis et du Canada nous sont restés fermés en raison des mesures douanières prises par chacun de ces deux pays.

Nos envois d'anthracites sur France ont continué par contre à progresser : plus de 56.000 tonnes ont été déchargées en 1933 par les ports de Marseille, Bordeaux, Nantes et Rouen et nous tenons à ce sujet à renouveler ici nos remerciements à nos importateurs, MM. Worms et Cie, pour la collaboration commerciale très efficace qu'ils nous apportent en l'occurrence.

Il ne semble pas inutile de rappeler que la France, avant l'arrivée sur son territoire des anthracites du Tonkin, se trouvait entièrement tributaire — pour ses approvisionnements en combustibles de même catégorie — des ressources d'origine étrangères, en provenance notamment d'Angleterre et de Russie. La modification de cette situation est à l'avantage commun de la Métropole et de sa colonie et nos anthracites, devant lesquels des barrières douanières infranchissables se dressent de toutes parts à l'étranger comme nous venons de vous l'indiquer, nous semblent en droit d'obtenir par priorité, sur le territoire de la Métropole, la place légitime qui leur revient et qui doit leur. être assurée, notamment au moyen d'une limitation du volume des importations d'anthracites étrangers en provenance de pays à la monnaie dévaluée ou de pays soumis à un régime économique et politique permettant à leurs exploitations de vendre sans se soucier de leur prix de revient.

Nous comptons sur la vigilance des pouvoirs publics pour aider ainsi au développement normal entre le Tonkin et la Métropole d'un courant d'échanges qui. répond aux règles d'utilisation rationnelle de nos richesses coloniales, et qui contribue, non seulement à pouvoir les industries transformatrices de la Métropole d'importantes commandes, mais encore à renforcer sensiblement le trafic des lignes de transports maritimes desservant la colonie.

L'extension du domaine de la société

Avant d'aborder l'examen des conditions dans lesquelles s'est déroulée la marche de nos exploitations en 1933, nous vous rappelons que la fusion de la Société des anthracites du Tonkin avec notre société, s'est trouvée réalisée le 20 septembre dernier, date à laquelle elle fut sanctionnée par le vote d'une assemblée générale extraordinaire. Par application de la convention qui vous a été soumise à l'époque, l'effet de cette fusion a été au 1er janvier 1933, de sorte que les résultats d'exploitation — dont nous allons vous entretenir — font état de la production en provenance des mines de Maokhé antérieurement exploitées par la Société des anthracites du Tonkin.

La même assemblée du 20 septembre dernier a ratifié, sous une condition suspensive, l'apport à notre société du domaine et de l'actif industriel de la Société du Domaine de Kébao en liquidation. La condition suspensive dont il s'agit comportait l'obtention de l'agrément du gouvernement général de l'Indochine au transfert des droits et bénéfices attachés à l'acte de concession constitutif du Domaine de Kébao Cet agrément a été donné par une lettre de M. le Gouverneur général en date du 19 septembre 1933. Le conseil d'administration de votre société en a pris acte dans sa réunion du 10 octobre 1933 date à laquelle, par suite, nous sommes entrés en possession des biens apportés avec jouissance à compter du 1er janvier 1934.

EXPLOITATION

Production et ventes

À Hongay. — L'extraction brute a atteint, en 1933, le chiffre de 940.000 tonnes contre 1.147.000 en 1932, laissant — déduction faite des déchets de triage et de lavage — un tonnage net de 910.000 tonnes contre 1.116 000 l'année précédente, soit une réduction de 206.000 tonnes.

Nous avons vendu ou consommé 981.000 tonnes contre 1.069.000 en 1932, soit 88.000 tonnes de moins.

Nous avons fabriqué 74.000 tonnes d'agglomérés contre 98.000 tonnes en 1932.

Nous avons vendu ou consommé 68.000 tonnes contre 82.000 en 1932, soit 14.000 tonnes de moins.

Cette nouvelle diminution de nos ventes d'agglomérés, qui suit celle déjà constatée en 1932, est particulièrement symptomatique du resserrement de la consommation à la colonie où nous vendons la presque totalité de cette sorte de produits.

À Maokhé. — La production nette atteinte a été de 76.000 tonnes et le tonnage de combustibles vendus ou consommes s'est élevé à 70.000 tonnes.

Le succès de nos ventes en France nous a amenés à continuer l'effort tout particulier que nous avions poursuivi au cours de l'exercice antérieur sur les centres de Campha et de Mong-Dzuong, où nous trouvons plus spécialement les qualités demandées par le marché de France. Les méthodes d'exploitation sur ces centres et les quartiers exploités ont été déterminés en vue d'obtenir la plus grande proportion possible de gros criblés.

Sur la partie ouest de notre domaine, l'exploitation a été continuée sans qu'il y ait lieu à remarques particulières.

L'importance des tonnages en provenance des travaux souterrains s'est, à nouveau, accentuée : dans nos exploitations en régie, ces travaux ont fourni, en 1933, 43 de la production contre 27 % en 1932.

En vue d'améliorer le prix de revient, nous avons poursuivi, d'une façon générale, en 1933, la concentration des travaux déjà commencée en 1932 et cela dans la mesure compatible avec la production demandée.

Des compressions énergiques de personnel ont été apportées, qui ont permis de ramener les effectifs européens, dans la cours de l'année, de 102 à 104, tandis que se poursuivait avec succès la formation de nouveaux surveillants indigènes. Une quatrième série de cours d'instruction a été ouverte à la fin de l'année dernière. Au total, nos cadres indigènes comportaient à la fin de l'exercice :

Dans les services du fond :
2 conducteurs de travaux ;
11 surveillants titulaires ;
19 surveillants à l'essai ;
16 aide-surveillants.

Dans les services du jour :
4 surveillants. titulaires ;
6 surveillants à l'essai ;
4 aide-surveillants

Travaux neufs

Les travaux neufs de l'exercice ont entraîné les immobilisations suivantes (fr.) :

Immeubles	1.841.276 80
Port de Campha	28 953.80
Réseau ferré	901.824 00
Production et distribution d'énergie électrique	197.314 30
Matériel divers	917.720 60
Usine à agglomérés de Campha-Port	18.362 30
Travaux d'adduction d'eau	90.114 00

Frais d'installation	262.792.60

Immeubles. — Un immeuble à deux corps de bâtiment destiné à recevoir les services commerciaux a été acquis à Haïphong au début de l'exercice.

Une nouvelle infirmerie a été construite à Port-Courbet.

Un nouveau lot d'habitations pour indigènes, comprenant 47 logements pour familles. et 25 cases individuelles a été édifié.

Port de Campha. — Nous avons continué les remblaiements en arrière de notre quai. Au 31 décembre écoulé, il restait environ 70.000 mètres cubes de remblai à apporter pour compléter le terre-plein.

Réseau ferré. — Gares. — Les travaux de terrassement et les ouvrages d'art de la nouvelle ligne de Mong-Dzuong à Campha-Port ont été activement poussés et exécutés dans des conditions satisfaisantes. La voie à pu être livrée au trafic dans la première quinzaine du mois de mars de cette année. Elle sera électrifiée après que les tassements du sol achevés nous permettront d'effectuer le montage de la ligne de traction sur une assise définitivement stabilisée.

Concurremment à l'établissement de la ligne, nous avons aménagé la gare de Mong-Dzuong, où ont été édifiées des trémies en béton armé d'une capacité de 1.000 tonnes pour le chargement du charbon en wagons.

Le remaniement des voies de carreau de Campha-Port, destiné à améliorer la circulation, a été achevé. L'électrification des voies sur ce carreau et sur celui de Mong-Dzuong a été complétée.

Le réseau à vote d'un mètre a été entendu au centre d'Hatou jusqu'au nord du découvert ; de ce fait, on a pu supprimer dans ce centre tout le service du roulage à vapeur sur voie de 50 qui était plus onéreux.

Production et distribution d'énergie. — Le fonctionnement de nos divers ateliers et de nos services de production de distribution d'énergie a été assuré dans des conditions progressivement améliorées : notre centrale a fourni au cours de l'exercice 8.178.640 kWh contre 9.194.720 en 1932.

Diverses améliorations ont été réalisées dans nos installations. Les quatre alternateurs de notre centrale ont été munis de frettes amagnétiques. Cette modification nous à permis d'obtenir une sensible augmentation de la puissance utile des groupes.

Notre réseau de distribution s'est accru de divers tronçons de lignes à 3.000 V. nécessités par la mise en service de plusieurs installations nouvelles, notamment de postes, de pompage pour distribution d'eau.

Des extensions également ont été apportées à nos lignes à basse tension pour desservir les installations complémentaires des mines et un réseau d'éclairage plus étendu. Parallèlement, la puissance de plusieurs postes de transformation a dû être augmentée.

Matériel divers — Le développement de travaux en chantiers souterrains a rendu nécessaire l'accroissement de notre dotation en matériel ; plusieurs treuils, pompes, compresseurs, ventilateurs entraînés par moteurs électriques ont été de ce fait mis en service.

Usine d'agglomérés à Campha-Port. — Nous avons apporté quelques améliorations de détail à ces installations qui, actuellement, fonctionnement de façon satisfaisante.

Ateliers de criblage et de lavage. — Diverses modifications ont été réalisées au cours de l'année à notre criblage de Campha-Port. L'installation de repassage des charbons destinés notamment au marché de France a été mise en service.

Travaux d'adduction d'eau. — Le village de Mong-Dzuong était approvisionné d'eau de qualité médiocre et en quantité insuffisante.

Nous avons installé une station de pompage sur la rivière de Mong-Dzuong et monté, à partir de cette station, une canalisation de distribution avec réservoir de

charge. De l'eau potable, en toute saison, peut être ainsi distribuée dans le village en qualité répondant aux besoins.

D'autre part, nous avons construit un barrage à Luc-Song, à l'entrée d'un vallon voisin de Campha-Port, et établi une canalisation d'adduction qui permet d'alimenter en eau douce, à partir de ce barrage, les installations industrielles du port et notamment de réaliser le rinçage des charbons à la sortie des cribles, ce qui permet d'en améliorer la présentation.

Questions diverses. — Au début de l'exercice, nous avons transféré au Tonkin le siège de notre direction commerciale et installé pour nos services commerciaux des bureaux dans un immeuble d'Haïphong que nous avons acquis de la Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine [Minemet], et dont le prix a été réglé au moyen de fournitures de combustibles dont l'échelonnement s'est étendu jusque sur l'exercice en cours.

Le regroupement au Tonkin des deux directions technique et commerciale présente de très notables avantages et nous avons été heureux que les circonstances nous aient permis de réaliser cette opération sans aucune gêne pour notre trésorerie.

Nous avons retrouvé par ailleurs, la libre disposition de l'immeuble que nous possédons à Hong-Kong et qui servait de logement à notre directeur commercial. Cet immeuble à pu être loué dans de bonnes conditions.

Nos exploitations ont été assez éprouvées en octobre 1933 par un typhon, qui s'est déplacé suivant une marche assez différente de celle généralement suivie et a atteint une violence rare dans la région de Hongay. Malgré les précautions prises, notre matériel de transport maritime, en particulier, a subi d'assez sérieuses avaries et un certains nombre d'unités ont été coulées et perdues.

Questions financières et administratives

MM. les commissaires des comptes vous indiqueront — en vous soumettant l'analyse du bilan — les différences que présentent, par rapport à l'année dernière, les chiffres des postes de l'actif et du passif.

Nous vous signalerons simplement que l'augmentation du compte Concessions correspond au coût d'une transaction intervenue avec le titulaire d'un périmètre minier limitrophe de notre concession. Un échange de périmètres favorable à la conduite de notre exploitation dans la zone intéressée en fut la conclusion.

Nous croyons devoir vous exposer également, en quelques mois, les conditions dans lesquelles nous avons traduit dans nos écritures les opérations qui ont fait l'objet des conventions intervenues avec la Société des anthracites du Tonkin et la Société du Domaine de Kébao, en liquidation — conventions dont. les dispositions ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire de nos actionnaires du 10 septembre 1933.

Nous vous rappelons qu'aux termes de ces conventions, les actions O remises en rémunération des apports ont été décomptées au cours de 2.572 fr. 50, c'est-à-dire qu'elles ont été créées avec une prime de 2.322 fr. 50 par action.

Dans le bilan que nous vous proposons d'approuver, le montant de la prime sur l'ensemble des actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital de 1.523.000 francs a été également employé comme suit :

1° à constituer le plein de la réserve légale correspondant à la tranche du nouveau capital émis ;

(Suite)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 août 1934)

2° à amortir tous les frais d'actes et d'augmentation de capital se rattachant à la double opération réalisée ;

3° à amortir à 1 franc dans les apports respectifs l'ensemble des biens immobiliers, du mobilier, du matériel et de l'outillage en service ; nous n'avons ainsi conservé à notre actif et à leur valeur réelle que les postes correspondant à la partie, en somme mobilisable, des actifs incorporés, soit Approvisionnements, Débiteurs divers et Disponibilités ;

4° à contribuer à l'amortissement des stocks de combustibles repris aux mines de Maokhé ou reprendre aux Mines de Kébao en vue de ramener leur valeur d'inventaire à celle qui découlera, pour les stocks de nos anciennes concessions, de l'application des amortissements que nous vous proposons ci-après ;

5° à contribuer, pour le solde, à renforcer nos provisions pour Travaux en prévision, et pour Fonds d'assurance, en considération de l'importance plus grande prise par notre domaine minier et notre actif industriel.

Nous avons pensé que cette présentation, en maintenant à notre bilan son cadre habituel, s'harmonisait avec les traditions de gestion prudente dont, avec votre approbation, nous nous sommes toujours inspirés.

Nous vous avons déjà signalés qu'au début de l'automne dernier, un typhon nous avait occasionné des dégâts assez importants. Une évaluation a été faite des frais nécessaires à la remise en état et au remplacement des matériels et installations avariés ou perdus.

Le montant de ces frais a été imputé sur le fonds d'assurance constitué à l'effet de couvrir les conséquences des sinistres. Une partie des dégâts se trouvait déjà réparée à la fin de l'exercice ; la provision afférente à ceux des travaux qui restaient à effectuer au même titre a été portée au crédit de la provision pour Travaux en prévision. afin qu'il puisse en être fait usage en temps utile.

Vous noterez au bilan l'inscription d'une provision pour « Fluctuation des changes ». Nous vous proposons ce nouvel intitulé pour recevoir le solde de la provision créée en 1929 en vue de couvrir les répercussions éventuelles de la dévalorisation de la monnaie indochinoise qui était alors en question. Le solde de cette provision est devenu sans emploi, la valeur de la piastre ayant été stabilisée par rapport à celle du franc, et une commission monétaire, récemment constituée, ayant conclu au maintien de cette stabilisation. Toutefois, dans la situation actuelle, il apparaît d'élémentaire prudence d'affecter ce solde à la couverture des risques que comportent, pour nos recettes à l'exportation, les fluctuations de change affectant les monnaies des divers pays avec les ressortissants desquels nous sommes amenés à contracter dans des monnaies autres que la piastre et le franc.

Nous pensons que vous serez d'accord avec nous pour faire figurer cette provision dans un poste spécial et sous ce nouveau libellé « Provision pour fluctuation des changes » que nous vous proposons.

Le portefeuille-titres

Notre portefeuille-titres n'a subi que des modifications peu importantes dans sa composition.

Nous avons racheté 175 parts de notre filiale, la Société des Charbons et Agglomérés de Haïphong, aux deux firmes qui ont contribué avec nous à la constitution de cette société dont l'objet était de poursuivre l'exploitation de la fabrique d'agglomérés connue sous le nom des Établissements Briffaud, et dont notre société s'est rendue acquéreur en l'année 1930 en vue d'éviter une concurrence dangereuse pour ses propres fabrications.

La Société anonyme de Constructions mécaniques, de Haïphong, dans laquelle nous sommes intéressés, a achevé en 1933 la réorganisation du fonctionnement de ses services pour les adapter aux possibilités de la situation économique et de l'état du

marché en Indochine. Les résultats obtenus ont entièrement répondu à l'attente des dirigeants de cette société et consacré l'efficacité des dispositions prises. En conséquence, et pour obtenir l'assainissement immédiat et définitif de son bilan, le conseil d'administration de cette société a réuni les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, le 29 décembre dernier, pour leur proposer d'amortir les pertes cumulées des exercices antérieurs, en ramenant le capital de 850.000 piastres à 637.500 piastres par une réduction du nominal des actions de 100 piastres à 75 piastres. Cette proposition a été ratifiée par l'assemblée susvisée. Les résultats d'ores et déjà annoncés pour l'exercice 1933 permettent de penser que la société est entrée en période bénéficiaire.

Dans l'évaluation des éléments du portefeuille-titres nous avons fait état pour des valeurs cotées, des cours pratiqués au 31 décembre 1933 toutes les fois où ces cours étaient inférieurs à la valeur d'inventaire précédente du titre. Pour les valeurs non cotées, nous avons procédé à une évaluation prudente qui paraît ne pas devoir laisser d'aléas pour l'avenir. Sur ces bases, nous sommes conduits à vous proposer de prélever, sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre dernier, une somme de 514.346 fr. 81 pour permettre — par l'application de l'amortissement correspondant — d'inscrire le portefeuille-titres à votre actif au chiffre de 1.678.120 fr. 40.

Résultats de l'exercice

Le chiffre des bénéfices de vente ressort au crédit du compte « Profits et Pertes » à 23.298.884 fr. 64 contre 24.2S6.982 fr. 12 en 1932.

Le montant des intérêts et loyers divers est en augmentation sur le chiffre correspondant de l'année précédente, tandis que l'ensemble des charges groupées sous les postes « Frais généraux », « Enregistrement », « Redevances », « Prévoyance et Institutions sociales » se trouve en légère diminution.

En définitive, le solde disponible de l'exercice 1933, avant tout prélèvement et amortissement, s'élève à 19 453.512 fr. 25 contre 19.852.264 fr. 49 en 1932.

Ce résultat obtenu malgré la diminution très sensible de la production et des ventes en 1933 fait le plus grand honneur à notre directeur général ainsi qu'à nos directeurs et ingénieurs qui ont su prendre en temps utile, avec le concours dévouée de tout le personnel, les mesures rigoureuses nécessaires pour adapter de plus en plus complètement dans une économie rigide l'organisation et la marche de nos exploitations aux difficultés du moment.

Devant la dépression générale des prix et l'incertitude où nous restons sur leurs mouvements ultérieurs, nous croyons devoir persévérer dans l'observation des règles de prudence que nous pouvons nous féliciter d'avoir toujours et fidèlement pratiqués jusqu'ici. En conséquence, il nous apparaît opportun de procéder tout d'abord et encore cette année à une révision des prix d'inventaire de nos stocks de combustibles et de matières premières, qui appelle, pour l'amortissement jugé nécessaire, un prélèvement de 3.317.860 francs 13 sur les résultats de l'exercice.

Sur l'ensemble de nos immobilisations comprenant nos installations, immeubles, matériel divers frais d'installation, nous vous proposons d'amortir, suivant nos bases habituelles, 3.212 349 fr. 57. En raison des risques plus étendus que comporte l'accroissement de nos matériels et de nos approvisionnements, nous avons prévu une dotation supplémentaire de 750.000 fr. de notre fonds d'assurance.

Pour des considérations du même ordre, nous croyons sage enfin d'augmenter de 350.000 francs la provision pour « Travaux en prévision ».

Le dividende

Ces prélèvements effectués, le solde du compte « Profits et pertes » fait ressortir un bénéfice net de 11.308.955 fr. 74, auquel il y a lieu d'ajouter le report de l'année précédente, soit 1.771.577 fr. 45, ensemble : 13.080 533 francs 19 et nous vous

proposons de fixer à 11.237.783 fr. le montant brut du dividende à revenir à chaque action ordinaire ; ce qui — dans l'état présent des dispositions fiscales — correspond à des dividendes, nets de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, de 70 fr. par action « 0 » et 14 fr. 35 par action « P ».

Conformément aux dispositions des actes d'apport les nouvelles actions « O », créées à l'occasion de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice, ne prennent pas part à cette répartition qui ne concerne par conséquent que les 128.000 actions « O » du capital ancien ainsi que les actions « P ».

Cette distribution permettrait un report à nouveau de 1.842.750 fr. 07.

Questions à l'ordre du jour

Depuis votre dernière réunion, nous avons eu la douleur de perdre un de nos plus anciens collègues, M. Fernand de Carrère. Sa longue expérience de nos affaires, son jugement sûr, ses qualités de cœur et de caractère nous rendaient très précieuse sa fidèle collaboration et vous vous associerez certainement à l'hommage ému que nous adressons à sa mémoire.

Nous vous proposons de donner à sa succession *quitus* de sa gestion d'administrateur.

Les pouvoirs de MM. Ferrant et Thelier, administrateurs, viennent à expiration cette année. Aux termes des l'article 1er des statuts, ces messieurs sont rééligibles et nous vous proposons de leur renouveler leur mandat pour une période de six ans.

Vous avez également à nommer les commissaires chargés de procéder à l'examen des comptes de l'exercice 1934 et de préparer le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 18 juillet 1867. Nous devons vous informer que, malgré notre insistance, M. Henri Desbordes nous a fait connaître qu'en raison de son état de santé, il déclinait définitivement tout renouvellement éventuel du mandat qu'il remplissait depuis de si nombreuses années avec une compétence particulièrement appréciée.

Nous vous rappelions, par ailleurs, que votre commissaire, M. [André] Goüin [44], est rééligible.

Nous vous proposons de maintenir sans changement la rémunération allouée aux commissaires.

Nous vous prions de bien vouloir renouveler à vos administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Durant l'exercice écoulé, il n'a été traité avec les sociétés ayant des administrateurs communs avec la nôtre que des opérations courantes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Concession et mines	4.981.285 60
Port de Campha et installations diverses	28.844.176 35
Matériel, immeubles et divers	12.656 166 35

[44] André Goüin (1879-1948), fils de Louis Goüin, administrateur de la Cie parisienne d'énergie électrique (CPDE) et petit-fils d'Eugène Goüin, ancien président de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1895-1909) et ancien administrateur de la Banque de l'Indochine (1889-1909). Il a épousé en 1921 Marcelle Luc, veuve de Jacques Papin, fille du banquier Albert Luc qui avait assuré la francisation du capital des Charbonnages du Tonkin en 1895. André Goüin fut aussi administrateur de la Banque franco-polonaise, de la Banque des pays d'Europe centrale, des Chemins de fer de la région de Buenos-Aires et de la Compagnie franco-hébridaise. Six enfants dont Maddy, mariée à Jean Ariès, fils de José, le pdg de l'Union des mines.

Terrains et usines de Haïphong	2.536.120 90
Avance pour impôts sur nos actions	2 550.960 65
Valeurs en portefeuille	1.678.120 40
Marchandises expédiées par le siège social	289 75
Débiteurs divers au siège social	3.043.113 48
Débiteurs divers en Extrême-Orient	10.247.103 90
Fonds en caisse et dépôts en banque	12.424.871 59
Stocks de combustibles :	
Charbons à Hongay, Campha, Maokhé	5.617 863 72
Charbons japonais	432.996 70
Brais	990.010 20
Coke	586.780 20
Agglomérés	1.489.507 00
Marchandises et approvisionnements :	
Magasins à Hongay, Maokhé et Kébao	15.570.805 60
Total	103.459.172 78

PASSIF	
Capital actions	39.925.000 00
Réserve statutaire	3.992.500 00
Réserve pour fonds d'assurances	3.246.034 23
Réserve extraordinaire	16.000 000 00
Provision pour travaux en prévision	4.291.703 56
Provision pour fluctuation des changes	4.673.123 53
Coupons restant à payer sur actions	1.075.419 69
Obligations à rembourser	1.500 00
Créditeurs divers au siège social	5.831.433 28
Créditeurs divers en Extrême-Orient	11.341.925 30
Profits et pertes :	
Report antérieur	1.771 577 45
Bénéfice de l'exercice après amortissement	11.308.955 74
Total	103.459.172 78

COMPTE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	

Frais généraux Paris, Hongay, Hongkong, Haïphong, Shanghaï	2.999.767 59
Enregistrement, droit de timbre	112.496 00
Redevances au Protectorat :	
Exercice 1933 (payées au cours de l'année)	771 261 40
Exercice 1933 (à payer)	596.807 10
Prévoyance et Institutions sociales	529.449 45
Réserve pour fonds d'assurance	750.000 00
Provision pour travaux en prévision	350.000 00
Amortissements sur portefeuille	514.346 81
Amortissements sur immobilisations	3.212.349 57
Amortissements sur stocks	3.317.860 13
Solde créditeur	11.308.955 74
	24.483.29370
CRÉDIT	
Bénéfices sur ventes	23.298.884 64
Intérêts	613.196 57
Loyers et divers	571.212 58
	24 483.293 79

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT

Les deux rapports que vous venez d'entendre sont peut-être un peu longs, mais ils ont été établis avec le seul souci de vous donner tous les renseignements possibles à tous points de vue. Je pense donc que vous avez pu y trouvez toutes les indications de nature à vous intéresser. J'aborderai cependant une question posée par écrit par un actionnaire qui m'envoyait très aimablement son pouvoir. La question est la suivante : Autrefois, la Société publiait mensuellement les expéditions des mines. On a arrêté cette publication. Pourrait-on indiquer pourquoi ?

Les raisons de la suppression des publications des expéditions mensuelles

Comme cette question peut présenter de l'intérêt pour vous, je vais la traiter en quelques mots. Le fait est exact : nous avons arrêté cette publication volontairement, et ce dans l'intérêt des actionnaires. En effet, depuis deux ans surtout, des modifications profondes se sont produites en Extrême-Orient en ce qui concerne les expéditions de nos charbons. Ces modifications profondes proviennent uniquement de la cascade des changes.

Quand nos gros acheteurs étrangers d'Extrême-Orient nous commandent du charbon (acheteurs du Japon et de la Chine), il se pose pour eux, en dehors de la question du prix du charbon proprement dit, une autre question fort importante : c'est celle du change et il arrive alors ceci : nos gros acheteurs, qui ont des marchés roulant sur une

année, au lieu d'enlever le charbon dans des conditions normales, c'est-à-dire périodiquement, tous les mois par exemple, nous laissent en plan — si vous voulez bien me permettre cette expression — quelquefois pendant plusieurs mois.

Ils attendent que les changes leur soient favorables pour enlever le charbon, et nous avons alors des enlèvements massifs. Dans ces conditions, vous donner des indications mensuelles ne signifie plus rien, ou plutôt c'est donner lieu à des interprétations et à des jugements erronés sur la marche de l'affaire, ce qui peut avoir des conséquences désagréables pour les actionnaires. Je vous en donnerai un exemple : au mois de janvier, nos acheteurs du Japon ne nous ont pas enlevé un kilogramme de charbon ; puis, un mois après, ils nous ont enlevé vingt mille tonnes ! Nous croyons inutile de vous donner des renseignements sur lesquels certains pourraient s'appuyer à tort et c'est pour cette raison que nous avons supprimé ces publications mensuelles.

Des actionnaires ont-ils des questions poser ?

(Suite)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1er septembre 1934)

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — La vente d'anthracite augmente-t-elle ou est-elle stationnaire ?

M. le président. — Depuis le commencement de 1934, nos expéditions et nos ventes sont plutôt en diminution sur les premiers mois de l'année dernière. Pendant les cinq premiers mois de cette année, on nous a pris 416.271 tonnes de charbon. Mais je dois faire à ce propos une remarque analogue à celle que je présentais il y a quelques instants. Les chiffres que nous avons ne traduisent pas une situation moyenne normale en ce sens que nos marchés, passés avec tous nos acheteurs, sont sensiblement les mêmes que l'année dernière. Par conséquent, il est possible qu'au cours des mois qui vont venir, cette diminution soit compensée. Depuis le début de l'année, nous avons la sensation là-bas que nous sommes sur un palier. Nous sommes sur un palier bas, mais, enfin, c'est un palier.

C'est à nous préparer à pouvoir supporter des conditions très basses que toute notre exploitation s'est efforcée. Nous vous le disons dans le rapport. Nos directeurs et nos ingénieurs sont arrivés à des résultats très intéressants. En d'autres termes, malgré une diminution de production de 200.000 tonnes dans l'année et de 88.000 tonnes dans les ventes, nous arrivons à des résultats qui sont à peu de chose près les mêmes que ceux de l'année précédente.

Ces résultats, nous les devons aux efforts qui ont été faits constamment et auxquels nous nous préparions depuis près de deux ans en vue d'arriver à un abaissement du prix de revient en rapport avec celui des prix de vente. Il y a eu un gros effort à accomplir qui a porté ses fruits. Nous sommes en bonne situation pour profiter tout de suite de jours meilleurs.

Le marché chinois

Un deuxième actionnaire. — L'année dernière vous avez fait une allusion possible à beaucoup de ventes de charbon de moindre qualité, c'est-à-dire de charbons fournis par vous surtout en Chine, et tout à l'heure, vous nous avez parlé encore de ces ventes de charbons à la Chine. Ce ne serait qu'un apaisement pour moi, mais enfin je voudrais savoir ou vous en êtes avec la Chine ? D'après un renseignement que je viens d'avoir, il paraîtrait que la Chine recevrait en ce moment quantité de charbons venant du Japon, et à des prix…

M. le président. — Le Japon vend à des prix très bas.

Le deuxième actionnaire. — Kébao doit vous fournir plus facilement des charbons de deuxième qualité que vous vendez facilement aux Chinois. À l'heure actuelle, les vendez-vous facilement ?

M. le président. — Nous les vendons avec beaucoup de difficultés. Kébao vend surtout au Japon et les ventes de Kébao ne sont pas dans nos comptes. Vous savez — on vous l'a dit tout à l'heure — que nous ne prenons Kébao que valeur 1er janvier 1934.

Quand à la Chine, nous sommes surtout gênés par les droits de douane considérables, qui ne sont pas encore tombés. Si les droits de douane tombaient, cela faciliterait beaucoup les ventes.

Le deuxième actionnaire. — À quoi attribuez-vous la baisse du tonnages des ventes ?

M. le président. — Cette baisse provient de la difficulté des ventes en général et surtout en Chine.

L'écoulement des charbons indochinois en France

La France, heureusement, nous donne des consolations. Il y a certainement des consommateurs de charbon parmi vous qui utilisent le Hongay.

Une voix — Il est très bon.

M. le président. — J'en utilise aussi chez moi pour le chauffage central. Il est excellent.

Le deuxième actionnaire. — Je puis aussi donner quelques indications à ce sujet. J'ai fait des essais avec huit sortes de charbons, notamment du Dong-Trieu et du Hongay. J'ai comparé les résultats de ces essais. J'ai utilisé du charbon du Pays de Galles que j'ai payé plus de 5 00 francs. Les résultats que j'ai obtenus son très nets. Avec les noix Hongay, dans les appareils du chauffage « Classic », j'ai pu arriver — je vous donne les indications en degrés, c'est plus simple, — à avoir 60° à 8 heures du soir et à 8 heures du matin. Jamais aucun autre charbon ne me donnera cela, sans mâchefer, sans poussier. C'est le meilleur rendement possible. Si j'insiste, ce n'est pas du tout dans mon intérêt personnel, vous le pensez bien. Mais je voudrais dire (quelques personnes ne le trouveront peut-être pas bien de ma part), que la Société Worms, je le dis franchement, a des difficultés pour vendre son charbon dans certaines maisons. Pourquoi ? Ils ont essayé de faire de la réclame pour le charbon de Hongay. C'est le charbon qui donne le moins de soufre et le plus de calories. La maison Worms vend des quantités de charbon de Hongay que nous trouvons dans le commerce sous la rubrique « anglais ». Dong-Trieu fait bien de la publicité. Je me demande si ce ne serait pas le moment d'en faire aussi.

M. le président. — C'est à la maison Worms de faire cette publicité. Nous aurions des difficultés, pour des raisons fiscales. La Maison Worms en fait même par le canal de tous ses distributeurs, de tous ses marchands de charbon.

Un charbon donnant toute satisfaction aux usagers

Le deuxième actionnaire. — Nous avons là un charbon de très bonne qualité ; il ne faut pas craindre de le répéter.

M. le président. — M. le Directeur général vient de me confirmer que la maison Worms fait de la publicité et qu'elle va faire passer dans Paris un film documentaire. Ce film fera connaître notre charbon au public.

Une voix. — Très bien, très bien.

M. le président. — Vous voyez donc que l'on s'en occupe.

Le deuxième actionnaire. — La cargaison de juillet est déjà complètement vendue.

Un troisième actionnaire. — J'en consomme environ deux cents tonnes, et j'en suis très content.

M. le président. — Tout le monde en est satisfait. Il faut, bien entendu, tenir compte de l'appareil que l'on emploie. Du moment que l'on connaît la classification de charbon que l'on doit employer, les résultats obtenus sont excellents.

Le troisième actionnaire. — Il est parfait.

Un quatrième actionnaire. — Il faudrait le vendre plus cher, en somme.

Un cinquième actionnaire. — Combien la Société peut-elle expédier de Hongay ?

M. le président, — Sur France ?

Le cinquième actionnaire. — Sur France.

M. le président. — Cette année, cinquante à soixante mille tonnes ont été expédiées ; en 1934, on arrivera vraisemblablement à 85.000 tonnes. Chaque année, nous montons progressivement car nous ne voulons pas gâcher notre gisement.

Le deuxième actionnaire. — Il y en a beaucoup.

M. le président. — Oui, mais nous ne pouvons pas expédier en France n'importe quel charbon : il faut que nous le choisissions.

La réserve d'assurance

Un sixième actionnaire. — Dans un autre ordre d'idées, je voudrais demander un renseignement : avons-nous intérêt à conserver notre provision pour réserve d'assurance, plutôt que de payer des primes ?

M. le président. — Oui, nous avons intérêt à nous assurer nous-mêmes, certainement. Un typhon peut passer et un long temps s'écouler avant qu'un autre survienne : trois, cinq, dix ans peut-être. Cette année, nous avons eu un typhon exceptionnel, en ce sens qu'on n'en avait jamais vu d'aussi brutal, d'aussi violent dans la région d'Hongay.

La valeur intrinsèque du titre

Un septième actionnaire. — Monsieur le président, quelle est valeur intrinsèque de l'action ? Je vois que pour les contrats avec Maokhé et Kébao vous l'avez estimée 2.572 francs.

M. le président. — Ce n'est pas cela. Pour cette évaluation, nous avons pris le cours moyen d'un mois à la Bourse. Cela n'a rien à voir avec la valeur intrinsèque, qui est très difficile à calculer. On a pris, si je ne me trompe, le cours moyen d'avril 1933. Ceci pour que l'enregistrement ne puisse venir discuter.

Les travaux neufs

Le deuxième actionnaire. — Pour les immeubles, je lis 771.000 francs l'année dernière, et 841.000 francs cette année.

M. le président. — Comme amortissements ?

Le deuxième actionnaire — Non, travaux neufs. Avez-vous une échelle à nous indiquer pour les années suivantes ? Ce poste va en augmentant. L'an passé, vous aviez dit, je crois, que les constructions allaient être terminées, et qu'à part quelques petits travaux, il n'y aurait plus grand-chose à faire.

M. le président. — En 1932, il y a eu la voie ferrée à construire et en 1933 l'immeuble d'Haïphong à acheter pour y installer nos services commerciaux.

Nous faisons le minimum mais cependant le nécessaire pour rester en parfait état.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

……

Deuxième résolution

L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, réélit MM. Raymond Ferrant et Henri Thelier, administrateurs pour six ans. Elle donne aux ayants droit de M. Fernand de Carrère, administrateur décédé, *quitus* définitif de sa gestion.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des articles 30 et 31 des statuts, l'assemblée générale nomme MM. André Goüin et Georges de Villepin [45] commissaires des comptes pour l'année 1934, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe le montant de la rémunération allouée à chacun d'eux au même chiffre que précédemment. […]

———————

Légion d'honneur
Promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1934)
(*Le Journal officiel de la République française*, 26 octobre 1934)

OFFICIERS

Marcheix (Laurent-*Antonin*-Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées en congé hors cadres. Chevalier du 22 avril 1917. Directeur d'une importante société de charbonnages au Tonkin.

———————

Le domaine houiller indochinois
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 octobre 1934)

La Vie financière a publié récemment une série d'études sur nos ressources coloniales. Nous détachons à l'intention de nos lecteurs, celle particulièrement intéressante, concernant le domaine houiller indochinois.

La Société des Charbonnages du Tonkin a récemment absorbé deux autres sociétés d'exploitation du bassin anthracifère de Hon-gay-Dong-Trieu : la Société des anthracites du Tonkin et la Société du Domaine de Kébao. On a laissé entendre qu'il s'agissait d'une simple fusion des trois sociétés, mais pour qui connaît la différence d'ampleur des entreprises en présence, seul le mot absorption satisfait.

La Société des Charbonnages du Tonkin est la plus ancienne des exploitations houillères d'Indochine puisqu'elle date de 1888 et a, en quelque sorte, succédé sur les rives de la baie d'Along aux judicieuses prospection de la mission Sarran. Précédemment, quelques travaux superficiels y avaient été pratiqués par les Chinois, qui y remplissaient de charbon quelques jonques, amenées de temps à autre de Hong-kong.

Cette société est actuellement propriétaire, sol et sous-sol, de la concession de Hongay qui, avec ses 22.000 hectares d'étendue, jouit d'une situation doublement privilégiée dans toute la formation charbonneuse. Elle est placée aux bords de la mer et le charbon y existe à fleur de terre en masses puissantes inconnues ailleurs. Il faut avoir vu les sièges de Cam-Pha, Ha-Tou, Ha-Lam en ne citant que les principaux, avec leurs gradins à ciel ouvert qui s'étagent sur plus de cent mètres de hauteur, pour se rendre compte des richesses fabuleuses que possèdent les Charbonnages du Tonkin et des bas prix de revient qu'ils doivent fatalement obtenir.

Jusqu'à présent, les travaux souterrain n'ont pas été nécessaires dans la plupart des points attaqués et assure-t-on la majeure partie de la production par les travaux de carrière ; cette production a cependant atteint 1.400.000 tonnes en 1928, représentant à peu près les deux tiers de l'ensemble indochinois ; depuis lors, la crise économique mondiale a resserré les débouchés et amené une sensible régression ; sans cela, c'est

---

[45] Georges de Villepin (1880-1966), marié en 1918 à Henriette Ferlin (1894-1987). Parent très éloigné du Premier ministre de Chirac.

près de 2 millions de tonnes annuelles que, normalement, ce gîte devrait produire sans aucune difficulté.

Les sociétés absorbés ne sont pas du même ordre. La Société des anthracites du Tonkin*, de création relativement récente, exploitait l'ancienne mine de Mao-Khé, à laquelle elle avait joint celle de Trang-Bach ; c'était l'ancienne propriété minière de feu A. R. Marty (concessions Édouard et Bon Espoir) à laquelle on avait ajouté la concession Schœdelin portant ainsi la superficie totale à 2.500 hectares.

Ces concessions formaient un ensemble fort intéressant, mais qu'on ne pouvait raisonnablement mettre en parallèle, surtout comme importance, avec le gîte de Hongay ; il était situé déjà fort avant dans les terres et desservi par des rivières à navigation difficile ; de plus, il ne renfermait que des couches relativement minces, ne dépassant que rarement 2 mètres de puissance. Aussi y avait-on pratiqué déjà depuis longtemps des travaux miniers rationnels. La production annuelle atteignait 200.000 tonnes depuis plusieurs exercices et on admettait généralement qu'un bel avenir était assuré à cette entreprise.

La Société du Domaine de Kébao* était propriétaire, tant en surface qu'en tréfonds, de toute l'île de même nom, soit 20.000 hectares environ, mais quoique le gîte de charbon y fut très anciennement connu, on ne l'avait pas doté d'une organisation minière digne de ce nom. On y avait travaillé à la mode indigène, en grattant dans toute la zone superficielle sans aucun souci de l'avenir ; aussi était on arrivé péniblement à une extraction moyenne annuelle de 50.000 tonnes, et encore les charbons étaient-ils de qualité très médiocre, exigeant un gros travail d'épuration avant d'être livrés à la consommation.

Il faut ajouter que l'île de Kébao, par sa configuration montagneuse et son sol schisteux, se prête admirablement à l'exploitation forestière ; l'ancienne société s'est d'ailleurs beaucoup plus préoccupé jadis de la forêt que la mine.

Cette dissemblance si marquée entre les deux entreprises de Kébao et de Mao-Khé semble justifier pleinement l'accaparement de la première par la riche Société de Hongay, mais l'absorption de la société des Anthracites du Tonkin s'explique plus difficilement. Surtout si, en plus, on fait entrer en ligne de compte les positions géographiques respectives : les deux concessions de Hongay et de Kébao sont limitrophes, séparées seulement par le canal maritime de Cam-Pha, tandis qu'entre Hongay et le fief de la Société des anthracites du Tonkin*, c'est une distance d'au moins 60 kilomètres, sans aucune liaison facile.

*
* *

Les assemblées de la Société des Charbonnages du Tonkin qui ont eu à s'occuper de cette question ont fait ressortir le but économique et d'intérêt général ainsi poursuivi. On réduisait les frais généraux de trois sociétés ayant même objet par leur groupement sous une même administration commerciale, technique et financière. On abaissait ainsi les prix de revient, gros obstacles actuels à l'écoulement des charbons indochinois sur le marché extrême-oriental, et, finalement, on devait ramener des années aussi prospères, que celles qui avaient précédé 1930.

Mais d'autres projets sont paraît-il à l'étude, qui permettent d'émettre quelques doutes sur les buts avoués et de voir dans ce groupement une tendance au trust des gîtes anthracifères tonkinois, car on parle fortement d'une absorption éventuelle, toujours par les mines de Hongay, de la Société des Charbonnages du Dong-Trieu.

Or celle-ci est la seule, à l'heure actuelle, qui en face de la société des Charbonnages du Tonkin, reste réellement productrice ; car, le bassin charbonnier a beau posséder, en dehors des groupements dont nous venons de parler, encore une trentaine de

concessions minières couvrant plus de 5.000 hectares, on sait pertinemment qu'elles ne peuvent avoir qu'un intérêt de deuxième plan.

*
* *

C'est tout différent pour la Société des Charbonnages du Dong-Trieu* : son domaine minier comprend dix concessions, soit 15.000 hectares environ, ayant déjà démontré des ressources considérables, d'une exploitation relativement facile, quoique totalement souterraine. Si, jusqu'à présent, sa production n'a jamais dépassé 200.000 tonnes annuelles, ce n'est pas à l'insuffisance de gîte qu'il faut l'attribuer mais bien à des défauts d'organisation qui, d'ailleurs, sont en train de disparaître les uns après les autres.

Outre ce gîte énorme, pratiquement aussi inépuisable que celui de Hongay, la zone du Dong-Trieu possède l'incontestable avantage de renfermer, dans son entier, la cuvette secondaire de Nam-Mao, satellite septentrional du grand bassin, caractérisée par des anthracites extrêmement durs et à teneur en cendre très basse Ce sont d'ailleurs ces caractéristiques qui ont permis aux produits tonkinois de se créer une place enviable sur le marché français à côté des charbons jusque-là sans rivaux du Pays de Galles et du Donetz.

On se rend compte par là du rôle qui semble dévolu dans l'avenir aux Charbonnages du Dong-Trieu et aussi des tentations, assez naturelles d'ailleurs, qui peuvent surgir à leur endroit, de la part d'un groupement qui possède déjà l'hégémonie incontestable.

(suite)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 novembre 1934)

En tout cas, il est dès maintenant permis pour les opérations réalisées, d'envisager les répercussions qu'elles pourront éventuellement avoir.

Pour Kébao, tout le monde est d'accord que, quoiqu'il arrive, les conséquences ne peuvent être fâcheuses. La Société des Charbonnages du Tonkin va certainement y développer intensément la production forestière, elle doit se préoccuper de ses besoins futurs en bois de soutènement pour les travaux souterrains qu'elle commence à aborder et en supposant la suspension, et même l'arrêt complet, de l'exploitation minière ; les populations de l'île n'en souffriront nullement car elles n'y participaient que d'une façon insignifiante.

Mais pour Mao-Khé et Trang-Bach, le problème ne se pose pas sous le même jour ; l'avenir est forcément emprisonné dans l'alternative de la poursuite des travaux ou de leur arrêt. En cas de continuation de l'exploitation de ces mines, comme par le passé, nous avouons ne pas saisir les bénéfices qui pourront résulter de leur entrée dans une entreprise plus puissante, moins lointaine et peu entraînée aux méthodes qu'il faut obligatoirement y appliquer ; nous voyons plutôt une augmentation des charges, comme il arrive toujours en pareil cas.

Si, au contraire, il y a fermeture des mines et que la Société des Charbonnages du Tonkin n'ait eu simplement pour but que de faire disparaître un concurrent gênant (cette opinion nous est communiquée par des personnels habitant présentement l'Indochine), c'est le pays tout entier qui en souffrira fatalement. La tendance au trust pour n'importe quelle marchandise, on ne l'a que trop vu ces dernières années, est toujours néfaste à la collectivité ; les intérêts particuliers en sont ordinairement amplement favorisés, mais c'est au détriment de l'intérêt général.

La région de Mao-Khé doit une partie de sa prospérité à ses mines ; elle possède aujourd'hui, dans ses divers villages, une main-d'œuvre minière d'élite qu'on ne

rencontre nulle part ailleurs. Or on connaît l'attachement de l'Annamite à son foyer et on peut en déduire que l'arrêt des mines serait à la fois l'anéantissement de cette corporation locale, fruit cependant de trente années de persévérance, et la ruine de cette zone tonkinoise devenue mi-industrielle et mi-agricole.

Devant cette éventualité, il est, semble-t-il du devoir des Pouvoirs publics d'intervenir pour qu'elle ne puisse se produire.

Le problème charbonnier indochinois ne peut pas être résolu par l'élimination de la concurrence locale et par le trust des gîtes. Ce serait trop simple et trop facile ; c'est une question beaucoup plus épineuse de prix de revient et d'échanges commerciaux. Il ne faut pas oublier que la cause principale de l'élimination des charbons tonkinois du marché d'Extrême-Orient réside dans le développement des mines chinoises et dans les bas prix qu'elles peuvent pratiquer.

La Chine, d'autre part, possède toutes les variétés de charbons, depuis les plus gras jusqu'aux anthracites, qui lui permettent le plus vaste champ d'action.

En Indochine, on ne persiste à ne vouloir exploiter industriellement que les charbons maigres et à délaisser sciemment les immenses réserves de houille grasse du bassin de Phu-Nho-Quan, dont l'exploitation cependant accroîtrait sérieusement nos possibilités de vente.

C'est pour cela, nous le répétons, que le problème charbonnier est autrement complexe que celui envisagé par chaque exploitant dans son fief et que seule une politique charbonnière pratiquée en haut lieu pourrait orienter l'ensemble dans le sens le plus favorable.

Il ne suffit pas, pour un pays, de posséder des ressources considérables de combustible, c'est bien le cas du Tonkin, il faut encore pratiquer l'extraction sous de bonnes conditions et arriver aux judicieux regroupements qui permettront le maximum d'écoulement.

Au Grand Conseil

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 novembre 1934)

Par arrêté du gouverneur général en date du 28 octobre 1934 sont désignés pour faire partie du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, session de 1934,

A. — En qualité de membres titulaires français :

[Antonin] Marcheix, directeur général de la Société française des Charbonnages du Tonkin.

AU GRAND CONSEIL

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 décembre 1934)

La discussion du budget annexe des chemins donne lieu à une intervention énergique de M. [Antonin] Marcheix [dir. des Charbonnages du Tonkin] répondant à une question de M. Labasthe tendant à savoir pour quelles raisons le charbon est utilisé par le Réseau Sud par préférence au bois de provenance locale. M. Marcheix, après avoir fourni les motifs techniques de cette modification, s'étonne que la personnalité de l'ingénieur qui l'a décidée ait été soupçonné d'intérêt.

Hanoï

La fête annuelle des anciens élèves de l'École polytechnique

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1934)

M. et M^me^ Dreyfus.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
770	Blanc (Julien)	Électricien Soc. frse Charbonnages du Tonkin	Campha-Port
876	Blondel (Fernand)	Ingénieur des Mines [SFCT]	En congé
1.217	Bonnevay (Marcel)	Directeur technique S. F. C. T.*	Hongay
1.096	Bontoux (Gustave)	Conducteur de travaux à la S.F.C.T.*	En congé
1.088	Castelli (Jean)	Surveillant des mines	Campha-Mine
312	Chapaz (Georges)	Magasinier S. F. C. T.	Hongay
945	Dugon (Louis)	Comptable S. F. C. T.	Campha-Mine
1.185	Filletroz (J.-B.)	Sous-chef de découvert S.F.C.T.	Campha-Mine
1.281	Hautier (Roger-Jean)	Ingénieur S. F. C. T.	Hongay
927	Henrys (Henri)	Agent de la S. F. C. T.	En congé
671	Lacoste (Edmond)	S. F. C. T.	Hongay
155	Le Poulain (Jean)	Capitaine au long cours	Hongay
802	Marcheix (Laurent)	Directeur général de la S. F. C. T.	Hongay
429	Novel (Marius)	Pilote	Campha-Port
186	Rey (Henri-Georges)	S. F. C. T.	Hongay
1.540	Ristérucci (Mathieu)	Société française des Charbonnages du Tonkin	Campha-Mine
783	Scour (Joseph)	Chef d'atelier S. F. C. T.	Hongay
1.522	Vozelle (Camille)	Mécanicien, Centrale électrique	Hongay
1.250	Wain (Robert)	Mécanicien à la S. F. C. T.	Hongay

NÉCROLOGIE
Fernand Monvoisin
(*Le Journal des débats*, 9 janvier 1935)

Nous apprenons la mort survenue après une longue et douloureuse maladie, de M. Fernand Monvoisin, vice-président de la Société générale de Crédit industriel et commercial. Les obsèques auront lieu le jeudi 10 courant, à 10 heures précises, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu de faire-part.

———————————

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

Le tribunal de commerce de Hanoï a déclaré les Charbonnages du Tonkin propriétaires de l'îlot de Cai-Da et de la concession Antonin en entier. La société d'Along et Dong-Dang a 24 heures pour évacuer la concession Antonin.

———————————

COCHINCHINE
Conseil colonial

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 avril 1935)

Suivant nos renseignements, le conseil colonial se réunira mercredi après midi pour procéder à l'élection des membres du bureau.

Sont désignés pour faire partie de la Commission des redevances minières prévue à l'article 5 du décret du 29 mai 1931 :

À cette Commission seront adjoints avec voix délibérative pour les objets visés à l'art. 5 précité : […]

MM. Bonnevay, directeur de la Société française des Charbonnages du Tonkin, représentant des exploitations de mines de combustibles. […]

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN

(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1935)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 27 juin, sous la présidence de M. Thelier, et a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1934 faisant apparaître, après amortissements un solde bénéficiaire net de millions 11.613.717 francs auquel vient s'ajouter le report antérieur de 1.812.750 fr., soit un montant disponible de 13.156.107 francs.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN

(*Le Temps*, 16 septembre 1935)

Sur les divers marchés d'exportation en Extrême-Orient, les prix de vente de cette entreprise ont été, en 1934, affectés par la persistance de la baisse en valeur or des monnaies locales et ont subi un nouveau fléchissement.

Au Japon, le yen s'est, en effet, déprécié à nouveau de plus de 10 % au cours de l'année 1934 et certains sacrifices de prix ont dû être faits pour y maintenir l'ampleur des expéditions.

Sur le marché chinois, les difficultés déjà rencontrées depuis 1933 se sont aggravées.

D'une part, la valeur du dollar chinois, liée à celle du métal argent, a subi une baisse profonde au cours du premier semestre, cette valeur touchant à son point bas vers le 1er mai 1934 avec un équivalent de 4 fr. 70 contre 5 fr. 50 à la fin de 1933 ; au cours du deuxième semestre, la valeur de la monnaie chinoise a bien marqué un mouvement de reprise consécutif à la hausse de l'argent métal provoquée par les achats américains ; mais, dès le mois d'octobre, le gouvernement de Nankin, soucieux de préserver ses réserves métalliques, a institué des droits divers sur l'exportation de l'argent, et des monnaies qui ont pratiquement dissocié le dollar chinois du métal argent et ont freiné

sa hausse ; de sorte qu'en fin d'année, l'équivalent en France du dollar chinois n'atteignait pas 5 fr. 30.

D'autre part, à ces difficultés d'ordre monétaire, sont venues s'ajouter en cours d'année des difficultés bien plus graves encore provenant d'un renforcement des mesures chinoises de protection douanière. Le conseil avait déjà souligné dans son rapport pour l'exercice 1933 combien était regrettable la suspension survenue fin 1933 des négociations commerciales engagées depuis 1930 entre la Chine et l'Indochine. Au début de juillet 1934, le gouvernement chinois, pour accentuer encore la sévérité des mesures qu'il avait prises en mai 1933, majora à nouveau de plus de 50 % les droits de douane déjà exorbitants qui frappaient les anthracites étrangers en portant ces droits à plus de 32 francs par tonne. Cette mesure, qui n'atteignait que les anthracites et ne frappait en conséquence que l'Indochine, seul pays importateur de cette catégorie de houille en Chine, a pesé durement sur les débouchés des Charbonnages du Tonkin en ce pays. Convaincue cependant qu'un jour proche viendrait où les deux parties reconnaîtraient la nécessité de mettre fin à une guerre douanière préjudiciable à leur économie, l'entreprise a eu la constante préoccupation de conserver une place, même réduite, sur ce marché chinois qu'elle ne pouvait se résoudre à tenir pour inévitablement compromis, et elle a consenti de lourds sacrifices pour que les acheteurs de Shanghaï et de Canton puissent continuer à offrir des combustibles Hongay sur leurs marchés respectifs et pour que la juste faveur dont jouissent ses produits ne disparaisse pas à la suite d'un défaut, même momentané, d'approvisionnements.

Les Charbonnages du Tonkin ont pu, au contraire, maintenir le volume de leurs ventes au Siam et en Malaisie et, après plusieurs années d'interruption, reprendre leurs ventes aux Philippines.

Sur les marchés indochinois, la clientèle, appréciant le souci constant de la qualité de ses produits, lui est restée fidèle.

Enfin les ventes en France se sont encore sensiblement développées (85.700 tonnes contre 63.500 tonnes en 1933).

Il est trop tôt pour donner un aperçu des probabilités de l'exercice en cours, et plus encore une idée des possibilités d'avenir.

Au Japon, depuis août 1934, la valeur du yen a marqué une certaine stabilité par rapport au franc, s'écartant peu du cours moyen de 4,50 ; dans ces conditions, l'entreprise a l'espoir que ses prix de vente au Japon marqueront une stabilité plus grande que dans le passé, et que le volume de ses ventes pourra y profiter de l'activité actuelle de l'industrie.

En Chine, les négociations commerciales enfin reprises activement à la fin de 1934 ont abouti le 4 mai dernier à la conclusion d'un accord.

Cet accord prévoit notamment une substantielle réduction des droits de douane sur les anthracites à leur entrée en Chine et permettra de conserver dans ce pays, le marché, si menacé de ces derniers temps.

À Hongay, l'extraction brute a atteint en 1934 le chiffre de 948.000 tonnes contre 940.000 en 1933, laissant — déduction faite des déchets de triage et de lavage — un tonnage net de 920.000 tonnes contre 910.000 l'année précédente.

Il a été vendu ou consommé 947.000 tonnes contre 981.000 tonnes en 1933, soit 34.000 tonnes en moins. Il a été fabriqué 62.000 tonnes d'agglomérés contre 74.000 tonnes en 1933 et il en a été vendu ou consommé 70.000 tonnes contre 68.000 tonnes en 1933.

À Maokhé, la production nette a été de 60.000 tonnes contre 70.000 tonnes en 1933, et le tonnage de combustibles vendus ou consommés s'est élevé à 74.000 tonnes contre 70.000 tonnes en 1933.

À Kébao, la production nette atteinte a été de 36.000 tonnes et le tonnage de combustibles vendus ou consommés s'est élevé à 32.000 tonnes.

L'activité des centres de production de Hongay a donc été, au cours de l'exercice passé, assez peu différente de ce qu'elle avait été au cours de l'exercice précédent.

À Maokhé, en revanche, cette activité a été volontairement restreinte pour permettre un allégement des stocks ; le tonnage a été fourni par un nombre progressivement réduit des chantiers. Les limites dans lesquelles cette production doit se tenir ne justifient plus, pour le moment, le développement des travaux en profondeur des quartiers destinés à être desservis par le puits dit de la direction. En conséquence, et pour éviter des charges d'exhaure et d'entretien hors de proportion avec le tonnage à extraire, ce puits a été désarmé après avoir été remblayé de façon à réserver l'avenir et à protéger les maçonneries de l'ouvrage contre l'action destructrice de la circulation des eaux.

À Kébao, les travaux d'exploitation ont été conduits de façon à activer le dépilage des quartiers préparés par l'ancienne société. Cet objectif atteint, l'entreprise se propose de concentrer l'exploitation dans un seul centre de production.

L'entreprise s'est attachée à valoriser ses produits par une meilleure présentation et à répondre plus particulièrement aux demandes de la clientèle que ses anthracites se sont créée en France.

Les méthodes d'exploitation ont été déterminées en vue d'obtenir la plus grande proportion possible de classés et un abaissement de la teneur en cendre dés menus ; des résultats substantiels ont été obtenus sur ces deux points.

Enfin, elle a eu le souci constant d'améliorer les prix de revient. À cet effet, elle a poursuivi avec profit la concentration des chantiers déjà commencée en 1932.

Les travaux neufs de l'exercice n'ont entraîné que 2.873.684 francs d'immobilisations.

Les bénéfices sur vente sont ressortis en 1934 à 20.743.031 francs contre 23.298.885 francs en 1933.

Cette diminution est une conséquence de la baisse générale des prix qui a affecté particulièrement la vente des agglomérés et qui s'est accentuée au cours du second semestre, pour les classés et menus exportés en Chine, sous l'effet des dispositions douanières que le gouvernement de ce pays avait mises en vigueur au début du mois de juillet 1934.

Déduction faite des frais généraux, et après attribution de 250.000 francs au fonds d'assurances, de 800.000 francs à la provision pour fluctuation des changes, de 3.284.154 francs aux amortissements sur immobilisations et de 2.083.066 francs à une réduction de la valeur d'inventaire des stocks, le solde créditeur est ressorti à 11.613.717 francs contre 11.308.955 francs en 1933, somme à laquelle est venu s'ajouter le report antérieur, soit 1.842.750 : au total, le solde disponible a donc été de 13.456.467 francs.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir approuvé les comptes tels qu'ils lui étaient présentés, a voté un dividende brut de 85 francs par action O et de 17 fr. 333 par action P. Le montant brut du dividende réparti pour 1933 ressortait à 84 fr. 33. il a été reporté à nouveau 1.614.235 francs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE des CHARBONNAGES DU TONKIN

Assemblée ordinaire du 27 juin 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 octobre 1935)

Assemblée présidée par M. Thelier, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, les

représentants de la Société générale de crédit industriel et commercial et de la Compagnie de Béthune.

M. Massenet remplit les fonctions de secrétaire.

57.003 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résultats de l'exercice 1934, Messieurs, dont nous venons vous rendre compte, ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'exercice précédent.

Conditions générales du marché en 1934

Sur nos divers marchés d'exportation en Extrême-Orient, nos prix de vente ont été affectés par la persistance de la baisse en valeur or des monnaies locales et ont subi un nouveau fléchissement.

Au Japon, le yen s'est, en effet, déprécié à nouveau de plus de 10 % au cours de l'année 1934 et nous avons dû nous imposer certains sacrifices de prix pour y maintenir l'ampleur de nos expéditions.

Sur le marché chinois, les difficultés déjà rencontrées depuis 1933 se sont aggravées :

D'une part, la valeur du dollar chinois, liée à celle du métal argent, a subi une. baisse profonde au cours du 1er semestre, cette valeur touchant à son point bas bers le 1er mai avec un équivalent de 4 fr. 70 contre 5 fr. 66 à la fin de 1933 ; au cours du 2e semestre, la valeur de la monnaie chinoise a bien marqué un mouvement de reprise consécutif à la hausse de l'argent-métal provoquée par les achats américains ; mais dès le mois d'octobre, le Gouvernement de Nankin, soucieux de préserver ses réserves. métalliques, a institué des droits divers sur l'exportation de l'argent et des monnaies qui ont pratiquement dissocié le dollar chinois du métal argent et ont freiné sa hausse ; de sorte qu'en fin d'année, l'équivalent en France du dollar chinois n'atteignait pas 5 fr. 30.

D'autre part, à. ces difficultés d'ordre monétaire, sont venues s'ajouter en cours d'année des. difficultés bien plus graves encore provenant d'un renforcement des mesures chinoises de protection douanière. En vous rendant compte l'an dernier des résultats de l'exercice 1933, nous vous avons dit combien était regrettable la suspension survenue fin 1933 des négociations commerciales engagées depuis 1930 entre la Chine et l'Indochine.

Au début de juillet 1934, le gouvernement chinois, pour accentuer encore la sévérité des mesures qu'il avait prises en mai 1933, majora à nouveau de plus de 50 %, les droits de douane déjà exorbitants qui frappaient des anthracites étrangers en portant ces droits à plus de 32 francs par tonne. Cette mesure, qui n'atteignait que les anthracites et ne frappait en conséquence que l'Indochine, seul pays importateur de cette catégorie de houille en Chine, a pesé durement sur nos débouchés en ce pays. Convaincus cependant qu'un jour proche viendrait où les deux parties reconnaîtraient la nécessité de mettre fin à une guerre douanière préjudiciable à leur économie, nous avons eu la constante préoccupation de conserver une place même réduite sur ce marché chinois que nous ne pouvions nous résoudre à tenir pour inévitablement compromis, et nous avons consenti de lourds sacrifices pour que nos acheteurs de Shanghaï et Canton puissent continuer à offrir des combustibles Hongay sur leurs marchés respectifs et pour que la juste faveur dont jouissent nos produits, ne disparaisse pas à la suite d'un défaut même momentané d'approvisionnements.

Nous avons pu, au contraire, maintenir le volume de nos ventes au Siam et en Malaisie et après plusieurs années d'interruption reprendre nos ventes aux Philippines

Sur les marchés indochinois, notre clientèle, appréciant le souci constant que nous avons de la qualité de nos produits, nous a gardé une fidélité, qui mérite notre reconnaissance.

Enfin, grâce à la collaboration toujours étroite et amicale de Messieurs Worms et Cie et à leur action commerciale efficace et éclairée, nos ventes en France se sont encore sensiblement développées (85.7.00 tonnes contre 63.500 tonnes en 1933).

Amélioration sur les marchés chinois et japonais

Il est trop tôt pour vous donner un aperçu des probabilités de l'exercice en cours, et plus encore une idée des possibilités d'avenir.

Au Japon, depuis août 1984, la valeur du yen a marqué une certaine stabilité par rapport au franc, s'écartant peu du cours moyen de 4,50 : dans ces conditions, nous avons l'espoir que les prix de. vente au Japon marqueront une stabilité plus grande que dans le passe et. qu'avec la collaboration de nos représentants, MM. Mitsui et Cie, le volume de nos ventes pourra y profiter de l'activité actuelle de l'industrie.

En Chine, les négociations commerciales enfin reprises activement à la fin de 1934 ont abouti le 4 mai dernier à la conclusion d'un accord. Nous devons en exprimer nos vifs remerciements à MM. les ministres des Colonies et des Affaires étrangères qui ont pleinement réalisé en 1934 la nécessité d'aboutir, et aussi à M. le Gouverneur général Robin et à notre ministre en Chine, M. Wilden, dont la collaboration étroite et la volonté de vaincre toutes difficultés ont permis l'heureuse conclusion de négociations délicates et longues.

L'accord, qui prévoit notamment une substantielle réduction des droits de douane sur nos anthracites à leur entrée en Chine, nous permettra de conserver dans ce pays notre marché si menacé ces derniers temps. Nous avons l'espoir de le voir entrer prochainement, en vigueur, nos pouvoirs publics, conscients du grand intérêt qu'il présente pour l'Indochine faisant dès à présent toute diligence pour obtenir du Parlement sa ratification dans les plus courts délais possibles.

EXPLOITATION

Production et ventes

À Hongay. — L'extraction brute a atteint en 1934 le chiffre de 948 000 tonnes contre 940.000 en 1933 laissant, déduction faite des déchets de triage et de lavage, un tonnage net de 920.000 tonnes contre 910.000 l'année précédente.

Nous avons vendu ou consommé 947.000 tonnes contre 981.000 tonnes en 1933, soit 34.000 tonnes en moins.

Nous avons fabriqué 62 000 tonnes d'agglomérés contre 74.000 tonnes en 1933.

Nous en avons vendu ou consommé 70.000 tonnes contre 68.000 tonnes en 1933.

À Maokhé. — La production nette a été de 60.000 tonnes contre 70.000 tonnes en 1933, et le tonnage de combustibles vendus ou consommés s'est élevé à 74 000 tonnes contre 70.000 tonnes en 1933.

À Kébao. — La production nette atteinte a été de 36.000 tonnes et le tonnage de combustibles vendus ou consommés s'est élevé à 32.000 tonnes.

L'activité des centres de production de Hongay a donc été, au cours de l'exercice passé, assez peu différente de ce qu'elle avait été au cours de l'exercice précédent.

À Maokhé, cette activité a été volontairement restreinte pour permettre un allégement des stocks ; le tonnage a été fourni par un nombre progressivement réduit des chantiers.

Les limites dans lesquelles cette production doit se tenir ne justifient plus, pour le moment, le développement des travaux en profondeur des quartiers destinés à être desservis par le puits dit de la Direction. En conséquence, et pour éviter des charges d'exhaure et d'entretien hors de proportion avec le tonnage à extraire, ce puits a été désarmé après avoir été remblayé de façon à réserver l'avenir et à protéger les maçonneries de l'ouvrage contre l'action destructive de la circulation des eaux.

À Kébao, les travaux d'exploitation ont été conduits de façon à activer le dépilage des quartiers préparés par l'ancienne Société. Cet objectif atteint, nous nous proposons de concentrer l'exploitation dans un seul centre de production.

La marche des travaux s'est poursuivie sans autre incident notable qu'une longue période de pluies particulièrement violentes qui ont causé, au début de la saison humide, des dégâts assez importants à Maokhé et aux travaux de la nouvelle voie ferrée de Mong-Dzuong à Campha-Port ; ces dégâts ont été entièrement réparés et le service sur la voie ferrée a repris le 1er octobre.

Le développement des chantiers souterrains se poursuit sur l'ancien domaine de notre Société où ils assurent actuellement plus de la moitié de la production.

Par ailleurs, notre Direction, dans la conduite des travaux s'est attachée à valoriser nos produits par une meilleure présentation et à répondre plus particulièrement aux demandes de la clientèle que nos anthracites se sont créée en France.

Les méthodes d'exploitation ont été déterminées en vue d'obtenir la plus grande proportion possible de classés et un abaissement de la teneur en cendre des menus ; des résultats substantiels ont été obtenus sur ces deux points.

Enfin, nous avons eu le souci constant d'améliorer les prix de revient. À cet effet, nous avons poursuivi avec profit la concentration des chantiers déjà commencée en 1932.

De nouvelles compressions de personnel ont été réalisées. Le nombre des employés européens qui, pour l'ensemble de nos Concessions de Hongay, Maokhé et Kébao était de 115 en 1933, a été ramené à 100 à la fin. de 1934.

Les surveillants indigènes formés au cours des exercices précédents, continuent à nous donner, dans l'ensemble, satisfaction. Au total, nos cadres indigènes comprenaient, à la fin de l'exercice, pour l'ensemble de nos concessions de Hongay, Maokhé et Kébao :

Dans les services du fond : 1 conducteur de travaux ; 27 surveillants titulaires ; 12 surveillants à l'essai ; 5 aide-surveillants.

Dans les services du jour : 6 surveillants titulaires ; 4 surveillants à l'essai ; 3 aide-surveillants.

Travaux neufs

Les travaux neufs de l'exercice ont entraîné les immobilisations suivantes :

Immeubles	322.367 10
Travaux d'établissements des voies ferrées	446.015 30
Port de Campha	52 167 40
Production et transport d'énergie	555 047 90
Matériel divers	1.011 652 50
Usine à agglomérés de Campha Port	61.893 60
Frais d'installation	424.720 00
	2.873.863 80

Immeubles. – Plusieurs de nos immeubles à usage industriel et, notamment, notre laverie de Campha-Port ont été modifiés ou agrandis.

Divers groupes d'habitations pour indigènes comprenant au total 138 logements et 6 maisons pour surveillants ou infirmiers ont été édifiés pour compléter les cités existantes.

Nous avons poursuivi à Mong-Dzuong et à Campha la réalisation de notre programme d'adduction d'eau et d'assainissement.

Travaux d'établissement des voies ferrées. — À la suite de glissements de terrain qui se sont produits au cours de la saison des pluies dans les tranchées de la nouvelle Voie ferrée de Mong-Dzuong à Campha-Port, des travaux de consolidation et de protection ont dû être entrepris, comportant notamment la construction d'une voûte formant tunnel sur une partie en tranchée particulièrement menacée.

Port de Campha. — Nous avons continué les remblais en arrière du quai. La superficie, de l'aire de stockage sous portiques a été étendue.

Production et transport d'énergie. — L'accroissement de la puissance électrique nécessaire aux services du Centre de Mong-Dzuong a rendu obligatoire la mise sous tension de 30.000 V. de la ligne de transport établie entre Campha-Port et ce centre. En conséquence, nous avons installé à Mong-Dzuong une sous-station de transformation et nous avons doté celle-ci du matériel correspondant à une puissance de 800 kilowatts.

À la centrale de Hongay, nous avons achevé le montage de l'installation de distillation et de dégazage destinée à traiter l'eau d'alimentation que sa teneur en gaz et matières dissoutes rendait dangereuse pour les générateurs.

Matériel d'extraction et matériel divers. — Un puits destiné à desservir le quartier souterrain de Hatou a été foncé ; il a été équipé avec le chevalement et la machine d'extraction du puits provisoirement désaffecté de Maokhé. De façon générale, le développement de nos chantiers souterrains a rendu nécessaire l'accroissement de notre dotation en matériel d'extraction et de ventilation : plusieurs treuils et ventilateurs entraînes par moteurs électriques ont, de ce fait, été mis en service.

En outre, dans la mesure, où le justifiaient les circonstances locales, nous avons doté nos chantiers souterrains de moyens mécaniques d'abattage et de transport L'emploi du matériel ainsi mis en service — haveuses, couloirs — a surtout pour but de permettre une moindre fragmentation et. par suite, une plus grande valorisation du charbon extrait.

Ateliers de criblage. — Nos ateliers de traitement des charbons à Campha-Port ont été complétés par une installation de cribles dépoussiéreurs provenant du criblage de Maokhé où ils étaient inutilisés.

Usines d'agglomérés. — Nous avons installé un nouveau four sécheur pour les besoins de notre usine à agglomérés de Hongay.

Questions financières et administratives

Messieurs les commissaires aux comptes vous indiqueront, en vous soumettant l'analyse du bilan, les variations que présentent les chiffres les divers postes de l'actif et du passif par rapport à ceux du bilan précédent.

Portefeuille. — Nous vous signalons que votre société a. pris une participation, d'ailleurs modeste, dans la Société anonyme Hardivilliers et Cie, de Shanghaï, laquelle, à la fin de 1934, a pris la suite de la Société à responsabilité limitée Hardivilliers, Olivier et Cie. M. Hardivilliers d'abord, la société à responsabilité limitée Hardivilliers, Olivier et Cie ensuite, se sont attachés depuis plusieurs années à la vente de nos combustibles à Shanghaï et dans la vallée du Yang-Tsé.

Prenant leur suite, la Société Hardivilliers et Cie reste l'une des répartitrices de nos combustibles sur ce marché. Le capital de cette société a été souscrit avec nous par un certain nombre d'importantes firmes françaises de la métallurgie et des produits chimiques qui lui ont confié leur représentation exclusive.

Notre participation est de 23.500 Sh.$ sur un capital de Sh. $ 500.000.

Comptes d'ordre. — Vous remarquerez la présence, tant a l'actif qu'au passif, de comptes d'ordre dont le montant s'élève à la somme de 13.141.699 fr. 15

Par une mesure de précaution qui nous a paru s'imposer, nous avons pris pour règle de couvrir par des contrats de change la conversion en francs des devises étrangères

que nous sommes appelés à recevoir sur les ventes que, pour des commodités commerciales, nous avons contractées dans la monnaie nationale de nos clients. Sur certaines places, d'ailleurs, en Extrême-Orient où les négociations sur francs sont peu courantes, nous avons dû pratiquer, pour une même vente, une double opération de change, en utilisant une devise intermédiaire.

De même, nous avons crû devoir approvisionner les devises nécessaires au règlement des achats que nous sommes amenés à pratiquer à l'étranger en vue de nous assurer les matières premières entrant dans la composition de nos agglomérés. Ce faisant, nous évitons toute surprise dans nos prix de revient, du fait de la variation des changes survenant entre le moment où nous passons un contrat et celui où nous réglons la livraison qui en est la conséquence.

Les écritures d'ordre, qui enregistrent ces contrats de change et en chiffrent l'importance, se trouvent placées sous la rubrique des « Comptes d'ordre » susvisés.

Nous y avons porte également la valeur déclarée à l'enregistrement des droits acquis sur la concession minière « Antonin » limitrophe de notre domaine, mais dont la propriété fait encore l'objet d'une contestation judiciaire.

Profits et pertes. — Les bénéfices sur vente ressortant au compte de « Profits et pertes » à 20.743.031 fr. 10 contre 23.298.884 fr. 64.

Cette diminution dans nos profits est une conséquence de la baisse générale des prix qui a affecté particulièrement la vente de nos agglomérés et qui s'est accentuée au cours du second semestre, pour nos classés et menus exportés en Chine, sous l'effet des dispositions douanières que le gouvernement de ce pays a mises en vigueur au début du mois de juillet

Amortissements. — Nous vous proposons d'appliquer à nos installations, suivant nos règles habituelles, des amortissements qui, cette année, relèveront à un total de 3 millions 284.454 fr. 28.

Devant la persistance de la dépression des prix sur les marchés d'Extrême Orient et l'incertitude où nous restons sur leurs mouvements ultérieurs, nous vous proposons de persévérer dans l'observation des règles de prudence que nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir toujours et fidèlement pratiquées dans le passé. Nous vous proposons de procéder, cette année encore, à une révision des prix d'inventaire de nos stocks de combustibles et matières premières qui appelle un prélèvement sur les bénéfices de 2.083.006 fr. 30.

Provisions et réserves. — Par une considération de prudence du même ordre, nous estimons sage d'affecter :

1° Une somme de 250 000 francs à notre fonds d'assurance, ce qui portera au chiffre de 3.278.285 fr. 73 le montant de cette provision sur laquelle a été prélevée la somme correspondant aux dépenses de réparation des dégâts dus aux typhons des exercices derniers ;

2° Une somme de 800 000 francs à la provision pour fluctuation des changes.

Dividendes. — Ces prélèvements effectués après déduction des charges sociales, le solde du compte de Profits et pertes fait ressortir un bénéfice net de 11.613.712 fr. 22. auquel il y a lieu d'ajouter le report de l'année précédente, soit 1.842.750 fr. 07, ensemble : 13.456 467 fr. 29, et nous vous proposons de fixer à 85 francs le montant brut du dividende à revenir à chaque action « O », et, par voie de conséquence, à 17 fr. 333 le montant brut du dividende à revenir à chaque action « P ».

Cette distribution permettrait un report à nouveau de 1.614.234 fr. 81.

Questions à l'ordre du jour

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons eu la douleur de perdre M. Fernand Monvoisin, administrateur de notre société depuis l'année 1899, vice-président du conseil d'administration depuis plus de vingt ans. Sa longue expérience, la sûreté de son jugement, sa pondération et sa prudence nous rendaient sa collaboration

particulièrement utile et sa disparition nous a causé de vifs regrets auxquels s'associeront certainement ceux d'entre vous qui l'ont connu.

Nous vous proposons de donner à la succession de M. Fernand Monvoisin *quitus* de sa gestion d'administrateur.

Pour le remplacer, votre conseil, usant de la faculté qui lui est laissée par l'article 19 des statuts, a fait appel à M. Georges Vésier [46], président de la Compagnie française des métaux, qui nous apporte le précieux concours de l'étendue de ses connaissances industrielles et de sa longue pratique des affaires. Nous soumettons avec confiance sa nomination à votre ratification.

Les pouvoirs de MM. Joseph Deschamp [47] et Henri Girot, administrateurs, arrivent à expiration cette année. Aux termes de l'article 17 des statuts, ces messieurs sont rééligibles et nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une période de six ans.

Vous avez également à nommer les commissaires chargés de procéder à l'examen des comptes de. l'exercice 1935, et de préparer le rapport prévu par l'article 32 de la loi du 24 juillet 1867 Nous vous rappelons que MM. A. Goüin et G. de Villepin, désignés par vous l'an dernier, sont rééligibles. Nous vous proposons de maintenir sans changement la rémunération allouée aux commissaires des comptes.

Nous vous prions, enfin, de bien vouloir renouveler à vos administrateurs, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Durant l'exercice écoulé, il n'a été traité avec les sociétés ayant des administrateurs communs avec la nôtre que des opérations courantes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Concessions et mines	4 981 285 60
Port de Campha et installations diverses	28.914.334 58
Matériel, immeubles et divers	12.074 718 02
Terrains et usines de Haïphong	2.482.511 78
Avance pour impôts sur nos actions	2.408.032 36
Valeurs en Portefeuille	1.772.082 50
Marchandises expédiées par le siège social	17.260 26
Débiteurs divers	16 309.646 59
Fonds en caisse et dépôts en banque	14.609 528 56
Comptes d'ordre	13.141 699 15

[46] Georges Vésier (1858-1938) : ingénieur ECP (1882), administrateur (1894), puis président et administrateur délégué de la Cie française des métaux (1899), administrateur du Crédit industriel et commercial (1934). Voir *Qui êtes-vous ?*

[47] Narcisse Claude *Joseph* Deschamp (Bourg, dans l'Ain, 24 février 1873-Paris, 14 janvier 1952) : fils de Claude-Joseph, aubergiste, et de Mme, née Devaux. Licencié en droit, HEC, inspecteur des finances. Marié en 1906 à Paris à Jeanne de Chauveron (1882-1916), fille d'un avocat. Dont Philippe (1912-1917). Remarié en 1939 à la comtesse Robert de Douglas, née Schmitt-Mérimée.

Entré au Crédit industriel et commercial en juillet 1906, il en gravit tous les échelons et succède en janvier 1936 à Henri Thelier comme président. Officier de la Légion d'honneur en juillet 1932 comme administrateur délégué du CIC. Son représentant à la Nancéienne de crédit, au CIAL, à la Société lyonnaise de dépôts (1922-1936), à la Banque de l'Indochine (1936).

• Stocks	
Combustibles	
Anthracites	3.991.100 30
Charbons gras	266.316 00
Brais	507.388 80
Coke	284.073 30
Agglomérés	757 535 00
Marchandises et approvisionnements	14.105.951 80
Total	116.629 464 51

PASSIF	
Capital actions	39.925 000 00
Réserve statutaire	3.992.500 00
Réserve pour fonds d'assurances	3.278 285 73
Réserve extraordinaire	16.000.000 00
Provision pour travaux en prévision	4.291.703 56
Provision pour fluctuation des changes	5 473.123 53
Coupons restant a payer sur actions	1.112 608 64
Obligations a rembourser	1 500 00
Créditeurs divers	15.956.577 01
Comptes d'ordre	13.141.699 15
• Profits et pertes	
Report antérieur	1.842.750 07
Bénéfice de l'exercice après amortissement	11.613.717 22
	13.456 467 29
Dividende à payer	11.842 232 48
Report à 1935	1.614.234 81
	13.456.467 29
Total	116.629 464 51

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux Paris, Hongay, Hongkong, Haïphong, Shanghaï	3.011.724 07
Enregistrement, droit de timbre	113.616 18

Redevances au Protectorat :	
Exercice 1934 payées au cours de l'année	998.348 10
Exercice 1934 (à payer)	428.500 00
Prévoyance et institutions sociales	548.032 98
Réserve pour fonds d'assurance	250.000 00
Provision pour fluctuation des changes	800.000 00
Amortissements sur immobilisations	3.284.154 28
Amortissements sur stocks	2 083 066 30
Solde créditeur	11.613.717 22
	23.131.159 13

CRÉDIT	
Bénéfices sur ventes	20.743.031 10
Intérêts	788 987 08
Loyers et divers	1.599.140 95
	23.131.159 13

*
* *

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le président. — Messieurs, vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes.

L'accord Chine-Indochine

Le rapport du conseil d'administration est, comme vous pouvez le voir, très complet, comme les années précédentes ; il empiète même un peu sur l'exercice 1935, mais nous n'avons pas hésité à le faire en raison des nouvelles intéressantes que nous avions à vous donner, notamment en ce qui concerne l'accord Chine-Indochine.

Dans le rapport du conseil d'administration, il est dit :

Nous avons l'espoir de voir entrer cet accord prochainement vigueur ; nos pouvoirs publics, conscients du grand intérêt qu'il présente pour l'Indochine, faisant, dès à présent, toute diligence pour obtenir du Parlement sa ratification dans les plus courts délais possibles.

Le traité qui a été signe le 4 mai en Chine a été envoyé d'urgence en France, et grâce à un effort très important, a pu être ratifié par la Chambre il y a quelques jours. Il est maintenant devant le Sénat. Les Chambres vont partir en vacances. Cet accord passera-t-il devant le Sénat avant la clôture de la session ?

Je ne le sais pas ; cependant, je ne désespère pas.

Le montant net du dividende

Je vous indiquerai maintenant simplement, car la question peut vous intéresser, les taux nets auxquels correspond le solde de dividende brut de 5 fr. que nous vous proposons.

Nous vous indiquons un chiffre brut, car nous ne pouvons plus vous donner un chiffre net depuis la loi qui a divisé les actionnaires en diverses catégories pour le

paiement de l'impôt : les personnes physiques ayant des titres nominatifs depuis plus de 6 mois ne payent plus que 12 % tandis que les personnes morales continuent à payer 17 %.

Le montant net de ce solde de 50 francs pour les actions imposées à 12 % sera de 44 fr. Pour les actions imposées à 17 %, de 41 francs 50 ; le montant net pour les actions O au porteur qui ont en plus à payer les droits de transmission sera de 34 fr. 05. Pour les actions de la catégorie P., le montant brut du dividende est de 17.333 correspondant pour les actions imposées à 12 % à net 15,253 ; pour les actions imposées à 17 %, à net 14.286.

Je suis maintenant à la disposition des actionnaires qui auraient des renseignements complémentaires à me demander.

*
* *

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — J'ai remarqué, à la lecture du rapport du conseil d'administration, que vous mettez une somme de 800.000 fr. à la provision pour fluctuation des changes. Or, dans les comptes d'ordre, vous assurez le change. À quoi sert dune cette nouvelle provision, puisque le change est assuré ?

M. le président. — Il est assuré chaque fois que nous le pouvons, mais nous ne le pouvons pas toujours. Nous ne trouvons pas toujours le change dont nous avons besoin le jour même et nous pouvons subir des écarts.

Vous voyez comme il est difficile de travailler dans ce pays à monnaie variable, où, à la question de l'exploitation proprement dite, s'en ajoute une autre qui, parfois même, la domine : celle du change. Il est donc nécessaire de nous prémunir de toutes les manières possibles.

Composition du portefeuille

Un autre actionnaire. — La société a-t-elle un portefeuille ?

M. le président. — Oui, et nous vous en avons parlé l'année dernière. Cette année, nous vous indiquerons seulement ce qui est nouveau. En dehors des rentes françaises que nous sommes obligés d'avoir, parce qu'elle nous servent de cautionnement, nous avons quelques participations dans des affaires du pays, parce que nous y avons un intérêt direct, comme par exemple dans la Société des agglomérés d'Haïphong où nous avons pris une participation.

Toutes ces valeurs sont toujours comptées, soit à la valeur du 31 décembre précédent pour les titres cotés, soit, pour ceux qui ne sont pas cotés, à une valeur que nous estimons très modeste, de manière à éviter tout aléa. Si vous désirez la liste de ces valeurs, je puis vous la donner.

Frais généraux et tantièmes

Le même actionnaire. — C'est inutile, je vous remercie.

Je ne veux pas critiquer le rapport du conseil d'administration, mais dans le bilan, je né vois aucune espèce d'indication sur les frais d'enregistrement, frais généraux, taxes, redevances, prévoyance et institutions sociales, tantièmes des administrateurs, etc. Nous ne savons rien à ce sujet.

M. le président. — Nous avons déjà parlé des frais généraux ici. Ils se divisent en deux catégories : les frais généraux d'exploitation proprement dits, qui sont portés dans le compte d'exploitation, puis, tous les frais généraux d'administration. Ces derniers se subdivisent en frais généraux de Hongay, de Shanghai, de Hong-kong, de Paris, etc., bref de tous les endroits où nous avons une agence commerciale ou un siège administratif.

En ce qui concerne les tantièmes des administrateurs, je vous rappellerai que vos administrateurs n'ont aucun tantième sur les bénéfices proprement dits. Ils touchent une rémunération globale correspondant à 8 % des sommes distribuées aux actionnaires. Par conséquent, tout ce qui est mis en réserve ou provision leur échappe, et ils ne touchent qu'autant que vous touchez vous-mêmes.

Le même actionnaire. — Ce que vous nous dites est très intéressant, et je vous en remercie.

Le rendement des sièges nouveaux

Un autre actionnaire. — Avez-vous spécifié les rendements des puits nouveaux ?

M. le président. — Nous vous avons donné l'indication des tonnages dans le rapport.

Le même actionnaire. — Mais, vous n'avez pas pu arriver à séparer à peu près leur rendement ?

M. le président. — Ce serait excessivement compliqué. Il faudrait que nous vous donnions les prix pour chaque sorte de charbon, prix qui varient dans le cours de l'année et en outre suivant les lieux de vente.

Le même actionnaire. — Mais dans quelle proportion le rendement de ces nouveaux sièges a-t-il été par rapport aux anciennes extractions ?

M. le président. — Nous avons produit à Hongay 900 et quelque mille tonnes ; à Maokhé 60.000 tonnes contre 70.000 en 1933 et à Kébao la production a été de 36.00 tonnes. Vous trouverez toutes ces indications dans le rapport. Elles vous permettent de voir la proportion dans laquelle joue la production des sièges nouveaux par rapport à l'ensemble.

Le même actionnaire. — Avez-vous pu obtenir ce que vous pensiez ?

M. le président. — Nous n'avons pas eu de mauvaise surprise.

Si vous n'avez pas d'autres explications à demander, je vais mettre aux voix les résolutions.

……

———————————

HONGAY

La Fête du 19e R. M. I. C. à Hongay

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1935)

Les Marsouins de l'île aux Buissons ont joliment célébré la fête de leur régiment. Après une journée consacrée à la commémoration de la reprise du fort de Douaumont, puis aux réjouissances et jeux de plein air, la colonie française de la région des Charbonnages a été conviée à une représentation théâtrale qui connut un franc succès.

Dans une salie coquettement décorée où les coloniaux de la 12e compagnie avaient monté une véritable petite scène, plus de cent personnes se pressaient samedi soir pour applaudir le « dégagement » des marsouins. Dans cette nombreuse assistance, aimablement reçue par le capitaine et Mme Mazeau, par les officiers et sous-officiers du poste, nous avons remarqué notamment M. Lapicque, président du cercle nautique de la baie d'Along, M. Dreyfus, directeur des Charbonnages, M. Sainte Claire Deville, directeur des mines de Campha, et Madame, les ingénieurs et employés des charbonnages, les fonctionnaires et colons de la Région, et leurs familles.

Le spectacle offert par nos Marsouins fut, de l'avis unanime, un véritable régal et les acteurs improvisés furent vigoureusement applaudis dans deux petites scènes en un acte : « Le nouveau Capitaine » et « les Assureurs », et surtout dans « La Revue de l'île aux Buissons », du sergent Philippe, au cours de laquelle chacun fut aimablement pris à partie. Parmi les acteurs remarqués, citons le lieutenant Chas, assureur plein de verve, le sergent Philippe, assuré et sergent-major malheureux le sergent-chef Bareille, le caporal

Tessier, le soldat Barcoudière, et l'impayable Bareille qui connaît un succès largement mérité dans les rôles multiples qu'il tint avec un brio remarquable.

Ajoutons que cette soirée si bien réussie se prolongea pendant une longue partie de la nuit par un bal des plus joyeux.

Il faut remercier les Coloniaux du petit détachement de Hongay et encourager leur heureuse initiative. De tout cœur, nous leur disons « à l'année prochaine » et les assurons d'un succès au moins égal.

———————————

QUANG-YÊN
HONGAY
Bénédiction et pose de la première pierre
de la nouvelle église de la paroisse indigène
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1935)

C'est le jour même de Noël à 11 h. de la matinée avec un temps splendide, que se déroula la belle cérémonie de la bénédiction et la pose de la première pierre de la nouvelle église pour les indigènes de la paroisse d'Hongay.

Un cortège se forma au flanc de la montagne, appelée Village Catholique, pour se diriger vers le sommet où la nouvelle église sera construite. Dans le cortège, précédé par la fanfare de la paroisse et de la Société des Charbonnages, se trouvaient les notables de la paroisse en habit de cérémonie, les catéchistes, le clergé de la paroisse et les employés de la Société des Charbonnages, ayant à leur tête leur directeur général, M. Marchaix nouvellement de retour de France, et M. Huas, directeur technique, avec Madame, et une nombreuse assistance d'indigènes catholiques et païens. Arrivé à l'emplacement de la future église, le père curé, revêtu des ornementa sacerdotaux procéda à la bénédiction de la première pierre.

Les cordons étaient tenus par monsieur Marchaix, directeur de la Société des Charbonnages, Mme et M. Huas, directeur technique de la même Société, et Mme Beauchesne, femme de M. l'ingénieur des services administratifs.

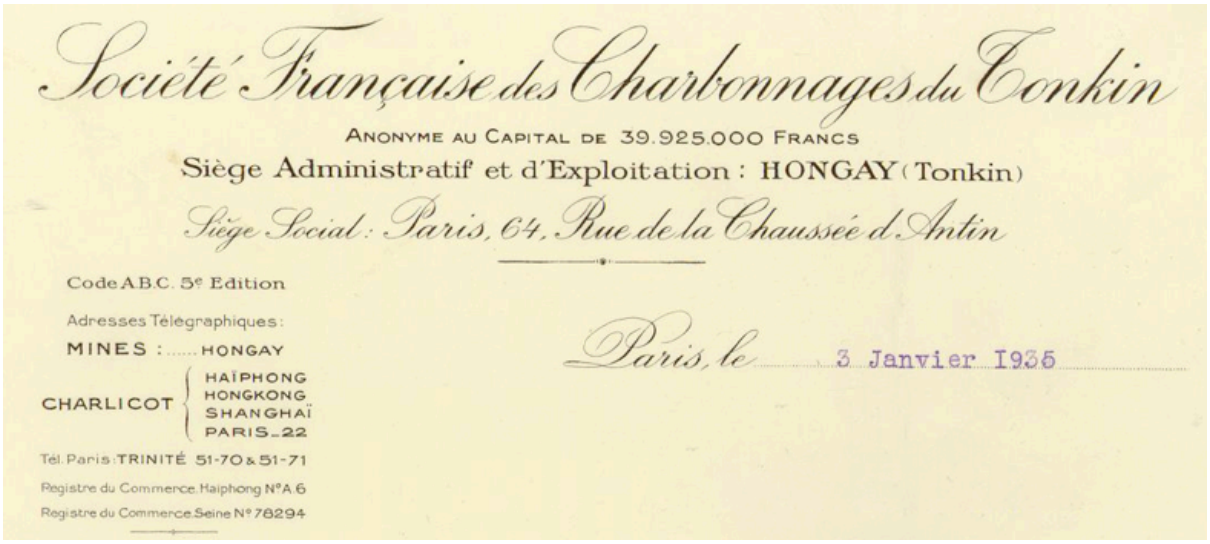
Dans l'assistance, nous avons remarqué M. Hautier, ingénieur en chef des services du jour, M. Beauchesne, ingénieur en chef des services administratifs, Mme et M. Scour, Ingénieur des services électriques à la centrale, Mme et M. Chapaz, chef magasinier, M. Schuitig, comptable au service du jour, Mme et M. Ruêt, chef du service shipping, M. Ivain, chef d'atelier aux ateliers d'Hongay, Mme Exiga, femme d'un agent des DR, et d'autres notabilités.

Après la cérémonie, le Révérend Père Curé donna à ses invités un vin d'honneur et les remercia en quelques mots, coupés par l'émotion, pour avoir tenu à assister à cette belle cérémonie. En réponse, M. Marchaix prononça quelques paroles en souhaitant la prospérité pour la paroisse et pour la prompte et rapide construction de la nouvelle église. Pendant ce temps, la fanfare joua avec entrain plusieurs morceaux de son beau répertoire.

La nouvelle église sera construite dans un site magnifique d'où on pourra jouir d'un merveilleux panorama : toute la baie d'Along, le port Courbet et les les montagnes du châu de Hoanh-Bô. Elle aura comme dimensions : 35m. de longueur pour 10 m. de largeur et 5m. de hauteur, et remplacera bien avantageusement l'ancienne église trop petite pour contenir le nombre des catholiques d'Hongay.

Les plans ont été levés au point de vue technique par le sympathique et aimable ingénieur des services mécaniques, M. Scour et par le Révérend Père Penanes, curé de la paroisse de Kiên-An, quant à la partie extérieure et du style architectural.

———————————



Trop d'accidents
(*Chantecler* (Hanoï), 2 avril 1936, p. 3)

Il y a beaucoup trop d'accidents dans les mines depuis quelque temps. La presse à signalé cet état de choses en le commentant ainsi qu'il convenait. En moins de trois jours, on signalait plusieurs accidents à la mine Clotilde [Charbonnages du Dông-Triêu] et à Campha-Mine. Dans la première, c'est un éboulement qui a fait sept morts et quatre blessés, alors que d'autres éboulements s'étaient produits, il y a peu de temps. À Campha-Mine, le même fait s'est produit dans un souterrain, et on retira un cadavre des décombres.

Nous savons tous que les indigènes sont d'une insouciance déconcertante et qu'ils créent d'eux-mêmes trop souvent les causes des accidents dont ils sont victimes. Néanmoins, il faudrait un peu plus d'étroite surveillance.

———————

PORT-WALLUT
Écrasé par un verseur
(*Chantecler*, 3 mai 1936, p. 3)

Lundi dernier, dans l'ancien chantier de la mine Mi-Han loui, l'entrepreneur chinois Che pao Hang fit enlever par ses coolies les bois provenant des constructions démolies. Vers dix heures, la pluie tomba. Hang et ses coolies s'abritèrent sous un auvent. S'apercevant que l'un de ses compagnons manquait, il fit faire des recherches. Un instant après, le corps du nommé Nguyên-trong-Can, originaire de Bang Ba (Nam-Dinh) fut trouvé écrasé sous un verseur.

Il faut croire que le malheureux, au moment où la pluie commençait, s'était mis à l'abri sous ce verseur qui, mal retenu par ses crochets, s'était renversé sur lui, fracassant son crâne. Après l'enquête ouverte par M. Bénati, chef de poste, Nguyên-trong-Can a été inhumé.

———————

CAMPHA-MINE
Chute mortelle

(*Chantecler*, 3 mai 1936, p. 3)

Il y a quelques jours, le coolie BUI ngoc-Lung, originaire de Ni ba thuong (Nam-Dinh) travaillant à un transport d'étais de mine, trébucha et tomba. Un bois de mine d'un poids de 60 kg environ l'atteignit à la tête. Lung, rendant du sang par le nez et par la bouche, expira au cours de son transport à l'hôpital.

Enquête ouverte.

———————

AU PALAIS

———————

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 12 juin 1936
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1936)

M. le premier président p. i. Nadaillat est assisté de MM. les conseillers Olivier et Barihet.

M. l'avocat général Moreau occupe le siège du ministère public.

Greffier : M. Le Blanc. Huissier : Me Lacoste. Interprète : M. Lévy.

……

1°) Ng. van Binh contre Société française des charbonnages. — La lecture de cet arrêt demandera une grande demi-heure, ce qui prouve assez combien il a été étudié, fouillé avec soin. Il en sera de même des autres.

La Cour déclare que c'est à bon droit, en l'état de la cause, et les parties étant contraires en fait, que le 1er juge a ordonné une expertise en délimitant et précisant les points sur lesquels devaient porter les investigations des experts et a, en outre, dit et jugé n'y avoir lieu à évaluer la valeur approximative du gisement compte tenu des frais d'expertise ;

— Et précisant la mission des experts dit qu'ils devront en outre rechercher : a) si seules des considérations d'ordre technique et de sécurité ont motivé de la part de la S. F. C, T. : 1°) l'arrêt des travaux de galerie primitivement entrepris par Ng. thaï Khien ; 2°) l'arrêt des travaux de surface entrepris ensuite par la Société Ng. van Binh et Cie ; b) si la S. F. C. T n'enleva le matériel lui appartenant qu'après l'abandon des chantiers par la Société Ng. Binh et Cie.

Par ces motifs, en la forme reçoit les appels, confirme le jugement entrepris, le renvoie à son exécution. Ordonne la confiscation de l'amende.

Condamne Ng. van Binh et consorts conjointement et solidairement aux dépens dont distraction au profit de Me Coueslant, avocat aux offres de droit.

……

———————

Chronique militaire

———————

Affectations spéciales dans la réserve
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 juin 1936)

Armée de l'Air

M. Hautier, Jean Roger, capitaine, ingénieur en chef à la Société française des Charbonnages du Tonkin à Hongay.

———————————

Comité de bienfaisance
(*Chantecler,* 12 juillet 1936, p. 6)

Le comité de bienfaisance de la ville de Haïphong s'est réuni hier matin à 9 h. à la mairie sous la présidence de M. l'administrateur-maire Vinay, assisté de MM. Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine à Haïphong ; Bougon, directeur commercial des Charbonnages du Tonkin à Hongay ; Dot, directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles ; et Collin, agent des Chargeurs réunis, membres.

———————

CAMPHA PORT
Secours aux sinistrés au Tonkin
(*Chantecler*, 24 septembre 1936, p. 8)

Les employés indigènes de la S.F.C.T. et les notables de Campha-port ont donné dans les premiers jours du mois, sur l'emplacement du marché local, deux soirées théâtrales au profit des inondés du Tonkin.

Les souscriptions ont été également ouvertes à leur profit et la recette totale a été très satisfaisante : 544 p 45.

MONGDZUONG
Manifestations de bienfaisance

À l'exemple de ses frères des villes et provinces, le personnel asiatique de la S.F.C.T. à Mongdzuong organisera, probablement vers la fin de septembre, en faveur des inondés du Tonkin, deux soirées de bienfaisance sous la haute présidence de M. Blaise, ingénieur, chef de centre. Le Comité en a été formé, se composant d'un président : M. Vu van Chuc, d'un trésorier, M. Bach Dao, d'un trésorier adjoint, M. Luu van Bat, de six commissaires : MM. Mai van Phao, Nguyên canh Thang, Nguyên hoa Sung, Tran van Huynh, Tran duy Sinh et Nguyên van Xuân, d'un secrétaire, M. Trân Huyên.

Le comité local de secours décidera de donner une séance de cinéma en plein air avec tombola et une représentation de théâtre.

———————

Commission pour l'adaptation des lois sociales à l'Indochine
(*Chantecler*, 11 octobre 1936, p. 8)

La CCI de Haïphong propose :

— pour les mines :

Huas[48], vice-président de l'Association des mines du Tonkin, directeur technique des Charbonnages du Tonkin à Hongay, et Varenne, administrateur délégué des Charbonnages du Dông-Triêu.

Le gouverneur général a désigné Huas.

———————

[48] Henri Marie *René* Huas : né le 11 janvier 1891 à Orléans (Loiret). Chevalier de la Légion d'honneur du 4 décembre 1920 (min. Guerre). Domicilié en 1924 à Heinitz (Sarre). Décédé le 15 avril 1948.

Mariage
(*Chantecler*, 12 novembre 1936, p. 8)

Le mariage de Paul, Georges Meunier, agent commercial de la Société française des Charbonnages du Tonkin, avec M^lle^ Jeanne Eva Françoise Hilaire, la charmante fille de M. Hilaire, directeur de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, a été célébré le 7 courant à 10 h.

Les témoins étaient : MM. Maurice Lécorché, Croix de guerre, directeur adjoint de la Compagnie des Chemins de fer du Yunnan ; Pierre Seitert, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, Croix de guerre, directeur des agences du Tonkin de la Banque Franco-chinoise ; et Éloi Bougon, directeur commercial de la S. F.C T.

———————————

Campha-Mine
Cinq milles coolies mineurs en grève
(*Chantecler*, 19 novembre 1936, p. 6)

L'*Avenir* nous apprend que cinq mille coolies mineurs indigènes du Grand Découvert, à Campha-Mine, se sont mis en grève depuis vendredi pour protester contre de nombreuses amendes qui ont été infligées à beaucoup d'entre eux et qui leur ont paru injustifiées. Dans leurs revendications présentées à la direction de la Mine, ils ont demandé quelques améliorations à leur situation actuelle. M. le délégué de Hongay a prescrit une enquête. Le plus grand calme règne chez les grévistes. Le mouvement semble se localiser à Campha-Mine seulement.

———————————

Campha-Mine
La grève des mineurs
(*Chantecler*, 22 novembre 1936, p. 6)

La grève des mineurs du Découvert, à Campha-Mines, continue.

Le Résident de Quang-Yên, et. M. l'inspecteur du travail se sont transportés sur place où des gendarmes, secondés par des miliciens de la Garde indigène, assurent l'ordre. Les grévistes auraient bien voulu débaucher leurs camarades des galeries qui n'ont pas suivi le mouvement, mais leurs tentatives ont échoué.

Le travail n'a pas encore repris aux ateliers, de crainte d'incidents. La police de sûreté s'emploie à connaître les meneurs du mouvement.

———————————

La grève de Carapha-Mines
Le communiqué officiel
(*Chantecler*, 26 novembre 1936, p. 4)

Certains journaux locaux ayant donné une version erronée d"un incident qui s'est produit à Campha-Mine, le 19 novembre au soir, nous croyons utile de donner les précisions suivantes.

Dans la soirée de jeudi, alors que le calme régnait parmi les grévistes de Campha-mines, et que quelques mineurs avaient repris le travail au gradin « 190 », un surveillant européen de la Société française des Charbonnages a vu quelques coolies se diriger vers cet endroit et a cru qu'ils allaient tenter de débaucher les ouvriers qui travaillaient. Il en

arrêta un et le remit à la police. Cette arrestation provoqua parmi les grévistes une effervescence qui prit fin, d'ailleurs, dès que le coolie eût été remis en liberté, puisqu'il n'avait commis aucun délit caractérisé. Les grévistes ayant cru un moment que l'intéressé avait été incarcéré au poste de Garde indigène, s'y rendirent en masse, et les derniers rangs pressant les premiers, trois coolies et un milicien tombèrent dans le caniveau entourant ce bâtiment et se blessèrent très légèrement. Le calme revint aussitôt après cet incident et n'a plus été troublé depuis.

Nous apprenons que les ouvriers, d'ordre de la Direction de Paris, ayant obtenu satisfaction, le conflit va se terminer.

———————

Mariages
(*Chantecler*, 26 novembre 1936, p. 6)

Le samedi 21 novembre 1936 à 16 h. à la mairie de Haïphong, de M. Pierre Léo Laporte, surveillant à la Société française des Charbonnages du Tonkin, avec M^lle^ Hélène Fernande Robert, fille de M. Robert, industriel [SACM].

Les témoins étaient MM. Jean Fabien Boé, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, représentant à Haïphong de la Société française des Charbonnages du Tonkin, et Jean Fauvel, agent d'assurances.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

———————————————

Un signe des temps
Les grèves en Indochine
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 novembre 1936)

À propos de tout et aussi à propos de rien, nos protégés ont maintenant recours à la grève. La plupart d'entre eux ignorent quelles sont les revendications qui les font agir : ils s'en rapportent à leurs meneurs avec la crédulité que nous leur connaissons bien. Certaines de leurs prétentions sont exorbitantes ; on perçoit une volonté bien déterminée à empêcher les accords avec les employeurs.

……

À Hongay (Tonkin) 6 mille mineurs des charbonnages se sont mis en grève réclamant une augmentation de salaire et des améliorations diverses.

Après une huitaine, le travail a repris. une entente étant intervenue avec la Société des charbonnages qui a accordé un relèvement des salaires et une réduction des heures de travail.

Mais nous apprenons que la grève vient de reprendre totalement dans les mines et s'étend à tout le bassin, portant le nombre des grévistes à 15 mille.

———————————

Les assemblées générales
Société française
des
charbonnages du Tonkin
Assemblée extraordinaire du 22 octobre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 novembre 1936)

L'assemblée est présidée par M. H. Thelier, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. [Edmond] Lebée [CIC] et Danderieux [Banque de l'Indochine].

M. Venard est désigné comme secrétaire

2.255 actionnaires, possédant 64 996 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. — a) Augmentation du capital de 39 millions 925.000 francs à 48 412.750 francs par un prélèvement de 8.487 750 francs sur la réserve extraordinaire et l'émission de 33.951 actions de la catégorie O de 250 francs entièrement libérées, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions de la catégorie O actuelles, et de 1 action nouvelle pour 60 actions de la catégorie P.

b) Répartition par prélèvement sur la réserve extraordinaire d'une somme suffisante pour attribuer à chacune des 134.100 actions de la catégorie O actuelles une somme brute de 52 fr. 50 et à chacune des 25 600 actions de la catégorie P une somme brute de 3 francs 50.

c) Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour la réalisation de ces opérations et pour l'emploi du solde de la réserve extraordinaire

2. — Modifications à l'article 7 des statuts du fait de l'augmentation de capital prévue ci-dessus.

3. — Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder éventuellement à l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, pour le porter au chiffre maximum de 60 millions de francs par l'émission de nouvelles actions de numéraire de la catégorie O : pouvoirs à conférer au conseil d'administration à cet effet.

4. —Modifications aux articles 7, 8 et 37 des statuts, en conséquence de la précédente décision.

Modalités de l'opération proposée

Nous vous demandons donc, tout d'abord, de décider d'augmenter le capital social de 8.487.750 francs, par incorporation au capital d'une somme égale, à prélever entièrement sur le compte Réserve extraordinaire, dont la dotation, que nous vous proposons de répartir, est de 16 millions de francs.

Cette opération, qui porterait votre capital au chiffre de 48.412.750 fr., s'effectuerait par la création de 33.951 actions nouvelles de la catégorie O entièrement libérées, de 250 fr. chacune, dont les titres nominatifs ou au porteur seraient gratuitement délivrés aux propriétaires des 134.000 actions de la catégorie O et des 25.600 actions de la catégorie P, représentant le capital actuel, à raison de 1 action O nouvelle pour 4 actions de la catégorie O actuelles et, en conformité de vos dispositions statutaires, de 1 action de la catégorie O nouvelle pour 4 x 15, soit 60 actions de la catégorie P.

Ces actions nouvelles seraient créées jouissance à compter de l'exercice qui a pris cours le 1er janvier 1936 et, en conséquence, auraient droit concurremment avec les actions de la catégorie O actuelles, à la totalité de l'acompte et du complément de dividende qui pourront être attribués au titre de l'exercice 1936.

Les modalités de l'opération seraient définitivement arrêtées par le conseil d'administration, le principe étant que l'attribution d'actions nouvelles serait accompagnée de la remise d'une somme dont le montant brut serait de 2 fr. 50 par action ancienne de la catégorie O et de 52,50 : 15, soit 3 fr. 50 par action de la catégorie P.

Les sommes ainsi distribuées s'élèveront à :

7.040.250 fr. pour les actions de la catégorie 0 (134.100 x 52,50) et

89.600 fr. pour les actions de la catégorie P (25.600 x 3,50).

7.129.850 francs au total.

Cette somme de 7.129.850 francs sera prélevée sur le même compte « Réserve extraordinaire ».

Nous vous proposons de prélever, en outre, sur ce compte, le montant des frais entraînés par la réalisation de l'opération que nous soumettons à votre approbation.

L'excédent des frais, s'il y en a, sera porté aux frais généraux de l'exercice 1936. Dans le cas où, au contraire, il resterait après les prélèvements précédents une soulte disponible, nous vous proposons d'en virer le montant au compte « Réserve pour fonds d'assurance ».

Droits d'attribution et régime fiscal des actions nouvelles

Pour faciliter la distribution des actions nouvelles, les droits d'attribution seront négociés sous la forme au porteur, à la Bourse de Paris, en ce qui concerne les actions de la catégorie O ; en ce qui concerne les actions de la catégorie P, la Société générale de crédit industriel et commercial [CIC] prêtera le concours de ses services en vue d'aider les titulaires d'actions de la catégorie P dans la recherche d'une contrepartie pour la cession ou l'acquisition des droits afférents à cette catégorie de titres.

Enfin, il est à remarquer que les 33.951 actions nouvelles de la catégorie O bénéficieront, d'après les lois en vigueur, d'un régime fiscal différent de celui sous lequel se trouvent placées les actions de la catégorie O actuelles, puisque la plafond de l'impôt cédulaire sur le revenu sera, pour les actions nouvelles, de 18 %, alors qu'il est de 24 pour les actions actuelles.

Autres questions

L'autorisation au conseil d'administration de procéder éventuellement à une nouvelle augmentation du capital social n'est qu'une autorisation de principe devant permettre à votre conseil d'administration de porter, le cas échéant, en une ou plusieurs fois, votre capital social au chiffre maximum de 60.000.000 de francs

Enfin, les deuxième et quatrième résolutions concernent les modifications à apporter à certains articles de vos statuts en conséquence des première et troisième résolutions soumises à votre approbation.

Allocution du président

Messieurs, le rapport du conseil d'administration, dont je viens de vous donner lecture, vous a fixés sur la nature des opérations soumises à votre vote. Mais il est un point qui certainement vous intéresse également dès à présent, celui de savoir dans quelques conditions, si un vote favorable intervient, pourront se réaliser pratiquement les opérations qui vous sont proposées et dont la mise à exécution est assez complexe, tant en raison des deux catégories d'actions existantes, actions O d'une part, actions P d'autre part, qu'en raison des différences de taux des impôts cédulaires auxquels sont assujettis maintenant les titres, selon qu'il s'agit de titres nominatifs entre les mains de personnes physiques ou de personnes morales, ou qu'il s'agit de titres au porteur.

Précisions sur les modalités d'exécution des opérations

C'est pourquoi il a paru intéressant à votre conseil d'administration de vous faire remettre à votre entrée dans cette salle, en même temps qu'une épreuve du rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée, une épreuve aussi de l'avis que le conseil compte, si un vote favorable intervient, adresser aussi à tous les actionnaires connus de lui, pour préciser les modalités d'exécution des opérations. Si vous le voulez bien, je vais vous commenter rapidement cet avis, que les actionnaires ou leurs

représentants pourront se procurer au siège social ou au Crédit Industriel et Commercial.

Le début n'est qu'un rappel de la nature même de l'opération, avec cependant un exemple des conditions dans lesquelles les actionnaires propriétaires à la fois d'actions O et d'actions P pourront combiner leurs droits pour obtenir une action nouvelle. Comme vous le voyez, trois actions O pourront être combinées à 15 actions P, deux actions O à 30 actions P, ou une action O à 45 actions P.

Passons maintenant au chapitre intitulé : Modalités d'exécution.

La différence de taux existant entre les impôts à supporter par les actions O nominatives d'une part, par les actions O au porteur d'autre part, alors qu'il est absolument nécessaire au contraire, pour que la négociation des droits d'attribution puisse s'opérer en Bourse, que toutes les actions dont s'agit se trouvent placées sur le même pied, nous a obligés à prévoir pour les titres nominatifs une opération spéciale destinée à les mettre sur le même pied que les actions au porteur au point de vue de la répartition en espèces.

Par cette opération qui fait l'objet, dans l'avis que vous avez sous les yeux, du paragraphe A des modalités d'exécution, les propriétaires d'actions O nominatives, en même temps que les coupons numéros 36 qui leur permettront de participer à la distribution des droits d'attribution aux actions nouvelles, recevront le surplus de soulte en espèces leur revenant par rapport aux propriétaires d'actions O au porteur. Ce surplus, comme vous le voyez, sera de 13 fr. 80 par action O nominative depuis plus de six mois (personnes physiques) et de 6 fr. 90 par action O nominative depuis plus de six mois (personnes morales).

Par cette même opération, les propriétaires d'actions P, toutes nominatives comme vous le savez, recevront en même temps que les quinzièmes de bons d'attribution, une soulte en espèces de 0 fr. 92 par action P propriété d'une personne physique, et de 0 fr. 46 par action P propriété d'une personne morale, de manière que la soulte en espèces que les actions P auront encore à recevoir au moment de la mise en distribution d'actions nouvelles, soit uniformément fixée au chiffre de 1,66, lui-même égal exactement au quinzième de la soulte espèces de 24 fr. 90 qui restera à être payée au même moment à toutes les actions ordinaires sans distinction entre les actions nominatives et les actions au porteur.

L'attribution des actions nouvelles

Cette première opération, spéciale aux actions nominatives, étant effectuée, tous les titres se trouveront alors sur un pied d'égalité, compte tenu de ce que les droits restant attachés à une action, aussi bien au point de vue de la répartition d'actions nouvelles qu'au point de vue de la soulte en espèces, seront alors exactement égaux au quinzième de ceux des actions ordinaires.

Ainsi pourra se réaliser, dans les conditions simples indiquées au paragraphe B de l'avis, l'attribution d'actions nouvelles à tous les actionnaires, qu'elles que soient les catégories de titres ou droits qui auront concouru à la composition de leurs demandes d'attribution.

Il est à remarquer d'ailleurs que pour les actions nominatives, les deux opérations A et B dont nous venons de parler pourront s'effectuer simultanément Il suffira pour cela que l'actionnaire ou son représentant remplisse la demande d'attribution prévue en B, au moment où il accomplira l'opération A, spéciale aux titres nominatifs.

Montant net des soultes en espèces

Enfin, vous constatez que les soultes en espèces payées par la Société seront finalement les suivantes :

Pour les actions O nominatives appartenant depuis plus de six mois à des personnes. physiques, 13 fr. 80 plus 24 fr. 90, soit 38 francs 70.

Pour les actions O nominatives appartenant depuis plus de six mois à des personnes morales : 6 fr. 90 plus 24 fr. 90, soit 31 fr. 80.

Pour toutes les autres actions O : 24 fr. 90.

Pour les actions P appartenant à des personnes physiques : 0 fr. 92 plus 1 fr. 66, soit 2 fr. 58.

Pour les actions P appartenant à des personnes morales : 0 fr. 46 plus 1 fr. 66, soit 2 fr. 12.

Négociation des droits d'attribution

Si maintenant vous voulez passer au paragraphe C, vous voyez qu'il y est question des droits d'attribution des actions nouvelles.

Comme vous pouvez le lire, le droit d'attribution attaché aux actions O, représenté par le coupon numéro 36, se négociera au marché officiel de la Bourse de Paris. Nous demanderons à la Chambre syndicale qu'il soit coté pendant un assez long délai du 3 novembre au 15 janvier et nous espérons obtenir satisfaction.

D'autre part, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial veut bien accepter de faciliter dans toute la mesure du possible la négociation du quinzième de droit d'attribution attaché à chaque action P, en mettant les intéressés acheteurs et vendeurs, en présence.

Enfin nous avons cru bon, dans cet avis, d'attirer l'attention des actionnaires sur l'intérêt qu'il y aurait pour ceux d'entre eux qui désireraient recevoir leurs actions nouvelles sous la forme nominative, de les demander sous cette forme au moment même de leur demande d'attribution, en tout cas avant fin mars 1937, pour éviter des impôts, auxquels ils ne pourraient sans cela échapper.

Renonciation aux droits afférents à 40 actions P

Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui auraient des renseignements complémentaires à demander, il me reste à vous apporter encore une précision.

Aux termes des propositions qui sont soumises à votre vote, il doit être attribué, comme vous le savez, une action O nouvelle pour quatre actions O anciennes ou par 60 actions P. Le nombre d'actions O anciennes existantes, qui, comme vous le voyez, est de 134.100, est multiple de quatre ; donc, pour les actions O, pas de difficulté. Mais par contre, le nombre d'actions P existantes, 25.600, n'est pas multiple de soixante, et il y a quarante droits d'actions P qui resteront sans emploi possible.

Votre conseil d'administration a dû par conséquent se préoccuper de rechercher un actionnaire acceptant dès à présent de renoncer à exercer les droits afférents à quarante actions P en les cédant à la Société, qui représente l'universalité des actionnaires, pour être annulés.

Le Crédit Industriel et Commercial a bien voulu accepter de prendre cet engagement de céder à la Société quarante droits afférents à quarante des actions P qu'il possède, actions dont les numéros sont déjà déterminés, 22.365 à 22.404, pour que ces droits soient annulés, cette cession s'effectuerait au quinzième du cours qui sera côté sur le marché officiel de la place de Paris pour les droits d'actions O.

Voilà, Messieurs, les explications que j'ai cru nécessaire de vous donner ; elles vous précisent, d'une manière pratique, les opérations que nous avons envisagées et j'ai pensé que cela certainement vous intéressait. Je suis maintenant à la disposition de ceux d'entre vous qui auraient des renseignements complémentaires à demander.

[Etc.]

———————

Après Campha-Mine, Hongay

Un vent de grève souffle dans toute la région minière. — 7.000 mineurs de Hongay Halam, Hatou, Mongdzuong, Dong Dang désertent les chantiers.
(*Chantecler*, 29 novembre 1936, p. 3)

Le correspondant particulier de l'*Avenir du Tonkin* adresse à son journal les renseignements ci-après.

Un vent de grève a soufflé, Si, samedi soir, aux cris de « Vive Vavasseur » et aux joyeuses détonations des pétards, les 6.000 grévistes de Campha-Mine ont repris leur travail. c'est le tour de Hongay, puis Mongdzuong, Campha-port, Hatou, Halam. Depuis hier, à la Mine de Dong-Dang, appartenant à la Société des Charbonnages de Dong-Dang et d'Halong, les ouvriers sont aussi en grève.

À Hongay, mécaniciens, cribleurs, rouleurs, ils sont environ quinze cents. Samedi, M. Huas, directeur général, leur a annoncé que, d'accord avec la direction de Paris, le salaire des ouvriers était majoré de 10 %. On pouvait donc espérer que la grève qu'on craignait ne se produirait pas. Mais, lundi, si les ouvriers ont gagné les chantiers, ils sont restés les bras croisés et ont refusé de travailler, à moins d'une majoration de 25 %. Ils ont réclamé aussi la gratuité des médicaments et, en cas de faute dans leur travail, des amendes au lieu des diminutions de salaire, M. Huas leur répond qu'il ne pouvait prendre lui-même de décision sans en référer au siège social, à Paris.

Alors, les ouvriers ont quitté les ateliers, puis rouleurs, cribleurs, mineurs, ont suivi leur exemple.

Un détachement du 10e R.M.I.C. [Régiment mixte d'infanterie coloniale], commandé par un adjudant, fut envoyé aussitôt pour garder les ateliers.

Mardi, quelques petites bagarres se sont produites. Des pierres, des morceaux de charbon ont été jetés dans l'atelier central. Un militaire européen et quelques grévistes ont été blessés, peu grièvement.

Quelques arrestations ont été opérées par la gendarmerie. Le nombre de grévistes dans toute la région minière atteint actuellement 6.500 ou 7.000.

Le service d'ordre, très bien organisé, a pu éviter jusqu'ici tout incident grave.

———————

Société française des Charbonnages du Tonkin
(*Revue des ambassades*, décembre 1936)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri Thelier, président ; Joseph Deschamp, Raymond Ferrant, Henri Girot, Christian de Monplanet, Henri de Monplanet, René Thion de la Chaume, Robert Thoumyre, Georges Vésier, membres.

Le directeur général est M. A. Marcheix, le directeur technique M. R. Huas (Hongay), le directeur commercial, M. E. Bougon (Haïphong).

———————

La fin des grèves
(*Chantecler*, 3 décembre 1936, p. 4)

Le correspondant de notre confrère l'*Avenir du Tonkin* lui adresse les renseignements ci-après sur la situation dans les centres miniers.

Enfin, la grève est terminée. Comme nous l'avons dit, les ouvriers de la région minière sont des gens paisibles qui ne demandent qu'à travailler. Ils se sont laissés entraîner au premier moment par quelques perturbateurs, puis, si la grève à continué,

c’est parce que les meneurs ont usé des violences, des menaces pour empêcher les ouvriers de reprendre le travail.

Vendredi matin, M. l’inspecteur des Affaires politiques Delsalle, s'est rendu à Campha-port où les grévistes l’ont reçu avec des acclamations et en tirant des pétards. Les bonnes paroles apportées par le représentant du Gouvernement ont ramené le calme. Dans l'après-midi, les ouvriers ont regagné leurs chantiers.

À Hongay, après les manifestations vite dispersées par la troupe, la gendarmerie et les miliciens de la garde indigène, les mineurs, que les chefs de quartier ont prévenus qu’ils seraient expulsés le lendemain du territoire de la concession — propriété privée de la Société des charbonnages — ont préféré suivre les conseils de M. l'inspecteur Delsalle et de M. le délégué Vavasseur. Samedi, le travail est repris.

À Hatou et Halam, également.

À Hatou, comme les ouvriers allaient descendre aux galeries, trois ou quatre meneurs armés de haches ont voulu les en empêcher. Un peloton de miliciens, commandé par le chef de poste Puylagarde intervint : trois. perturbateurs furent arrêtés, et le travail a repris dans le calme.

Le bruit a couru samedi qu'au cours d’une échauffourée de la veille à Hongay, un enfant ait été tué. Les faits ont été démesurément grossis. Vendredi matin, une colonne de grévistes ayant manifesté dans la rue, les soldats et les miliciens les ont dispersés et ont arrêté cinq des plus violents meneurs. Dans l’après-midi, 2.000 grévistes, dont certains venus de Halam, revinrent au poste et réclamèrent la mise en liberté de leurs camarades. Repoussés par la troupe, ils s'enfuirent précipitamment, renversant une travée de la paillote appartenant au sieur Dinh-ba-Loi. Une charpente en bambou tomba et blessa légèrement l’enfant de celui-ci, lequel dormait dans les bras de sa mère.

La journée du dimanche a été parfaitement calme. Les mineurs, que les majorations de salaire récemment consenties encouragent au travail, redoublent de zèle. Dans quelques semaines, ces histoires de grève ne seront plus pour eux qu’un mauvais souvenir.

———————

NÉCROLOGIE
(*Le Temps*, 23 décembre 1936)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Raymond Ferrant, administrateur de la Société française des charbonnages du Tonkin et de la Société des ciments de l'Indochine

Les obsèques seront célébrées mercredi 23 décembre 1936, à 10 h. 30 précises, en l'église de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise) où l'on se réunira.

———————

HANOÏ
LES OBSÈQUES DE M. PAUL LE BOURHIS, agent de la S.F.C.T.
(*L’Avenir du Tonkin*, 13 janvier 1937)

Ce matin, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Paul Le Bourhis, agent de la Société française des charbonnages du Tonkin, décédé hier à l'hôpital Lanessan dans sa 27e année.

……

Dans le cortège, on remarquait : MM. Massianet [Massenet], directeur de la Société des charbonnages ; Mme et M. Bougon, directeur commercial de la Société française des charbonnages; M. Beauchêne, chef du service administratif ; Marlan, ingénieur en chef de la Société des charbonnages ; le docteur Charrier ; M. Froment, ingénieur ; M. Chappaz ; M. Delille ; M. Rey ; M. Masson ; M. Vinay, de la Sûreté ; M. Coutal ; M. Martin, du service de l'hygiène…

———————

Amédée CLÉMENTI,
Les Destinées de l'Indochine
(Hanoï, mars 1937, p. 76)

……

Pour le moment, les nombreuses manifestations ouvrières provoquées par le mauvais vouloir que met le Patronat à observer la nouvelle réglementation du travail se sont déroulées dans un calme parfait. Enfin, les revendications des salariés furent d'une modération qui leur fait le plus grand honneur et a agréablement étonné les vieux coloniaux de mon espèce.

Les grèves de Hongay, Hatou, Campha et autres lieux, qui dressèrent 20.000 mineurs contre la puissantissime Société des Charbonnages du Tonkin, a tout particulièrement attiré l'attention de l'opinion publique qui n'a pu s'empêcher d'admirer l'attitude digne de cette multitude non organisée au sujet de laquelle on redoutait de regrettables excès et l'intervention des détachements armés envoyés sur les lieux pour assurer l'ordre.

C'est flatteur pour le Prolétariat tonkinois, — les grévistes étaient originaires de toutes les provinces du Tonkin, sauf de la région de Quangyên, peu peuplée. — C'est d'un bon augure pour l'avenir. Il est, en effet, permis d'espérer que les autres corps de métiers auront à cœur d'observer la même retenue, en comprenant qu'il vaut mieux obtenir des avantages peu à peu, sans secousses et à coup sûr que de risquer de dramatiques incidents en exigeant trop et avec violence.

En procédant autrement, les organisateurs du mouvement spontané de Hongay auraient gravement compromis les intérêts des mineurs, rendu difficile la tâche conciliatrice de l'Administration et découragé le Gouvernement de Front Populaire si bien disposé à leur égard.

Ils ont évité les excès, toujours à craindre en pareille occurrence. Qu'ils en soient félicités et avec eux les hauts fonctionnaires qui montrèrent beaucoup de tact dans le règlement de ce conflit, le plus grave qu'ait jamais connu la Colonie, si l'on considère l'importance des intérêts en présence.

Nos jeunes théoriciens devront s'inspirer de cette conduite exemplaire de leurs compatriotes manuels et s'appliquer à ne pas laisser s'introduire parmi eux des éléments nocifs, porteurs du levain de la haine brutale.

———————

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1937)

Publication de mariage. — Aujourd'hui 12 mars a été affichée au tableau de l'état civil la publication de mariage devant être célébré en cette ville de M. Auguste César

Bernard, ingénieur des mines à Hongay (Quang-Yên) avec Mlle Andrée Dora Walthert [49], sans profession, domiciliée 23, rue Jean-Soler à Hanoï.

———————

MARIAGE
Auguste César Bernard
Andrée Dora Walthert
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 avril 1937)

.....

Les témoins étaient MM. Paul Hippolyte Hermant, inspecteur général de l'hygiène et de la Santé publique en Indochine, officier de la Légion d'honneur, et Laurent Antoine Charles Marcheix, directeur général des Charbonnages du Tonkin à Hongay, officier de la Légion d'honneur.

———————————

APRÈS L'ACCIDENT D'AUTO SUR LA ROUTE DE DOSON
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1937)

Ce n'est pas sans une vive émotion que l'on a appris, à Haïphong, le pénible accident d'auto qui aurait pu avoir des suites tragiques et au cours duquel Mme et M. Bougon, le sympathique et estimé directeur commercial des charbonnages de Hongay, furent blessés.

Nous sommes allés aux renseignements et l'on a bien voulu nous apprendre que l'état des blessés est aussi satisfaisant que possible et qu'il n'inspire plus aucune crainte.

Cette bonne nouvelle, nous en sommes certains, fera grandement plaisir aux nombreux amis que comptent Mme et M. Bougon dans notre ville.

Nous présentons à Mme et M. Bougon nos sincères vœux de prompt rétablissement.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1937)

Charbonnages du Tonkin, 3.600

Réunis en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Thelier, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1936 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 29.462.983 francs, auquel a été joint un prélèvement de 4.400.000 francs sur la provision pour fluctuation des changes

———————————

PROCHAINS MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juin 1937)

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir le prochain mariage qui aura lieu le 9 juillet, en l'église Saint-Louis de Hongay, de Mlle Marcelle Fortier, la charmante fille de

---

[49] Andrée Dora Walthert (Benthuy, 25 nov. 1909-Paris XIIe, 27 juillet 2004) : aînée des huit enfants de Frédéric Walthert et de Cécile Mange, de la Société forestière et commerciale de l'Annam.

Mme et de M. Fortier, chef de la manutention des Charbonnages de Hongay, avec M. Christian Frédéric Muller, ingénieur électricien.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux et toutes nos félicitations aux parents.

———————————

TONKIN
HONGAY
Mariage
Marcelle Fortier
Christian Frédéric Muller
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1937)

Le samedi 4 juillet a été célébré à Hongay le mariage civil et religieux de M. Christian, Frédéric Muller, ingénieur électricien à l'Alsthom, avec mademoiselle Marcelle Fortier.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Massenet, secrétaire général du conseil d'administration de la S. F. C. T., chevalier de la Légion d'honneur, et M. Gicquel, capitaine au long cours, pilote du port de Haïphong ; pour le marié : M. Hautier, ingénieur en chef à la S.F.C.T., chevalier de la Légion d'honneur, et M. Dufau, hôtelier, médaillé militaire, Croix de Guerre.

M. le commissaire de police, faisant fonction d'officier de l'état civil, après les avoir unis, prononça la petite allocution que voici.

……

———————————

CAPITAL PORTÉ DE 48,4 À 59,2 MF

Charbonnages du Tonkin
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

Le *B.A.L.O.* du 6 juillet publie une notice en vue de l'augmentation du capital de 48.412.750 fr. à 59.170.700 fr. par l'émission de 43.032 actions de la catégorie « O » de 150 fr. nominal, à souscrire en numéraire.

Les 43.032 actions nouvelles participeront aux bénéfices sociaux à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 1937 ; elles seront donc assimilées aux actions anciennes après payement du solde du dividende afférent à l'exercice 1936.

Elles seront émises au pair de 250 fr. payables en totalité à la souscription.

L'assemblée ordinaire, tenue le 29 juin, sous la présidence de M. H. Tellier *[sic : Thelier]*, a approuvé les comptes de 1936.

Les bénéfices sur les ventes sont notablement supérieurs à ceux du précédent exercice, passant de 24.335.496 francs à 36.627.941 fr. Les intérêts et produits divers s'élèvent à 2.340.346 fr. Le compte de profits et pertes fait ressortir un bénéfice, après amortissement, de 28.614.208 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 2.018.064 fr. formant un total disponible de 30.632.272 fr. sur lequel 1 million 267.476 fr. ont été reportés à nouveau. L'assemblée a ratifié le prélèvement d'une somme de 4.400.00 fr. sur la provision pour fluctuations des changes, pour être répartie dans les mêmes conditions que les bénéfices propres de l'exercice Elle a fixé le dividende, sous déduction des impôts, à 171 fr. 22 par action O et à 23 fr. 09 par action P.

Un acompte de 35 francs sur le dividende des actions O ayant été mis en paiement le 1er mars 1937, le solde sera payé à partir du 1er septembre 1937, en même temps que

la totalité du dividende des actions P. L'assemblée a donné *quitus* de la gestion d'administrateur de M. Albert Lui *[sic : Luc]*, démissionnaire, et aux ayants droit de M. Raymond Ferrant, décédé. Elle a ratifié la nomination de M. Maxence *[sic : Maxime]* Renaudin [CIC] et a réélu MM. Christian de Monplanet et Robert Thoumyre [sénat. Seine-Maritime et pdt Ciments de l'Indoch.] comme administrateur.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES
CHARBONNAGES DU TONKIN
Société anonyme
au capital de cinquante-neuf millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante fr.

Statuts dressés par voie de rédaction générale nouvelle, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1896, déposés chez Me Dufour, notaire à Paris, le 10 juin 1896, et modifiés conformément aux décisions des assemblées générales des 4 mai et 2 septembre 1898, 5 août 1919, 13 juin 1922, 24 juillet et 28 décembre 1928, 18 juillet et 20 septembre 1933, 27 juin 1933, 27 juin 1935, 22 octobre 1936, 23 décembre 1937

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 23 juillet 1937

Siège social à Paris

ACTION O DE DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Joseph Deschamp
Un administrateur (à droite) : ?
H. Brauer, graveur
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 9663-7-37 Encres Lorilleux

———————

Campha-Port
Soirée de bienfaisance au profit des inondés au Tonkin
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1937)

Sous le haut patronage de M. l'administrateur délégué à Campha-Mines et de M. Géneaud [50], ingénieur chef de l'exploitation, les employés indigènes et les notabilités de Campha-Port ont organisé trois soirées de bienfaisance dont le produit sera destiné aux inondés du Tonkin.

Les Européens et les indigènes, malgré l'exiguïté du local, ont tenu à venir nombreux assister à cette fête.

La recette de cette fête a été satisfaisante. Le montant de la vente des billets s'élève à 460 p. 29. Déduction de toutes dépenses 126 p. 73, il reste : 333 p. 36.

Cette somme a été remise à M. l'administrateur délégué pour être envoyée aux sinistrés.

Nous tenons à exprimer au nom des sinistrés du Tonkin, des sincères remerciements à M. l'administrateur délégué et à M. Géneaud de leur précieux appui et enfin à tous ceux qui, présents ou absents, nous ont aidés dans cette œuvre de bienfaisance.

———————

AU PALAIS

———————

Cour d'appel de Hanoï
1re Chambre correctionnelle
Audience du mardi 14 décembre 1937
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1937)

M. le président de Chambre Léonardi est assisté de M. le conseiller Olivier et de M. le conseiller p.i. Lénahrié.

M. l'avocat général p. i. Narbonne occupé le siège du ministère public. Grenier : M. Ng.-dinh-Oanh. — Huissier : Me Chaperon. — Interprète : M. Faugère.

Une seule affaire au délibéré « Bougon Éloi Édouard — blessures involontaires par accident d'auto. Ng-dinh-Soi acquitté — Machefaux et Service T.P. civilement responsables relaxés de la responsabilités civile — Machefaux et Service T.P. partie civile. »

Il s'agit d'un accident d'automobile survenu dans la nuit du 15 au 16 mai 1937 à la suite d'une collision au passage d'un pont en ciment armé entre la voiture de M. Bougon et celle des T.P.

La Cour confirme le jugement entrepris, dit Bougon seul responsable de l'accident, le condamne en tous les dépens de 1re instance et d'appel.

———————

Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

---

[50] François-Auguste Géneaud (1889-1956) : mécanicien principal de la marine, ancien directeur de la Société civile des plantations du Kontum.

Cinq de ses administrateurs, dont le président et les vice-présidents sont du Crédit industriel et commercial, qui est chargé du service financier. Ces cinq sont : M. Henri Thelier, Fernand Monvoisin [† janvier 1935], Joseph Deschamp [51], Christian et Henri de Monplanet [52]. Il y a d'autres administrateurs, des employés, sauf M. Robert Thoumyre, sénateur conservateur de la Seine-Inférieure.

———————————

Charbonnages du Tonkin
(*L'Information d'Indochine*, 15 février 1938)

L'assemblée extraordinaire de vérification du 31 janvier, a rendu définitive l'augmentation du capital social porté définitivement à 59.170.750 francs. À cet effet, il a été créé 43.032 actions nouvelles de 250 fr. chacune, catégorie « O », émises au pair, contre espèces, ceci en vertu des délibérations prises les 11 mai 1937 et 8 juin 1937, par le conseil d'administration, habilité à cet effet par l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1936. Le capital se trouve ainsi formé par 236.683 actions de 250 francs, entièrement libérées, dont 211.083 actions de la catégorie « O » et 25.600 actions de la catégorie « P » L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence de ces résolutions.

———————————

NOTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE CONTRACTUELLE DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS EUROPÉENNES DE LA COCHINCHINE ET DU CAMBODGE

par G. WORMSER,
directeur de la Société indochinoise des cultures tropicales.
(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 6 avril 1938)

[…] Le but que nous poursuivons est la fixation de notre main-d'œuvre. Il sera certainement indispensable pendant de nombreuses années encore de recruter des coolies au Tonkin. Reste à savoir si les conditions du recrutement seront toujours les mêmes, et si le recrutement continuera à être sous le contrôle administratif. On peut envisager, dans un avenir assez proche, un recrutement libre, effectué soit directement par les employeurs, soit encore par les coolies eux-mêmes, qui feront venir leurs parents ou amis. La chose est possible. Ainsi, aux Charbonnages de Hongay, situés au Tonkin même, il est vrai, tout recrutement par l'employeur a cessé complètement depuis quelques années. Cette importante société a développé de façon gigantesque ses villages d'ouvriers. Les coolies travaillant aux Charbonnages, parce qu'ils disposent de maisons, font venir leurs parents ou amis. Et ce phénomène a pris même des proportions inquiétantes et susceptibles de créer des troubles. On nous a affirmé que les villages de Hongay, destinés aux 25.000 coolies mineurs y travaillant actuellement, abritaient en réalité plus de 100.000 individus. […]

———————————

[51] Joseph Deschamp succède en janvier 1936 à Henri Thelier à la présidence du CIC et au conseil de la Banque de l'Indochine.

[52] Le patronyme des « de Monplanet » est Guillemin. Christian et Henri sont frères, fils de [J.-B.] Albert Guillemin de Monplanet, inspecteur général des finances, vice-président de la Providence [assurances] (voir tome II). Le père de J.-B. Albert portait le nom très roturier de Sylvain Guillemin.



http://belleindochine.free.fr/images/PierreGourou/108CamphaMine.JPG

———————————

NÉCROLOGIE
Georges Vésier
(*Le Figaro*, 8 avril 1938)

Nous apprenons la mort de M. Georges Vésier, ingénieur des Arts et Manufactures, président d'honneur de la Chambre syndicale des métaux, président délégué du conseil d'administration de la Compagnie française des métaux, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 6 novembre 1938, à l'âge de quatre-vingts ans. Les obsèques auront lieu demain mercredi 9 novembre, à dix heures précises, en l'église Notre-Dame de Grâce de Passy (8, rue de l'Annonciation) où l'on se réunira. Selon la volonté exprimée par le défunt, il ne sera pas prononcé de discours et l'on est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire du 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937 se soldant, après déduction des amortissements industriels et dotations similaires, par un bénéfice net de 26.138.237 francs formant, avec le report antérieur, un total créditeur de 27.405.713 francs. Le dividende a été fixé à 117 francs 50 brut par action « O » (sur lesquelles 35 francs ont déjà été payés) et à 19 francs 50 par action « P ». Ces coupons seront mis en paiement le 1er septembre sous déduction des impôts. Il a été reporté à nouveau 2.104.261 francs.

———————

Chronique de Haïphong
Départs
« D'Artagnan. »
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1938)
(*La Volonté indochinoise*, 21 septembre 1938)

Voici la liste des passer embarqués sur le s/s « d'Artagnan », quittant notre port aujourd'hui à 6 heures.

Pour Port-Saïd
M. Pnevmaticos Georges, des Charbonnages du Tonkin.

———————

TONKIN

———

Campha-Mine
La lutte contre le choléra(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1938)

À Campha-mine, où le choléra est en train d'exercer ses ravages (une vingtaine de malades par jour), les autorités ont pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'épidémie de se propager.

La vente des fruits en pleine rue a été interdite et les marchands ambulants sont obligés de protéger leur produits alimentaires contre les mouches au moyen de toiles métalliques.

Dans tous les moindres recoins de la ville, on procède à la désinfection. Enfin, une campagne de vaccination anticholérique a commencé dans les mines.

———————————



Coll. Olivier Galand
Lettre des Charbonnages du Tonkin, Hongay, à Antonin Marcheix,
directeur général, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris IXe (25 nov. 1938)

———————

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la guerre
(*Journal officiel de la République française*, 28 décembre 1938)

Réserve
Artillerie
Chevalier
[parrainé par René Huas]

MARIA (Henri-Alphonse), capitaine à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

[Né le 11 octobre 1894 à Reims. Marié en 1924 à Yvonne Turgot. Polytechnicien. Ingénieur divisionnaire aux mines de la Sarre (nov. 1929). Ingénieur en chef à la Société française des charbonnages du Tonkin à Hongay.Après guerre : ingénieur-conseil à la Banque de l'Indochine. Directeur technique de la chambre syndicale des mines de fer de France. Décédé le 16 juillet 1959, à Paris XVIe.]

———————————

Charles Robequain, *L'évolution économique de l'Indochine française*,
Paris, Paul Hartmann, 1939
Les activités économiques nouvelles

[285] Le bassin de Quang en a permis l'une des plus puissantes réalisations du capitalisme français en Indochine. Il y existe d'assez nombreux petits charbonnages, produisant quelques milliers ou quelques dizaines de milliers de tonnes, d'exploitation souvent intermittente. La plus grosse part de l'anthracite est extraite par deux grandes sociétés, la Société des Charbonnages du Dong-Trieu, dont l'équipement n'a été vraiment effectué que depuis la guerre, et qui produisait, en 1937, 484.000 tonnes d'anthracite, et la Société des Charbonnages du Tonkin. Celle-ci, la plus ancienne, a eu des débuts pénibles, dus surtout aux difficultés d'écoulement. Elle ne commença à distribuer des dividendes qu'en 1900 ; depuis, son succès s'est affirmé, jusqu'à lui permettre d'absorber récemment [1933] d'autres entreprises, celle des Anthracites du Tonkin et celle de Ké-Bao, île où l'exploitation, interrompue par le krach financier de 1901, n'avait été réorganisée qu'à partir de 1924.

La production des Charbonnages du Tonkin atteignait en 1937 1.638.000 tonnes, soit 71 % de la production totale de l'Indochine. Pour l'ensemble des deux sociétés principales, Charbonnages du Tonkin et Dong-Trieu, ce pourcentage était de 92 %.

Ces entreprises ont commencé à pratiquer l'abattage mécanique au moyen de marteaux perforateurs et piqueurs, et même de haveuses : haveuses percutantes à air comprimé, haveuses électriques à chaîne. Cependant, le tonnage abattu mécaniquement est encore très faible : dans l'ensemble de la production houillère indochinoise, il ne représentait encore en 1937 que 6 %.

Le soutènement des galeries est fait avec des bois provenant du Tonkin, de l'Annam et du Japon, mais les deux grandes sociétés emploient de plus en plus les cadres métalliques. Les dangers de grisou sont rares. Il faut craindre davan- [286] tage les irruptions d'eau, surtout après les fortes chutes de pluie qui ont lieu de mai à septembre. La plupart des exploitations souterraines sont éclairées par des lampes à acétylène. Le nombre des accidents est relativement faible et peut se comparer avantageusement avec celui des charbonnages de beaucoup d'autres pays : résultat assez remarquable si l'on considère l'instabilité de la main-d'œuvre, d'autre part l'insouciance et le manque de conscience professionnelle dont elle fait souvent preuve.

Les installations extérieures du bassin de Quang-Yen sont souvent pourvues d'un outillage perfectionné. Des voies ferrées de 0 m. 60 ou de 1 mètre relient les gisements aux ports d'embarquement. Ceux-ci, pour les charbonnages de Dong-Trieu, sont situés sur le song Da Bach, cours d'eau longeant le versant méridional de la chaîne de Mao-Khê : le principal est Port-Redon, où aboutit une ligne longue de 20 kilomètres, remontant vers le nord jusqu'aux exploitations de cette chaîne centrale ; les bateaux calant 8 mètres peuvent arriver jusqu'à Port-Redon, où ils sont chargés par l'intermédiaire de chalands. Quant aux charbons de la zone orientale, sauf ceux de Ké Bao qui disposent de Port-Wallut, ils sont évacués par deux ports situés sur le golfe même, celui déjà ancien de Hon-Gay, et celui de Campha, de création récente, et accessible aux navires de 9 mètres de tirant d'eau. Ces ports sont munis de quais et de grues : le quai de Campha est même équipé de quatre portiques mus électriquement et pouvant charger au total, sur deux navires à la fois, 500 tonnes à l'heure. Les ateliers de criblage et de laverie ont été sans cesse agrandis et améliorés. Des fabriques d'agglomérés — briquettes et boulets — permettent le mélange du produit local avec la houille grasse et le brai importés du Japon : la principale est celle de Hon Gay. Une centrale thermique de 4.000 kilowatts est reliée par une ligne à haute tension à Hon Gay, Hatou, Campha, d'où l'électricité est distribuée dans les réseaux secondaires des

Charbonnages du Tonkin. Les Charbonnages de Dong-Trieu ont également leur centrale à Uong-Bi, au nord de Port-Redon.

Jusqu'ici, les exploitations de Quang-Yen sont restées en somme superficielles. L'allure et la puissance des couches en profondeur ne [287] sont pas exactement connues ; mais « un fait est hors de doute, c'est que la production annuelle présente pourrait être augmentée considérablement sans que les réserves cessent de pouvoir être considérées comme pratiquement inépuisables[53] ». Les grandes entreprises sont déjà équipées pour une extraction bien supérieure aux possibilités actuelles de vente : c'est l'élargissement des débouchés qui commande le développement futur des exploitations.

2) Les gisements secondaires. — Les deux autres charbonnages actuellement productifs, ceux de Phan-Mê et Tuyen-Quang, sont situés dans la Moyenne-Région du Tonkin, au nord du fleuve Rouge. Ils n'ont donné en 1937 que 43.400 tonnes, soit 2 % à peine des quantités de houille extraites en Indochine. Ce sont des gisements de faible puissance ; les conditions d'exploitation et de transport y sont beaucoup moins favorables que dans le bassin de Quang Yen. Leur principal intérêt est de fournir des sortes de combustibles qu'on ne trouve pas dans ce dernier.

Le bassin de Phan-Mé se trouve à 15 kilomètres au nord-ouest de Thai Nguyen, dans le prolongement occidental du bassin de Quang Yen, à l'endroit où se resserrent les ares de la « virgation » posttriasique. On y exploite depuis 1910, et avec des interruptions, un faisceau de couches grasses, d'âge rhétien encore, de pendage vertical et d'allure généralement lenticulaire[54] L'extraction se fait par puits, jusqu'à 100 mètres de profondeur environ. Le charbon est transporté, par une voie de 0 m. 60, puis par voie d'eau (song Cau et canal du song Cau au song Thuong) vers le Delta.

Parmi les nombreux petits gisements de lignite, sédiments d'origine lacustre déposés au miopliocène dans les dépressions synclinales de l'Indochine du Nord, parallèles à la direction du fleuve Rouge, seul celui de Tuyen Quang, attaqué en 1915, est encore exploité, jusqu'à une profondeur de 70 mètres environ ; le lignite est chargé sur des jonques qui descendent la Rivière Claire.

[288] La houille, grasse ou mi-grasse, se retrouve sur la bordure méridionale du delta tonkinois, le long d'une bande qui s'allonge sur 125 kilomètres environ, de Ninh-Binh à Van-Yen. L'exploitation en a été tentée au nord de Phu Nho Quan, en particulier dans la région de Dam Dun, où un puits a été creusé jusqu'à 135 mètres de profondeur dans un faisceau de couches minces, très plissées et discontinues : elle a dû être interrompue en 1931.

En dehors du Tonkin, il existe un gisement d'anthracite analogue à celui de Quang Yen, à 40 kilomètres environ au sud-ouest de Tourane : celui de Nong-Son, exploité aussi au moment de l'occupation française. Il a produit 280.000 tonnes de charbon entre 1900 et 1920 ; mais l'extraction a cessé au moment où l'épuisement des couches superficielles nécessitait la construction d'un puits. […]

[297] Dans cette année 1937, les mines indochinoises employaient 271 Européens (directeurs, ingénieurs et autres agents techniques) et 49.200 ouvriers asiatiques (contre 370 Européens et 45.700 Asiatiques en 1930), dont 25.000 environ pour la seule Société des Charbonnages du Tonkin. […]

On relève une tendance à la stabilisation de la main-d'œuvre, en raison des efforts accomplis par quelques entreprises, et surtout la plus importante d'entre elles, la Société des Charbonnages du Tonkin. « En 1931-32, les effectifs étaient très irréguliers, avec un maximum après les fêtes du premier de l'an annamite, un minimum très marqué au moment de la récolte du cinquième mois, un nouveau maximum au

---

[53] *L'industrie minérale en Indochine*, Hanoi, 1931, p. 40

[54] F. Blondel. *Les ressources minières de la France d'outre-mer : le charbon, op. cit* p. 438.

septième mois : pour 100 ouvriers aux premiers mois annamites, les mines du bassin de Hon Gay en comptaient seulement 33 au cinquième mois, et 66 au maximum au septième mois[55] » Depuis, les variations sont devenues moins amples. […]

Le sort des ouvriers mineurs s'est pourtant amélioré. On a parlé [299] naguère, peut-être avec quelque exagération, de « l'enfer de Hon Gay ». […] À partir de 1931, les abords des exploitations ont été aménagés selon le programme établi par l'Institut Pasteur. Les gîtes larvaires sont pétrolés. De la quinine préventive est distribuée en outre aux équipes de nuit. L'examen des courbes de mortalité et de morbidité montre l'efficacité des mesures prises. Des villages avec maisons individuelles ont été construits depuis quelques années à proximité des principaux sièges d'exploitation, chacun ayant son infirmerie. Des hôpitaux et des écoles fonctionnent dans les différents centres, édifiés et entretenus par les exploitants eux-mêmes, ou avec leur participation financière ; des terrains de sport (football, tennis, athlétisme) ont été aménagés.

La Société des Charbonnages du Tonkin a essayé, avec succès, de recruter elle-même et de payer directement ses ouvriers, au lieu de passer par l'intermédiaire traditionnel des tâcherons annamites, des « caï ». […]

———————

Liste électorale des élections des délégués au
Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2178-2191)

PROVINCE DE QUANG YEN

1 Armentier Robert Surveillant 30 ans Camphamines
4 Attane, Jean Raoul Surveillant de la S. F. C. T. 53 ans Port-Redon
5 Aubourg, Louis Surveillant de la S. F. C. T. 29 ans Camphamines
6 Aubry, Jean, Charles Émile Électricien de la S. F. C. T, 32 ans Campha-port
7 Baillis Georges Surveillant de la S. F. C. T. 32 ans Hongay
8 Bartoli, Vincent Surveillant de la S. F. C T. 48 ans Port-Courbet
9 Bataille, Baptiste Mineur 54 ans Ha-lam [S. F. C T.]
10 Batchevitch, Troffini Mécanicien de la S. F. C T. 39 ans Camphaport
11 Bazine, Edmond. Georges ingénieur du jour de la S. F. C T. 41 ans Uông bi
12 Beauchesne, Paul Ingénieur de la S. F. C T. 36 ans Hongay
14 Berlioz Louis Surveillant 35 ans Camphaport
15 Bernard Auguste Ingénieur 35 ans Hongay
17 Bluise Marc Chef de centre 39 ans Mong-Duong
18 Blonde Jules comptable 57 ans Hongay
20 Bonfre Antoine Louis Ingénieur 35 ans Hatou
21 Poulet Marcel Maître mineur 35 ans Camphamines
22 Bouquet Jules Surveillant de la S. F. C T..41 ans Camphamines,
23 Bourelly Henri Surveillant 48 ans Uông-bi
24 Brault Louis Chef découvert 47 ans Campha-mines
26 Campillo Emmanuel Mécanicien 34 ans Hongay
27 Campillo Maurice Mécanicien de la S. F. C. T. 34 ans
29 Cartier Clovis Ingénieur S. F. C T. 36 ans Ha-lam
32 Capelaere Ingénieur 31 ans Campha Mines
33 Castelli, Jean Surveillant 43 ans Campha Mines
35 Chabas, Cyprien, Victor Surveillant 50 ans Campha port
36 Chalut, Venant Surveillant Trafic 39 ans Uông bi
37 Chapaz Georges Magasinier 60 ans Hongay

[55] P. Gourou, *Les paysans du delta tonkinois, op. cité.* p. 214-215.

39 Cheuret, Fernand Ingénieur du fond 30 ans Hongay
40 Chèvre, Émile, Louis Conducteur Travaux 60 ans Ha-lam
41 Clément, Léon Agent du jour de la S. F. C T. 39 ans Mong-duong (Mongzuong)
42 Clément, Marcel Surveillant de la S. F. C T. 22 ans Hongay
44 Cuve, Louis, Joseph Surveillant trafic 33 ans Uông-bi
45 Cwidak, Louis Porion 34 ans Mine Clotilde
46 Cunty, Charles Sans profession 32 ans Hongay
47 Dacquait, Jean Comptable 46 ans Hongay
48 Dacquait, Jules Joseph Mécanicien 36 ans Campha-port
49 Daubras, Louis Agent du jour 25 ans Mong-duong
51 Delaygues, Pierre Antoine Surveillant 46 ans Campha-port
52 Delbreuil, Adrien Chef chantier 57 ans Hongay
53 Desborde, Marcel Ingénieur 54 ans Hongay
54 Devilly, Marcel Jean Électricien S. F. C T. 34 ans Hongay
55 Dufau, Sébastien, Jean Comptable 53 ans Mong-duong
58 Dumet, Robert, Édouard, Louis Mécanicien 31 ans Campha-port
62 Durlot Colonel Retraité 65 ans Campha-port
63 Endelicher, Eugène Surveillant 53 ans Campha-Mines
64 Engel, Édouard Surveillant 38 ans Port-Wallut
65 Entzmann, Maurice Chef d'atelier 38 ans Uông-bi
67 Evin, Alexandre Surveillant 35 ans Hongay
70 Ferret, Claudius Surveillant 35 ans Campha-Mine
71 Fortier, Hippolyte Chef chantier 63 ans Hongay
72 Frejaville Jean Pilote 38 ans Campha-Port
73 Froment, Louis Adrien ingénieur 40 ans Hongay
74 Gaide, Marie Électricien 33 ans Uông bi
79 Geissler Alfred Comptable 47 ans Campha-Mines
80 Géneaud. François Auguste Ingénieur 48 ans Campha-Port
81 Georges, Charles Garde forestier 39 ans Port-Wallut
83 Gicquel Valentin Pilote 31 ans Hongay
84 Gilliung, Eugène Surveillant 39 ans Campha Port
88 Gomez, René Contremaître 38 ans Campha-Mines
92 Grondin Onésime Chef de découvert 42 ans Campha
93 Guillobe Louis Comptable 32 ans Hongay
100 Hautier, Jean Ingénieur 48 ans Hongay
101 Huas, René Ingénieur 47 ans Hongay
105 Jalaguier, Louis Maître mineur 42 ans Campha-Mines
108 Jouve, Paul Électricien 30 ans Hongay
110 Lafontaine, Émile, Sans profession 40 ans Campha-Mines
112 Lagabrielle, Paul Ingénieur 38 ans Hongay
113 Laloe, Julien Maurice André adjoint Service du jour 24 ans Uông-bi
114 Laporte, Pierre Mineur 43 ans Mong-duong
115 Larivière Jean Administrateur délégué 40 ans Campha-Mines
116 Latargère, Albert Surveillant 38 ans Campha-Mines
118 Lataste, Jean Pilote 48 ans Hongay
123 Lepercq, René Maître mineur 28 ans Mong-duong
124 Leporder François Surveillant 30 ans Uông-bi
125 Lindner Louis Auguste Surveillant 47 ans Hà lam
126 Lisier dit Barbiaux Entrepreneur 49 ans Hongay
127 Luer, Charles Surveillant 28 ans Campha-Port
132 Marcheix, Laurent Directeur général de S. F. C T. 50 ans Hongay
133 Masquelier Joseph Ingénieur 55 ans Hongay
134 Masguelier, Joseph Floris Conducteur des Travaux 44 ans Mong-duong

135 Masson, Pierre Contremaître 39 ans Hongay
136 Mazeau, Marcel, Henri Mécanicien 36 ans Campha port
37 Ménard, René Chef Comptable 49 ans Uông bi
139 Mermoz, Georges Surveillant 40 ans Campha-port
141 Monnier, Camille Maître mineur 28 ans Hatou
143 Morbidelle, René, Victor Mécanicien 25 ans Uông bi
145 Naudin Charles Mécanicien 33 ans Hongay
146 Omues Rapnard Louis Léon [*sic :* Omnès *Raymond* Louis Léon] Comptable S. F. C. T. 47 ans Hatou
149 Paul Juanbeach sans profession 23 ans Campha-mines
151 Pelissier, Raoul Comptable 36 ans Campha-mines
153 Peyric,Marius, Henri Mineur 26 ans Mongdzuong
156 Poli, Dominique Surveillant 33 ans Vatchay
158 Pontignat, Jean Marie Surveillant 33 ans Campha-mines
159 Prost Surveillant 30 ans Ha-lam
160 Pulce, Eugène Chef chantier 46 ans Campha-port
161 Quincey, Félix Claude Barthélémy Magasinier 32 ans Uong-bi
163 Rey, Georges Police privée 51 ans Hongay
164 Rey Jean Commissaire de la Sûreté 39 ans Hongay
165 Régis Antoine Surveillant 32 ans Campha-port
166 Richard, Henri Conducteur travaux 37 ans Hatou
168 Rigeras Marcel Mécanicien 45 ans Hongay
169 Risterucci Mathieu Surveillant 40 ans Hatou
170 Rocheteau, Édouard Comptable 64 ans Hongay
172 Roy, René Garde principal forêts 46 ans Raymond-Ferrant
173 Ruet, Jean, Marie Secrétaire S. F. C T. 42 ans Hongay
174 Saint Dominique Lucien, Vicior Comptable 40 ans Campha-port
175 Sainte Claire Deville Ingénieur 34 ans Hatou
176 Sallert Jules Annoussamy Surveillant 31 ans Uong-bi
178 Scherenitch Jean Magasinier 44 ans Mong-duong
179 Schuitig Arthur Comptable 50 ans Hongay
180 Scour Édouard Chef d'atelier 32 ans Hongay
181 Scour Joseph Ingénieur 41 ans Hongay
182 Sedat Jean Baptiste Comptable 49 ans Hongay
183 Serres Honoré Conducteur Travaux 39 ans Kébao
184 Simon Yves AugusteSurveillant 34 ans Hoàngson
185 Simonetti Antoine Surveillant 42 ans Campha mines
186 Sperber Georges Charles Surveillant 31 ans Campha port
187 Sperber Jules Brune Sans profession 23 ans Campha port
188 Taconet Sans profession 25 ans Campha Mines
189 Tarroux Roger Surveillant 36 ans Campha Mines
190 Teissier Ferdinand Mineur 30 ans Mong-duong
191 Thiery Jean Chef de Service Ordinaire S. F. C T. 32 ans Hongay
192 Toullec Alfred Surveillant du Trafic 33 ans Uông-bi
193 Tzvétan Dimitrof Magasinier 39 ans Hongay
194 Urset Robert Ingénieur S F Cl 38 ans Port-Wallut
195 Vassilis Emmanuel Magasinier 26 ans Hatou
196 Velthuis Henri Surveillant 45 ans Hongay
198 Vozelle Camille Électricien 37 ans Hongay
200 Weinich André Surveillant 53 ans Campha Mines
201 Wurtz François Surveillant 44 ans Hatou
202 Yvain Robert Chef chantier 41 ans Hongay

Arrêté la présente liste au nombre de 202 électeurs

Quang yen le 20 mars 1939
l'administrateur-résident
C. MERLO

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
CHARBONNAGES DU TONKIN
Assemblée extraordinaire et spéciale du 21 février 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 mars 1939)

Assemblée extraordinaire

L'assemblée est présidée par M. Thelier, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Richard et M. Ansault [56].

Le bureau désigne comme secrétaire M. Massenet.

3.842 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 107.964 actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérations générales

Lors de la réunion de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 1937, en vous commentant les raisons pour lesquelles votre conseil avait, à l'époque, décidé de porter votre capital à son chiffre actuel de 59.170.750 francs, nous vous faisions remarquer que sur les marchés d'Extrême-Orient, où la livre sterling et le dollar des États-Unis sont les véritables monnaies usuelles, ce nouveau capital voisin de 80 militons de francs ne représenterait que peu de chose de plus que celui d'environ 40 millions de francs du début de 1936.

Aujourd'hui, pour être à la même parité, notre capital devrait être de l'ordre de 100 millions de francs, les cours de la livre étant passés, entre-temps, de 74 fr. 50 aux environs de 177 francs.

D'autre part, au cours de ces 40 dernières années, les sommes qui ont été investies dans notre entreprise en travaux portés au compte de premier établissement dépassent le chiffre de 234.000.000 de francs.

Ces dépenses ont été faites pour une grande part en francs de germinal, pour le reste en francs moins dévalués que l'unité monétaire présente, et pour avoir la valeur réelle en francs actuels des immobilisations que notre Société a ainsi sagement consenties dans le le passé en vue du développement de l'entreprise et dont ont bénéficié au premier chef l'économie de la Colonie, et les industries de la Métropole intéressées aux fournitures coloniales, Il serait nécessaire de majorer encore sensiblement le chiffre de 234 millions de francs.

Or, l'expérience nous a confirmés dans la conviction qu'il pouvait y avoir de graves inconvénients, particulièrement en Extrême-Orient, à ne pas maintenir la valeur de notre capital en rapport avec l'étendue de nos exploitations, le développement de nos affaires, et l'importance réelle de nos investissements et immobilisations, installations et matériels dont la valeur de remplacement en francs se trouve aujourd'hui considérablement augmentée.

---

[56] Jacques Ansault : représentant probable de la Banque de l'Indochine. On le retrouve dans l'Annuaire des entreprises coloniales, 1951, comme administrateur des Forêts et scieries de Biênhoà et de la Société d'études minières en Extrême-Orient

Ordre du jour

Nous avons donc estimé nécessaire de vous soumettre des propositions en vue de porter, de la façon la plus équitable, le capital de notre Société à un chiffre voisin de 100 millions de francs et, à cet effet, nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire à. l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Lecture de rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes ; affectation aux réserves de sommes portées en provisions et devenues disponibles ;

2° Augmentation du capital social de 59 millions 170.750 francs à 85.769.250 francs, au moyen de l'incorporation à ce capital d'une sommes de 26.598.500 francs prélevée sur les réserves et de la création et de l'attribution aux actionnaires de 106.394 actions nouvelles de 250 francs chacune entièrement libérées, de la catégorie O, à raison de 1 action nouvelle pour 2 actions de la catégorie O actuelles et de 1 action nouvelle pour 30 actions de la catégorie P ;

3° Augmentation ultérieure dudit capital social de 85 769.250 francs à 100.064.000 francs, par l'émission au pair de 57.179 actions nouvelles, catégorie O, à souscrire en numéraire, à titre irréductible, par les actionnaires, à raison de 1 action nouvelle pour 6 actions de la catégorie O, ou de la catégorie P ; mesures à prendre pour la souscription à titre réductible, par application des articles 3, 6 et 7 du décret du 8 août 1935 ; fixation des conditions accessoires de l'émission ; pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de la réalisation de l'opération, à l’époque qu'il jugera convenable ;

4° Modifications et additions à apporter aux statuts, soit comme conséquence de ce qui précède, soit pour mettre les textes en harmonie avec la législation en vigueur ou faciliter l'administration de la Société, spécialement en ce qui concerne les dispositions relatives au capital social (article 7, 8 et 31), à la libération des actions (article 8 bis à créer), à leur forme (article 9), aux commissaires et à leurs fonctions (article 30 et 31), à la convocation des assemblées générales (article 33), aux communications à leur faire (article 41), aux acomptes de dividende (articles 41 et 46).

Affectation de provisions aux réserves

1. — Nous vous proposons tout d'abord de porter aux réserves la majeure partie des dotations affectées dans les comptes créditeurs à deux provisions destinées elles-mêmes à couvrir des risques industriels d'exploitation. et dont l'affectation particulière est actuellement devenue superflue pour les raisons que nous vous exposerons plus loin.

Le montant des sommes que nous vous proposons ainsi de porter aux réserves s'élève à 18.500.000 francs à provenir :

1° De la dotation de la Provision pour régularisation des stocks à concurrence de 2 millions 500.000 francs.

2° De la dotation de la Provision pour travaux préparatoires et de recherches à concurrence de 16 millions de francs.

La première de ces deux provisions a pour objet de couvrir pour cette partie de l'actif, d'une part les risques inhérents aux fluctuations des cours commerciaux et, d'autre part, ceux afférents aux effets de désagrégation et d'entraînement des fortes précipitations estivales.

L'écart que présentent actuellement les cours commerciaux avec les prix, invariables depuis deux exercices, auxquels sont portés à l'inventaire les combustibles crus en stock, contribue par lui-même à couvrir les risques envisagés et, de ce fait, permet de libérer de sa destination présente la somme de 2.500.000 francs.

La Provision pour travaux préparatoires et de recherches qui est alimentée mensuellement par un abonnement dont la charge est imputée au prix de revient, a pour objet de comptabiliser les disponibilités à consacrer aux investissements que peuvent nécessiter la préparation et l'équipement des centres de production propres à

assurer la stabilité du niveau de production de nos exploitations sur la base d'un tonnage annuel de 1.650.000 tonnes, et plus spécialement à suppléer, si besoin était, à la déficience éventuelle du centre de Campha où l'existence d'un certain nombre d'accidents dans la stratigraphie des terrains pouvait faire craindre une limitation, à plus ou moins courte échéance, du tonnage restant à exploiter sur ce point.

Or, nous avons constaté qu'au cours de l'exercice 1937, l'extraction nette assurée par notre Société a été de 1.638.000 tonnes, sans qu'il ait été nécessaire de faire appel au centre de Raymond-Ferrant actuellement tenu en réserve.

Par ailleurs, les indications données au cours de ces dernières années par les travaux de recherches poursuivis à Campha ont fait découvrir l'existence de réserves exploitables encore importantes Celles-ci sont estimées pouvoir assurer le maintien de l'activité actuelle de ce centre pendant une période minimum de 15 années, et probablement notablement plus longue. Il sera donc largement loisible, au cours des années à venir et au fur et à mesure de la progression du déhouillement de reconstituer la dotation destinée à faire face aux nouveaux investissements qui viendraient à s'imposer pour maintenir la capacité de production de nos diverses centres.

C'est en tenant compte de ces considérations que la part réservée pour ces investissements dans les bénéfices antérieurs se trouve rendue disponible. Nous vous proposons, en conséquence, de libérer de leur affectation présente, 16 millions de francs existant à la dotation correspondante. Vous entendrez, au sujet de ces propositions, le rapport de vos commissaires des comptes.

Sur la somme de 111 500.000 francs ainsi disponible au total, il y a lieu d'effectuer, avant son transfert aux réserves, le prélèvement statutaire pour la réserve légale dont le montant n'est plus à son plein depuis le 31 janvier dernier, date à laquelle la dernière augmentation de votre capital a été rendue effective. Ce prélèvement de 5 %, soit 925.000 francs, réduit finalement à 17.575.000 francs la somme dont nous vous demandons de décider l'inscription dans un compte de réserves intitulé Réserve pour éventualités diverses.

Incorporation de réserves au capital

II. En deuxième lieu, nous vous demandons de décider d'augmenter le capital social, et, dans une première étape, de le porter au chiffre de 85.769.250 francs par l'incorporation directe d'une somme de 26.598.500 francs à prélever sur les réserves suivantes, dont il est particulièrement désirable, dans la situation économique présente, que les montant en soient maintenus à la disposition de la Société, mais que, par contre, pour les raisons précédemment exposées, il ne peut être qu'avantageux d'intégrer dans le capital lui-même :

Réserve pour éventualités diverses	17.575.000 00
Provision pour travaux en prévision (solde 1937)	3.021.230 36
Provision pour hausse des frets (solde 1937)	350.000
Provision pour fluctuation des changes (solde 1937)	6.073.123 53
	271.019.353 89

Ainsi, le montant global de ces réserves s'élève à 27.019.353 fr. 89, laissant sur le montant que nous vous proposons d'incorporer au capital un excédent de 420.853 fr. 89, qui pourrait être affecté à la couverture partielle des frais de l'opération.

Cette opération s'effectuerait par la création de 106.994 actions O entièrement libérées de 250 francs chacune, dont les titres nominatifs ou au porteur seraient gratuitement attribués aux propriétaires des 211.083 actions de la catégorie O et des

25.600 actions de la catégorie P formant le capital actuel, à raison d'une action nouvelle pour 2 actions de la catégorie O actuelle, et, en conformité de vos dispositions statutaires, de 1 action nouvelle pour 8 x 15, soit 30 actions de la catégorie P.

Ces actions nouvelles seraient créées jouissance à compter de l'exercice prenant cours le 1er janvier 1939.

Les modalités de l'opération seraient définitivement arrêtées par le conseil d'administration, le principe étant que l'ouverture des opérations d'attribution d'actions nouvelles serait accompagnée de la mise en paiement d'un deuxième acompte sur les bénéfices, à répartir de l'exercice 1938, dont le montant brut permettrait de compenser exactement pour les actions de catégorie O au porteur le paiement de l'impôt cédulaire de 27 % afférent à l'attribution des actions nouvelles, impôt qui est à la charge des actionnaires.

Pour faciliter la distribution des actions nouvelles, la négociation, des droits d'attribution sous la forme au porteur serait demandée à la Bourse de Paris en ce qui concerne les actions de la catégorie O ; la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial apporterait le concours de ses services en vue d'aider les titulaires d'actions de la catégorie P dans la recherche d'une contrepartie pour la cession ou l'acquisition de droits d'attribution afférents à cette catégorie de titres.

Augmentation de capital en numéraire

III. – Ces opérations réalisées, et en vue de poursuivre l'ajustement de votre capital aux exigences économiques, nous vous demandons de décider de porter, dans un deuxième stade, le capital de votre société au chiffre de 100.064.000 francs, par la création de 57.179 actions de la catégorie O nouvelles, à souscrire au pair par l'ensemble des prolétaires d'actions de la catégorie O et de la catégorie P, à raison de 1 action nouvelle pour 6 actions de la catégorie O ou P, et à libérer d'un quart à la souscription.

Les détails d'application, et, en particulier la date de mise en souscription seraient définitivement arrêtés par le conseil d'administration, les actions de la catégorie O nouvelles devant être crées jouissance à compter de l'exercice qui prendrait cours le 1er janvier de l'année de l'ouverture de la souscription.

Pour faciliter les opérations de souscription, nous mettrions en œuvre des dispositions analogues à celles que nous avons. prévues pour l'attribution des actions représentatives des réserves incorporées au capital.

En outre, pour réserver le droit des souscripteurs défaillant sur les actions de la catégorie O nouvelles, restant disponibles après l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, une tranche limitée à un maximum de 4.000 actions nouvelles serait souscrite, si vous retenez notre proposition, par la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial qui tiendrait les dites actions à la disposition des ayants droit pendant une période finissant avec le deuxième exercice qui suivrait la clôture de la souscription, cette remise devant être faite contre remboursement des sommes versées, majorées des intérêts de retard et frais encourus.

À l'expiration de ladite période, les. actions non retirées seraient vendues en Bourse et le produit de la vente, sous déduction des sommes dues à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, viendrait au profit de notre Société.

Toutes les actions nouvelles restant encore éventuellement disponibles après constitution de cette réserve de 4.000 titres seraient réparties entre les actions de catégorie O et P à raison de leur droit de souscription à titre réductible, proportionnellement au nombre de droits exercés par chacun d'eux à titre irréductible et dans la limite de leur demande.

Un rapport spécial de MM. les commissaires des comptes vous donnera sur la régularité des dispositions ainsi prévues les explications nécessaires. Il

En raison de l'importance des opérations sur lesquelles vous allez avoir à vous prononcer, et bien que cette mesure ne soit peut-être pas indispensable, nous avons estimé préférable de convoquer une assemblée spéciale des porteurs d'actions de catégorie O et une assemblée spéciale des porteurs d'actions de catégorie P pour leur demander de ratifier autant que de besoin les décisions qui seront prises par l'assemblée plénière.

Modifications aux statuts

IV. — L'ordre du jour comporte les modifications apportées à divers articles des statuts.

Les modifications ou additions intéressant les articles 7, 8, 37 et 8 bis (dernier nouveau) sont rendues nécessaires par les deux opérations d'augmentation de votre capital dont nous venons de vous entretenir, et dont l'une comporte, en particulier, la création d'actions qui ne seront que partiellement libérées.

Nous avons pensé qu'il convenait de profiter de votre réunion en assemblée générale extraordinaire pour vous demander d'adopter diverses autres modifications de nos statuts, reconnues désirables à l'usage (articles 33, 41 et 46) ou qui ont pour objet de mettre nos dispositions statutaires en harmonie avec la législation (articles 30 et 31).

La modification de l'article 33 consiste à porter de 6 à 10 mois la durée de la période au cours de laquelle il est prévu que doit statutairement se tenir l'assemblée générale ordinaire appelée, après la clôture de l'exercice, à délibérer sur les comptes dudit exercice.

Bien que nous ayons l'espoir de pouvoir continuer à vous réunir dans les derniers jours de juin, nous devons prévoir l'éventualité où, en cas de perte de courrier notamment, nous nous trouverions dans l'impossibilité matérielle de concilier l'observation des dispositions légales avec celles des dispositions statutaires.

En outre, en vue de faciliter la tenue de vos assemblées extraordinaires, nous vous proposons une addition dans le texte du dernier alinéa de l'article 33, ayant pour objet de préciser que le délai de convocation réduit à 6 jours s'appliquera à celles de vos assemblées extraordinaires ou réunies extraordinairement, qui pourraient être appelées à statuer sur la sincérité des déclarations de souscription et de versement en cas d'augmentation de capital, ou sur les conclusions du rapport de commissaires précédemment nommés.

Les articles 41 et 46 font état, dans leur texte actuel, de la mise en paiement, sur décision du conseil d'administration, d'un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice. Bien que rien ne s'oppose à ce qu'un pareil acompte soit payé en plusieurs fois, nous pensons qu'il est préférable de spécifier que votre conseil peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice et dans les conditions prévues à l'article 46, décider la mise en paiement d'un ou de plusieurs acomptes, soit avant, soit après la clôture de l'exercice.

Si vous approuvez l'ensemble des propositions que nous avons l'honneur de vous présenter, nous vous prions de vouloir bien les ratifier, en votant les résolutions qui vont vous être soumises et dont le texte imprimé à été tenu à votre disposition dans les conditions fixées par la loi.

*
* *

Rapports des commissaires aux comptes

Lecture est ensuite donnée de deux rapports établis par les commissaires aux comptes, le premier relatif aux affectations de réserves proposées par le conseil, le second (rapport spécial) à certaines modalités de l'augmentation de capital en

numéraire, Ces deux rapports concluent à l'approbation des opérations énoncées dans le rapport du conseil.

Allocution de M. H. Thelier, président du conseil d'administration

Le rapport du conseil d'administration vient de vous exposer, Messieurs, la nature des opérations soumises à votre vote et les causes pour lesquelles elles vous sont proposées. Je ne m'étendrai donc pas davantage sur ces sujets, mais avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui auraient des renseignements complémentaires à demander sur les questions a l'ordre du jour de l'assemblée, je crois qu'il vous intéressera d'avoir quelques précisions d'ordre pratique sur la mise à exécution des opérations envisagées.

Ces opérations ne constituent en somme qu'une suite normale de celles de même nature que vous avez déjà décidées lors de votre assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1936 et qui ont été réalisées. J'avais pu d'ailleurs vous annoncer déjà, à cette époque, que nous aurions probablement à les recommencer.

Précision sur la première augmentation du capital

En résumé, deux augmentations de capital bien distinctes et accomplies seulement l'une après l'autre sont prévues.

La première qui, si vous approuvez nos propositions, commencerait, dès le 1er mars prochain, comporterait la distribution gratuite aux actionnaires, par prélèvement sur les réserves, contre remise du coupon numéro 43 pour les actions au porteur, d'une action € « O » nouvelle 250 francs entièrement libérée pour 2 actions « O » actuelles ou pour 30 actions « P » car s'agissant d'une incorporation au capital de bénéfices réservés, l'attribution aux deux catégories d'actions doit se faire suivant la proportion fixée pour l'attribution de bénéfices.

Votre conseil d'administration a l'intention de décider en même temps la mise en paiement contre remise du. coupon numéro 44 d'un nouvel acompte de dividende de 46 fr. 83 brut par action (un premier acompte de dividende de 35 fr. brut a déjà été mis comme vous le savez, en distribution le 10 novembre dernier). Ce nouvel acompte de 46 fr. 23 brut prévu donnerait net 37 fr. 41 aux actions nominatives appartenant à des personnes physiques depuis plus de six mois et 33 fr. 75 net aux autres actions « O » et cette somme de 33 fr. 75 permettrait à ces dernières actions les plus frappées par l'impôt cédulaire de compenser exactement le paiement de cet impôt, mis à leur charge au taux de 27 % au moment de l'attribution des actions nouvelles.

Pour les actions « P », l'impôt cédulaire retenu au moment de la demande d'attribution des actions « O » nouvelles serait de 2 fr. 16 par quinzième de droit d'attribution présenté, ou par action « P » immatriculée au nom d'une personne morale et de 1 fr. 50 seulement par action. P » présentée, immatriculée au nom d'une personne physique

Une notice imprimée donnant tous les détails nécessaires sera d'ailleurs remise ou envoyée aux actionnaires en même temps que les formules de demandes d'attribution d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration pense, d'autre part, qu'il pourra mettre les actions nouvelles en distribution à partir du 15 mai prochain.

Comment s'effectuera l'augmentation de capital en numéraire

La deuxième opération soumise à votre vote : augmentation du capital par souscription en numéraire à raison, a titre irréductible, d'une action « O » nouvelle de 250 fr. libérée du quart (soit 62 fr. 50 à verser) pour six actions « O » ou « P », possédées au moment de l'ouverture de la souscription (les actions « O » nouvelles provenant de la première opération auraient donc droit à y prendre part), commencerait dans le courant de juillet, là souscription restant ouverte vraisemblablement jusqu'au 21

septembre, et au même moment, serait mis en paiement le solde de dividende de l'exercice 1938 dont le montant se trouvera fixé à l'époque habituelle par l'assemblée générale ordinaire.

Comme vous pouvez le constater dans cette seconde opération (augmentation de capital par souscription en numéraire) les actions « O » et les actions « P » auraient les mêmes droits de souscription. Cette solution, conforme d'ailleurs à nos statuts, est de plus obligatoire du fait des dispositions légales actuellement en vigueur, aux termes desquelles, dans les augmentations de capital par souscription en numéraire, les actionnaires, quelle que soit la catégorie de leurs actions, doivent avoir, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émise. Or, les actions « O » et les actions « P » dans notre société sont d'un même montant.

Au moment de la mise à exécution de cette seconde opération, une nouvelle notice imprimée donnant tous les détails nécessaires sera envoyée ou remise aux actionnaires en même temps que les formules de souscription.

Négociation des droits

Comme nous l'a déjà indiqué le rapport du conseil d'administration, la négociation des droits d'attribution ou de souscription sera demandée lors de chaque opération pour les actions O, au marché officiel de la Bourse de Paris et pour les actions P, la Société Générale de Crédit industriel et Commercial veut bien prêter son concours pour la recherche d'une contrepartie dans toute la mesure du possible.

Toutes les opérations seront closes avant le 31 décembre

Enfin, j'ajouterai que le calendrier des opérations envisagées a été établi par votre conseil avec le souci d'avoir tout terminé avant le 31 décembre prochain, ce qui permettrait à la Société de bénéficier d'une réduction de droits d'enregistrement importante par application de dispositions légales récentes.

LA DISCUSSION

M. le président s'étant déclaré à la disposition des actionnaires qui auraient des renseignements complémentaires à demander sur les questions à l'ordre du jour, un premier actionnaire demande si le conseil s'est préoccupé de l'organisation du marché des droits.

M. le président répète que des démarches ont été faites auprès de la Chambre syndicale pour que ces cotations puissent être assurées à la Bourse de Paris et que, une fois le résultat obtenu, la Société n'aura plus à intervenir.

À propos de la libération des titres par anticipation

Un autre actionnaire. – Presque tous les détails que les actionnaires auraient pu avoir à vous demander, Monsieur le président, leur ont été fournis, soit par le rapport du conseil d'administration, soit par les explications complémentaires que vous avez données ensuite.

Je crois qu'à cet égard la façon dont a été conduite cette assemblée constitue un modèle qu'on peut sans doute égaler, mais non pas surpasser, surtout lorsqu'il s'agit d'opérations aussi complexes. Je ne vois donc qu'un tout petit point sur lequel je voudrais vous demander encore un éclaircissement. Les fluctuations des cours de notre titre sont peu étendues, mais d'autre part, le marché n'est pas très large. Le titre se classe peu à peu et de mieux en mieux, mais il n'a pas ce qu'on peut appeler un marché très large. Or ce marché déjà peu large risque de l'être encore un peu moins si vous avez des titres qui ne sont pas assimilables et qui ne pourront pas être négociés dans les mêmes conditions.

Cela peut porter préjudice à ceux qui se trouvent obligés de négocier des titres, et malheureusement, nous vivons dans un temps où personne ne peut prévoir s'il ne sera pas obligé à vendre certains titres, et même où il faut prévoir que cette obligation peut s'imposer.

Vous avez déjà pris les devants en répondant en partie à la question que je voulais vous poser, puisque je vois que vous prévoyez la possibilité de donner aux actionnaires souscripteurs la faculté de se libérer par anticipation. Mais ce que je n'ai pas aperçu exactement, ce sont les conditions dans lesquelles vous pensez leur laisser exercer ce droit. Faut-il comprendre, et c'est ce que je préférerais, que ceux qui croiraient avoir intérêt à libérer leurs actions pour avoir des titres au porteur pourront le faire ?

La faculté de libération sera donnée immédiatement aux actionnaires

M. le président. – Nous avons bien réfléchi à cette question. Nous avons cherché à satisfaire autant que possible tous les intérêts et les désirs de nos actionnaires. Le premier de ces désirs était qu'il ne leur soit demandé qu'un versement aussi faible que possible, et nous lui avons donné satisfaction puisque la société peut se suffire avec un quart versé. Nous avons eu ensuite la préoccupation que vous venez d'exprimer, et c'est pour cela que nous avons prévu que le conseil d'administration pourrait donner aux actionnaires une faculté. de libération. Je peux vous dire dès maintenant que dans la pensée du conseil, cette faculté de libération serait donnée tout de suite, au moins pendant toute la durée de la souscription pour commencer, ce qui permettrait aux actionnaires qui le désireraient d'avoir des titres au porteur, qui se trouveraient assimilés aux autres, aussitôt après le paiement du coupon représentant le solde du dividende de l'exercice 1938.

Nous limiterons cette faculté à la durée de la souscription, pour diverses raisons qu'il serait bien long de vous exposer maintenant. Nous verrons ensuite s'il conviendra de prévoir d'autres périodes pendant lesquelles pourra jouer la faculté de libération.

La distribution des acomptes de dividende ne pourra échapper aux actionnaires

Un autre actionnaire. – Ne croyez-vous pas que la distribution du dividende en plusieurs fois peut être gênante pour les porteurs, lesquels auront peut-être du mal à surveiller le cours de leurs;titres, étant donné qu'il pourra arriver qu'ils ne soient pas avertis de ses répartitions ?

M. le président. — Ils seront avertis par la consultation même de la Cote de la Bourse, puisque la distribution des acomptes y est portée.

Les actions souscrites par le Crédit Industriel et Commercial

Un autre actionnaire. – En ce qui concerne les actions qui vont être souscrites par le Crédit Industriel et Commercial et qui ne seront pas réclamées, ne serait)il pas possible de les répartir entre les actionnaires, par exemple au prorata des souscriptions à titre réductible, plutôt que de les écouter en Bourse ?

M. le président. — Ce n'est pas possible car au moment où la question se poserait, toutes les opérations seront terminées. Ces titres vont rester à la disposition des actionnaires qui pourront éventuellement les. demander pendant deux exercices. À ce moment, toutes les opérations de souscription seront closes depuis longtemps et nous ne pourrons que mettre en Bourse les titres qui resteront.

Nous sommes obligés de prendre la disposition dont il s'agit dans l'intérêt d'un certain nombre d'actionnaires lointains. Nous en avons en Extrême-Orient, qui ont besoin d'un certain temps d'abord pour être mis au courant de ces opérations et ensuite pour pouvoir envoyer leurs souscriptions. Nous sommes obligés de tenir compte des intérêts de ces actionnaires et d'un autre côté, nous ne pouvons pas faire durer les opérations indéfiniment. C'est pourquoi nous vous proposons cette modalité.

(à suivre)

———————————

(suite)
LES RÉSOLUTIONS
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 mars 1939)

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont toutes adoptées à l'unanimité […]

RENSEIGNEMENTS

Pour répondre à la demande de plusieurs actionnaires. M. le Président donne, hors séance, les indications suivantes sur les sorties de charbons et d'agglomérés en 1938, comparées à celles de 1937 :
Charbons : 1.647.000 tonnes en 1938 contre 1.546.000 en 1937.
Agglomérés : 125.000 tonnes en 1939 contre 106.000 en 1937.

———————————

HANOÏ
AU PALAIS
Cour d'appel de Hanoï
———————

Chambre civile et commerciale
Audience du vendredi 14 avril 1939
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1939)

……
Le délibéré comprend les affaires suivantes : … Gassiès et autres contre Raymond Omnès…

Ce délibéré sera entièrement vidé, à la diligence coutumière de la Chambre commerciale.

On a peut-être perdu souvenance — les faits remontant au 14 juin 1937 —, de ce grave accident d'automobile survenu de nuit au km. 68+700 de la route Coloniale n° 5 lors de la traversée du village de Lai-Khé, accident au cours duquel M. [Raymond] Omnès [comptable SFCT], frère de [René] l'hôtelier haïphonnais et dosonais bien connu, fut grièvement blessé. La voiture que conduisait M. Gassiès, gênée par un camion en stationnement sur la route tous phares allumés tomba dans la rizière.

Le tribunal civil de Haïphong fut saisi d'une demande en réparation du préjudice subi par M. Omnès, contre le responsable, M. Gassiès, et les garants, c'est-à-dire les assureurs.

Le premier juge alloua 450 p. pour frais de médicaments ; 770 p. pour solde du 1er août au 17 octobre 1937 ; 1.000 p. pour le *pretium doloris* ; 1.000 p. à titre d'indemnité provisionnelle sur les 15.000 p. réclamées par la victime.

La responsabilité des parties avait été fixée dans la proportion de 3/4 pour Gassiès, de 1/4 pour le propriétaire du camion. Soumise à l'examen de trois experts — MM. le docteur Le Roy des Barres, Patterson et Gallan —, la victime fut déclarée atteinte d'une invalidité permanente et partielle de 35 %.

La Cour, homologuant le rapport des experts et s'estimant suffisamment éclairée pour déterminer le montant des dommages-intérêts à allouer, fixe ceux-ci à 8.000 piastres, en sus des sommes déjà allouées par le premier juge.

———————————

L'ACTIVITÉ DU CHEF DU PROTECTORAT
Tournée de M. le résident supérieur p i. de Tastes [57] à Quang-yên
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1939)

.....

Le résident supérieur se rendit à Hongay où il fut reçu par M. Marcheix, directeur général des Charbonnages du Tonkin. Accompagné du résident de Quang-Yên et de M. Larvière, délégué de Campha-mines, M. de Tastes visita successivement Hongay, Campha-mine, Mong-Dzuong et Campha-Port, s'intéressant tout autant au fonctionnement des divers chantiers (découverts de Mong-Dzuong, exploitations souterraines de Campha-mines, réseau ferré et installations du port de Campha) qu'aux nombreuses réalisations d'ordre social (Grand Hôpital de Hongay, infirmerie et maternité de Campha-port, organisations sportives et scoutes) qui sont la preuve de l'intérêt agissant que la S.F.C.T. porte à son personnel.

Un déjeuner fut ensuite offert par M. Marcheix, à l'auberge de Campha-Port, au résident supérieur et à sa suite.

Au champagne, le directeur général des Charbonnages se leva et dans une belle improvisation, remercia le chef du Protectorat de sa visite, qui constitue un nouveau témoignage de l'intérêt que l'Administration locale a toujours porté à une entreprise dont on peut dire qu'elle constitue un élément appréciable de l'économie indochinoise tout entière. Après avoir rappelé que le montant des impôts et taxes versés annuellement par la S.F.C.T. atteint, en Indochine, un million de piastres, et en France, 6 à 7 millions de francs, M. Marcheix assura le chef du Protectorat que la société qu'il représente serait toujours prête, dans les plus graves éventualités, à répondre à l'appel du gouvernement de la République.

M. le résident supérieur porta à son tour un toast à la prospérité de la Société des charbonnages. Il fit l'éloge de la magnifique organisation de cette belle entreprise française dont l'équipement perfectionné peut soutenir victorieusement la comparaison avec n'importe quelle exploitation industrielle d'Extrême-Orient. Il termina en remerciant chaleureusement le directeur général et ses collaborateurs du cordial accueil qu'ils lui avaient réservé.

Ce fut vers 3 h. 30 de l'après-midi seulement que le chef du Protectorat quitta Campha-Port. À 4 h. 15, il prit congé, à l'hôtel des Mines de Hongay, de M. Marcheix, pour regagner Hanoï où il fut de retour vers 19 h., satisfait de cette belle tournée au cours de laquelle il avait pu se rendre-compte, sur place, de l'activité de quelques-unes des plus grandes firmes industrielles du Tonkin.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
CHARBONNAGES DU TONKIN
Assemblée ordinaire du 29 juin 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juillet 1939)

L'assemblée est présidée par M. Henri Thelier, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Roquerbe [CIC] et Danderieux [Banque de l'Indochine].

M. Massenet remplit les fonctions de secrétaire.

---

[57] Henry de Tastes (Orléans, 2 mai 1883-Saïgon, 3 oct. 1940) : frère du député Lionel de Tastes. Administrateur des services civils en Cochinchine, il devient en 1929 administrateur de la Cie foncière d'Indochine, puis réintègre l'Administration en 1934. Futur résident de France à Binh-dinh (Sud-Annam).

1.887 actionnaires, possédant ensemble 118.182 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à nos statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1938.

À propos de la date de l'assemblée

Grâce à un effort particulier de notre personnel d'Extrême-Orient, nous avons pu, cette année encore, vous réunir avant la fin du premier semestre, mais les difficultés rencontrées à ce sujet nous montrent qu'il n'est plus pratiquement possible de continuer.

Depuis que notre domaine industriel et minier s'est augmenté des centres distincts de Maokhé et Kébao, les opérations d'inventaire et leur centralisation comptable représentent un travail considérablement accru.

Au surplus, ce travail doit être suspendu maintenant pendant toute la période des congés annuels donnés à l'ensemble de notre personnel au moment des fêtes du Têt, qui se tient chaque année, entre le milieu de janvier et la fin de février.

Nous ne pouvons plus, dans ces conditions, espérer recevoir d'Extrême-Orient tous les documents qu'exigent les travaux d'arrêtés de comptes de l'exercice et l'établissement du Bilan, suffisamment à temps pour, en respectant les différents délais de convocation prescrits par la loi, vous réunir comme jusqu'à présent en fin juin. Nous vous proposons, en conséquence, afin d'éviter, d'autre part, de vous convoquer en pleine période de vacances, de ne tenir désormais l'assemblée qu'au mois d'octobre comme le permet l’article 33 de nos statuts.

Résultats et marche des ventes

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé, après amortissement et affectations provisionnelles jugées nécessaires à 50.280.287 francs 07.

Ces résultats satisfaisants, obtenus au milieu de circonstances difficiles, sont dus aux constants efforts de notre directeur général et de ses collaborateurs de tous grades et nous sommes certains que vous désirerez vous joindre à nous pour les en féliciter et les en remercier.

Nos ventes en Indochine ont encore sensiblement progressé, du fait de la consolidation et même de l'accentuation de la prospérité économique retrouvée par la colonie, du fait aussi du développement des industries locales.

Nos exportations vers les pays d'Extrême-Orient ont continué à subir les contrecoups inévitables de la situation créée par le conflit sino-japonais. Au Japon, les ventes de charbons pour usages industriels se sont maintenues à leur niveau antérieur ; par contre, les ventes pour usages domestiques ont continué à subir l'effet des restrictions d'importation décidées par le gouvernement japonais en vue de réduire les exportations de devises.

Nos expéditions sur la Chine du Sud ont été sérieusement réduites, en raison de l'exode d'une partie de la population des villes et de l'arrêt de la plupart des industries chinoises de cette région. Par contre, à Hongkong, colonie anglaise dont la population s'est considérablement accrue en raison des événements et où ne parviennent plus que des tonnages réduits de charbons du Japon et de la Chine du Nord, nos ventes ont largement progressé.

À Shanghaï, et pour la même raison de rareté des charbons chinois et japonais, nos ventes se sont également sensiblement développées, avec l'appui de notre organisation nouvelle de ventes au détail et au demi-gros, la Hongay Sales Limited, qui est parvenue, dans les périodes difficiles, au prix de très sérieux efforts, à assurer l'approvisionnement régulier des foyers domestiques des concessions européennes.

Nos expéditions sur la France se sont maintenues au niveau de 1937, favorisées, dans la deuxième partie de l'année, par la baisse des taux de frets.

Cette baisse des taux de frets nous a, d'ailleurs, permis de réaliser en 1938, un petit courant d'affaires avec les États-Unis et le Canada. Nous comptons le maintenir en 1939

Main-d'œuvre indigène

Dans notre rapport précédent, nous vous indiquions que l'année 1937 avait été, en Indochine, année de transition entre deux régimes de travail. La nouvelle réglementation. fixée notamment par des décrets en date du 31 décembre 1936 et du 24 février 1937, a reçu sa pleine application en 1938.

La durée de la journée de travail a été réduite à 8 heures le 1er janvier 1938, et notre main-d'œuvre indigène a bénéficié, à l'époque du Têt, de la totale du congé annuel payé qui doit lui être légalement accordé.

Grâce aux soins apportés par notre direction dans la préparation des mesures de transition, et au développement professionnel de nos cadres, l'organisation du travail dans nos chantiers et ateliers s'est faite sans à-coups en conformité des nouvelles prescriptions réglementaires.

Cette adaptation a comporté pour nous l'obligation d'augmenter sensiblement nos effectifs ouvriers et, par voie de conséquence, de faire appel à une main-d'œuvre peu expérimentée. Le rendement horaire s'en est trouvé affecté et les risques d'accidents d'autant plus accrus que la nouvelle réglementation interdit les amendes, qui constituent cependant la seule mesure pratique susceptible de défendre efficacement les intéressés eux-mêmes contre leur insouciance habituelle à l'égard des consignes de sécurité.

L'augmentation de nos effectifs de travailleurs a rendu à nouveau d'actualité les difficultés inhérentes au recrutement d'une main-d'œuvre lente à se fixer et toujours prête à regagner le village natal, dès qu'elle sait pouvoir, grâce à une récolte suffisamment généreuse, y trouver l'aliment nécessaire à sa subsistance.

C'est là une sujétion particulièrement grave pour la marche régulière de notre exploitation.

Pour en atténuer les effets, nous devrons réaliser d'importants remaniements dans les plus anciennes de nos installations et développer largement la mécanisation, toutes les fois que cela sera possible, aussi bien dans nos exploitations souterraines que dans les opérations de manutention de charbons et de matériaux sur nos découverts et carreaux de port.

Exploitation

Production et ventes. — L'extraction nette, c'est-à-dire après déduction des déchets de triage et de lavage, a atteint en 1938 un total de 1.640.000 tonnes. En 1937, elle avait été de 1.638.000 tonnes.

La production d'agglomérés a été de 126.000 tonnes contre 133.000 tonnes en 1937

Nous avons vendu ou consommé 1.671.000 tonnes de charbon cru, contre 1.546.000 tonnes en 1937.

Nos ventes et consommations d'agglomérés ont été de 125.000 tonnes contre 106.000 tonnes en 1937.

Nos ventes de coke ont été de 2.943 tonnes contre 1.459 tonnes en 1937.

Notre effectif européen est resté sensiblement constant (127 contre 125 à la fin de l'exercice précédent). Le nombre de nos surveillants indigènes, qui était de 107 à la fin de l'exercice 1937, a atteint 120 à la fin de l'exercice 1938.

Travaux neufs

Les travaux neufs de l'exercice ont entraîné les immobilisations suivantes :

Immeubles	2.515.189 10
Port de Campha	154.545 50
Production et transport d'énergie	2.510.195 80
Matériel divers	7.028.841 60
Usines à agglomérés et fours à coke	7.119 80
Frais d'installation	919.181 85
	13.135 073 65

Immeubles. — Nous avons poursuivi la réalisation de notre programme de construction de maisons en vue d'améliorer constamment le logement de nos ouvriers. En particulier, nous avons édifié un certain nombre de maisons comportant 166 logements pour indigènes et 5 logements pour Européens.

Nous avons également développé nos formations hospitalières. Nous avons édifié une infirmerie à Mong-dzuong, un hôpital à Campha et un nouveau pavillon à l'hôpital Georges-Picot. Nous avons également commencé la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les services de la direction de Hongay installés jusqu'à présent dans d'anciens bâtiments dont le remplacement est devenu indispensable.

Nous avons, enfin, parallèlement poursuivi le programme d'assainissement de nos centres d'habitation.

Nous avons exécuté de nouveaux travaux d'adduction d'eau. En particulier, nous avons entrepris la construction d'un barrage à Halam en vue d'accroître les réserves d'eau destinées à alimenter Hongay. Nous avons, en outre, remblayé d'importantes zones de terrains dans des dépressions marécageuses à Campha-Port et à Mong-dzuong. Les emplacements ainsi gagnés sont destinés à l'extension de cités indigènes.

Nous avons vu, avec satisfaction, se développer dans notre grand famille ouvrière, le goût et la pratique des sports et nous continuons volontiers, par des encouragements et des subventions, à faciliter la création et l'amélioration des stades de jeux où notre personnel peut trouver, en dehors des heures de travail, toute facilité pour se livrer à des exercices sains et distrayants.

Port de Campha. — Nous avons continué les travaux antérieurement entrepris pour gagner sur la lagune de nouveaux terrains propres à la construction et destinés à permettre l'extension de l'agglomération de Campha. En outre, nous avons organisé en bordure de la mer un second emplacement de stock desservi par un nouveau portique.

Centrale de Hongay. — Corrélativement à l'installation du groupe turboalternateur de 4.000 kW qui a été monté au cours de l'exercice 1937, nous avons, au cours de l'exercice 1938, complété la chaufferie par l'adjonction de deux nouvelles chaudières de 400 m^2 de surface de chauffe. L'installation sera terminée au cours de l'exercice 1939.

Matériel divers. — Nous avons mis en service un sixième tracteur de 30 tonnes sur notre réseau électrique. Nous avons également doté nos chantiers de matériel nouveau : sondeuses, compresseurs et treuils. De nouvelles pompes ont été installées dans nos mines. Nos ateliers ont été dotés de machines-outils qui ont étendu le champ de leurs possibilités.

Organisation du nouveau quartier de Mong-dzuong. — La machine d'extraction est entrée en service et a assuré, au cours de l'exercice, l'extraction d'une partie importante de la production.

Recherche de minerai de fer à Kébao. — La formation ferrugineuse que nos travaux avaient pour l'objet de reconnaître ne paraît pas devoir justifier une extension de ceux-ci en profondeur.

Par ailleurs, un décret en date du 24 septembre 1938 et promulgué à la Colonie le 26 octobre 1938, a interdit, en principe les sorties, pour l'exportation, d'un certain nombre de produits miniers dont notamment le minerai de fer. Nous avons sollicité de l'Administration, pour la vente du minerai en stock, le bénéfice d'une dérogation à cette interdiction, comme il est prévu dans le texte même du décret.

Jusqu'à présent, nos démarches ont été infructueuses : nous ne pouvons que le déplorer, en espérant que l'Administration ne tardera pas à reconnaître l'opportunité d'atténuer dans ses conséquences brutales l'effet d'une mesure aussi exceptionnelle.

Questions financières et administratives

MM. les commissaires aux comptes vous indiqueront, en vous soumettant l'analyse du bilan, les variations que présentent les chiffres des divers postes de l'Actif et du Passif par rapport à ceux du bilan précédent.

Nous nous bornerons donc à vous donner quelques précisions sur un certain nombre de points susceptibles de retenir votre attention.

Le capital de votre Société figure au bilan pour 59.170.750 fr., chiffre auquel il s'est trouvé porté le 31 janvier 1938, date à laquelle a pu se réunir, avec le quorum nécessaire à la validité de sa délibération, l'assemblée générale extraordinaire appelée à vérifier la sincérité de l'augmentation du capital.

Concession et Mines. — Ce compte s'est accru, en 1938, du prix d'achat de 4 permis de recherches en bordure de notre concession de Hongay. L'un de ces permis, dénommé « Qua-Tim », a fait l'objet d'une demande de transformation en concession.

Portefeuille. — Ce poste ne comprend comme élément nouveau que la part de 60.000 francs prise dans le capital de l'Énergie charbonnière automobile, société à responsabilité limitée constituée en 1938, et qui a, en particulier, pour objet, le développement en Indochine de l'usage des gazogènes dans l'équipement des véhicules automobiles.

L'évaluation des divers éléments de notre portefeuille a continué à être faite suivant les mêmes règles que par le passé, en pratiquant, sur les valeurs non cotées, les amortissements reconnus nécessaires.

L'application de ces règles a fait ressortir en fin d'exercice une plus-value dont le montant, s'agissant de profits non définitivement réalisés, a été viré au passif, avant bilan, à une « Provision pour fluctuation des valeurs en portefeuille ». Nous avons agi de même, et pour la même raison, en ce qui concerne les plus-values en fin d'exercice par nos devises étrangères en portefeuille ou en comptes.

Provisions et amortissements. — Les amortissements industriels et la dotation au Fonds complémentaire d'amortissements ont été faits dans les mêmes conditions que précédemment.

Nous avons entièrement laissé à la charge de l'exercice le montant des dépenses qui eussent été imputées a la « Provision pour travaux en prévision », si le montant de celle-ci n'avait pas été incorporé à votre capital, par décision de votre assemblée extraordinaire du 21 Février dernier.

Nous vous avons dit la nécessité oÙ nous nous trouvions, pour réduire des besoins de main-d'œuvre auxquels il devient difficile de satisfaire, ne donner un développement important à la mécanisation sur nos chantiers et dans nos ateliers, et de procéder sur nos installations les plus anciennes aux remaniements dont la réalisation permettrait une meilleure utilisation du personnel et une réduction des transports de matériaux.

Nous avons, dans ce but, estimé nécessaire de doter notre « Provision pour travaux en prévision » d'une somme de 10.000.000 de francs.

Enfin, bien que sa décision de votre assemblée générale extraordinaire relative à l'incorporation de diverses réserves et provisions industrielles au capital ne soit intervenue que le 21 février dernier, nous avons pensé qu'il était préférable pour la clarté même de la lecture du bilan au 31 décembre 1938 de grouper ces réserves et provisions en un seul poste du passif.

Ce poste a reçu l'intitulé exceptionnel Réserves et provisions dont l'affectation a été fixés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 1939.

Compte de profits et pertes

Compte tenu des frais généraux, impôts et charges sociales, le solde disponible, avant dotation nouvelle aux réserves, ressort à 39 millions 274.748 fr. 91.

Nous vous proposons d'augmenter de 2 millions de francs la réserve pour Fonds d'assurance, mesure justifiée par l'augmentation de la valeur de remplacement du matériel et des approvisionnements ainsi que par l'extension de nos responsabilités en matières d'accidents du travail.

Ce prélèvement effectué, le solde bénéficiaire net du compte de Profits et pertes ressort à 37.274.748 fr. 91.

Par application de l'article 44 de vos statuts, il doit être attribué sur ces bénéfices, 5 % à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le 1/10e du capital social.

Votre capital a été porté en cours d'exercice, de 18.412.750 francs à 59.170.750 francs, c'est-à-dire augmenté de 10 738 000 francs.

C'est donc une somme de 1.075.800 francs, qu'il suffit d'affecter à la réserve légale pour que celle-ci atteigne 10 % du capital à la date du 31 décembre 1938.

Sur le solde disponible, soit 36.198 948 fr. 91, nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour fixer cette année à 164 francs, le montant brut du dividende à attribuer à chaque action O, et par voie de conséquence à 22 fr. 60 le montant brut du dividende à revenir à chaque action P.

Cette répartition correspond sensiblement à celle qui avait été faite l'année dernière, indépendamment de l'acompte spécial, payé le 1er mars dernier, dont le montant était plus particulièrement destiné à compenser l'acquittement de l'impôt cédulaire attaché à la distribution d'actions gratuites

L'attribution des dividendes que nous vous proposons absorbera 35.196.172 francs et laissera un reliquat de 1.002.776 91.

auquel viendra s'ajouter le report de l'année précédente, soit 8.104.261 83;

ce qui laissera comme report à nouveau, la somme de 3 107 308 14

Hommage à la mémoire de M. G. Vésier

Votre conseil d'administration a été très éprouvé, en novembre dernier, par la mort de. M. Georges Vésier [CIC], qui lui apportait le concours hautement apprécié de sa grande expérience industrielle et de son sens pénétrant des réalités. Vous vous associerez certainement à l'hommage que nous rendrons à sa mémoire.

Nous vous proposons de donner à la succession de M. Georges Vésier *quitus* de sa gestion d'administrateur.

Questions à l'ordre du jour

Pour le remplacer, votre conseil, usant de la faculté qui lui est laissée par l'article 19, des statuts, a fait appel à M. Edmond Lebée, déjà rompu à la gestion des grandes affaires et dont le concours nous sera précieux. Nous soumettons avec confiance sa nomination à votre ratification.

Les pouvoirs de M. René Thion de la Chaume [Banque de l'Indochine] arrivent à expiration cette année. Aux termes de l'article 17 des statuts, les administrateurs sont rééligibles et nous vous proposons de renouveler le mandat de M. Thion de la Chaume pour une durée de six années.

Nous vous prions enfin de vouloir bien renouveler à vos administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Durant l'exercice écoulé, aucun d'eux n'a pris ou conservé personnellement d'intérêt direct ou indirect dans un marché ou dans une entreprise intéressant notre Société, et il n'a été traité avec les sociétés ayant des administrateurs communs avec la nôtre que des opérations commerciales courantes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

ACTIF	
Concessions et mines	6.117.477 50
Port de Campha et installations diverses	28 984.431 46
Matériel, immeubles et divers	17.830 248 75
Terrains et usines de Haïphong	2.329.968 88
Valeurs en portefeuille	6.672.366 00
Marchandises en cours de transport	492.762 05
Bons du Trésor et à court terme	2.274.772 50
Fonds en caisse et dépôts en banque	61.632.516 52
Avance pour impôts sur nos actions	6.570.988 40
Débiteurs divers	18.786.50479
Paiements faits sur exercice 1938	4.471.775 00
Comptes d'ordre	7.705.146 90
Stocks :	
Combustibles et produits miniers :	
Anthracites	1.717 679 30
Charbon gras	1.224 896 10
Brais	3.778.768 30
Agglomérés	1.406 308 70
Minerais de fer	27.883 00
Coke	121.080 00
Marchandises, approvisionnements, matières diverses	33.551.731 60
Total	265.637.213 65
Dotation à la réserve légale	1.075.800 00
Dividende à payer	35.196.172 00
Report à nouveau	3.107.038 14
Total	205.637.213 65

PASSIF	

Capital-actions	68.170 750 00
Réserve légale	4.841.275 00
Réserve pour fonds d'assurances	9.375 201 13
Fonds complémentaire d'amortissement et de renouvellement des installations	7.366.291 90
Provision pour travaux en prévision	10 000.000 00
Provision pour fluctuation des changes	6.437.393 21
Provision pour fluctuation des valeurs en portefeuille	1 610.960 80
Réserves et provisions dont l'affectation a été soumise à la décision de l'assemblée générale du 21 février 1939	27.944.353 89
Coupons restant à payer sur nos actions	2.737.367 13
Obligations à rembourser	1.500 00
Créditeurs divers	29.167.963 55
Comptes d'ordre	7.705 146 90
Profits et pertes :	
Report antér. : 2.104.261 23	
bénéfices de l'exercice après amortissem. : 37.274 91	
total : 39.379.010 francs 14	
Affectation :	
Dotation à la réserve légale	1.075.800 00
Dividende à payer	35.196.172 00
Report à nouveau	3.107.038 14
Total	205.637.213 65

Compte de profits et pertes

DÉBIT	
Frais d'administration	3.940.606 74
Enregistrement, droit de timbre	159.698 20
Redevances au Protectorat :	
Exercice 1938 (payées au cours de l'année)	2 035.514 40
Exercice 1938 (à payer au cours de l'année)	5.265.500 00
Prévoyance, institutions sociales	776.009 51
Assurances collectives du personnel européen	247.777 50
Réserve pour fonds d'assurance	2.000.000 00
Solde créditeur	37.274.748 91

	51.699.855 26
CRÉDIT	
Bénéfices d'exploitation	50.280.287 07
Intérêts	842.680 40
Loyers et divers	576.887 ?9
	51.699.855 26

*
* *

ALLOCUTION de M. H. THELIER,
président du conseil d'administration

Les rapports dont vous venez, messieurs, d'entendre la lecture vous ont mis au courant de la marche de notre société pendant l'année 1938.

Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui désireraient des éclaircissements complémentaires, je vous renseignerai très rapidement sur la marche de nos exploitations depuis le début de 1939 et vous apporterai quelques indications sur les conditions de réalisation de l'augmentation de capital en numéraire qui doit très prochainement clore la série des opérations décidées par votre assemblée générale extraordinaire du 21 février dernier.

Résultats satisfaisants des premiers mois de 1939

Depuis le début de 1939, malgré les complications inhérentes aux événements actuels d'Extrême-Orient, nous avons réussi à poursuivre notre marche dans des conditions satisfaisantes. Nos expéditions ne se sont pas ralenties comme vous l'indiqueront les quelques chiffres suivants :

Pour l'ensemble de nos concessions de Hongay, Maokhé et Kébao, du 1er janvier au 31 mai 1939 l'extraction de charbon s'est élevée à 708.000 tonnes contre 701.000 en 1938, les sorties de charbon à 727.000 tonnes contre 557.000 en 1938, les fabrications de briquettes à 78.000 tonnes contre 48.000 en 1938, les sorties de briquettes à 86.000 tonnes contre 42.000 en 1938.

Le rapport du conseil d'administration vous a signalé les difficultés de recrutement de main-d'œuvre devant lesquelles nous sommes trouvés tous ces derniers temps. Ces difficultés subsistent et, de plus, un peu d'agitation se manifeste actuellement au Tonkin dans le monde ouvrier, plus spécialement dans les villes, en raison notamment d'une certaine hausse du coût de la vie.

Nous avons réussi jusqu'à présent, quelques incidents locaux très rapidement réglés par notre direction mis à part, à échapper sur nos concessions à cette agitation.

En résumé, les premiers mois de 1939 se sont déroulés pour nous dans des conditions satisfaisantes, mais il serait prématuré d'en tirer des conclusions pour l'exercice entier, spécialement en raison de la situation particulièrement troublée existant actuellement en Extrême Orient.

Renseignements sur la prochaine augmentation de capital

Voici maintenant quelques indications d'ordre pratique en ce qui concerne la réalisation de l'augmentation de capital par souscription en numéraire décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 21 février dernier et qui doit très prochainement porter le capital de votre Société de 85.769 250 francs à 100.064 000 francs.

Cette augmentation s'effectuera, comme vous le savez, par l'émission au pair de 57.179 action O nouvelles de 250 francs à libérer d'un quart à la souscription, soit 62 francs 50 à verser par action souscrite. Elle sera en cours du 10 juillet au 25 septembre prochain inclus.

Les actionnaires auront droit à titre irréductible à une action O nouvelle de 250 fr. par 6 actions O ou P en leur possession. Ceux qui le désireront pourront en souscrivant libérer entièrement les actions nouvelles qu'ils souscrivent et ainsi obtenir des titres au porteur. Ces actions nouvelles seront créées avec participation aux bénéfices à compter de l'exercice ayant pris cours le 1er janvier 1939.

Les actions O récemment attribuées par prélèvement sur les réserves ont le droit de prendre part à la souscription.

Le droit de souscription sera exercé, en ce qui concerne les titres au porteur, par la remise du coupon no 46 et, pour les titres nominatifs, par la présentation des certificats nominatifs à l'estampillage.

La négociation des droits de souscription se fera, en ce qui concerne les titres au porteur, au moyen du coupon no 46 et, pour les titres nominatifs, au moyen de bons de droits de souscription délivrés par la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial aux titulaires d'actions nominatives désirant céder tout ou partie de leurs droits. Ces bons de droits seront délivrés sur le vu des justifications d'usage et après estampillage des certificats nominatifs.

La cotation du droit de souscription sera demandée à la Bourse de Paris du 12 juillet au 20 septembre.

Mise en réserve de 4.000 actions à souscrire à titre irréductible

En même temps qu'ils exerceront leurs droits à titre irréductible, les actionnaires pourront demander des actions à titre réductible. Mais l'assemblée extraordinaire du 12 février dernier a décidé, comme vous le savez, en vue de sauvegarder les intérêts des actionnaires qui se trouveraient empêchés d'exercer dans les délais fixés leurs droits à la souscription à titre irréductible (les actionnaires d'Extrême-Orient notamment), de mettre en réserve en fin de souscription à titre irréductible et avant toute répartition à titre réductible, jusqu'à concurrence d'un maximum de 4.000 actions nouvelles. Celles de ces actions qui n'auront pas été légitimement réclamées à titre irréductible avant le 1er janvier 1942 seront vendues en Bourse au profit de la Société.

Une notice détaillée rappelant et précisant tous ces points sera, comme pour les opérations précédentes, envoyée ou remise aux actionnaires en même temps que les formules de bulletins de souscription.

Mise en paiement du solde de dividende

Enfin, votre conseil d'administration dans le but de faciliter aux actionnaires leur souscription. a pris cette année des dispositions spéciales pour pouvoir avancer la mise en paiement du solde de dividende. Dans la première résolution qui va être soumise à votre vote nous vous proposons en effet cette mise en paiement dès le 10 juillet prochain.

Les montants nets de ce solde de dividende seraient les suivants :

67 fr. 87 net par action nominative appartenant depuis plus de six mois 2 une personne physique ;

60 fr. 41 net par action nominative appartenant à d'autres actionnaires.

51 fr. 95 net par action au porteur.

Je suis maintenant à la disposition des actionnaires qui auraient des éclaircissements complémentaires à demander sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Les actionnaires nominatifs ont déposé leurs actions pour la précédente augmentation de capital ; il se trouve que leurs titres sont entre les mains de la Société.

M. le président. — Ils auraient pu les retirer. En tout cas, si certains actionnaires ont laissé leurs titres à la Société ou dans les caisses du Crédit Industriel et Commercial qui a été chargé des opérations relatives à l'augmentation du capital — ils peuvent les y laisser déposés actuellement. Ils pourront ainsi procéder à la nouvelle souscription en remettant leur bulletin de souscription.

Paiement du dividende et ouverture de la souscription coïncident

Un autre actionnaire. — Peut-on toucher le dividende avant augmentation de capital ?

M. le président. — La date de mise en paiement du dividende coïncide exactement avec la date d'ouverture de la souscription. Nous avons, en effet, pris des dispositions spéciales pour que les actionnaires puissent à la fois toucher leur dividende et souscrire. Cela leur évitera de se déplacer deux fois et permettra à ceux qui voudront souscrire d'avoir l'argent immédiatement pour leur souscription. Prenez le cas le plus désavantageux, c'est-à-dire celui d'un actionnaire ayant des actions au porteur. Il va toucher 51 francs 95 par action : s'il souscrit une action nouvelle, il n'aura à verser qu'un peu plus de 10 francs par action possédée, puisqu'il a droit à une action nouvelle pour six actions anciennes et qu'il doit se libérer d'un quart, soit 62 francs 50.

Un autre actionnaire. — Pourriez-vous nous dire quand seront délivrées les actions nouvelles provenant de la dernière augmentation de capital ?

M. le président. — Elles sont mises en distribution depuis le 15 mai.

Un autre actionnaire. — Quand comptez-vous les assimiler aux actions anciennes ?

M. le président. — Elles se trouveront assimilées aux actions anciennes aussitôt après le paiement du solde du dividende, donc après le 10 juillet.

Les souscriptions à titre réductible

Un autre actionnaire. — N'y aura-t-il pas de souscription à titre réductible ?

M. le président. — Les actionnaires pourront souscrire à titre réductible, mais la nombre des actions qui pourront être attribuées à ce titre sera vraisemblablement très restreint, sinon nul ; car, ainsi que je vous l'ai rappelé, il y a quelques instants, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial nous prêtera son concours pour permettre de réserver jusqu'à la fin de l'année 1941, et à concurrence d'un nombre de 4.000 titres, les droits les actionnaires éloignés qui se seraient trouvés empêchés d'exercer ces droits en temps utile.

Renseignements divers

Un autre actionnaire. — A-t-on intérêt à libérer tout de suite les nouvelles actions ?

M. le président. — Cela dépend du sentiment de chacun. Beaucoup d'actionnaires préfèrent avoir des titres au porteur ; il est indispensable, dans ce cas, qu'il libèrent leurs titres.

Un autre actionnaire. — Les actions P ont-elles les mêmes droits que les actions O à la souscription ?

M. le président. — Oui. Les actions P n'ont eu que le 1/15^{e} du droit des actions O à la distribution d'actions gratuites parce qu'il s'agissait d'une répartition de sommes en réserve, et ainsi, il s’agissait en réalité d'une répartition de bénéfices antérieurs mis en réserve. L'action P n'avait dans cette répartition que le droit qu'elle a dans la répartition du dividende. Mais s'agissant d'une souscription en numéraire, elle a les mêmes droits. D'ailleurs, il existe un texte légal qui ne permet pas de traiter différemment deux catégories d'actions ayant la même valeur nominale.

LES RÉSOLUTIONS

[…]

———————————

Hongay
Fiançailles
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1939)

Nous apprenons la récente célébration des fiançailles de M^lle^ Lucienne Dufau, la gracieuse fille du sympathique propriétaire de l'« Hôtel des Mines » de Hongay et du « Chalet du Bon Accueil » de Vatchay, avec M. Camille Monnier, de la S.F.C.T.

———————————

Mariage
(*Chantecler*, 30 novembre 1939, p. 9)

Laporte, surv. SFCT, avec Ng.-thi-Minh, dite Joséphine Henriette Estier. Témoins : Tessarech et Raymond Omnès, comptable SFCT.

———————————

Hanoï
État civil
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1940)

Prochain Mariage

Nous apprenons le prochain mariage, qui aura lieu à Hanoï, de M. Jules Bruno Sperber, employé à la Société française des Charbonnages du Tonkin, soldat de réserve mobilisé, domicilié à Hanoï, 13, rue Monseigneur-Deydier, avec M^lle^ Ng-thi-Loan, commerçante, domiciliée à Campha-Mine (Quang-Yên).

Nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

———————————

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
Année 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^er^ avril 1940, pp. 503-509)

PROVINCE DE QUANGYËN

134 Marcheix Laurent Directeur S. F. C. T. Hongay

———————————————

NÉCROLOGIE
Antonin Marcheix
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1940, p. 2)

Nous apprenons avec regret le décès subit, survenu à Hongay (Tonkin), le 23 mai 1940, de M. A. Marcheix, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre,

ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur général de la Société des Charbonnages du Tonkin.

Nos condoléances émues à tous ceux qu'affecte ce deuil.

———————

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1940)

Mme Éloi Bougon et ses filles Éliane, Nicole et Odile ;
le Dr et Mme Ernest Bougon ;
M. et Mme ??? Bougon à Shanghaï ;
Mme et M. Guillaume Striedter [58] à Saïgon ;
La Société française des charbonnages du Tonkin
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

monsieur Éloi BOUGON [59],
capitaine de réserve du Génie,
directeur commercial des Charbonnages de Hongay,

leur mari, père, fils, frère et beau-frère,
décédé accidentellement en service commandé le 7 juillet 1940 dans sa 41e année.

———————

Réception du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Huas, Directeur de la Société des Charbonnages du Tonkin

———————————

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1941, p. 4)

Hanoï, 31 mars. — L'amiral Decoux a reçu le 31 mars … M. Huas, directeur général des Charbonnages du Tonkin… (Arip)

———————————

[58] Guillaume Striedter (Villefranche d'Aveyron, 13 mars 1881-Menton, 17 janvier 1964) : fils d'Arthur Striedter, chimiste, directeur d'exploitation de phosphates à Bône (Algérie), puis négociant. Il fit toute sa carrière dans les services civils en Cochinchine et au Cambodge jusqu'aux fonctions de chef de la Sûreté et de directeur des Affaires politiques et administratives à Saïgon. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF,* 15 janvier 1931). Retraité en France (avril 1937), rappelé à l'activité dans son ancien poste (mai 1940), puis avocat stagiaire chez Me Auguste Bataille, à Vinh-long (mars 1941).

Marié le le 13 déc. 1912, à Saïgon, avec Marie Élisabeth Hahnemann, née à Lausanne, le 13 août 1888, fille de Paul Théodore Trangot Hahnemann, professeur de musique, et de Mathilde Louise née Failletaz. Dont : Anne (Biênhoà, 1914–Vaison-la-Romaine, 2008) et Monette (Sadec, 1917-Paris, 2013). Inspiratrice, dit-on, du personnage volage et fatal d'Anne-Marie Stretter dans les romans de Marguerite Duras.

[59] Éloi Bougon : envoyé en mission à Quang-tchéou-Wan par le général Catroux pour régler le transit des troupes japonaises en provenance de l'île d'Haïnan, par un Dewoitine d'Air France qui fut vraisemblablement abattu par la chasse japonaise alors qu'un officier japonais se trouvait à bord. À titre posthume, chevalier de la Légion d'honneur et ordre impérial du Soleil Levant de 5e classe.

LES SPORTS

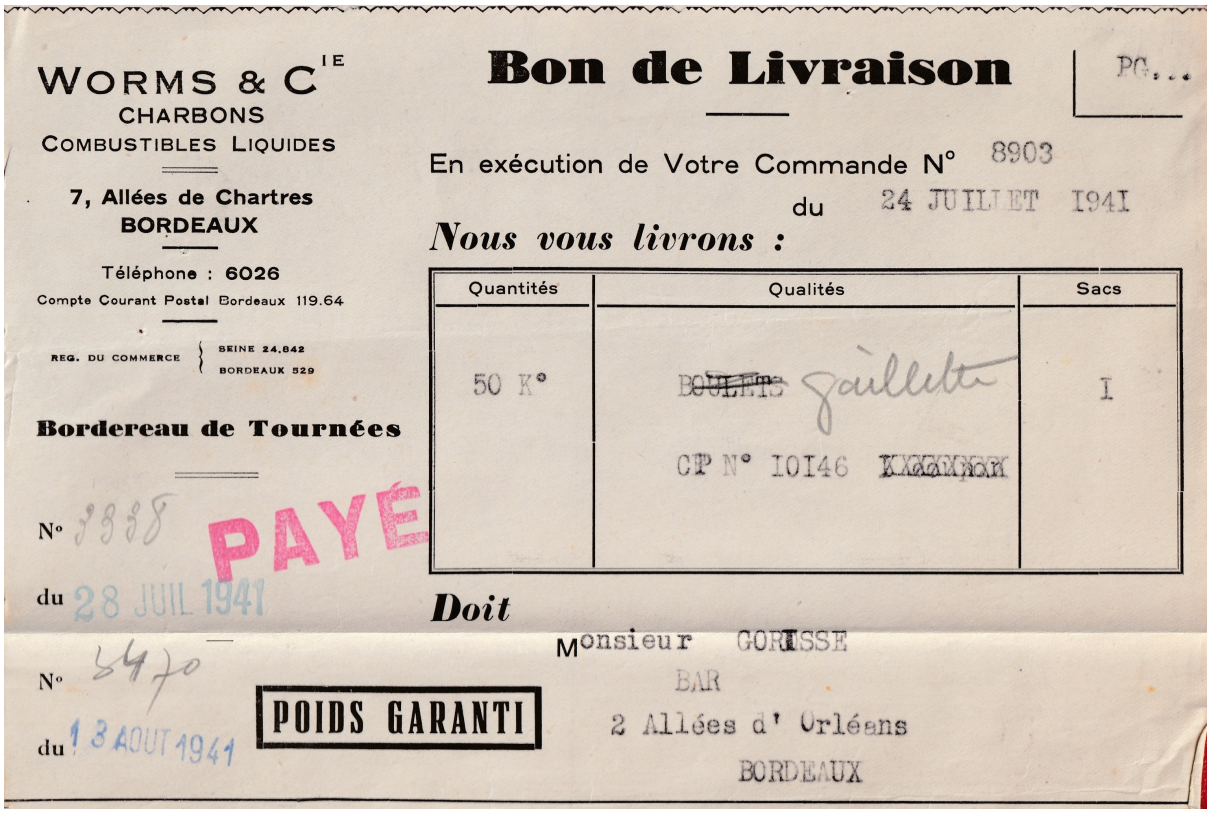
AUX RÉGATES DE DO-SON,
le cercle nautique de la baie d'Along remporte les trois coupes
(*L'Avenir du Tonkin,* 17 avril 1941, p. 2*)*

……

La course des yachts de la croisière, courue par brise très faible, fut gagnée par M. Hautier à la barre de son *Isis III*. C'est un résultat normal si l'on considère la science et la finesse de son propriétaire-constructeur qui put profiter des moindres risées grâce à son gréement Marconi.

DEUILS
(*Le Figaro*, 19 mai 1941)
(*Le Journal des débats*, 22 mai 1941)

Nous apprenons la mort de M. Marcel Bonnevay, ingénieur des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, pieusement décédé le 4 mai 1941.



WORMS & C^IE
CHARBONS
COMBUSTIBLES LIQUIDES

7, Allées de Chartres
BORDEAUX

Téléphone : 6026
Compte Courant Postal Bordeaux 119.64

REG. DU COMMERCE { SEINE 24.842 / BORDEAUX 529

Bordereau de Tournées

N° 3338
du 28 JUIL 1941

PAYÉ

N° 4470
du 13 AOUT 1941

POIDS GARANTI

Bon de Livraison

PC...

En exécution de Votre Commande N° 8903
du 24 JUILLET 1941

Nous vous livrons :

Quantités	Qualités	Sacs
50 K°	~~BOULETS~~ gaillette CP N° 10146 ~~XXXXXX~~	I

Doit

Monsieur GORISSE
BAR
2 Allées d' Orléans
BORDEAUX



Coll. Olivier Galand
Worms & Cie
Charbons
Combustible liquides
7, allées de Chartres, Bordeaux
Bon de livraison et facture du 24 juillet 1941 à l'ordre de
M. Gorisse, bar, 2, allée d'Orléans, Bordeaux.
Et n'oubliez pas que le meilleur anthracite est le Hongay, produit colonial français

HAÏPHONG
Service funèbre à la mémoire de M. Éloi Bougon
(*La Volonté indochinoise*, 9 juillet 1941)

Lundi 7 courant, en la cathédrale de Haïphong, fut célébré un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Éloi Bougon, directeur commercial de la Société française des charbonnages du Tonkin, décédé le 7 juillet 1940, en service commandé.

Une messe a été dite en présence de Mme veuve Bougon entourée de nombreux parents et amis. Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Huas, directeur de la S.F.C.T. ; Marie, chef de service du fond ; Beauchesne, directeur du bureau commercial de la S. F.C. T. à Haïphong ; Blauer (?), caissier de la même société ; Chipeaux, directeur de la maison Poinsard et Veyret ; Teuwens, consul de Belgique ; Tachoires, directeur du Comptoir des Charbonnages ; Le Boterf, directeur de la Cimenterie ; Menétrier, directeur des Rizeries indochinoises ; Delsol, directeur des Docks Briffaud et Cie ; Berlin, des Services municipaux ; Rémoville, Guillon, le Dr Baille ; Me Demarié, Me Drabier, etc.

———————

Naissances, mariages, décès...
(*L'Indochine illustrée*, 16 octobre 1941)

Décès.
TONKIN

M. Robert URSET, ingénieur à la Société française des Charbonnages du Tonkin à Hongay (9 octobre 1941).

———————————

Les installations sportives des Charbonnages de Hongay
(*L'Écho annamite*, 12 novembre 1941, p. 2)

Le capitaine de frégate Ducoroy s'est rendu, le 9 novembre, à Hongay, pour visiter les installations sportives.

Une grande manifestation sportive avait été organisée, au nouveau stade, à son arrivée.

Le commissaire général pour l'éducation physique et les sports en Indochine fut accueilli par M. Huas, directeur ; M. Maria, ingénieur en chef ; M. Ruet, chargé des sports, animateur parfait de cette superbe réunion devant une foule considérable, amenée par trains spéciaux.

Le commandant Ducoroy assista à un défilé, avec musique, millier d'enfants et d'athlètes des groupes de Hongay, Hatou, Halam, Campha-mines, Campha-Port et Mong-dzuong.

La cérémonie aux couleurs eut lieu dans le plus grand recueillement, devant le portrait du maréchal Pétain. Un concours d'athlétisme et une partie de football, qui constituaient la partie sportive de la manifestation, obtinrent le plus grand succès.

Dans un discours très applaudi, le commissaire général à l'éducation physique et aux sports adressa ses plus vives félicitations à la direction des mines, pour l'effort accompli en vue de l'amélioration morale et physique de la jeunesse. Il exalta les bienfaits de l'esprit sportif et exhorta les assistants à redoubler d'efforts dans la voie où ils venaient de s'engager si brillamment.

Cette journée fut une splendide manifestation d'union et de propagande en faveur de la révolution nationale. (Arip)

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal*, 21 décembre 1941)

Bénéfice net de l'exercice 1940 : 36.430.970 francs contre 39.206.121 francs précédemment. Solde disponible : 59.628.234 fr. contre 42.313.159 francs. Dividende proposé à l'assemblée du 30 décembre : 85 francs par action, égal au précédent.

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal*, 4 janvier 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1940, faisant apparaître un bénéfice, net de 36.430.970 fr. contre 39.206.121 fr. précédemment. Le dividende a été fixé à 95 fr. par action O libérée, correspondant à 85 fr. 626 par action O libérée d'un quart et à 18. par action P. Le solde du dividende des actions O et le dividende des actions P sera payé sur décision du conseil à raison de 42 fr. net par action O libérée nominative, 36 fr. 70 au porteur, de 35 fr. 43 par action O libérée d'un quart nominative et 12 fr. 60 par action P nominative.

L'assemblée a confirmé la nomination de M. Paul Baudoin comme administrateur et a réélu MM. Joseph Deschamp et Henri Girot.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a. modifié l'objet social de la société. La rédaction originelle des statuts n'étant pas assez souple pour laisser au conseil une latitude suffisante dans le choix des activités susceptibles d'offrir aux disponibilités des conditions d'emploi intéressantes, ni pour lui permettre une répartition des risques que, dans les circonstances présentes, toute entreprise industrielle doit avoir le souci de pratiquer aussi largement que possible.

———————

Hanoï
Prochain mariage
(*La Volonté indochinoise*, 23 janvier 1942)

Nous apprenons avec un grand plaisir le prochain mariage de M^lle^ Catherine Pragassam, la charmante jeune fille de M^me^ V^ve^ Joseph Pragassam, avec M. Antoine Régis, des Charbonnages du Tonkin.

———————

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 3 mars 1942)

Hanoï, 3 mars. — L'Amiral Decoux a reçu le 3 mars … M. Huas, Directeur de la Société française des Charbonnages du Tonkin…

———————

LE SÉJOUR AU TONKIN DU ROI DU CAMBODGE
VISITE DES CHARBONNAGES DE HONGAY
(*Le Journal des débats*, 10 avril 1942)

Hanoï, 8 avril. — Le roi du Cambodge s'est rendu le 7 avril dans la province du Quangyen, où il a visité les installations de la Société des charbonnages de Hongay. Le souverain était accompagné de M. de Lens, résident supérieur au Cambodge, et de M. Erard, représentant le résident supérieur au Tonkin.

Le cortège royal s'est rendu au cercle sportif de Campha, puis il s'est embarqué à bord de la canonnière *Francis-Garnier* qui a appareillé pour la baie d'Along. Sous un ciel radieux, le *Francis-Garnier,* portant la marque du jeune souverain, a conduit l'hôte royal à travers les dédales de la baie.

À la fin de l'après-midi, le cortège a débarqué à Vàt Chay-Hongay et le roi a fini la soirée à l'auberge de la baie d'Along.

———————————

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 10 septembre 1942)

Hanoï, 9 Sept. — L'Amiral Decoux a reçu le 9 septembre … M. Huas, Directeur de la Société Française des Charbonnages du Tonkin.

———————————

Le haut-fourneau Mai-Tam à Bac-Son
(*L'Écho annamite*, 2 octobre 1942, p. 3)

[…] le vice-amiral d'escadre Jean Decoux a été salué à son arrivée à Bac-Son par MM. … Mirville, ingénieur principal à l'inspection générale de la Société française des charbonnages du Tonkin, MM. Sainte-Claire Deville, Massenet, Beauchene, Dardalon, ingénieurs. […] Decoux […] tint à féliciter personnellement M. Mai Tam, promoteur de l'œuvre, M. Guillanton et ses collaborateurs, M. Huas et les ingénieurs des charbonnages qui assurent aujourd'hui l'exploitation du haut fourneau […]

———————

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 31 octobre 1942)

L'Amiral Decoux a reçu le 30 Octobre … M. Huas, Directeur de la Société française des Charbonnages de Hongay…

———————

Charbonnages du Tonkin
(*Le Temps*, 30 novembre 1942)

Le conseil d'administration de cette société a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se réunira le 18 décembre, la répartition d'un dividende de 95 francs brut par action, au titre de l'exercice 1941.

Rappelons qu'un acompte de 35 francs brut, à valoir sur ce dividende, a été payé le 10 novembre.

———————

Sous la présidence de l'Amiral Decoux

———————

Le Conseil de l'économie indochinoise
tient sa première réunion
(*L'Écho annamite*, 18 novembre 1942)

Huas, délégué permanent du groupement professionnel des productions minières

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*Le Journal*, 7 décembre 1942)

Les comptes de l'exercice 1941, qui seront présentés à l'assemblée du 18 décembre, font apparaître un bénéfice net. de 52.543.060 francs contre 36 millions 430.970 franco en 1940. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 95 francs brut par action. Rappelons qu'un acompte de 35 francs brut à valoir fur ce dividende a déjà été payé en novembre dernier.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
Société anonyme constituée en 1888
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : L'exploitation des mines de charbon de la baie d'Along, d'une superficie de 22.000 hectares. La société a racheté en 1933 les exploitations de la société des anthracites du Tonkin et de la société du domaine de Kébao.

Participations : Charbons et agglomérés de Haïphong, Société anonyme de constructions mécaniques à Haïphong.

Siège social : Paris, 64, rue de la Chaussée d'Antin.

Capital social : fr. 100.064.000, divisé en 400.256 actions de 250 fr. dont 374.656 actions ordinaires dites « O », et 25.600 à vote double, nominatives, dites « P ».

À l'origine, 4.000.000 fr. en 8.000 actions de 500 fr.

Porté en 1896 à 6.000.000 fr. par création de 4.000 actions de 500 fr. émises au pair.

Ramené en 1898 à 3.000.000 fr. par réduction à 250 fr. de la valeur nominale des actions.

Puis élevé à 4.000.000 fr. par émission au pair de 4.000 actions de 250 fr.

Élevé en 1920 à 8.000.000 par distribution gratuite de 16.000 actions de 250 fr. (prélèvement sur les réserves).

En 1922 à 16.000.000 par distribution gratuite de 32.000 actions de 250 fr. (prélèvement sur les réserves).

En 1928 à 38.400.000 par création de 89.600 actions de 250 fr. dont 64.000 actions O émises à 500 fr. et 25.600 actions P à 280 fr.

En 1933 à 39.925.000 par création de 6.100 actions d'apports (fusion avec les Anthracites du Tonkin et le Domaine de Kébao).

En 1936 à 48.412.750 par distribution gratuite de 33.951 actions O (prélèvement sur les réserves).

En 1937 à 59.170.750 par émission au pair de 43.032 actions O de 250 fr.

En fév. 1939 à 85.769.250 par distribution gratuite de 106.394 actions O de 250 fr. (prélèvement sur les réserves).

En sept. 1939 à 100.064.000 par émission au pair de 57.179 actions O de 250 fr.

Conseil d'administration : MM. Henri THELIER, président ; Joseph DESCHAMP, vice-président ; Henri GIROT, Christian de MONPLANET, Henri de MONPLANET, Maxime RENAUDIN, Robert THOUMYRE, Edmond LEBÉE.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : dans les dix mois qui suivent la clôture de l'exercice : 1 voix par 20 actions O , 2 voix par 20 actions P.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; prélèvements facultatifs pour amortissements ; le solde aux actions, chaque action P recevant 1/15 de la part attribuée à l'action O.

Inscription à la cote : marché officiel à terme : actions.

Exercices	houille (milliers tonnes)
1937	1.638
1938	1.641
1939	1.787
1940	1.715
1941	1.630

Exercices	Bénéfice après amor-tissements	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action O	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	26.138	25.301	117,5	3.810	1.927
1938	37.275	35.196	164	2.930	1.655
1939	39.206	35.952	129	2.840	1.301

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 6.550 fr.

———————————

Comité d'organisation et groupement professionnel des productions industrielles coloniales

(*Le Journal officiel de l'État français*, 12 janvier 1943)

Art. 2. — Sont nommés pour 1944 dans le comité d'organisation et le groupement professionnel des productions minières coloniales :

1° AU TITRE DU COMITÉ D'ORGANISATION ET DU GROUPEMENT

Vice-président du groupement : M. [A.] Massenet [Charbonnages Tonkin].

2° AU TITRE DES SECTIONS MÉTROPOLITAINES

a) Sections techniques

Section combustibles solides. — Président : M. [A.] Massenet [Charbonnages Tonkin].

b) Sections géographiques

Indochine. — Président : M. [A.] Massenet [Charbonnages Tonkin].

Art. 3. — Sont nommés pour 1944 dans le comité d'organisation et le groupement professionnel du commerce colonial :

AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS MÉTROPOLITAINES

Indochine

Section exportateurs

Branche des produits miniers et ciments. — Président : M. A. Massenet [Charbonnages du Tonkin]…

———————

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE

par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

……

Une métallurgie locale existe maintenant, fournissant industriellement de la fonte. L'initiative de l'installation, projetée depuis 1938, revient à M. MAI-TAM, créateur de la Société Industrielle et Métallurgique de l'Indochine* ; elle n'a eu en vue que la satisfaction des besoins locaux.

Le petit haut-fourneau, construit à Bac-son (Tonkin), traite le minerai local au charbon de bois ; dès 1941, après de nombreux tâtonnements, il avait fourni quelques coulées d'une fonte insuffisamment siliceuse ; une allure plus chaude était nécessaire. Le Service des Industries chimiques et métallurgiques de l'Inspection générale des Mines et de l'Industrie, assisté d'ingénieurs privés, prit alors la direction des opérations et fit construire une batterie de cowpers ; malgré le réchauffage de l'air de combustion à la température prévue de 400°, de multiples difficultés [170] survinrent, dues en partie à un taux exceptionnel d'humidité atmosphérique et en partie au fait que, de par ses dimensions réduites inusitées, l'installation offrait à toute modification d'allure des réactions imprévisibles, même pour les techniciens les plus avertis : un triage du combustible pour en accroître le pouvoir calorifique, un calorifugeage complet des conduites d'air chaud, une modification de l'emplacement et du diamètre des tuyères furent effectués et de nouvelles analyses et dosages amenèrent à la composition d'un laitier aussi fusible que possible.

Remis à feu le 10 juillet 1942, le haut-fourneau donnait alors un fonctionnement très satisfaisant du point de vue métallurgique, produisant 20 t. de fonte d'excellente qualité.

Le problème métallurgique était donc résolu, mais l'essai mit en lumière la nécessité d'une révision sérieuse de l'installation mécanique telle qu'elle avait été réalisée à

l'origine. Cette révision une fois effectuée, l'exploitation fut confiée à la Société Française des Charbonnages du Tonkin (S. F. C. T.), qui, par le personnel et le matériel dont elle disposait, était mieux placée pour l'assurer.

Le haut fourneau produit maintenant, en une marche régulière, industrielle, une moyenne journalière de 10 à 12 t. d'une fonte, selon qualité voulue pour les différents usages, capable de subvenir aux besoins locaux actuels.

La première coulée d'acier en partant de cette fonte a été faite au début de janvier, au convertisseur Bessemer, par la Société Anonyme de Constructions Mécaniques qui est ainsi en mesure de produire, à la demande, un acier de premier choix comparable aux aciers de Suède.

D'autre part, la S. F. C. T. étudie la possibilité de fabriquer la fonte, et peut-être directement l'acier, à partir de minerais pulvérulents (beaucoup plus courants) et de menus d'anthracite, par des procédés dérivant du procédé Basset (réduction de l'oxyde de fer par le carbone solide) conduisant à des réalisations moins importantes et plus faciles avec les moyens locaux ; le succès permettrait de faire face à un accroissement de la demande de fonte qui tend à se manifester, et il aurait sans doute aussi l'avantage d'un prix de revient susceptible de concurrencer plus tard les produits d'importation.

Sur demande de l'Inspection générale des Mines et de l'Industrie, une installation de laminage du fer a également été étudiée par la S. F. C. T. Son but immédiat, en permettant de ramener à un diamètre de 6 mm des barres de 30 à 35, est de donner à nos stocks actuels de fer et à ceux que pourra encore nous fournir l'importation tout le champ voulu d'une utilisation rationnelle. Un but plus éloigné est la fabrication de profilés et de barres en partant de produits qui seront fournis par l'installation mentionnée au précédent alinéa.

Le laminage doit commencer à être effectué au début d'avril.

……

———————

Les audiences du Gouverneur Général

(*La Volonté indochinoise*, 7 avril 1943)

Hanoï, 6 Avril. — L'Amiral Decoux a reçu aujourd'hui … M. Huas, Directeur de la Société des Charbonnages du Tonkin à Hongay…

———————

L'Amiral visite les dégâts dus aux bombardements aériens

(*La Volonté indochinoise*, 9 août 1943)

……

L'Amiral s'est rendu ensuite à Hongay, où l'on sait que des bombardements répétés ont aussi causé quelques dégâts.Le Résident de Quang-Yên, M. Meneault, attendant le Chef de l'Union indochinoise et le Chef d'Administration locale au bac de Yen-Lap.

M. Huas, Directeur de la Société Française des Charbonnages du Tonkin, réunit son personnel autour de l'Amiral qui l'assura de l'intérêt qu'il porte à ses efforts et le complimenta pour le sang-froid dont il a fait preuve jusqu'ici et pour son ardeur au travail qui a contribué pour une large part au maintien de l'activité économique de l'Indochine.

———————

Les audiences du Gouverneur Général

(*La Volonté indochinoise*, 14 octobre 1943)

Hanoï, 13 Octobre. — L'Amiral Decoux a reçu aujourd'hui Son Excellence Yoshizawa, Ambassadeur extraordinaire du Japon en Indochine.

Il s'est également entretenu avec M. Huas, Directeur de La Société française des Charbonnages du Tonkin…

———————

Conseil fédéral de l'Indochine

(*La Volonté indochinoise*, 30 novembre 1943, p. 1 et 2)
(*La Patrie annamite*, 6 décembre 1943, p. 1 et 2)

Hanoï 29 Nov. (OFI). — Le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, vient de désigner les personnalités dont les noms suivent, comme membres du Conseil fédéral de l'Indochine, créé par décret du 31 mai 1943.

MEMBRES TITULAIRES

Tonkin. — M. Huas, René, Directeur de la Société Française des Charbonnages du Tonkin à Hongay, Représentant des industriels.

———————

CHARBONNAGES DU TONKIN

(*Le Journal des débats*, 22 décembre 1943)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1942 et voté le dividende de 47 fr. 50 brut par action O libérée, 38 fr. 125 par action O libérée du quart et 14 francs 833 par action P, payable le 5 janvier.

L'assemblée générale extraordinaire tenue auparavant avait autorisé le conseil à porter éventuellement le capital jusqu'à 200.128.000 francs, soit au double de son montant actuel.

———————————————

Liste des conseillers fédéraux du Tonkin

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 avril 1944, p. 450-451)

Noms	Profession	Date d'expiration du mandat
• Conseillers titulaires		
M. Huas (René), directeur de la Sté française des Charbonnages du Tonkin à Hongay	Repr. des industriels	30-11-1944

Annuaire Desfossés, 1945, p. 727 :

Société française des Charbonnages du Tonkin

Conseil : J. Thelier, pdt ; J. Deschamps, v.-pdt ; P. Baudouin, H. Girot, A. Gouin, E. Lebée, Ch. de Monplanet, H. de Monplanet, M. Renaudin, R. Thoumyre.

Commissaires aux comptes : MM. G. de Villepin. J. Thielland, M. Kling.

———————————

Un ingénieur français assassiné
(*Le Journal de Saïgon*, 5 juillet 1947)

Hanoï, 4 juillet. — On apprend qu'un surveillant des mines de charbon de Maokhe, et son épouse, sont depuis plusieurs mois prisonniers à Dong Trieu. D'autre part, M. Guichard, ingénieur des mines à Hongay, a été assassiné pas des hommes du V. M.

———————————

Annuaire Desfossés, 1948, p. 776 :
Société française des Charbonnages du Tonkin
Conseil : J. Thelier, pdt ; J. Desçhamps, v.-pdt ; H. Girot, A. Gouin, E. Lebée, Ch. de Monplanet, H. de Monplanet, E. Minost, E. Denis, F. Blondel [60].
Commissaires aux comptes : MM. G. de Villepin, J. Thielland, M. Kling.

———————————

LÉGION D'HONNEUR
Affaires étrangères
(*Journal officiel de la République française*, 28 mars1948)
(*Climats*, 7 avril 1948)

OFFICIERS
Dupuy (Pierre-Henri-Guillaume), directeur de la Société française des charbonnages du Tonkin, à Shanghaï (Chine). Chevalier du 28 juillet 1933.

———————————

Qui tire les ficelles de Bao-Daï ?
par Henri Lanoue
(*Démocratie nouvelle* (P.C.F.), 1er juillet 1949)

.....

C'EST sur l'exportation de leur production vers le Japon, que comptent les deux importantes sociétés qui exploitent les riches gisements d'anthracite vietnamiens. L'une d'elles a des liens avec la Banque de l'Indochine et le Crédit industriel et commercial. Jusqu'en 1944, les deux établissements bancaires et la Société française des Charbonnages du Tonkin avaient deux administrateurs communs : MM. Joseph Deschamp et Maxime Renaudin. Dans le conseil d'administration de l'autre, la Société des Charbonnages de Dong-Trieu, figurent MM. P.-L. Bastid [61], ingénieur conseil de la Banque de l'Indochine, cousin germain du député radical socialiste, directeur de l'*Aurore*, et Gaston Varenne, président de la chambre syndicale des mines coloniales.

En juin 1948, à Tokio, un accord prévoyant l'importation de 25.000 tonnes d'anthracite indochinois au Japon, en 1948, et 200.000 tonnes, en 1949, a été conclu entre les autorités américaines d'occupation et la mission français [62].

Le 25 août 1948, une dépêche A. F. P. sur les Charbonnages du Tonkin indiquait :

---

[60] Fernand Blondel (Paris VIIIe, 1894-Montrouge, 1968) : polytechnicien, ingénieur des mines, chef du service géologique (août 1925) et chef par intérim du service des mines (octobre 1927-avril 1929) de l'Indochine. Il s'occupe à partir de 1945 de la réorganisation de la Société française des charbonnages du Tonkin dont il devient administrateur. Président des Phosphates d'Extrême-Orient. Membre de l'académie des sciences coloniales (1935), officier de la Légion d'honneur (1951).

[61] Pierre-Charles Bastid (et non : *P.L.*)(1898-1979) : polytechnicien, ingénieur des T.P. en Annam et au Tonkin, puis directeur général des Étains et wolfram du Tonkin. Voir encadré.

[62] A. F. P., 5 juin 1948, et *Bulletin économique de l'Indochine*, août 1948.

« Par suite de l'accord franco-japonais, le Japon est devenu client prioritaire pour l'anthracite tonkinois. Si l'extraction n'augmente pas d'une façon appréciable, toutes les exportations vers les autres pays d'Extrême-Orient devront être supprimées. La Société espère toutefois un accroissement important de la production dans les prochains mois par suite de l'arrivée d'un matériel très moderne. »

Ce que ne disait pas l'A. F. P., c'est que la majeure partie de ce matériel très moderne est d'origine américaine et aussi que, dans les transactions commerciales avec le Japon, le paiement s'effectue en dollars U. S. A.

……



NORD VIETNAM. Campha. — Vue générale des mines de charbon
(Éd. P-C Paris. Cliché des Éditions P.C.).



NORD VIETNAM. HONGAY - Exploitation du charbon à ciel ouvert
(Éd. P-C Paris. Cliché Agence des colonies).



NORD VIETNAM. Quang-Yên.— Baie d'Along. Hongay. — Village indigène
(Éd. P-C Paris. Cliché Agence des colonies).



Coll. Olivier Galand
NORD VIETNAM. Quang-Yên Hongay. — Vue panoramique
(Éd. P-C Paris. Cliché Agence des colonies).

EDMOND LEBÉE, PRÉSIDENT

Houille
(*Notes et études documentaires*, 13 juin 1950)

La pénurie de main-d'œuvre spécialisée, les opérations militaires, les inondations causées par des typhons et le retard apporté à la livraison de matériel d'équipement ont freiné fortement la production de charbon durant l'année 1949. Celle-ci n'a pu atteindre en effet les chiffres qu'avaient laissé prévoir les progrès enregistrés dans les derniers mois de l'année 1948. Toutefois, la production totale nette de charbon en 1949 a été sensiblement supérieure à celle de l'année précédente : 378.400 t. environ contre 355.020 t. en 1948, 250.000 t. en 1947 et 2.335.000 t. en 1938. Cette production nette se répartit comme suit :

en tonnes	1948	1949
Sté frse des charbonnages du Tonkin	338.950	354.670
Sté frse des charbonnages d'Along et de Dong-Dang	16.070	20.070
Sté des Charbonnages de Dong-Trieu	—	3.100
Total	355.020	378.040

Les travaux de modernisation des mines de Hongay et de reconstruction de Dông-Triêu permettent d'espérer un relèvement plus substantiel de la production de houille en 1950. La production du mois de décembre de la Société française des charbonnages du Tonkin, avec 47.400 t constitue le record de production mensuelle d'après-guerre (34.900 t. en mars 1949) et l'on peut prévoir pour cette société une production totale en 1950 de plus de 600.000 t. Quant aux mines de Dong-Trieu et d'Along et de Dong-Dang, elles doivent pouvoir produire 80.000 et 30.000 t. respectivement, portant à 710.000 t. l'estimation de la production totale de houille pour l'Indochine en 1950.

———————————

REGARDS SUR DEMAIN

L'exportation, condition première de prospérité
par Paul Munier
(*L'Entente*, 19 septembre 1950)

.....

Il n'est que de réfléchir pour connaître les raisons principales de la diminution considérable de l'extraction charbonnière au Nord Vietnam. Avant tout, les dommages causés par les bombardements d'abord, puis par les attentats.

Depuis qu'une reprise a été possible, en raison d'un retour de la sécurité dans certains secteurs, on a trouvé en face de soi un autre obstacle : le manque de main-d'œuvre, tout au moins sa rareté.

On produit pourtant, et cette production, qui, normalement, doit s'accroître, est menacée de ne pouvoir s'écouler, les marchés d'autrefois n'étant plus preneurs, ou presque plus.

[À quoi attri]buer cette situation paradoxale et grave ?

Tout d'abord au prix de revient trop élevé. Ici, plusieurs éléments interviennent, dont justement le volume nécessairement réduit des extractions. Il est évident, en effet, qu'il est bien plus dispendieux, à la tonne, de produire peu de charbon que d'en produire beaucoup. Pour une production réduite, les frais généraux, dont une partie n'est guère compressible, sont plus lourds que pour une production abondante.

En second lieu, au coût de la main-d'œuvre. Nous retrouverons cette plainte dans tous les domaines industriels touchant à l'exportation ; c'est un leitmotiv : la main-d'œuvre est, au Tonkin, excessivement chère et pèse de façon terrible sur les prix de revient. Elle correspond, pour partie, à la rareté et à la cherté du riz.

La solution envisagée de différents côtés est de s'en passer le plus possible, en mécanisant les fabrications-ou l'extraction quand il s'agit du charbon — au maximum.

Mais alors on se heurte à de nouveaux obstacles. D'une part, la répugnance des capitaux à s'investir, pour de vastes emplois dont ou ne sait pas au bout de combien de temps ils seront rentables, ou si même ils le seront jamais, dans des entreprises de transformation sur quoi l'incertitude des temps et l'insécurité des lieux appuient leur menace. D'autre part, la difficulté à se procurer le matériel nécessaire. Dans la métropole, déjà serrée elle-même, on ne le trouve guère, et l'achat à l'étranger est un problème : question de devises.

Ces conjonctures seront surmontées, il n'y a pas de doute, on y travaille, mais cela demandera beaucoup de temps. Il n'est pas raisonnable, m'a t-on dit, de compter pouvoir revenir aux trois quarts de la production d'avant guerre avant trois ou quatre ans.

Enfin, pour ce qui, à l'heure actuelle, pourrait être exporté, et qui n'est pas encore bien considérable, la nécessité de ravitailler l'Indochine elle-même en priorité ne laissant que des surplus exportables très inférieurs aux quantités de jadis, s'ajoute une charge supplémentaire : l'obligation de n'utiliser que le fret sous pavillon français.Tous les exportateurs s'en plaignent avec énergie, parfois avec véhémence.

En fait, le fret français coûte à peu près le double du fret étranger. On m'a donné cet exemple : le taux de fret d'une tonne de charbon de Haïphong au Japon était, ces temps derniers, aux environs de six dollars USA. On aurait trouvé du fret étranger à un peu moins de trois dollars.

Ajoutons qu'en ce qui concerne le Japon, qui pourrait être acheteur mais que les prix découragent, ainsi d'ailleurs que des questions de règlement, là-bas s'installe une concurrence redoutable, celle du coke de pétrole américain. C'est un sous-produit de médiocre qualité, mais il conquiert le marché japonais à cause de son prix extrêmement bas. Il tend à remplaces l'anthracite dans les usines de produits chimiques nippons où, malgré sa qualité inférieure, il peut-être utilisé, après certains mélanges, car il ne donne qu'un pour cent de son poids de cendres.

Est-ce à dire que, renaissant péniblement mais courageusement, l'industrie charbonnière du Tonkin doive, d'avance, renoncer à l'exportation ?

On est convaincu du contraire, mais, m'a-t'on dit, tout dépend des prix du riz et de la main-d'œuvre, d'abord, puis de la levée de l'interdiction d'employer le fret étranger, à moins que le fret français redescende à des cours raisonnables.

Enfin, il n'y a pas de raison apparente pour que le charbon indochinois ne profite pas, en ce qui concerne le marché français, des avantages d'une caisse de compensation qui existe pour d'autres produits et d'autres pays. Quant au marché chinois, les possibilités futures sont incalculables. Il restera fermé tant que les conditions actuelles, politiques et militaires, n'auront pas changé.

———————

NOUVELLES FINANCIÈRES
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1950)

CHARBONNAGES DU TONKIN. — La réévaluation du bilan au 31 décembre 1949, faite en partie selon des inventaires réels établis par experts — la société ayant perdu une partie de ses archives au cours des troubles d'Indochine — a dégagé une réserve spéciale de 3.276 748.375 francs.

Pour l'exercice 1949, le produit global, après amortissements, ressort à 230.431.739 fr., contre 60.386.606 francs ; le solde créditeur net, s'élevait à 177.290.116 francs contre 22.451.525 fr., est affecté directement à la provision pour risques généraux de guerre.

En face de 347.392.365 francs de dettes à court terme, la société disposait notamment, fin 1949, de 614 millions de fonds en caisses et banques, l'actif disponible ou réalisable à court terme représentant un total d'environ 1.195 millions.

———————————

AEC 1951-1081 — Société française des Charbonnages du Tonkin
4, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS (9e).

Capital. — Société anon fondée le 4 avril 1888. Capital actuel : 393.800.000 fr. en 78 760 actions de 5.000 fr.

Dividendes. — 1947 : 12 fr. 50 1948 : néant.

Objet. — Exploitation du domaine houiller de la baie d'Along (Nord Viet-Nam), à 25 kilomètres de Haïphong et qui s'étend sur 20.000 hectares. — Extraction nette 1948 : 339.000 tonnes.

Conseil. — MM. Henri Thelier [CIC], présid. d'honneur ; E[dmond] Lebée [CIC], présid. ; Joseph Deschamp [CIC], vice-présid. ; Henri Girot [fils de Charles, bq, anc. adm. Charb. Tk. Ép. fille de Frs Urruty], Christian de Monplanet [CIC], Henri de Monplanet [CIC], Étienne Denis, Émile Minost [BIC], Fernand Blondel, admin.

———————————

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des États associés
(*Journal officiel de la République française*, 4 mars 1951)

Chevalier.

Masquelier (Joseph), conducteur de travaux (maître mineur) à la Société française des charbonnages du Tonkin à Hongay (Tonkin) ; 40 ans 1 mois 7 jours de pratique professionnelle, dont 5 ans de majoration pour mobilisation.

———————————

LÉGION D'HONNEUR
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1951)

F. Blondel, administrateur des Charbonnages du Tonkin, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1951)

Le président, M. Lebée, a déclaré à l'assemblée du 19 octobre, que la production atteignait 400.000 tonnes fin septembre et que l'on pouvait compter pour l'exercice 1951 sur 6.000.000.000 tonnes.

D'autre part, un programme de travaux est actuellement à l'étude, lequel permettra d'atteindre une production de un million de tonnes. À un actionnaire qui demandait des précisions concernant les dommages de guerre, le président a répondu qu'il avait reçu le jour même un télégramme annonçant remboursement d'un acompte de 8 millions de piastres en perspective.

Il a terminé en répondant à un autre actionnaire, que la société n'envisageait, du moins pour le moment, aucune augmentation de capital

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1950 faisant ressortir un solde bénéficiaire de 245.939 fr. Pas de dividende.

———————————



Coll. Olivier Galand
Viet-nam. — Aux mines de Campha
Librairie Truong-thi, 48 *bis*, rue Borgnis-Desbordes, Hanoï. (Photo Hoa-guc).

———————

La visite faite à la chambre de commerce de Haïphong
par les cinquante officiers vietnamiens de l'Ecole de formation tactique [63]
(*L'Entente*, 18 septembre 1952)

Conférence de M. de Gasperis, directeur de la SACRIC, secrétaire de la chambre :

……

Le charbon de Hongay est classé parmi les anthracites. Il contient une forte proportion de carbone fixe et un faible pourcentage de matières volatiles. Ses caractéristiques prises par analyses de charbon sec sont les suivantes :

Matières volatiles	7 à 9%
Cendres	4 à 10 %
Carbone fixe	80 à 90 %
Soufre	moins de 0,5 %
Pouvoirs calorifiques	7.350 à 8.200 calories

[63] Dirigée par le colonel Vanuxem.

La production, qui était seulement de 2.800 t. en 1890, a dépassé le million de tonnes en 1927, pour atteindre 1.810.000 tonnes en 1939.

Durant les premières années, la vente fut limitée au Tonkin et à Hongkong, mais la production des mines s'accroissant chaque année, la Société organisa une agence commerciale à Hongkong, puis à Shanghai, auxquelles se rallièrent des principaux centres de vente : Manille, Bangkok, Singapore, le Japon et l'Amérique. En 1940, les charbons de Hongay étaient appréciés et recherchés par une nombreuse clientèle dont la S.F.C.T. arrivait à satisfaire les demandes, la progression des tonnages extraits étant assurée parallèlement à l'accroissement des besoins.

En 1940, au début des hostilités, la situation demeurait normale, une partie du personnel était mobilisé mais les exploitations continuaient à fonctionner avec le personnel restant. Dès l'occupation, la production et les ventes diminuèrent constamment :

1941	1.611.693 t
1942	893.319 t.
1943	731.692 t.
1944	398.963 t.
9 premiers mois de 1945	149.193 t.

Les destructions consécutives à l'occupation japonaise et les difficultés de toute nature qui leur ont fait suite, mais surtout les difficultés de recrutement de main-d'œuvre, ont amené la S.F.C.F. à envisager non seulement un programme de reprise immédiate pour réparer et remplacer ce qui pouvait fonctionner sans frais ni délai exagérés, mais aussi un programme de modernisation de l'équipement général et de mécanisation des chantiers de production qui s'étend plus longuement dans le temps.

Dans le cadre de ce programme ont été mises en service trois pelles LIMA dont deux ont une capacité de 3 m³ 500 et une pelle MARION dont la capacité est de 5 m³.

Grâce à ces investissements et à l'effort de réalisation, la production est remontée à :

120.000 t. en 1945
194.000 t. en 1946
261.000 t. en 1947
366.000 t. en 1948
378.000 t. en 1949
476.000 t. en 1950
640.009 t. en 1951
750.000 t. prévisions pour 1952.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 octobre 1952)

L'assemblée du 3 octobre a approuvé les comptes de 1951 et voté le dividende brut annoncé de 600 fr. par action de 5.000 fr., 60 fr. par action de 500 fr., et 30 francs par action de 250 fr., qui sera payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 octobre.

Le président, M. E. Lebée, a indiqué, en réponse à un actionnaire, que les résultats de l'exercice en cours devaient permettre de rémunérer le nouveau capital.

« Grâce à la protection efficace de nos forces armées, a déclaré, d'autre part, le Président dans son allocution, l'activité de notre société s'est poursuivie à un rythme satisfaisant.

La production a continué sa progression ; elle était, pour les neuf premiers mois de 1952, de 587.642 tonnes contre 433.891 tonnes pour la même période de 1951. Les ventes se sont poursuivies jusqu'ici sans difficultés sérieuses, aussi bien en Indochine que dans nos divers marchés d'exportation et notamment au Japon. Un contrat a été conclu pour l'importation en France de 30.000 tonnes de classés au cours de l'année 1952. Mais depuis quelques mois, la fin de la pénurie mondiale de charbon, signalée dans le rapport du conseil, a commencé à influencer notablement les facilités d'écoulement de notre production.

Pour tenir compte de ces nouvelles perspectives, une réorganisation et un renforcement de notre organisation commerciale sont à l'étude. La création de deux filiales, qui se partageront nos ventes en Indochine et à l'exportation, nous donnera l'instrument souple et efficace que nécessite la conjoncture. En même temps, notre programme de travaux neufs, conçu en vue de l'amélioration qualitative aussi bien que quantitative de la production, permettra de mieux satisfaire les exigences légitimes des acheteurs.

L'exécution de ce programme va bénéficier du récent accroissement de nos possibilités d'investissements. indépendamment du vigoureux effort d'autofinancement que nous poursuivrons sans défaillance, la société a perçu en septembre dernier une somme de 7 millions de piastres, représentant un deuxième acompte sur nos indemnités de dommages de guerre. La Caisse centrale de la France d'Outre-mer, d'autre part, nous a consenti un prêt de 500 millions de francs au titre de la législation sur les prêts de modernisation et d'équipement.

Tout en réalisant nos plans, nous avons à cœur de justifier l'appui et la confiance que ne nous ménagent pas nos actionnaires, en servant de notre mieux leurs légitimes intérêts. Aussi le Conseil se félicite-t-il d'avoir pu vous soumettre des comptes qui permettent enfin, après une longue période de sacrifices, de rouvrir l'ère des dividendes.

Il est difficile de donner des indications valables sur les résultats financiers d'un exercice qui est encore en cours. Il est néanmoins permis de vous dire que ces résultats ont été heureusement influencés par le relèvement des prix de vente des charbons que le gouvernement vietnamien a autorisé à dater du 15 avril dernier, et qui a compensé. dans une. certaine mesure, l'augmentation considérable de nos prix de revient, due à la hausse des salaires tout autant qu'à l'élévation du prix des fournitures.

Le conseil a cherché aussi, dans l'intérêt des actionnaires, à mieux adapter le capital social aux valeurs figurant à l'actif du bilan : utilisant les pouvoirs que votre assemblée extraordinaire du 22 décembre 1950 lui avait conférés, il a jugé opportun, il y a quelques semaines, de doubler le capital social au moyen d'une incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation et d'une distribution d'actions gratuites, à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Ces mesures constituent autant d'étapes dans la voie du redressement de votre société ; elles font bien augurer de l'avenir industriel et financier d'un des éléments essentiels du patrimoine français en Extrême-Orient. »

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 novembre 1952)

Au cours des dix mois écoulés de 1952. la production brute de charbon a atteint 664.486 tonnes contre 483.474 tonnes pour la période correspondante de 1951.

En octobre 1952, il a été extrait 76.844 tonnes contre 51.900 tonnes en octobre 1952 et 49.583 tonnes en octobre 1951.

———————————

Annuaire Desfossés, 1953, p. 579 :

Société française des Charbonnages du Tonkin

Conseil : MM. H. Thelier, pdt hon. ; E. Lebée, pdt ; E. Langrogne [64], v.-pdt-.dir. ; H. Girot, Ch. de Monplanet, H. de Monplanet, E. Minost, E. Denis, F. Blondel.

Commissaires aux comptes : MM. J. Thielland, M. Kling, G. de Villepin.

———————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1953)

La production brute de charbon a été de 724.130 tonnes au cours des onze mois écoulés de 1953 contre 740.276 tonnes pour la période correspondante de 1952.

En novembre 1953 : 92.338 tonnes contre 81.892 tonnes en octobre 1953 et 75.790 tonnes en novembre 1952.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1953)

L'assemblée du 9 octobre a approuvé les comptes de 1952 (voir *L'Information* du 18 septembre) et voté le dividende annoncé de 500 fr. brut par action de 5.000 francs, soit 410 fr. net, payable le 16 octobre.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, M. Edmond Lebée, président, a cité, parmi les facteurs favorables de l'exploitation, le montant de l'extraction brute au 30 septembre dernier (549.900 tonnes) et aussi les progrès dans la qualité de la production, ainsi que les résultats obtenus par la nouvelle organisation commerciale et la diminution des stocks.

« Pour le financement des travaux neufs, a dit encore le président, la société dispose des ressources d'un crédit de 50 millions de piastres ouvert en sa faveur par l'institut d'émission à la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer avec la garantie du Trésor français. Elle a l'espoir que s'y ajouteront, dans les mois qui viennent et du fait même de la dévaluation, des acomptes sur dommages de guerre plus importants que celui touché au cours du premier semestre, qui s'élevait à 4.950.000 piastres. »

D'autre part, ayant envisagé les conséquences de la dévaluation de la piastre, le président a exprimé le vœu que des mesures inspirées par les circonstances ne viennent pas gêner, contrairement à l'intérêt de l'économie du Vietnam et de l'activité industrielle française, la passation des commandes en France, dont le règlement exige que les ressources en piastres puissent être transformées en francs.

Le président a déclaré, en conclusion de son exposé : « Nous pouvons, sans optimisme excessif, espérer dépasser rapidement la période critique que l'économie indochinoise vient de traverser. »

---

[64] Ernest Langrogne (1886-1967) : polytechnicien, ingénieur des mines, administrateur délégué, puis président de la Salrem. Voir encadré.

Le rapport indique qu'au cours de l'exercice, la société a vendu 609.000 tonnes de charbon, dont 414.000 en Indochine et 195.000 tonnes à l'exportation. Les ventes à l'extérieur se sont presque intégralement partagées entre le Japon (127.000 tonnes) et la France (55.000 tonnes).

Le financement des investissements a été assuré essentiellement d'une part au moyen des ressources propres de. la société, c'est-à-dire par des sommes prélevées sur les bénéfices d'exploitation ; d'autre part, par les acomptes perçus au titre des dommages de guerre à valoir sur l'indemnité définitive. Au cours de l'année, deux acomptes seulement ont été perçus : l'un de huit millions de 1951, l'autre de 7 millions.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 février 1954)

L'extraction brute de charbon a atteint 111.000 tonnes en janvier 1954 contre 108.505 tonnes en décembre 1953 et 67.446 tonnes en janvier 1953.

———————————



NORD-VIETNAM. — Baie d'Along (Carte postale Kodak).



NORD-VIETNAM. — Hongay : usines (Carte postale Kodak).



NORD-VIETNAM. — Hongay : village (1) (Carte postale Kodak).



Coll. Olivier Galand

NORD-VIETNAM. — Hongay : village (2) (Carte postale Kodak).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 novembre 1954)

L'assemblée du 29 octobre a approuvé les comptes de 1953 et a voté le dividende annoncé de 1.000 francs brut, payable sous déduction des impôts le 8 novembre.

En réponse à un actionnaire, le président a indiqué que les ressources en France de la Société sont telles que les cours de Bourse actuels ne sont pas injustifiés et que si la Société pouvait continuer jusqu'au 22 mai 1955 son exploitation sur les bases présentes, elle aurait en France, à cette époque, une somme se rapprochant du capital nominal, soit environ 1.500 millions.

Pour l'exercice en cours, le tonnage est supérieur à celui de 1953.

Dans son allocution, le président a rappelé que les trois concessions, dont la société est titulaire, sont situées au Nord-Vietnam ; mais, alors que les concessions de Kebao et de Maokhé, que la situation militaire empêchait d'exploiter, échappent dès maintenant à la protection française, celle de Hongay, qui fournissait la totalité de la production de la société, reste, comme Haïphong, sous son régime actuel, jusqu'en mai 1955.

À cette date, la société pourra-t-elle maintenir son activité ?

Sans doute, a dit encore le président, une déclaration très générale a-t-elle été faite dont la valeur n'est point négligeable. C'est un des objectifs de la délégation du gouvernement français au Nord-Vietnam que d'obtenir de la partie adverse, des précisions et des compléments. Les échos qui nous sont parvenus des premiers résultats de ses contacts sont loin d'être entièrement favorables.

Par ailleurs, l'évacuation du périmètre d'Hanoï, au début d'octobre, constitue un précédent peu encourageant et la quasi-totalité des entreprises d'Hanoï ont été amenées à cesser leur activité.

Il est notamment indispensable qu'après le transfert, le régime des salaires et des prix n'aboutisse pas à une spoliation déguisée. Cette garantie doit être demandée et avalisée par le gouvernement français.

Faute de l'obtenir, a poursuivi le président, nous devrions renoncer à assumer la responsabilité de l'exploitation... Votre conseil a le devoir de souligner la gravité des questions qui se poseraient alors et le poids des responsabilités qu'il aurait à prendre vis-à-vis des actionnaires, aussi bien qu'à l'égard de nos collaborateurs. »

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1955, p. 15)

Le conseil d'administration de la Société française des Charbonnages du Tonkin n'a pas encore reçu le texte des accords intervenus avec la République démocratique du Vietnam, en ce qui concerne les exploitations d'Extrême-Orient de la société.

Pour juger de la portée exacte de ces accords, dont l'assemblée générale des actionnaires aura à connaître ultérieurement, le conseil devra procéder à un examen attentif des textes dès que ceux-ci seront parvenus à Paris, et, en particulier, étudier les délais dans lesquels la société percevra les indemnités prévues et les garanties dont elle pourra bénéficier.

———————————

L'ACCORD FRANCO-VIETNAMIEN SUR LES CHARBONNAGES DU TONKIN

par Jean AGEORGES.
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1955)

HANOI (d'un de nos correspondants)

Une négociation difficile…

LES négociations entre experts économiques français et vietnamiens ont pris fin à Hanoï le 8 avril par la signature d'un protocole fixant le nouveau statut des Charbonnages du Tonkin qui, situés à moins de 100 kilomètres de l'énorme monde chinois, sont considérés comme l'un des plus beaux gisements charbonniers à ciel ouvert du monde entier. En tout cas, c'est certainement le plus beau de tout l'Extrême-Orient.

Les négociations avaient commencé au début de décembre 1954 lorsque les représentants de la « Société. française des Charbonnages du Tonkin » (S.F.C.T.), prirent, pour la première fois, contact avec les autorités de la République démocratique du Vietnam. Celles-ci avaient fait connaître sans ambages l'intérêt qu'elles portaient aux charbonnages du Nord-Vietnam et manifestaient nettement le désir d'avoir la haute main sur leur exploitation. Elles affirmaient notamment que ces mines, considérées comme richesses nationales, connaîtraient le sort réservé à celles de nombreux pays, même capitalistes.

À ce moment, trois solutions pouvaient être envisagées :

La S.F.C.T. se refusait à poursuivre son activité sous le nouveau régime de Hanoï, liquidait son matériel et ses approvisionnements, licenciait son personnel et cessait son exploitation, commencée en avril 1888, laissant aux autorités de Hanoï le soin d'assurer celle-ci. Dans ce cas, la S.F.C.T. se serait retournée vers le gouvernement français en vue d'une hypothétique indemnisation.

Ou bien, la S.F.C.T. continuait seule à assurer l'exploitation du gisement charbonnier mais alors en acceptant de supporter tous les risques et aléas qui sont le lot de toute exploitation de type capitaliste dans un régime d'économie socialiste.

Une troisième solution, enfin, pouvait être recherchée : celle de la coopération franco-vietnamienne. C'est dans cette voie que la S.F.C.T. décida de s'engager.

Assez rapidement fut éliminée la formule, d'abord envisagée, consistant en la création d'une société d'exploitation franco-vietnamienne à participation majoritaire, vietnamienne. Cette formule s'était heurtée à de très nombreuses difficultés de réalisation et, finalement, après 126 jours de négociations, un autre formule était adoptée prévoyant le rachat, par la R.D.V.N., des installations, du matériel et des approvisionnements de la société française, celle-ci devant être remboursée par la mise à sa disposition, pendant une période de quinze ans, d'un contingent total d'un million de tonnes d'anthracite. Cette solution de rachat est, d'ailleurs, celle qui a été demandée dès le 3 septembre 1954 par l'Union des syndicats professionnels d'Indochine pour toutes les entreprises.

En fait, si les négociations marquèrent si longtemps le pas, si plusieurs fois elles furent sur le point d'être rompues, la recherche d'une nouvelle formule d'exploitation n'en fut pas la cause.

Les difficultés essentielles surgirent lorsque le problème juridique de la propriété du sol et du sous-sol des charbonnages fut abordé. En effet, la S.F.C.T. n'était pas concessionnaire au sens strict du terme mais bien propriétaire de plein droit de ses mines de Hongay et Campha, depuis 1884 lorsque l'empereur d'Annam, Gia Long, par « du » (rescrit), lui accorda les droits de propriété sur le sol et le sous-sol des mines du Tonkin.

Dans ces conditions, il n'était pas question pour les négociateurs français d'envisager un instant de céder sur cette question essentielle des droits légitimes de la S.F.C.T. De

leur côté, les autorités populaires vietnamiennes ne voulaient pas entendre parler de ces « prétendus » droits.

Pendant plus de quatre mois, cette question fut examinée sous toutes ses faces et, le 8 avril 1955, experts français et vietnamiens, soucieux de ne. pas retarder la conclusion de l'accord relatif au rachat des installations, du matériel et des approvisionnements de la société française, se mettaient d'accord pour ne pas mentionner, dans le texte du protocole, le problème de la propriété des gisements anthracifères.

Rien n'est réglé cependant et les échanges de lettres et les discussions à ce sujet vont vraisemblablement se poursuivre entre les deux parties, chacune affirmant ses droits de propriétaire.

Mais un point est acquis : l'accord s'est fait sur le rachat des installations de la S.F.C.T.

Du côté français, on estime que cela « vaut mieux que rien » et on ajoute que, compte tenu, d'une part, du « climat » créé au Nord-Vietnam par la défaite militaire française qui, l'an dernier, pouvait laisser craindre que, désormais, « tout était perdu », d'autre part, de la conjoncture internationale, de l'opposition avouée des dirigeants sud-vietnamiens et de certains milieux français et américains a toute tentative de coopération avec le régime communiste de Hanoï, la solution trouvée, après de longs efforts, est inespérée.

Du côté vietnamien, la satisfaction est grande. « La signature de l'accord, affirme notamment l'agence officielle d'information de Hanoï, constitue un succès dans la matérialisation de la politique du gouvernement de la République démocratique du Vietnam tendant à rétablir des relations économiques avec la France, sur la base de l'égalité, du profit mutuel et du respect de la souveraineté de l'État vietnamien. »

« Pendant quatre mois, ajoute l'agence vietnamienne, les négociations se sont heurtées aux nombreux obstacles érigés, notamment par les impérialistes américains et leurs valets. Mais, dit-elle encore, grâce à la bonne volonté du gouvernement de la R.D.V.N., l'accord a pu finalement se faire et le problème a été réglé à l'avantage des deux parties ; le gouvernement vietnamien récupère un important ensemble industriel tandis que le problème de l'indemnisation de la S.F.C.T. a reçu une solution raisonnable. »

Les négociateurs français soulignent, toutefois, que si les négociations ont pu aboutir quinze jours seulement avant la date de l'évacuation, par les forces de l'Union française, de la zone de Hongay-Campha, qu'elles contrôlent encore, c'est en grande partie grâce à la patience, au courage, à la grande habileté et à l'honnêteté des représentants de la S.F.C.T. — MM. Clerget et Coquet — qui, tous deux, ont fait une forte impression sur les experts vietnamiens.

L'accord du 8 avril 1955

Aux termes de la solution « honorable » qui vient d'être trouvée à Haroi, le montant des installations, du matériel et des approvisionnements actuels de la S.F.C.T. a été estimé à 5 milliards de francs- Cette somme sera remboursée de la façon suivante :

95.000 tonnes de charbon par an au cours des cinq prochaines années, soit au total 475.000 tonnes ;

52.500 tonnes annuelles au cours des dix années suivantes, ce qui représentera 525.000 tonnes.

En quinze ans, la S.F.C.T. recevra donc 1 million de tonnes d'anthracite qui, sur la base actuelle moyenne de 5.000 francs la tonne, représentent la somme de cinq milliards de francs, montant de l'indemnisation accordée par la R.D.V.N.

Il y a lieu de noter que le principe adopté, des annuités dégressives, permettra à la S.F.C.T. de récupérer à l'expiration des cinq premières années près de la moitié du montant total de la somme qui lui est due.

Le charbon, mis à la disposition de la société française, sous forme d'allocations trimestrielles sur la base du prix fob Campha-port, sera exporté par l'intermédiaire de la finale « Hongag-Export » de la S.F.C.T. qui pourra le vendre, comme par le passé, au Japon, à Hong-Kong, aux Philippines, et même en France. Il est également permis d'envisager l'exportation par ses soins d'un certain tonnage d'anthracite pour le compte de la R.D.V.N. dans le cadre d'une éventuelle compensation commerciale avec la zone franc.

La matérialisation de cette éventualité constituerait un succès psychologique certain qui pourrait, estime-t-on du cote français, faciliter la reprise des relations commerciales entre la France et la République Démocratique du Vietnam.

D'autre part, il est prévu qu'une trentaine d'ingénieurs et techniciens français parmi les meilleurs de la S.F.C.T. et le directeur général lui-même resteront sur place où ils poursuivront leurs activités dans le cadre de la nouvelle organisation.

Bien qu'isolés à Hongkay et Campha. ils bénéficieront, comme les rares Français résidant encore à Hanoï et Haïphong, de toute la sollicitude de la Délégation Générale du Gouvernement français au Nord-Vietnam.

Enfin, la nouvelle gérance mixte des charbonnages telle qu'elle est prévue dans le texte du protocole sera présidée par un directeur général vietnamien assisté de deux sous-directeurs, l'un français, l'autre vietnamien. Il n'est, par ailleurs, pas exclu que M. Paul Clerget, directeur général des établissements d'Extrême-Orient de la S.F.C.T., soit chargé des fonctions de conseiller technique auprès de la nouvelle gérance.

Mais ces questions ne sont pas encore définitivement réglées pas plus que celles relatives aux salaires, aux contrats de travail des ingénieurs et techniciens français, aux approvisionnements, au plan d'exploitation, etc. Elles font l'objet des conversations techniques franco-vietnamiennes qui ont commencé le 13 avril à Hanoï et qui s'y poursuivront, ainsi qu'à Hongay, pendant une quinzaine de jours. D'ores et déjà, on indique du côté français que ces conversations se déroulent d'une manière satisfaisante.

———————————

Société française des Charbonnages du Tonkin

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1955)

L'assemblée ordinaire du 17 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1954, et fixé le dividende à 800 fr. brut par action payable à partir du 29 juin.

L'assemblée extraordinaire, tenue à l'issue de l'ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil sur les négociations menées au Nord-Vietnam, a approuvé le texte du protocole signé le 8 avril 1955 qui cède à la République démocratique du Vietnam les installations, matériels et approvisionnements de la société existant à Hongay et à Campha à la date du transfert moyennant une somme de 5 milliards de francs, soit 1 million de tonnes de charbon livrasses en quinze ans.

L'assemblée a décidé la mise au nominatif obligatoire de toutes les actions.

———————————

BOURSE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 septembre 1955)

Les conditions d'indemnisation obtenus par les « Charbonnages de Tonkin » du gouvernement vietnamien, permettent à cette affaire d'entrevoir le règlement de son

important domaine foncier et immobilier qui est, lui aussi, placé totalement sous le contrôle de République Démocratique du Vietnam. Rappelons, en outre, qu'au 31 décembre 1954, 60 % des avoirs de cette société avaient été réinvestis en France, au Maroc et en Afrique occidentale.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1955)

L'exercice du 1er janvier au 23 avril 1955 — dernière période d'activité de la société avant la cession de ses installations au Nord-Vietnam — s'est soldé par un bénéfice net de 156 millions 776.913 fr. Le conseil proposera la répartition d'un dividende brut de 80 fr. par action.

17.671.401 fr. seront reportés à nouveau.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1954, d'une durée normale de douze mois, s'étaient soldés par un bénéfice net de 253.086.702 fr. après affectation de 500 millions à la provision pour risques en Extrême-Orient et de 518.603.497 fr. aux amortissements et que le dividende avait été fixé francs brut par action.

———————————

Société française des Charbonnages du Tonkin
[Desfossés 1956/555]

Thelier (Henri)(1875-1962)[petit-fils de A. Thelier, adm. CIC en 1875. Grand-père de Xavier de La Fournière], 170 (ph CIC), 555 (ph Charb. Tonkin), 562 (Sosnowice), 921 (pdt Cie frse des métaux), 1340 (Lebon), 2288 (ph Cie frse des métaux).

Lebée (Edmond)[x /xx], 116 (CIAL), 117 (v.-pdt Crédit sarrois), 139 (pdt Bordelaise de CIC), 140 (SLD), 170 (pdt CIC), 174 (Crédit national), 208 (pdt Banque commerciale du Maroc), 555 (pdt Charbonn. du Tonkin), 921 (Coframet), 2188 (Pap. Navarre).

Langrogne (Ernest)[1886-1937]Frère cadet de Gustave Langrogne, ancien ingénieur en chef de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan][Polytechnicien, ingénieur des mines], 331 (Sté d'invest. de l'Est), 548 (Fils Charvet), 555 (v.-pdt Charbonn. du Tonkin), 955 (Chantiers et ateliers réunis d'Indochine), 1295 (Élect. Mors), 2188 (Pap. Navarre).

Girot (Henri), 555 (Charbonn. du Tonkin).

Monplanet (Christian de)[frère d'Henri], 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 555 (Charbonn. du Tonkin).

Monplanet (Henri de), 65 (pdt Providence-Incendie), 84 (pdt Providence-Acc.), 170 (CIC), 555 (Charbonn. du Tonkin), 558 (pdg Czeladz).

Minost (Émile), 113 (pdt Bq Indoch.), 221 (Sudameris), 238 (Créd. fonc. Ouest-afric.), 239 (v.-pdt Créd. fonc. Indoch.), 244 (dg Crédit foncier égyptien), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 364 (v.-pdt Ch. de fer de l'Indochine et du Yunnan), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 474 (Suez), 555 (Charbonn. du Tonkin), 1813 (pdt SIPH), 1990 (Say).

Denis (Étienne), 555 (Charb. Tonkin), 1324 (pdt SIPEA), 1744 (Maurel & Prom), 1832 (v.-pdt Cie fr.-indoch.), 1908 (pdt BGI), 1962 (Ét. Therm. Vichy).

Blondel (Fernand)[1894-1968][polytechnicien, ingénieur des mines, ancien chef du service géologique et du service des mines de l'Indochine], 555 (Charb. Tonkin).

Thielland (J.), 460 (comm. cptes SAGA), 555 (comm. cptes Charb. Tonkin), 714 (comm. cptes Caltex), 879 (comm. cptes Bonneville), 1123 (comm. cptes Saintagne), 1739 (comm. cptes LUCIA), 1770 (comm. cptes Coloniale de Bambao), 1939(comm. cptes Viniprix), 2096 (comm. cptes Laiteries fermiers réunis).

Kling (M.), 136 (comm. cptes Bq Scalbert), 555 (comm. cptes Charb. Tonkin), 558 (comm. cptes Mines de Czelatz), 1305 (comm. cptes Thomson-Houston).

Villepin (Georges Gallouzeau de)[x /00](comm. aux cptes), 29 (Séquanaise-Capitalisation), 135 (Banque L. Dupont et Cie), 195 (Nancéienne de crédit indus. et de dépôts), 299 (Cie de financement industriel), 555 (comm. cptes Charb. Tonkin), 879 (comm. cptes Bonneville), 1940 (comm. cptes suppl. Vins du Midi et d'Algérie).

Participations : Charbon et agglomérés de Haïphong, Société languedocienne de recherches et d'exploitations minières, Hongay Export.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1946	331	—
1947	10.520	10.006
1948	22.451	—
1949	—	—
1950	259	—
1951	151.553	25.199
1952	230.775	93.148
1953	250.819	166.271
1954	253.087	131.267
1955 (30 sept.)	156.777	—

Charbonnages du Tonkin
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1956)

Le bilan au 31 décembre 1955, qui fait état pour la première fois de la cession des installations de la société au Nord-Vietnam, fait ressortir du fait de la disparition de ces actifs, une perte de 3.535.085.733 fr.

Les immobilisations et dépenses de reconstruction, qui figuraient au bilan au 23 avril 1955 pour 6.250.661.939 francs, amortissements déduits, ne sont plus portées que pour 296 millions 489.265 francs, les matières et fournitures sont revenues de même de 973.182.437 à 162.981.656. Par contre, on note l'apparition du poste : créance sur la république démocratique du Nord-Vietnam pour 2 milliards 929.943.057.

Le conseil proposera à l'assemblée du 11 avril l'amortissement de cette perte par les réserves et provisions disponibles. Il ne subsisterait plus, dans ces conditions, qu'une perte à amortir de 18.612.762 francs.

———————————

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 avril 1956)

Les journaux légaux publient un extrait des statuts de cette société à laquelle la Société française des Charbonnages du Tonkin fait apport de certains de ses actifs.

———————————

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juillet 1957)

À l'assemblée ordinaire du 19 juillet, le conseil proposera la répartition d'une somme de 6.106 fr. par action payable au début de septembre.

L'assemblée ordinaire sera précédée d'une assemblée extraordinaire qui devra décider de certaines modifications à apporter aux statuts, notamment une adjonction à l'article 363, qui fixe les pouvoirs de l'assemblée ordinaire.

En vertu de cette modification, l'assemblée ordinaire sera habilitée à répartir les sommes encaissées au titre d'indemnité ; elle pourra, en outre, autoriser le conseil à répartir les sommes encaissées à une date déterminée de l'année en cours afin de respecter le délai d'un an fixé par la loi du 22 février 1957.

Par application de cette dernière disposition, il sera proposé de répartir les sommes encaissées entre le 1er janvier et le 1er juillet 1957 et qui se montent à 277.797.157 francs auxquelles s'ajoutent les sommes encaissées au titre de l'indemnité pendant les années 1955 (147.642.980 francs) et 1956 (536 millions 386.414 francs).

Rappelons que cette répartition aura lieu dans les conditions prévues à la loi du 22 février 1957, c'est-à-dire en exonération de tous impôts.

———————————

Auxiliaire des Charbonnages du Tonkin

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1957)

À l'assemblée du 19 juin, le président, M. Edmond Lebée, a déclaré que l'on peut, à ce jour, porter un jugement favorable sur les conditions d'exécution de l'accord passé avec la République démocratie du Vietnam, accord qui, entré dans sa troisième année de réalisation, a été entièrement appliqué.

La situation du marché charbonnier a permis d'écouler aisément les tonnages indemnitaires, en Extrême-Orient. De plus, le produit de leurs ventes a pu être rapatrié en France sans difficultés.

« Si vous lui en donnez le pouvoir, a conclu le président, votre conseil arrêtera aujourd'hui même à 277.797.157 fr. le montant global des sommes encaissées à titre indemnitaire au cours du premier semestre 1957, et il en décidera la distribution à raison de 1.763 fr. par action.

Sous la même réserve, il fixera au 9 septembre 1957 la date unique des deux répartitions qui, au total, atteindront 6.106 francs par action. »

Le rapport du conseil signale que l'activité de la société pendant l'année 1956 a été entièrement consacrée à la gestion des biens apportés par la Société française des Charbonnages du Tonkin. En effet, toutes les opérations actives et passives faites sur ces biens entre le 1er janvier 1956 et la prise de possession effective ont été effectuées au profit ou à la charge de la société.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1956 et a décidé d'imputer à un compte à amortir le solde débiteur du compte de pertes et profits, soit 42 millions 227.216 francs.

Elle a fixé à 684.029.314 fr. les sommes provenant des indemnités reçues de la République démocratique du Vietnam au cours des exercices 1955 et 1956 à répartir entre les actionnaires dans les conditions fixées par la loi du 22 février 1957. Chaque nation recevra nette d'impôts la somme de 4.343 francs.

Afin d'éviter la forclusion prévue par la loi du 22 février 1957, elle a chargé le conseil de répartir, à la date qu'il a fixée, les sommes encaissées au titre d'indemnités entre le 1er janvier 1957 et le 30 juin 1957, soit 1.763 fr. par action.

L'assemblée extraordinaire tenue auparavant avait ratifié le rachat au pair de 9 actions de la société et décidé leur annulation.

Elle avait décidé en outre de répartir aux actionnaires les sommes encaissées par la société au titre de l'indemnité due par la République démocratique du Vietnam et avait modifié en conséquence l'article 36 des statuts.

———————————

CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1958)

Aux termes des accords passés avec la République démocratique du Vietnam, la Société auxiliaire des Charbonnages du Tonkin doit recevoir une indemnité de dépossession fixée à 5 milliards de francs et payable en charbon. Un million de tonnes devait à ce titre être livré, à partir du 24 avril 1955, en quinze annuités, de 95.000 tonnes pendant les cinq premières années et de 52.500 tonnes pendant les dix dernières.

Au 24 avril 1958, date d'échéance de la troisième annuité, il avait été livré 266.425 tonnes sur les 285.000 tonnes échues à cette date. Il restait donc à recevoir jusqu'à la fin de la période d'exécution de l'accord un tonnage de 733.575 tonnes.

Les sommes encaissées effectivement en 1957 par la Société auxiliaire des Charbonnages du Tonkin s'élèvent à 503.684.093 francs. Compte tenu de la somme de 1.763 francs par action déjà distribuée en septembre 1957, et correspondant aux sommes encaissées du 1er janvier au 30 juin 1957, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui se réunira dans la seconde quinzaine de juin, la répartition des sommes encaissées au cours du second semestre 1957, soit 1.435 francs par action, ce qui portera à 3.198 francs par action la répartition au titre de l'exercice 1957.

Le conseil demandera également à l'assemblée l'autorisation de distribuer les sommes encaissées au cours du premier semestre 1958, en même temps que la somme indiquée ci-dessus.

———————————

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1959)

L'assemblée générale ordinaire se réunira le 19 juin 1959. Il lui sera proposé de fixer à 481.565.977 fr. les sommes à répartir entre les actionnaires, au titre des indemnités reçues de la République démocratique du Vietnam au cours de l'exercice 1958. En conséquence, déduction faite de la somme de 269.476.593 fr. distribuée en juin 1958, chaque action recevra, nette d'impôts, une somme de 1.346 fr. Il sera également proposé à l'assemblée de répartir en même temps les sommes encaissées au titre des indemnités reçues entre le 1er janvier et le 30 juin 1959.

Au bilan du 31 décembre 1958, les avoirs en piastres, qui s'élevaient au 31 décembre 1957 à 154.826.355 fr., ont été ramenés à 15.669.255 fr., en raison d'une cession de 15 millions de piastres.

Au passif, la réserve de réévaluation passe de 2.210.300.712 fr. à 1 milliard 940.818.212 fr., par suite de l'imputation à ce poste des sommes distribuées aux actionnaires en 1958 et provenant des recettes du premier semestre 1958.

Le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde bénéficiaire de 1.712.503 fr. (contre une perte, en 1957, de 19.353.040 fr.). Ce solde sera imputé sur les frais des exercices précédents figurant à l'actif du bilan.

Au cours de l'année 1958, il a été mis à la disposition de la Société auxiliaire des charbonnages du Tonkin par la République démocratique du Vietnam, en vertu des accords de 1955, 95.732 tonnes, ce qui porte à 324.582 tonnes le total des livraisons effectuées jusqu'au 31 décembre 1958.

Il reste à recevoir, du 1er janvier 1959 au 24 avril 1970, 675.418 tonnes

———————————

Société auxiliaire des Charbonnages du Tonkin
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1959)

L'assemblée générale, réunie le 19 juin, a décidé de distribuer le solde des indemnités reçues en 1958 de la République démocratique du Vietnam, soit, compte tenu de l'acompte de 1.711 fr. distribué le 30 juin 1958, 1.346 francs par action, et a chargé le conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement.

Elle a, en outre, autorisé le conseil d'administration à arrêter le montant des indemnités reçues du 1er janvier au 30 juin 1959, et à le mettre en distribution.

Usant de l'autorisation ainsi donnée, le conseil d'administration a arrêté à 2.365 fr. la somme revenant à chaque action au titre du premier semestre 1959. Il a, d'autre part, fixé au 30 juin 1959, la date des deux répartitions.

Chaque action recevra donc, au total, à partir du 30 juin 1959, la somme de 3.711 fr. nette d'impôts.

Cette somme sera payable sur estampillage des certificats, au Crédit Industriel et Commercial et aux banques affiliées à son groupe, ainsi qu'à la Banque de l'Indochine.

———————————

Société auxiliaire des Charbonnages du Tonkin
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1959)

Les sommes encaissées par la Société au cours du premier semestre de l'exercice en cours (1er janvier-30 juin 1959) et provenant de la vente des charbons livrés à titre indemnitaire par la République démocratique du Viêt-Nam, s'élèvent à 372.405.633 francs contre 269.528.926 fr. pendant le premier semestre de 1958.

———————————

WWE 1967 :

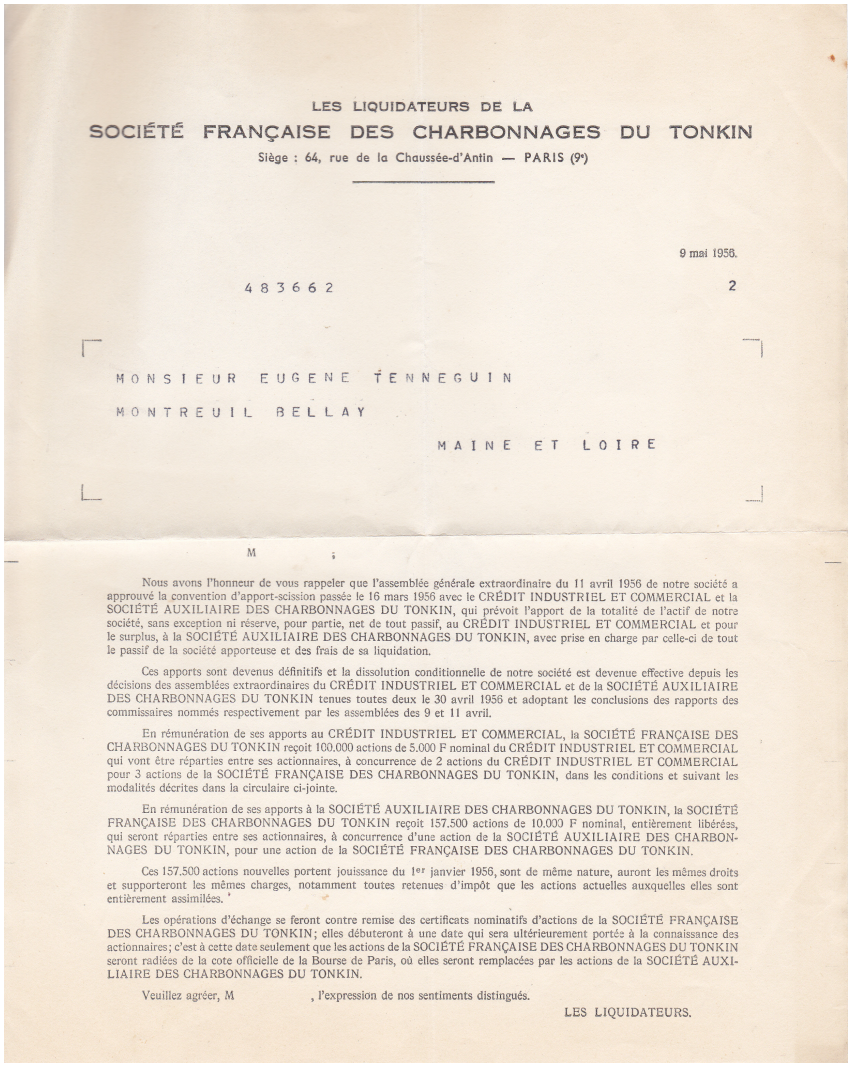
ANGOT Édouard, ingénieur et industriel. Né à Verfoil (Hte-G.) le 19.5.1899. F. : de Charles et de Marie Verdier. Ét. : Lycée Toulouse et Lycée Louis-le-Grand, Éc. polytechnique, Éc. des mines Paris. Gr. : ing. civil des mines. Carr. : dir. soc. auxiliaire des Charbonnages du Tonkin, adm. soc. Hongay Export et Soc. des charbons et agglomérés de Hongay, v.-prés. Assoc. des entreprises sinistrées d'Indochine, adm. Soc. d'ét. et de documentation pour la reconstr. en Indochine, membre conseil intersynd. Union des synd. prof. indochinois, membre Comité d'ét. et de liaison du patronat pour l'outre-mer, adm. Maison des étudiants indochinois de la cité univ. Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon. A. priv. : 38, rue de l'Université, 75 Paris 7 ; prof. : 56, av. de Wagram, 75 Paris 17, France.

WW 1979 :

PARISOT (Georges), ingénieur en chef des mines (E.R.). Né le 17 avril 1904 à Macon (S et-L.). Fils de Joseph Parisot, agrégé de l'Université, et de Mme, née Rémond. Mar. à Mlle Draga Ocepek (4 enf. : François [d'un précédent mariage], Georges, Anne-Marie [Mme Paul Tar], Jacques). Études : Lycées de Mâcon et Chambéry, Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des mines. Carr. : ingénieur des mines à Béthune, Chalon-sur-Saône, Paris, chef du service des métaux et minerais (1940-1944), directeur des mines (1944-1946), président du Contrôle du charbon en Allemagne (1946-1953), directeur honoraire au ministère de l'industrie, directeur général des Charbonnages du Tonkin (1954-1955), président

(1954-1969), puis président d'honneur du Comité de l'importation charbonnière, président de la Société des mines de Czeladz (depuis 1960), membre de la section de la production industrielle et de l'énergie du conseil économique et social (1964-1968). Décor. : officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite commercial. Membre de l'Automobile-Club de France et du Racing-Club de France. Adr. : privées, 90, bd Flandrin, 75116 Paris et 42, bd de Montfleury, 06400 Cannes.

PÉBELLIER (Eugène-Gaston)[semble fils et frère de député](3/11/1897 Le Puy-27/3/1968 Nice), ingénieur civil des mines (promotion 1920 de l'École des Mines de Paris), député de la Haute-Loire 1936-1942, 1953-1958. Il combattit sur le front en 1917-1918 et obtint la Croix de guerre. Il fit ensuite un stage aux houillères [Charbonnages] du Tonkin et succéda à son père, à la tête d'un commerce de gros de mercerie au Puy. Il devint maire du Puy en 1935. À la Chambre, il appartint au groupe des républicains indépendants d'action sociale, puis au Parti social français [PSF du colonel de La Rocque]. Ses principales préoccupations étaient l'industrialisation, le développement du commerce et des voies de communication. Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs du maréchal Pétain.



LES LIQUIDATEURS DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
Siège : 64, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS (9*)

9 mai 1956.

483662 2

MONSIEUR EUGENE TENNEGUIN
MONTREUIL BELLAY
MAINE ET LOIRE

M ;

Nous avons l'honneur de vous rappeler que l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1956 de notre société a approuvé la convention d'apport-scission passée le 16 mars 1956 avec le CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, qui prévoit l'apport de la totalité de l'actif de notre société, sans exception ni réserve, pour partie, net de tout passif, au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et pour le surplus, à la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, avec prise en charge par celle-ci de tout le passif de la société apporteuse et des frais de sa liquidation.

Ces apports sont devenus définitifs et la dissolution conditionnelle de notre société est devenue effective depuis les décisions des assemblées extraordinaires du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN tenues toutes deux le 30 avril 1956 et adoptant les conclusions des rapports des commissaires nommés respectivement par les assemblées des 9 et 11 avril.

En rémunération de ses apports au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN reçoit 100.000 actions de 5.000 F nominal du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL qui vont être réparties entre ses actionnaires, à concurrence de 2 actions du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL pour 3 actions de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, dans les conditions et suivant les modalités décrites dans la circulaire ci-jointe.

En rémunération de ses apports à la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN reçoit 157.500 actions de 10.000 F nominal, entièrement libérées, qui seront réparties entre ses actionnaires, à concurrence d'une action de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, pour une action de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN.

Ces 157.500 actions nouvelles portent jouissance du 1er janvier 1956, sont de même nature, auront les mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt que les actions actuelles auxquelles elles sont entièrement assimilées.

Les opérations d'échange se feront contre remise des certificats nominatifs d'actions de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN; elles débuteront à une date qui sera ultérieurement portée à la connaissance des actionnaires; c'est à cette date seulement que les actions de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN seront radiées de la cote officielle de la Bourse de Paris, où elles seront remplacées par les actions de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN.

Veuillez agréer, M , l'expression de nos sentiments distingués.

LES LIQUIDATEURS.

LES LIQUIDATEURS DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN
Siège : 64, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS (9*)
Coll. Olivier Galand

9 mai 1956,

M. EUGÈNE TENNEQUIN
MONTREUIL-BELLAY (MAINE-ET-LOIRE)

Nous avons l'honneur de vous rappeler que l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1956 de notre société a approuvé la convention d'apport-scission passée le 16 mars 1956 avec le CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, qui prévoit l'apport de la totalité de l'actif de notre société, sans exception ni réserve, pour partie, net de tout passif, au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et pour le surplus, à la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, avec prise en charge par celle-ci de tout le passif de la société apporteuse et des frais de sa liquidation.

Ces apports sont devenus définitifs et la dissolution conditionnelle de notre société est devenue effective depuis les décisions des assemblées extraordinaires du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN tenues toutes deux le 30 avril 1956 et adoptant les conclusions des rapports des commissaires nommés respectivement par les assemblées des 9 et 11 avril.

En rémunération de ses apports au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN reçoit 100.000 actions de 5.000 F nominal du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL qui vont être réparties entre ses actionnaires, à concurrence de 2 actions du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, pour 3 actions de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, dans les conditions et suivant les modalités décrites dais la circulaire ci-jointe.

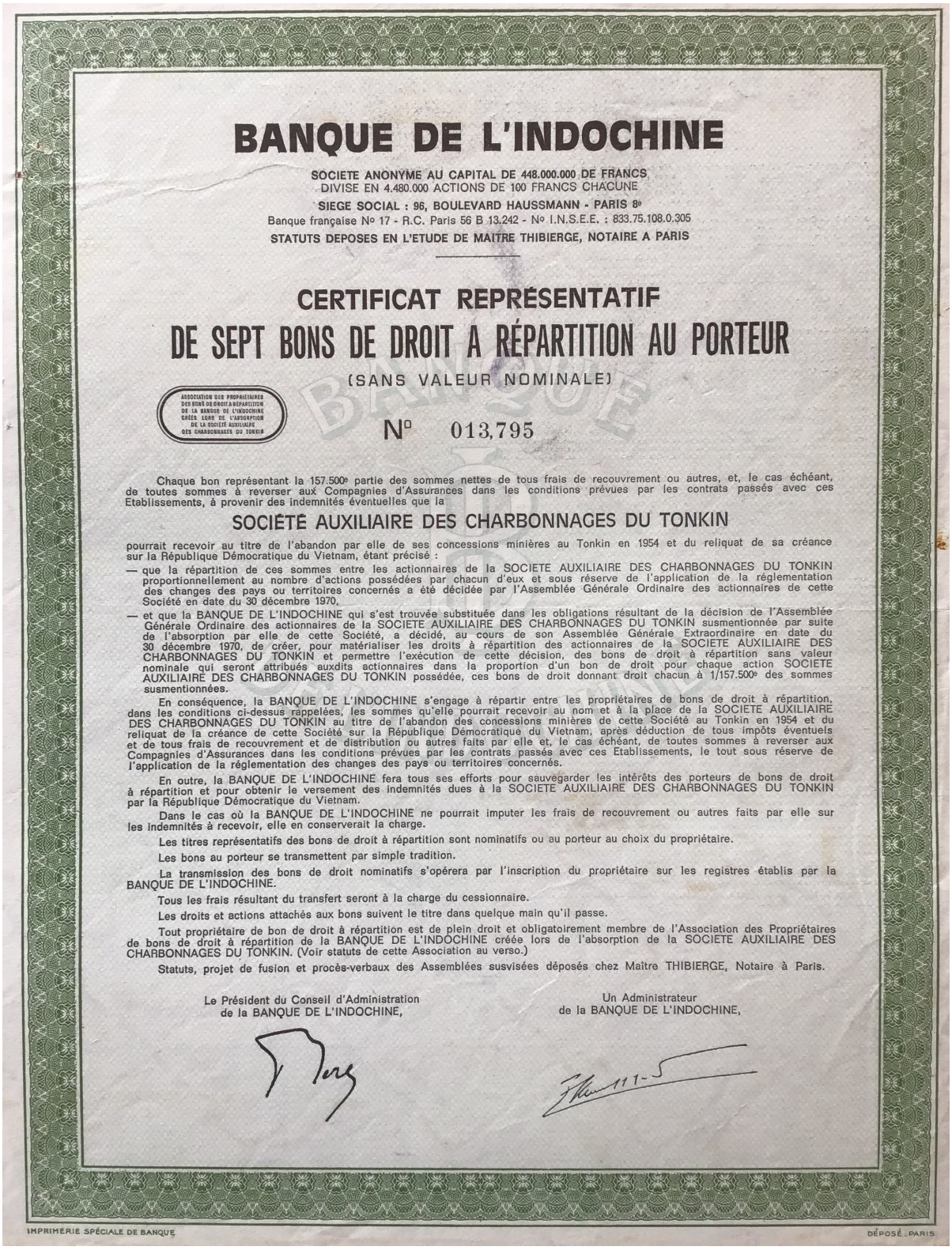
En rémunération de ses apports à la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN reçoit 157.500 actions de 10.000 F nominal, entièrement libérées, qui seront réparties entre ses actionnaires, à concurrence d'une action de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN, pour une action de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN.

Ces 157.500 actions nouvelles portent jouissance du 1er janvier 1956, sont de même nature, auront les mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt que les actions actuelles auxquelles elles sont entièrement assimilées.

Les opérations d'échange se feront contre remise des certificats nominatifs d'actions de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN ; elles débuteront à une date qui sera ultérieurement portée à la connaissance des actionnaires ; c'est à cette date seulement que les actions de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN seront radiées de la cote officielle de la Bourse de Paris, où elles seront remplacées par les actions de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN.

Veuillez agréer, M., l'expression de nos sentiments distingués.

LES LIQUIDATEURS



BANQUE DE L'INDOCHINE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 448.000.000 DE FRANCS
DIVISE EN 4.480.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
SIEGE SOCIAL : 96, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS 8e
Banque française N° 17 - R.C. Paris 56 B 13.242 - N° I.N.S.E.E. : 833.75.108.0.305
STATUTS DEPOSES EN L'ETUDE DE MAITRE THIBIERGE, NOTAIRE A PARIS

CERTIFICAT REPRÉSENTATIF
DE SEPT BONS DE DROIT A RÉPARTITION AU PORTEUR
(SANS VALEUR NOMINALE)

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES BONS DE DROITS À RÉPARTITION DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE CRÉÉS LORS DE L'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

N° 013,795

Chaque bon représentant la 157.500e partie des sommes nettes de tous frais de recouvrement ou autres, et, le cas échéant, de toutes sommes à reverser aux Compagnies d'Assurances dans les conditions prévues par les contrats passés avec ces Etablissements, à provenir des indemnités éventuelles que la

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

pourrait recevoir au titre de l'abandon par elle de ses concessions minières au Tonkin en 1954 et du reliquat de sa créance sur la République Démocratique du Vietnam, étant précisé :

— que la répartition de ces sommes entre les actionnaires de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux et sous réserve de l'application de la réglementation des changes des pays ou territoires concernés a été décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de cette Société en date du 30 décembre 1970,

— et que la BANQUE DE L'INDOCHINE qui s'est trouvée substituée dans les obligations résultant de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN susmentionnée par suite de l'absorption par elle de cette Société, a décidé, au cours de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1970, de créer, pour matérialiser les droits à répartition des actionnaires de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN et permettre l'exécution de cette décision, des bons de droit à répartition sans valeur nominale qui seront attribués auxdits actionnaires dans la proportion d'un bon de droit pour chaque action SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN possédée, ces bons de droit donnant droit chacun à 1/157.500e des sommes susmentionnées.

En conséquence, la BANQUE DE L'INDOCHINE s'engage à répartir entre les propriétaires de bons de droit à répartition, dans les conditions ci-dessus rappelées, les sommes qu'elle pourrait recevoir au nom et à la place de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN au titre de l'abandon des concessions minières de cette Société au Tonkin en 1954 et du reliquat de la créance de cette Société sur la République Démocratique du Vietnam, après déduction de tous impôts éventuels et de tous frais de recouvrement et de distribution ou autres faits par elle et, le cas échéant, de toutes sommes à reverser aux Compagnies d'Assurances dans les conditions prévues par les contrats passés avec ces Etablissements, le tout sous réserve de l'application de la réglementation des changes des pays ou territoires concernés.

En outre, la BANQUE DE L'INDOCHINE fera tous ses efforts pour sauvegarder les intérêts des porteurs de bons de droit à répartition et pour obtenir le versement des indemnités dues à la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN par la République Démocratique du Vietnam.

Dans le cas où la BANQUE DE L'INDOCHINE ne pourrait imputer les frais de recouvrement ou autres faits par elle sur les indemnités à recevoir, elle en conserverait la charge.

Les titres représentatifs des bons de droit à répartition sont nominatifs ou au porteur au choix du propriétaire.

Les bons au porteur se transmettent par simple tradition.

La transmission des bons de droit nominatifs s'opérera par l'inscription du propriétaire sur les registres établis par la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Tous les frais résultant du transfert seront à la charge du cessionnaire.

Les droits et actions attachés aux bons suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Tout propriétaire de bon de droit à répartition est de plein droit et obligatoirement membre de l'Association des Propriétaires de bons de droit à répartition de la BANQUE DE L'INDOCHINE créée lors de l'absorption de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN. (Voir statuts de cette Association au verso.)

Statuts, projet de fusion et procès-verbaux des Assemblées susvisées déposés chez Maître THIBIERGE, Notaire à Paris.

Le Président du Conseil d'Administration
de la BANQUE DE L'INDOCHINE,

Un Administrateur
de la BANQUE DE L'INDOCHINE,

IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE

DÉPOSÉ - PARIS

Coll. Olivier Galand

BANQUE DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 444.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 4.440.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
SIÈGE SOCIAL : 96, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS (8e)
Banque française no 17 — R.C. Paris 56 B 13.242 — No I.N.S.E.E. 833.75.108.0.305
STATUTS DÉPOSÉS EN L'ÉTUDE DE MAÎTRE THIBIERGE, NOTAIRE À PARIS

CERTIFICAT REPRÉSENTATIF
DE SEPT BONS DE DROIT À RÉPARTITION AU PORTEUR
(SANS VALEUR NOMINALE)

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BONS DE DROIT À RÉPARTITION
DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE
CRÉÉS LORS DE L'ABSORPTION
DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE
DES CHARBONNAGES DU TONKIN

représentant la 157.000e partie des sommes, nettes de tous frais de recouvrement ou autres, et, le cas échéant, de toutes sommes à reverser aux compagnies d'assurances dans les conditions prévues par les contrats passés avec ces établissements, à provenir des indemnités éventuelles que la

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

pourra recevoir au titre de l'abandon par elle de ses concessions minières au Tonkin en 1954 et du reliquat de sa créance sur la République démocratique du Vietnam, étant précisé :

— que la répartition de ces sommes entre les actionnaires de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux, et sous réserve de l'application de la réglementation des changes des pays ou territoires concernés, a été décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 décembre 1970.

— et que la BANQUE DE L'INDOCHINE, qui s'est trouvée substituée dans les obligations résultant résultant de la décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN susmentionnée par suite de l'absorption par elle de cette société, a décidé, au cours de son assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 1970, de créer, pour matérialiser les droits à répartition des actionnaires de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN et permettre l'exécution de cette décision, des bons de droit à répartition sans valeur nominale qui seront attribués auxdits actionnaires dans la proportion d'un bon de droit pour chaque action SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN possédée, ces bons de droit donnant droit chacun à 1/157.000e des sommes susmentionnées.

En conséquence, la BANQUE DE L'INDOCHINE s'engage à répartir entre les propriétaires de bons de droit à répartition, dans les conditions ci-dessus rappelées, les sommes qu'elle pourrait recevoir au nom et à la place de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN au titre de l'abandon des concessions minières de cette société au Tonkin en 1954 et du reliquat de la créance de cette société sur la République démocratique du Vietnam, après déduction de tous les impôts éventuels et de tous frais de recouvrement et de distribution ou autres faits par elle et, le cas échéant, de toutes sommes à reverser aux compagnies d'assurances dans les conditions prévues par les contrats passés avec ces établissements, le tout sous réserve de l'application de la réglementation des changes des pays ou territoires concernés.

En outre, la BANQUE DE L'INDOCHINE fera tous ses efforts pour sauvegarder les intérêts des porteurs de bons de droit à répartition et pour obtenir le versement des indemnités dues à la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN par la République démocratique du Vietnam.

Dans le cas où la BANQUE DE L'INDOCHINE ne pourrait imputer les frais de recouvrement ou autres, faits par elle, sur les indemnités à recevoir, elle en conserverait la charge.

Les titres représentatifs des bons de droit à répartition sont nominatifs et au porteur aux choix du propriétaire.

Les bons au porteur se transmettent par simple tradition.

La transmission des bons de droits nominatifs s'opérera par l'inscription du propriétaire sur les registres établis par la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Tous les frais résultant du transfert seront à la charge du cessionnaire.

Les droits et actions attachés aux bons suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Tout propriétaire de bon de droit à répartition est, de plein droit et obligatoirement, membre de l'Association des propriétaires de bons de droit à répartition de la BANQUE DE L'INDOCHINE créée lors de l'absorption de la de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN (voir statuts de cette association au verso).

Statuts, projets de fusion et procès-verbaux des assemblées susvisées déposés chez Me THIBIERGE, notaire à Paris.

Le président du conseil d'administration de la BANQUE DE L'INDOCHINE
François de Flers
Un administrateur de la BANQUE DE L'INDOCHINE
Jacques Georges-Picot

———————

Ech.

CERTIFICAT N° CJ 69

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES BONS DE DROIT À RÉPARTITION DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE CRÉÉS LORS DE L'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

Banque de l'Indochine

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 448.000.000 DE FRANCS
DIVISE EN 4.480.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
SIEGE SOCIAL : 96, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS 8e
Banque française N° 17 - R.C. Paris 56 B 13.242 - N° I.N.S.E.E. : 833.75.108.0.305
STATUTS DEPOSES EN L'ETUDE DE MAITRE THIBIERGE, NOTAIRE A PARIS

Nombre de bons de droit à répartition
7
157.500e

CERTIFICAT NOMINATIF DE BONS DE DROIT A RÉPARTITION

(SANS VALEUR NOMINALE)

Chaque bon représentant la 157.500e partie des sommes nettes de tous frais de recouvrement ou autres, et, le cas échéant, de toutes sommes à reverser aux Compagnies d'Assurances dans les conditions prévues par les contrats passés avec ces Etablissements, à provenir des indemnités éventuelles que la

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN

pourrait recevoir au titre de l'abandon par elle de ses concessions minières au Tonkin en 1954 et du reliquat de sa créance sur la République Démocratique du Vietnam, étant précisé :

— que la répartition de ces sommes entre les actionnaires de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux et sous réserve de l'application de la réglementation des changes des pays ou territoires concernés a été décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de cette Société en date du 30 décembre 1970,

— et que la BANQUE DE L'INDOCHINE qui s'est trouvée substituée dans les obligations résultant de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN susmentionnée par suite de l'absorption par elle de cette Société, a décidé, au cours de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1970, de créer, pour matérialiser les droits à répartition des actionnaires de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN et permettre l'exécution de cette décision, des bons de droit à répartition sans valeur nominale qui seront attribués auxdits actionnaires dans la proportion d'un bon de droit pour chaque action SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN possédée, ces bons de droit donnant droit chacun à 1/157.500e des sommes susmentionnées.

En conséquence, la BANQUE DE L'INDOCHINE s'engage à répartir entre les propriétaires de bons de droit à répartition, dans les conditions ci-dessus rappelées, les sommes qu'elle pourrait recevoir au nom et à la place de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN au titre de l'abandon des concessions minières de cette Société au Tonkin en 1954 et du reliquat de la créance de cette Société sur la République Démocratique du Vietnam, après déduction de tous impôts éventuels et de tous frais de recouvrement et de distribution ou autres faits par elle et, le cas échéant, de toutes sommes à reverser aux Compagnies d'Assurances dans les conditions prévues par les contrats passés avec ces Etablissements, le tout sous réserve de l'application de la réglementation des changes des pays ou territoires concernés.

En outre, la BANQUE DE L'INDOCHINE fera tous ses efforts pour sauvegarder les intérêts des porteurs de bons de droit à répartition et pour obtenir le versement des indemnités dues à la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN par la République Démocratique du Vietnam.

Dans le cas où la BANQUE DE L'INDOCHINE ne pourrait imputer les frais de recouvrement ou autres faits par elle sur les indemnités à recevoir, elle en conserverait la charge.

Les titres représentatifs des bons de droit à répartition sont nominatifs ou au porteur au choix du propriétaire.

Les bons au porteur se transmettent par simple tradition.

La transmission des bons de droit nominatifs s'opérera par l'inscription du propriétaire sur les registres établis par la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Tous les frais résultant du transfert seront à la charge du cessionnaire.

Les droits et actions attachés aux bons suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Tout propriétaire de bon de droit à répartition est de plein droit et obligatoirement membre de l'Association des Propriétaires de bons de droit à répartition de la BANQUE DE L'INDOCHINE créée lors de l'absorption de la SOCIETE AUXILIAIRE DES CHARBONNAGES DU TONKIN. (Voir statuts de cette Association au verso.)

Statuts, projet de fusion et procès-verbaux des Assemblées susvisées déposés chez Maître THIBIERGE, Notaire à Paris.

Monsieur C A R N O T Louis, Joseph, Auguste - I4, rue Louis Thevenet - 69 LYON -

T.P 4.490 *est inscrit*

sur les registres comme titulaire de SEPT - - - - - *bons de droit à répartition.*

Le 27 Mai I97I

Le Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE L'INDOCHINE,

Un Administrateur de la BANQUE DE L'INDOCHINE,

IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE — DÉPOSÉ - PARIS

N° 000073

Coll. Olivier Galand

BANQUE DE L'INDOCHINE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 448.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 4.480.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
SIÈGE SOCIAL : 96, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS 8e
STATUTS DÉPOSÉS EN L'ÉTUDE DE MAITRE THIBIERGE, NOTAIRE À PARIS
Banque française No 17 - R.C. Paris 66 B 13.242 - No I.N.S.E.E. : 833.75.108.0.305

CERTIFICAT No 69

Nombre de bons de droit à répartition
7/157.500e

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BONS DE DROIT À RÉPARTITION
DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE
CRÉÉS LORS DE L'ABSORPTION
DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE
DES CHARBONNAGES DU TONKIN

CERTIFICAT NOMINATIF DE BONS DE DROIT À REPARTITION
(SANS VALEUR NOMINALE)

.....

Même texte que le certificat représentatif de sept bons de droit à répartition au porteur ci-dessus.

.....

Monsieur CARNOT Louis, Joseph, Auguste - 14, rue Louis-Thevenet — 69 LYON - T.P. 4.490
est inscrit sur les registres comme titulaire de SEPT bons de droit à répartition.

Le 27 mai 1971

Le Président-du conseil d'Administration de la BANQUE DE L'INDOCHINE,
François de Flers

Un Administrateur de la BANQUE DE L'INDOCHINE,
?

Imprimerie spéciale de banque, Paris

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Valeurs actuelles*, juillet 1974)

Messieurs les propriétaires de bons de droit à répartition créés lors de l'absorption par la Banque de l'Indochine des sociétés ci-après énumérées :

Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine, Société indochinoise d'électricité, Cie des eaux et d'électricité de l'Indochine, Union électrique d'Indochine, Société centrale d'éclairage et d'énergie, Société auxiliaire des Charbonnages du Tonkin sont informés qu'à la suite des opérations de restructuration da la Banque de l'Indochine réalisées le 31 mai 1974 et qui ont abouti à la fusion de cette banque avec la Cie financière de Suez, les obligations pouvant incomber à la Banque de l'Indochine à l'égard des porteurs de bons de droits à répartition ont été transférées à la société qui a repris les activités bancaires de la Banque de l'Indochine, ainsi que sa dénomination sociale.

Cette nouvelle Banque de l'Indochine a le même capital, le même siège social et pratiquement les mêmes administrateurs que l'ancienne.

Les bons Charbonnages du Tonkin ont produit un coupon de 1,53 euro par titre au mois de décembre 2013 et 2,03 en janvier 2015 (dernière échéance : décembre 2017).